

Institut d'Études Politiques de Paris École doctorale de Sciences-po Programme doctoral de science politique CEVIPOF Doctorat en science politique – Théorie politique Co-tutelle de thèse	Freie Universität Berlin Fachbereich Politik- und Sozialwissenschaften OTTO-SUHR-INSTITUT Dissertation zur Erlangung des akademischen Grades doctor rerum politicarum (Dr. rer. pol.) Cotutelle-Verfahren
---	--

Kleros & Demos :

*La théorie du tirage au sort en politique au banc d'essai de la pratique
de la Planungszelle et du jury citoyen.*

*Die Theorie des Losverfahrens in der Politik auf dem Prüfstand der
Praxis der Planungszelle und der jury citoyen*

Antoine VERGNE

Thèse dirigée par

Gil DELANNOI, Professeur de science politique, Science-Po Paris

Univ.- Prof. Dr Gerhard GÖHLER, Professeur émérite, Freie Universität Berlin

Soutenance, le 07 novembre 2011 - JURY :

Mme M. H. BACQUÉ, Professeure, Paris Ouest Nanterre La Défense, Pré-rapportrice

M. H. BUCHSTEIN, Professeur, *Universität Greifswald*, Pré-rapporteur

M. G. DELANNOI, Professeur de science politique, Science-Po Paris

M. G. GÖHLER, Professeur émérite, *Freie Universität Berlin*

Table des matières

Texte français

Table des illustrations.....	11
Genre.....	15
Résumé – Abstract.....	17
Avant-propos.....	21
Introduction.....	25
Partie 1 : La théorie du tirage au sort en politique.....	33
<i>Chapitre 1 : Une typologie du tirage au sort.....</i>	<i>35</i>
1. Le tirage au sein des procédures de choix.....	36
1.1 « Qui obtient quoi, quand et comment ? ».....	36
1.2 Procédures de choix et blocs procéduraux.....	38
1.3 La spécificité du tirage : Le moment aléatoire.....	41
1.4 « Loteries naturelles » et « artificielles ».....	43
1.5 Bilan.....	44
2. L'opération matérielle ou la boîte noire du tirage	45
2.1 Le « prix » et le pool des options.....	45
2.2 Le pool des sortéables.....	46
2.3 Le moment aléatoire ou palos.....	47
2.4 La confirmation et la marge de manœuvre.....	51
2.5 Conclusion.....	52
3. Le tirage en contexte : L'opération intellectuelle.....	53
3.1 La justification, ou les raisons du tirage.....	54
3.2 La réception, ou les interprétations du tirage.....	64
3.3 L'existence de trames argumentatives.....	69
4. Vers des prototypes de tirage.....	69
4.1 Revue des typologies existantes.....	70
4.2 Une typologie en termes de prototypes.....	75
4.3 Proposition de typologie.....	76

5. Conclusions.....	88
<i>Chapitre 2 : Tirage au sort et philosophie politique, une étude scientométrique.....</i>	<i>91</i>
1. Méthodologie.....	92
1.1 Délimitation du corpus.....	92
1.2 Répartition thématique des textes.....	93
1.3 Analyse scientométrique du corpus.....	94
2. Les textes descriptifs et historiques.....	98
2.1 Le champ large : Hasard, statistique et littérature.....	98
2.2 Textes historiques et études descriptives	99
3. Explorer le potentiel du tirage.....	103
4. Les textes contenant des propositions.....	104
4.1 Les loteries : Distribuer biens et maux par tirage	105
4.2 Le tirage comme méthode de décision rationnelle et équitable.....	107
4.3 Distribuer le pouvoir par tirage : Les propositions de sortition.....	109
5. L'émergence d'un nouveau paradigme au sein de la philosophie politique ?.....	114
5.1 Hypothèse.....	114
5.2 Des indicateurs bibliométriques qui confirment l'hypothèse.....	115
5.3 Le développement d'un réseau d'acteurs.....	122
6. Conclusions.....	125
<i>Chapitre 3 : Vers une théorie de la démocratie aléatoire.....</i>	<i>127</i>
1. Définition du champ d'investigation.....	128
1.1 Corpus	128
1.2 Structuration argumentative de l'étude.....	128
2. Les « crises » du système politique libéral	129
2.1 « Une crise de la représentation qui n'en finit pas ».....	129
2.2 La (non)-participation.....	134
2.3 Déconstruire les fondements des régimes libéraux	137
2.4 Une crise de légitimité généralisée.....	143
2.5 Les meilleures pratiques, d'Athènes aux mini-publics.....	144
3. Une nouvelle ère démocratique.....	145
3.1 Représenter par le tirage.....	146

3.2 Participer par le tirage.....	151
3.3 « Dépolitiser la société ».....	153
3.4 Une nouvelle société, sans « nouvel Homme ».....	156
3.5 Une ligne commune face aux critiques.....	160
4. Diversité et divergences.....	162
4.1 Représentation et délibération	162
4.2 La compétence citoyenne en débat.....	165
4.3 Des affinités intellectuelles variées.....	167
5. Mise en perspective	169
5.1 Précurseurs, pionniers et passeurs : Une mise en perspective historique.....	170
5.2 Des approches diverses : Une mise en relief théorique.....	173
6. Conclusions.....	177
Partie 2 : Aix et Poitiers, la théorie au banc d'essai.....	179
<i>Chapitre 4 : La Planungszelle et le jury citoyen, deux modèles aléatoires paradigmatiques...181</i>	
1. Aperçu d'une renaissance progressive.....	182
1.1 Une myriade d'emplois.....	182
1.2 Limitation du champ d'investigation.....	185
2. Planungszelle et Citizens Jury, des modèles pionniers de mini-publics.....	186
2.1 Méthodologie : une étude de diffusion des innovations.....	186
2.2 1969 – 1979 : Apparition d'une innovation politique.....	187
2.3 1979 – 2002 : Un lent processus de maturation.....	198
2.4 2002 – 2009 : Crise et stabilisation.....	202
3. Apparitions, diffusion et hybridation : la multiplication des modèles de mini-publics. .	205
3.1 Deux modèles originaux.....	205
3.2 Les hybrides : Une constellation de modèles plus ou moins ambitieux.....	208
3.3 Les mini-publics arrivent en France.....	210
4. Raisons du choix des modèles Planungszelle et jury citoyen	212
4.1 Retour analytique.....	212
4.2 Des modèles adaptés au test empirique.....	218
5. Opérationnalisation de la recherche : Aix-La-Chapelle et Poitiers.....	220
5.1 Les raisons du choix de ces exemples.....	220
5.2 « Eine neue Abfallgebührensatzung für Aachen ».....	221

5.3 « Évaluation de l'action régionale dans la lutte contre le changement climatique »	228
6. Conclusions.....	232
<i>Chapitre 5 : Aix-la-Chapelle et Poitiers, la théorie en action ?</i>	235
1. Méthodologie	236
1.1 Le dispositif mis en place à Aix-la-chapelle (A).....	236
1.2 Le dispositif mis en place en Poitou-Charentes (P).....	238
1.3 Traduire les attentes	240
2. Représenter par le tirage et la délibération ?.....	240
2.1 Une Stellvertretung réellement plus fidèle	240
2.2 Un décentrement relatif du mandat.....	246
2.3 Une reddition de comptes satisfaisante aux yeux des acteurs.....	268
3. Participer par le tirage et la délibération ?.....	271
3.1 Tous et non chacun : « Nous avons un petit bout du monde à notre table ».....	271
3.2 « L'avis de M. tout-le-monde » ?.....	274
3.3 La capacitation des citoyens.....	278
3.4 Devenir l'électeur décisif : Le pouvoir individuel des citoyens	283
4. Les mini-publics, des nouvelles mini-sociétés ?.....	285
4.1 Rendre le pouvoir au peuple.....	285
4.2 Le mini-public et son environnement : la question de la légitimité.....	292
4.3 Une nouvelle société sans nouvel Homme.....	300
5. Conclusions.....	307
<i>Chapitre 6 : Les contours d'une politique aléatoire</i>	313
1. De Hagen à Sydney et de Vancouver à Wenling : Le potentiel des mini-publics.....	314
1.1 Méthodologie.....	314
1.2 La Repräsentation.....	315
1.3 La participation.....	318
1.4 La délibération et le pouvoir du peuple.....	320
1.5 Vers une nouvelle société	322
1.6 Bilan.....	324
2. Quelle ingénierie institutionnelle pour les mini-publics ?.....	325
2.1 Dépasser les faiblesses en s'appuyant sur des pratiques	325
2.2 Vers des critères de qualité renouvelés.....	328

2.3 Les questions ouvertes.....	338
3. Les conditions de réalisation de la politique aléatoire.....	339
3.1 Un changement désirable ?.....	340
3.2 Un changement désiré ?.....	345
3.3 Bilan.....	348
4. Quel agenda pour la théorie du tirage en politique ?.....	349
4.1 Les scénarios du changement	349
4.2 Questions de recherche	353
5. Conclusions	355
Conclusion.....	357
1. Apports de l'étude.....	357
1.1 Une typologie pertinente	357
1.2 L'émergence d'une théorie de la démocratie aléatoire	358
1.3 Les mini-publics : Une innovation venue d'Allemagne.....	359
1.4 Une théorie qui passe le banc d'essai.....	360
2. Limites et questions ouvertes	361
2.1 Une typologie incomplète	361
2.2 « L'âge du tirage » est-il « sur nous » ?.....	362
2.3 Les limites de la méthodologie.....	363
2.4 Certaines des attentes déçues	364
3. « Créer le monde de demain ».....	366
Bibliographie.....	369
Annexes.....	397
1. Abréviations.....	397
2. Documents relatifs au chapitre 4.....	398
2.1 Questionnaire envoyé aux membres du réseau Planungszelle	398
2.2 Estimation du nombre de Planungszellen, Citizens Juries et dérivés.....	399
2.3 Estimation du nombre de conférences de citoyens en France.....	400
3. Documents relatifs au chapitre 5.....	401
3.1 Dispositif mis en place à Aix-la-chapelle (A).....	401
3.2 Dispositif mis en place en Poitou-Charentes (P).....	413

Deutsche Zusammenfassung

Zusammenfassung - Abstract.....	429
Einführung.....	431
Eine Renaissance, die Fragen aufwirft	431
Stand der Forschung.....	432
Methode und Aufbau der Arbeit.....	433
Teil 1: Die Theorie des Losverfahrens in der Politik.....	437
<i>Kapitel 1: Eine Typologie des Losverfahrens.....</i>	<i>439</i>
Losverfahren als Auswahlverfahren.....	439
„Wer bekommt was, wann und wie?“	439
Die Besonderheiten der einzelnen Auswahlverfahren	441
Der prozedurale Block.....	443
Blackbox Losverfahren.....	444
Der Pool der Items, der Ausgänge und der Kandidatinnen.....	444
Das aleatorische Moment, oder Palos	445
Die Bestätigung.....	447
Das Los im Kontext: Rechtfertigung und Rezeption des Verfahrens.....	448
Pro und kontra Kleros: die Rechtfertigung des Losverfahrens.....	448
Die Interpretation des Zufälligen und die Rezeption des Losverfahrens.....	454
Prototypen des Losverfahrens.....	455
Übersicht der existierenden Typologien.....	456
Die Theorie der Prototypen.....	458
Vorschlag einer Typologie.....	459
<i>Kapitel 2: Losverfahren und politische Philosophie: eine szientometrische Untersuchung.....</i>	<i>465</i>
Korpus.....	465
Deskriptive und erkundende Texte.....	466
Befürwortende Texte.....	468
Lotterien.....	468
Das Los als Instrument rationaler und fairer Entscheidungen.....	469

Posten, oder Sortition und elektives Losverfahren.....	470
Ein neuer Ansatz in der politischen Philosophie?.....	472
Hypothese.....	472
Methodik	473
Ergebnisse	474
Zusammenfassung.....	478
<i>Kapitel 3: Hin zu einer Theorie der aleatorischen Demokratie.....</i>	<i>481</i>
Die Krisen des liberalen politischen Systems.....	481
Repräsentation und Partizipation in der Krise.....	481
Die Dekonstruktion der Fundamente der liberalen Demokratie.....	483
Eine neue demokratische Ära.....	485
Eine gerechtere Stellvertretung und eine neue Form der Repräsentation.....	485
Alle, nicht jeder: die Partizipation durch das Losverfahren.....	487
Die Entpolitisierung der Gesellschaft.....	488
Eine neue Gesellschaft ohne „neue Menschen“.....	489
Vielfältigkeit und Diskrepanzen.....	489
Die Debatte um die genaue Bedeutung von Deliberation, Repräsentativität und Kompetenz	490
Die Vielfältigkeit der Diskurse und Instrumente.....	490
Zusammenfassung.....	492
Teil 2: Aachen und Poitiers, die Theorie auf dem Prüfstand.....	494
<i>Kapitel 4: Planungszelle und jury citoyen: zwei Modelle der aleatorischen Demokratie.....</i>	<i>496</i>
Kurzer Überblick einer Renaissance.....	496
Planungszelle und Citizens Jury als Pioniere der Minipopuli.....	496
1969 – 1979: „Neue Entwicklungen fordern ein neues Instrumentarium“.....	497
1980 – 1991: zwischen begrenzter Verbreitung und Vorzeigeprojekten.....	499
1992 – 2002: partizipativer Boom und internationale Anerkennung.....	500
2002 – 2011: Krise und Beginn eines neuen Zyklus	502
Begründung der Auswahl der Planungszelle und der jury citoyen.....	504
Die Vermehrung und Verbreitung der Modelle von Minipopuli	504
Planungszelle und jury citoyen als geeignete Instrumente der Forschung	507

Aachen und Poitiers: Präsentation und Begründung der empirischen Forschungsfelder ..	508
Begründung der Auswahl.....	508
Eine neue Müllgebührensatzung für die Stadt Aachen.....	508
Evaluierung der regionalen Klimapolitik der Region Poitou-Charentes.....	510
<i>Kapitel 5: Aachen und Poitiers: die Theorie in Aktion?.....</i>	<i>512</i>
Methode	512
Teilnehmende Beobachtung (A1 – A2 / P1 - P2).....	512
Schriftliche Evaluierung (P2)	512
Interviews (A2 – A3 – A4 / P3 – P4 - P5).....	513
Dokumentanalyse (A5 / P6)	513
Nacherhebung (A6 / P7).....	513
Anpassung der Erwartungen an das Forschungsfeld.....	513
Repräsentieren durch das Los und die Deliberation.....	514
Eine Stellvertretung, die tatsächlich repräsentativer ist	514
Die Repräsentation der Interessen in den Minipopuli.....	516
Eine ausreichende accountability.....	518
Partizipieren durch das Los und die Deliberation.....	519
Alle, nicht jeder: „nous avons un petit bout du monde à notre table“	520
„L’avis de M. tout-le-monde?“	521
Die Minipopuli als Ort der Selbstbefähigung.....	522
Die „entscheidende Wählerin“	524
Der Minipopulus als neue Minigesellschaft?.....	525
Die tatsächliche Macht der ausgelosten Bürgerinnen	525
Die Legitimität.....	527
Eine neue Gesellschaft ohne „neue Menschen“	529
Fazit.....	531
<i>Kapitel 6: Umriss einer aleatorischen Politik.....</i>	<i>532</i>
Von Hagen bis Sydney, von Vancouver bis Wenling: das Potential der Minipopuli.....	532
Methode.....	532
Ergebnisse	533
Welches institutionelle Design für die Minipopuli?.....	536
Schwächen und best practices	536
Hin zu erneuerten Qualitätsstandards	537

Offene Fragen.....	541
Realisierungsbedingungen der aleatorischen Politik.....	541
Ist der Wandel wünschenswert?	541
Ist der Wandel erwünscht?.....	542
Welche Agenda für die Theorie der aleatorischen Demokratie?.....	544
Szenarien des Wandels	544
Neue theoretische und empirische Forschungsfragen.....	545
Fazit.....	549

Table des illustrations

<i>Illustration 1 : Le bloc procédural.....</i>	39
<i>Illustration 2 : Divination par les sorts (kleromanteia) en présence d'Athéna - en l'occurrence, lithobolie ou jet de pierres. Source : Wikimedia.....</i>	44
<i>Illustration 3 : Les différentes procédures de choix.</i>	44
<i>Illustration 4 : La kleroteria ou machine à tirer au sort. Crédit photographique M. Girod-Laine.....</i>	49
<i>Illustration 5 : Représentativité et Loi faible des grands nombres, un exemple.....</i>	50
<i>Illustration 6 : Le moment aléatoire ou Palos est entouré de précautions déterministes et intentionnelles visant à contrôler la procédure et rognent le contenu aléatoire du tirage.</i>	53
<i>Illustration 7 : La déesse Fortuna. Source : Wikimedia.....</i>	65
<i>Illustration 8 : Les types d'opérations matérielles, récapitulatif.</i>	78
<i>Illustration 9 : Le prototype comme résultat du croisement entre une opération matérielle de tirage et une manière de justifier et d'interpréter celle-ci.....</i>	79
<i>Illustration 10 : La procédure de choix comme résultat d'une opération matérielle et d'une opération intellectuelle.</i>	86
<i>Illustration 11 : Récapitulatif des prototypes. Les points d'interrogation correspondent à des croisements soit improbables soit pour lesquels on a pas encore trouvé de prototype.</i>	87
<i>Illustration 12 : Répartition thématique des textes du corpus.....</i>	95
<i>Illustration 13 : Calcul de la densité de la matrice de citations.</i>	96
<i>Illustration 14 : Résumé des propositions concernant la sortition de postes législatifs.....</i>	113
<i>Illustration 15 : Évolution du nombre de publications annuelles.</i>	115
<i>Illustration 16 : Cumul annuel des publications.....</i>	116
<i>Illustration 17 : Nombre annuel de citations croisées.....</i>	117
<i>Illustration 18 : Cumul des citations croisées.....</i>	117
<i>Illustration 19 : Part annuelle en % des écrits et des citations croisées.....</i>	117
<i>Illustration 20 : Rapport entre la part des écrits et part des citations croisées. Un chiffre négatif indique que le nombre de citations croisées est proportionnellement plus grand que celui des publications.....</i>	118
<i>Illustration 21 : Taux d'intercitation annuel et moyen en %.....</i>	118
<i>Illustration 22 : Densité de la matrice de citations.....</i>	119
<i>Illustration 23 : Centralité des publications.....</i>	119
<i>Illustration 24 : Centralité des auteurs.....</i>	120
<i>Illustration 25 : L'effet Matthieu : nombre de citations reçues par les auteurs de la matrice.....</i>	120
<i>Illustration 26 : Part relative des types de textes dans le corpus.....</i>	122
<i>Illustration 27 : Dienel (dr.) et ses collaborateurs devant les modèles proposés par les citoyens lors du projet sur l'avenir du centre ville de Cologne – 1980.....</i>	198
<i>Illustration 28 : Nombre de projets de Planungszellen en Allemagne. Calculs propres.....</i>	201
<i>Illustration 29 : Nombre de Planungszellen en Allemagne. Calculs propres.....</i>	201
<i>Illustration 30 : Estimation du nombre de Planungszellen, Citizens Juries et dérivés dans le monde. Cal-</i>	

Table des illustrations

<i>culs propres</i>	201
<i>Illustration 31 : Membres du réseau allemand de promoteurs. Calculs propres</i>	203
<i>Illustration 32 : La diffusion des mini-publics</i>	215
<i>Illustration 33 : Le rapport citoyen</i>	225
<i>Illustration 34 : La remise du Bürgergutachten à Aix-la-Chapelle : En arrière plan, les participants. Devant à gauche le maire d' Aix-la-Chapelle. À droite H. Lietzmann de la FBPUW</i>	225
<i>Illustration 35 : Calcul de la taxe selon le modèle de tarification avec trois exemples pour l'année 2007</i>	226
<i>Illustration 36 : Le programme de travail des Planungszellen</i>	227
<i>Illustration 37 : La remise officielle de l'avis (de droite à gauche : deux participantes, la présidente du conseil régional, la vice-présidente chargée de l'environnement et la vice-présidente chargée de la démocratie)</i>	230
<i>Illustration 38 : Le programme de travail du jury citoyen de Poitou-Charentes</i>	231
<i>Illustration 39 : Lieu de résidence des personnes interrogées en Poitou-Charentes</i>	239
<i>Illustration 40 : Origine géographique des participants à Aix-la-Chapelle</i>	241
<i>Illustration 41 : Origine géographique des participants en Poitou-Charentes</i>	242
<i>Illustration 42 : Structure démographique des participants à Aix-la-Chapelle</i>	243
<i>Illustration 43 : Structure démographique des participants en Poitou-Charentes</i>	243
<i>Illustration 44 : Répartition par genre des participants à Aix-la-Chapelle</i>	243
<i>Illustration 45 : Répartition par genre des participants en Poitou-Charentes</i>	244
<i>Illustration 46 : Répartition socioprofessionnelle des participants en Poitou-Charentes</i>	244
<i>Illustration 47 : Sentiment des participants sur leur représentativité</i>	245
<i>Illustration 48 : Intérêts présumés et/ou défendus par les acteurs à Aix-la-Chapelle</i>	249
<i>Illustration 49 : Intérêts présumés et/ou défendus par les acteurs en Poitou-Charentes</i>	250
<i>Illustration 50 : Les citoyens au travail à Aix-la-Chapelle</i>	253
<i>Illustration 51 : Questionnaire d'évaluation du jury citoyen picto-charentais</i>	255
<i>Illustration 52 : Titre d'un plan d'action à Aix-la-Chapelle : « qui trie, profite ! »</i>	258
<i>Illustration 53 : Une proposition qui dépasse le mandat est la préférée des participants (en bas sur la feuille rajoutée)</i>	260
<i>Illustration 54 : Exemple de questionnaire pour le travail en petit groupe</i>	266
<i>Illustration 55 : Une participante à Poitiers, travaillant sur « la crise climatique »</i>	276
<i>Illustration 56 : Activité socio-politique des participants</i>	286
<i>Illustration 57 : Aix-la-Chapelle. Les recommandations des citoyens et leur mise en œuvre</i>	291
<i>Illustration 58 : Associations entre tirage, vote et une série de concept</i>	302
<i>Illustration 59 : Récapitulatif des résultats de l'étude empirique</i>	311
<i>Illustration 60 : Corpus d'études empiriques de mini-publics</i>	315
<i>Illustration 61 : Critères de qualités pour les mini-publics</i>	329
<i>Illustration 62 : Prototypes de procédures de choix</i>	358
<i>Illustration 63 : Estimation du nombre de Planungszellen, Citizens Juries et dérivés. Détail par pays</i>	

Table des illustrations

<i>Calculs propres</i>	400
<i>Illustration 64 : Expériences françaises de conférences de citoyens. Estimation au 01.04.10.</i>	400
<i>Abbildung 65: Die Unterschiede zwischen den Auswahlverfahren.</i>	443
<i>Abbildung 66 : Der prozedurale Block</i>	444
<i>Abbildung 67: Fortuna. Quelle: Wikimedia</i>	454
<i>Abbildung 68: Die Prototypen des Losverfahrens. Fragezeichen bedeuten, dass kein passender Prototyp gefunden wurde</i>	464
<i>Abbildung 69: Verteilung der Texte der Studie</i>	466
<i>Abbildung 70: Deskriptive Texte – Zusammenfassung</i>	468
<i>Abbildung 71: Übersicht der Vorschläge für die Sortition der legislativen Posten</i>	472
<i>Abbildung 72: Anzahl der Publikationen pro Jahr</i>	474
<i>Abbildung 73: Anzahl der Publikationen insgesamt</i>	475
<i>Abbildung 74: Anzahl der Publikationen, thematisch geordnet</i>	475
<i>Abbildung 75: Dichte der Zitationsmatrix</i>	476
<i>Abbildung 76: Zahl der wechselseitigen Zitationen pro Jahr</i>	476
<i>Abbildung 77: Zahl der wechselseitigen Zitationen insgesamt</i>	476
<i>Abbildung 78: Rate der wechselseitigen Zitationen in Prozent</i>	477
<i>Abbildung 79: Zentralität der Veröffentlichungen</i>	477
<i>Abbildung 80: Zentralität der Autorinnen</i>	477
<i>Abbildung 81: Anzahl der Planungszellen in Deutschland. Eigene Berechnung</i>	500
<i>Abbildung 82: Anzahl der Planungszellen-Projekte in Deutschland. Eigene Berechnung</i>	501
<i>Abbildung 83: Anzahl der Planungszellen, Citizens Juries und Ableitungen weltweit Eig. Schätzung</i> ..	501
<i>Abbildung 84: Die Arbeit in der Planungszelle</i>	509
<i>Abbildung 85: Geographische Verteilung der Teilnehmenden in Poitou-Charentes</i>	515
<i>Abbildung 86: Altersstruktur der Teilnehmenden in Aachen</i>	515
<i>Abbildung 87: Altersstruktur der Teilnehmenden in Poitou-Charentes.</i>	515
<i>Abbildung 88: Berufssoziologisches Profil der französischen Teilnehmenden</i>	516
<i>Abbildung 89: Gefühlte Repräsentativität der Teilnehmenden.</i>	516
<i>Abbildung 90: Vertretene / angenommene Interessen der Akteure in Aachen</i>	517
<i>Abbildung 91: Vertretene / angenommene Interessen der Akteure in Poitou-Charentes</i>	517
<i>Abbildung 92: Engagement der Teilnehmenden</i>	525
<i>Abbildung 93: Die Übergabe des Bürgergutachtens in Poitiers. Von Links nach Rechts: Die Vize-Präsidentin für Demokratie, die Vize-Präsidentin für Umweltfragen, die Präsidentin, und zwei Teilnehmerinnen</i>	528
<i>Abbildung 94: Korpus der Fälle und Studien für die Kontextualisierung</i>	533
<i>Abbildung 95: Zusammenfassung der Qualitätskriterien für die Minipopuli</i>	540
<i>Abbildung 96: Prototypen von Auswahlverfahren.</i>	549

Genre

Faire une co-tutelle a des effets collatéraux intéressants. J'avais écrit mon mémoire de fin d'études entièrement au masculin, en évacuant la question du genre par une courte remarque préliminaire et parlais de citoyens. Mes études et mes recherches en Allemagne m'ont appris à utiliser la forme double, celle de *BürgerInnen*. En revenant en France pour mon mémoire de master j'utilisais alors en français la forme citoyens-nes, plus cohérente mais largement plus complexe à employer en raison de l'accord des adjectifs en français. Dans les articles publiés depuis j'ai pris l'habitude – quelle coïncidence – de régler le problème par un tirage au sort. Pour la thèse, la pièce a tourné une fois encore, et c'est finalement le masculin qui est sorti. Le texte allemand est quant à lui écrit avec la forme féminine.

Résumé

La thèse prend comme champ d'investigation un corpus de textes dans lesquels se trouvent des propositions d'introduction du tirage au sort en politique et pose la question de leur cohérence et de leur pertinence : les publications forment-elles un ensemble que l'on pourrait qualifier de « théorie de la démocratie aléatoire » ? Si oui, les attentes formulées par ses tenants vis-à-vis de la pratique sont-elles utopiques ou, au contraire, sont-elles réalisées dans des expériences recourant au tirage au sort des participants, tels que les « mini-publics » ? L'analyse quantitative et qualitative du corpus amène à la conclusion que l'on a bien affaire à l'émergence d'une théorie qui s'articule autour d'une trame argumentative collective et d'attentes communes : le tirage serait ainsi une solution aux crises accablant les démocraties libérales. Son usage permettrait d'atteindre une meilleure représentation formelle et substantielle, une participation qualitativement et quantitativement accrue, et refonderait la démocratie sur une nouvelle légitimité, plus procédurale et dynamique. La thèse répond ensuite à la deuxième question en passant la théorie au banc d'essai de la pratique d'une *Planungszelle* et d'un jury citoyen, deux modèles de mini-publics dans lesquels des citoyens sont recrutés par tirage afin d'élaborer des recommandations de politique publique. L'enquête empirique qualitative permet d'avancer que la plupart des attentes sont remplies, mais dans un cadre à portée limitée, ce qui pose la double question des conditions de réalisation de la théorie et des possibilités d'améliorer les dispositifs de mini-publics par le biais d'une nouvelle ingénierie institutionnelle.

Mots-clés : tirage au sort, sortition, théorie de la démocratie aléatoire, mini-publics, démocratie délibérative, démocratie participative, *Planungszelle*, *Citizens Jury*, jury citoyen.

Abstract

The field of investigation of this thesis is a corpus of texts containing proposals for the introduction of random selection schemes in politics. The thesis questions the relevance and coherence of these texts: do the publications form a theoretical ensemble that could be labelled as a “theory of aleatory democracy”? If so, do the expectations raised by its supporters remain merely utopian or do they stand the test of the political practice? The quantitative and qualitative analysis of the text corpus leads to the conclusion that we are in fact dealing with the emergence of a theory and that the analysed authors develop a common argumentative frame and common expectations: the use of random selection in politics could be a solution to overcome the crises of liberal democracies. Its use would allow a better formal and substantial representation, a qualitatively and quantitatively increased participation, and give birth to a new, more procedural and dynamic form of legitimacy. These expectations are then tested with the help of two mini-publics, that is to say, experiments in participatory democracy that use random selection to recruit their participants: a *Planungszelle* and a Citizens’ Jury. The qualitative empirical investigation shows that most of the expectations are fulfilled, although only in a limited geographical, social and political frame. These results raise the double question of the conditions for the realization of the theory and of the possible improvement of the mini-public mechanisms through institutional engineering.

Keywords: random selection, sortition, theory of aleatory democracy, mini-publics, deliberative democracy, participatory democracy, *Planungszelle*, Citizens Jury, *jury citoyen*.

Avant-propos

C'est en mai 2001, soit il y a plus de dix ans que j'ai été pour la première fois confronté au tirage au sort en politique, lorsqu'allant d'une salle de cours à l'autre je suis tombé sur une affiche annonçant une conférence de « Roger de Sizif », au centre de laquelle se trouvait le texte suivant :

Stochocratie, n.f. Polit. : système dans lequel parlementaires et gouvernants sont désignés part tirage au sort. Ce système, inventé en France à la fin du XX^e siècle, fut graduellement adopté par l'ensemble des pays occidentaux, du fait de son excellence et de son efficacité. Syn. Démocratie-loto, lotocratie. » Extrait du *Dictionnaire universel du XXI^e siècle*.

L'idée me séduit tout de suite et je décidais d'aller voir cette conférence. Malheureusement, elle était déjà passée depuis une semaine. Le sujet, lui, continua à me travailler ; à tel point d'ailleurs que je décidais d'en faire le thème de mon mémoire de fin d'étude deux ans plus tard, pompeusement intitulé « la stochocratie démocratique : proposition pour résoudre les crises de la démocratie libérale et parvenir à un régime réellement démocratique ». Celui-ci – dirigé par Claire Conte et « Roger de Sizif » lui-même – se terminait par l'appel suivant : « Stochocrates de tous les pays unissons-nous ! Faisons la révolution stochocratique ! »

Cet appel vibrant n'avait en fait rien de nouveau et, sans le savoir, je ne faisais que réinventer comme d'autres avant et après moi une trame argumentative que j'ai fini par définir dans cette thèse comme « théorie de la démocratie aléatoire ». Nombre d'universitaires mais aussi de citoyens ont en effet, en se basant sur la démocratie antique ou les républiques vénitienne et florentine, remis en débat la question de l'élection comme outil monopolistique de choix des représentants et ont proposé de réintroduire le tirage dans l'arsenal méthodologique du démocrate. En arrivant en Allemagne l'année suivante, je me mis en tête de commencer une thèse sur ce que je nommais entre-temps la « néodémocratie » et qui devait être la poursuite du travail de mémoire. Deux éléments majeurs ont pourtant donné un tour entièrement nouveau à ce projet. Premièrement, j'ai commencé à découvrir des ouvrages tels que ceux de John Burnheim et de Barbara Goodwin qui ouvraient un monde insoupçonné de recherches et de réflexions sur le tirage au sort en politique. Les « stochocrates » existaient, sous le nom de *kleroterions*, une liste de diffusion par courrier électronique rassemblant un

petit nombre d'intéressés et fondée par Conall Boyle en 2004. Et chaque année amenait son lot de nouveaux textes partisans et exploratoires qui valaient la peine d'être approchés sous un angle systématique. Deuxièmement, je me rendis compte par un heureux hasard qu'existait en Allemagne depuis plus de trente ans un modèle de démocratie dans lequel le choix des participants était réalisé par tirage au sort : la *Planungszelle*. Encore une fois, s'ouvrait un champ complet de recherches et d'expériences qui, au-delà de la « cellule de planification », regroupait une série de processus rassemblés aujourd'hui sous le terme de « mini-publics ». Je rentrais en contact avec le réseau de promoteurs du modèle allemand et apprenait à connaître la pratique des *Planungszellen*. La confrontation de ces deux mondes me fit apparaître avec éclat qu'ils étaient très peu liés. Les recherches croisées entre les approches théoriques et empiriques étaient rares ; mais surtout, la question de la consistance et de la pertinence de la théorie du tirage sur le terrain n'était pas posée alors même que les expériences aptes à la tester étaient en plein essor : mon sujet de thèse était né.

Aujourd'hui, la liste de diffusion a cru, les recherches sur la démocratie participative ont fleuri, celles sur le tirage se sont exponentiellement développées et les approches croisant théorie et pratique du tirage se multiplient. Pour ma part j'ai appris à prendre une position critique vis-à-vis de l'outil tirage. L'enthousiasme de départ est encore présent, mais si je considère le *kleros* comme un instrument valable dans la palette des procédures démocratiques, il ne me paraît depuis longtemps plus comme la solution miracle aux défis de la démocratie du XXI^e siècle. C'est le grand apport que m'a donné ce travail de recherche.

L'ensemble du travail n'aurait pas été rendu possible sans le soutien de mes deux directeurs de recherche, Gerhard Göhler dès 2004 et Gil Delannoï à partir de 2005. Leurs remarques critiques m'ont permis de progresser dans la définition de mon objet de recherche, dans mes méthodes, dans ma réflexion sur le tirage et dans l'apprentissage de la méthode scientifique. Dans ce cadre, je tiens aussi à remercier Danielle Cabanis qui me permit de suivre un master ouvrant les portes de l'inscription en thèse en France.

Je n'avais initialement pas prévu de réaliser une étude empirique, mais la rencontre d'acteurs de terrains en France et en Allemagne m'a poussé à faire ce pas. En Allemagne, Susanne Achter-

berg, Marc Schulz et Hans Lietzman m'ont grandement aidé et soutenu dans le suivi et l'étude des *Planungszellen* d'Aix-la-Chapelle. Marion Ben-Hammo, Sophie Bouchet-Petersen, l'équipe de Missions Publiques ainsi qu'Yves Sintomer, m'ont lancé puis accompagné sur la piste du jury picto-charentais et sur les routes de la Région lors de mes entretiens. C'est l'occasion de remercier l'ensemble des participantes et participants aux deux expériences avec qui j'ai pu échanger durant les sessions et qui m'ont pour beaucoup d'entre elles et eux accueillis pour des entretiens et se sont soumis de bonne grâce à l'enquête par écrit ensuite.

La famille Dienel, Hans-Liudger Dienel en particulier, m'a offert l'occasion unique de pouvoir travailler dans le fond de Peter Dienel à Elstal. Ce travail de recension et de catalogage, quoique qu'imposant par la quantité de matériel (120 cartons de déménagements) m'a aidé à comprendre l'histoire de l'apparition et la diffusion des mini-publics par le prisme de l'un des acteurs majeurs de leur développement. Le séminaire d'Elstal a rendu cette recherche possible en accueillant le fond et en me mettant ses moyens matériels à disposition.

Les *Klertions* ont joué un rôle central dans l'évolution de mes recherches, qu'ils en soient remerciés ici, tout spécialement Connall Boyle qui m'a aidé dans beaucoup de traductions vers l'anglais, mais aussi Barbara Goodwin, Oliver Dowlen, Peter Stone et Hubertus Buchstein. Mon intérêt pour la *Planungszelle* a été en premier lieu éveillé par Peter Dienel, optimiste invétéré que j'ai eu la chance de connaître. Lors de notre première rencontre, il m'a demandé si j'avais envie de traduire son livre de 1978 en français afin de faire connaître mieux la *Planungszelle* en France. Le projet n'a pas encore abouti mais le travail réalisé sur le manuscrit a beaucoup fait progresser mes connaissances sur le modèle et son emploi. Le groupe des promoteurs de la *Planungszelle* a aussi été un forum fructueux d'échange, je pense notamment à Hilmar Sturm, Benno trütken et Ilse Burgass. De l'autre côté de l'Atlantique, mes remerciements vont à Ned Crosby avec qui j'ai pu échanger dans de longs courriels sur l'apparition et le développement des *Citizens Juries*.

Au-delà de ces échanges, le travail s'est nourri d'innombrables discussions entre amis sur le tirage au sort et la démocratie et de précieuses corrections, remarques critiques et lectures des versions de travail de la thèse. Pour son soutien jour après jour et depuis plus de trois ans je tiens tout particulièrement à remercier Sara Iglesias. Pour leur présence malgré la distance, mes parents et ma famille. Maximilian Girod-Laine, Chi-Huy Tran, Marius Haber-

land, Nicolas Schaeffer, Karen Schierhorn, Lisa Carstensen et Anna Langenbruch qui ont lu et relu mon texte en français et patiemment corrigé mon allemand jusqu'au dernier jour.

Si le travail scientifique se nourrit de discussions, le scientifique doit lui se nourrir tout court. C'est pourquoi je remercie encore une fois mes parents pour leur soutien financier, le CIERA (Centre Interdisciplinaire d'Études et de Recherches sur l'Allemagne) pour sa bourse de courte durée, la fondation Heinrich-Böll qui m'a accordé une bourse de recherche de trois ans ainsi que la Région Île-de-France par le biais de son dispositif SETCI (Soutien à l'Encadrement de Thèse en Cotutelle Internationale) qui ont permis de mener à bien le projet.

Introduction

Une renaissance

On observe depuis une quarantaine d'années la publication de textes de plus en plus nombreux traitant du tirage au sort en tant que méthode de sélection et de distribution. Une partie des études est de nature historique et retrace les emplois passés de ce que les Grecs de l'Antiquité nommaient *kleros*, les vénitiens de la renaissance *brevia* et les Espagnols de l'époque de la *Reconquista*, *insaculación*. Un autre groupe de textes s'intéresse au tirage de manière plus exploratoire et cherche à en comprendre la logique, la nature et le compare aux autres procédures de sélection telles que le vote électif ou le marché. Dans un dernier ensemble de publications, les auteurs des textes prennent une position plus engagée et se font partisans voire militants du tirage : ils proposent d'introduire, ou plutôt de réintroduire, le tirage au sort en politique pour distribuer des biens rares, des postes politiques importants, voire même pour prendre des décisions¹.

Cette évolution représente une sorte de « renaissance ». Le tirage, après une longue éclipse dans la pratique s'étirant des révolutions libérales du 17^e siècle jusqu'à la fin des années 1960 devient peu à peu un centre d'intérêt de la recherche universitaire. Ce qui est tout aussi passionnant, c'est que les publications dont il est question ici sont très proches les unes des autres dans leur construction argumentative et leur corpus d'exemples et de références historiques, mais se sont – jusqu'à très récemment – développées de manière largement indépendantes les unes des autres. Les auteurs se citent très peu réciproquement et ne semblent pas se considérer – et être envisagés – comme un ensemble cohérent, comme faisant partie d'un corpus commun. C'est de ce paradoxe qu'émerge la première question de la thèse : *la multiplication des recherches et publications sur le tirage au sort signifie-t-elle qu'émerge une théorie du tirage au sort en politique, constituée d'un fondement commun de références, de trames argumentatives partagées et d'attentes semblables vis-à-vis de la pratique politique ?*

¹ Le terme politique sera pris ici dans un sens large comprenant aussi bien la distribution de ressources rares que le processus de prise de décisions collectives à caractère obligatoire.

De plus, dans la pratique politique, le tirage semble renaître de ses cendres. Depuis la fin de la seconde guerre mondiale, il a été, et est encore employé, pour distribuer des biens rares tels que des organes, pour sélectionner des conscrits, pour distribuer des autorisations de séjour, des logements sociaux ou des admissions à l'université. Il a aussi été de nouveau employé pour sélectionner des citoyens afin d'occuper des postes politiques dans le cadre de modèles que l'on regroupe aujourd'hui sous l'appellation de « mini-publics ». Toutefois, et c'est encore un paradoxe intéressant, la renaissance de la pratique que l'on observe depuis une quarantaine d'années s'est longtemps effectuée de manière très indépendante de la théorie. Lorsque Peter Dienel réunit en 1973 pour la première fois, un groupe de 25 citoyens tirés au sort sur les registres d'habitants de la ville de Schwelm afin de discuter des ordures ménagères, il ne sait pas que Robert Dahl avait proposé trois ans plus tôt, dans un livre paru aux États-Unis, la création d'une assemblée délibérative tirée au sort. Et ce même Dahl ne mentionne pas en 1987, lorsqu'il reformule de manière plus précise sa proposition en la qualifiant de « mini-populus » que la *Planungszelle* de Dienel a déjà été employée une centaine de fois en Allemagne. Et pourtant dans les deux cas, il s'agit de réunir des citoyens par tirage au sort pour délibérer sur la politique et formuler des recommandations. On a l'intuition que les motifs sont proches, que les attentes et les motivations de la pratique collent à celles développées dans la théorie. C'est de ce constat que naît la deuxième question de recherche du présent travail : *les mini-publics pourraient-ils être un terrain privilégié de test de la théorie du tirage au sort en politique, si tant est qu'une telle théorie existe ?*

Question de recherche

En mettant en parallèle les deux interrogations que l'on vient de présenter, on est en mesure de formuler la question globale de la thèse : *les propositions de réintroduction du tirage en politique qui se multiplient depuis une quarantaine d'années sont-elles seulement des utopies modernes ou ont-elles un potentiel réel concernant le futur des démocraties libérales ? Et passent-elles le banc d'essai de la pratique ?* Il s'agit ainsi de mettre au centre du travail l'ensemble discursif constitué par les propositions pro-tirage afin de tester leur cohérence et leur pertinence dans le cadre de modèles réels de participation basés sur le tirage au sort.

État de la recherche

À ce jour, deux publications seulement semblent avoir qualifié les textes sur le tirage au sort de corpus cohérent. La première est un article de John Snider (2007) qui appelle *Yale School of Democratic Reform* un groupe d'auteurs autour de Dahl (1970) incluant par exemple Fishkin (1995) et O'Leary (2006). Selon Snider, l'idée phare de cette école de pensée est que « a large, randomly selected sample of American voters could be brought together to deliberate in such a way that some of the most intractable problems of America's representative democracy could be solved » (Snider 2007, 3). L'article de Snider est particulièrement intéressant parce qu'il met bien en avant la trame argumentative présente dans une grande partie des textes partisans concernant le tirage au sort de représentants. Il ignore toutefois que la majorité des propositions ne sont pas issues d'universitaires nord-américains et que la distribution de postes n'est pas le seul domaine de réflexion des partisans du tirage. Ces dimensions sont en revanche prises en compte par la deuxième publication, celle de Buchstein (2009a) qui qualifie l'ensemble textuel de *aleatorische Demokratietheorie* – théorie de la démocratie aléatoire – et qu'il définit comme « ein normative Projekt mit dem Ziel, die Rationalitätspotentiale des Zufallsprinzips für moderne Demokratien nutzbar zu machen » (Buchstein 2009a, 343). L'approche de Buchstein, plus large et englobante, représente une base solide dans le but de répondre à la première question de recherche, celle concernant l'émergence d'une théorie du tirage au sort en politique, mais devra être complétée et approfondie par une démarche plus systématique étant donné que son approche n'est pas quantitative et ignore donc une partie des publications.

La question de la pertinence des mini-publics en tant qu'outil de test des propositions de démocratie aléatoire a été pour la première fois traitée par Carson & Martin (1999) qui, partant de la proposition de « démarchie » formulée par Burnheim (1985) mobilisent ensuite leur expérience d'animateurs de mini-publics (*Citizens' Juries*) dans le but de prouver le bien fondé de la construction théorique. Les publications comparables postérieures reprennent le même schéma en partant le plus souvent de l'histoire du tirage avant de s'intéresser aux mini-publics qui sont considérés comme étant l'application contemporaine la plus prometteuse du principe du tirage. C'est par exemple le cas de Schmidt (2001) ou de Sintomer (2007). D'autres publications optent pour un schéma inverse et commencent par traiter des mini-publics en tant qu'instrument de démocratie participative et délibérative avant de formuler une

proposition théorique plus ambitieuse (Gastil 2000 ; Ackermann & Fishkin 2004). Considérées dans leur ensemble, ces publications renforcent l'intuition que les mini-publics pourraient être un terrain adapté de test. Mais elles gagnent à être complétées parce que la plupart prennent comme porte d'entrée la théorie de la démocratie délibérative et laissent de côté des préoccupations centrales exprimées dans les propositions théoriques de la théorie de la démocratie aléatoire, ce que nous verrons en détail dans le travail.

Enfin, la question globale du potentiel du tirage au sort dans les démocraties libérales a été récemment abordée par les livres de Dowlen (2008a) ou de Stone (2011) et plus généralement par l'ensemble des auteurs partisans du tirage mais n'a pas encore reçu de réponse basée sur une étude empirique. C'est pourquoi elle constitue le centre d'intérêt du présent travail de recherche.

Démarche et méthodologie

La démarche croise la théorie politique et la science politique empirique afin de tester les attentes théoriques grâce à l'étude qualitative de deux modèles ayant recours au tirage au sort. D'un point de vue méthodologique nous avons décidé d'alterner entre une approche inductive et déductive : le processus de recherche a ainsi débuté avec le recensement et la lecture des propositions théoriques, s'est poursuivi avec deux études de terrain menées de manière inductive, avant de construire la théorie en étudiant quantitativement et qualitativement le corpus de textes théoriques puis d'analyser le matériau empirique au vu des attentes et hypothèses contenues dans la théorie. Enfin, une enquête postérieure a permis de compléter l'étude empirique de manière déductive. Plus concrètement, la thèse mobilise quatre outils méthodologiques correspondant aux interrogations successives du travail.

Le premier chapitre de la thèse prend la forme d'un travail typologique inspiré de la théorie linguistique des prototypes (Rosch 1973 ; 1978), définis comme « une forme moyenne, caractérisée par les attributs les plus typiques » (Girard 2006, 296) afin de proposer un classement souple et dynamique des formes de tirage en partant des typologies existantes, qu'elles soient intrinsèques (Sher 1980 ; Goodwin 2005), procédurales (Bromberger & Ravis 1987 ; Elster 1987), fonctionnelles (Buchstein 2009a) ou combinées (Delannoi 2010 ; Sintomer 2007). Ce travail fournira la base analytique permettant de saisir, d'ordonner et de mettre en relation les formes de tirage que nous rencontrerons au cours de l'ensemble du travail.

Le deuxième outil méthodologique mobilisé dans la thèse, et qui constitue l'objet deuxième chapitre, est la scientométrie, c'est-à-dire la « mesure de l'activité scientifique dans un domaine particulier » (Gingras 2008, 3). Elle sera le fondement de l'étude quantitative permettant de répondre à la question de l'existence d'un corpus cohérent de textes traitant du tirage. Cette analyse, correspondant au deuxième chapitre, se fera en deux étapes distinctes. On commencera par recenser de manière inductive l'ensemble des textes ayant pour sujet principal le tirage au sort afin de constituer une base de données de 318 textes qui, une fois nettoyée des doublons (plusieurs publications d'un même ouvrage ou traductions), de la littérature grise (manuscrits) ainsi que des textes antérieurs à 1945 constituera un corpus de 205 textes. Ceux-ci seront ensuite soumis à une étude bibliométrique systématique (Havemann 2009) qui confirmera, d'un point de vue quantitatif, l'hypothèse de l'existence d'une théorie de la démocratie aléatoire.

On pourra alors, dans le troisième chapitre, appréhender de manière qualitative le corpus de textes et l'on restreindra pour ce faire l'examen aux propositions concernant le tirage de postes politiques parce qu'elles sont les plus nombreuses et qu'elles présentent le spectre d'arguments et d'attentes le plus vaste. L'étude laissera voir que le discours des auteurs partisans du tirage peut être densifié sous forme de théorie dont on détaillera les présupposés, la trame argumentative et les espérances vis-à-vis de la pratique.

Cette théorie de la démocratie aléatoire pourra alors être passée au banc d'essai de la pratique par l'entremise d'une étude empirique qui constituera la deuxième partie de la thèse et commencera logiquement par l'identification d'un terrain approprié dans le quatrième chapitre. On balisera à cet effet le champ des emplois contemporains du tirage avant de se concentrer sur les usages de type mini-publics en raison tout d'abord de l'affinité entre théorie de la démocratie aléatoire et mini-publics que nous mettrons en avant. Ce choix repose en outre sur le fait que la majorité des propositions concernent des postes délibératifs et sur l'observation que la distribution de postes est un phénomène qui a véritablement connu une renaissance depuis la fin de la seconde guerre mondiale, alors que la plupart des autres pratiques ont existé sans interruption depuis plus longtemps. Enfin, les mini-publics sont des constructions complexes qui permettent de tester une grande palette des attentes théoriques. Le choix de modèles précis et de terrains de recherche dans la catégorie des mini-publics sera mené à bien par le détour d'une étude de diffusion des innovations sociales s'inspirant

de l'approche de Rogers (2003), basée sur les résultats de l'archivage et de l'indexation du fond Peter Dienel constitué de documents sur la *Planungszelle* mais aussi sur l'ensemble des variations de mini-publics en raison de la centralité de ce chercheur dans le domaine. On choisira alors en connaissance de cause la *Planungszelle* et le jury citoyen comme modèles de test. Le premier pour son caractère pionnier, standardisé, historique et parce qu'il reste le plus employé à ce jour et le deuxième pour sa jeunesse, son aspect fortement hybride, son caractère de première en France (évaluation de politique) et son ancrage dans un contexte politique et discursif différent (notamment sa plus grande proximité avec la théorie de la démocratie aléatoire). Enfin, on s'intéressera aux deux terrains formant la base de l'étude empirique.

Le chapitre cinq sera ainsi consacré au projet de *Planungszelle* « eine neue Abfallgebührensatzung für Aachen »² réalisé en 2007 à Aix-la-Chapelle et au jury citoyen « évaluation de l'action régionale dans la lutte contre le changement climatique » organisé par le conseil régional de Poitou-Charentes en 2008. L'étude empirique reposera sur le dépouillement d'une enquête qualitative comprenant deux observations participantes réalisées en novembre 2007 et juin 2008, une série de 57 entretiens semi-directifs effectués avec l'ensemble des acteurs en présence (participants, organisateurs, animateurs, politiciens, administratifs), deux questionnaires (le premier pendant le déroulement des mini-publics et le deuxième respectivement trois ans et deux ans et demi après) ainsi qu'une étude d'impact médiatique et qu'une analyse des textes produits lors des deux projets (comités de pilotage, compte rendu des sessions, *Bürgergutachten*, avis citoyen, documents administratifs et politiques). L'exploitation des résultats de l'enquête permettra de juger de la réalisation des attentes de la théorie dans le cadre limité des deux expériences.

Dans un dernier chapitre, il s'agira de contextualiser la recherche empirique au moyen d'une étude comparative en passant une vingtaine d'expériences de mini-publics similaires à celles d'Aix-la-Chapelle et de Poitiers au crible de la grille de lecture du chapitre cinq. Le fruit de cette étude autorisera la formulation de recommandations d'ingénierie institutionnelle concernant les mini-publics. On poursuivra ensuite la contextualisation au niveau théorique en se posant cette fois la question des conditions de réalisation de la théorie de la démocratie aléatoire au sein des démocraties libérales avant de conclure sur un possible agenda de recherche dans ce domaine.

² « Un nouveau système de tarification des ordures ménagères pour Aix-la-Chapelle ».

Partie 1 : La théorie du tirage au sort en politique

(Kleros)

« I would propose the creation of what might be called a mini-populus. Its members would be a group of randomly selected citizens, who would serve for a limited period: let us say a thousand citizens serving for a year, when they would be replaced with a new mini-populus. More than one mini-populus would be desirable. One might decide on the agenda of issues, while several others might each concern itself with one of the major issues. A mini-populus could exist at any level of government, national, regional, or local. [...] During their year members would be attended, again by means of telecommunications, by an advisory committee of scholars, and a staff monitored by the advisory committee. At the end of its year, a mini-populus would indicate the preference ordering of its members among the most relevant alternatives in the policy area assigned to it. A mini-populus would not be a lawmaking body, however, but would represent what the public would itself prefer if the public were as well informed as their fellow citizens in the mini-populus had become during their period of service. If decision makers were to disagree with a mini-populus, they would need to explain the reasons for their disagreement. »

Dahl (1987, 205-206).

Chapitre 1 : Une typologie du tirage au sort

Le concept de tirage au sort semble à première vue intuitif parce qu'il est connu de chacun d'entre nous et utilisé dans la vie courante. Ainsi, lors d'un loto, d'un jury judiciaire ou avant un match de football, on tire au sort. Toutefois, citer ces trois exemples suffit à semer le doute : on se rend compte qu'il s'agit en fait d'une procédure qui prend des visages grandement différents aux conséquences extrêmement variées. Comprendre le tirage nécessite donc de s'intéresser à ses multiples usages, à ce qui les différencie, les rapproche, permet de les comparer, de les définir. Pour saisir la nature simple et pourtant complexe du tirage on choisira une approche modulaire et on commencera par le définir comme une procédure de choix basée sur l'utilisation artificielle et contrôlée de l'aléatoire (1.1 et 1.2). On mettra ensuite en avant sa spécificité par rapport à d'autres types de procédures (1.3 et 1.4) ce qui permettra d'ouvrir la « boîte noire » du processus pour clarifier l'opération « physique », matérielle de tirage (2). Nous nous intéresserons alors à l'environnement intellectuel qui entoure tout usage concret de tirage (3). Pour finir, nous discuterons de la possibilité de formuler une typologie (4) en se basant sur des travaux déjà réalisés (4.1) et proposerons la formulation de « prototypes » de tirage (4.2).

1. Le tirage au sein des procédures de choix

1.1 « Qui obtient quoi, quand et comment ? »

« Mais nous essayerons maintenant de traiter à fond de l'établissement des magistratures. Les différences ne peuvent porter que sur trois termes divers dont les combinaisons doivent donner tous les modes possibles d'organisation. Ces trois termes sont : d'abord les électeurs, en second lieu les éligibles, enfin le mode de nomination. » Aristote (Politique, livre IV, chapitre 12).

Durant l'ère démocratique de l'antiquité athénienne, les 500 conseillers de la *boulè* étaient choisis selon une procédure qui nous est aujourd'hui bien connue : ses membres (les *boulotai* ou *bouleutes*) étaient tirés au sort chaque année parmi tous les citoyens de la cité, âgés de plus de 30 ans, par le biais de tablettes de bronze frappées de leur nom¹. Suite à ce tirage les citoyens choisis passaient la *dokimasia* (docimasia), une procédure durant laquelle les *bouleutes* potentiels devaient répondre à une série de questions devant le conseil sortant concernant leur famille, leurs ambitions mais aussi toute question que le conseil jugeait bon de poser. La fin de la docimasia consistait en un vote à main levée sur l'approbation ou le rejet du candidat. Si l'on réfléchit en termes de procédure, un tel déroulement pose au moins quatre questions en écho à celles posées par Aristote : Qu'est-ce qui est distribué / alloué ? Comment, c'est-à-dire entre qui, par qui et selon quelles modalités ? Pourquoi ? Et avec quelles conséquences ? Pour répondre, il faut s'intéresser au concept de procédure de choix qui constitue – selon la formule restée célèbre – la définition même de la politique comme activité de répartition de ressources limitées, aussi appelées *items*. En court, « *who gets what, when, and how* » (Lasswell 1935). Les *items* prennent trois formes : celle de lots, celle de postes et celle de décisions². Avant même de détailler ces trois alternatives, il faut clarifier ce que l'on entend par « ressources limitées ». En effet, dans un cadre théorique où les ressources sont infinies et entièrement égales, le problème de la distribution ne se pose pas réel-

¹ Voir (Blackwell 2003 ; Hansen 1999 ; Headlam 1891). L'exemple de la *boulè* servira de fil conducteur aux développements de ce chapitre.

² Elster (1987, 108) parle de décisions, de ressources, de tâches et de charges. Les deux derniers termes semblent renvoyer au même objet, un poste, mais interprété de manière neutre dans le premier cas et négative dans le deuxième. Voir infra, p. 37.

lement. En revanche, quand les items sont différents et/ou ne sont pas infinis (ou divisibles à l'infini) et/ou qu'il importe de savoir qui les aura en premier, on se trouve en présence de ressources limitées (Goodwin 2005, 59).

Le groupe des lots se divise classiquement entre lots matériels (un ordinateur) et immatériels (un droit d'entrée à une foire informatique). Le groupe des postes est un domaine bien plus vaste mais que l'on peut saisir dans une optique fonctionnaliste comme un ensemble de tâches à accomplir. On peut diviser entre postes politiques (concernant donc principalement la distribution de ressources limitées) et non politiques. Les postes non politiques représentent l'immense majorité de cette catégorie et correspondent aux emplois (*jobs*). La théorie s'accorde à distinguer 6 groupes de fonctions au sein des postes politiques. Les postes législatifs (1) dont les tenants ont pour tâche de formuler et d'adopter l'ensemble des Lois régissant un corps politique. Lorsqu'il s'agit de la Loi suprême, on parle de postes du pouvoir constituant (2). Les postes exécutifs (3) dont le but est pour les personnes les exerçant de mettre en œuvre les Lois. Les postes judiciaires (4) dont les tenants ont pour fonction de contrôler l'adéquation des Lois à la Loi suprême (juge constitutionnel) et de sanctionner le non respect des Lois en vigueur (juge judiciaire). Les postes consultatifs (5) dont les détenteurs ont pour rôle d'aider par la discussion et la délibération les tenants des autres fonctions dans leur travail, sans avoir eux-même un pouvoir de décision. Les postes électifs (6) qui allouent à leurs détenteurs la fonction de mener à bien une procédure de choix concernant un autre poste³. Le groupe des décisions renvoie quant à lui à la notion d'adoption d'une alternative c'est-à-dire d'un cours d'action⁴. Lots, postes et décisions sont donc les trois types d'items qui peuvent être soumis à une procédure de choix. On parlera dans les deux premiers cas de distribution et de prise de décision dans le troisième.

On le verra plus tard en détail, mais il n'est pas inutile de clarifier dès à présent, que l'appellation donnée aux items varie selon l'interprétation positive, négative ou neutre qu'en font les acteurs en présence lors de la distribution. Lorsqu'il s'agit de répartir des lots, on parlera de « biens » ou de « maux » ; s'agissant de postes on parlera d'honneurs ou de charges. Les décisions pourront parfois recevoir le qualificatif de « tragiques » (Calabresi & Bobbit 1978) ou de « difficiles » (Ullman-Margalit 2007). Enfin, un item peut être divisible ou pas et indi-

³ Les postes donnant la fonction de distribuer des lots seraient de nature exécutive (administrative).

⁴ Ainsi pour savoir si l'on ira à gauche ou à droite au prochain croisement, on peut tirer à pile ou face ou regarder les panneaux indicateurs. Dans le premier cas on prend la décision par tirage et dans le deuxième par un examen.

viduel ou collectif. Si le second cas se comprend par lui-même – il y a une différence fondamentale entre décisions individuelles et décisions collectives ou lots privés et lots collectifs – la divisibilité appelle une remarque. On avance en effet souvent qu'un bien divisible ne pose pas de problème de distribution parce qu'il suffit de le diviser en autant de parts qu'il y a de prétendants. Cette affirmation est valide mais néglige que l'on peut vouloir donner plus à certains qu'à d'autres ou qu'il peut être important de savoir qui aura l'item en premier.

Ces éléments permettent de répondre à la question du « quoi », concernant la procédure de sélection des bouleutes : il s'agissait d'un poste, consultatif et individuel. Le caractère consultatif venant du fait que le conseil avait pour rôle de préparer les propositions de Loi qui étaient ensuite soumises à l'assemblée du peuple (Bleicken 1995).

1.2 Procédures de choix et blocs procéduraux

En reprenant maintenant le processus complet, on peut s'intéresser à la deuxième question liée à l'activité de répartition de ressources limitées, celle du « comment ? ». La littérature s'accorde à définir une procédure de choix ou de sélection, aussi appelée procédure d'allocation (Buchstein 2009a) comme un processus de réduction d'un set d'items à un item unique, « moving from many options to just one »⁵. Elster propose une définition reposant sur deux filtres successifs : le premier permet de limiter le nombre des items possibles à celui des items plausibles et le deuxième de réduire à un ces derniers⁶. En appliquant ces définitions, la distribution des postes de bouleutes comprenait trois étapes distinctes et successives de réduction pour arriver au set final : le tirage des noms des bouleutes potentiels sur les listes de citoyens, une docimasie menée par le conseil sortant et un vote à main levée pour rejet ou acceptation. Cette distinction est cependant problématique étant donné que l'on se trouve face à trois procédures différentes au sein même d'une procédure plus large, ce qui ouvre la porte à une régression à l'infini (spirale sans fin) concernant le début et la fin de la procé-

⁵ Ullmann-Margalit & Morgenbesser (1977). Cette définition s'applique aussi quand on choisit plusieurs items du set si l'on considère que les choix sont successifs (le premier bouleute, le deuxième, etc). Voir aussi Stone (2007b) et Thiele (2008).

⁶ Elster (1984, 76) : « To explain why a person in a given situation behaves in one way rather than another, we can see his action as the result of two successive filtering processes. The first has the effect of limiting the set of abstractly possible actions to the feasible set, i.e. the set of actions that satisfy simultaneously a number of physical, technical, economic and politico-legal constraints. The second has the effect of singling out one member of the feasible set as the action which is to be carried out. » Nous reviendrons sur ce processus en 2.1 et 2.2, p. 45 et suivante).

1. Le tirage au sein des procédures de choix

de : qui établit les listes de citoyens ? Selon quelles procédures ? Qui décide des critères de l'examen et selon quelle procédure ? Comment se déroule le vote à main levée ? Avec quelle règle de majorité ? Comme le remarque Dowlen (2008a, 219), le tirage a été – d'un point de vue historique – utilisé la plupart du temps en combinaison avec d'autres procédures et il faut prendre en compte ce contexte. Il semble en fait nécessaire de différencier deux niveaux – celui de la procédure et celui de la procédure au sein de la procédure – ce que nous proposons de faire en introduisant le concept de bloc procédural qui correspond à une articulation logique d'une ou plusieurs étapes procédurales⁷ et que l'on peut illustrer en reprenant l'exemple de des bouleutes :

Étape concrète	Vérification de la nationalité et de l'âge	Tirage au moyen de plaques de bronze	Docimasia	Vote à main levé
Procédures	Examen sur critères politiques et biologiques	Tirage au sort	Examen sur la base d'un entretien	Vote
Bloc procédural	Sélection des bouleutes			

Illustration 1 : Le bloc procédural.

Deux exemples supplémentaires devraient permettre de préciser cette idée. Durant les années 60, le gouvernement des États-Unis distribuait des parcelles de terres pouvant contenir du pétrole par le biais d'un tirage contre l'achat d'un ticket à prix fixe. Les gagnants des parcelles avaient le droit de les revendre au bout d'un an (Haspel 1985). Dans ce bloc on voit apparaître une procédure de tirage entourée par deux procédures de marché. Un autre bon exemple est la procédure de sélection des jurés en France qui commence par un examen (nationalité, âge), se poursuit par un tirage et se termine par un examen (capacité, empêchements). L'avantage du concept est qu'il permet de découper des procédures réelles afin de les analyser, sans perdre de vue qu'elles s'imbriquent dans la réalité.

L'utilisation d'un tel outil requiert toutefois le recensement des différents types de procédures qui peuvent s'articuler dans un bloc. La littérature concernant les types de procédure de choix est, comme le note Buchstein (2009a, 232), relativement diffuse. Lui-même distingue sept méthodes : le vote, le tirage, la cooptation, l'enchère, la rotation stricte, la temporalité et la distribution monopolisée (distribution sur la base de prestations, d'aptitudes ou de

⁷ Elster (1987,108) parle de « higher-order decision » mais sa notion se concentre sur le fait de savoir qui décide de recourir au tirage et selon quelle procédure. Elle ne prend pas en compte des ensembles procéduraux réels, ni n'inclue les étapes postérieures à la décision.

besoins). Elster quant à lui propose une division entre tirage, distribution égalitaire, allocation en fonction des besoins, de la productivité ou des contributions, procédures de marché, file d'attente, rotation et statut⁸. Kornhauser & Sager (1988) différencient quatre types : le vote, l'adjudication (sur le mérite ou le besoin), le marché et le tirage⁹. Saunders (2008, 361) distingue entre sélection, tirage et enchère. Le croisement de ces quatre listes et le regroupement de leurs catégories communes permet de proposer une typologie centrée autour de quatre procédures. La première – que nous avons déjà évoqué dans l'exemple des bouleutes – est le vote, que les grecs nommaient *psephos* (Delannoi 2003). Le vote a été largement étudié et exploré dans ses aspects procéduraux mais aussi historiques, mathématiques, sociaux et culturels¹⁰. C'est la procédure standard de choix des représentants dans les démocraties libérales et nous verrons qu'il est fortement lié à la procédure de tirage dans certains cadres/contextes. La deuxième procédure correspond à ce que Buchstein appelle l'enchère et Elster le marché et que les grecs nommaient *agora*. Ce type était non présent lors du choix des bouleutes mais est souvent central lors de processus de distribution. Une procédure de marché repose sur l'allocation par le biais de la rencontre d'une offre et d'une demande, toutes deux exprimées sous forme de prix. Les procédures de marché ont été et sont toujours l'objet de nombreuses recherches et controverses qu'il ne nous appartient pas de détailler ici. Le troisième type de procédure est l'examen ou la *dokimasia*¹¹. Un examen est une procédure durant laquelle les candidats sont jugés sur une liste de critères qu'ils doivent remplir afin d'être choisis. Ce type regroupe les catégories cooptation, rotation stricte, temporalité et distribution monopolisée développées par Buchstein et la distribution égalitaire, l'allocation en fonction des besoins, de la productivité ou des contributions ainsi que la file d'attente, la rotation et le statut décrites par Elster. Ce vaste regroupement se comprend si l'on considère que toutes ces catégories sont en fait des critères pour une procédure d'examen. Ainsi, on peut avoir un examen dont le critère est le mérite, ou le fait d'être arrivé le premier (file d'at-

⁸ Elster (1987, 128) ne considère pas sa liste comme complète et ne s'intéresse qu'au quatre premières.

⁹ Kornhauser & Sager (1988, 483) : « In Western, industrial societies these procedures fall into three somewhat crudely drawn categories. Two of these are common and carry with them familiar justifications from political philosophy. Adjudicatory mechanism measure claims for benefits or for relief from burdens against standards of social value or entitlement [...] Markets permit persons to trade towards benefits or away from burdens [...] The third category of allocative device is neither common nor easy to locate on the map of political philosophy. Lotteries are distinguished most prominently by the fact that they eschew rather than embrace identifiable elements of personal desert or social value; lotteries are driven by chance, not reason ».

¹⁰ Il est impossible de faire ici une présentation de la littérature concernant le vote tant elle est vaste.

¹¹ Dowlen (2008a) parle de *screening*, Delannoi (2003, 2) de nomination et Molino (1987, 144) d'examen.

tente) ou encore le fait de ne pas encore avoir eu l'item (rotation ou rotation stricte). Le quatrième type de procédure est celui qui nous intéresse le plus : il s'agit du tirage ou *kleros*. Comme nous le verrons par la suite, il repose sur le principe de l'aléatoire, c'est-à-dire sur un moment d'indéterminisme.

Comment différencier maintenant ces procédures (*psephos*, *agora*, *dokimasia*, *kleros*) les unes des autres ? La tâche est bien plus ardue qu'il n'y paraît. C'est pourquoi, tandis que nous nous efforcerons de démontrer la particularité du *kleros* de manière détaillée, on se limitera à des éléments d'approche pour les autres procédures de sélection.

En premier lieu le vote. C'est une procédure qui passe par un moment de choix – le vote proprement dit – durant lequel des préférences individuelles s'agrègent pour devenir une préférence collective (Thiele 2008, 22). Suite au vote et par l'application d'une règle de décompte (par exemple la majorité simple ou le consensus ou encore la proportionnelle), on obtient le choix collectif qui sera retenu. Le marché procède à la même opération de transformation d'une préférence en choix par le biais d'un prix et suite à une enchère. L'examen est une procédure plus difficile à saisir parce que la transformation des préférences en choix se fait par le biais de l'application de critères très variés, cumulatifs et grandement subjectifs. Dans les trois types ainsi définis, on voit à l'œuvre un processus de transformation de la préférence en choix par le biais d'un outil (le vote, le prix ou une série de critères). Ce processus est, dans le cas du tirage, interrompu.

1.3 La spécificité du tirage : Le moment aléatoire

Dans tout tirage non truqué¹² il existe un moment d'indéterminisme complet. Ce moment est la spécificité du tirage, son originalité profonde. Dowlen (2008a, 11-30) l'appelle le *blind break* (l'instant aveugle). Stone (2011, 22) parle de non-prédictibilité : « It is unpredictability, then, that characterizes a lottery, setting it apart from other processes. » Le tirage est un moment où les acteurs perdent complètement le contrôle sur la procédure. Ils ne peuvent – à ce moment précis – pas l'influencer. Le tirage est « totalement libre d'intention » et s'oppose aux autres procédures qui « fondent le résultat intentionnellement. »¹³ Il n'est pas un outil qui

¹² Étant donné que l'on réfléchit ici « toutes choses restant égales par ailleurs », cette précision ne sera faite qu'une fois. On parle ici de tirages non truqués mais aussi de votes ou de marchés non truqués.

¹³ Schmidt (2000, 369) : « Folgt man dem Selbstverständnis [...] der Moderne, dann liegt ihre Zurückhaltung gegenüber Losentscheiden vor allem daran, dass sie anspruchsvoller ist, es besser machen will [...]. Man begnügt sich nicht mit irgendeiner Regierung, irgendeinem Täter, irgendeinem Gelehrten, es sollen nach Mög-

peut transformer les préférences en choix. C'est pourquoi il semble justifié de tracer une ligne entre le tirage et les trois autres méthodes de sélection. Alors que dans le vote, le marché et l'examen, les acteurs gardent le contrôle tout au long du processus, ils sont amenés à le perdre lors d'un tirage, ne serait-ce qu'une fraction de seconde. Cette propriété du tirage vient du fait qu'il est une procédure de « chance organisée », un « engin » ou « mécanisme de chance » ; il « reflète un choix intentionnel de prendre une décision par le biais d'un mécanisme non intentionnel »¹⁴. En bref, la spécificité du tirage est qu'il fait appel au principe aléatoire. On définira ce dernier en croisant deux dimensions dont la première revient à la formule de Cournot (1851, 30) qui réduit un événement aléatoire à la « rencontre de deux chaînes causales indépendantes ». La deuxième se base sur l'approche de Chaitin qui définit une série de nombres aléatoires comme celle qui ne peut pas être décrite par une formule plus simple qu'elle-même, c'est-à-dire qui ne peut être réduite à un algorithme : il n'est pas possible de mettre en place une méthode de prédiction du résultat. Chaitin prend comme exemple deux séries de chiffres : 01010101010101 et 011010110111100. Alors que la première série peut s'écrire « 7x01 » la deuxième doit rester telle qu'elle¹⁵. Ces deux éléments – les chaînes indépendantes et l'impossibilité de prévoir – représentent le cœur même du concept d'aléatoire.

Quant au mot hasard souvent employé pour décrire le même phénomène, il semble être équivalent, même s'il peut avoir en français une connotation moins neutre en français. On utilisera donc par la suite de préférence le deuxième terme, celui d'aléatoire, en laissant de côté l'adjectif hasardeux et le mot aléa qui ont une connotation négative¹⁶.

lichkeit die richtigen sein, und welches die jeweils richtigen sind, ergibt sich aus der Sache selbst, der Kompetenz und Eignung der Bewerber, unserem gemeinschaftlichen bekundeten Willen, usw. ; kurz, aus Gründen, die das Ergebnis intentional begründen, vom ersten bis zum letzten Schritt auf bewusst getroffene Entscheidungen zurückzuführen können, statt es der Willkür eines keiner bestimmten Richtung folgenden, ganz und gar intentionsfrei funktionierenden Entscheidungs substituts zu überlassen. »

¹⁴ La première expression, *organized chance* est de Goodwin (1984, 190), la deuxième, *chance device*, d'Aubert (1959, 2). La citation est d'Elster (1987, 108) : « Lotteries reflect an intentional choice to make the decision by a nonintentional mechanism. »

¹⁵ Dans le premier cas on a une transmission du message en termes de compréhension et dans le deuxième en termes d'extension : le premier laisse place à une interprétation, le deuxième non (Noël 1991, 201).

¹⁶ Ce qui au passage montre un intéressant paradoxe de la langue française : l'aléa est hasardeux et le hasard est aléatoire.

1.4 « Loteries naturelles » et « artificielles »

Le tirage est donc une procédure par laquelle la réduction du set d'options à une option unique se fait par le recours à l'aléatoire. Mais il faut encore clarifier ce que l'on entend exactement recours à l'aléatoire. Il semble y avoir deux options. La première correspond à ce que la plupart des auteurs appellent la « loterie artificielle » et correspond aux procédures dans lesquelles les acteurs se mettent d'accord à la fois sur le recours au principe aléatoire mais aussi sur l'ensemble des résultats possibles¹⁷. À l'inverse dans certains tirages les parties s'accordent seulement sur le recours à l'aléatoire ; ce sont des « loterie naturelle ». Une illustration de cette dichotomie est donnée par Molino (1987, 140) : « Il y a là trace d'une opposition fondamentale entre les procédures de tirage (dé, bâtonnets) et les procédures fondées sur la production d'une configuration (divination par le sable, le rêve, les écailles). » Si l'on trouve bien dans les deux cas un moment aléatoire, dans le deuxième, la marge laissée à l'interprétation est beaucoup plus forte. Lors d'un processus basé sur la lecture dans les entrailles d'un animal (haruspice), on ne connaît pas le nombre des options et la personne en charge de l'interprétation du résultat dispose d'une grande liberté. Dans le cas d'un lancer de dé en revanche on formalise la procédure en termes de probabilités. Si ce dernier a six faces, la probabilité d'obtenir chacune des faces est de 1/6 : on est, si l'on reprend le terme de Stone, dans une loterie incertaine. Si les deux types de tirage peuvent être aussi aléatoires l'un que l'autre, ce qui change, c'est le contrôle des acteurs sur la procédure. Dans un tirage « naturel », les limites du contrôle sont floues, dans un tirage artificiel, les acteurs fixent l'ensemble des limites de leur influence. Il faut donc introduire une distinction au sein même du groupe des procédures de tirage. Dans un cas, on peut se référer au mot *kleros* (cléros) que les grecs utilisaient pour désigner le tirage dans le cadre de la distribution d'héritages mais aussi de postes politiques (entre autre la boulè)¹⁸. On se trouve face à une procédure contenant un moment aléatoire, mais dont les issues possibles sont connues, c'est la loterie artificielle. Dans le deuxième cas on se réfère plutôt à l'interprétation d'un événement qui a été produit par l'aléatoire et que les grecs désignaient par le nom de *kleromanteia*, la

¹⁷ Elster parle de loteries formelles et informelles (1987, 107). Stone propose la même dichotomie en différenciant entre les « loteries incertaines » qui sont celles où le nombre d'issues est connu et les « loteries à risque » où elles ne le sont pas (Stone 2008a, 21).

¹⁸ On notera à ce propos qu'initialement le mot *kleros* désignait à la fois le terrain distribué par tirage et le tirage lui-même. Une analogie qui se retrouve avec le mot anglais "lot" qui vient du germanique *hlot* désignant aussi le terrain alloué par tirage. Cf. Fienberg (1970, 255).

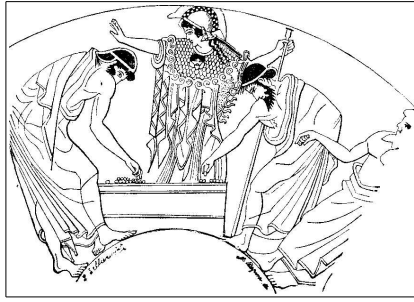


Illustration 2 : Divination par les sorts (kleromanteia) en présence d'Athéna - en l'occurrence, lithobolie ou jet de pierres. Source : Wikimedia.

1 : Une typologie du tirage au sort

cléromancie, c'est-à-dire la divination (*mantiké* – *mantique*) basée sur un tirage (*kleros* – *cléros*), c'est la loterie naturelle¹⁹.

1.5 Bilan

Ainsi, le tirage artificiel ou *cléros* est l'une des quatre méthodes de choix à disposition pour distribuer lots, postes et décisions au sein d'une communauté politique²⁰. En opposition avec les autres types de procédure – vote, marché et examen – il contient un moment plus ou moins important d'indéterminisme durant lequel les acteurs perdent volontairement le contrôle sur la procédure. Dans la pratique, le tirage est imbriqué avec les autres types de procédures dans des blocs procéduraux.

	Procédure de choix	Outil de réduction	
Moving from many options ...	<i>Psephos</i> – vote	Agrégation des préférences par le biais d'un vote + mécanisme de calcul. to one.
	<i>Agora</i> - marché	Confrontation des préférences jusqu'à l'équilibre par le biais du prix.	
	<i>Dokimasia</i> - docimasia	Examen de l'adéquation avec les critères prédéfinis (qui correspondent aux préférences des allocateurs).	
	<i>Kleros</i> – <i>cléros</i>	Moment aléatoire	
	<i>Kleromanteia</i> - cléromancie	Moment aléatoire + interprétation	

Illustration 3 : Les différentes procédures de choix.

Ces distinctions permettent de répondre à deux des quatre questions concernant les bouleutes que nous posions en début de chapitre : les conseillers étaient choisis au cours d'un bloc procédural comprenant un *cléros*, une *docimasia* et un vote (le « comment ? » du départ) pour remplir une fonction délibérative et individuelle (le « quoi ? » du départ). On ne sait toutefois pas encore comment le *cléros* lui-même fonctionne, ce qui se trouve dans la « boîte noire » du tirage, que nous allons maintenant ouvrir, en espérant qu'elle ne se transforme pas en boîte de pandore.

¹⁹ La *mantique* n'était pas forcément précédée d'un tirage, par exemple lorsque la divination se basait sur des visions ou des rêves.

²⁰ Maintenant que la distinction est faite entre tirage naturel et artificiel on se permettra d'utiliser le mot tirage dans le deuxième sens, sauf indication contraire.

2. L'opération matérielle ou la boîte noire du tirage

Dans la procédure de choix des bouleutes, le tirage se faisait grâce à l'emploi de la *kleroteria* et de tablettes de bronze. Cette procédure est-elle un type particulier de cléros ? Ou tous les tirages se ressemblent-ils ? Plus généralement, combien peut-on distinguer d'étapes lors d'un tirage ? Kornhauser & Sager (1988, 485) ont proposé un découpage en trois étapes sur lequel nous nous baserons pour décrire l'opération matérielle de tirage c'est-à-dire le moment concret où entre en jeu l'aléatoire : « A lottery allocates a benefit (sometimes called a "prize") among a designated group of potential beneficiaries ("candidates" who comprise a "pool") according to a stipulated procedure (the "pay-off condition"). » En reprenant ces éléments, on peut identifier quatre « moments » lors de l'opération matérielle de tirage : une première étape consiste à définir l'item ou « prix » ainsi que les options possibles (2.1), une deuxième correspond à la définition du *pool* des candidats (2.2). Ensuite entre en jeu le moment aléatoire, désigné ici comme nous le verrons par le terme de *palos*, correspondant à la condition de rentabilité (*pay-off condition*) évoquée par Kornhauser & Sager (2.3). Enfin, le processus se termine éventuellement par une confirmation (2.4).

2.1 Le « prix » et le *pool* des options

Le plus souvent, une opération de tirage commence par la fixation de l'item (lot, poste, décision) ou « prix » ainsi que de la liste des options possibles et des conditions de sélection ou de rejet²¹. Par exemple, lors du tirage d'un dé à six faces les options seront 1,2,3,4,5 et 6 et l'on pourra décider d'assigner les chiffres pairs à une condition de sélection et les impairs à une condition de rejet. Par cette opération, chaque item reçoit donc une probabilité de réalisation. Dans le cas construit ici, chaque option reçoit une probabilité égale à 50%. La définition d'une série d'options permet aussi de créer des allocations multiples. Ainsi, si l'on dispose d'une urne avec des boules blanches et noires et que l'on assigne l'option noire à un choix et l'option blanche à un rejet, on peut organiser un tirage massif. Une fois cet appariement réalisé, on peut s'intéresser aux candidats, c'est-à-dire au groupe des sortéables.

²¹ La définition du pool et des options se fait dans la réalité le simultanément (Elster (1987, 109).

2.2 Le *pool* des sortéables²²

« *I know of no instance of social lotteries without some preselection or postselection scrutiny on the basis of need, merit, and the like.* » Elster (1989, 67-68).

La constitution *ex ante* du groupe parmi lequel on tirera au sort est à la fois l'étape la plus complexe et probablement la plus influente de l'opération matérielle de tirage. En théorie on pourrait imaginer un tirage sans qualification, mais ce cas ne semble pas exister dans la pratique, comme le souligne Elster (cf. *exergue*). Dans le cas des bouleurs par exemple, deux conditions étaient nécessaires : il fallait être un citoyen athénien et avoir plus de trente ans. Une revue inductive de l'ensemble des règles de qualification existantes semble impossible, c'est pourquoi on présentera une série de critères déductifs :

1. Participation volontaire contre participation obligatoire : les items en jeu *peuvent-ils* ou *doivent-ils* prendre part au tirage ? Plus la participation est obligatoire, plus le niveau de qualification est faible puisque les items doivent participer même contre leur gré. Le caractère obligatoire peut être de nature culturelle. Ainsi, si la participation au tirage pour la boule semble avoir été volontaire, il ne paraît pas déraisonnable de penser que la culture politique dominante de cette époque rendait cette participation plutôt obligatoire (Bleicken 2005).
2. « Tous, certains, un » : cette fameuse alternative aristotélicienne sur le nombre des gouvernants vaut aussi pour la qualification. Plus le nombre relatif d'items à prendre part au tirage est grand, plus celui-ci a un niveau de qualification bas.
3. Qualification naturelle contre acquise : la première correspond à des caractéristiques données (être un Humain, grand, petit, une femme, etc) et la deuxième a des qualités acquises au cours du temps (acheter un ticket d'entrée, payer un cens, être détenteur d'une note minimale à un examen, etc.).

²² Ce terme est la traduction du *losberechtigt* de Buchstein (2000, 170) et renvoie aux équivalents « éligible », ou « vendable » des autres types de procédure.

4. Participation active contre passive : plus l'item doit agir pour entrer dans le pool, plus on peut considérer le niveau de qualification comme haut. Par exemple les candidats à une place pour un match de football de la coupe du monde doivent remplir un formulaire avant d'avoir le droit de participer. Au contraire, les jurés des jurys judiciaires en France n'ont rien à faire, on vient les chercher.

On peut avancer que l'interaction de ces facteurs détermine une sorte de niveau global de qualification. Par exemple, un tirage facultatif concernant quelques uns – disons les deux rois de la fable nordique relatée dans Ekeland – aurait un niveau de qualification haut²³. En revanche un tirage obligatoire concernant tous les passagers d'un canot en perdition pour savoir qui sera mangé aurait un niveau de qualification faible.

2.3 Le moment aléatoire ou *palos*

2.3.1 *Tirage pur, pondéré, ou avec quotas*

« Deux termes grecs anciens désignent le tirage au sort : cléros et palos. Cléros s'applique à la fois à l'objet servant au tirage au sort, au tirage lui-même, à ce qui est attribué par le tirage et, tout particulièrement, à la part de propriété et plus encore à celle que l'on reçoit en héritage. Les étymologistes le rattachent à un radical cla, signifiant la brisure, de sorte que cléros désignerait matériellement un morceau de bois. Palos, lui, procède d'une racine pe/ol signifiant agiter si bien que si l'un des noms provient de l'objet utilisé et couvre tout le champ sémantique, l'autre fait d'abord référence à l'acte du tirage. » Pralon (1987, 151)

On se trouve là au cœur de la machine aléatoire, au moment même du *blind break* que l'on nommera *palos* à la suite de Pralon. On peut distinguer trois types de *palos*. Le premier est ce qu'on appelle en statistique un tirage pur ou équiprobable, c'est-à-dire celui dans lequel la phase déterministe (l'accord des participants) s'arrête après le choix des items, des options et du pool des sortéables : chaque item reçoit dans ce cas une chance égale. Il peut cependant arriver que les compétiteurs veuillent jouer un rôle plus actif dans le processus en influençant les chances de survenance d'un résultat. Dans ce cas, ils pourront utiliser un tirage pondéré dans lequel certains sortéables auront plus de chances que d'autres d'être choisis. Par

²³ Ekeland (1991, 13) : « Torstein Frode raconte qu'en Hising se trouvait une ville avait lié sont sort tantôt à la Norvège et tantôt à la Suède. Les deux rois convinrent alors de tirer au sort à qui elle reviendrait : ils lanceraient les dés, et le gagnant serait celui qui aurait le total le plus élevé. »

exemple, si l'on veut favoriser la sélection de femmes pour un poste on pourra mettre deux fois plus de noms féminins que de noms masculins dans le pool²⁴. Mais les compétiteurs peuvent vouloir aller encore plus loin et décider de vouloir influencer non pas les probabilités de résultat, mais ces derniers directement en utilisant des quotas (Elster 1989, 96-97). Dans ce cas de figure, ils fixent le pool des sortéables puis assignent des objectifs déterminés au résultat du *palos*, par exemple la parité. Les « papiers » tirés du sac renvoyant à la catégorie « homme » ou « femme » cessent d'être pris en compte une fois le quota atteint (50% dans le cas de la parité). La différence entre les deux modes de contrôle peut paraître anodine, elle est pourtant fondamentale : alors que le système de la pondération n'empêche théoriquement pas que 100% des choisis soient tout de même des hommes (cas rare mais pas impossible), le système des quotas bloque cette possibilité en introduisant du déterminisme au cœur même du *palos* dont le contenu aléatoire diminue sans pour autant disparaître complètement. En effet, si l'on sait que l'on aura 50% de femmes, on ne sait ni lesquelles (sauf si le nombre de candidates est égal ou inférieur à 50% du nombre de places féminines à occuper) ni quelle femme obtiendra le poste en premier, ce qui peut s'avérer crucial.

2.3.2 Formalisation

Admettons qu'un conducteur perdu décide de recourir au tirage pour décider s'il tournera à gauche ou à droite au croisement suivant. Il pourra suivre la première voiture bleue, jouer à pile ou face ou encore lancer un générateur de nombres aléatoires (pair pour gauche et impair pour droite par exemple). Ces trois modes couvrent la palette des possibilités de formalisation, c'est-à-dire du degré de recherche consciente d'un processus entièrement aléatoire. Le premier type est ce qu'Elster nomme les tirages épistémiques (2000, 242). Le deuxième correspond aux tirages faits avec un instrument non exclusif étant donné que la pièce, si elle peut servir à un tirage, n'a pas été créée pour cela ; ce n'est pas sa fonction première. Le générateur en revanche est un instrument dédié au tirage. De même que la *kleroteria* grecque ou les *imborsione* florentins²⁵. Ces degrés de formalisation sont – tout comme les trois types

²⁴ Un cas intéressant de tirage de ce type est rapporté par Elster (1987, 123) : « In the United States [...] the supplementary draft for the National Football League, the rights to choose players are allocated by an inverse weighted lottery. The Champions get their name placed in a hat once. The last-place team (twenty-eighth) get their name placed in the hat twenty-eight times. »

²⁵ Les instruments créés respectivement par les grecs et par les florentins dans le but unique de réaliser les tirages au sort.

de tirage présentés ci-dessus – des moyens de contrôler la quantité d'indéterminisme contenu dans le *palos*. Un générateur aléatoire recherche de manière ciblée – et cela n'est pas évident – à créer un résultat aléatoire répondant aux lois de la statistique²⁶. Un tirage épistémique en revanche peut être quasiment non aléatoire sans que cela ne gêne les acteurs qui ne recherchent pas « l'aléatoire objectif » mais bien « l'impression d'aléatoire », car, comme on peut le démontrer à travers l'exemple précédent, on pourrait imaginer qu'une fabrique de voitures bleues se trouve sur le côté droit de la route et que les voitures en sortent pour être vendues dans les garages de la ville se situant au bout de la route se trouvant à gauche. Dans ce cas, on peut raisonnablement penser que la probabilité qu'une voiture bleue vienne de gauche sera plus faible que l'inverse et le tirage ne sera pas équiprobable.



Illustration 4 : La kleroteria ou machine à tirer au sort. Crédit photographique Maximilian Girod-Laine.

La formalisation peut être un enjeu important concernant les procédures de tirage. On sait par exemple que le fait pour un sondeur d'interroger 1000 personnes de manière épistémique dans sa rue donnera des résultats moins aléatoires en termes de représentativité sociologique qu'une procédure passant par le tirage de mille adresses sur l'ensemble du territoire par un générateur aléatoire. Certains tirages épistémiques s'apparentent même à des tirages naturels (cf. supra, point 2.3.2) : le conducteur précédemment cité ne peut assigner de probabilités à ses options parce qu'on ne sait pas combien de voitures bleues pourraient venir de gauche. De plus, on ne sait même pas ce qu'est une voiture bleue : doit-elle être entièrement bleue ? Suffit-il que le capot

soit bleu ? Le conducteur a une grande marge d'interprétation.

2.3.3 La représentativité

Tout tirage aboutit, selon les théorèmes mathématiques en vigueur, à la création d'un échantillon plus ou moins représentatif de l'ensemble de départ (que l'on appelle univers). La re-

²⁶ La production d'une série de nombre mathématiquement aléatoires est un exercice particulièrement complexe en raison de la difficulté à exclure toute constante des algorithmes et formules permettant le calcul. Sur ce point voir Ekeland (1991, 20-37).

présentativité dépend de facteurs que nous avons déjà évoqués tels que les quotas, la pondération ou la formalisation, mais aussi des opérations post-palos que nous verrons par la suite. Ainsi la mise en place de quotas peut augmenter la représentativité de l'échantillon mais peut aussi la diminuer, si les quotas ne correspondent pas aux caractéristiques réelles de la population de base. De même, les conditions d'entrée dans le *pool*, c'est-à-dire dans l'univers statistique, conditionnent la représentativité de celui-ci et donc la représentativité finale. Il existe toutefois une relation mathématique incontournable, celle de la Loi faible des grands nombres qui stipule que la représentativité d'un échantillon dépend non de sa taille mais de l'intervalle de confiance (c'est-à-dire de la probabilité qu'un résultat soit conforme aux attentes) choisi quel que soit l'univers de départ (voir illustration 5, p. 50).

Soit un territoire où habitent 100 millions d'habitants (univers de l'étude, noté N). Parmi eux, 60 millions sont sortéables (noté A) et 40 millions ne sont conséquemment pas sortéables (noté B). La proportion des sortéables est ainsi de 60% soit 0,6 (noté p) et celle de non éligibles de 40% soit 0,4 (noté q).

Si le tirage de l'échantillon s'effectue avec remise, la fréquence $f_n = X/n$ des individus A observés sur l'échantillon a pour espérance mathématique p et pour écart-type $\sigma = \sqrt{pq/n}$.

On cherche à désigner un échantillon représentatif (noté n) qui ait un pourcentage de chance d'être représentatif de la population N appelé intervalle de confiance (noté c). On ne peut connaître avec certitude la valeur exacte que va prendre chaque item tiré au sein de l'intervalle de confiance, c'est pourquoi on emploie une longueur d'intervalle (notée t) qui est une mesure de l'incertitude sur la position réelle de la vraie valeur du paramètre estimé. Avec ces hypothèses et en appliquant la loi faible des grands nombres, la formule suivante va nous permettre de déterminer la taille suffisante de l'échantillon n :

$$t \sqrt{pq/n} \leq 1 - c.$$

On connaît p (0,6) et q (0,4). Nous devons fixer c à notre convenance. Nous désirons un intervalle égal à 99%. Pour trouver t, on se réfère à la table de la loi binomiale, ou pour simplifier, à la table de la loi normale : pour que l'échantillon ait 99% de chance d'être dans l'intervalle de confiance, il faut prendre $t=2,33$. En appliquant la formule on obtient 13029,3. Pour une population de 100 millions d'habitants dont 60 millions de sortéables, il faut tirer 13030 personnes pour avoir à 99% de chances un échantillon représentatif à 99%. Si l'on baisse ces seuils à 96% (pour c) et 96% (pour t) soit $t=1,75$, on obtient $n=459,3$. Avec un échantillon de 460 personnes, on pourra représenter les 60 millions de sortéables avec 96% de représentativité et avec 96% de chances que cette représentativité soit effective.

$$2,33 * \sqrt{\frac{0,6 * 0,4}{n}} \leq 1 - ,99$$

$$\frac{0,6 * 0,4}{n} \leq \left(\frac{0,01}{2,33}\right)^2$$

$$n \geq 13029,3$$

Illustration 5 : Représentativité et Loi faible des grands nombres, un exemple.

2.4 La confirmation et la marge de manœuvre

2.4.1 Confirmation

On a vu qu'après le tirage en soi, les bouleutes potentiels avaient à se soumettre à la docimasie qui correspond à une mesure de contrôle de la procédure *ex post* que l'on peut appeler confirmation (Delannoi 2003). Celle-ci est une injection supplémentaire de déterminisme au sein de la procédure aléatoire. Elle a toutefois un caractère particulier par rapport aux contrôles effectués avant et pendant la procédure en ce sens qu'elle peut avoir un effet rétro-actif. En confirmant ou infirmant un élu par le sort, les conseillers sortant se laissent la possibilité de changer ce que l'aléatoire a produit.

En théorie, on peut imaginer des tirages sans confirmation, mais les blocs procéduraux concrets que l'on rencontre en politique semblent n'en être quasiment jamais exempts. La confirmation prend plusieurs formes non exclusives que l'on peut saisir à l'aide d'une série de quatre critères, sans prétention d'exhaustivité :

1. Confirmation formelle ou substantielle. Le premier cas renvoie par exemple à la pratique de la conscription par tirage durant laquelle seul le nom de l'intéressé doit être confirmé. Le deuxième se trouve entre autre lors de la docimasie des bouleutes. Le conseil peut poser toute question qui lui paraît pertinente, c'est-à-dire entrer dans un examen substantiel des caractéristiques du candidat.
2. Confirmation simple ou complexe. Ce critère est au mieux illustré par un exemple : durant la renaissance italienne, le doge de Venise était élu à l'issue d'un bloc procédural comportant 12 étapes mélangeant votes, tirages et examens (Boursin 1991). C'est ce que l'on pourrait appeler un processus complexe. Une confirmation simple se trouve par exemple dans le cas d'un bloc procédural dans lequel le tirage est la seule étape (une loterie pour une place d'université par exemple).
3. Confirmation passive ou active. Dans certains cas, par exemple lors du tirage pour un jury citoyen, les choisis doivent confirmer leur souhait de participer. Dans d'autres on vient les chercher, comme c'est le cas dans les jurys judiciaires.
4. Confirmation interne ou externe. Dans le premier cas se sont les choisis eux-même qui confirment leur élection. Dans le deuxième, un organe est chargé de cette tâche.

2.4.2 *Marge de manœuvre des participants*

Au-delà de l'étape de confirmation et lorsque l'item en jeu est un poste distribué à une personne, cette dernière dispose, si elle est choisie, d'une certaine marge de manœuvre qui influence son contrôle sur la procédure et semble pouvoir prendre trois formes dont la première est le refus (Elster 1990,78). Lors du tirage pour les jurys judiciaires français, la participation des citoyens est obligatoire (Roumier & Decocq 2003) même s'il existe quelques exceptions. À l'inverse, de nombreux tirages sont facultatifs. Cette distinction est, nous le verrons dans les chapitres suivants, fondamentale lorsque l'on s'intéresse à la réalisation des attentes des auteurs qui écrivent sur le tirage au sort. Deuxièmement, la contestation. En Sardaigne centrale, la distribution des lots d'héritage se fait par le biais d'un tirage (Carosso 1987, 286) auquel les enfants doivent participer. Cependant, chaque héritier a le droit de contester le résultat du tirage jusqu'à trois fois. Troisièmement, le remplacement. Dans le cadre de la conscription par tirage qui prenait place en France au dix-neuvième siècle, les personnes élues avaient le droit de se trouver un remplacement (Bohigas 1968).

2.5 Conclusion

« Mais, comme il [le tirage au sort] est défectueux par lui-même, c'est à le régler et à le corriger que les grands législateurs se sont surpassés » (Montesquieu, de l'Esprit des Lois, Livre 2, Chap. 2).

On comprend mieux maintenant ce qui se passe à l'intérieur de la boîte noire du tirage : on se trouve en présence d'un moment indéterminé, d'un *blind break*, soigneusement entouré de mécanismes de régulation de son contenu aléatoire. Même s'il est impossible de lister de manière exhaustive tous ces mécanismes, un découpage chronologique de la procédure permet de se faire une idée des possibilités de contrôle *ex ante* par la fixation du pool des options et des sortéables, *ex post* par le biais de la confirmation et de la marge de manœuvre, mais aussi jusque dans le moment même du tirage, le *palos*, par le moyen de la pondération, des quotas et de la formalisation. Si l'on reprend l'exemple de la boulè on se rend compte ainsi qu'il s'agissait d'un tirage massif, avec un seuil de qualification relativement faible, un tirage pur et formalisé par le biais d'un instrument dédié, la *kleroteria*. La confirmation quant à elle était substantielle, simple et passive. Les tirés au sort avaient semble-t-il peu de marge de manœuvre : ils ne pouvaient contester le résultat du tirage ni trouver de remplaçant. On avait

2. L'opération matérielle ou la boîte noire du tirage

donc bien affaire à un type particulier de *palos* et de *cléros* que les acteurs d'alors avaient construit de manière consciente et qui était probablement le résultat d'une discussion intense. Il semble alors grand temps de s'intéresser aux « grands législateurs » chers à Montesquieu et de plonger dans le contexte intellectuel des procédures de tirage.

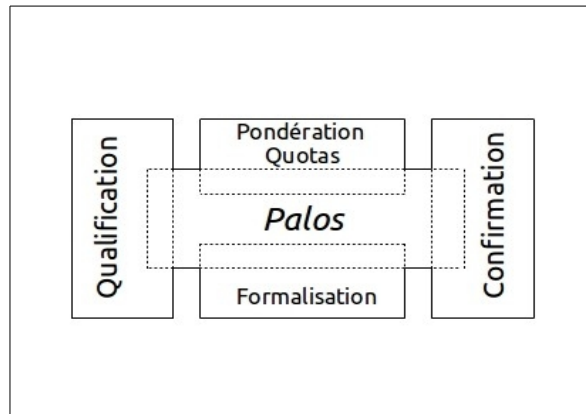


Illustration 6 : Le moment aléatoire ou Palos est entouré de précautions déterministes et intentionnelles visant à contrôler la procédure et rognent le contenu aléatoire du tirage.

3. Le tirage en contexte : L'opération intellectuelle

« Les procédures aléatoires dans la culture sont en même temps des manipulations matérielles et des stratégies intellectuelles » (Molino 1987, 141).

Dans la pratique politique, tout *kleros* se déroule dans un contexte qui lui donne ses fondements discursifs et détermine en grande partie sa forme. Les acteurs développent des « stratégies intellectuelles » tout d'abord en construisant des argumentaires pro- ou anti-tirage c'est-à-dire en créant un régime de justification (3.1). Parallèlement ils tendent à interpréter les procédures qu'ils emploient et leurs résultats ; on discerne la présence d'un régime de réception (3.2). Justification et interprétation se combinent sous la forme de trames argumentatives (3.3).

3.1 La justification, ou les raisons du tirage

« If social innovations are a functional prerequisite of society, so are normative patterns bestowing legitimacy upon these innovations. Man cannot just act; he must be capable of giving reasons for his actions. And he must be capable of giving reasons before he acts. » Aubert (1959, 10).

Le concept de justification renvoie à la question du « pourquoi » des procédures de sélection : qu'est-ce qui pousse les acteurs à vouloir organiser des tirages ? Les participants à soutenir la procédure ou au contraire à la contester ? On va ici – sur la base d'une énumération de type inductive²⁷ – chercher les éléments discursifs entourant le tirage, les « reasons for » et les « reasons against » (Engelstad, 1989)²⁸. Les « justifications normatives pour les tirages » (Elster 1987, 159) et les *normative patterns* (cf. *exergue*) avancées par les partisans et les objections soulevées par leurs détracteurs²⁹. Ces arguments ne sont pas intrinsèquement vrais ou faux, ils sont justes mobilisés par les acteurs dans l'arène politique. Par exemple dire que le tirage permet l'égalité mathématique des participants n'est pas vrai si le tirage est fait sur la base de quotas.

3.1.1 Égalité, équité et justice

L'argument pro-tirage principal qui est le plus récurrent mais aussi le plus complexe concerne l'égalité et ses déclinaisons sous forme de l'équité et de la justice (Goodwin 2005, 44). L'égalité peut être comprise comme procédurale, c'est-à-dire que le tirage donne la même chance à tous les participants ou comme substantielle si le tirage permet une égalité effective après la procédure lorsque le tirage est répété et que chaque item (lot, personne ou décision) fini par être choisi sur le long terme (Goodwin 1984, 195). Ce raisonnement implique aussi que chaque tirage est inégalitaire dans un certain sens puisque, paradoxalement, l'égalité absolue que procurerait une division en parts égales est remplacée par une égalité de chance car à la fin certains des candidats obtiennent l'item et d'autres non (Elster 1987,

²⁷ La liste constituée dans ce paragraphe repose principalement sur les travaux de Buchstein (2009a), Delannoi (2010), Elster (1987), Engelstad (1989), Goodwin (2005), Schmidt (2000) et Sintomer (2007).

²⁸ Goodwin (2005, 51) parle de « theoretical arguments for and against using sortition as the basis for social distribution. » Buchstein (2009a, 295) de « funktionalen Argumente für und gegen Lotterien. »

²⁹ Ce régime de justification est bien sûr présent pour toutes les procédures de sélection. Cf. Kornhauser & Sager (1988, 484).

128)³⁰. Ainsi, si l'on distribue par tirage un logement social on aura, lors du premier cléros, une égalité procédurale entre les candidats désireux de l'obtenir mais une inégalité substantielle puisque seule une personne obtiendra le bien (au lieu de le partager entre tous ce qui créerait une égalité substantielle). Si en revanche on répète chaque semaine le tirage avec les mêmes candidats, sur le long terme, chacun obtiendra (en théorie) le logement et l'on tendra vers une égalité substantielle. D'un point de vue de la justice, l'argument est que le tirage permet de créer de toutes pièces une égalité qui ne préexiste pas afin d'éliminer des différences perçues comme injustes³¹. Le tirage ignore ainsi les souhaits, les besoins et les mérites des participants (Goodwin 2005, 56) et règle par là même le problème délicat de la mesure concrète de telles grandeurs. Lors d'un examen, on est obligé de recourir à une batterie de critères afin de différencier qui de A ou B est plus méritant. Mais effectuer la mesure peut se révéler particulièrement fastidieux voire impossible (Broome 1984). Recourir au tirage permet de faire table rase.

Une telle vision est bien évidemment fortement polémique et renvoie à deux conceptions opposées de la justice sociale avec d'un côté une vision libérale dans laquelle celle-ci prend la forme de l'équité (justice géométrique d'Aristote) c'est-à-dire « à chacun selon sa contribution » (Elster 1987, 170). Aux yeux des tenants de cette vision, le tirage peut être assimilé à un « déni d'humanité »³². D'autres auteurs soutiennent cependant, qu'un système basé sur le mérite renforce en fait les inégalités provoquées par la naissance, la plus grande de toutes les loteries³³. Pour corriger cette situation et établir une plus grande justice, il est fondé de redistribuer périodiquement les rôles sociaux. En utilisant un tirage, on peut introduire de la

³⁰ La seule alternative ici serait de ne pas choisir ou distribuer.

³¹ Dans ce cadre, le tirage est mis en place, « weil die natürlich doch bestehenden Unterschiede keine Rolle spielen sollen » (Schmidt 2000, 364). Quand en revanche les différences ne jouent effectivement pas de rôle ou n'existent pas, on peut se référer à un argument de rationalité, « weil sie de facto keine Rolle spielen ». Cet argument est repris plus bas sous la forme de la rationalité de deuxième ordre (voir 3.1.4, p. 58).

³² Wolfle (1970, 1201) : « It is a denial of man's humanity ; each man is reduced to a cipher, distinguished from other ciphers only by the uniqueness of the combination of digits that identify his records. »

³³ Goodwin (1984, 192) : « However, the problem for liberalism is that the biggest chance distribution of all takes place when we are born and is beyond our control - the distribution of health, beauty, intelligence and other natural endowments. In societies where a strong class system operates, social status can also be regarded as a 'natural' endowment. Under these circumstances, a merit-based system of social justice tends merely to reinforce natural advantages or disadvantages. »

justice là ou il n'y en avait pas avant³⁴. De plus, on peut atteindre une égalité distributive *ex ante* sous la forme de la division égale des chances³⁵. En résumé :

« This can be simply stated: if the structure of society is partly or wholly determined in certain respects and necessarily entails inequalities (I.e. different roles with different intrinsic values and/or different rewards attached to them), and if people are more equal than are the roles (I.e. roles and rewards are highly differentiated, people less so) injustice will result from any once-for-all distribution. In such a case, justice lies in a repeated chance allocation and re-allocation of individuals to the various roles with their concomitant rewards » (Goodwin 1984, 193).

Toutefois cette justice – procédurale sur le court terme et substantive sur le long terme – se fait au dépend d'une justice basée sur le mérite. Le débat concernant le caractère égalisateur du tirage a souvent été mis en avant par les opposants au tirage, par exemple par Socrate dans son commentaire sur le choix des gouvernants par la fève et il constitue probablement, d'un point de vue historique, le débat le plus vif sur le tirage depuis l'antiquité athénienne³⁶. C'est aussi autour de ce caractère nivelant que s'est concentré et se concentre encore le débat concernant le tirage dans son rapport à la démocratie comme nous le verrons ultérieurement³⁷.

3.1.2 *Imprévisibilité*

Lors d'un tirage, il est impossible de connaître quel lot sera attribué à qui, quelle décision sera finalement prise, qui sera choisi. Si défenseurs et détracteurs du tirage se mettent d'accord sur ce fait, il n'en tirent pas les mêmes conclusions. Pour les premiers, l'imprévisibilité rend les calculs stratégiques sur la procédure beaucoup plus difficiles et coûteux, ce qui a pour avantage de réduire les incitations à corrompre aussi bien que les manipulations visant à influencer le résultat, faisant du tirage un outil parfait de lutte contre les factions (Lockard 2003a ; Vergne 2006) puisque des tirages successifs et indépendants éliminent tout schéma.

Un tel manque de prévisibilité pousse les détracteurs du tirage à critiquer son caractère « arbitraire » qui « expose people to a high degree of risk and uncertainty » (Goodwin (2005, 78). Il est par là-même incompatible avec une vision de l'action humaine basée sur la volon-

³⁴ « Randomness appears to be a way of bringing some fairness into an inherently unfair situation » (Broome 1984, 40). De manière synthétique : « The justification for adopting the lottery as a distributive procedure rests on the choice of equality as the proper basis for socially just distribution. » (Goodwin 2005, 122).

³⁵ Kornhauser & Sager (1988) et Wasserman (1996) ont développé ce point en détail.

³⁶ Selon les propos de Socrate rapportés par Xénophon : « C'est folie de choisir avec une fève les magistrats d'une république, tandis que personne ne voudrait employer un pilote désigné par la fève, ni un architecte, ni un joueur de flûte, ni aucun de ces hommes, dont les fautes sont pourtant bien moins nuisibles que les erreurs de ceux qui gouvernent les États » (Xénophon, Mémoires, I.2.9).

³⁷ Voir Chapitre 3. Voir aussi Dowlen (2008a, 218-219)

té : « People become passive recipients of equal chances rather than active seekers of equal opportunities » (Fishkin 1983, 112). Ainsi soumis à l'aléa, les êtres humains sont entravés dans leur liberté, surtout quand le tirage concerne des items importants comme l'entrée à l'université et quand la possibilité existe de tirer plusieurs fois de suite un ticket perdant³⁸. Les partisans rétorquent que l'introduction d'un non-cumul ou d'une rotation des mandats ou des lots distribués éliminent cette possibilité.

3.1.3 Économie

L'économie de temps et de moyens est souvent évoquée comme raison de recours au cléros (Broome 1984, 40 ; Delannoi 2010, 18 ; Schmidt 2000, 367). Un tirage apparaît – *ceteris paribus* – plus rapide et facile qu'une procédure d'examen, de marché ou de vote. On pourrait reprendre ici l'exemple de la voiture bleue : la décision de bifurquer peut être prise en organisant un débat avec les autres passagers sur la direction à prendre, ou plus rapidement en tirant à pile ou face. Plus généralement, l'argument d'économie a été défendu par le courant du choix rationnel (*rational choice theory*) sous la forme suivante : il est rationnel de recourir à un tirage lorsque le coût de classification des alternatives dépasse le bénéfice tiré de choisir celle qui est effectivement la meilleure (Bunting 2006, 168). Donc le tirage permet de résoudre le problème du coût de l'information marginale. Ce raisonnement a été poussé à son extrême par les tenants de la théorie du choix public qui ont argumenté de l'avantage décisionnel du tirage, comme nous le verrons ultérieurement³⁹. L'argument d'économie se décline aussi sous la forme de la précision, la *Treffsicherheit*⁴⁰, puisque le tirage ne produit pas – comme on l'a vu – d'égalité entre les options. Il n'y a pas de match nul possible et après le tirage chacun est fixé sur son sort.

Fausse économie ! déclarent ses détracteurs. Le tirage, entraîne en réalité des coûts cachés parce qu'il ignore la délibération et la discussion (Buchstein 2000, 99). Il ne permet pas de résoudre les causes des conflits mais seulement leurs symptômes. Une décision venant de l'extérieur et sans concertation des parties prenantes constitue un terrain fertile aux conflits. De plus, l'économie de moyens n'empêche pas qu'il faille sélectionner le *pool* des sortéables.

³⁸ Boyle (2010) rapporte des cas de refus répétés à l'entrée des universités qui illustrent bien cette critique.

³⁹ Voir chapitre 2, point 4.2, p. 107 et suiv.

⁴⁰ Schmidt (2000, 367): « Was immer das Problem, die Entscheidung [...] ist eindeutig. Sind die Würfel einmal gefallen, wissen alle beteiligten unmittelbar, was nun zu tun oder welches ihr Los ist. »

Et tant qu'à y être, autant choisir directement les meilleurs. Mais ce n'est pas tout, le tirage entraîne aussi des coûts pour la société dans son ensemble par une allocation suboptimale des ressources. Une distribution des emplois par loterie, comme celle présentée par Goodwin (2005), peut ainsi avoir pour conséquence qu'un individu talentueux dans un domaine, par exemple un physicien génial, tire un ticket de chef d'orchestre. Dans ce cas, la société perd un bon physicien et ne gagne pas de bon chef d'orchestre (Engelstad 1989, 32).

3.1.4 Rationalité de deuxième ordre

« In seiner reinsten Form erscheint das Auxiliarmotiv beim Lösen. Wer durch Einsicht nicht mehr imstande ist, sich für eine von mehreren Handlungsweisen zu entscheiden, kann das Los zur Hilfe rufen, oder, was dasselbe ist, in formloser Weise erklären, er tue eben « irgend etwas. » (Neurath 1913, 63).

Le tirage peut s'avérer être un outil central de métarationalité. Pour Neurath (1913, 63), le cléros est la forme la plus pure d'un « motif auxiliaire », c'est-à-dire d'une procédure qui permet de prendre une décision dans un cadre où manque toute base rationnelle de décision. Il permet de dépasser la « pseudo-rationalité » (Neurath) aussi appelée « hyper-rationalité » par Elster (1989), pour qui, ignorer les « limites de la raison » revient à se soumettre à un « rituel » de la raison. Reconnaître les frontières de la rationalité devrait motiver l'emploi du tirage dans certaines situations qu'Elster identifie à l'aide de quatre critères non-cumulatifs : l'insécurité, l'indifférence, l'indéterminisme et l'incommensurabilité.

L'opposition à cette vision relative de la rationalité se concentre sur le fait qu'un tirage représente en fait « une abdication de la responsabilité morale » (Bellioti 1980, 255). Mais aussi et surtout que l'on risque d'ouvrir la boîte de pandore : le domaine de la rationalité de premier ordre risque de disparaître au profit d'un système tel que dépeint par Borges (1944) dans sa fable sur la loterie à Babylone dans laquelle le tirage finit par diriger l'ensemble des interactions sociales. Pourquoi en effet se donner la peine de trouver des raisons d'agir si le tirage peut nous dédouaner entièrement de toute responsabilité ? À voir des limites à la rationalité partout, on risque de se soumettre à l'emprise arbitraire de l'aléatoire. Le tirage méprise le choix rationnel et le jugement moral individuel ; il est « un acte de la plus méprisable couardise » (Godwin 1793, VI, Chap. 10).

3.1.5 *Extériorité*

Lors d'un tirage, personne n'est responsable du choix effectué. C'est une conséquence du moment aléatoire. Cet argument est défendu sous deux formes principales : celle dans laquelle « personne » ne fait le choix et celle dans laquelle « quelqu'un d'extérieur », c'est-à-dire un Dieu par exemple, est responsable de ce choix. Ce deuxième cas est intéressant parce qu'il nie le principe même de hasard au sein de la procédure pour la réduire à une décision intentionnelle externe. Toutefois, l'argument existe et le tirage au sort a souvent été employé pour la raison précise qu'il permettait de laisser le choix à une puissance supérieure⁴¹. Dans le cas où cette extériorité est « personne », les organisateurs ne peuvent être rendus responsables du choix, ni les élus s'en vanter. Le « sort est une façon d'élire qui n'afflige personne ; il laisse à chaque citoyen une espérance raisonnable de servir sa patrie » dit Montesquieu (l'Esprit des Lois, II, 2). Et tout à la fois, « sortition eliminates the feeling of entitlement that comes from election or selection by merit » (Goodwin 1992, 20). Il protège et limite à la fois l'ego des participants, coupe le lien de responsabilité. Ce dernier apport du tirage peut être crucial dans le cadre de décisions tragiques quand on désire que personne ne soit rendu responsable par exemple quand il s'agit du choix du matelot qui doit être mangé.

L'extériorité peut être vue comme particulièrement handicapante, parce qu'elle élimine toute possibilité de reddition de compte. En outre, ce ne sont pas les meilleurs items qui sont choisis mais bien n'importe lesquels : les qualités et défauts individuels sont ignorés. Les partisans du tirage notent toutefois que les votes, examens ou marchés de masse aboutissent au même résultat : dans de tels cadres, le caractère individuel se perd dans le tout.

3.1.6 *Impartialité*

« Per sperencia tenim vist que los regiments dits de sort y de sach conferen mes al bon viure, saludable regimen e administració des les ciutats y viles que los altres regimens que fer se acostumen per elecció, perco com son mes continus y iguals, passífichs y apartats de tota passió. » Ferdinand II (circa 1495)⁴².

⁴¹ Cette raison est liée à un mode d'interprétation du hasard comme nous le verrons plus tard (cf. infra, p. 64).

⁴² « On sait par expérience que les régimes dits de sort et de sac confèrent une vie meilleure, un régime et une administration plus saine des cités et des villes que les autres régimes qui se caractérisent par l'élection, parce qu'ils sont plus continus et égalitaires, pacifiques et détachés des passions. » Cité dans Reglá (1972, 132). Traduction personnelle.

Le tirage ne prend partie pour personne étant donné qu'il n'est pas doué d'une volonté propre. Il est neutre, en dehors des passions et des manipulations humaines. L'argument d'impartialité a été présenté par Dowlen (2008a, 15) sous la forme de l'a-rationalité et par Stone (2009a, 377) sous la forme de l'effet aseptisant. Lors d'un tirage, les raisons (bonnes ou mauvaises) ne comptent plus. En termes systémiques, le tirage semble alors disposer d'une grande « autonomie procédurale » (Buchstein 2009a, 299) ce qui lui confère de grands avantages lorsque l'on veut s'assurer que de mauvaises (ou bonnes) raisons n'influencent pas le choix. Le moment de perte de contrôle sur la procédure au cœur du tirage rend les tentatives de manipulation caduques et la procédure est donc *strategy proof*, contrairement à ses rivales : les acteurs ne gagnent rien à adopter une position stratégique cachant leurs préférences réelles étant données que celles-ci ne sont pas prises en comptes, pas plus que les préférences exprimées⁴³. Cette justification d'impartialité semble avoir été particulièrement importante dans les républiques italiennes de la renaissance (Dowlen 2008a, 134) mais aussi dans l'Aragon de Ferdinand II (cf. exergue).

Toutefois, l'impartialité revient à ignorer les besoins et les mérites qui peuvent être considérés comme le socle de l'équité (Goodwin 2005, 56). Il entraîne même une partialité en faveur de l'égalité mathématique parce qu'il méconnaît les capacités de certains membres de la société : « In times of battle or catastrophe, a triage officer selects the ill and wounded who most need, and who are most likely to respond favourably to prompt medical attention. A physician is surely more competent than a pair of dice to make such decisions and to determine which patients should be given access to limited medical resources » (Wolfe 1970, 1201). De plus, le tirage ne fait que « masquer » la décision partielle. En effet, pour ses détracteurs, il ne rend pas le choix impartial, mais déplace le moment de partialité, comme le souligne Brown (2005, 8) : « Casting lots is deceptive because, although lotteries purport to be random, they are frequently preceded by non-random decisions that result in important distributional effects that the lottery masks. » Ainsi, en reprenant l'exemple de la Renaissance italienne, on pourra noter que le tirage au sort se faisait sur des listes fermées de notables de la ville excluant *a priori* les plus pauvres.

⁴³ Le terme de *strategy proof* est majoritairement employé par les tenants de la théorie du choix public. Pour des détails, voir chapitre 2, point 4.2, p. 107.

3.1.7 *Rotation*

« On n'en estime pas moins fort haut le talent de savoir également obéir et commander ; et c'est dans cette double perfection de commandement et d'obéissance qu'on place ordinairement la suprême vertu du citoyen. » Aristote (Politique, III-2).

Dans le cadre de tirages répétés sur une même population et pour un même item, le tirage entraîne une rotation des postes ou lots qui peut être considérée comme un moyen de justice distributive et de lutte contre la monopolisation du pouvoir. La rotation occasionnée par un tirage répété a aussi pour conséquence de diminuer les incitations à la conspiration (Engelstad 1989, 30) étant donné que les comploteurs d'aujourd'hui ont une chance de devenir les dirigeants de demain. La rotation donne ainsi corps à l'idéal aristotélicien de gouverner et d'être gouverné tour à tour (cf. exergue). Une conséquence importante de cet aspect est que les gouvernants et les possédants, plus généralement les décideurs, sont poussés à prendre en compte la situation de leurs concitoyens étant donné qu'eux-mêmes seront soumis aux décisions prises, selon un principe de réciprocité réflexive (Goodwin 2005, 124) : « submit to what you choose and choose only that to which you yourself would willingly submit ». Enfin, lorsque les dirigeants sont tirés au sort, ils ne peuvent former une classe politique et monopoliser le pouvoir, thème récurrent que l'on abordera en détail dans le chapitre 3.

Ce potentiel du tirage en fait pour certains une procédure à rejeter parce qu'elle entraîne une instabilité du système social et politique. Les personnes tirées au sort se sentent moins responsables envers la société et si elles ne peuvent être corrompues avant leur accession au pouvoir, elles sont d'autant plus susceptibles de l'être après étant donné qu'elles n'ont pas de comptes à rendre. De plus, un tirage n'assure pas que les meilleurs arriveront au pouvoir :

« Every thing ought to be open; but not indifferently to every man. No rotation; no appointment by lot; no mode of election operating in the spirit of sortition or rotation, can be generally good in a government conversant in extensive objects. Because they have no tendency, direct or indirect, to select the man with a view to the duty, or to accommodate the one to the other. » (Burke 1790, 92).

3.1.8 *Constitution d'un échantillon représentatif*

On a vu qu'un tirage multiple permet d'obtenir un échantillon plus ou moins représentatif (cf. 2.3.3,p. 49). Le tirage est alors pensé « comme moyen de sélectionner, une sorte de microcosme qui peut opiner, évaluer, juger et éventuellement décider au nom de la collectivité,

là où tous ne peuvent prendre part à la délibération et où l'hétérogénéité sociale interdit de croire que tous les individus sont interchangeables » (Sintomer 2007, 138). L'obtention d'un tel échantillon est aussi à l'œuvre quand il s'agit de justifier le recours à un tirage pour réaliser un sondage d'opinion. Cette raison revêt un caractère moderne dans le sens où la possibilité de penser le tirage comme outil de création d'un échantillon représentatif n'a pu se développer qu'avec la découverte de la « géométrie du hasard » (Schwartz 1993, 18 ; cf. infra, 3.2.1, p. 64)⁴⁴. Nombre des défenseurs modernes du tirage considèrent cette justification – nous le verrons dans les chapitres suivants – comme le cœur même de l'argumentation en faveur de l'utilisation d'une telle méthode de sélection en politique.

Les détracteurs du tirage ne s'opposent pas de front à cette justification pour une raison assez évidente : avec les mathématiques actuels, il est impossible de réfuter le caractère plus ou moins représentatif d'un échantillon tiré au sort⁴⁵. C'est plutôt, comme nous le verrons, sur le sens à donner au concept de représentation que se concentre la critique.

3.1.9 Prévention procédurale

Sous ce terme se cache une raison assez paradoxale : l'utilisation d'un tirage est brandie afin que les participants potentiels optent pour une autre méthode de choix. Une bonne illustration est celle du droit de garde des enfants, livrée par Mnookin (1975, 290) : « The effect on negotiation would depend on each parent's risk preferences and on how much each wanted the child. Because each parent would face a 50 per cent chance of losing, this might encourage private compromise if both wanted the child and were very risk-averse ». Une forme particulièrement radicale de cette raison joue un rôle dans la pratique de la décimation⁴⁶ : les soldats sont poussés à se battre sans retenue parce qu'une défaite signifie la tenue d'une décimation sur laquelle ils n'ont aucun contrôle, contrairement à celui qu'ils peuvent avoir lors d'un combat. Une dernière déclinaison de la prévention procédurale est celle dans laquelle les instigateurs du tirage veulent produire un effet de *spill-over* sur d'autres décisions. Goodwin (2005, 210-211) rapporte ainsi le cas de la *death-lottery* organisée par les détenus de plusieurs prisons brésiliennes en 1985. Ces der-

⁴⁴ Manin (1996, 59) avance l'hypothèse que les grecs se doutaient déjà de cette possibilité.

⁴⁵ Par le passé cette opposition au tirage a pu être la volonté de recourir plutôt au « choix judicieux » pour constituer des échantillons. En 1925, l'institut international de statistique évoquait encore le tirage ou le choix judicieux comme les deux méthodes de constitution d'un échantillon (Schwartz 1993, 32). Ce dernier revenait en fait à un examen réalisé par les personnes chargées de constituer l'échantillon.

⁴⁶ La décimation fut une pratique de l'armée romaine qui consistait à tirer au sort, suite à une défaite, un légionnaire sur dix qui était ensuite mis à mort par ses compagnons.

niers menacèrent de – et finirent par – tuer plusieurs de leurs codétenus à la suite d'un tirage afin de protester contre leurs conditions de vie déplorables. Le choix de cet instrument visait explicitement à montrer l'injustice de la situation, son irrationalité. L'emploi d'un vote ou d'un examen basé sur la loi du plus fort n'aurait probablement pas eu le même effet⁴⁷.

Pour ses détracteurs cette raison est une autre forme de la rationalité de deuxième ordre et constitue tout comme elle une abdication de la raison devant l'aléatoire et son arbitraire. Elle ne peut en outre valoir que dans le cas où l'on présuppose les êtres humains comme ayant une aversion importante contre le risque. En réalité, il se peut tout à fait que les parents de l'exemple précédent prennent le risque de perdre la garde de leur enfant par le biais d'une loterie, voire même que tout en étant hostile au risque, ils jugent leurs chances de réussite plus hautes lors d'un tirage que par le biais d'une autre procédure (Duxbury 1999, 129-130) ou veuillent éviter une longue et pénible négociation (Mnookin 1975, 291).

3.1.10 *Valeur heuristique*

Le tirage peut aussi être justifié de manière très simple par sa valeur heuristique qui permet à son instigateur de découvrir sa préférence réelle mais inconsciente (Duxbury 1999, 159). Ainsi lorsque l'on ne sait pas spontanément si l'on devrait aller au restaurant ou au cinéma, on peut réaliser un tirage et se rendre compte que le résultat ne nous convient pas. On a alors pu révéler la préférence réelle qui préexistait mais n'était pas articulée.

Pour les détracteurs du tirage, cet argument est à rejeter parce qu'il correspond à une abnégation de la raison et de la capacité des êtres humains à choisir en connaissance de causes et suite à une réflexion sur les options en jeu.

3.1.11 *Valeur inclusive ou exclusive*

Parce que lors d'un tirage chacun des sortéables obtient une probabilité d'être choisi, le tirage joue un rôle inclusif symbolique et réel (Göhler 2010, 99). Dans la Florence de la Renaissance, les candidats aux offices étaient choisis par tirage au sort après un processus de nomination⁴⁸. Durant ce dernier certains noms de candidats étaient éliminés des listes par les

⁴⁷ Cette hypothèse serait à vérifier. On sait toutefois que suite à ces événements, le gouvernement prit une série de mesures importantes et qu'il ne fit en revanche quasiment rien après le massacre de Carandiru qui provoqua en 1992 la mort de 111 prisonniers, tués par la police durant l'assaut de la prison (Hilbig 2006) et durant laquelle les détenus avaient manifesté de manière « classique » (combat et prise d'otage).

⁴⁸ Elster (1987, 140). Pour une argumentation semblable, voir Dowlen (2008a, 95).

nominateurs et n'étaient pas inclus dans les sacs de tirage lors d'un vote secret. Les exclus ne savaient donc pas qu'ils étaient hors-jeu et continuaient raisonnablement de croire en leur chance d'obtenir un poste, ce qui renforçait leur inclusion symbolique dans la cité. Ceux qui étaient effectivement choisis étaient inclus de fait.

Les détracteurs du tirage considèrent que non seulement cet effet reste grandement symbolique mais qu'il signifie en réalité que le tirage exclu de fait tous les non choisis sans raison apparente et donc de manière arbitraire.

3.2 La réception, ou les interprétations du tirage

De même que les acteurs argumentent pour ou contre le tirage, ils interprètent celui-ci et le rangent dans le cadre plus large de leur vision du monde. Pour comprendre la procédure, il est donc impératif de discerner dans chaque emploi la place que la société respective accorde au concept d'aléatoire, souvent appelé hasard dans ce cas, qui constitue le cœur du tirage au sort. Si la tâche dépasse le cadre de ce travail, il semble toutefois possible d'ouvrir quelques pistes de réflexions. De manière très schématique, il semble que le hasard ait été jusqu'à présent interprété dans trois directions principales : de manière finaliste, déterministe et probabiliste (3.2.1) ce qui peut avoir d'importantes conséquences sur l'existence et la probabilité de la mise en place de schèmes de tirage dans la pratique politique (3.2.2).

3.2.1 *Les modes d'interprétation de l'aléatoire*

« Ainsi s'introduit nécessairement dans l'analyse le système de pensée qui est le nôtre et se pose le problème de la validité de notre découpage : ce que nous appelons hasard apparaît-il proprement comme tel aux yeux de ceux dont nous analysons les pratiques et les institutions ? » (Molino 1987, 137).

Molino souligne avec justesse que s'intéresser à des pratiques de tirage exige de prendre en compte « le sens du hasard » c'est-à-dire la dimension interprétative subjective de ce qu'est l'aléatoire, des « schèmes conceptuels » aidant à comprendre « comment le hasard est vécu ». La littérature tend à distinguer trois grandes catégories d'interprétation. La première pourrait être caractérisée de finaliste et correspond aux cas dans lesquels l'aléatoire est inter-

prété « comme la révélation de la volonté de Dieu »⁴⁹. Les acteurs ne conçoivent tout simplement pas l'existence d'une absence de causalité, ils voient dans un tirage la décision intentionnelle d'un ou de plusieurs Dieux ou du Destin⁵⁰. C'est une interprétation qui lie le hasard à la finalité et qui exclue le *blind break*. C'est ainsi que l'on peut comprendre le personnage de la déesse romaine *Fortuna* – *Tyché* en Grèce – qui sous le couvert du hasard fait et défait les destins humains (cf. illustration 7, p. 65). Dans le deuxième schème, qualifié par Molino de « schème de l'imputation causale », les acteurs cherchent à remonter les chaînes causales de tout événement. Si la dimension finaliste, au centre du mode de réception précédent, est moins présente dans ce type d'interprétation, il n'en reste pas moins que l'aléatoire est perçu de manière déterministe : on peut comprendre le hasard et son résultat en remontant les séries causales ; tout est question de connaissance (Ekeland 1991, 14). Enfin, une troisième catégorie d'interprétation correspond à ce que Moscovici (1991, 11) appelle la « représentation sociale du hasard basée sur le chaos » qu'il oppose à celle basée sur le destin dont nous traitons précédemment. Il s'agit d'une réception « probabiliste du hasard » (Bromberger & Ravis 1987, 129) qui se base sur l'idée d'un monde fondamentalement indéterminé qui ne peut s'appréhender qu'en termes de probabilités et de statistiques, dans lequel le hasard a une valeur en soi.

La plupart des auteurs ordonnent les trois schèmes argumentatifs sur une échelle temporelle qui commencerait par une vision fortement religieuse du hasard, basée sur une interprétation finaliste et déterministe. Ainsi, Eckhoff (1989, 18) soutient : « No doubt, the official interpretation of [...] lotteries in ancient Israel was that decisions were left to god. » Cette vision dominante aurait commencé à s'effriter au 18^e siècle, époque à laquelle « deux visions du monde opposées [...] semblent se séparer ». On trouve encore « d'un côté un monde plein de sens, où l'aléatoire n'est jamais la simple ap-



Illustration 7 : La déesse Fortuna.
Source : Wikimedia.

plication d'un principe de probabilité mais toujours le signe d'un destin, que la divination [...] se donne pour tâche de lire. » Toutefois, émerge de l'autre côté « un monde plein de

⁴⁹ Elster (1987, 117) : « We should consider, finally, a very different interpretation of selection by lot as the revelation of God's will. »

⁵⁰ Elster (1987, 173) : « To have it both ways, we can tie our decision to natural causality in the hope that it will reflect some underlying purpose or pattern in the universe, such as fate, God's will, or the natural interconnections among all things. » Voir aussi Aubert (1959) ou Bromberger & Ravis (1987, 130).

science où le hasard n'est que le probable, où la contingence, l'accidentel ne sont que des illusions, des manifestations d'enchaînements logiques qui restent à découvrir » (Bromberger & Ravis 1987, 129). Cette nouvelle réception naît avec l'invention de la « géométrie du hasard », c'est-à-dire les statistiques, par des scientifiques comme Pascal⁵¹ mais – avant même ces avancées mathématiques – au cours de vives controverses sur les concepts de hasard, de chance, de fortune, de tirage dont une étape centrale a été franchie par Gataker qui dans son ouvrage *Of the Nature and Uses of Lots* propose la division suivante : « Dieu ne détermine les événements que dans le sens le plus général : la chute d'un dé n'est pas plus providentielle que le lever du soleil et le rôle de Dieu n'est pas plus grand dans les événements accidentels que dans les événements constants et nécessaires. » Une telle conception « neutralise bien le hasard, qui devient alors susceptible d'une analyse scientifique : la voie est ouverte pour le calcul des probabilités » (Molino 1987, 138). Celles-ci se développent en effet peu à peu et le hasard reçoit une définition de moins en moins finaliste jusqu'à finir par devenir la fameuse « rencontre de séries causales indépendantes ». Cependant, tout comme l'interprétation précédemment évoquée, l'approche « causaliste » se base sur l'idée d'un monde déterministe et le but devient alors de remonter les séries causales. Dans cette approche, le hasard se réduit à un manque de connaissance qui pousse Laplace (1812, 177) à écrire : « Nous attribuons les phénomènes qui nous paraissent arriver et se succéder sans aucun ordre à des causes variables et cachées, dont l'action a été désignée par le mot hasard, mot qui n'est au fond que l'expression de notre ignorance. »⁵² Une telle vision se diffuse rapidement au 19^e siècle et devient un mode dominant de réception de l'aléatoire⁵³. Mode qui est toutefois rapidement critiqué par des scientifiques comme Heisenberg et son principe d'indétermination avant d'être supplanté au cours du 20^e siècle par une interprétation de l'aléatoire que nous nommons précédemment probabiliste⁵⁴. Cette réception semble être devenue la plus répandue dans le monde occidental (Buchstein 2009a, 230) et s'oppose assez fortement aux deux

⁵¹ Sur cette évolution, voir Schwartz (1993, 17).

⁵² Voltaire exprime la même idée lorsqu'il écrit : « On sait que le hasard n'est rien. Nous avons inventé ce mot pour exprimer l'effet connu de toute cause inconnue » (Voltaire 1766, XIII).

⁵³ On trouve dès cette époque des intuitions géniales. Ainsi Godwin (1793) qui note : « Strictly speaking, we know of no such thing as contingency. But, so far as relates to the exercise of apprehension and judgement on the particular question to be determined, all decision by lot is the decision of contingency. » Tout en s'inscrivant dans une vision déterministe de l'aléatoire, il semble saisir le caractère indéterminé du tirage.

⁵⁴ Brown (2005, 24) : « In modern times, the general perception of the lot as a method of discerning God's intentions has been replaced by a more analytically critical interpretation of casting lots and of randomization as merely one of several decision-making devices. »

autres, comme le note Ekeland (1991, 63) : « C'est donc le modèle probabiliste qui apparaît aux antipodes du modèle déterministe. A eux deux, ils constituent les pôles entre lesquels oscille notre compréhension du monde : à mesure que l'on s'éloigne de l'un, on se rapproche de l'autre. Un monde rigoureusement non déterministe doit être parfaitement probabiliste. » Elle pose toutefois un problème particulier, de « second ordre » dans le sens où les statistiques elles-mêmes sont sujettes à interprétation⁵⁵.

Ce balayage très rapide et succinct de la réception sociale et épistémologique de l'aléatoire ne permet certes pas de comprendre ou de retracer les évolutions et intrications de la perception du hasard dans les sociétés humaines dans sa complexité. Il permet toutefois d'avancer l'hypothèse minimale que le hasard peut être interprété de manière très variée allant d'une vision finaliste à une vision probabiliste en passant par une vision déterministe ce qui a des conséquences sur l'utilisation du tirage au sort en politique.

3.2.2 *Conséquences de la perception du hasard sur des schèmes de tirage*

La prise en compte de la vision subjective (au niveau individuel et sociétal) du hasard joue un rôle important non seulement sur la conception (l'ingénierie) de l'opération matérielle mais aussi sur la construction du discours de justification de l'emploi du tirage. Ceci est en particulier vrai quand l'interprétation déterministe rentre en conflit avec l'interprétation probabiliste. Ainsi en va-t-il de la possibilité même de recourir à un tirage lors d'une procédure de choix. Il n'est que de rappeler les controverses religieuses sur les utilisations permises ou non du tirage menées par Thomas d'Aquin ou Gataker pour qui il y avait des tirages légaux parce qu'ils ne demandaient pas l'intervention de Dieu dans les affaires humaines et d'autres illégaux parce qu'ils requerraient, sous couvert de hasard, une intervention divine. Cette vision du tirage au sort avait donc directement une influence sur son utilisation. De même lorsque les jeux de hasards furent interdits dans un grand nombre de pays au tournant du 19^e siècle pour des raisons de morale et d'interprétation négative du tirage (Goodwin 2005).

De nombreux auteurs vont plus loin et avancent l'hypothèse que la réception est un facteur expliquant même l'apparition et la disparition de schèmes basés sur le tirage. Ainsi Goodwin (2005, 170) note : « Religious belief and the work ethic have united to generate an opposition to lotteries which can still, at times, be virulent ». Elster (1987, 158) pour sa part écrit : « Lot-

⁵⁵ Pour des détails sur ces différences, voir les textes de Stone (2010) et de Wasserman (1996, 30).

teries are more common when they can be interpreted as the expression of God's will. [...] Thus understood, the outcome of a lottery is not a random event but the result of an intentional act. » Sur un plan plus général, Thomas (1971, 790) considère aussi que l'une des causes du déclin des pratiques de divination basées sur le tirage est un changement de perception du hasard sous la forme d'une plus grande tolérance vis-à-vis de l'indétermination⁵⁶. Ces hypothèses demanderaient des recherches complémentaires mais semblent intuitivement raisonnables sous deux conditions. Premièrement, les trois types d'interprétation (finaliste, déterministe, probabiliste) ne sont pas exclusifs. Bien souvent dans la réalité une réception probabiliste se mélange à une espérance de type déterministe. De manière triviale, le loto est souvent accompagné de rituels visant à « forcer la chance » (Ricciardone 1987, 330-334). Et plus généralement, des événements fortuits mais remarquables sont interprétés comme signes du destin ou comme conséquence d'une action propre alors même qu'ils sont le fruit d'un tirage parfaitement et officiellement aléatoire⁵⁷. C'est aussi ce qui pourrait expliquer qu'un tirage mathématiquement équiprobable puisse ne pas être perçu comme tel (Tversky & Kahneman 1974, 1124).

Deuxièmement, les différentes perceptions du tirage au sort ne sont pas strictement chronologiques. Si le « concept de la probabilité mathématique » était bien étranger aux athéniens, et qu'ils ne pouvaient réfléchir en termes de « probabilité statistique »⁵⁸, il n'en reste pas moins que la plupart des analystes s'accordent aujourd'hui à dire qu'ils n'utilisaient pas le cléros comme outil de révélation de la volonté des dieux mais bien plutôt comme un outil de politique séculaire et qu'ils avaient développé une interprétation civile du hasard⁵⁹. Plus généralement, il est certes vrai que la science actuelle se base principalement sur une interprétation probabiliste du hasard et que la divination au moyen-âge se basait sur une vision fortement finaliste et déiste du hasard. Mais cette dernière catégorie n'a pas disparu par la magie de la

⁵⁶ Thomas (1971, 790) : « One cause of the decline of magic in the late seventeenth century was the increased ability to tolerate ignorance, which has been defined as an essential characteristic of the scientific attitude. »

⁵⁷ Sur ce point, voir les articles de Lerner & Miller (1978) et de Rubin & Peplau (1973) sur les réactions des conscrits par tirage qui se blâment du résultat alors même que celui-ci était aléatoire c'est-à-dire indépendant d'eux.

⁵⁸ Buchstein (2009a, 105) : « In unserem heutigen mathematischen Verständnis begegnen wir dem ‚Zufall des Loses‘ mit einer statistischen Wahrscheinlichkeitsannahme. Zufällig kann nur etwas sein, das keiner Kausalität unterliegt [...] den damaligen Athenern war dieses Konzept der mathematischen Wahrscheinlichkeit fremd. »

⁵⁹ Sur ce point voir les discussions chez Ehrenberg (1927, 1462), Staveley (1972, 56), Dowlen (2008a, 33-34) ou Buchstein (2009a, 87 et 104-108). Il est intéressant de noter que la discussion sur la réception du tirage par les anciens a elle-même reflété plusieurs interprétations du phénomène aléatoire. Ainsi jusqu'à la fin du 19^e siècle, les historiens de la Grèce antique interprétaient le tirage grec avant tout comme un phénomène religieux avant que d'autres historiens avancent une interprétation basée sur un hasard civil.

découverte des statistiques et de nombreux schèmes actuels de tirage sont toujours interprétés selon une ligne religieuse ou tout au moins morale⁶⁰.

3.3 L'existence de trames argumentatives

Les développements précédents ont permis de cerner la partie intellectuelle des opérations de tirage de manière théorique. Dans la réalité cependant, les raisons pour le tirage tout comme son interprétation se mélangent dans une infinité de constellations et il serait nécessaire, pour comprendre chaque emploi, de retracer les débats et les réactions des acteurs. Cette démarche a déjà été réalisée pour certains cas historiques comme la Grèce antique ou les cités italiennes médiévales⁶¹ mais l'histoire d'un grand nombre d'utilisations concrètes reste encore à écrire. Au-delà de ces études de cas, la question se pose toutefois de savoir s'il est possible de détecter des régularités dans la combinaison de certains arguments pro- ou contre-tirage qui formeraient des « figures argumentatives » (Buchstein 2009a, 295), des trames argumentatives de justification et d'interprétation. Cette tâche a été entreprise régulièrement par une série d'auteurs qui ont proposé des typologies du tirage en politique auxquelles nous allons nous intéresser maintenant.

4. Vers des prototypes de tirage

Les développements précédents ont montré que le tirage est un objet souple qui combine une opération intellectuelle et matérielle dans un cadre discursif et de réception donné. Cette complexité semble rendre vaine toute tentative de créer une typologie inductive des différents types de tirage. Il semble plus approprié de prendre le problème à l'envers et de commencer par s'intéresser aux typologies existantes (4.1) avant de les combiner entre elles et avec les analyses précédentes afin de construire des « prototypes » de tirage (4.2).

⁶⁰ Voir l'article de Olson et al. (2003) qui traite du débat politique autour de l'introduction des jeux d'argent dans l'État de et qui a mobilisé des arguments reposant sur une interprétation finaliste et morale du tirage : « Summary : In this article we offer a history of the religious aspects of the lottery debate in South Carolina and an empirical look at the relationships between religious factors and support for the lottery among South Carolina voters. »

⁶¹ Voir l'ouvrage classique de Headlam (1891) sur Athènes et les récentes études de Manin (1997), Dowlen (2008a) ou Buchstein (2009a) qui traitent aussi bien d'Athènes que de Florence et de Venise.

4.1 Revue des typologies existantes

Une revue de la littérature sur le sujet permet d'identifier 16 propositions typologiques se divisant en quatre groupes⁶². Les auteurs du premier groupe se concentrent sur la question de la nature du tirage et tentent de délimiter ses caractères propres, c'est pourquoi ces typologies seront ici caractérisées d'intrinsèques. En contrepoint à cette approche ont été présentées des typologies procédurales, c'est-à-dire s'intéressant aux différents objets du tirage et à ses formes en tant qu'opération matérielle. Dans une approche plus centrée sur l'opération intellectuelle, certains auteurs ont proposé des typologies fonctionnelles. Enfin, certains auteurs mêlent les approches et proposent des typologies combinées.

4.1.1 *Les typologies intrinsèques*

Dans cette approche, la typologie vise à identifier la ligne de démarcation entre le tirage et les autres types de processus de distribution, en se concentrant sur la question de la nature et des caractères propres du tirage. Les auteurs adoptant cette approche différencient tout d'abord entre procédures non-aléatoires (marché, vote, examen) et aléatoires, ensuite entre tirages naturels et artificiels ou entre tirages à risque et incertains (Stone 2009a, voir aussi le point 1.4, p. 43)⁶³. Ils poursuivent avec l'identification des propriétés intrinsèques du tirage, en particulier celle des tirages « justes ». Ainsi Sher (1980) avance-t-il une série de critères pour différencier les tirages justes et injustes. Une démarche suivie aussi par Kornhauser & Sager (1988) ou Stone (2006). La présentation la plus systématique de ce type de catégorisation a été réalisée par Goodwin (2005). Toutefois, en se concentrant sur la nature intrinsèque du tirage, ces typologies courent le risque de minimiser le fait que celui-ci est en grande partie déterminé de manière extrinsèque (par les jeux d'ingénierie procédurale, de justifications et d'interprétations) et que la notion même de justice est sujette à controverse.

4.1.2 *Les typologies procédurales*

Dans ce type d'approche, l'attention est portée sur la partie matérielle de l'opération et les tirages sont classés selon leur « objet » et selon des « usages », c'est-à-dire partent des ques-

⁶² Pour des éléments bibliographiques plus systématiques, cf. chapitre 2. En outre, certains auteurs recourent à différentes typologies. Dans ce cas, ils sont présentés ici selon l'importance qu'ils accordent à l'une ou l'autre approche.

⁶³ Voir aussi supra, p. 41 et suiv.

tions du « quoi » et du « comment ». Bromberger & Ravis (1987, 130-135) proposent ainsi de séparer les tirages en deux « grands types de procédures » : les premières « qui ressortissent aux tirages aux sorts », c'est-à-dire dans lesquelles il s'agit de distribuer un bien ou un poste, et les deuxièmes regroupées sous l'appellation de « jeux de hasards et d'argents », catégorie qui se comprend d'elle-même. La différence entre les deux réside principalement dans le fait que les « joueurs » entrent volontairement dans un tirage, contrairement aux « acteurs » de la première catégorie qui y rentrent parce qu'ils sont membres d'un « groupe donné ». De plus les joueurs participent au tirage par une mise de fond, acceptent par avance que l'issue du jeu se traduise en une inégalité et ont la possibilité de sortir et d'entrer dans le jeu à tout moment. Elster quant à lui, commence dans son article séminal (1987), repris dans un ouvrage ultérieur (1989, p. 78 et s.) par se poser deux questions générales sur le tirage dont la première concerne ses usages⁶⁴. Il effectue à ce titre une première division entre tirage à usage individuel et à usage social. Plus loin, il sépare les tirages à usage social selon l'item distribué : tâches, ressources et charges. Il distingue enfin un pool de six cas d'utilisations en politique : pour choisir les représentants, pour choisir des Lois, pour choisir qui poursuivre, pour choisir les juges ou jurés, pour choisir le verdict et la peine et pour choisir qui punir. Dowlen (2008a, 215-232) en se concentrant sur la distribution de postes politiques, trace plusieurs lignes de césure. La première, temporelle, entre les usages de type athéniens et ceux des communes médiévales et des républicanismes post-médiévaux. La deuxième, systémique, entre les entités politiques ayant utilisé le tirage de manière systématique et celles l'ayant employé de manière occasionnelle. Enfin la dernière se situant à un niveau supérieur entre « usages forts » dans lesquels la nature arationnelle du tirage est une condition *sine qua non* et positive et usages « faibles » dans lesquels la nature arationnelle est secondaire, c'est-à-dire n'est pas requise ou est en conflit avec d'autres principes (Dowlen 2008a, 11), comme cela peut être le cas lors d'un tirage pour départager deux candidats après une élection. L'apport de ces typologies procédurales est central pour une compréhension globale du tirage : elles permettent d'isoler la partie matérielle de l'opération et de se concentrer sur les usages en tirant des lignes claires selon l'item en jeu par exemple. Ainsi la division entre tirages concernant des biens, des postes et des décisions effectuée par Elster

⁶⁴ Elster (1987, 108) : « First, when are lotteries actually used to make decisions and to allocate tasks, resources, and burdens? [...] Second, under which conditions would they seem to be normatively allowed or prescribed on grounds of individual rationality or social justice? »

(1989) et reprise en début de ce chapitre est particulièrement pertinente par sa simplicité et son aspect synthétique. Toutefois, en mettant tant l'accent sur la procédure, elles tendent à relativiser la partie discursive du tirage.

4.1.3 Les typologies fonctionnelles

C'est justement à répondre à cette question du discours que se sont employés une série d'auteurs en adoptant une démarche fonctionnelle du tirage aussi bien dans sa dimension de « pour quoi » que de « pourquoi ». La typologie fonctionnelle s'intéresse donc à la finalité du tirage au sort. Ainsi Aubert (1959) propose-t-il quatre fonctions du tirage : la communication avec le surnaturel, l'innovation et la créativité, la représentativité et l'Égalité et la justice. De son côté Wasserman (1996) différencie entre une fonction d'égalité distributive *ex ante* (division des chances de recevoir le lot) et une fonction prophylactique, c'est-à-dire qui évite que de mauvaises raisons entrent dans le processus de décision. Il identifie aussi une fonction « expressive » qui correspond au fait que le tirage peut, sous conditions, exprimer que les organisateurs s'engagent à traiter les candidats de façon égale. Plus récemment, Buchstein (2009a, 295-335) a présenté une « Typologie mit sieben Argumentationsfiguren, die sich einzeln oder in Bündeln zu Gunsten des Loses vorbringen lassen » qu'il a confronté à une « Kaskade kritischer Einwände »⁶⁵. Ces schèmes dont on a déjà présenté les éléments de manière dispersée dans le début du chapitre sont les suivants : « das Los ist ein neutraler und verfahrensautonomer Mechanismus (1), es ist unbedingt treffsicher (2), es ist kostengünstig (3), es entlastet Entscheidungsträger und Entscheidungsunterworfenen (4), es erzeugt Kreativität und produktive Unsicherheiten (5), es schafft gesellschaftliche Stabilität (6) und es verfügt über eine Art Rationalität zweiter Ordnung, die in bestimmten Situationen eine Entscheidung überhaupt erst möglich macht (7) »⁶⁶. Sans s'attarder sur la discussion des figures elles-mêmes, on remarquera que cette typologie permet de se figurer des combinaisons d'arguments qui donnent sens à l'opération de justification du tirage. On est en présence de

⁶⁵ « J'arrive ainsi à une typologie comprenant sept figures argumentatives qui sont – seules ou en groupes – présentées en faveur du tirage au sort. Par la suite, ces sept schèmes justificatifs sont confrontés à une cascade de remarques critiques » (Buchstein 2009a, 295).

⁶⁶ « Le tirage est un mécanisme neutre et procéduralement autonome (1), il est précis sans conditions (2), il est économique (3), il décharge partiellement les décideurs et les personnes soumises aux décisions (4), il engendre de la créativité et des insécurités productives (5), il crée de la stabilité politique (6) et il dispose d'une rationalité de deuxième ordre, qui – dans certaines situations – est seule à même de rendre la prise de décision possible (7) » (Buchstein 2009a, 296).

réelles trames argumentatives que nous reprendrons ultérieurement dans la formulation des prototypes de tirage. L'ensemble de ces taxonomies a le grand avantage de permettre une compréhension des discours sur le tirage et de les situer les uns par rapport aux autres. Mais elles ont deux limites dont la première est logique : en s'intéressant à la dimension discursive de l'opération, elles laissent les manipulations matérielles en arrière plan. Or, bien souvent, ces dernières jouent un rôle capital dans les blocs procéduraux basés sur le tirage. Un bloc basé sur un tirage avec possibilité de refus du résultat relativise toute argumentation basée sur le caractère d'inclusion. De plus, il semble bien que le tirage ait souvent été employé de manière intuitive. C'est une procédure maintes fois réinventée et qui se passe souvent de discours articulé. La deuxième limite des typologies fonctionnelles a été mise en avant par Molino (1987, 142) : « En d'autres termes, après avoir isolé des opérations fondées sur un hasard considéré comme réalité intangible et claire, on passe directement à l'étude des fonctions et l'on essaye d'expliquer l'usage de l'opération par ses fonctions en n'accordant aux significations vécues qu'un rôle annexe, secondaire. Mais il importe de ne pas en rester là et de voir ce que signifie le hasard pour les hommes d'une culture donnée. » En effet, il semble que l'attention portée aux fonctions du tirage tende à minimiser l'importance accordée à la réception, c'est-à-dire à l'interprétation du phénomène aléatoire, par les acteurs.

4.1.4 Les typologies combinées

Le traité sur les sorts de Thomas d'Aquin (*De Sortibus*) s'ouvre sur une annonce de plan très claire : « Nous allons examiner en quel lieu se font les sorts, quelle est leur fin, leur mode, leur vertu, et enfin si la religion chrétienne permet de s'en servir. » Se trouvent ainsi croisées une approche procédurale (en quels lieux et selon quel mode), fonctionnelle (leur fin et leur vertu) et « interprétative » concernant le droit d'y recourir. Procéduralement, Aquin distingue (chapitre 3) les actes de prophétie, de nécromancie et « certaines expériences qu'ils [les personnes tirant au sort] tentent, comme une preuve certaine de l'événement qu'ils attendent »⁶⁷. Fonctionnellement, il divise entre « le partage des objets terrestres, ce qui alors se rapporte au sort *divisoire* », « ce que l'on doit faire, qui dépend du sort *consultatoire* » et « la prédication

⁶⁷ Comme exemple de la première catégorie Aquin cite le fait d'être « éclairé en songe » par Dieu. La deuxième catégorie renvoie par exemple au fait de fonder ses prédictions « sur les mouvements et les cris de certains animaux ou la manière dont on éternue ». Comme exemple de la troisième catégorie, Aquin cite le fait de mettre « des billets dans une urne, dont les uns portent une inscription et d'autres sont en blanc, et qu'on tire au hasard, pour savoir ce qui doit arriver ».

de l'avenir, ce qui, dans ce cas, appartient au sort *divinatoire* » (chapitre 4). Tout en notant auparavant que la fonction et vertu principale des sorts est de révéler la « divine providence ». Enfin Aquin définit deux catégories supplémentaires, celle des sorts permis et non permis (Chapitre V). Quatre siècles plus tard, Gataker propose lui aussi une typologie mixte en se basant sur « la nature » et les « usages » du tirage. Concernant la nature, il identifie les tirages naturels et artificiels. Lorsqu'il s'intéresse aux usages, il divise – tout comme Aquin – entre « légaux » et « non légaux » aux « yeux de Dieu ». Il s'agit de savoir dans quels cas il est légitime de recourir aux sorts. Molino (1987, 140-141) quant à lui propose une typologie à deux dimensions. La première, procédurale, l'amène à distinguer sept usages : répartir des biens, répartir des rôles et des fonctions sociales, mettre en évidence le coupable, prédire l'avenir, indiquer quelle décision un individu doit prendre, jouer et parier. Il complète cette liste par une dimension intellectuelle centrée sur la question de la réception et identifie cinq « schèmes conceptuels » permettant de comprendre « comment le hasard est vécu ». Sintomer (2007, 135-139) se limite à la distribution de charges et de fonctions et formule une grille d'analyse en termes de « logiques politiques », au nombre de cinq :

« Le tirage au sort peut être interprété dans une perspective religieuse ou surnaturelle, en particulier comme un signe divin [...] La sélection aléatoire peut aussi être pensée comme une méthode impartiale pour résoudre une question controversée [...] Le tirage au sort peut encore être conçu comme une procédure favorisant l'auto-gouvernement de tous par tous, chacun étant à tour de rôle gouvernant et gouverné [...] D'une façon un peu différente, le tirage au sort peut être vu comme assurant que le pouvoir sur tous est assumé par tout un chacun, c'est-à-dire par des individus interchangeables avec d'autres parce que ayant recours au « bon sens ». [Une dernière logique pense le tirage] comme un moyen de sélectionner un échantillon représentatif de la population, une sorte de microcosme qui peut opiner, évaluer, juger et éventuellement décider au nom de la collectivité, là où tous ne peuvent prendre part à la délibération et où l'hétérogénéité sociale interdit de croire que tous les individus sont interchangeables ».

Plus récemment, Delannoi (2010) a présenté une typologie combinant des « usages » et des « valeurs d'usage ». Les premiers sont au nombre de cinq : les sondages, la rotation, la neutralisation d'une procédure, l'allocation de ressources, le gain de temps et de moyens. Les deuxièmes, les valeurs d'usage, se focalisent sur cinq effets : consultatif, délibératif, d'impartialité, participatif et comme réponse à la rareté. En croisant les deux dimensions, il met en avant quels usages se combinent avec quels effets. La rotation se marie ainsi bien avec la participation et l'impartialité mais convient moins à la consultation et à la délibération.

Cette revue permet de tirer trois conclusions. Premièrement, les typologies combinées semblent les plus à même de rendre compte de la complexité des opérations de tirage parce qu'elles mettent en relation ses différentes dimensions de manière dynamique. Deuxièmement, l'analyse a montré que chacune de ces taxonomies se concentre (de manière volontaire ou non) sur un aspect du tirage en laissant de côté une partie des items, une partie des procédures, des justifications ou de la réception. C'est donc, troisièmement, en se basant sur les typologies existantes et en les complétant par les résultats obtenus dans la première partie du chapitre concernant les opérations matérielles de tirage et la question de la justification et de l'interprétation que l'on sera en mesure de continuer le travail typologique.

4.2 Une typologie en termes de prototypes

Les pratiques de tirage modernes et anciennes, théoriques et existantes ont pour point commun de s'insérer dans des blocs procéduraux plus ou moins complexes dont on a présenté les principales dimensions. Au cours de ce travail il est apparu clairement que le tirage est un processus qui n'a pas de nature propre. Il est un ensemble dynamique de justifications couplées à une série de procédures et soumis à interprétation. Ces caractéristiques empêchent la construction d'une typologie classique visant à créer des catégories exclusives, nécessaires et suffisantes. C'est pourquoi nous avons opté pour une approche inspirée de la théorie des prototypes en sciences cognitives, initialement développée par Rosch (1973 ; 1975). Un prototype peut être défini comme le meilleur exemple d'une catégorie lexicale dans une communauté linguistique donnée. C'est « une forme moyenne, caractérisée par les attributs les plus typiques » (Girard 2006, 296). Le moineau sera ainsi en Europe plus souvent cité que l'autruche comme prototype de la catégorie oiseau. Une telle approche permet de s'intéresser à la représentativité des catégories et laisse leurs frontières ouvertes. Cela permet de faire apparaître un continuum dans lequel chaque cas spécial s'approche de l'un ou de l'autre prototype, voire même de plusieurs. Comme le dit Rosch (1978, 36) :

« Dans les termes des principes de catégorisation proposés précédemment, l'économie cognitive impose que les catégories tendent à être vues comme les plus distinctes les unes des autres et selon des coupures les plus nettes possibles. Un des moyens d'y parvenir réside dans l'établissement de critères nécessaires et suffisants d'appartenance catégorielle [...]. Une autre voie pour atteindre une claire séparabilité entre catégories qui se trouvent, en fait, continues, consiste à concevoir chaque catégorie dans les termes de ses cas les plus clairs plutôt que dans celui de ses frontières ».

C'est donc à la recherche des cas prototypiques de tirage que nous allons nous lancer maintenant. Il ne sera pas possible de trouver des illustrations pour chaque croisement de catégories mais cela est justement l'intérêt du travail avec les prototypes.

4.3 Proposition de typologie

La construction de la typologie reprend les éléments de l'ensemble du chapitre pour les combiner selon une série de grandes lignes de division dont la plus basique est celle entre opération matérielle (4.3.1) et intellectuelle (4.3.2) du tirage.

4.3.1 *L'opération matérielle*

4.3.1.1 Tirages naturels et artificiels

L'analyse de l'opération matérielle a permis de formuler une succession de divisions qui seront reprises ici et dont la première est celle entre tirages naturels et artificiels (cf. supra, point 1.4, p. 43). On retrouve donc d'un côté la lecture et l'interprétation d'une configuration produite par le hasard (tirage naturel) et de l'autre la mise en place d'un tirage assorti d'options (tirage artificiel).

4.3.1.2 Tirages politiques et non-politiques

La deuxième division est celle entre pratiques politiques et non-politiques⁶⁸. Les premières visent la distribution de ressources limitées. Les deuxièmes regroupent tout d'abord l'ensemble des pratiques ludiques qui ont un but de divertissement et des caractéristiques spécifiques comme le fait de devoir miser ou d'être de nature facultative⁶⁹. Les tirages non politiques englobent aussi les cléros dans le cadre des expériences scientifiques, notamment médicales (Schwartz 1991). Les tirages réalisés dans le cadre de sondages posent un problème. Ils ne sont pas directement politiques puisqu'ils ne visent que l'obtention d'un échantillon représentatif selon la méthode scientifique. Mais ils peuvent être inclus dans un bloc procédural hautement politique. Il faut donc faire la différence en prenant en compte l'objet du sondage en question.

⁶⁸ Voir Bromberger & Ravis (1987, 130-135) ou Elster (1987, 108).

⁶⁹ Il existe toutefois une relation au moins à deux niveaux entre ces deux catégories. Premièrement, historiquement les jeux de loto ont leur origine dans la loterie politique génoise (Bellhouse 1991) et deuxièmement, le tirage en politique est souvent perçu et critiqué comme un « jeu de chance » ou une loterie et cette association a probablement une influence importante sur la réception du tirage dans ces cadres.

4.3.1.3 Les loteries

Les distinctions précédentes permettent de se concentrer enfin sur le cœur des tirages politiques, ceux dans lesquels il s'agit de distribuer des ressources limitées. En combinant l'analyse faite en début de chapitre (points 1 à 3) avec les typologies exposées ensuite (point 4.1), on peut dégager trois types de tirage en les différenciant selon l'item qu'ils concernent. Ainsi lorsqu'il s'agit de distribuer des lots matériels et immatériels, on prendra le terme de **loterie** qui est intuitivement et habituellement associé à ce type de procédures. Une distinction supplémentaire peut se faire entre les cas dans lesquels il faut distribuer des **biens** – les greffes d'organes ou les places à l'université par exemple – et ceux dans lesquels il faut distribuer des **maux** comme cela peut être le cas lors de la conscription. Parfois, les loteries fonctionnent selon le principe du *mors tua vita mea*, c'est-à-dire que la distribution d'un bien à une personne est automatiquement compensée par celle d'un mal à une autre (Cireze 1995).

4.3.1.4 Les tirages consultatifs

Dans le cadre où l'item soumis à distribution est une décision entre plusieurs alternatives, le terme de Thomas d'Aquin de **tirage consultatif** semble approprié. Les tirages consultatifs semblent pouvoir se diviser entre deux grandes catégories soulignées par Elster : les tirages **individuels** et **sociaux**. Cette division n'est pas la seule possible mais elle semble très pertinente étant donné la différence entre les deux domaines. Les cas de prise de décisions sociales par tirage paraissent être largement absents de la pratique alors que les décisions individuelles sont beaucoup plus répandues⁷⁰.

⁷⁰ L'exemple le plus connu de tirage social est probablement celui du parlement suédois qui eu dans les années 60 recours au tirage pour décider de l'adoption ou du rejet de textes en raison d'une égalité parfaite de sièges entre deux partis politiques opposés.

Opération matérielle : les types de tirage			
Tirage naturel - Cléromancie	Tirage non-politique		Lots et Décisions
			Postes
	Tirage poli-tique	Loterie	Biens
			Maux
		Tirage consultatif	Individuel
			Collectif
		Sortition et tirage électif	Législatif / constitutionnel
			Exécutif
			Judiciaire
			Délibératif / consultatif
		Poste électif	
Tirage artificiel - Cléros	Tirage non politique		Lots et Décisions
			Postes
	Tirage poli-tique	Loterie	Biens
			Maux
		Tirage Consultatif	Individuel
			Collectif
		Sortition et tirage électif	Législatif / constitutionnel
			Exécutif
			Judiciaire
			Délibératif / consultatif
		Poste électif	

Illustration 8 : Les types d'opérations matérielles, récapitulatif.

4.3.1.5 Les tirages électifs : Sortition et tirage de postes

Le tirage peut enfin être employé pour élire quelqu'un, c'est-à-dire choisir parmi un groupe de candidats une personne en particulier. On peut différencier deux situations. La première lorsque le tirage est employé pour distribuer des postes politiques – charges ou honneurs – auquel cas on parlera de **sortition**⁷¹. Le terme est un néologisme en français mais il est répandu dans la littérature anglo-saxonne et on l'utilisera par la suite. La sortition est la catégorie qui nous intéressera le plus dans la suite du travail et nous aurons l'occasion d'y revenir en détail. Elle regroupe une grande palette de pratiques que l'on peut décliner en reprenant la séparation classique évoquée plus haut (cf. point 1.1, p. 37). Le deuxième cas concerne

⁷¹ Carson & Martin (1999, 1) : « Finally there is the term “Sortition,” which means the act of casting lots, which can be used to refer to choosing decision makers by lot, lottery, or random selection. »

l'élection à des fonctions non politiques, que l'on appelle communément des emplois (la *joblottery* par exemple). On peut aussi placer dans cette catégorie les cas de tirages pour un poste de « volontaire choisi d'office », pour une mission dangereuse par exemple.

4.3.2 L'opération intellectuelle

La dimension intellectuelle d'un tirage renvoie tout autant à la justification (cf. point 3.1, p. 54) qu'à la réception (cf. point 3.2, p. 64) de celui-ci. En reprenant les éléments d'analyse proposés précédemment et grâce au croisement des typologies existantes, il est possible de dégager une série de « trames argumentatives»⁷² qui correspondent à la combinaison entre une série d'arguments en faveur du tirage et une certaine tendance dans son interprétation (finaliste, déterministe, probabiliste). Pour éviter des répétitions, on croisera à partir de maintenant les trames argumentatives avec les opérations matérielles afin de présenter directement la série finale de prototypes du tirage en politique (marqués en gras par la suite et récapitulés dans les illustrations 9, 10, et 11, p.79 et p. 86-87).

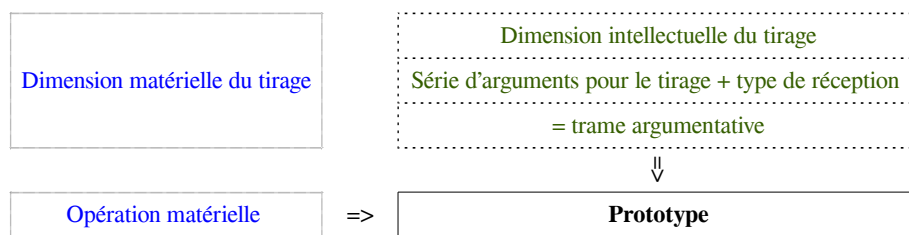


Illustration 9 : Le prototype comme résultat du croisement entre une opération matérielle de tirage et une manière de justifier et d'interpréter celle-ci.

4.3.2.1 La trame finaliste

Le premier prototype de trame argumentative se concentre sur les cas dans lesquels le tirage est vu de manière finaliste, c'est-à-dire comme résultat de la volonté extérieure d'une puissance supérieure. Cette trame reprend par exemple la première logique proposée par Sintomer (2007, 135-139). Les raisons de recourir au tirage sont alors basées sur la volonté expresse d'obtenir l'avis de(s) Dieu(x). Bien souvent, le tirage employé est naturel, c'est-à-dire qu'il correspond à l'interprétation d'une configuration donnée par le hasard. Le premier pro-

⁷² « Schèmes » pour Molino (1987), « logiques politiques » pour Sintomer (2007), « figures argumentatives » pour Buchstein (2008), croisement entre « valeurs » et « valeurs d'usage » pour Delanoi (2010).

tototype dans cette trame, **l'ordalie**, concerne la distribution de maux : en plongeant le bras de l'accusé dans de l'eau bouillante et en interprétant l'état de la plaie trois jours plus tard, on demande l'avis de Dieu sur la culpabilité. La prise de décision individuelle peut correspondre ici à la pratique du tirage de **versets de la bible** rapportée par Niederer (1987, 336). La prise de décision collective pourrait renvoyer au prototype de **l'haruspice**, permettant de lire la volonté des Dieux dans les entrailles des animaux. C'est ce type de pratique que rapporte aussi Aubert (1959, 2)⁷³ et que l'on retrouve dans le cadre des décisions non politiques sous la forme du **tarot** (on se laisse conseiller par la cartomancienne qui interprète les cartes). La sortition soumise à cette trame argumentative prend essentiellement la forme de **l'élu** de(s) Dieu(x) qui reçoit un signe ou dont le destin est écrit et se révèle par quelque phénomène aléatoire, et ce, que le tirage soit naturel ou artificiel⁷⁴. Concernant enfin les loteries, on peut prendre comme prototype **la terre d'Israël** (distribuée entre les 12 tribus à la suite d'un tirage, Josué 21.1-42).

4.3.2.2 *Mors tua vita mea* : La trame des choix tragiques

La deuxième trame argumentative que l'on peut identifier se rencontre dans les cas de « choix tragiques », c'est-à-dire dans lesquels il est question de vie et de mort, lorsque la distribution va avoir des conséquences fatales pour certains⁷⁵. La série de justifications pour recourir au tirage se caractérise par un faisceau comprenant l'impartialité, l'extériorité et l'Égalité procédurale. En effet lors de tels choix, les candidats ont les mêmes revendications et l'on doit s'assurer que la distribution ne lésera personne⁷⁶. On trouve aussi souvent dans cette trame les arguments de valeur heuristique et de prévention procédurale : en utilisant ou menaçant d'utiliser un tirage lors d'un choix tragique, on oblige les acteurs à réviser leur stratégie. C'est justement le cas dans le premier prototype, celui concernant les décisions et que

⁷³ Aubert décrit ainsi les pratiques de chasse des Naskapi du Labrador : « The magical practice consists of heating bones of animals over hot coals, usually [...] a bone of the kind of animal which the Naskapi are about to hunt. When heated, the bone cracks. It is then fitted into a wooden handle, and [...] the cracks of the bone are read so as to give directions for the hunt. [...] The practice serves to increase the likelihood of successful hunting under conditions where game is scarce and where the animals tend to learn from previous experience with hunters. The Naskapi are, however, quite unaware of the randomness resulting from these decisions. They believe that they are seeking, and getting, guidance, from the supernatural. »

⁷⁴ Voir par exemple la présentation faite par Cireze (1995, 99) de la légende d'Ulysse.

⁷⁵ Kilner (1981, 245) : « In such cases, a decision must be made as to who may live and who must die. »

⁷⁶ Pour une analyse plus détaillée de ce genre de cas, voir Katz (1973), Kilner (1981) et Mavrodes (1984).

l'on pourrait désigner par l'expression de **jugement de Salomon**⁷⁷. Dans le cadre d'une loterie on peut identifier le prototype de la **greffe d'organe** qui a largement été discuté dans les années 70 et qui renvoie au problème du choix d'un récipiendaire lorsque le nombre de candidats dépasse de loin celui du nombre de lots et que la vie des candidats est en jeu. Une bonne illustration de ce type d'argumentation se trouve chez Rescher (1969, 183) :

« This introduction of the element of chance-in what could be dramatized as a "lottery of life and death" must be justified. The fact is that such a procedure would bring with it three substantial advantages. First [...] the introduction of the element of chance prevents the results that life-and-death selection are made by the automatic application of an admittedly imperfect selection method. Second, a recourse to chance would doubtless make matters easier for the rejected patient and those who have a specific interest in him. [...] The introduction of the element of chance assures a like handling of like cases over the widest possible area that seems reasonable in the circumstances. Third (and perhaps least), such a recourse to random selection does much to relieve the administrators of the selection system of the awesome burden of ultimate and absolute responsibility. These three considerations would seem to build up a substantial case for introducing the element of chance into the mechanism for Exotic Medical Lifesaving Therapy selection. »

Enfin, de manière tout aussi tragique se profile dans le cadre des tirages électifs non politiques le prototype de la **courte paille** rendu célèbre par la comptine populaire c'est-à-dire celui du choix d'une personne à sacrifier sur un radeau à la dérive et que l'on retrouve aussi bien dans des cas avérés de naufrages que dans d'innombrables références historiques et culturelles⁷⁸.

4.3.2.3 La trame rationaliste

Cette combinaison d'arguments a été principalement mise en avant par Neurath et Elster. Elle se base sur l'idée centrale de l'existence d'une rationalité de deuxième ordre qu'il serait possible d'atteindre par le biais du tirage. Les justifications avancées se concentrent en outre sur l'impartialité, l'extériorité et l'économie. Le prototype le plus clair de cette trame concernant les lots est la figure du **pile ou face**. On se trouve là face à une série de lots non vitaux ou de candidats qui sont jugés équivalents et l'on recourt au tirage pour lever cette situation d'indétermination (Elster 1989). On retrouve ce prototype dans le cadre de décisions individuelles. Dans le cadre de décisions sociales, on a plutôt à faire à un recours en dernière ins-

⁷⁷ On reprend l'expression « *solomonic judgement* » donnée à ce genre de situations par Elster (1989), notamment concernant la décision de la garde des enfants qui a un caractère tragique même s'il n'est pas question de vie ou de mort de l'enfant. Duxbury (1999) parle de décisions « à l'ombre d'une loterie ».

⁷⁸ Le cas de naufrage le plus discuté est celui de Holmes vs United States (1842). Pour une référence plus ancienne mais qui a occupé de nombreux commentateurs tels que Thomas d'Aquin ou Gataker, voir l'avis d'Augustin sur le tirage au sort en cas de persécutions (l'exemple est cité dans Elster 1987, 118).

tance parce que les autres procédures de décision n'ont pu aboutir et que l'on se trouve face à un blocage décisionnel. On peut parler du prototype du **parlement suédois** en référence à ce dernier qui pris plusieurs décisions par tirage en raison d'une égalité parfaite entre deux partis politiques (cf. note 69, p. 76). Concernant la sortition, le prototype est plutôt celui du *tie-breaker*, très largement utilisé en politique en ultime instance, lors d'une égalité de voix par exemple, et ce, quel que soit le type de poste (Buchstein 2009a).

4.3.2.4 La trame utilitariste

La trame utilitariste prolonge la trame rationaliste tout en ayant une focale plus importante sur la question de l'économie. En résumé : « Allocation by lot will commend itself to the utilitarian if and only if the costs of allocation by a more conventional mechanism exceeds its utility-seeking advantages, resulting in a lower social utility net of allocations costs than the expected yield of a lottery » (Kornhauser & Sager 1988, 484-485). Souvent cette économie est couplée à d'autres justifications considérées secondaires mais nécessaires comme l'Égalité procédurale ou la neutralité. Dans le domaine des loteries, la *green card* américaine semble constituer un prototype satisfaisant. L'administration des migrations veut dans ce cas recruter un certain nombre de travailleurs en garantissant une justice procédurale mais sans vouloir employer des moyens jugés trop importants et inutiles (pour le but recherché) afin de différencier les candidats. Le cas des tirages électifs semble pouvoir se résumer sous le prototype précédemment évoqué du **pile ou face** lorsque l'enjeu est moindre, c'est-à-dire dans les tirages de tous les jours : le coût de la décision est alors faible et une solution est vite trouvée. Dans le domaine de la sortition, deux prototypes issus de propositions théoriques pourraient être mobilisés : le *Wählerspezialisierung* de Horn (1980) et la *modest proposal for election reform* de Abrams & Settle. Dans le premier cas, il s'agit de former des petits groupes chargés de voter les Lois afin d'économiser le coût de référendums nationaux (poste législatif) et dans le deuxième de choisir un **pool représentatif d'électeurs** chargés de voter afin que le processus électoral soit plus rapide et moins cher (poste électif). Enfin, si la justification « représentativité » est incluse dans la trame, on peut élever le **sondage** au rang de prototype des utilisations utilitaristes du tirage, dans le sens où il est plus économique mais tout aussi efficace de travailler sur un échantillon représentatif que de questionner toute la population (Delannoi 2010).

Dans une perspective totalement utilitariste et fortement controversée on peut aussi penser au prototype de la *survival lottery* dans le cadre des loteries⁷⁹.

4.3.2.5 La trame démocratique

Dans une optique profondément différente et loin des théories utilitaristes, se situe une série de trois trames qui s'intéressent au système politique pris dans son ensemble. La première peut être qualifiée de démocratique et s'appuie sur un régime de justification centré sur l'idée d'Égalité dans ses composantes procédurale et substantielle. Elle fait aussi appel à l'idée de rotation et d'inclusion⁸⁰. Cette trame est principalement présente lors de la sortition et l'Athènes classique semble de ce point de vue présenter le prototype majeur et ce d'autant plus si l'on se remémore les caractéristiques des opérations matérielles en jeu alors (rotation, pas de cumul des mandats, pool des sortéables très large). Ainsi, concernant les postes délibératifs et législatifs on pourrait parler de la **boulè** (dans une version moderne on pourrait parler de *Citizen Legislature* à la Callenbach & Phillips 1985), concernant les postes exécutifs des **magistrats** ; les **dicastes** seraient ainsi le prototype des postes judiciaires⁸¹. Pour les tirages électifs de postes non politiques, la trame démocratique revient à la *joblottery* proposée par Goodwin (2005). Dans le cadre des loteries, le prototype est celui de la **conscription** lorsqu'il s'agit d'un mal. Tous les citoyens sont égaux devant les droits et devoirs que leur impose leur appartenance au corps politique. Et l'on peut avancer l'image de **l'héritage** lorsque le lot est un bien : tous les enfants devraient recevoir une part égale de l'héritage.

4.3.2.6 La trame républicaine

La trame républicaine – dans son sens de *res publica* – se base tout comme la trame démocratique sur l'idée d'Égalité et de rotation, mais elle met surtout en avant les justifications d'impartialité, d'extériorité, de neutralité et d'imprévisibilité. Il s'agit de protéger la chose publique contre les factions. Cette trame peut se teinter de nuances plutôt aristocratique lorsque l'Égalité est vue comme la propriété de quelques uns et non de tous. On trouve cette trame de manière prototypique dans la sortition des républiques florentines et vénitiennes.

⁷⁹ Cf. chapitre 2, point 4.1, p. 105.

⁸⁰ On retrouve ici la troisième logique de Sintomer (2007) ou la deuxième combinaison de Delannoi (2010).

⁸¹ Sur la boulè comme prototype d'institution démocratique issue du tirage, cf. Manin (1997).

Le **tirage florentin** permettait de garder l'équilibre politique fragile de la cité⁸². Dans un cadre judiciaire on pourra parler du **jury** comme prototype : une sélection aléatoire des individus qui assure l'impartialité mais dans lequel on retrouve des citoyens disposant d'un minimum de compétence⁸³. Concernant la sortition élective, la *lottery voting* d'Amar est adaptée : on commence par un vote basé sur la compétition électorale avant de procéder au tirage. Concernant les loteries, la trame républicaine pourrait aussi s'appliquer à la **loterie scolaire**, c'est-à-dire la distribution de places d'éducation par tirage si celle-ci comprend une pondération par le biais d'un examen sur des critères de compétence scolaire.

4.3.2.7 La trame « aléatorienne »

Cette trame argumentative se base principalement sur l'idée de justice, de représentativité et d'inclusion. Elle fait aussi appel à des justifications comme l'extériorité et l'impartialité. Le tirage est vu comme un instrument de premier recours, une condition nécessaire et se différencie en cela des trames précédentes qui considèrent le tirage comme outil « faute de mieux ». Elle a en outre la particularité d'être déductive, c'est-à-dire de ne pas partir d'exemples existants comme les autres trames mais de construire au contraire son argumentaire à partir de la théorie : ses tenants proposent eux-même des prototypes de ce que pourraient être des outils basés sur le tirage. On détaillera les fondements et les arguments de la trame aléatorienne dans le chapitre 3 et les prototypes qui en découlent dans les chapitres 2, 3 et 4. On peut toutefois d'ores et déjà en livrer un aperçu succinct. Concernant les loteries, un exemple dans lequel la trame aléatorienne est prépondérante est la **loterie scolaire** (Boyle 2010) : tous les citoyens devraient avoir une chance d'accéder à la meilleure éducation possible quel que soit leur milieu d'origine (chapitre 4, point 1.1.1, p. 182). Concernant la sortition pour des postes législatifs, il s'agit de **l'assemblée citoyenne** (chapitre 3, point 4.3.5, p. 112). Le **mini-public** semble l'exemple prototypique de distribution de postes consultatifs basé sur des raisons aléatoriennes (chapitre 3, point 4.3.4, p. 111 et suiv. et chapitre 4, point 4.3.5, p. 112 et suiv.). Les postes judiciaires renvoient à la **loterie délibérative** (Bunting 2006, chapitre 2, point 4.3.1, p. 109) et les postes exécutifs à **l'anti-conseil** (Schnapp & Vi-

⁸² Dowlen (2008a, 94) : « The aim was not to produce random individuals, but to obtain an unpredictable mix such as would keep all parties interested in maintaining the system. »

⁸³ Cette vision du jury est en partie dépassée dans les faits, mais le prototype semble toutefois tenir. Et ce d'autant plus si l'on s'intéresse à l'opération matérielle qui est souvent un bloc procédural avec un examen non seulement *ex ante* mais aussi *ex post*.

dal-Naquet 1969, chapitre 2, point 4.3.3, p. 110). Les tirages électifs politiques pourraient s'illustrer par la proposition de **circonscription aléatoire** (Rehfeld 2005, chapitre 2, point 4.3.2, p. 110) et les postes électifs non politiques quant à eux sont au mieux décrits par la **joblottery** (Goodwin 2005, chapitre 2, point 4.1, p. 105). On trouve aussi dans cette trame un prototype de prise de décision collective par tirage, le **probability voting**, présentée par Frey (1969 ; 2010, chapitre 2, point 4.2 p. 107). Dans une version extrême, cette trame pourrait renvoyer au prototype de la **loterie à Babylone**, dépeinte dans l'œuvre de Borges (1944) ; un monde dans lequel la société est basée sur une rotation régulière de l'ensemble des positions sociales, du roi au prisonnier.

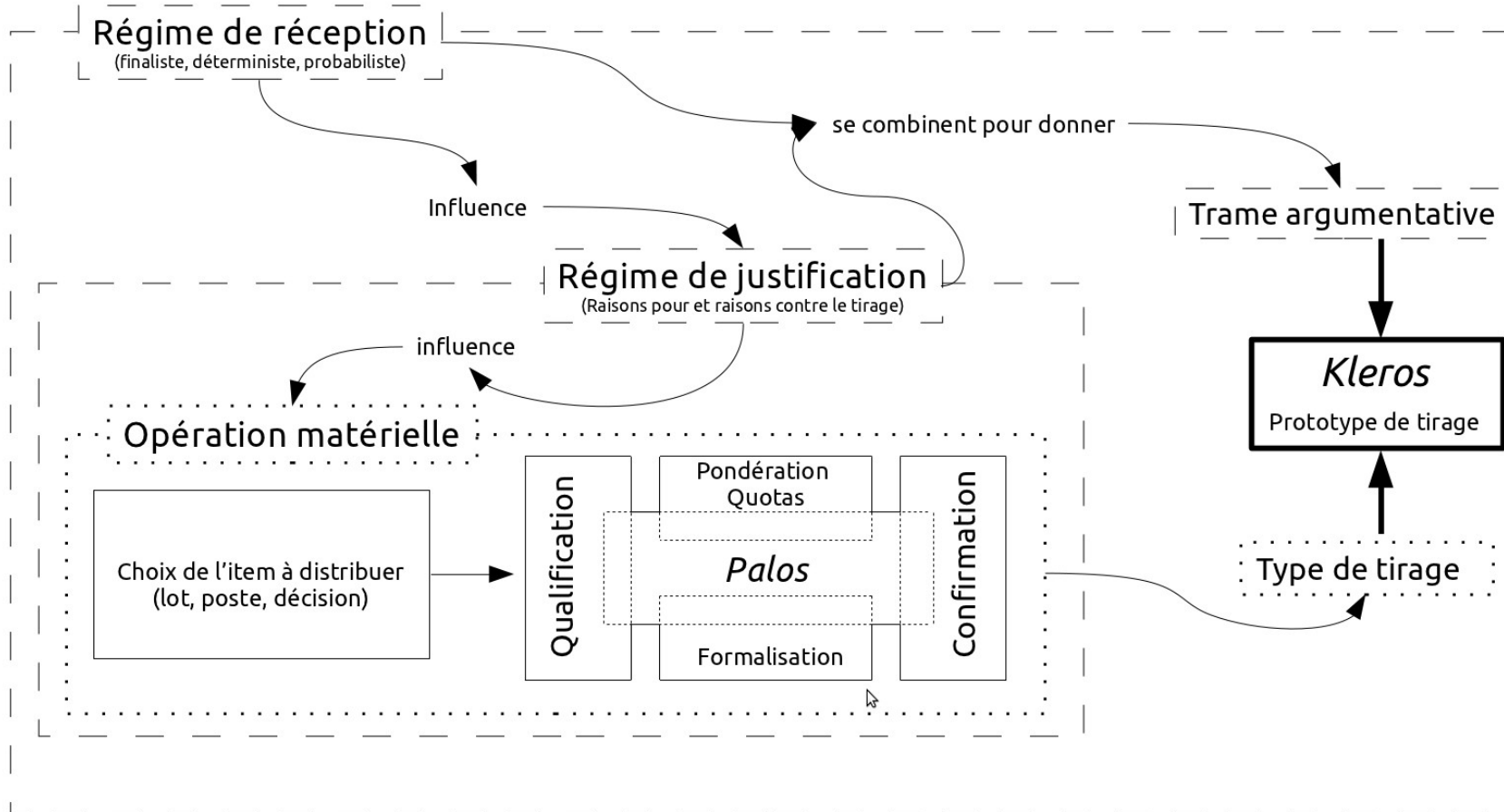


Illustration 10 : La procédure de choix comme résultat d'une opération matérielle et d'une opération intellectuelle.

Opération matérielle : Les types de tirage		Opération intellectuelle : Les trames argumentatives					
		Plutôt finaliste	Choix tragiques	Plutôt non finaliste (déterministe ou pas)			
Rationaliste	Utilitariste			Démocratique	Républicaine		

Tirage naturel - Cléromancie	Tirage non-politique		Le tarot	?				
	Loterie	Biens	?					
		Maux	Ordalie					
	Tirage consultatif	Individuel	Verset biblique					
		Collectif	Haruspice					
	Sortition et tirage électif		Élu					?

Tirage artificiel - Cléros	Tirage non politique	Lots et Décisions	?	Jeux et tirages scientifiques					
		Postes	L'Élu	Courte paille	?	?	Joblottery	?	Joblottery
	Loteries	Biens	Terre d'Israël	Grefte d'organe	Pile ou face	Green card	Héritage	Loterie scolaire	Loterie scolaire
		Maux				Survival Lottery	Conscription	?	Grefte d'organe
	Tirage consultatif	Individuel	?	Jugement de Salomon	Pile ou face	Pile ou face	?	?	?
		Collectif			Parlement suédois	Sondage	?	?	Probability voting
	Sortition et tirage électif	Législatif / constitutionnel	L'Élu	?	Tie-Breaker	Wählerspezialisierung	Boulè	Tirage florentin	Assemblée citoyenne
		Exécutif				?	Magistrats	Doge	Anti-conseil
		Judiciaire				?	Dicastes	Jury	Loterie délibérative
		Consultatif				?	Boulè	Tirage florentin	Mini-public
Poste électif		Pool d'électeurs				?	Lottery Voting	Circonscription aléatoire	

Illustration 11 : Récapitulatif des prototypes. Les points d'interrogation correspondent à des croisements soit improbables soit pour lesquels on a pas encore trouvé de prototype.

5. Conclusions

L'ensemble des réflexions menées au long de ce chapitre a permis de mieux saisir la complexité qui se cache derrière l'intuitive simplicité du tirage. Quatre points semblent essentiels. Premièrement, le tirage (cléros et cléromancie) est une procédure de choix dont la spécificité est d'être basée sur un moment d'indéterminisme irréductible – le moment aléatoire – au contraire de ses rivales allocatives que sont le vote, le marché et l'examen. Deuxièmement, ce moment – le *palos* – est encadré par une série de mesures techniques antérieures et postérieures visant à contrôler le degré d'aléatoire. Troisièmement, le tirage est indissociable de son contexte discursif (raisons pour et contre) et de la réception qu'en font les acteurs (comment ils interprètent le principe aléatoire). Quatrièmement, le tirage est dans la pratique inclus dans un bloc procédural, une articulation logique de procédures (par exemple un examen suivi d'un tirage ou un marché puis un tirage). Il résulte de ces quatre éléments que le tirage n'a pas de nature intrinsèque. On a vu que sa spécificité, l'indéterminisme, peut-être fortement limitée ou contestée. Ainsi, il n'existe pas d'indéterminisme pour une personne qui croit que le résultat du tirage correspond à la volonté divine. De même, lors d'un tirage pondéré dans un pool très restreint de sortéables où l'un des candidats reçoit 90% de chances de gagner, l'aléatoire se trouve-t-il réduit au minimum. Le cléros peut donc revêtir toutes les caractéristiques qu'on lui prête ou aucune selon la manière dont le bloc procédural comprenant le tirage est construit.

En se basant sur cette conception souple, il a été possible de formuler – en se référant aux typologies déjà existantes – une série de trames argumentatives et de catégories d'opérations matérielles concernant le tirage. Le croisement des deux dimensions a permis de proposer une typologie basée sur l'idée qu'il existe des prototypes de tirage, c'est-à-dire des combinaisons intuitives de trames argumentatives et d'opérations matérielles. Ce travail de caractère exploratoire visait la mise en place d'un cadre d'analyse globale de la problématique du tirage au sort en politique. Ce balisage va maintenant permettre de s'intéresser plus particulièrement à une série d'auteurs qui ont conçu et proposé l'utilisation de schèmes de tirage en politique depuis une quarantaine d'années.

Chapitre 2 : Tirage au sort et philosophie politique, une étude scientométrique

De la même manière que le tirage en politique a été largement utilisé et maintes fois réinventé, il a été régulièrement proposé comme solution à l'un ou l'autre problème rencontré en politique. On se trouve ainsi – si l'on reprend le schéma du premier chapitre – en présence de propositions d'opérations matérielles couplées à des trames argumentatives. C'est à l'identification, au classement et à l'analyse quantitative de ces propositions que le présent chapitre est dédié. Il s'organise pour ce faire le long de quatre étapes dont la première est la délimitation et la caractérisation du corpus de textes dans lesquels le tirage au sort est étudié, qu'il s'agisse d'emploi politiques ou non (1). Cette présentation permet de s'intéresser ensuite en détail aux textes décrivant des schèmes de tirage (2) ou les analysant de manière exploratoire (3) et à ceux dans lesquels sont formulées des propositions concrètes d'introduction de processus politiques basés sur un cléros (4). Une analyse scientométrique de l'ensemble du corpus (5) permet enfin de poser la question de sa cohérence autour de l'hypothèse de l'émergence d'un nouveau courant au sein de la philosophie politique¹. L'ensemble du travail se base sur une approche quantitative, complétée dans le chapitre 3 par une analyse qualitative.

¹ Ce chapitre est paru partiellement dans Delannoi & Dowlen (2010). En outre, en raison de la nature de la recherche, les références bibliographiques sont données en ordre chronologique et non alphabétique.

1. Méthodologie

1.1 Délimitation du corpus

Le corpus de textes pris en compte dans le travail vise à inclure tous les écrits traitant du tirage au sort en prenant en compte quatre limites. La première est de nature linguistique et la recherche a dû se limiter à cinq langues : anglais, français, allemand, espagnol et italien. Certains textes sont des traductions qui ont permis ainsi d'inclure des références non accessibles directement². La deuxième limite est de nature thématique puisque les textes dans lesquels le tirage n'est qu'évoqué que de manière superficielle ont été laissés de côté. Cette limitation vaut principalement pour les écrits traitant du concept de hasard et des statistiques ou bien des tirages dans le cadre des jeux. Toutefois, certaines références ont été conservées parce qu'elles s'imposent comme des références pour les autres auteurs³. La troisième limite est chronologique : des textes concernant le tirage au sort en politique ont en effet été publiés depuis la plus haute Antiquité et jusqu'au moment de la rédaction, rendant un travail exhaustif impossible. C'est pourquoi la fenêtre de citation (Havemann 2009, 21) a été réduite à la période 1945-2010, un choix basé sur la constatation *ex post* que l'immense majorité des écrits ont été publiés depuis une quarantaine d'année. Les textes d'avant-guerre inclus dans l'étude sont ceux qui sont restés comme références dans les textes ultérieurs, c'est-à-dire qui ont eu une importance au-delà de leur époque. Pour 2010, la date limite est fixée à juillet⁴. Le quatrième critère de classement des textes a pris la forme d'une division des références entre une base de données et un corpus. La première est plus largement définie et comprend des textes de littérature grise et/ou non publiés, des références de traductions, de rééditions d'ouvrages ou de reparutions d'articles ainsi que les références antérieures à 1945. Le corpus en revanche ne comprend que la première publication des textes d'après-guerre dans leur langue originale. Ainsi, alors que la base de données comprend trois textes de Goodwin

² Par exemple les textes en latin de Bruni, traduits en anglais.

³ Voir par exemple Bennett (1998).

⁴ Entre avril 2010 et la finalisation du manuscrit on a recensé une dizaine de textes supplémentaires dont six font des propositions d'introduction du tirage en politique. Ces textes sont intégrés dans la présentation (Paragraphes 2 à 4) mais n'ont pu être inclus dans les calculs de l'analyse scientométrique. Il s'agit de Harcourt (2007), Peonidis (2009), Delannoi & Dowlen (2010), Boyle (2010), Saunders (2010), Buchstein (2010), Sintomer (2010), Zakaras (2010), Dryzek & al. (2011), Pluchino & al. (2011).

(1984 ; 1992 ; 2005), le corpus n'en compte que deux, la réédition du livre *Justice by Lottery* de 2005 ne rentrant pas en considération. De même pour le premier texte de Crosby qui remonte à 1976 mais sous la forme d'un manuscrit dont la première publication officielle date de 1986. C'est donc cette dernière date qui est retenue dans le corpus. En prenant en compte l'ensemble de ces limites on obtient un corpus de 205 textes au sein d'une base de données qui compte 318 références⁵.

1.2 Répartition thématique des textes

La tendance de fond qui semble émerger est celle d'une division entre quatre types de textes. Dans le premier cas, l'auteur se concentre sur la description d'un usage précis du tirage qui peut être passé, présent ou imaginaire. Ainsi Gudian (1971) livre-t-il une étude détaillée du fonctionnement de la distribution de terres lors d'héritages dans l'antiquité et Catani (1987) entreprend-t-il la même étude dans le cadre de l'Italie du sud contemporaine. Ces études sont de type historique et/ou ethnologique. On trouve aussi dans cette catégorie les descriptions littéraires d'usages imaginaires comme la célèbre « loterie solaire » de Dick (1955). Souvent cependant, les auteurs ne se contentent pas de décrire le processus mais ajoutent un niveau interprétatif et analytique à leur étude descriptive. Ils comparent différents usages, pèsent les pour et contre de la procédure, en présentent les caractéristiques théoriques. Ils explorent le domaine du tirage en soi, c'est pourquoi ils recevront ici le nom de textes exploratoires. Certains auteurs font un pas supplémentaire puisqu'ils proposent de (ré)introduire des schèmes de tirage dans les systèmes politiques contemporains et conçoivent des outils correspondants. Cette attitude proactive pourrait être qualifiée de partisane dans le sens où les auteurs défendent et soutiennent la mise en place d'instruments basés sur le tirage⁶. Dans la même optique partisane mais avec d'autres moyens, une série d'auteurs se sont fait militants du tirage. Ils adoptent souvent une vue satirique de la politique avant de proposer le tirage comme remède miracle⁷. Ces textes ont une place contestable dans un travail de recensement parce qu'ils tendent à manquer de profondeur analytique. Toutefois, ils jouent un rôle important

⁵ Voir le tableau synthétique, infra p. 95. La liste complète des références est mise à disposition et téléchargeable à l'adresse suivante : <http://www.zotero.org/groups/sortition/items> (visité le 28 août 2011).

⁶ Elster (1987, 136) propose cette distinction en employant le mot *advocative* que l'on traduira ici par le terme partisan : « Even today the proposal of random selection of candidates is often discussed, and sometimes advocated. »

⁷ Les militants sont aussi les personnes qui créent des cercles de réflexions, des mouvements « cléocrates » ou « stochocrates ». Pour plus de détails, voir chapitre 6, point 4.1.3, p. 351.

parce qu'ils montrent que l'idée se diffuse et qu'elle dépasse les cercles intellectuels et savants. C'est pourquoi certains d'entre eux figurent dans le corpus d'étude, notamment ceux qui se sont imposés comme références chez les autres auteurs du corpus⁸. Les autres sont présents dans la base de données. Ce découpage en trois groupes de textes peut être croisé avec la distinction réalisée au chapitre précédent entre les différents types d'opérations matérielles de tirage. En effet, les écrits se concentrent souvent sur un type de tirage, sortition et postes, loterie ou prise de décision.

1.3 Analyse scientométrique du corpus

Le corpus et la base de données ainsi mis en place ont été soumis à une analyse scientométrique dont il convient de rapidement présenter le déroulement et l'intérêt. Il faut toutefois noter que certaines restrictions supplémentaires ont été apportées au nombre de textes du corpus. Il a en effet semblé pertinent de rassembler certaines publications et d'en intégrer quelques unes supplémentaires. Ainsi, le livre de Peter Dienel, *Die Planungszelle*, a connu cinq éditions citées indifféremment par les auteurs postérieurs et n'a donc reçu qu'une entrée lors de l'étude scientométrique. À l'inverse, l'ouvrage *A Theory of Justice* de Rawls, cité par de très nombreuses publications, a été intégré bien qu'il ne traite que peu de la question du tirage. La même logique a poussé à intégrer certains textes d'avant-guerre compris dans la base de données. Une fois ces correctifs appliqués, la matrice scientométrique comprend 318 textes de la base de données et 254 du corpus (cf. illustration 12, p. 95).

⁸ C'est le cas de Burnheim (1985) ou de Callenbach & Phillips (1985).

1. Méthodologie

Type de texte	Base de données	Corpus
Textes sur le hasard, les statistiques ou les jeux. Textes publiés avant 1945.	64	0
Textes descriptifs ou littéraires	50	42
Textes exploratoires	80	66
Textes partisans	Loteries	24
	Tirage consultatif	24
	Sortition et électifs	80
Sous total partisans ⁹	124	97
Sous total exploratoires et partisans	204	163
Total	318	205
Total avec correction pour l'analyse scientométrique	318	254

Illustration 12 : Répartition thématique des textes du corpus.

1.3.1 Outils employés

On peut définir la scientométrie comme « la mesure de l'activité scientifique » dans un domaine particulier (Gingras 2008, 3). Dans le cadre présent, deux séries d'outils ont semblé appropriées. La première consiste en une analyse bibliométrique c'est-à-dire centrée sur la production de publications scientifiques et s'appuie sur le calcul de quatre indicateurs :

1. Évolution du nombre de publications sur la période, classées selon le schéma présenté ci-dessus. Il s'agit ici de statistiques descriptives.
2. Analyse de citations. Cet outil classique de la bibliométrie consiste à faire une analyse matricielle des citations qu'un texte « donne » puis « reçoit » par la suite afin de mettre en lumière le degré d'intertextualité d'un corpus sous la forme de sa densité et de l'évolution de celle-ci (voir illustration 13, p. 96).
3. Analyse de centralité des textes et des auteurs. Plus un texte reçoit de citations, plus il est central. Il s'agit ici de faire la somme des citations reçues par chaque texte/auteur afin d'identifier les ouvrages/auteurs phares.
4. Analyse d'intercitation. Cet indicateur permet de mesurer le degré d'intégration d'un ensemble de textes. Il se calcule en établissant pour chaque texte le rapport entre le total de ses références et le nombre de références qui font partie de la matrice. Ainsi,

⁹ Le sous-total est inférieur à la somme des propositions, une différence qui vient du fait que les textes comprenant des propositions dans différents domaines n'ont été compté qu'une fois afin d'éviter une distorsion.

si un texte comprend 100 références dont 50 sont dans la matrice, son taux d'intercitation sera de 50%. On peut formuler l'hypothèse qu'un taux d'intercitation élevé est le signe d'une intégration importante d'un réseau de textes / auteurs.

La densité D mesure le nombre N de citations croisées entre X textes, rapporté au nombre Y de citations possibles entre ces textes. Pour calculer Y il faut multiplier X par lui-même puis diviser le résultat par 2. En effet, on considère en bibliométrie la publication comme une première citation (donc chaque texte se cite au moins lui-même, d'où le carré du nombre de textes) mais aucun texte ne peut citer des textes ultérieurs (donc il faut diviser le résultat final par deux). La formule est donc :

$$D = N / Y = N / (X^2/2)$$

Pour la base de données (D^{BD}) et le corpus (D^C) la densité revient donc à calculer :

$$D^{BD} = N / (318^2/2)$$

$$D^C = N / (254^2/2)$$

N s'obtient en faisant la somme des références de chaque texte aux textes antérieurs de la matrice.

Illustration 13 : Calcul de la densité de la matrice de citations.

La deuxième série d'indicateurs concerne les interactions au sein du groupe des auteurs sous la forme de trois éléments supplémentaires. En premier lieu, on a réalisé une analyse des remerciements accompagnants certains textes et renvoyant directement à d'autres auteurs du corpus qui peuvent donner de précieuses indications sur les interactions en son sein. En second lieu on a effectué une analyse des co-rédactions. Il s'agit ici de voir quels auteurs de la base de données ont écrit ensemble. On peut supposer qu'un grand nombre de co-rédactions est le signe d'une importante intégration du réseau d'auteurs (Havemann 2009). En troisième lieu, on a recensé les lieux de discussion, tels que les colloques scientifiques ou les forums de discussion auxquels les auteurs du corpus ont pris et prennent part.

1.3.2 *Intérêt de la démarche*

L'analyse bibliométrique est une méthode scientifique souvent controversée et il semble important d'en souligner ici les limites et les apports avant de poursuivre. La plus importante des critiques est assez logiquement celle de l'aspect trop quantitatif de la démarche qui tend à négliger la profondeur qualitative de la production scientifique. Une limite à laquelle l'analyse qualitative du chapitre trois devrait répondre. La deuxième faiblesse de la bibliométrie, comme de toute approche statistique, est qu'elle est soumise à des effets de distorsion qui doivent nous faire considérer les chiffres avec une certaine distance critique. Parmi ces distorsions, on trouve :

1. L'effet de croissance exponentielle de la littérature (Havemann 2009, 23) qui tend à relativiser l'impression donnée qu'un champ scientifique « explose » quand le nombre de publication croît exponentiellement.
2. « L'effet Matthieu ». Dans un ensemble bibliographique, les auteurs les plus cités tendent à être de plus en plus cités (Havemann 2009, 43)¹⁰.
3. L'effet de réseau. Si l'on s'intéresse seulement à la littérature sur le tirage, on laisse de côté les autres champs de recherche et il n'est pas possible de faire des comparaisons de l'évolution d'autres domaines d'intérêt de la philosophie politique. Il devient donc difficile de juger de l'impact réel du corpus sur l'ensemble de la discipline.
4. L'impossibilité de l'exhaustivité. Les critères de construction du corpus présentés en début de chapitre ont déjà rendu cette limite visible.
5. Il est aussi certain que la classification subséquente est en partie arbitraire. Il se peut ainsi qu'une première édition d'un texte ne soit pas celle ayant eu un impact scientifique ou qu'inversement une année soit féconde en textes mais qu'aucun d'entre eux ne s'impose réellement.

L'ensemble de ces limites ne doit pourtant pas faire oublier l'intérêt de la démarche et le sens que peut revêtir une analyse quantitative dans ce domaine quand elle est couplée à d'autres outils¹¹. Les calculs permettent de juger de la croissance interne du corpus, de ses phases de

¹⁰ Nom donné par Merton à ce phénomène qui renvoie à l'évangile selon Matthieu : « On donnera à celui qui a, et il sera dans l'abondance, mais à celui qui n'a pas on ôtera même ce qu'il a. »

¹¹ Comme le dit Havemann (2009, 10) : « Es ist deshalb zu fragen, wie Publikationsstatistiken überhaupt sinnvoll interpretiert werden können. Als wie verschieden sich auch die Bedeutung eines Forschungsergebnisses herausstellt – sie steht keineswegs von Anfang an und für immer fest – so zeigt die Publikation doch an, dass Verfasser, Gutachter und Herausgeber ihm ein notwendiges Minimum an Bedeutung zugemessen haben. Davon kann bei der Interpretation statistischer Verteilungen von Publikationszahlen ausgegangen werden, ganz so wie bei der Interpretation von Bevölkerungsstatistiken, bei denen auch höchst unterschiedliche Individuen

stagnation ou de récession. Il est possible d'identifier des cycles, des tendances. Il est aussi possible de mesurer le degré de cohérence d'un ensemble de textes et de mettre en avant l'évolution de son intégration au sein d'un ensemble cohérent.

2. Les textes descriptifs et historiques

L'ensemble des textes descriptifs, qui représente 20,8% de la base de données (20,5% du corpus), est thématiquement très varié. Par souci de clarté nous commencerons par présenter le champ bibliographique large autour des quelques ouvrages majeurs concernant le hasard ainsi que les ouvrages issus de la littérature qui sont les plus cités par les auteurs travaillant sur le tirage au sort (2.1), avant de présenter ensuite les ouvrages majoritairement descriptifs de manière chronologique autour de cinq grands blocs historiques/thématiques (2.2). Certains textes historiques contiennent des propositions d'introduction de schèmes de tirages, mais en raison des limites fixées précédemment, ils seront traités ici.

2.1 Le champ large : Hasard, statistique et littérature

On a vu précédemment que le tirage au sort est basé sur un moment aléatoire¹². Il n'est donc pas étonnant que la plupart des auteurs s'intéressant à l'un se penchent aussi sur l'autre. Dans ce cadre, deux ouvrages font figure de référence¹³ : d'un côté l'article de Chaitin sur le hasard défini en termes d'algorithmes mathématiques (1975) et de l'autre le livre de Bennett (1998) sur la notion de hasard¹⁴. Dans une optique plus concentrée sur l'histoire de la compréhension du concept de hasard et celle du développement des statistiques on trouve les ouvrages de Hacking (1975 ; 1990) et Bellhouse (1988) ainsi que la monographie de Thomas (1971) sur l'histoire de la divination en Europe comme prisme de l'évolution de la réception du concept de hasard. Au-delà de ces ouvrages universitaires, la plupart des auteurs s'intéressant au tirage en politique citent et prennent comme base argumentative des œuvres littéraires. La plus souvent citée est sans aucun doute la nouvelle de Borges (1944) sur la loterie

alle als Einwohner einer Stadt, z. B., gezählt werden. Und wie eine Bevölkerungsstruktur nach Geschlecht, Alter, Einkommen usw. erhoben werden kann, so haben auch Journalaufsätze Merkmale, die es lohnt, in die Analyse einzubeziehen. »

¹² Cf. chapitre 1, point 1.3, p. 41.

¹³ Le terme « référence » se rapporte ici aux auteurs du corpus, il n'est pas question de référence générale.

¹⁴ Chaitin a poursuivi cette idée dans deux autres textes, Chaitin (1988) et (2001).

à Babylone qui est la base d'innombrables commentaires et marque le point de départ de nombreuses réflexions. Les nouvelles de Jackson (1949), Dick (1955) et Greene (1985) tout comme le roman de Rhinehart (1972) sont aussi souvent cités¹⁵. Il existe encore quelques textes qui traitent du tirage de manière littéraire sans être des références pour les auteurs du corpus : il en est ainsi de Wells (1903), Klein (1968) ou Clarke (1986)¹⁶.

2.2 Textes historiques et études descriptives

Le tirage a été utilisé dans de très nombreux cadres historiques ; il a donc été présenté et commenté non seulement par des auteurs ultérieurs mais aussi contemporains. On trouve ainsi dans chacun des blocs historique et/ou thématique des sources primaires et des sources secondaires.

2.2.1 Athènes ou l'âge d'or du tirage

La démocratie athénienne classique n'est pas seulement le premier cas largement documenté d'utilisation du tirage en politique ; c'est aussi le plus étudié de tous. Quasiment tous les auteurs du corpus font référence à la cité-État sous une forme ou une autre¹⁷. Les sources primaires majeures concernant le tirage à Athènes se trouvent dans les textes d'Aristote, d'Hérodote, de Platon, de Xénophon et dans le Pseudo-Xénophon¹⁸. Le plus précieux de l'ensemble de ces textes pour la connaissance actuelle des mécanismes de tirages employés alors est certainement la constitution d'Athènes, ou constitution des athéniens, trouvée en 1879 et attribuée à Aristote. De manière intéressante, le premier ouvrage secondaire moderne dédié à l'étude du tirage au sort politique à Athènes (Headlam 1891) est paru la même année que la première publication de la constitution¹⁹. Qui plus est, le texte antique confirme l'hypothèse

¹⁵ Rhinehart est un pseudonyme. Les aventures de Luke Rhinehart dans *The Dice Man* se poursuivent dans trois autres romans parus en 1993 et 2000. Le premier roman avait provoqué de nombreuses réactions lors de sa publication et est rapidement devenu un *best-seller*. Il est cité neuf fois dans le corpus, ce qui le range en place 20 des textes les plus cités.

¹⁶ On notera à ce titre que ce sont les auteurs de science-fiction qui ont le plus souvent développé l'idée.

¹⁷ C'est-à-dire soit en citant des sources primaires soit secondaires. La Politique d'Aristote est mentionnée 36 fois dans la base de données ce qui en fait le 3^e texte le plus cité. La constitution d'Athènes arrive elle au 8^e rang et la République de Platon au 12^e.

¹⁸ Il est toutefois vrai que certains des auteurs classiques accordent une importance centrale au tirage alors que d'autres ne font que l'évoquer. Aristote (politique, livres IV, 15 et VI, 2 ; rhétorique, 1393b3 ; constitution d'Athènes, 43-55 et 63-65), Hérodote (Histoires, livre III, § 80-84), et Platon (République, 557a-558 et 562a-564^e ; Lois, 740a, 741b, 745e, 759b-c) font partie de la première catégorie. Le Pseudo-Xénophon (I.2, 10-12 et I.3, 1-3) et Xénophon (Mémoires, I.2.9 et III.9.10) appartiennent plutôt à la seconde.

¹⁹ Headlam travaillait sur son livre depuis plusieurs années c'est-à-dire avant d'avoir pris connaissance du contenu de la constitution.

développée par Headlam que le tirage athénien était largement indépendant de toute motivation religieuse, une opinion alors particulièrement minoritaire²⁰. La découverte de la fonction de la *kleroteria* par Dow (1940), complétée par le travail de Bishop (1970) renforça cette vision dans les décades suivantes et la majorité des études actuelles présente la sortition athénienne comme un pilier central de la pratique démocratique antique. Bleicken (1995, 313) la caractérise ainsi de « Sicherung der demokratischen Idee » (sécurisation de l'idée démocratique) et Hansen (1991, 51) juge l'hypothèse d'un tirage basé sur une motivation religieuse comme une théorie « attirante mais faiblement fondée ». On peut encore citer quelques sources secondaires importantes dédiées à des détails techniques de l'utilisation du tirage à Athènes, notamment dans le cadre de la Boulè comme les travaux de Lang (1959), Alford (1985), Kroll (1972) ou encore Rhodes (1985) et Blackwell (2003).

En comparaison à cette profusion de travaux, on ne trouve que peu de recherches concernant d'autres usages antiques du tirage, ce qui est en partie dû au manque de sources. Les deux exceptions majeures sont les textes judéo-chrétiens basés sur la bible et les études sur l'Empire Romain qui fit aussi un large usage du tirage²¹.

2.2.2 *Le Moyen-Âge et la Renaissance*

La documentation et la discussion sur les usages du tirage durant le moyen-âge européen reposent principalement sur les cas des communes italiennes, Florence et Venise en particulier. Cette situation n'est pas seulement due au bon état et à la quantité de leurs archives municipales mais est tout aussi la conséquence du fait que des acteurs restés célèbres prirent directement part au débat ayant cours alors. C'est par exemple le cas de Bruni ou de Guicciardini qui ont laissé des comptes-rendus très dynamiques des vifs débats qui agitaient alors Florence²², débats analysés en détail par les travaux ultérieurs de Manin (1996) et Dowlen

²⁰ Voir Glotz (1907) ou Ehrenberg (1927). Une exception remarquable est Heistebergk (1896) qui suivit Headlam dans ses conclusions dès le début.

²¹ Sur la bible, voir Lindblom (1962) et Boursin (1990). Sur l'empire romain voir Meier (1956), Staveley (1982), Manin (1997), Rosenstein (1995) et Guillaumin (1998). Une des sources les plus exhaustives concernant aussi bien la bible que Rome reste – malgré son âge – le livre de Gataker (1619).

²² Bruni (1421, livre V ; 1439), Guicciardini (1513, 1515). Machiavel (1525) mentionne aussi la sortition dans ses écrits – elle joue par exemple un rôle central dans sa proposition de constitution pour Florence – mais il ne discute pas réellement le sujet. Notons aussi que les quelques auteurs cités ici ne représentent que la partie émergée de l'iceberg. Il existe un grand nombre d'écrits de la période évoquant le sujet qui mériteraient d'être étudiés de près.

(2008a) sur la base des études historiques menées par Najemy (1982) concernant Florence et Lane (1973) et Finlay (1980) dans le cas de Venise.

Le royaume d'Aragon, qui représente l'autre exemple d'utilisation large du tirage durant la période de la renaissance européenne est en revanche quasiment ignoré, alors même que l'*insaculación* (mettre dans des sacs) a joué un rôle majeur et constamment grandissant à tous les niveaux politiques à partir de 1446. L'emploi du tirage perdura en outre bien après la fin du règne de Ferdinand II (en 1515) qui avait peu à peu imposé le système. Les études les plus poussées se trouvent chez Bisson (1988), Reglá (1972), Sesma Muñoz (1978) et Vicens (1980). Le sujet a récemment trouvé un intérêt nouveau (Weller 2010)²³. D'autres études encore se sont intéressées à des cas plus épars et moins centraux d'utilisation du tirage au Moyen-Âge et durant la Renaissance, par exemple concernant les cas de distribution de terres (Gretton 1912) ou celui d'élections à des postes administratifs et politiques, notamment en Suisse (Rambert 1889).

2.2.3 *La progressive disparition*

À partir de la moitié du 17^e siècle et jusqu'à la fin du 19^e, le tirage au sort a non seulement progressivement disparu de la pratique politique mais il a aussi été l'objet d'un intérêt décroissant de la théorie, ce qui se reflète dans une littérature toujours moins abondante, le jury judiciaire étant un cas à part (cf. infra). Alors que des auteurs comme Harrington (1661), Montesquieu (1742) ou Rousseau (1762) considéraient encore le tirage comme une procédure politique standard dans leurs ouvrages²⁴, les penseurs et acteurs des révolutions libérales ne le pensaient plus comme une alternative sérieuse aux autres méthodes de sélection, en particulier en comparaison avec le vote (Manin 1997). Les principales exceptions sont à trouver dans certaines colonies nord-américaines²⁵ et dans les processus électifs en Grande-Bretagne (Kishlansky 1986). On trouve aussi une série de propositions faites durant la Révolution française (Lanthenas 1792 ; Condorcet 1793) qui ont été étudiées en détail par Dowlen (2008a).

²³ Il existe pour l'Aragon, tout comme pour les républiques italiennes, un potentiel important pour une recherche détaillée étant donné l'ampleur des archives et sources.

²⁴ Voir notamment la proposition de Rousseau dans le cadre de son projet de constitution pour la Pologne : « Aussitôt donc après la mort du Roi, c'est-à-dire dans le moindre intervalle qu'il sera possible et qui sera fixé par la loi, la Diète d'élection sera solennellement convoquée ; les noms de tous les Palatins seront mis en concurrence et il en sera tiré trois au sort avec toutes les précautions possibles pour qu'aucune fraude n'altère cette opération. Ces trois noms seront à haute voix déclarés à l'assemblée, qui, dans la même séance et à la pluralité des voix, choisira celui qu'elle préfère, et il sera proclamé Roi dès le même jour » (Rousseau, « Considérations sur le gouvernement de Pologne », Chapitre 14).

²⁵ Voir par exemple la *Fundamental Constitution for the Province of East New Jersey in America* de 1683.

2.2.4 *Le cas du jury judiciaire*

Comme noté précédemment, le jury judiciaire est une exception remarquable à la disparition progressive du tirage au sort en politique au tournant du 19^e siècle. Les jurys ont été utilisés, défendus, critiqués et réformés de nombreuses fois depuis leur création, mais le principe du tirage au sort, appliqué pour la première fois au 18^e siècle, n'a plus été aboli et a même été progressivement élargi et approfondi. Le potentiel démocratique des jurys a été identifié rapidement et de nombreux théoriciens de la démocratie s'y sont intéressés sous les aspects de la participation et de la citoyenneté, notamment Jacobsohn (1977), Levine (1984), Constable (1994), Hans & Vidmar (2001) ou Abramson (2000) qui sont les références principales des auteurs travaillant sur le tirage²⁶. Il existe en revanche peu d'études qui se concentrent sur le principe du tirage. Une exception notable concerne une série d'articles sur le problème de la (non) représentativité des jurys qui sont plutôt de nature partisane²⁷.

2.2.5 *Utilisations transhistoriques*

L'une des caractéristiques principales du tirage est, nous l'avons vu, qu'il a été « inventé » de nombreuses fois et dans les contextes les plus variés afin de répondre à des problèmes concrets de distribution et de sélection et il semble tout à fait probable que l'immense majorité de ces usages n'ait pas été documentée, en particulier dans les cultures orales mais aussi parce que le tirage a souvent une fonction « quotidienne » qui ne mérite pas d'attention particulière. Une exception concerne certains textes de nature anthropologique et ethnologique. Dans ce cadre on peut noter l'étude de Bromberger & Ravis (1987) se rapportant aux usages européens ainsi que plusieurs études sur la distribution de terres par tirage, notamment au cours de l'histoire des États-Unis d'Amérique²⁸.

²⁶ Le livre d'Abramson est le 13^e le plus cité de la base de données. Le cas des jurys judiciaires est traité plus en détail dans le chapitre 6 (cf. point 3.1.1.1, p. 340).

²⁷ Voir infra, p. 109 et suivante. Voir aussi Kairys & al. (1977) et Fukurai & al. (1991).

²⁸ Voir Bohanon & Coelho (1998) pour les États-Unis. D'autres exemples de distribution de terres ont été étudiés par Levy (1956) dans le cas de la Grèce et par Lobe & Berkes (2004) dans le cadre de la distribution de droits de pêches en Inde. Pour un inventaire très complet des pratiques de distribution de lots par tirage, voir le travail de Boyle (2005) ou celui plus court de Silverman & Chamlers (2001).

3. Explorer le potentiel du tirage

Un certain nombre d'auteurs ont fait un pas analytique important en s'interrogeant sur le potentiel du tirage en tant qu'instrument politique. Ces textes représentent 32,2% du corpus (31% de la base de données) et ont donc une place centrale dans l'ensemble des publications sur le tirage. Avant de détailler le développement de la période qui nous intéresse, il semble bon d'évoquer deux textes exploratoires anciens qui contiennent une analyse particulièrement précise et aujourd'hui encore pertinente à bien des égards du potentiel du tirage. Ces deux ouvrages, qui font partie des références de base des auteurs contemporains, sont d'une part le *De sortibus* de Thomas d'Aquin et d'autre part le *Of the Nature and Use of Lots* de Gataker (1619)²⁹.

Le premier auteur d'après-guerre qui a présenté une approche théorique du tirage semble avoir été Aubert dans un texte intitulé « Chance in Social Affairs » dans lequel il définit le tirage comme une *chance device*, c'est-à-dire un « type de décision institutionnalisé dans lequel la chance est une caractéristique manifeste » (Aubert 1959, 2). Il est intéressant de noter que ce texte est probablement le premier à traiter de manière exploratoire le tirage depuis la parution du livre de Gataker dans le sens où une réelle attention est portée à en définir la nature, les caractéristiques et à en peser les pour et les contre³⁰. Cet article séminal est resté pendant longtemps le seul à livrer un tel panorama exploratoire du tirage et de ses usages jusqu'à ce que paraissent en 1984 deux articles importants, un premier de Broome (1984) qui se concentrait sur les justifications pour l'emploi du tirage et le deuxième de Goodwin (1984). Dans son texte « Justice by Lottery », cette dernière développe et soutient l'hypothèse que le tirage est un instrument de justice sociale qui devrait être « a necessary part of any mechanism of distribution and any theory of justice » (Goodwin 1984, 1). Une position reprise et présentée de manière étendue dans le volume paru en 1992 qui est le premier livre consacré entièrement au tirage de manière exploratoire³¹. Cet ouvrage était partie d'une dis-

²⁹ Voir aussi la deuxième édition (Gataker 1627) qui contient de nombreux compléments et intègre des réponses à des critiques faites à la suite de la publication de la première édition. Voir aussi l'édition modernisée réalisée par Boyle (Gataker 2008) que l'on retrouvera *infra* dans l'analyse bibliométrique.

³⁰ On trouve ce type de réflexions sous la plume de Montesquieu ou Rousseau (ou d'autres) mais d'une manière extrêmement rapide et sans réelle volonté de discussion. Les textes comme ceux de Headlam (1891) ou Heisterbergk (1896) laissent certes une part importante à la discussion sur le tirage, mais toujours rapporté à l'exemple d'Athènes et sans réelle abstraction ou théorisation. On notera aussi que l'article est resté longtemps ignoré des autres auteurs. Sur les 16 citations du texte, 50% datent des dix dernières années.

³¹ Voir Goodwin (1992), réédité en 2005. Si l'on prend en compte les deux éditions, le livre est le 5^e le plus cité de la base de données et le 3^e du corpus.

cussion de plus en plus large menée au sein de la théorie politique sur les thèmes des limites de la rationalité et de la justice sociale lancée entre autre par Elster dans une série de conférences et de travaux à partir de 1987³². Dans un autre registre, mais tout aussi résolument exploratoire, paraît en 1996 la première édition du livre de Manin sur les principes du gouvernement représentatif qui marque le début d'une discussion sur la sortition ou tout du moins qui traite pour la première fois depuis les ouvrages d'Headlam de la question de la relation complexe entre élection, tirage, démocratie et aristocratie³³. Ces travaux ont été récemment largement complétés par deux monographies importantes en langue anglaise (Dowlen 2008a) et allemande (Buchstein 2009a)³⁴. Dans une approche plus globalisante, une série d'auteurs ont exploré la relation entre tirage et équité, en se posant notamment la question des conditions d'un tirage juste³⁵. Enfin, d'autres textes ont approché le sujet de manière réflexive en s'intéressant aux publications sur le tirage au sort et notamment à celles dans lesquelles se trouvent des propositions d'introduction du tirage en politique³⁶.

4. Les textes contenant des propositions

Comme remarqué précédemment, cette analyse se concentre sur les textes d'après-guerre en ignorant les propositions plus anciennes, malgré leur intérêt certain³⁷. Les textes contenant des propositions représentent la moitié du corpus traité et se déclinent principalement sous forme d'articles (65,4%)³⁸, moins souvent sous forme de livres (28,8%) et moins encore sous forme de chapitres d'ouvrages (5,8%). Dans la plupart des cas, une proposition est faite concernant un type d'usage du tirage, c'est-à-dire concernant un lot (loterie), une décision (tirage consultatif) ou un poste (sortition et tirage électif). C'est pourquoi ils seront présentés

³² Voir Elster (1987, 1989). Voir aussi la série d'articles parus dans la *Social Science Review* qui traite différents aspects particuliers du sujet : Kornhauser & Sager (1988), Eckhoff (1989), Engelstad (1989) et Hofstee (1990). Ces textes se sont tous imposés comme des références par la suite.

³³ Voir Manin (1996). En réalité il semble qu'une première version de l'ouvrage de Manin soit paru en 1992 sous le titre *la democrazia dei Moderni*. Mais il n'était – selon l'auteur – pas aussi complet que les éditions françaises et anglaises de 1996 et 1997. C'est pourquoi j'ai décidé d'ignorer cette première publication dans le corpus. Sur la relation entre élection et tirage, voir aussi Delannoi (2003).

³⁴ Pour d'autres approches exploratoires sur le tirage du pouvoir législatif, voir Engelstadt (1989) ou Dowlen (2008a).

³⁵ Voir en particulier l'article de Sher (1980) et les études plus récentes de Stone (2009a).

³⁶ Voir Snider (2007) ou Vergne (2009b).

³⁷ Voir par exemple les textes de Guicciardini ou Bruni ou les textes comme ceux de Leroux (1848).

³⁸ Les articles d'encyclopédie (2,4%) et de journaux (0,5%) sont dans cette catégorie.

de cette manière. Plus rarement, des propositions sont faites dans plusieurs domaines, auquel cas les textes les contenant apparaîtront plusieurs fois.

4.1 Les loteries : Distribuer biens et maux par tirage

Les propositions concernant les lots représentent 11,2% du corpus (25,7% des propositions) et leur nombre a connu des variations importantes au cours de la période considérée, en raison principalement de l'apparition de discussions universitaires sur des problématiques de distribution de biens sociaux. On peut identifier trois grappes de textes. Chronologiquement parlant, les premières propositions d'après-guerre ont surgi dans le cadre de l'éthique médicale, afin de répondre au problème de la distribution de biens rares qui devenait un sujet important en même temps que se développaient les possibilités de transplantations d'organes et de traitements de maladies mortelles par le biais de la technique. La discussion semble avoir commencé avec la proposition faite par Rescher (1969, 183) d'introduire le schème suivant pour la distribution des « exotic medical lifesaving therapies (ELT) » :

« The detailed procedure I would propose – not of course as optimal (for reasons we have seen), but as eminently acceptable – would combine the scoring procedure just discussed with an element of chance. The resulting selection system would function as follows: First the criteria of inclusion [...] would be applied to constitute a first phase selection group – which (we shall suppose) is substantially larger than the number n of persons who can actually be accommodated with ELT. Next the criteria of selection [...] are brought to bear via a scoring procedure [...]. On this basis a second phase selection group is constituted which is only somewhat larger – say by a third or a half – than the critical number n at issue. If this second phases election group is relatively homogeneous as regards rating by the scoring procedure – that is, if there are no really major disparities within this group (as would be likely if the initial group was significantly larger than n) – then the final selection is made by random selection »³⁹.

Cette proposition a entraîné de nombreuses réactions directes⁴⁰ avant de tomber dans un oubli certain puis d'être largement discutée de nouveau à partir de la fin des années 90 dans les textes exploratoires. Harris (1975) a formulé une proposition beaucoup plus radicale et théorique allant dans le même sens, à laquelle il a donné le nom de *Survival Lottery* qui a lancé

³⁹ Le texte de Rescher est cité 12 fois dans le corpus, ce qui en fait le 17^e plus cité.

⁴⁰ Un auteur anonyme (*Due Process in the Allocation*, 1975) ainsi que Basson (1979), Mavrodes (1984) et Hirose (2007) ont critiqué la proposition. Childress (1970), Katz (1973) et Kilner (1981) ainsi que plus récemment Waring (1995) l'ont défendue et développée.

une importante controverse dans le domaine de l'éthique⁴¹. Une courte présentation de cette loterie pour la survie est faite par Hanink (1976, 223) :

« Harris asks us to suppose that organ transplant procedures have been perfected. Having supposed this, we are urged to put ourselves in the place of Y and Z. They will die without, respectively, heart and lung transplants. But we have no spare organs in stock. So Harris proposes a no-nonsense reform. We ought not to let Y and Z die; rather we ought to take A's heart and lungs, thus killing A, to save Y and Z. And never mind A's right to bodily integrity. Two for one, after all, is a bargain not to be missed. Moreover, we can quiet most of our moral scruples about this proposal by scientifically selecting A through a national lottery. »

La deuxième grappe de textes est celle qui concerne non plus des biens rares mais la distribution de maux. Le thème le plus récurrent dans ce domaine est la question de la conscription, qui a donné lieu à des propositions d'introduction du tirage dont la plus célèbre est contenue dans le court texte *On the Draft* signé par un collectif d'auteurs appartenant à un *Harvard Study Group* en 1967, en réaction à la procédure en vigueur alors⁴². L'écrit est non seulement intéressant par son contenu mais aussi par son processus de création lorsque l'on sait que John Rawls, Samuel Huntington ou encore Michael Walzer étaient membres du groupe. Il semble en outre avoir eu un impact sur la législation postérieure concernant la procédure de conscription à partir de 1970 (Buchstein & Hein 2009) qui a elle-même été l'objet de débats et de propositions de réforme⁴³. Des propositions de distribution d'autres maux sociaux – qu'il s'agisse des impôts ou de la distribution d'une peine par tirage après un jugement – ont aussi été régulièrement formulées sans pour autant provoquer un débat d'une pareille intensité⁴⁴.

La dernière grappe de textes concerne de nouveau des biens mais non vitaux, comme les financements scientifiques (Abert 1972), les licences d'exploitation (Haspel 1985), les places pour l'internat de médecine (Murphy 2001) ou la nationalité⁴⁵. Récemment, le débat le plus vif a concerné l'admission scolaire et universitaire, ce qui peut s'expliquer par l'introduction depuis quelques années de schèmes de tirages dans ce domaine dans plusieurs pays en Eu-

⁴¹ Parmi les auteurs qui ont pris part à la controverse, voir Glover (1977), Singer (1977), Harris (1978), Green (1979) et Leiman (1983). Le texte de Harris est cité 17 fois (12^e plus cité).

⁴² Il existait une possibilité d'échapper au recrutement en étudiant et en ayant de bonnes notes, ce qui d'une part donnait – au vu des coûts des études – un avantage aux enfants des familles aisées et mettait d'autre part le destin des étudiants entre les mains de la notation de la part de leurs enseignants.

⁴³ Voir en particulier Fienberg (1971) et Scheirer & Fienberg (1971). La conscription par tirage et ses modalités, notamment celle de l'exemption financière, a aussi fait l'objet de débats animés au 19^e siècle qui ont été étudiés et présentés par Bohigas (1968).

⁴⁴ Sur les impôts voir Stiglitz (1982) et sur la distribution de peines par tirage, voir Lewis (1989).

⁴⁵ Grötzing (1998) propose de créer une deuxième nationalité qui serait tirée au sort à la naissance. Chaque être humain aurait ainsi une double nationalité et par la même occasion certains des droits et obligations s'y rapportant. Ainsi par exemple le devoir de reverser 3% de son salaire au pays de deuxième nationalité.

rope⁴⁶. La revue la plus complète de la distribution de lots par tirage et des discussions qui en résultent a été faite par Boyle (1998 ; 2005)⁴⁷.

4.2 Le tirage comme méthode de décision rationnelle et équitable

Malgré le fait que la prise de décision semble être l'usage le plus communément répandu du tirage, c'est précisément ce type d'emploi qui semble avoir le moins attiré l'attention académique, en tous les cas si l'on s'intéresse non pas aux ouvrages descriptifs mais bien aux propositions d'introduction de schèmes basés sur le tirage⁴⁸. Il existe toutefois une exception importante qui s'est articulée autour du développement de la théorie des choix publics en économie politique. L'année 1969 a vu la parution des deux premières propositions de ce type (Frey 1969 ; Zeckhauser 1969) qui ont mis en avant la nécessité d'introduire le tirage comme méthode de prise de décision afin de mieux prendre en compte les préférences des acteurs dans des cas bien précis. L'exemple de Zeckhauser est le suivant (1969, 697) :

« The 101 Club must choose a single form of entertainment for all club members. The membership rolls contain fifty football fanatics, fifty ballet aficionados, and a single lover of musical comedy. For the footballers the musical is almost as bad as the ballet. For the ballet enthusiasts the musical is little better than football. By majority rule, using pairwise comparisons without lotteries, the musical will be chosen. If lotteries were permitted, a fifty-fifty football-ballet lottery would defeat the musical by any required plurality up to 100 out of 101 ».

Zeckhauser note toutefois dans son texte que la proposition a plus de désavantages que d'avantages et finit par la rejeter en considérant que le tirage ne pourra pas s'imposer *ex ante* comme procédure de choix en raison justement des préférences des acteurs pour d'autres types de procédures non probabilistes. Le tirage sera perdant au moment de la décision sur la procédure de décision⁴⁹. Le court article de Zeckhauser a eu une résonance importante dans la discussion sur les méthodes de choix rationnel et le corpus compte ainsi pas moins de neuf réactions directes

⁴⁶ Pour des textes anciens, voir Simpson (1972) et Hofstee (1983). Sur le débat récent voir Goudappel (1999), O'Hear (2007), Saunders (2008) Stone (2008d) ou Boyle (2010).

⁴⁷ Voir aussi les articles de Greely (1977) et de Szaniawski (1991).

⁴⁸ Les textes contenant des propositions d'introduction de décision par tirage représentent 11,2% du corpus et 9,5% de la base de données.

⁴⁹ « Unfortunately, difficulties arise. No lottery can be chosen that will meet the standards which we usually require of those certain alternatives that are chosen in conventional majority procedures. In pairwise majority contests, no lottery can win a majority over every certain alternative and over every lottery on certain alternatives » (Zeckhauser 1969, 697).

à sa proposition. Les plus immédiates sont celles de Shepsle (1970) et Fishburn (1972a) qui critiquent certaines prémisses de Zeckhauser et introduisent une analyse probabiliste des préférences des acteurs. La plupart de ces réactions aboutissent à la même conclusion du rejet du tirage comme alternative crédible à la règle de majorité⁵⁰. Trois exceptions importantes sont à noter : la première venant de Nitzan (1975)⁵¹ qui plaide pour l'introduction d'une telle méthode de prise de décision tout en restant sceptique quant à sa faisabilité, la deuxième venant de Holler (1985) qui propose de tirer au sort la méthode de décompte des voix (majorité simple, majorité absolue, majorité qualifiée, etc.) avant chaque vote au parlement dans le but d'empêcher les comportements stratégiques de la part des députés mais aussi afin d'obtenir sur le long terme une « représentation proportionnelle stricte »⁵². La troisième est de Frey lui-même qui dans son article de 1969 soutient dans sa conclusion que ce mode de décision serait avantageux et qu'il serait bon de le mettre en place et qui a réitéré sa proposition en 2010 en la nommant *probability voting* (Frey 2010). Les autres textes du groupe s'intéressent plutôt aux modèles théoriques de calculs des choix sociaux en présence d'un tirage plus qu'à des propositions concrètes⁵³. En dehors de la discussion sur la théorie du choix rationnel, les propositions d'introduction de schèmes de prise de décision se sont concentrées autour de la question plus générale de l'équité. Le premier texte dans ce domaine est celui de Taurek (1977) qui aborde le problème du nombre sous la forme suivante :

« I can hear the incredulous tones: "Would you flip a coin were it a question of saving fifty persons or saving one? Surely in situations where the numbers are this disproportionate you must admit that one ought to save the many rather than the few or the one." I would flip a coin even in such a case, special considerations apart. I cannot see how or why the mere addition of numbers should change anything. It seems to me that those who, in situations of the kind in question, would have me count the relative numbers of people involved as something in itself of significance, would have me attach importance to human beings and what happens to them in merely the way I would to objects which I valued. »

⁵⁰ L'argumentation dans ce cas repose sur le fait que le coût d'un bloc procédural résistant aux stratégies des acteurs – c'est-à-dire comprenant un tirage – est trop haut par rapport aux avantages qu'une telle résistance apporte.

⁵¹ Nitzan (1975, 100) : « At present, it seems improbable that any society would adopt the suggested probabilistic decision rule ».

⁵² Voir Holler (1985) et Berg & Holler (1986).

⁵³ Voir Fishburn (1972b), Fishburn & Gehrlein (1977), Intriligator (1973), Gibbard (1977), Pattanaik & Peleg (1986), Ledyard & Palfrey (1994). Une bonne indication de la forte interaction entre ces textes est livrée par Fishburn (1978, 133) : « Thanks in part to the paper by Zeckhauser [...], interest in the analysis of social choice lotteries has increased in the past few years » ou par Gibbard (1977, 668) : « It was Zeckhauser who broached the study of voting with lotteries as alternatives. Fishburn studies the subject further. »

Cette proposition a provoqué un important débat et de nombreuses positions critiques sur la validité d'un tirage dans le cas où les alternatives représentent des grandeurs différentes, accompagnées de contre-propositions centrées sur l'idée de tirages pondérés par exemple⁵⁴.

Enfin, sans référence à des problèmes d'éthique, le recours à la prise de décision par tirage a aussi été proposé dans une optique utilitariste, c'est-à-dire dans les cas où le coût de la réunion d'une information suffisante dépasse le gain d'une prise de décision non aléatoire⁵⁵.

4.3 Distribuer le pouvoir par tirage : Les propositions de sortition

Alors que la distribution de postes politiques par tirage a intéressé de nombreux auteurs d'après-guerre, les propositions concernant les emplois non politiques sont restées rares⁵⁶, une propension qui vient en partie du fait que ces derniers ont souvent été considérés comme des lots. C'est pourquoi nous ne les traiterons pas ici et nous nous concentrerons sur les postes politiques en suivant la distinction effectuée dans le chapitre 1.

4.3.1 *Étendre le principe du jury judiciaire*

La sphère judiciaire est le domaine où le tirage est le plus répandu et les propositions les plus rares⁵⁷. Les premières voix qui se sont élevées ont concerné la réforme du jury lui-même dans le cadre des controverses des années 1970 sur la représentativité des jurys nord-américains : on trouve ainsi une série d'articles proposant d'améliorer cette dernière en utilisant des listes croisées ou en prenant expressément en compte la dimension ethnique lors du tirage par le biais de quotas⁵⁸. Plus récemment et dans une optique plus radicale, Bunting (2006) a proposé d'étendre le système des jurys de telle manière que les « state-court judges should be selected by a process similar to that currently used to select trial juries, where the

⁵⁴ Voir entre autres Parfit (1978), Kavka (1979), Sanders (1988) et Lawlor (2006).

⁵⁵ Voir par exemple Wolff (1969 ; 1970), Sunstein & Ullmann-Margalit (1999) ou Schmidt (2000). Les textes de Wolff ont eu une grande résonance aux États-Unis. Le livre de 1970 est cité 13 fois dans le corpus.

⁵⁶ La plus remarquable exception est le travail de Boyle. Voir notamment l'article de 1998. Voir aussi la *joblottery* de Goodwin (2005).

⁵⁷ Ce qui pose la question de la corrélation : les propositions sont-elles rares parce que le tirage est déjà présent (le travail est déjà fait) ou malgré le fait qu'il soit présent (la justice serait le domaine où le seuil de résistance est le plus bas) ?

⁵⁸ Cette controverse s'est principalement déroulée dans le champs des *Civil Rights* et ne sera pas développée ici. Pour un exemple de ces articles, voir Alker & al. (1976).

set of possible candidates is now roughly defined as all members of the state bar ». Lichtman (1996) a proposé de monter le nombre des jurés à 24 personnes présentes lors de l'ensemble du procès avant de tirer au sort 12 d'entre elles pour la délibération finale.

4.3.2 Une « modeste proposition de réforme » et des « élections-tirages »

Le corpus compte quatre propositions concernant soit des postes électifs soit les procédures de vote elles-mêmes. La plus ancienne est la *Modest Proposal for Election Reform* de Abrams & Settle (1976, 45) qui suggèrent de choisir un pool d'électeurs par tirage au sein de l'ensemble de l'électorat afin de « substantially reduce election costs without appreciably altering the election outcome. »⁵⁹ Une idée qui est restée isolée, contrairement à la proposition faite en 1984 par Amar d'introduire un système de *Lottery Voting*, c'est-à-dire un tirage pondéré entre les candidats aux élections afin de décider du gagnant final. Plus récemment, deux propositions de réforme du système des élections nord-américaines ont rencontré un certain écho. La première (Gangale 2004 ; Tolbert, Redlawsk & Bowen 2009) se concentre sur l'idée qu'il serait bon de tirer l'État dans lequel devrait se tenir les premières primaires lors des présidentielles. La deuxième voit la mise en place de circonscriptions électorales aléatoires ou plus exactement l'allocation des électeurs à des circonscriptions non territoriales de manière aléatoire (Rehfeld 2005)⁶⁰.

4.3.3 Un exécutif tiré au sort

Le corpus permet de recenser six auteurs qui ont défendu le tirage au sort de postes exécutifs. La première proposition semble être venue dès 1969 de Vidal-Naquet (Schnapp & Vidal-Naquet 1969, 40) sous la forme d'un « anti-conseil administratif » tiré au sort pour l'École Pratique des Hautes Études de Paris⁶¹. Des propositions ultérieures sont venues d'Emery (1976b) pour l'ensemble des postes du *Government Service* ; par Barber (1984) pour les maires et officiers municipaux ; par Mulgan (1984, 555) pour les exécutifs au sein des associations et des syndicats ; par Burnheim (1985) pour l'ensemble des postes exécutifs ; par Knag (1998) pour déterminer qui des deux meilleurs candidats des élections présidentielles nord-américaines devrait finalement gouverner. Dans un registre proche, Frey & Stut-

⁵⁹ Dans le même sens voir Horn (1980) qui parle de *Wählerspezialisierung*.

⁶⁰ La proposition de Rehfeld a donné lieu à un débat soutenu, notamment sous la forme d'un numéro complet de la revue *Polity* avec des articles de Canon (2008), James (2008), Rehfeld (2008), Stone (2008b) et Williams (2008).

⁶¹ Ceci en fait apparemment la première proposition d'introduction du tirage de postes d'après-guerre.

zer (2005) ont proposé de donner à un groupe de citoyens tirés au sort le pouvoir de contrôler et de renvoyer les exécutifs des organisations internationales.

4.3.4 *Des mini-publics en théorie et en pratique*

C'est en 1970 que Dahl a formulé la première proposition d'introduction de corps délibératifs tirés au sort parmi la population : « I propose that we seriously consider restoring that ancient democratic device and use it for selecting advisory councils to every elected official of the giant polyarchy – mayors of large cities, state governors, members of the US House and Senate, and even the President » (Dahl 1970, 149). Une pensée clarifiée, précisée et légèrement modifiée dans deux textes ultérieurs : « I would propose the creation of what might be called a mini-populus. Its members would be a group of randomly selected citizens who would serve for a limited period » (Dahl 1987, 207 et Dahl 1989). Si l'idée n'a pas tout de suite rencontré un écho important, elle a obtenu peu à peu le statut de référence en la matière⁶². De nombreuses autres propositions théoriques ultérieures font d'ailleurs référence au mini-public comme source d'inspiration tout en allant le plus souvent au-delà, notamment en prévoyant des prérogatives législatives aux corps en question⁶³. Il n'en reste pas moins que l'idée des mini-publics a constitué le terreau le plus fertile de l'interaction entre théorie et pratique. De fait, le développement des propositions théoriques s'est réalisé en parallèle à celui d'expériences pratiques. C'est ainsi que Dienel et Crosby proposent puis mettent en place dès 1973 des *Planungszellen* et à partir de 1976 des *Citizens Juries*. Comme ces développements pratiques sont au centre du chapitre 4, nous nous contenterons ici d'évoquer les publications dans lesquelles ces praticiens ont présenté leurs innovations pour la première fois, soit en 1969 pour Dienel et en 1976 pour Crosby⁶⁴. Dans la même veine, on trouve aussi Fishkin (1991, 1995) et son modèle de *Deliberative Poll*, inspiré selon lui en partie de la proposition de Dahl, contrairement au deux auteurs précédents. Si l'on retourne maintenant au domaine théorique, la proposition d'introduire une nouvelle branche du pouvoir que l'on pour-

⁶² L'étude bibliométrique montre certes que le premier renvoi du corpus au texte de Dahl est de 1972. Cependant plus de la moitié des 24 citations datent d'après 2004.

⁶³ Voir infra, p. 112 et suiv.

⁶⁴ Voir Dienel (1969). La publication classique de Dienel dans laquelle le modèle est présenté de manière développée est de 1978 (Dienel 1978 ; rééditions en 1991, 1992, 1997 et 2002). Crosby a présenté son modèle pour la première fois en 1976 mais dans un document non officiellement publié, puis en détail en 1986 et surtout 2003 (Crosby et al. 1986 ; Crosby 2003).

rait nommer « délibérative » a été récemment faite par Carson & Martin (1999)⁶⁵, par Gastil (2000) sous la forme des *Deliberative Elections* et par O’Leary (2006) et sa *People’s House*. On remarquera que ces propositions sont tardives, ce qui reflète l’interaction croissante entre théorie et pratique que nous aborderons ultérieurement⁶⁶. On notera aussi que certaines publications sur le sujet se contentent d’une approche exploratoire comme cela peut être le cas de Röcke (2005) ou de Warren & Pearse (2008).

4.3.5 Tirer au sort le pouvoir législatif : De la « législature aléatoire » à la « Loskammer » en passant par « l’option athénienne »⁶⁷

Les propositions dans ce domaine sont de loin les plus nombreuses et les plus diverses, aussi bien dans les modèles présentés que dans l’argumentation qui les sous-tend, comme on le verra dans le chapitre suivant. Chronologiquement parlant, la première des 15 propositions recensées dans le corpus est venue – tout comme dans le cas de la prise de décision – d’auteurs proches de l’école du choix public⁶⁸. L’article publié par Müller, Tollison & Willet en 1972 mettait en avant l’idée suivante : « We would like to propose for consideration the selecting of a national legislature at random from the voting populace » (Müller & al. 1972, 50). Un tel système permettrait selon les auteurs de combiner « the advantages of collecting decentralized information through polling with the efficiency of representation ». L’article, plusieurs fois réédité et largement cité par la suite constitue ainsi le point de départ d’une série importante de propositions que l’on se contentera de présenter de manière synthétique (voir illustration 14, p. 113) en l’accompagnant de deux remarques. Premièrement on a intégrée dans le tableau les propositions postérieures à avril 2010, deuxièmement et comme on le soulignait en début de chapitre, certains des textes proposant le tirage du corps législatif se basent sur une argumentation particulièrement militante. C’est ainsi le cas du deuxième texte publié après guerre, en 1976, par Becker qui propose une *Half Random House* afin de

⁶⁵ Dans leur ouvrage Carson & Martin se font partisans de l’introduction du tirage dans de nombreux autres domaines, mais en ce qui concerne la sortition, ils privilégient une fonction délibérative.

⁶⁶ C’est aussi la raison pour laquelle la vaste littérature sur la démocratie participative a été exclue du corpus mais aussi de la base de donnée. Une raison de plus est que la majorité de cette littérature ne s’intéresse pas au tirage en tant que tel comme nous le notions en introduction. Des exceptions ont été faites pour les textes fondateurs ou pour ceux qui se concentrent sur le tirage dans la démocratie participative, par exemple Coote & Lenaghan (1997).

⁶⁷ Müller et al. (1972), Buchstein & Hein (2009), Barnett & Carty (1998).

⁶⁸ La base de données comprend 40 textes et le corpus 17. Cette différence importante s’explique par le nombre conséquent de rééditions et réimpressions ainsi que par l’exclusion des textes militants.

4. Les textes contenant des propositions

contre les défauts du système électif et d'obtenir une « vraie » représentation du peuple contre ses « élites » (Becker 1976b, 183-185). C'est aussi le cas de textes plus récents comme celui de Weyh (2007) qui souhaite exiler les représentants politiques sur une île déserte avant de mettre en place un parlement tiré au sort, ou d'Amanrich (1999, 2006) qui annonce « la mort de la démocratie ». Ces textes ne sont pas pris en compte dans le corpus et ne sont donc pas présentés ici.

Référence	Nom de la proposition	Type de corps législatif tiré au sort
Müller & al. 1972	<i>Random Legislature</i>	Chambre basse du parlement
Horn 1980	<i>Wählerspezialisierung</i>	Corps législatif national
Cannac 1983	<i>Le juste pouvoir</i>	Assemblée nationale française
Barber 1984	<i>Strong Democracy</i>	Corps législatifs locaux et régionaux
Burnheim 1985	<i>Demarchy</i>	Comités législatifs locaux
Callenbach & Phillips 1985	<i>A Citizen Legislature</i>	Chambre des représentants des ÉUA
Martin 1990	<i>Democracy without Elections</i>	Tous les corps législatifs
Long 1996	-	Tous les corps législatifs
Bailey 1997	-	Corps législatifs nationaux
Barnett & Carty 1998	<i>The Athenian Option</i>	Chambre des Lords
Schmidt 2001	<i>Statistical Democracy</i>	Corps législatif national
Schmitter & al. 2004a	<i>Citizens Assembly</i>	Corps législatif au niveau européen
Sutherland 2004	<i>National Deliberative Legislative Assembly</i>	Chambre des communes - Royaume-Uni
Mc Cormick 2006	<i>Tribunat e Assembly</i>	Tribunat national aux ÉUA
Sintomer 2007	Sénat	Sénat français
Buchstein & Hein 2009	<i>Loskammer</i>	Deuxième chambre du parlement européen
Peonidis 2009	<i>The Case of Alloted Mps</i>	Partie du Parlement
Cancio 2010	<i>Cámaras sorteadas</i>	Parlement espagnol
Zakaras 2010	<i>Modest proposal</i>	Parlements des États fédérés aux ÉUA
Dryzek et al. 2011	<i>Deliberation Global Citizens' Assembly</i>	Assemblée mondiale citoyenne
Pluchino et al. 2011	<i>Accidental Politicians</i>	Parlement

Illustration 14 : Résumé des propositions concernant la sortition de postes législatifs.

5. L'émergence d'un nouveau paradigme au sein de la philosophie politique ?

5.1 Hypothèse

La présentation de l'ensemble des textes du corpus a montré qu'il existe des interactions et des discussions entre les auteurs décrivant, explorant et proposant le tirage au sort en politique. Peut-on toutefois aller plus loin et voir dans ce mouvement l'émergence d'un courant de réflexion voire d'une théorie consistante au sein de la philosophie politique ?

Trois auteurs au moins ont caractérisé l'évolution du champ de publication dans ce sens. Le premier semble avoir été Snider (2007, 1) qui a proposé l'appellation de *Yale School of Democratic Reform* en faisant principalement référence aux travaux de Dahl puis de Fishkin, Leib et O'Leary, tous quatre ayant enseigné et/ou étudié dans cette université et étant auteurs – comme nous l'avons vu – de propositions de réformes basées sur l'emploi du tirage. Buchstein (2009a, 390) a pour sa part proposé le terme de *aleatorische Demokratietheorie* c'est-à-dire théorie de la démocratie aléatoire⁶⁹. Ces deux appellations se limitent toutefois au champ de la sélection dans le cadre de postes, principalement délibératifs. Stone (2009, 375) est le troisième auteur qui a proposé une interprétation du corpus en termes globaux sans pour autant lui donner le nom de théorie⁷⁰. Nous allons maintenant tester cette hypothèse en analysant les résultats de l'étude scientométrique du corpus présentée en début de chapitre (cf. p. 94 et suiv.).

⁶⁹ Buchstein (2009a, 390) : « Angesichts dieser Konstellation lassen sich die verschiedenen Varianten von zufalls-generierten Gremien gleichsam als praktische Bausteinen eines Demokratiemodells verstehen, das zwischen dem partizipativen Impuls des voluntaristischen Modells und dem rationalen Anspruchsniveau des epistemischen Modells eine Brücke baut. Angesicht der in technischer Hinsicht zentralen Rolle des Faktors Zufall in diesem Brückenschlag bietet sich dafür die Bezeichnung „aleatorische Demokratietheorie“ an. »

⁷⁰ Stone (2009a, 375-376) : « Within the past twenty-five years, there has been a surge of interest in the use of random selection techniques, or lotteries, in decision making. Some authors have suggested that distributive justice may mandate the use of lotteries to allocate scarce benefits and burdens. Others have advocated the incorporation of lotteries into democratic decision-making processes [...] A handful of authors have attempted to survey the entire field of potential uses for lotteries [...] Scholars in a variety of disciplines – including political science, philosophy, economics, and law – thus now agree that lotteries may be more important than conventional wisdom suggests. »

5.2 Des indicateurs bibliométriques qui confirment l'hypothèse

5.2.1 *Un intérêt académique pour le tirage clairement en progression*

Les résultats présentés dans les illustrations suivantes (cf. illustrations 15 et 16, p. 115) permettent de formuler trois constats. Premièrement, depuis le premier texte d'après-guerre paru en 1956, au moins 318 textes ont abordé le sujet du tirage au sort en politique. Parmi ces textes on peut considérer qu'un groupe de 254 forme un corpus plus uni et centré autour de la problématique. Deuxièmement, La moitié des textes de ce corpus a été publiée entre 1956 et 1990 soit en 47 années et la deuxième moitié dans les 20 dernières années ; pas moins d'un tiers d'entre eux a même paru dans les 10 dernières années ce qui est le signe clair d'une accélération du nombre de publications sur le tirage. Troisièmement, indépendamment de cette évolution, il existe des cycles d'environ cinq à huit ans dont les pics se situent en 1976, 1984, 1991, 1998, et de 2006 à 2009. Cette dernière année est d'ailleurs de loin la plus productive de la période (14 textes dans le corpus). Certains des cycles s'expliquent, comme nous l'avons vu précédemment, par l'existence de discussions académiques par articles interposés. C'est le cas par exemple de l'année 1976 qui correspond au développement d'un débat en réponse à la proposition de *Survival Lottery* faite par Harris en 1975, couplé à un débat au sein du choix rationnel sur la proposition de Zeckhauser de 1969.

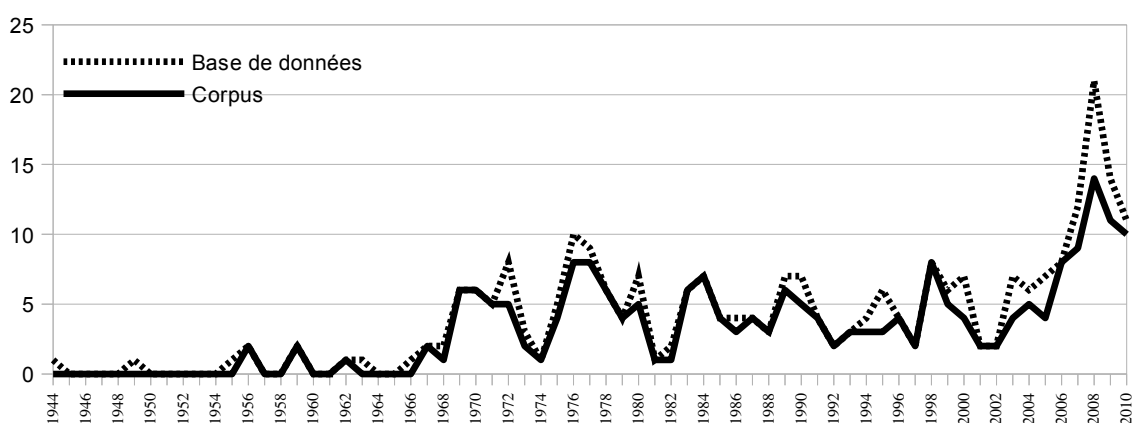


Illustration 15 : Évolution du nombre de publications annuelles.

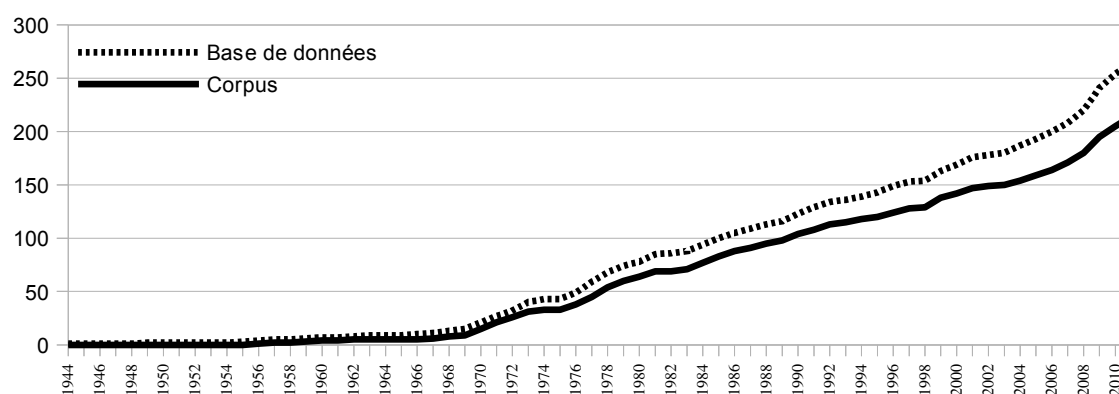


Illustration 16 : Cumul annuel des publications.

5.2.2 Une intertextualité croissante

L'analyse de citations donne trois résultats majeurs. Tout d'abord, comme le montrent les illustrations 1 et 18 (cf. infra, p. 117), 50% des citations croisées se font sur le dernier décile de temps et 75% sur le dernier tiers de la période, signe d'une forte accélération du nombre de citations croisées. Ensuite, on note que cette accélération se maintient en termes relatifs, lorsque l'on rapporte le nombre de citations au nombre d'ouvrages (voir illustrations 19 et 20, p. 117). Dans la période 1966-1986, le nombre de publications est proportionnellement plus important que celui ces citations croisées. A l'inverse sur la fin de la période, le nombre de citations croisées dépasse en proportion celui du nombre d'ouvrage ce qui signifie que les auteurs se tournent vers l'intérieur du réseau de citations ; ils s'appuient de plus en plus sur les autres auteurs. Enfin, le taux d'intercitation⁷¹, connaît des pics en 1970, 1978 1984, 1996 et 2009 explicables par des ensembles de textes très reliés entre eux parce que faisant partie de discussions académiques. L'évolution globale permet de remarquer que le taux moyen augmente régulièrement sur la période : les auteurs se réfèrent donc proportionnellement de plus en plus aux publications sur le tirage.

⁷¹ Pour rappel, cet indicateur se calcule en faisant pour chaque texte le rapport entre le total de ses références et le nombre de références qui font partie de la matrice.

5. L'émergence d'un nouveau paradigme au sein de la philosophie politique ?

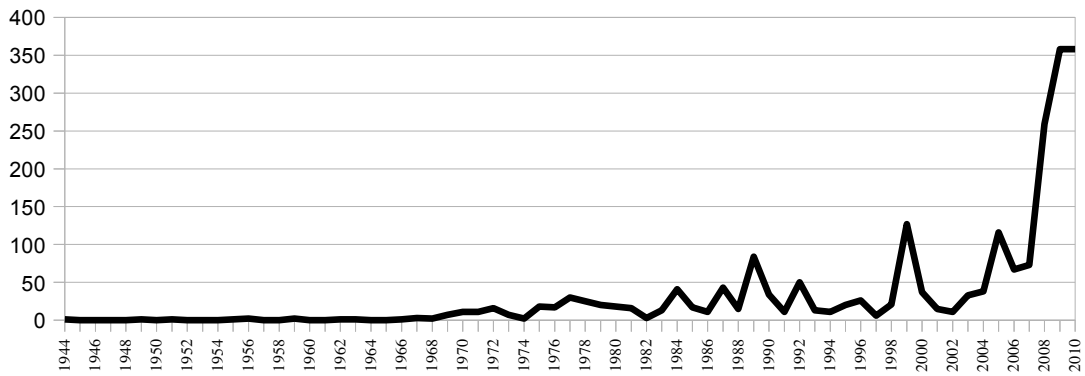


Illustration 17 : Nombre annuel de citations croisées.

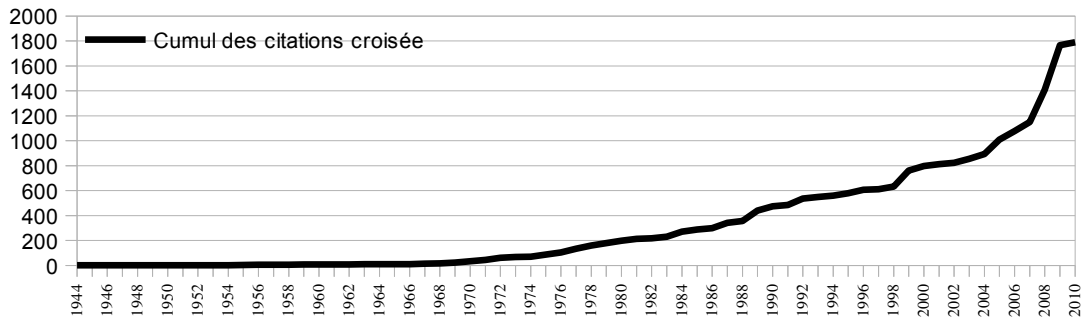


Illustration 18 : Cumul des citations croisées.

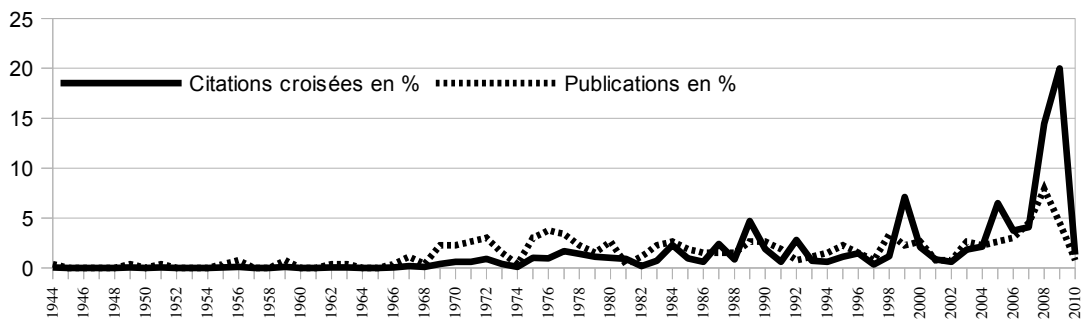


Illustration 19 : Part annuelle en % des écrits et des citations croisées.

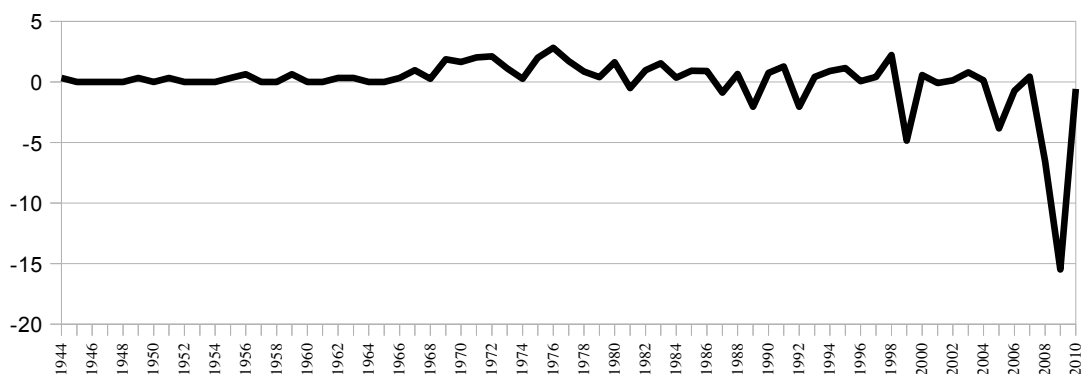


Illustration 20 : Rapport entre la part des écrits et part des citations croisées. Un chiffre négatif indique que le nombre de citations croisées est proportionnellement plus grand que celui des publications.

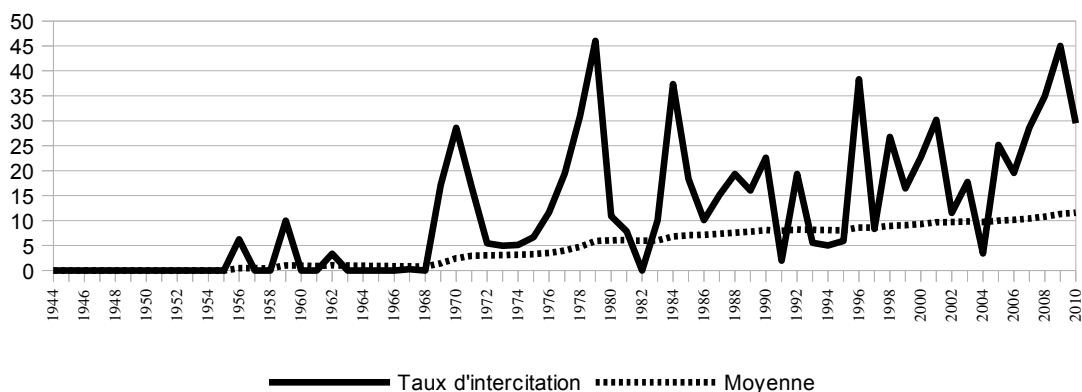


Illustration 21 : Taux d'intercitation annuel et moyen en %.

5.2.3 Une densité globalement croissante avec des pics

Les calculs de densité de la matrice apportent les résultats suivants. En premier lieu, la densité globale de la matrice de citations sur la période 1945-2010 est de 0,05. Cette valeur semble pouvoir être interprétée comme conforme aux moyennes constatées pour ce type de réseau de citations (voir Havemann 2009). En second lieu, La densité moyenne annuelle du réseau de citations augmente de manière quasi-linéaire sur la période (de 0,1 à 0,3) alors même que le nombre brut de publications augmente : les auteurs se citent proportionnellement de plus en plus. En troisième lieu, il existe des pics de densité, c'est-à-dire des années durant lesquelles les textes sont plus fortement liés les uns aux autres par leurs références (cf. illustration 21, p. 118). Les trois années les plus denses sont 2009 (0,22), 1992 (0,19) et

5. L'émergence d'un nouveau paradigme au sein de la philosophie politique ?

1999 (0,16). Le décile supérieur⁷² comprend 5 années de la dernière décennie et 8 des 10 années les plus denses se situent entre 1989 et 2010. Il y a donc une véritable densification à l'œuvre depuis une vingtaine d'années.

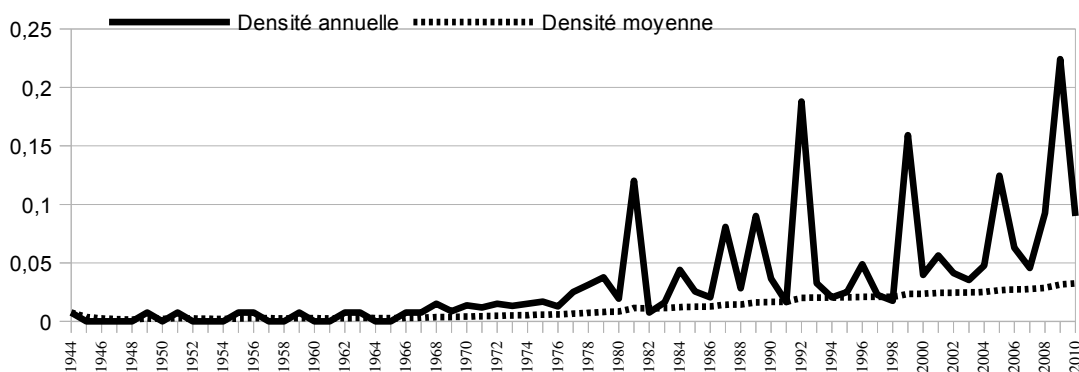


Illustration 22 : Densité de la matrice de citations.

5.2.4 Centralité des textes et auteurs

L'analyse de centralité sera limitée ici aux dix premiers textes et auteurs les plus cités de la base de données et du corpus, présentés sous forme synthétique.

Base de données			Corpus		
Publication	Citations	Rang	Publication	Citations	Rang
Rawls 1970	44	1	Burnheim 1985	36	1
Rousseau 1762	38	2	Barber 1984	35	2
Burnheim 1985	36	3	Elster 1989	31	3
Aristote – La politique	36	3	Manin 1996	29	4
Barber 1984	35	4	Hansen 1991	29	4
Elster 1989	31	5	Fishkin 1995	26	5
Montesquieu – Esprit des Lois	31	5	Broome 1984	25	6
Manin 1996	29	6	Dahl 1970	23	7
Hansen 1991	29	6	Fishkin 1991	22	8
Arrow 1951	29	6	Carson & Martin 1999	21	9

Illustration 23 : Centralité des publications.

⁷² C'est-à-dire les dix années les plus denses.

Base de données			Corpus		
Auteur	Citations	Rang	Auteur	Citations	Rang
Aristote	61	1	Fishkin	59	1
Dahl	59	2	Dahl	59	1
Fishkin	59	2	Elster	50	2
Elster	50	3	Broome	45	3
Rawls	46	4	Goodwin	39	4
Rousseau	46	4	Burnheim	36	5
Broome	45	5	Dienel	35	5
Goodwin	39	6	Barber	35	5
Burnheim	36	7	Stone	34	6
Barber	35	8	Hansen	34	7
Dienel	35	8			

Illustration 24 : Centralité des auteurs.

Ces résultats appellent six remarques :

1. Cinq des publications phares de la base de données sont sans surprise des classiques de la philosophie politique, alors même qu'ils ne traitent pas exclusivement du tirage. Un classement qui se confirme en partie au niveau des auteurs avec Aristote en première place et Rawls et Rousseau en quatrième. Ce résultat est conforme aux régularités bibliométriques et l'effet Matthieu (cf. supra, p. 97) se retrouve donc ici comme ailleurs : peu d'auteurs cumulent beaucoup de citations et beaucoup d'auteurs sont peu cités (voir illustration 25, p. 120).

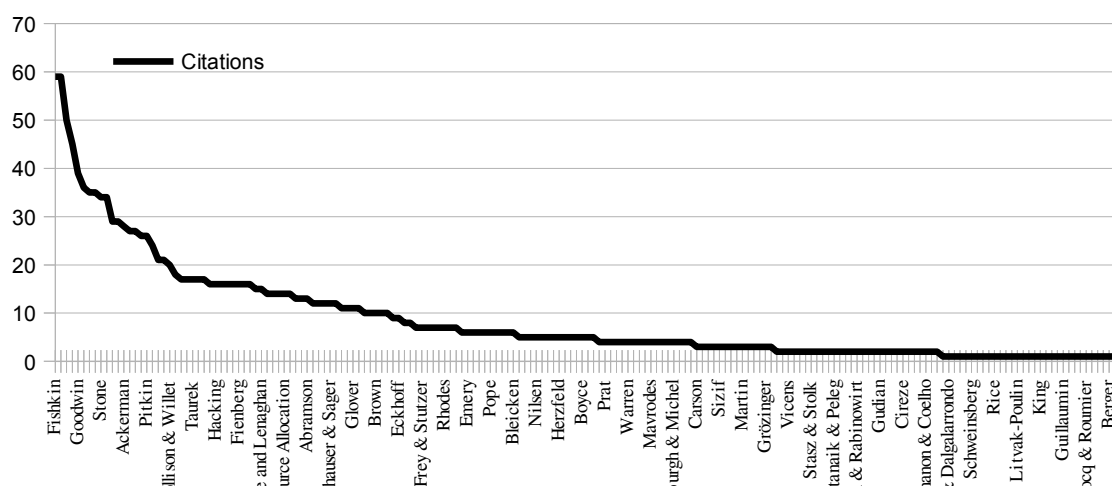


Illustration 25 : L'effet Matthieu : nombre de citations reçues par les auteurs de la matrice.

2. Six des textes les plus cités du corpus sont partisans et le livre de Burnheim qui est le plus cité est un texte particulièrement radical dans ses propositions. Une tendance qui

5. L'émergence d'un nouveau paradigme au sein de la philosophie politique ?

se retrouve au niveau des auteurs avec la présence de Burnheim, Goodwin et Barber tout trois particulièrement critiques de la pensée libérale et partisans du tirage en politique. Le groupe d'auteurs est donc résolument tourné vers une optique de proposition et partisane du tirage.

3. L'intuition que les livres de Hansen (1991), Manin (1996) et Elster (1989) sont centraux dans le champ se confirme dans ces chiffres (cf. supra, p. 103 et suiv.), alors même que les trois publications sont tardives⁷³. Le premier cas s'explique parce que l'ouvrage est la référence actuelle sur l'Athènes antique dans une optique de sciences politiques et que la démocratie antique intéresse tous les auteurs du corpus par son rôle d'exemple. La présence d'Elster s'explique parce qu'il s'agit de la première publication quasi-monographique centrée sur le tirage en politique en tant qu'outil de prise de décision. L'ouvrage de Manin est quant à lui la plus ancienne monographie sur le tirage en politique traité de manière comparative.
4. La présence de deux publications de Fishkin s'explique par le fait que la plupart des autres auteurs citent en blocs les deux publications. Il y a ici un effet de dédoublement qui se retrouve dans la place prépondérante de Fishkin parmi les auteurs du corpus.
5. Fishkin et Dienel sont tous deux parmi les auteurs les plus cités. Ce résultat est particulièrement intéressant si l'on considère qu'il s'agit des inventeurs de modèles pratiques de mini-publics⁷⁴. Il confirme l'hypothèse que ces modèles sont adaptés pour tester la relation entre la théorie et la pratique du tirage. On remarque aussi que le livre de Dahl de 1970 contenant l'idée des mini-publics est à la septième place, ce qui montre bien la centralité de cette proposition.
6. L'ensemble des résultats fait ressortir l'importance de deux sujets majeurs autour desquels s'articulent les discussions sur le tirage au sort. Premièrement le choix rationnel et ses limites avec Arrow, Elster, Goodwin et Rawls. Deuxièmement celle sur la démocratie avec des publications de – et des auteurs tels que – Aristote, Barber, Burnheim, Dahl, Hansen, Manin ou Montesquieu.

⁷³ En effet, plus une publication est tardive, plus la probabilité d'être centrale au moment du recensement est faible.

⁷⁴ Le fait que Crosby, l'inventeur des *Citizens Juries* arrive en position 9 des auteurs du corpus, renforce encore cet aspect, et ce d'autant plus si l'on prend en compte le fait qu'il a peu publié.

5.2.5 Une augmentation des textes exploratoires et partisans

L'analyse du détail des types de publications et des sujets apporte un résultat supplémentaire, à savoir que la part des publications descriptives tend à diminuer alors que celle des textes exploratoires et partisans augmente (voir 26, p. 122). 30% des textes partisans et 45% des textes exploratoires ont été produits dans les 10 dernières années.

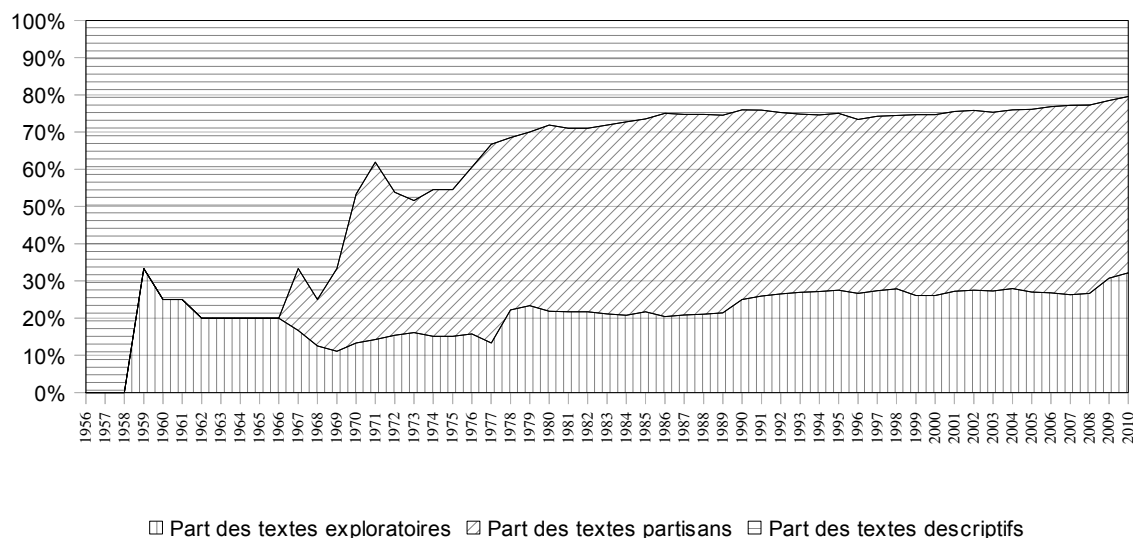


Illustration 26 : Part relative des types de textes dans le corpus.

Cette structure des publications confirme l'hypothèse que l'intérêt pour le tirage en politique se fait de plus en plus normatif. Le nombre de textes plaidant pour l'introduction / la réintroduction du tirage prend de l'importance non seulement en termes bruts mais aussi proportionnellement au nombre de publications. Cette remarque est d'autant plus vraie si l'on s'intéresse aux textes exploratoires qui ont connu un véritable boom.

5.3 Le développement d'un réseau d'acteurs

Au-delà de ces chiffres, l'étude de la dynamique du réseau des auteurs du corpus donne des éléments permettant de tester l'hypothèse par des canaux plus qualitatifs.

5.3.1 Corédactions et remerciements

Un outil classique de la bibliométrie est de recenser les textes écrits en commun par des acteurs du réseau de citations dans le but de détecter des réseaux de personnes. En effet, écrire

un texte en collaboration présuppose un certain degré de confiance et de connaissance au sein d'un réseau. Dans le cadre des textes du corpus bibliométrique on peut recenser 43 corédactions (16,2% des textes) dont 19 (7,1%) sont faites avec un autre auteur de la matrice. Ces chiffres sont relativement faibles et peuvent laisser penser que les auteurs ne collaborent que peu entre eux. Toutefois, 25% des collaborations ont eu lieu dans le dernier décile de temps (soit 2003-2010) et plus de la moitié des corédactions intra-réseau ont été produites dans les 15 dernières années. Cette tendance pourrait être interprétée comme le début d'une mise en réseau des auteurs travaillant sur le tirage. L'analyse des remerciements nourrit cette hypothèse : 27 textes contiennent des remerciements concernant des auteurs de la matrice. 50% d'entre eux sont postérieurs à 2002 ce qui confirme le phénomène de rapprochement des acteurs qui prennent de plus en plus appui les uns sur les autres. Les remerciements fait par Elster (1987, 107) en début de l'un de ses textes et dans lesquels sont présents sept des auteurs de la matrice illustrent ce point :

« Among the participants in the seminar, I am especially indebted to Fredrik Engestad and Aanund Hylland for their constructive and critical contributions. Thanks are also due Torstein Eckhoff, Karl O. Moene, and Kirsten Sandberg. I received many useful comments when presenting earlier versions of these lectures at seminars at the University of California at Davis, the University of Pittsburgh, Yale University, and the University of Miami. Earlier drafts have also been read by Akhil Amar, Robert Bartlett, John Broome, G. A. Cohen, J. Gregory Dees, Gerald Dworkin, Ed Green, Stephen Holmes, Mark Kishlansky, William Kruskal, Isaac Levi, Stephen Stigler, and Cass Sunstein. I am grateful to them all for their comments and suggestions. I also thank King K. Tsao for competent research assistance ».

5.3.2 *Événements scientifiques et plate-formes de communication*

L'activité académique ne se résume toutefois pas à des publications et un réseau vit des relations directes entretenues entre ses membres. Pour cette raison, on a pris en compte dans cette étude scientométrique trois éléments supplémentaires. Tout d'abord, une rapide revue a laissé apparaître que 5 des 6 colloques scientifiques (ou panels au sein de colloques) sur le sujet ont eu lieu durant les 5 dernières années. Ce chiffre est toutefois à prendre avec précaution en raison de la visibilité limitée des colloques en comparaison avec celle des publications. Il est donc fort probable que certains d'entre eux aient échappé au recensement. Il n'en reste par moins que l'organisation de panels entièrement consacrés au tirage en politique est une nouveauté. Et ce d'autant plus si l'on s'intéresse à leurs participants : l'immense majorité

des intervenants aux trois derniers colloques en date sont aussi présents dans la matrice des auteurs.

Un autre indice qui laisse penser à une intégration croissante est la structure des canaux de publications. En effet depuis une dizaine d'années un nombre croissant de textes partisans ou exploratoires ont été édités sous la forme de collections ou de numéros entiers de revues. Citons comme exemple la série d'articles parue dans la *Social Science Review* en 1989 ou celui plus marquant de la collection *Sortition in Public Policy* de l'éditeur *Imprint Academic* qui se fait le véritable porteur des textes sur le tirage, non seulement parce qu'il a publié la majorité des monographies récentes, mais aussi par son activité de ré-édition de livres plus anciens⁷⁵.

Parallèlement émerge une dynamique de discussion et de communication directe sous la forme d'une liste de diffusion électronique couplée à un site de type blog. La première, créée en 2003, a vu son nombre de membres passer de 9 en 2004 à 34 en 2010 dont 14 sont des auteurs du corpus⁷⁶. Le blog *Equality by Lot* créé en 2010 est animé par l'un des auteurs les plus centraux du corpus et montre une activité importante de discussion directe entre les auteurs travaillant sur le tirage⁷⁷.

⁷⁵ En particulier le classique *On The Use of Lots* de Gataker, le livre de Callenbach & Phillips ou celui de Goodwin.

⁷⁶ Une liste créée par Boyle, un des auteurs présent aussi dans le corpus.

⁷⁷ <http://equalitybylot.wordpress.com/> (visité le 28.08.2011). Le blog comprend des entrées et commentaires d'auteurs centraux du réseau comme Burnheim, Stone ou encore Sutherland.

6. Conclusions

La présentation des publications sur le tirage en tant que méthode de sélection / distribution en politique a mis en avant la diversité et l'intérêt interdisciplinaire dont il a été l'objet depuis la fin de la seconde Guerre Mondiale. L'analyse de cette évolution par l'emploi de méthodes scientométriques permet en outre de confirmer l'hypothèse du développement quantitatif d'un nouveau centre d'intérêt thématique au sein de la philosophie politique depuis la fin des années 1960. Les auteurs et publications sur le tirage se rapprochent, s'entre-citent, s'appuient de plus en plus les uns sur les autres dans leurs argumentations, se voient et discutent : un véritable réseau est en formation. L'étude ne prouve toutefois pas que l'on a affaire à l'apparition d'une « théorie tirage au sort » même si elle renforce l'intuition qu'elle existe. Pour confirmer ou infirmer l'hypothèse définitivement il va falloir détailler dans le chapitre suivant le contenu discursif des textes dont on a montré la proximité et analyser les trames argumentatives employées par les auteurs s'intéressant au tirage en politique afin de voir si la dynamique quantitative se double d'une proximité qualitative débouchant sur l'émergence d'une théorie de la démocratie aléatoire.

Chapitre 3 : Vers une théorie de la démocratie aléatoire

Ce chapitre a pour but de confirmer ou d'infirmer l'existence d'une « théorie de la démocratie aléatoire », en analysant le discours des auteurs partisans du cléros en politique¹. On commencera par définir et structurer le champ de recherche (1). On s'intéressera ensuite aux analyses faites par les auteurs des systèmes politiques actuels (2) avant de détailler leurs attentes communes concernant l'emploi du tirage en politique (3), suite à quoi on mettra en avant les divergences et la diversité des argumentations (4). Ce travail permettra de répondre par l'affirmative à la question de la naissance d'une théorie du tirage en politique – ici qualifiée de théorie de la démocratie aléatoire – dont on pourra alors dessiner les contours par le biais d'une mise en perspective historique et analytique (5)².

¹ Ce chapitre ne comprend pas d'analyse critique des propositions et des attentes formulées dans les textes du corpus. Celle-ci sera faite dans le chapitre 6.

² C'est la raison pour laquelle on se permettra de parler « d'auteurs aléatoriens » ou de « théorie de la démocratie aléatoire » tout au long de ce chapitre lorsque l'on se référera aux auteurs du corpus.

1. Définition du champ d'investigation

1.1 Corpus

L'étude argumentative réalisée ici se base sur la partie du corpus du chapitre 2 comprenant les textes exploratoires et les textes partisans concernant la sortition³. Trois raisons motivent ce choix : tout d'abord, les propositions de sortition sont les plus près du réel dans le sens où elles sont pour partie existantes, comme nous le verrons dans le chapitre suivant : on recense des centaines de mise en œuvre de la proposition de mini-publics (cf. chapitre 4, p. 200 et suiv.) mais aucune réalisation de la distribution de peine carcérale par tirage (Lichtmann 1996). Ensuite, une étude discursive de l'ensemble du corpus dépasserait le cadre de ce travail. Enfin, l'inclusion des textes exploratoires permet de récupérer une grande partie de l'argumentation de l'ensemble des auteurs travaillant sur le tirage. Une telle limitation réduit le nombre de textes pris en compte ici à 67. En accord avec les résultats du chapitre précédent, on citera en priorité les auteurs les plus centraux du corpus⁴. Afin de faciliter la lecture, on limitera toutefois les références à deux ou trois pour chaque argument.

1.2 Structuration argumentative de l'étude

La première caractéristique qui frappe lors de l'observation est que l'immense majorité des textes considérés suit une structure argumentative binaire, quoique souvent présentée dans un ordre différent : soit l'auteur s'intéresse d'abord à un (ou plusieurs) usage passé ou présent du tirage avant de tirer des conclusions sur son potentiel pour les démocraties actuelles, soit il commence par identifier ce qui lui semble être les crises du système politique actuel avant de recourir au tirage comme solution, en puisant dans les exemples historiques et/ou actuels d'utilisation. Dans une minorité des cas, les auteurs font une proposition *ex nihilo*, c'est-à-dire directement avec des arguments a-historiques. La suite du chapitre reprendra cette structure binaire sous la forme suivante : on commencera par présenter les critiques faites au système politique actuel (2.1 à 2.4) avant de s'intéresser rapidement au fond commun

³ On est donc dans le cadre de la sortition, telle que définie dans le chapitre 1, point 4.3.1.5, p. 78 et suiv.

⁴ Pour rappel, les cinq auteurs les plus centraux sont Burnheim, Barber, Elster, Manin et Fishkin.

d'exemples d'usages du tirage mobilisé par les auteurs (2.5). On détaillera ensuite les attentes qu'ils formulent concernant son emploi en politique (3.1 à 3.5).

2. Les « crises » du système politique libéral

Les auteurs pris en compte dans l'étude discursive⁵ ont pour première base commune de critiquer le système représentatif pratiqué dans les démocraties occidentales⁶. Ils concentrent leurs réflexions sur les différents aspects, causes et effets de ce qu'ils nomment la crise de la démocratie représentative que l'on peut étudier en quatre ensembles thématiques : la crise de la représentation (2.1), celle de la participation (2.2), la déconstruction des notions libérales d'élection et de compétence (2.3) et de manière transversale la crise de légitimité (2.4).

2.1 « Une crise de la représentation qui n'en finit pas »⁷

2.1.1 *Une critique sur la forme*

L'ensemble des attaques des auteurs étudiés ici contre les systèmes politiques libéraux occidentaux ne doit pas laisser croire que c'est le principe même de représentation qu'ils mettent en cause mais bien sa forme actuelle. En effet, dans l'immense majorité des textes, la démocratie directe est certes présentée comme un idéal mais est rejetée pour son impraticabilité⁸. Les auteurs du corpus considèrent la représentation comme nécessaire au bon fonctionnement politique (Mueller, Tollison & Willett 1972, 57) :

« It has been generally accepted in political science literature that no matter the advantages of full participatory (town meeting) democracy, for a large polity, such as almost any country, this form of government is not feasible. Hence, on purely technical grounds the closest that a country like the United States could come to a pure democracy would be representative government of some form. »⁹

⁵ On présente ici les arguments communs à la grande majorité des auteurs. Les points sur lesquels ils sont divisés ainsi que les avis divergents isolés sont présentés infra (cf. p. 162 et suiv.).

⁶ Par facilité linguistique on emploiera indifféremment les termes démocratie libérale, démocratie représentative, système politique occidental libéral et leurs combinaisons et composants parce qu'ils sont utilisés par les auteurs pour désigner les systèmes politiques de la plupart des pays occidentaux, tout en restant conscient de la problématique que posent ces appellations (Sen 2005). Pour un exemple de ces dénominations, voir Burnheim (1985, 188) : « Dahl has coined the useful term “polyarchy” to designate the regimes we usually call democratic in Western countries ».

⁷ Sintomer (2007, 15).

⁸ Voir par exemple Burnheim (1985, 91), Carson & Martin (1999, 28-30) ou Horn (1980, 20 et 58).

Ce qui est donc l'objet des critiques, se sont la forme et le contenu de la représentation politique¹⁰. La plupart des partisans du tirage traitent cette problématique en se basant sur la division classique effectuée par Piktin (1967) entre représentation formelle (*standing for*) et substantielle (*acting for*) et adoptent une approche extensive de ce que devrait être la représentation démocratique.

2.1.2 Une représentation formelle distordue

Le premier versant de la représentation concerne ainsi la « représentation-figuration » des représentants, c'est-à-dire leur capacité à refléter de manière passive la société sous la forme de la *Stellvertretung*¹¹. Dans ce cadre, une « représentation représentative » devrait être un reflet statistique de la population dans son ensemble. Or, pour les auteurs du corpus, les démocraties occidentales sont loin de remplir cet idéal. La première raison de la distorsion vient pour eux du fait que la représentation est construite sur une base géographique – c'est le principe des circonscriptions – qui encourage toutes sortes de manipulations dont la plus connues est le *gerrymandering* (découpe des circonscriptions) et qui entraînent de fortes distorsions dans la représentation des minorités structurelles. À cela s'ajoute le problème du localisme qui empêche l'émergence d'une volonté générale au niveau national voire international¹².

Au-delà de la composante géographique, la *Stellvertretung* souffre aussi de biais socio-économiques qui font que les représentants ne sont pas un reflet fidèle de la société. Chiffres à l'appui, les auteurs comparent le profil sociologique, économique, culturel et ethnique des élus¹³ à celui de l'ensemble des citoyens, et arrivent à la conclusion que représentants et re-

⁹ Voir aussi les calculs présentés par Dahl (1970, 144-145) ou Carson & Martin (1999, 1). La formulation de Burnheim (1985, 91) vaut aussi d'être citée : « There is no possibility of reaching reasonable conclusions about matters in which a diversity of interests and opinions are involved by voting or by the direct involvement of all those affected by the decisions. Most decisions have to be left to negotiators who enjoy a very large margin of discretion about what to concede and what to refuse to other parties. Realistically, then, the problem of democracy is that of selecting and controlling the representatives who are to negotiate the various decisions that have to be made about matters of public policy and administration. »

¹⁰ Dans le même sens, les auteurs du corpus ne critiquent pas le principe de démocratie mais sa forme actuelle. Cf. par exemple Sutherland (2008, 32). Voir aussi les remarques de Barber (1984, XIX).

¹¹ Cf. Rosanvallon (2008, 140) pour des détails sur cette notion.

¹² La première analyse du phénomène se trouve chez Mueller & al. (1972, 59) : « Tying representation to location gives rise to the much discussed incentives to logroll for the home district, forcing the polity into negative-sum games. Purely national issues presumably have no representatives except the President and Vice-President ». Pour une analyse largement actualisée et approfondie, cf. Refehld (2005, 13) ou la discussion de ce dernier avec d'autres auteurs parue dans la revue *Polity* (cf. chapitre 2, note 60, p. 110). Pour une analyse concernant l'Union Européenne, voir Buchstein & Hein (2009).

¹³ Dans les textes étudiés, le terme élu est compris dans un sens très large et désigne souvent de manière globale les élus nationaux et locaux, législatifs, exécutifs et judiciaires et même parfois les élus directs et indirects. Nous garderons ce sens large.

présentés n'ont pas grand chose en commun¹⁴. Pour certains cet état de fait est une donnée intrinsèque des régimes représentatifs, ancré dans leur passé le plus lointain¹⁵. Pour d'autres, il s'agit plutôt d'une dérive de l'idéal de la démocratie représentative :

« Americans are worried about Congress, and they are right to worry. The founding fathers intended Congress to be representative of all Americans “a portrait of the people in miniature”. But today 95% of its members are still white male property-owners, almost half of them lawyers. » (Callenbach & Phillips 1985, 1)¹⁶.

De tels chiffres, repris par chacun des auteurs dans son contexte national, soulignent le déséquilibre existant entre « peuple » et « élite »¹⁷, entre milieux populaires et minorités aisées, entre classe politique et citoyens. Ce fossé ne serait toutefois pas une fatalité, disent les auteurs, si les élus étaient au moins l'incarnation de la dimension symbolique de la représentation, c'est-à-dire s'ils étaient considérés comme représentatifs par leurs mandants, comme c'est le cas des leaders charismatiques. Malheureusement, les textes du corpus le soulignent sondages à l'appui¹⁸, les citoyens ne se sentent pas représentés par leur classe politique et la conclusion est sans appel : la représentation symbolique est en crise et au-delà des différences sociales et économiques, c'est le lien entre représentants et représentés qui est brisé.

2.1.3 Les limites de la représentation substantielle

« There are two fundamental problems in American politics. The first is that most Americans do not believe that elected officials represent their interests. The second is that they are correct. » (Gastil 2000, 1).

Dans son analyse, Pitkin note que la *Stellvertretung*, pour centrale qu'elle puisse être, n'est qu'un versant de la représentation puisqu'un représentant idéal, dans le sens libéral, doit aussi être capable d'agir au nom de ses constituants. La représentation substantielle ou représenta-

¹⁴ Voir Amar (1984, 1284) : « The plight of discrete and insular minorities – paradigmatically, the poor and the blacks – who are systematically denied free access to the bazaar of pluralist politics poses a vexing problem in American democratic and constitutional theory ». Voir aussi Mulgan (1984, 555).

¹⁵ Voir par exemple l'analyse de Manin (1996) ou celle de Mc Cormick (2006, 1).

¹⁶ Un regard sur les textes militants est éclairant ici. Plus les écrits sont polémiques, plus ils se concentrent sur cet aspect socio-économique actuel sans véritable recul historique. Cf. Sizif (1998) ou Weyh (2007). On trouve aussi des analyses qui considèrent la non-représentativité comme fait sociologique, sans valeur positive ou négative. Dienel (1971b, 155) offre un bon exemple de ce type de présentation : « Auf Verbandskongressen oder bei Protestaktionen sind die Interessenten unter sich, im Beirat die Fachleute, im Parlamentsausschuss die von den Karrieremechanismen der Parteien Selektierten. »

¹⁷ Callenbach & Phillips (1985, 3) : « About half of the electorate, which does not vote, cannot readily be considered to be represented at all, and this group, of course, includes a vast mass of relatively disadvantaged people (something like a sixth of our population) who bear the brunt of our poverty and unemployment ». Voir aussi Sintomer (2007, 26).

¹⁸ Voir par exemple Gastil (2000, 41-50), Manin (1996, 248-250) ou Sintomer (2007, 16).

tion-délégation (*Repräsentation* en allemand) se concrétise selon Pitkin (1967, 124-127) sur une échelle allant de l'agent – un mandataire avec peu ou pas d'autonomie – au substitut, c'est-à-dire à la personne agissant en autonomie complète en nom et place de quelqu'un d'autre en passant par le délégué, le commissionnaire et le *trustee*. Mais quel que soit ses pouvoirs, le représentant doit agir dans l'intérêt de son mandataire¹⁹ qui doit disposer d'un pouvoir de contrôle. Si les auteurs du corpus divergent sur la forme idéale que devrait prendre la représentation substantielle, ils sont en revanche d'accord pour dire qu'elle ne se trouve que très superficiellement réalisée dans la réalité politique.

Tout d'abord, concernant la défense des intérêts des mandataires, c'est-à-dire des électeurs, les auteurs avancent l'idée que les représentants ont développé des intérêts propres qui prennent leur source dans la professionnalisation de la politique et dans sa forme paradigmatique, le système partisan²⁰. Quoique tout deux soient analysés comme des déviations de l'idéal représentatif, les partis politiques sont la figure la plus honnie des auteurs du corpus qui les caractérisent d'archaïques, d'oligarchiques et d'inefficaces²¹. Ils sont le canal quasi-monopolistique de sélection des candidats aux élections. Ils décident de qui pourra se présenter où. Étant donné que la politique est professionnalisée, disent les auteurs du corpus, la sélection des candidats revient alors pour le parti à choisir en interne les personnes qui serviront le mieux ses intérêts indépendamment de ceux des citoyens²². Ces derniers hésitent d'ailleurs à se lancer dans l'aventure, semée d'embûches : pour compter en politique, il faut faire carrière dans un parti, monter les échelons du pouvoir, être capable de comploter et de trahir²³. L'ensemble de ces pratiques sont d'ailleurs, notent la plupart des auteurs, une manifestation récurrente de la « loi d'airain de l'oligarchie » qui est souvent mobilisée comme catégorie d'analyse²⁴. La combinaison de ces facteurs – professionnalisation et monopole parti-

¹⁹ Voir par exemple la définition de Burnheim (1985, 107-108) : « My representative should have at least as strong an interest in advancing my interests as I have, should be in a position to devote more time and effort to the task and bring to it superior knowledge and skill. »

²⁰ Voir Cancio (2010, 12), Carson & Martin (1999, 3) ou O'Leary (2006, 34-54).

²¹ Cf. par exemple Martin (1995, 20) ou Sutherland (2008, 11 et 45) : « So political parties are not just useless, their role is actually counterproductive. »

²² Voir Buchstein & Hein (2009, 365), Burnheim (1985, 103) ou Snider (2006, 1).

²³ Burnheim (1985, 101) : « The reason many abler and better people give for not going into politics is that they are not well equipped to deal with the continual jockeying for influence and position in party life, the toadying to those already in positions of power, the necessity of discrediting others rather than co-operating with them, the subordination of issues to tactics and so on. »

²⁴ Voir Barber (1984, 205 et 291), Sintomer (2007, 29) ou Sutherland (2008, 33). La loi en question a été formulée par Michels (1911, 38) : « Zwischen der Monarchie und der Demokratie, die beide ihre Wurzel im Vertretersystem haben, bestehe höchstens ein bedeutungsloser Unterschied im Tempo, aber keiner in der

san sur les candidatures et la politique – fait que les représentants ont développé un ensemble d'intérêts particuliers ne reflétant pas ceux de la société en général. Trois éléments caractérisent ces intérêts. En premier lieu, ils prennent avant tout en compte les désirs propres des politiciens en tant que groupe social – la fameuse classe politique – et ceux des soutiens leur ayant permis d'atteindre leur position, les non moins célèbres *vested interests* :

« Congress members receive over \$300,000,000 in campaign contributions and their votes follow the demands of the wealthy sources that provide these funds. As one observer in Washington puts it, we now live in a special interest state. » (Callenbach & Phillips 1985, 94)²⁵.

En second lieu, les intérêts des représentants sont limités en termes temporels et géographiques. En effet, les politiciens ne s'occupent que peu – ils n'ont aucun intérêt à le faire dans leur optique électorale de court terme – de problèmes qui dépassent l'horizon national ou local et générationnel alors même qu'un nombre croissant de problèmes ne sont résolubles qu'au niveau international voire global et en prenant en compte les générations futures²⁶. Enfin, en troisième lieu, et paradoxalement, les représentants actuels ont la capacité de pouvoir influencer (et même légiférer sur) l'ensemble de la politique en vertu de la fiction que leur octroie la souveraineté. Ils peuvent ainsi formuler des Lois auxquelles ils ne sont pas soumis, et dont ils n'auront pas à subir les conséquences ou au contraire se faire des Lois pour eux-mêmes, par exemple sur leurs salaires, sans aucun contrôle²⁷.

C'est justement là le deuxième problème que voient les auteurs du corpus dans la représentation-délégation actuelle : le mécanisme de redditions de comptes censé permettre le contrôle des citoyens sur leurs représentants ne fonctionne pas ou plus. La concrétisation la plus marquante de ce déficit est le fait que les représentants puissent se donner des règles pour eux-même et disposent ainsi d'une impunité les rendant vulnérables à la corruption²⁸. Une deuxième figure du manque de contrôle sur les représentants est la possibilité pour ces derniers d'être reconduit au

Substanz. Das souveräne Volk wähle sich statt eines Königs eine ganze Kategorie von kleinen Königen, und unfähig, seine Herrschaft über das Staatswesen frei und selbständig auszuüben, lasse es sich willig sein Grundrecht konfiszieren. »

²⁵ Crosby (1976, 5) : « A selection between a representative democracy and a democracy by lot depends on two factors: how competent are the citizens and how likely are the representatives to serve the people as a whole rather than special interests? There is now a fairly widespread skepticism among both intellectuals and the general public about the ability or interest of elected representatives to serve the interests of all. »

²⁶ Voir Dienel (1978), Schmitter & Trechsel (2004, 18-22) ou Snider (2006, 3).

²⁷ Pour plus de détail, cf. infra, p. 166.

²⁸ Voir par exemple Becker (1976b, 183) ou Callenbach & Phillips (1985, 45) : « Since Congress votes its own wages, establishes its own budget, and has no known structural restraints there have been no internal budgetary reforms in the course of its history, but public resentment of recent pay raises has been intense. »

pouvoir sans l'accord, ou en contradiction avec la volonté des citoyens et de pouvoir mener des politiques contraires aux promesses faites lors des campagnes électorales²⁹. Et l'outil classique, voire unique, de contrôle des représentants prévu par les régimes libéraux – il s'agit du vote électif – ne remplit plus sa fonction, pour peu qu'il ne l'aie jamais fait (cf infra, p. 137 et suiv.). Pris dans leur ensemble, les arguments des auteurs du corpus cherchent ainsi à démontrer qu'il existe une importante distorsion de la représentation-délégation³⁰.

2.2 La (non)-participation

Le deuxième domaine d'analyse des auteurs du corpus concerne la participation politique qui constitue un fondement des régimes démocratiques mais se trouve doublement en crise : les canaux traditionnels de participation s'assèchent tandis que les voies émergentes ne donnent que des réponses conjoncturelles et/ou insuffisantes à un problème substantiel de répartition des pouvoirs au sein des régimes représentatifs-libéraux.

2.2.1 *Une crise des canaux traditionnels de participation sans réelles alternatives*

Au-delà de la crise de la représentation, les tenants de la théorie de la démocratie aléatoire voient donc se dessiner une crise de la participation : les citoyens se retirent de la vie politique « classique »³¹ : les taux de participation aux élections tendent à baisser sur le long terme, les syndicats et partis perdent des adhérents, les citoyens semblent devenir de plus en plus apathiques. Les auteurs du corpus considèrent cependant que la cause de cette évolution est plutôt à chercher du côté du fonctionnement des partis et élections qu'à un manque d'intérêt intrinsèque des citoyens pour la politique (cf. supra p. 127 et infra p. 137 et suiv.). En effet, dans l'ensemble des textes, les auteurs avancent que les citoyens seraient prêts à participer s'ils en avaient les moyens et si cela était intéressant en termes de calcul de coûts-avan-

²⁹ Voir Gastil (2000, 32 et suiv.), Cancio (2010, 20) ou Sintomer (2007, 27) : « Plus encore que le vin et le fromage, le cumul des mandats est le secteur dans lequel la France peut revendiquer l'excellence. Elle se situe aussi dans le peloton de tête pour la longévité de responsables politiques, qui, malgré les défaites électorales, se représentent encore et encore aux élections. »

³⁰ En substance (Burnheim 1985, 7), « The system is corrupt and corrupting. We do not realize how badly it functions only because the existing alternatives are worse. »

³¹ Sur la notion de canaux classiques, voir Norris (2002, 3-19) ou Barber (2003, XI). Sur l'insuffisance des canaux existants, cf. Dienel (1971a, 152), Carson & Martin (1999) ou Schmitter et al. (2004, 23-44).

tages, ce qui n'est pas le cas³². Bien au contraire, le domaine de la politique se réduit et l'intérêt que les citoyens y portent diminue proportionnellement. Une grande partie de la population est tendanciellement apathique, ne s'intéresse plus à la politique sauf pour la critiquer et la *Politikverdrossenheit* règne en maître³³.

Cette crise pourrait toutefois être le signe d'un renouveau, d'un changement des modes de participation, et, la faiblesse des canaux traditionnels pourrait tout à fait être palliée par l'apparition et le développement de nouvelles formes, plus adaptées aux transformations globales de la société. C'est une problématique que les tenants de la démocratie aléatoire traitent en s'intéressant plus particulièrement à trois thématiques : la démocratie d'opinion, la démocratie semi-directe et les alternatives socialistes. La première, analysée comme le produit du développement d'une démocratie de masse basée sur les sondages et la médiatisation de la politique, a profondément influencé le fonctionnement, voire la nature des régimes représentatifs et a donné naissance à des problèmes majeurs en rendant le système plus direct, plus immédiat et beaucoup moins délibératif³⁴. La politique devient affaire d'opinions, elle est menée au jour le jour, au gré des résultats des sondages, donne le primat aux émotions, au court terme, aux opinions non éclairées dans une logique de discours et non de discussion³⁵. Une telle évolution ne semble donc pas être une réponse adéquate à la crise de la participation classique, elle représente même un problème supplémentaire.

Peut-être faudrait-il alors se tourner vers la démocratie semi-directe ? Non répondent la plupart des auteurs. Les référendums, législatifs ou d'initiative populaire, sont utiles mais non

³² Sintomer (2007, 17), Burnheim (1985, 78) : « There is a great interest in public affairs and, I believe, great willingness to participate in them if only it were more possible to do so in some limited but effective way. »

³³ Barber (1984, 221) : « Constituents of thin democracies are normally stirred into action only by constitutional crises and governmental defalcations; otherwise, they are content to leave the governing to others and to reserve their energies for the boundless private sphere. Aside from the occasional election, the infrequent letter to a Congressperson, or the biennial media event of a political scandal, citizenship reduces to either an exercise in client relations or a political insurance policy. »

³⁴ Fishkin (1995, 62) : « Just as in ancient Athens, where the lottery was used so frequently that each citizen had a good chance of occupying a position of responsibility at some point in his lifetime, each American citizen now has a good chance of being consulted on several occasions by opinion polls. The difference, however, is that the Athenian lottery put citizens in councils, juries, and legislative commissions, where they had to become immersed in the competing arguments before they were asked to make a decision. Telephone polls consult you in your living room, without warning or preparation, in order to find out your views – when you may well have had no reason to develop any opinions whatsoever on the subject being asked. » Voir aussi les hypothèses de Manin (1996, 279 et suiv.).

³⁵ Barber (1984, 175) : « The aim in adversarial proceedings is to prevail - to score verbal points and to overcome one's interlocutors. In fact, speech in adversary systems is a form of aggression, simply one more variety of power. » Voir aussi O'Leary (2006, 22-26) ou Sintomer (2007, 32).

suffisants parce qu'ils se basent sur les mêmes présupposés que les instruments classiques de représentation et notamment sur le vote, souffrant ainsi des mêmes manques³⁶ :

« Social scientists and political elites have all too often indulged themselves in this form of hypocrisy. They throw referenda at the people without providing adequate information, full debate, or prudent insulation from money and media pressures and then pillory them for their lack of judgment. They overwhelm the people with the least tractable problems of mass society – busing, inflation, tax structures, nuclear safety, right-to-work legislation, industrial waste disposal, environmental protection (all of which the representative elites themselves have utterly failed to deal with) – and then carp at their uncertainty or indecisiveness. » (Barber 1984, 154).

Les textes les plus anciens abordent aussi la question de l'alternative socialiste/communiste et de la révolution comme moyen de régler la crise pour mieux la rejeter rapidement comme le revers d'une même médaille, celle du pouvoir des élites et non du peuple³⁷. Et c'est précisément ce que tiennent à souligner les auteurs du corpus : la participation faible et le manque de réelles alternatives n'est que la partie visible d'une défaillance plus profonde des régimes représentatifs.

2.2.2 Une répartition inégale des pouvoirs

« Polyarchy has an irreparable flaw – the remoteness of the government (I have in mind chiefly the national government) from the citizen. For the ordinary citizen participates little or not at all in many decisions that have crucial import for his life. » (Dahl 1970, 142).

Comme le souligne Dahl, ce manque structurel est le suivant : dans les démocraties libérales, les citoyens n'ont en réalité qu'un infime pouvoir réel de décision³⁸. Ce fait est analysé en partie comme résultat conjoncturel d'une captation des pouvoirs par les partis politiques, comme nous l'avons vu. Il est aussi la conséquence du vote électif : dans un grand électorat, chaque votant n'a qu'une infime chance de se trouver en position d'être l'électeur décisif ce qui fait du vote – d'un point de vue utilitariste – un acte qui coûte plus qu'il ne rapporte. En réalité, cet outil qui est quasiment le seul levier d'influence des citoyens sur la politique, est à peine plus qu'un acte symbolique³⁹. Une répartition tellement inégale des pouvoirs est aussi vue par nombre des auteurs comme un élément structurel des gouvernements représentatifs,

³⁶ Voir par exemple Callenbach & Phillips (1985, 41), Martin (1995,40) ou Sutherland (2008,94-100).

³⁷ Voir par exemple Burnheim (1985, 49) ou Dienel (1969).

³⁸ Burnheim (1985, 48) : « The most common complaint against contemporary liberal democracies is the remoteness of the decision-makers from those affected by decisions. Those affected have little say in those decisions unless they happen to be in a position to bring organized pressure on the decision-makers, and the ability to bring such pressure is very unequally distributed, usually in favour of groups that are already highly advantaged in their socio-economic power. But the present complaint is more fundamental. It concerns not only the existence of great inequalities in the distribution of power, but the incapacity of most people to do anything towards righting them. »

pensés comme des régimes demandant une grande passivité de la part des citoyens⁴⁰. La présentation et la critique d'une telle vision schumpéterienne de la démocratie représente en réalité la porte d'entrée d'une remise en question plus fondamentale des fondements même de la pensée libérale, que les auteurs vont s'employer à déconstruire.

2.3 Déconstruire les fondements des régimes libéraux

Dans leur recherche des causes réelles des crises des démocraties libérales, les auteurs du corpus concentrent leur attention sur ce qu'ils identifient comme les deux piliers des régimes libéraux et s'attachent à en faire une critique systématique.

2.3.1 Une remise en question du vote électif

« Our primary electoral act, voting, is rather like using a public toilet: we wait in line with a crowd in order to close ourselves up in a small compartment where we can relieve ourselves in solitude and in privacy of our burden, pull a level, and then, yielding to the next in line, go silently home. » (Barber 1984, 188).

Le vote électif – analysé dans ses aspects conjoncturels mais aussi structurels⁴¹ – est le premier point focal identifié par l'ensemble des auteurs comme centre autour duquel s'articulent les crises des régimes représentatifs actuels⁴². Les élections actuelles, notent-ils, sont des héritages d'un passé révolu qui n'a plus de sens⁴³. Le vote n'est pas rentable en termes coûts-avantages, il n'est plus un acte symbolique fort (exergue) et « the outcome of general elections depends more on the weather on polling day or the fate of the national football team than it does on the coherence of the policies presented »⁴⁴. Au-delà, c'est en réalité le sys-

³⁹ Voir Elster (1987, 149) : « Under a deterministic voting system there is little point in voting for a candidate whose victory is confidently expected in any case, whence the traditionally low participation rates in the American South. Similarly, there is no point in voting for a candidate who has virtually no chance of being elected, whence the difficulties of new parties in attracting votes ». Voir aussi Mueller & al. (1972, 57) : « Another problem with the present representative forms is that in a large number setting the individual voters may feel powerless to affect outcomes and may rationally decide to abstain on these grounds. »

⁴⁰ Voir Manin (1997), Mc Cormick (2006) ou Barber (1984, 198) : « Indeed, the thin conception of democracy depends so much on a passive and inarticulate citizenry that Bernard Berelson and his colleagues have asked, "How could a mass democracy work if all the people were deeply involved in politics?" ».

⁴¹ Sur cette distinction, voir Horn (1980, 13).

⁴² Cela est bien entendu lié au fait que le vote est considéré comme élément central de ce qui définit le régime représentatif : « Of all the institutions that we associate with democratic government in the West, none seems so central as voting. » Barber (1984, 198).

⁴³ Cf. par exemple Sutherland (2008, 11) qui parle de « rusty Victorian ballot box ».

⁴⁴ Sutherland (2008, 141). Dans le même sens voir Carson & Martin (1999).

tème électoral pris dans son ensemble qui est en crise. Chaque élection, soutiennent les auteurs partisans du tirage est une preuve supplémentaire que la démarche électorale est monopolisée par les partis politiques et dominée par l'argent et les intérêts privés. La logique est simple : les politiciens vivent de la politique qui est leur métier, leur intérêt est donc de se maintenir à leur poste, c'est-à-dire d'être réélus. Pour cela, il faut réunir un nombre de voix suffisantes ce qui coûte une somme d'argent considérable. Il faut donc « vendre sa politique » au plus offrant afin de récupérer les fonds nécessaires à la réélection et à l'entretien de la machine partisane⁴⁵. Dans cette même logique de maximisation des voix, les candidats seraient poussés à faire des promesses vagues pour peu qu'elles soient larges, sans se soucier de leur faisabilité⁴⁶ ce qui ne laisserait aux électeurs que le choix de la moins pire des solutions⁴⁷ et amorcerait un cercle vicieux d'incompétence croissante :

« When one's personal choice (vote) has relatively small impact, then the principle of economy dictates that it is irrational to spend that much time on the choice. Candidates know this and realize that they are more likely to be elected if they can extend vague promises to all than if they adopt specific stands on issues. This makes it even harder for the idealistic voter who still persists in being well informed. The result is a system which reinforces citizen incompetence. » (Crosby 1976, 5).

Pour la plupart des auteurs, ces défauts ne sont toutefois que la partie émergée de l'iceberg et le réel problème est la procédure de vote électif en elle-même qui est attaquée sur au moins quatre volets : elle est manipulable et non résistante aux calculs stratégiques, elle ne permet pas de révéler les préférences des électeurs, elle ne permet pas aux votants de réellement donner un mandat et elle est une procédure aristocratique par nature. La première critique est que le vote n'est pas une procédure *strategy proof*, ce que la plupart des auteurs du corpus soulignent en se basant sur les travaux réalisés dans les années cinquante et soixante⁴⁸. Un vote peut être manipulé par la création de majorités temporaires et de coalitions stratégiques : il s'agit de réaliser le meilleur *deal* dans un jeu de *bargaining* statique et agrégatif⁴⁹.

⁴⁵ Les politiciens auraient ainsi une approche économique de la démocratie, dans le sens de Downs (1957, 137) : « An entrepreneur selling policies for votes instead of products for money. » Sur ce point voir Becker (1976b, 127-139), Callenbach & Phillips (1985, 35) ou Cancio (2010).

⁴⁶ Voir Burnheim (1985, 97) ou Manin (1996, 248-249).

⁴⁷ Amar (1984, 1297) : « Individuals are often forced to vote for the lesser of two major-party evils. »

⁴⁸ C'est la raison qui explique pourquoi tant d'auteurs citent Arrow (cf. chapitre 2, illustration 24, p. 120).

⁴⁹ Barber (1984, 136-137) : « Where voting is a static act of expressing one's preference, participation is a dynamic act of imagination that requires participants to change how they see the world. Voting suggests a group of men in a cafeteria bargaining about what they can buy as a group that will suit their individual tastes. Strong democratic politics suggests a group of men in a cafeteria contriving new menus, inventing new recipes, and experimenting with new diets in the effort to create a public taste that they can all share and that will supersede the conflicting private tastes about which they once tried to strike bargains. »

Les auteurs du corpus considèrent aussi que le vote électif tel que conçu dans les démocraties libérales commet l'erreur de confondre la procédure de vote avec l'expression d'une préférence qualitative⁵⁰. À cela s'ajoute le fait qu'un vote unique est dans l'incapacité de refléter l'ensemble des opinions mises en débat lors d'un vote, ce qui devient particulièrement gênant lors d'élections générales. En outre, il revient souvent à imposer aux électeurs de formuler une préférence qu'ils n'ont peut-être même pas :

« In practice people do not have definite preferences over the whole range of alternatives that affect them. They have neither the information nor the analytical skill nor the imagination to construct the sort of stable schedules that the economists' calculations require. They simply do not have the sort of preferences that economists want them to "reveal". » (Burnheim 1985, 83-84)⁵¹.

La troisième critique de fond concernant le vote électif est que celui-ci renforce le déséquilibre de pouvoir entre citoyens et élus⁵². En remettant leur pouvoir entre les mains de représentants, les citoyens se privent de leur souveraineté et permettent à la classe politique de monopoliser l'action politique légitime. Par le jeu d'un cercle vicieux, les citoyens finissent par perdre leur compétence se transforment peu à peu en une masse apathique⁵³. La dernière critique contre le vote concerne sa supposée nature aristocratique voire oligarchique. Le vote, même dans sa forme la plus égalitaire du suffrage universel, crée une égalité qui n'est que fictive et qui ignore largement les conditions socio-économiques de sa réalisation⁵⁴. Le principe de *one man one vote* ne tient pas le test de la réalité. En réalité, le vote favorise les couches sociales qui ont les ressources nécessaires, symboliques et économiques, pour participer à la compétition. Il est une procédure qui demande aux électeurs de choisir non « les premiers venus » mais « les meilleurs »⁵⁵. Ces derniers finissent d'ailleurs par croire qu'ils

⁵⁰ Burnheim (1985, 83-84) : « My voting for rather than against does not say how strongly I am in favour of a proposal. It cannot express anything like a price I am willing to pay. A majority with slight preferences one way may outvote almost as many strong preferences the other way. »

⁵¹ Cf. aussi Barber (1984, 199 ; 203-205) qui qualifie le vote de « unresponsive to intensity and commitment » et traite du problème ou Gastil (2000, 32-67) qui traite en détail le problème de l'information.

⁵² Martin (1995, 25) : « It should be a truism that elections empower the politicians and not the voters. »

⁵³ Ce problème avait été soulevé par Rousseau, mais trouve un écho important chez les auteurs du corpus qui commentent souvent la logique négative de la monopolisation du pouvoir politique. Voir par exemple chez Sutherland (2008, 35 et suiv.) ou chez Gastil (2000, 40 et suiv.).

⁵⁴ Barber (1984, 146) : « Equality, construed exclusively in terms of abstract personhood or of legal and electoral equity, omits the crucial economic and social determinants that shape its real-life incarnation. » Amar (1984, 1291) : « Yet the reality of Reynolds is that when representatives are selected by majority rule, the votes of those in the minority do not truly count [...] In a real way, the current system has wasted their votes instead of counting them equally, and the "one person, one vote" promise [...] has been breached. »

⁵⁵ Voir Manin (1996) ou McCormick (2006, 1) : « Put simply, election is a magistrate selection method that directly and indirectly favors the wealthy and keeps political offices from being distributed widely among citizens of all socioeconomic backgrounds. »

sont réellement supérieurs au commun des mortels et le vote finit par se convertir en une procédure confortant la reproduction de l'élite⁵⁶. La déconstruction théorique effectuée par les auteurs se double dans la grande majorité des textes d'une mise en contexte historique visant à comprendre comment et pourquoi le vote a pu supplanter le tirage comme instrument de démocratie à tel point d'en devenir le synonyme alors même qu'il avait été choisi en connaissance de cause par les fondateurs des régimes libéraux pour créer des régimes élitaires⁵⁷.

Malgré cette charge très offensive contre le principe de l'élection, les auteurs du corpus lui reconnaissent deux avantages. Le premier est sans aucun doute que l'élection « make it possible peacefully to eject a government and replace it with a government that is at least less disagreeable to the largest cohesive group of voters »⁵⁸. Le deuxième élément qui attire l'attention des auteurs est le potentiel symbolique de l'acte de vote qu'ils déclarent vouloir prendre en compte au moment de reconstruire de nouvelles institutions, notamment pour compenser sa perte⁵⁹.

2.3.2 Contre la définition libérale de la compétence

« The typical citizen drops down to a lower level of mental performance as soon as he enters the political field. He argues and analyzes in a way which he would readily recognize as infantile within the sphere of his real interests. He becomes a primitive again. His thinking become associative and affective. » (Schumpeter 1942, 262).

Parallèlement aux développements sur le vote électif, les auteurs du corpus ont en commun de s'intéresser à la notion de compétence politique dans une optique critique et déconstruisent en trois étapes le concept prévalent dans les démocraties libérales. Ils s'attachent tout d'abord à montrer que le personnel politique élu n'est en réalité pas plus compétent que

⁵⁶ C'est l'idée de la distinction (Manin 1996, 125 et suiv.). Voir aussi Emerey (1976b, 200) : « The behaviour of these token representatives is likely to re-reinforce these trends. They will tend to regard themselves as cut above their electorate by the mere fact of being elected to such auspicious bodies. »

⁵⁷ Callenbach & Phillips (1985, 2) : « When they thought of "the whole society" they tended to mean propertied white males, and much of Federalist doctrine speaks to the desirability of a government's reflecting the stabilizing role of "influential persons". » Cf. aussi Dowlen (2008a) ou Mulgan (1984, 540).

⁵⁸ Toutefois, même dans ces cas, la plupart des auteurs relativisent leurs propos. Ainsi Burnheim (1985, 85) poursuit-il : « But this gain is a gain only when compared with other systems of tenure of office that rest on heredity or co-optation or military force. It probably has few disadvantages that are not shared by those other systems, but equally it shares most of their disadvantages ». Voir aussi (Sutherland 2008, 23) : « The best you can say is that a mechanism to "throw the rascals out" every few years is at least some form of protection against complacency, corruption or tyranny. »

⁵⁹ Voir Mulgan (1984) et plus généralement Schmitter & Trechsel (2004, 92-96).

l'électeur moyen mais encore que ce dernier est – ou pourrait être – bien plus compétent que son représentant ; dit lapidairement (Sutherland 2008, 84) : « Grandma, not the gentleman from Whitehall, knows best. ». En analysant le cadre concret des élections contemporaines, les auteurs notent un paradoxe intéressant :

« Election process as practised in our media age rewards candidates who have congenial TV images, have a convincing verbal delivery, and are adept at sensing transient public emotional moods. These qualities do not necessarily correlate with either intelligence or responsible political leadership. » (Callenbach & Phillips 1985, 22).

Dans de telles conditions – qui sont grandement dues aux transformations des démocraties libérales en démocraties de masse et d'opinion – les élections ne sont donc pas, ou plus, un moyen de choisir les candidats avec les meilleures compétences politiques. Bien au contraire, ce qui est mis en avant et permet de triompher, ce sont des compétences médiatiques et communicationnelles⁶⁰. Cette tendance lourde est aggravée par le phénomène partisan qui fait que la candidature à un poste politique est fonction de la capacité à s'imposer à l'intérieur de son parti et non de celle de défendre les intérêts des constituants⁶¹.

Les auteurs du corpus ne s'arrêtent pourtant pas à ces aspects conjoncturels ; ils s'interrogent sur la notion même de compétence politique et tentent d'en cerner la conception libérale. Celle-ci – analysent-ils – se caractérise par une posture sceptique vis-à-vis du peuple et de sa capacité à participer au pouvoir. C'est un concept faible de citoyenneté qui se dessine alors et qui pousse les libéraux à justifier la limitation de la participation des citoyens à l'élection des représentants, capables, eux de mener en accord avec les experts les affaires politiques⁶². C'est ce même type de conception qui pousse à rejeter les formes les plus directes de démocratie, même si le principe de la participation est acquis en théorie⁶³. Cette vision de la com-

⁶⁰ Dans ce sens, Sutherland (2008, 19) note que des études d'anthropologie semblent confirmer que les victoires aux élections dépendent plus de la forme du visage que du programme politique (Little & al. 2007).

⁶¹ Voir supra (p. 131), les critiques envers les partis politiques. Barber (1984, 152) rajoute : « Liberal and representative modes of democracy make politics an activity of specialists and experts whose only distinctive qualification, however, turns out to be simply that they engage in politics. »

⁶² On retrouve l'avis de Schumpeter ou celui plus ancien de Montesquieu (*L'esprit des Lois*, livre XI, chapitre VI) : « Le grand avantage des représentants, c'est qu'ils sont capables de discuter les affaires. Le peuple n'y est point du tout propre ; ce qui forme un des grands inconvénients de la démocratie [...] Il y avait un grand vice dans la plupart des anciennes républiques : c'est que le peuple avait droit d'y prendre des résolutions actives, et qui demandent quelque exécution, chose dont il est entièrement incapable. Il ne doit entrer dans le gouvernement que pour choisir ses représentants, ce qui est très à sa portée. Car, s'il y a peu de gens qui connaissent le degré précis de la capacité des hommes, chacun est pourtant capable de savoir, en général, si celui qu'il choisit est plus éclairé que la plupart des autres. »

⁶³ Delannoi (2003, 12) : « Cependant, la réticence devant les procédures les plus démocratiques a des racines plus profondes, souvent proches des réticences platoniciennes. L'idée de Protagoras, selon laquelle la compétence politique et la compétence morale, contrairement aux autres compétences, sont également réparties

pétence politique, générale en principe et limitée en pratique représenterait ainsi le cœur de l'argumentation libérale, mais ne serait pas fidèle à la réalité d'une compétence beaucoup plus multidimensionnelle que les auteurs s'attachent alors à présenter. Le point de départ de ce travail est illustré par l'interrogation de Dahl :

« Is the ordinary man incompetent? No judgment is more decisive for one's political philosophy. It was perhaps the single most important difference in judgment between Plato and Aristotle. If you believe, as I do, that on the whole the ordinary man is more competent than anyone else to decide when and how he shall intervene on decisions he feels are important to him, then you will surely opt for political equality and democracy. » (Dahl 1970, 35)

Si l'on regarde au niveau des individus et des décisions qui les concernent directement, disent les auteurs du corpus, on peut avancer l'idée que les citoyens sont assez compétents pour savoir ce qui les attire et ce qui les gêne. On semble pouvoir reconnaître la fameuse définition pragmatiste de Dewey (1927, 207) : « The man who wears the shoe knows best that it pinches and where it pinches, even if the expert shoemaker is the best judge of how the trouble is to be remedied. »⁶⁴ Toutefois, même cette vision semble trop réductrice à la plupart des auteurs qui considèrent qu'en réalité c'est le citoyen lambda qui pourrait bien se trouver être aussi le meilleur juge de comment régler le problème si on le mettait dans une situation adéquate :

« Political scientists have shown beyond doubt that within the current political system the average citizen is not a very competent voter. But no one has taken the time to see how competent citizens might be under circumstances designed to promote their competency. » (Crosby 1976, 2)⁶⁵

Une telle vision met en avant une compétence d'usage, particulière, en contraste avec la supposée compétence réflexive et générale des représentants de la pensée libérale qui est pour les auteurs du corpus une fiction : il n'existe pas de compétence objective et complète mais seulement des compétences subjectives et partielles. Et ce d'autant plus, soulignent-ils, si l'on prend en compte que nos sociétés sont devenues des sociétés complexes et traversées par l'idée du risque⁶⁶ : un nombre croissant de domaines se caractérisent par l'absence de solution « objectivement meilleure » qu'il s'agisse des biotechnologies, de l'environnement, ou d'autres domaines encore et les sociétés modernes sont à ce point complexes qu'il est impossible d'être

entre tous heurte bien des esprits. Cette idée est à la fois admise et refusée par la doxa démocratique contemporaine, donc reconnue en principe mais édulcorée par les procédures. »

⁶⁴ Dans les mots de Becker (1976, 184) : « We believe [...] that you don't have to be an expert to know what you want. »

⁶⁵ Les auteurs du corpus insistent souvent sur cet argument de non-compétence des électeurs mais l'interprètent comme le signe d'un problème de la procédure de vote qui ne permettrait pas aux citoyens de se montrer compétent. Cf. Gastil (2000, 30 et suiv.) ou Sutherland (2008, 20 et suiv.).

⁶⁶ Sur le risque, voir Sintomer (2007, 22-23). Sur la relativité voir Barber (1984, 120).

parfaitement compétent, ne serait-ce que dans un seul domaine. L'idée d'une compétence politique objective et monolithique est alors obsolète et il n'existe de compétence que multidimensionnelle et subjective. La conséquence d'une telle affirmation est que le concept doit être compris dans des termes essentiellement procéduraux : premièrement, c'est en participant que l'on devient compétent et plus l'on participe plus l'on sera compétent⁶⁷. Deuxièmement, il importe non pas de chercher le « vrai » ou la « meilleure solution » mais il faut concentrer les efforts sur la conception de procédures permettant de formuler des compromis communs.

2.4 Une crise de légitimité généralisée

2.4.1 *Les démocraties libérales entre contradictions structurelles et transformations conjoncturelles*

« Most people attribute problems with representative government to individual politicians and specific policies. A standard assumption is that if only the right people could be elected and the correct policies implemented, then everything would be okay. But the problems go much deeper. » (Carson & Martin 1999, 1)

L'ensemble des analyses concernant la représentation et la participation, doublée de la déconstruction des concepts fondateurs des démocraties libérales pousse les auteurs du corpus à dépeindre une situation de crise généralisée de leur légitimité qui ne semble à première vue trouver aucune alternative viable. Les phénomènes comme la professionnalisation de la politique, la politique partisane, la société du risque et d'autres facteurs tels que la globalisation font aujourd'hui ressortir les contradictions profondes des régimes représentatifs. La tension initiale entre peuple et élite, qui avait pu être un temps dépassée par le potentiel démocratique du vote électif ressort avec plus de force encore qu'avant et les démocraties libérales sont devenues – ou redevenues – des « oligarchies à légitimation démocratique »⁶⁸. Les forces même de ces régimes – la distance entre réflexion et action, entre mandataires et

⁶⁷ Dienel (1971b, 155) : « Informierheit lässt sich wie eine Funktion von Teilnahme behandeln. » Cette idée est celle d'*empowerment* que nous détaillerons ultérieurement (cf. p. 152 et suiv.).

⁶⁸ Delannoi (2003, 9). Voir aussi par exemple la qualification donnée par Burnheim (1985, 1) dès la première phrase de son livre : « Democracy does not exist in practice. At best we have what the ancients would have called elective oligarchies with strong monarchical elements. »

mandants, la médiatisation – sont devenues ses faiblesses. Et les transformations subies qui en ont fait des régimes de masse les ont encore plus fragilisés⁶⁹.

2.4.2 *Des propositions de réforme insuffisantes*

Prises dans leur ensemble, les crises du régime représentatif libéral constituent ainsi pour les auteurs partisans du tirage une situation particulièrement inquiétante à laquelle il faut répondre par une solution structurelle et non par des ajustements conjoncturels. En effet, la plupart des auteurs n'ignorent pas que de nombreuses propositions de réformes sont régulièrement faites pour améliorer la représentation et/ou la participation dans les démocraties libérales, mais ils jugent celles-ci insuffisantes. Les réformes concernant le vote électif leur semblent ainsi se situer au niveau du combat contre les symptômes et non contre la cause du mal : limiter les dépenses de campagnes, financer les élections par de l'argent public, changer le mode de scrutin, sont autant d'idées généreuses mais inutiles⁷⁰. Il en va de même pour les propositions concernant de nouvelles formes de participation, en particulier la démocratie semi-directe, comme nous l'avons vu précédemment⁷¹. Ce qu'il faut, c'est une solution plus radicale, mais toutefois réaliste, que la plupart des auteurs s'emploient à chercher dans l'histoire des pratiques politiques.

2.5 Les meilleures pratiques, d'Athènes aux mini-publics

Tout au long de leurs attaques en règle contre les régimes représentatifs contemporains, ou bien au contraire avant d'aborder la question de l'actualité du sujet, les auteurs du corpus puisent dans l'histoire et la pratique politique de nombreux exemples qui fournissent selon eux des pistes permettant de formuler des solutions aux crises actuelles. Ce pool d'usages constitue un réel point d'ancrage commun. La référence historique la plus citée, commentée et analysée est sans aucun doute l'Athènes antique. Sur les 67 textes présents dans le corpus,

⁶⁹ Fishkin (1995, 62) : « The most striking vulnerability of mass democracy is that it neglects one of the values emphasized by the founders – deliberation ».

⁷⁰ Voir par exemple Barber (1984, 206), Callenbach & Phillips (1985, 39) ou Dienel (1971b, 152-154). Voir aussi la critique portée par Martin (1995, 22) à l'idée que le développement de nouveaux partis politiques radicaux pourrait être une solution à la crise des partis de masses.

⁷¹ Voir Martin (1995, 30 et suiv.), O'Leary (2006, 28) qui parle de « piège de la démocratie directe » ou Sutherland (2008, 56). On notera bien sûr que les auteurs partisans du tirage proposent eux-même une nouvelle forme de participation et qu'ils critiquent souvent la démocratie semi-directe pour mieux mettre en avant les avantages supposés de leurs modèles.

47 soit 71% s'y réfèrent, notamment en détaillant ses deux institutions majeures, la *boulè* et les dicastes⁷². Pour la plupart des auteurs, Florence et Venise sont aussi des exemples passionnants de systèmes républicains dont on pourrait apprendre beaucoup.

Ces références historiques ne sont pourtant pas le seul horizon pratique des théoriciens du tirage au sort qui, depuis une vingtaine d'années, peuvent se référer à un nombre croissant d'emplois du tirage en politique dans le cadre de la démocratie participative. La pratique la plus analysée est celle des mini-publics que nous étudierons ultérieurement et dont nous verrons l'importance pour l'interaction entre théorie et pratique ultérieurement. La troisième pratique exemplaire mobilisée par les auteurs du corpus se situe dans la sphère judiciaire ; ce sont bien sûr les jurys. Ces derniers sont souvent pris comme point de départ des réflexions sur la compétence des citoyens⁷³. Au-delà de ces exemples, les auteurs citent et s'intéressent à une infinité d'exemples afin de fonder leurs démonstrations et de formuler des attentes face à l'emploi du tirage en politique mais qu'il serait trop long de détailler ici.

3. Une nouvelle ère démocratique

Le tableau particulièrement noir des défauts des systèmes politiques contemporains dressé par les auteurs du corpus n'est toutefois pour eux aucunement une fatalité. Il constitue en réalité le moyen le plus sûr de présenter ce qui leur semble constituer l'alternative la plus viable à une telle situation : l'introduction du tirage au sort en politique⁷⁴. L'ensemble des textes du corpus constitue en réalité une collection d'attentes exprimées envers cette méthode de sélection qui constituent la « nouvelle normativité du tirage » (Buchstein 2009a). Que se passerait-il, se demandent les auteurs, si l'on employait plus largement le tirage en politique ? Leur réponse s'articule autour de cinq blocs thématiques : le tirage aurait pour conséquence une nouvelle forme de représentation (3.1), une meilleure participation (3.2), entraînerait une transformation de la politique (3.3) et de la société (3.4) ; le tout bien sûr, sans présenter de défauts majeurs (3.5).

⁷² Voir en particulier Delannoi (2003), Dowlen (2008a) ou Manin (1996).

⁷³ Voir Amar (1984, 1286), Buchstein & Hein (2009, 35) ou Sintomer (2007).

⁷⁴ Ou plutôt son introduction et/ou réintroduction et/ou l'élargissement de son emploi.

3.1 Représenter par le tirage

3.1.1 Une *Stellvertretung* plus fidèle

« *The fact that voters are randomly assigned into a constituency for life means that the membership of each electoral constituency remains extremely stable, and always reflects the demographic diversity of the U.S. adult population.* » (Rehfeld 2005, 240).

La mise en place d'assemblées, comités, conseils, etc. tirés en tout ou en partie au sort permettrait pour les auteurs du corpus d'atteindre une représentation-figuration plus fidèle des citoyens et citoyennes, en raison des propriétés statistiques du tirage. En effet, ce dernier permet, comme nous l'avons déjà vu en détail, d'obtenir un échantillon représentatif de la population. Et cette propriété constitue la condition nécessaire et suffisante pour atteindre une *Stellvertretung* fidèle, un portrait de la nation en miniature⁷⁵. Cette attente est bien illustrée par la conclusion que Rehfeld tire de sa proposition d'assigner par tirage au sort les citoyens à des circonscriptions non-territoriales lors de leur naissance (cf. exergue)⁷⁶. Par le biais d'une telle représentativité, les minorités et les couches sociales défavorisées auraient une place plus importante au sein des institutions dans ce que certains auteurs désignent comme la réalisation d'un « réel système de représentation proportionnelle » (Mueller & al. 1972, 60). De nombreux auteurs décrivent aussi dans de longs paragraphes l'hypothétique assemblée représentative dans des termes plus lyriques dont on peut détailler un exemple :

« A Representative House would be astonishingly different from its predecessors. Upon entering the House chamber you would see at work a body whose members comprise more than 50% women and some 12% blacks, 6% Hispanics, and 1% persons of other races. Because of their dress and manner, your overwhelming impression would be of middle- and working-class people. Gone would be such arch, gentlemen's-agreement phrases as, "Will the honorable member yield?" In their place would be the direct, homely idioms of the American people. "The learned member from Nebraska seems to have forgotten the morning's testimony" would give way to "What's the matter, you asleep this morning?" [...] There would also be several dozen managers and administrators dressed in upper-middle-class style. But no air of privilege would prevail here. Looking around at the faces, you would see hundreds of ordinary working people, the "average Americans" who mainly make up this country. You would not, most years, find more than one or two lawyers, and most of the members would have quite modest incomes. Less than 5% of the members would be as rich as the average present Congress member. » (Callenbach & Phillips 1985, 14).

⁷⁵ Les tenants du tirage ne s'accordent toutefois pas sur les modalités concrètes du tirage (cf. infra, p. 174).

⁷⁶ Amar (1984, 1293) ou Mueller & al. (1972, 60) : « The incentive for pork barrel activities in order to secure votes would no longer be present since random selection would be independent of geographic base, and for the same reason minorities would be represented in correct proportion to their numbers in the society. »

Quant à la représentation symbolique, elle devrait pour les auteurs du corpus aussi s'améliorer, comme le signale Emery (1976a, 202) dans sa proposition de tirer au sort les conseils de l'industrie : « The Council will be more likely to be seen by Parliament and people as being their own selves. Their advice may be judged to be erratic, ill informed etc., but there will be less of the suspicion that hidden hands have drafted the advice. » Pour la plupart des auteurs, une identification symbolique serait plus facile à atteindre par le fait même de la ressemblance entre constituants et représentants mais aussi parce que les représentants seraient des figures plus exemplaires que les représentants actuels⁷⁷.

3.1.2 *Une nouvelle forme de Représentation*

3.1.2.1 Le décentrement du mandat représentatif

On a vu que les auteurs du corpus critiquent l'idée de représentation libérale par le biais de l'élection mais ne remettent pas en cause le principe même de représentation. Quelle forme prendrait alors cette nouvelle représentation-délégation par le tirage ? Qu'attendre de ces nouveaux « sorprésentants »⁷⁸ ? Les espoirs des auteurs dans ce domaine peuvent s'appréhender sous de nombreux aspects mais sur la base d'un principe commun, celui du décentrement du mandat qui sauverait « representation from itself, by permitting some citizens to act on behalf of others (thus dealing with the problems of scale) while making their service a function of lot (thus preserving the democratic nature of public service) »⁷⁹. Le tirage couperait net non seulement le lien entre élection (dans le sens de choix) et autorisation à représenter mais aussi celui entre élection et légitimité. Ce principe se décline sous les aspects suivants : le tirage entraînerait une défense plus fidèle des intérêts des constituants pour des raisons mathématiques, psychologiques et politiques. Il aurait en outre comme conséquence la naissance d'une nouvelle et meilleure forme de reddition de comptes.

⁷⁷ Emery (1976b, 201) : « They could command the respect of Australian Parliament and the people because of their collective experience, knowledge and representation of the major interests directly involved in the industry and they could command the trust of parliaments and the people because they were patently villain-proof. »

⁷⁸ L'expression est reprise de Goodwin (2005) et de ses « lotreps ».

⁷⁹ Barber (1984, 290). Voir aussi Amar (1984, 1286).

3.1.2.2 Une défense mathématique des intérêts

Toute une série d'auteurs prolongent simplement l'approche statistique de la représentation-figuration et considèrent que la probabilité que des représentants tirés au sort agissent au nom de l'ensemble des représentés est plus forte que celle de représentants élus par le truchement d'une représentativité « automatic and ineluctable »⁸⁰. On aurait en quelque sorte un *acting for* statistique, par le jeu des probabilités : l'ensemble des représentants agit pour l'ensemble du peuple, même si chacun agit pour lui-même⁸¹. Il n'y aurait plus de chambre aux positions tendanciellement centristes, mais un corps étant le reflet vivant des intérêts divergents présents dans la société⁸². En paraphrasant la provocation de Tillier : ceux qui font la Loi la font pour eux, mais comme tous sont représentés, ils la font pour tous⁸³.

3.1.2.3 Une défense des intérêts par le jeu de la réciprocité réflexive

Une grande partie des auteurs considère que le tirage entraînerait une transformation psychologique de l'activité de représentant avec l'avènement du principe de « réciprocité réflexive » – aussi appelé altruisme égoïste – basé sur l'adage rousseauiste du « submit to what you choose and only choose what you would freely submit to » (Goodwin 2005, 114). Des représentants tirés au sort auraient une chance quasiment nulle de réélection et une fois leur mandat terminé, ils redeviendraient des sujets normaux de droit. Cette perspective les pousserait à prendre des décisions telles qu'elles ne puissent leur nuire par la suite. Ce mécanisme égoïste à première vue se transformerait en principe altruiste *in fine* : Les citoyens auraient en permanence à l'esprit qu'ils pourraient eux-même se trouver un jour dans la situation la moins confortable (ou y retourner s'ils y étaient déjà) et agiraient de telle manière à ce que celle-ci soit la moins pénalisante possible. On aurait pour chaque décision une sorte

⁸⁰ Callenbach & Phillips (1985, 15). Voir aussi Engelstad (1989, 29) : « But in an assembly of between 400 and 700 members, the deviations from a suitable interpretation of "popular will" furthered by elections will probably be much more important than those created by the chance mechanism. »

⁸¹ Notons ici que cette attente peut avoir une connotation très individualiste puisqu'elle ne demande même pas que les représentants entrent dans un processus de discussion.

⁸² Voir aussi Burnheim (1985, 114) : « If the group making a decision is statistically representative of the group on whose behalf it is made then it is very likely that the decision will be in accord with the result of some reasonable decision procedure for that group. The statistical selection procedure controls the distribution of the interests represented and so controls the decisions that are likely to emerge by rational negotiations among those representatives. Granted a sound statistical procedure the people automatically control the broad outlines of the result simply by being what they are. »

⁸³ L'original est cité dans Rosanvallon (2008, 55) : « Ceux qui font la Loi, la font pour eux. » Il est particulièrement intéressant de noter que cette remarque fut à l'époque (1841) avancée pour défendre l'extension du suffrage, et faisait partie d'une critique de la non-représentativité du parlement.

de répétition de la situation rawlsienne de distribution derrière le voile d'ignorance. Une logique qui contrasterait fort avec celle actuelle des représentants élus et des professionnels de la politique, soit qu'ils profitent d'immunités, soit qu'ils soient rarement les plus défavorisés ou les plus touchés par les politiques envers les plus défavorisés⁸⁴.

3.1.2.4 La reconvergence politique des intérêts

Le décentrement du mandat aurait aussi comme conséquence la disparition du vote électif comme instrument monopolistique de recrutement des représentants ce qui limiterait fortement, pour les auteurs du corpus, les effets néfastes de la professionnalisation de la politique dont le plus important est la divergence des intérêts entre représentants et représentés⁸⁵. S'il n'y a plus d'élection, il n'y a plus besoin de financement ni de promesses, plus de concurrence pour les votes des électeurs ni de combat pour la réélection. De ce fait, les représentants se retrouveraient en position initiale d'indépendance complète⁸⁶, ce qui réduirait sensiblement les possibilités de corruption *ex ante* et rendrait le travail des groupes de pression plus dangereux, coûteux et incertain. En outre, comme les représentants ne seraient plus systématiquement poussés à s'organiser au sein de partis et de fractions, chaque nouvelle question ou proposition deviendrait une opportunité de se faire une opinion par soi-même sans être lié par la *Fraktionszwang*. Certes, des factions pourraient se former, mais seraient de nature passagère⁸⁷. Une politique faite dans des organes collégiaux tirés au sort représenterait l'avènement d'une démocratie construite projet après projet permettant une plus grande flexibilité de l'agenda politique afin d'intégrer plus rapidement des questions nouvelles à l'ordre du jour. Cette attente est particulièrement forte en ce qui concerne la prise en compte des intérêts supranationaux et intergénérationnels : le tirage briserait la logique de court terme comprise dans les systèmes électoralistes⁸⁸ et renverserait la tendance à l'opposition de prin-

⁸⁴ Voir Litvak-Poulin (2009, 19), Martin (1989, 3) ou Mulgan (1984, 555).

⁸⁵ Cf. Delannoi (2003, 8), Elster (1987, 143) ou Martin (1989, 3).

⁸⁶ Burnheim (1985, 116), Emery (1976a, 202) : « The selected representatives know that [...] a random selection procedure got them there so they [...] are beholden to no one their appointment or potential re-appointment. They have no patron; no party debt to pay off. He or she may not be the brightest person in the strata but at least they can participate in the work of the Council without having to follow outside instructions. »

⁸⁷ Callenbach & Phillips (1985, 28) : « Members do not seem to be identified so much by party as by interests in specific issues [...] factions or caucuses would probably develop on various ad hoc bases, reflecting as it would the great tides of political perception and priorities of the general populace. Thus a women's caucus, black caucus, or unemployed caucus might on occasion play as important a role as the traditional parties. »

⁸⁸ Voir Amar (1984, 1298-1299) ou Burnheim (1985, 137) : « They would try to represent not the unreflecting desires of people but their long-term interests and those of generations to come. »

cipe, conditionnée aujourd'hui par l'appartenance ou non à la majorité politique, dans le sens d'un esprit plus fort de coopération et non de compétition⁸⁹.

Globalement, les textes se montrent particulièrement enthousiastes sur la potentielle reconvergence des intérêts entre représentants et représentés qu'entraînerait l'emploi du tirage. Ils ne souhaitent et n'attendent toutefois pas que les représentants se limitent à exercer un mandat impératif. Ils prennent en compte le fait que la participation change les participants et attendent, c'est Burnheim (1985, 114) qui le souligne, que « the decisions that the representatives will arrive at will differ from the actual wishes of those they represent because better information and the results of negotiations will make a difference. » Toutefois « this is precisely the divergence from one's actual views that a rational person is normally willing to accept in the actions of a delegate. »

3.1.2.5 Une nouvelle forme de reddition de comptes

Concernant maintenant la question de la reddition de comptes, les auteurs du corpus commencent par reconnaître que celle-ci n'est pas possible sous la forme actuelle de la réélection mais argumentent que cette absence de contrôle *ex post* n'est en réalité pas un problème⁹⁰. Le tirage la remplacerait avantageusement par le biais d'un contrôle *ex ante* lors de la sélection de l'échantillon représentatif⁹¹. Cette méthode serait même « a more subtle method of articulating voter preferences on national issues » (Mueller & al. 1972, 60)⁹². La reddition de compte pourrait aussi pour certains auteurs se déplacer de l'acte électif au terrain des décisions et des opinions (Burnheim (1985, 137) : « Their accountability to a constituency would be entirely a matter of the force of opinions and informal sanctions; decisions that were outrageous would not be obeyed by those affected. » Enfin, une grande partie des auteurs argumente que la reddition de comptes pourrait se réaliser durant le mandat des représentants du fait du caractère plus proche des institutions basées sur le tirage : soit que celles-ci soient directement pensées à l'échelon lo-

⁸⁹ Callenbach & Phillips (1985, 49) : « An elective legislature rewards divisiveness and encourages competition and corruption. A sortition legislature brings out the cooperative spirit and encourages socially concerned behavior. »

⁹⁰ Sur le tirage comme procédure non *accountable*, voir Amar (1984, 1290) ou Greely (1977, 122).

⁹¹ Callenbach & Phillips (1985, 28) : « Representative House members do not have to be forced by external circumstances to represent constituents because, by the very statistics of their selection, they inevitably *do* represent their segment of the populace. » Dans ce cadre, la reddition de comptes est caduque.

⁹² Les auteurs ajoutent : « We would argue that although the final outcome is not clearcut, such a change in representative procedure could be understood by voters as the formal embodiment of democratic equality in an *ex ante* rather than *ex post* sense. »

cal, soit que les auteurs imaginent des mécanismes obligeant les représentants à demeurer dans leur circonscription durant leur mandat⁹³.

3.2 Participer par le tirage

3.2.1 *Tous, et non chacun*⁹⁴

L'attente la plus logique et de ce fait la moins discutée est que la participation des citoyens à la politique augmenterait de manière mathématique⁹⁵. Parfois, les auteurs se posent la question de l'interdiction d'un deuxième mandat mais rejettent cette possibilité assez vite en argumentant que le tirage lui-même ferait en sorte d'éviter ce type de cumul. Le système « would create a legislature of rotating citizen-legislators instead of a group of lifetime lawmakers. »⁹⁶ Il s'agit donc bien d'une participation temporaire, qui donne à chacun une chance raisonnable de participer, mais ne peut assurer que cela soit le cas : tous gouvernent ensemble mais ce n'est pas chacun qui est appelé à exercer une charge. L'emploi du tirage donne « a chance of having a place for a time in a small group where his or her voice can make a real difference deciding about matters of public importance. »⁹⁷

En relation avec cette attente, les partisans du tirage espèrent que l'emploi du tirage sur un pool large aura pour conséquence la sélection d'habitants et non forcément de citoyens dans le sens légal, c'est-à-dire que des étrangers résidents, des criminels, des non majeurs politiques pourraient en théorie faire partie des représentants. Cet aspect est vu par la grande majorité des auteurs comme une chance à saisir pour élargir la participation de manière quantitative mais aussi bien sur qualitative par l'inclusion de nouveaux points de vues⁹⁸.

⁹³ C'est par exemple le cas des assemblées pensées par Barber (1984, 270) : « Ensuring the accountability of American political officials is generally the responsibility of the press, the media, and the opposition party. Neighborhood assemblies would shift some of this responsibility directly to the citizenry, permitting individuals to question their representatives on a regular basis in their own home territory and according to their own rules of procedure. » Voir aussi Buchstein & Hein (2009) ou Schmidt (2001).

⁹⁴ Expression reprise du titre de l'ouvrage de Noelle-Neumann & Petersen (2004) : *Alle, nicht jeder - Einführung in die Methoden der Demoskopie*.

⁹⁵ Barber (1984, 280) : « When the representatives to the town meeting are chosen by lot and membership is rotated, over time all will be able to participate. It turns out to be easier in large-scale societies for everyone to have some participation for some of the time. »

⁹⁶ Amar (1984, 1298). Voir aussi Martin (1995, 38).

⁹⁷ Burnheim (1985, 179).

⁹⁸ Cf. Barber (1984, 227) ou Rehfeld (2005).

3.2.2 *La compétence citoyenne et le cercle vertueux de l'empowerment*

« Il est incontestable que le peuple dirige souvent fort mal les affaires publiques ; mais le peuple ne saurait se mêler des affaires publiques sans que le cercle de ses idées ne vienne à s'étendre, et sans qu'on ne voie son esprit sortir de sa routine ordinaire. L'homme du peuple qui est appelé au gouvernement de la société conçoit une certaine estime de lui-même. Comme il est alors une puissance, des intelligences très éclairées se mettent au service de la sienne. On s'adresse sans cesse à lui pour s'en faire un appui, et en cherchant à le tromper de mille manières différentes, on l'éclaire [...] Il n'est ni plus vertueux ni plus heureux peut-être, mais plus éclairé et plus actif que ses devanciers. » (Tocqueville, de la démocratie en Amérique, Tome I, partie 2, Chapitre V)

On a vu que les auteurs pris en compte dans notre étude s'attachent à déconstruire la notion libérale de compétence pour la remplacer par un concept plus multidimensionnel et procédural. Celui-ci s'appuie sur une vision active de la participation que l'emploi du tirage permettrait de voir fleurir⁹⁹. Les attentes des auteurs dans ce domaine se déclinent en quatre volets. Premièrement, la mise en place du tirage permettrait de concrétiser l'idée qu'il n'existe aucun « group of people whose capacities entitle them to a position of special or wide-ranging power in the community. »¹⁰⁰ Au contraire, dans le monde aléatoire, la compétence de chaque citoyen dans son domaine de prédilection serait mise en avant et la politique deviendrait une activité d'amateurs. De plus, les représentants resteraient proches des représentés, ne formeraient plus une classe à part¹⁰¹. Un tel changement aurait pour deuxième conséquence primordiale d'amorcer le cercle vertueux de l'*empowerment* ou activation : c'est en participant que les citoyens apprendraient à participer. Et avec le temps, se développerait une réelle société civile, attentive, politique, apte et prête à participer. Comme le décrivent Callenbach & Phillips (1985, 48) avec entrain :

« We might, indeed, hope for the evolution of a new kind of citizen political figure: members of the new House with the simple eloquence of a Lincoln or the moral force of an Elizabeth Cady Stanton or Barbara Jordan - people who would rise brilliantly to

⁹⁹ Diemel (1971b, 153) par exemple définit la participation comme « Eingriff mit Aussicht auf Wirkung ». Barber (1984, 133) en fait la base même de sa démocratie forte : « In strong democracy, politics is something done by, not to, citizens. Activity is its chief virtue, and involvement, commitment, obligation, and service – common deliberation, common decision, and common work – are its hallmarks. »

¹⁰⁰ Burnheim (1985, 156). Voir aussi Rancière (2006, 47).

¹⁰¹ Voir Amar (1984, 1298) ou Burnheim (1985, 165) : « Since demarchic bodies would be specialized, it would be much easier for the decision-makers to “do their homework” than it is in present elected bodies, which normally have to face a wide variety of unconnected decisions about most of which they can know almost nothing. » Voir aussi Barber (1984, 152) : « Strong democracy is the politics of amateurs, where every man is compelled to encounter every other man without the intermediary of expertise. »

the new opportunities for direct expression of the people's needs and feelings. Many such members of the Representative House would, after their terms of office, continue as forceful defenders of the public good in their home communities, offering new vitality there; some might also decide to run for elective office. The effect would be an enrichment of the country's political life, and a welcome sense of bonding and confidence between the people and current or past occupants of House seats – in place of the present prevalent hostility and suspicion. »¹⁰²

Le tirage, en mettant les citoyens en position concrète de décideurs et de représentants leur permettrait d'acquérir des compétences techniques mais aussi plus largement politiques, voire même sociales. La participation serait alors le déclencheur du processus d'*empowerment*. En réalité – et c'est la troisième attente – l'activation permettrait aux individus de jouer enfin et pleinement leur « rôle de citoyen » (Dienel 1978, 77) par le biais de la participation rendue possible par le tirage, la masse des sujets individualistes et passifs se transformerait en une communauté de citoyens actifs¹⁰³. Quatrièmement, et dans un domaine sensiblement différent, chaque citoyen obtiendrait par l'emploi du tirage une probabilité bien plus forte d'être « l'électeur décisif » comme le souligne Elster (1987, 143)¹⁰⁴ :

« The problem of the wasted vote is real enough. It would be reduced by lottery voting, which ensures that each vote counts equally, that is, increases by the same amount the likelihood of the candidate's being elected. Under lottery voting, the power of an individual — measured by the probability of casting the decisive vote — is $1/n$ where n is the size of the electorate. Under deterministic majority voting, the power of an individual equals the chance that he or she will be pivotal, that is, that the other votes will be exactly evenly divided between the candidates. Under all plausible circumstances, this probability is much smaller than $1/n$. »

3.3 « Dépolitiser la société »

3.3.1 *Rendre le pouvoir au peuple*

L'emploi du tirage en politique aurait pour les auteurs du corpus comme conséquence majeure et révolutionnaire de renverser les équilibres de pouvoir en vigueur dans les démocraties libérales. Comme l'analyse Delannoi (2003, 8) :

« Le tirage est le remède le plus puissant à une pathologie démocratique récurrente : le gouvernement au nom du peuple et non par le peuple. En ce sens, le recours au tirage

¹⁰² Voir Martin (1989, 3-4), Mulgan (1984, 556) ou Rehfeld (2005).

¹⁰³ Barber (1984, 154-155) : « Masses make noise, citizens deliberate; masses behave, citizens act; masses collide and intersect, citizens engage, share, and contribute. At the moment when "masses" start deliberating, acting, sharing, and contributing, they cease to be masses and become citizens. Only then do they "participate". » Voir aussi Sintomer (2007, 139.142) sur la notion d'opinion contre factuelle.

¹⁰⁴ Voir en outre Amar (1984, 1293-1294) ou les arguments de Frey (1969, 20) dans le cadre des décisions.

est un bon test de l'adhésion à la démocratie et de la confiance réelle en ses présupposés. Car ce ne sont pas seulement les oligarchies antidémocratiques qui se méfient de lui. Le test du tirage démasque les prétendus démocrates qui parlent au nom du peuple et se gardent bien de lui laisser le pouvoir. A-t-on vu les mouvements révolutionnaires utiliser cette procédure au service de leurs projets pourtant proclamés totalement démocratiques au sens le plus large ? Certainement pas, puisque leurs dirigeants partaient du principe que le peuple ignore ce qui est bon pour lui, a besoin d'être éduqué et dirigé, en son nom et quasiment contre sa volonté. »

L'emploi du tirage aurait en fait pour conséquence de détruire le monopole exercé par les politiciens professionnels et semi-professionnels sur la politique¹⁰⁵. Les auteurs partisans du tirage ne plaident toutefois pas pour un système chaotique mais plutôt pour une politique vue comme prérogative de tous¹⁰⁶. C'est pourquoi on peut avancer l'idée qu'ils espèrent du tirage un mouvement de dépolitisation de la société au sens « illichien » du terme. Dans son livre *Deschooling Society*, Illich (1970) prend l'école comme exemple d'institution monopolistique et soutient l'idée que son abolissement permettrait de libérer l'éducation et de la rendre bien plus effective. Son analyse se base sur l'hypothèse que toute institution qui tente et arrive à monopoliser un champ – l'armée pour la guerre, l'hôpital pour la médecine, l'école pour l'éducation, etc. – se referme sur elle-même et bloque l'innovation. C'est seulement en abolissant ces institutions que l'on pourra retrouver la diversité. Une telle analyse semble pouvoir très bien s'appliquer aux auteurs du corpus et à leur vision de la politique¹⁰⁷. En rediffusant le pouvoir hors des institutions partisans et en cassant le monopole du vote électif comme procédure de recrutement, le tirage donnerait à un nombre croissant de citoyens la possibilité de se trouver directement en position de décision sans besoin de tiers. En tous les cas, l'existence d'une classe politique professionnelle serait profondément remise en cause, la politique deviendrait l'affaire de tous. Une telle dépolitisation entraînerait aussi la mort des partis politiques à l'ancienne. Toutefois, la grande majorité des auteurs, pris d'une compassion soudaine, considèrent et espèrent que ces derniers pourront tout de même jouer un rôle¹⁰⁸. Enfin, le tirage aurait pour conséquence une simplification de la politique dans le sens où les Lois faites par des « gens normaux » seraient écrites aussi pour des

¹⁰⁵ Goodwin (1984, 201) ou Mueller & al. (1972, 66) : « Such experimentation is essential if democracy is to be given an opportunity to work and democratic power is to be returned to the people. »

¹⁰⁶ Voir par exemple Barber (1984, 262) : « In other words, they [the strong democratic institutions] should make possible a government of citizens in place of the government of professionals. » Voir aussi l'argumentation de Cannac (1983, 13-20) sur la lutte contre l'hégémonisme ou Horn (1980, 15-18).

¹⁰⁷ Sur le concept de politisation voir aussi Knag (1998, 204) : « By politicized, I mean simply that considerations of merit and utility as understood by the typical citizen take second place to the desires of political insiders and organized special interests. »

¹⁰⁸ Amar (1984, 1296), Sutherland (2008) ou Burnheim (1985, 162).

« gens normaux ». Le tirage permettrait de mettre fin à l'hermétisme du langage politique actuel¹⁰⁹.

3.3.2 *La procédure, source centrale d'une nouvelle légitimité*

Un problème majeur demeure toutefois dans l'ensemble conceptuel exposé jusqu'ici. En effet, les auteurs du corpus se sont attachés à montrer que la légitimité d'établissement (*input*) et d'identification des systèmes représentatifs électifs, ainsi que celle basée sur les résultats et le contrôle (*output*) sont affaiblies voire connaissent une profonde crise. Toutefois proposer le remplacement du vote par le tirage crée un vide : *quid* de la légitimité du nouveau système ? Sur quelles bases la fonder ? Le tirage ne permet effectivement pas aux citoyens de donner un mandat à leurs représentants par le biais d'une légitimité d'autorisation. Il ne leur permet pas non plus d'effectuer un contrôle *output* puisque la réélection n'existe pas ou du moins est découplée de la volonté des citoyens. En bref, le principe de consentement des citoyens à être gouverné, socle minimum de la démocratie représentative, se dérobe.

La réponse des tenants de la démocratie aléatoire s'articule autour de trois arguments. Le premier, et le plus fondamental, concerne le renversement procédural : ce ne sont pas les résultats qui comptent mais la procédure elle-même : il ne s'agit plus demander « what will we choose? » mais bien « how do we will? »¹¹⁰ On se trouve en présence d'une forme procédurale de légitimité qui est, pour les auteurs, l'essence même de la politique démocratique. Le tirage permettrait selon eux – et comme on l'a détaillé précédemment – de créer des procédures plus égalitaires, impartiales, justes, représentatives, etc. qui donneraient leur légitimité aux décisions prises et au système entier par voie de conséquence¹¹¹.

Un deuxième argument accompagne le premier de très près : c'est parce que les procédures actuelles sont conjoncturellement dévoyées et structurellement imparfaites que l'ensemble du système est en crise. Dans une situation si dramatique, remplacer le vote par le tirage donnerait de nouvelles fondations à la société politique et permettrait de relancer un cercle vertueux de légitimation. Toutefois, l'analyse des auteurs du corpus ne s'arrête pas là puisque

¹⁰⁹ Callenbach & Phillips (1985, 30) ou Sutherland (2004).

¹¹⁰ Barber (1984, 200). Voir aussi Burnheim (1985, 4) ou Dienel (1971, 151) : « Vermehrte Beteiligung ist ein Verfahrensproblem. Wir haben uns bisher zu wenig um die gezielte Weiterentwicklung bestehender Verfahren gekümmert, mit Hilfe derer geordnet an Planungsprozessen partizipiert werden kann. »

¹¹¹ La plupart des auteurs ne se font toutefois pas d'illusions et voient bien que le tirage est une procédure, c'est-à-dire soumise à des possibilités de manipulations (Carson & Martin 1999, 1) : « Like election, it needs to be used sensibly, with appropriate controls to ensure best operation. »

ces derniers soutiennent pour la plupart que le nouveau système serait aussi substantiellement légitime par le jeu de la combinaison entre une représentation plus fidèle (caractère “vraiment” représentatif des représentants et fait que ces derniers agissent réellement dans l’intérêt des constituants) et une participation plus importante et de meilleure qualité. L’emploi du tirage donnerait *in fine* un caractère substantiel à la légitimité procédurale¹¹².

Cette argumentation a au moins trois conséquences. Tout d’abord, elle explique la grande attention accordée dans les textes à l’exposition et à la justification des modèles procéduraux qui incarnent concrètement les espoirs et les attentes vis-à-vis du tirage. C’est pourquoi les controverses et discussions entre auteurs se situent principalement sur les modalités procédurales du tirage en soi et sur des questions de quotas, de possibilité de refus, de pool d’entrée, etc. Autant d’éléments qui ont une influence directe sur la légitimité finale du système. Une telle position explique deuxièmement pourquoi quasiment tous les auteurs défendent une vision procédurale de la justice¹¹³. Comme le souligne Goodwin (2005, 43), « random distribution negates the need for equality at a primary level [...] and substitutes it at a secondary level [...]. It can therefore be considered as a procedural conception of justice, but one which [...] rests on substantive assumptions and has substantive implications. » Cette trame argumentative éclaire la position d’une grande partie des auteurs sur la question des résultats et de l’efficacité d’un système politique : la participation aux processus de prise de décision dans un cadre délibératif est au moins aussi importante que les résultats opératoires, pour peu que la chance de participer soit assurée¹¹⁴.

3.4 Une nouvelle société, sans « nouvel Homme »

3.4.1 *De l’inutilité de changer la nature humaine*

Un point qui unit la totalité des auteurs lorsqu’ils traitent des effets qu’apporterait l’emploi du tirage en politique est précisément que celui-ci ne nécessiterait pas de changer la nature humaine : « In particular, I shall argue that it does not presuppose that people perform sub-

¹¹² Voir Callenbach & Phillips (1985, 54), Litvak-Poulin (2009, 18-20) ou Martin (1995, 39).

¹¹³ On trouve ici l’explication de la centralité de Rawls notée dans le chapitre 2 (cf. illustration 24, p. 120).

¹¹⁴ Engelstad (1989, 41) : « Even if institutions experience a loss of effectiveness because of the sortition mechanism, this may be compensated to the extent that the drawing of lots strengthens the legitimacy of political participation ». Sur ce point voir aussi *infra*, p. 163 et suiv.

stantially better either morally or intellectually than they do at present. »¹¹⁵ C'est un aspect fondamental des théories du tirage en politique, qui les démarque profondément de nombreuses autres propositions. Ce trait peut paraître aujourd'hui moins pertinent, mais si l'on se remet en mémoire que certains des textes ont été produits à une époque à laquelle une partie des théories politiques misait encore sur la possibilité de créer des hommes nouveaux et de changer la donne par le biais de l'action révolutionnaire, il apparaît bien que cela soit une spécificité des auteurs défendant le tirage en politique¹¹⁶. Dans la même veine, la grande majorité des auteurs vantent la simplicité du tirage et mettent en avant qu'il est « the simplest, but by no means the least potent, tool of strong democracy » (Barber 1984, 293). Sa mise en place ne nécessiterait, plaident-ils, que peu d'efforts organisationnels et conceptuels étant donné la nature intuitive du tirage et sa possible compréhension directe¹¹⁷. Ils reconnaissent toutefois que le changement psychologique nécessaire serait immense et donnerait probablement naissance à une résistance de la part notamment de la classe politique¹¹⁸.

3.4.2 *De nouvelles institutions sociales*

La mise en place et le développement d'instruments basés sur le tirage aurait pour conséquence de favoriser l'apparition de nouvelles pratiques et institutions. La première d'entre elles serait tout naturellement celle du tirage. Les auteurs se plaisent à imaginer les jours d'élections par tirage comme des grandes fêtes populaires au cours desquelles les noms des heureux élus seraient rendus publics. Le tirage pourrait même finir par tenir le même rôle symbolique que les élections et devenir le cœur procédural d'une société délibérative :

« Just as the apparatus of selection by lot in ancient Athens involved so many citizens, so often, that it seems to have galvanized an active citizenry, it is not inconceivable that selection by lot for deliberative poll could, someday, have the same effect on our own country. » (Fishkin 1995, 174)¹¹⁹

¹¹⁵ Burnheim (1985, 13). L'auteur poursuit en critiquant la vision marxiste d'une société socialiste émergeant spontanément du combat de classe : « At best it is haphazard, ill-coordinated, often foolish and shortlived. At worst, it is terror manipulated by leaders engaged in power struggles. » Voir aussi O'Leary (2006, 113).

¹¹⁶ Cf. Dienel (1971a, 151) : « Ob übrigens auf revolutionärem Wege tatsächlich mehr Teilnahmemöglichkeiten eröffnet werden, das ist nach allen Erfahrungen mit Revolutionen vorab schlecht auszumachen. »

¹¹⁷ Ce caractère simple et intuitif est souvent mis en contraste avec la complexité des formules de vote (majoritaire, proportionnel, à voix transférables, etc.). Cf. par exemple Amar (1984, 1302).

¹¹⁸ Sur les conditions de réalisation de la théorie de la démocratie aléatoire, cf. chapitre 6 (point 3.2, p. 345).

¹¹⁹ Cf. aussi Mulgan (1984) ou Engelstadt (1989, 42) : « The act of drawing lots will itself often be both solemn and exciting. »

Un deuxième type d'institution qu'imaginent les auteurs sont plutôt du domaine éducatif. La mise en place de corps tirés au sort créerait une demande de formation de la part des élus mais aussi de la part de l'ensemble des citoyens susceptibles de devenir des représentants et on verrait partout apparaître des « mini-universités » et autres écoles de la démocratie¹²⁰. Enfin le tirage donnerait naissance à une véritable économie de la participation et créerait un secteur entièrement nouveau d'activité économique¹²¹.

3.4.3 *Au-delà des outils, une société remodelée*

« Real democracy might not rhyme with elections, but much more with random selection. » (Litvak-Poulin 2009, 9).

Dans une optique encore plus transversale et diffuse, certains auteurs n'hésitent pas à avancer que la combinaison entre outils de tirage et leurs effets finirait par donner naissance à une société plus démocratique, basée sur la compréhension mutuelle, la délibération, la liberté et l'harmonie :

« Beyond the specific benefits that demarchy might bring to a society, it might be hoped that it would promote a spirit of tolerance, rationality and uncontentious equality that would greatly enhance the peacefulness, security and openness of social relationships. People would feel free to differ while remaining within a broad consensus about the way decisions were made and power controlled [...] Women and minority groups would be drawn easily and rapidly into public life, and the public sources of racism and sexism would be undercut. The feeling that the problems facing humankind could be solved would be reinstated. » (Burnheim 1985, 180)¹²²

Une société « aléatoire », « clériste », « démarchique », etc., serait aussi fortement liée à l'idée de risque et de jeu : « The lottery is based on the idea that surprise and risk are themselves a major part of what people desire » (Goodwin 2005, 46). Il s'agit donc ici autant d'une conséquence que d'une prémisses de la politique basée sur le tirage. Mais une telle forme de politique en appellerait forcément en partie aux tendances joueuses du peuple :

« There is also a charming peculiarity of the Representative House that should greatly appeal to the American gambling spirit. Tens of millions of Americans presently wager large sums in casinos, lotteries, legal and illegal track and sport betting, and so on. The Representative House proposed here would offer to 145 people each year the

¹²⁰ Callenbach & Phillips (1985, 20-21) : « We assume that the Representative House would establish means to initiate its new members and provide them with training and background information to enable them to carry out their new functions. [...] This mini-university of politics should be among the finest educational institutions in the country. »

¹²¹ Voir en particulier Diemel (1978, 199-200).

¹²² Le nom donné par Burnheim à son système politique vient du grec *archos*, l'harmonie. Voir aussi Barber (1984, 148) ou Fishkin (1995, 171) : « Most ambitiously, the deliberative poll can be thought of as an actual sample from an hypothetical society – the deliberative and engaged society we do not have. »

chance to become rich, famous, and important beyond their wildest expectation. »
(Callenbach & Phillips 1985, 49)

Un peu dans la même optique, de nombreux auteurs mettent en avant qu'une société issue de l'usage large du tirage permettrait aux citoyens de jouer successivement de nombreux rôles, notamment ceux de gouvernants et de gouvernés, et serait donc dynamique et changeante. C'est d'ailleurs comme on le verra dans le chapitre suivant cette problématique des rôles sociaux qui a inspiré les inventeurs tels que Dienel ou Crosby. Une société du tirage serait enfin plus égalitaire et moins hiérarchique. C'est pourquoi on trouve des relations fortes avec les courants anarchistes chez des auteurs comme Burnheim, Martin ou Wolff, pour lesquels le tirage représente un chemin privilégié vers l'autonomie.

3.4.4 *Une sémantique commune*

L'ensemble des critiques et attentes formulées par les auteurs du corpus se traduit au niveau sémantique par une communauté d'expressions dont il n'est pas possible de faire le détail ici mais qu'il est intéressant de présenter. Du côté des critiques on trouve bien sûr en premier lieu le thème de la crise, suivi de près par les thèmes de l'oligarchie électorale, de la corruption, et l'ensemble des expressions renvoyant à des pratiques politiques de marchandage tels que le *gerrymandering*, le *porkbarrelling*, l'*Ochsentour*, la *Fraktionszwang*, etc. Par opposition, la sémantique positive des temps à venir met l'accent sur la notion de démocratie et de justice. Ainsi les auteurs construisent des expressions pour qualifier leurs modèles, dont une partie sont des variations sur la racine *demos* ou sur l'idée du peuple et de citoyens : *Demarchy*, *People's Parliament*, *Citizen Legislature*, *Citizens Juries*. Parfois on trouve l'idée d'une nouveauté : la nouvelle démocratie, la néodémocratie ou au contraire celle d'un retour aux sources : la république à la mode de Périclès, *the Athenian Option*. Enfin, dans une troisième logique on trouve des termes qui mettent en avant le topos du tirage : *Aleatoria*, *stochocratie*, *mini-publics*. À côté de ces expressions, c'est le terme de justice qui semble revenir le plus souvent : *justice by lottery*, *juste pouvoir*, etc. Les auteurs du corpus sont donc unis par une communauté sémantique de références, alors même, on doit le rappeler ici, qu'ils ne sont pas forcément en contact au moment de l'écriture de leurs propositions.

3.5 Une ligne commune face aux critiques

On vient de voir que l'ensemble des auteurs se trouve sur une ligne argumentative commune. Avant de s'intéresser à leurs divergences, il semble particulièrement important d'évoquer la façon dont ils se défendent face aux critiques portées à l'encontre de leurs propositions. Une ligne de défense commune étant dans ce cadre le signe d'une proximité argumentative forte. Comme on ne peut rentrer dans le détail de toutes les critiques et discussions, on se contentera de prendre les trois attaques les plus souvent évoquées par les auteurs afin de voir leurs réponses. On laissera la question de la compétence citoyenne de côté étant donné que nous l'avons déjà longuement discutée et que nous la discuterons encore.

3.5.1 *Le tirage est-il vraiment représentatif ?*

La première concerne la question de la possibilité de tirer une assemblée ou un collège non représentatif au sens statistique. Face à cet argument, on remarque que la quasi-totalité des auteurs mobilise les sciences statistiques et argumente que la probabilité d'un tel événement n'est pas nulle, mais que non seulement elle est particulièrement faible et qu'en plus même dans un tel cas, le tirage ne serait pas plus dangereux que la procédure de vote électif qui a permis dans l'histoire l'accès de non démocrates au pouvoir par le biais d'élections¹²³.

3.5.2 *Des représentants non responsables*

La deuxième critique est celle du manque d'*accountability* des représentants et comme le note Burnheim (1985), « demarchic bodies would not be accountable, because they would not be eligible for reappointment. Within the bounds of criminal law they could do what they liked, and suffer no consequences of their actions. This is, perhaps, the central objection to demarchy. »¹²⁴ La réponse commune des auteurs est basée sur quatre idées. Première-

¹²³ cf. Mueller & al. (1972, 63) : « Under a continuous system of unrestricted random sampling, the probability will approach 100 percent over time that for some draw of the legislature a set of representatives which reflect only a small portion of the underlying population will dominate the legislature (the American Nazi party, for instance) with the possibility of extremely adverse consequences as a result. Strong constitutional provisions and the use of a second house of Congress could also be used to limit the effects that an unrepresentative, intolerant legislature might have while in office, and we would argue that the frequency of occurrence of such situations under our proposals is likely to be considerably less than what we have historically observed under alternative forms of government. »

¹²⁴ Voir aussi Mueller & al. (1972, 61) : « We should note that it is true that randomly chosen individuals who are not concerned with re-election to office will have no direct incentive themselves to become informed. Even though absenteeism from legislative functions could be controlled, daydreaming could not be. »

ment, la motivation ne viendrait pas de la possibilité de sanction mais plutôt de l'intérêt pour le sujet et de la position de pouvoir offerte aux citoyens, combinés à l'égoïsme altruiste¹²⁵. Deuxièmement, la reddition de compte se ferait par le biais de la pression sociale et politique entourant les représentants, ainsi que comme conséquence de leur amour propre et de leur sens de l'honneur¹²⁶. Troisièmement avancent les partisans du tirage, la reddition de compte libérale n'est utile que parce qu'elle est le seul outil de contrôle des citoyens sur leurs gouvernants. Dans un système de tirage, ce pis-aller ne serait pas nécessaire¹²⁷. Quatrièmement et a contrario, vu le peu de responsabilité des représentants actuels élus, la chance est minime qu'une chambre tirée au sort soit encore moins responsable¹²⁸.

3.5.3 *La domination des experts et bureaucrates*

La troisième critique majeure pose la question du rôle croissant que prendraient experts et bureaucrates dans un tel système. Les auteurs du corpus considèrent ce point comme un réel défi et proposent une batterie d'arrangements. Il s'agit tout d'abord de mettre en avant le poids de la publicité et de l'opinion publique dans de tels régimes qui rendrait les tentatives de contrôle difficiles. De plus, l'indépendance des représentants issus de toutes les couches de la société et non seulement des élites permettrait d'opposer efficacement un agenda alternatif à celui des bureaucrates et experts. À terme, la bureaucratie elle-même serait amenée à disparaître sous l'influence de la participation, de la compétence accrue des citoyens et de la probable décentralisation du pouvoir. Enfin et surtout, la mise en place de procédures internes assurant l'indépendance des citoyens par le biais de la délibération ainsi que par la mise en place d'institutions de contrôle éviterait les dérives¹²⁹.

¹²⁵ Voir Martin (1995, 38) ou Mueller & al. (1972, 57) : « We feel, however, that in case of important, highly publicized decisions, social pressures such as desires to be respected and the like will generally provide rather strong personal incentives for informed choice. »

¹²⁶ Burnheim (1985, 168) : « Those who make decisions have to give reasons for them. Nobody wants to appear autocratic, eccentric or stupid. Whether this force of public opinion is in fact adequate is largely a matter of how open proceedings are, how independent the communications media can be and how much people care. » Sur la question du contrôle par la population voir Raskin (1974, 153-154).

¹²⁷ Barber (1984, 237) : « Liberal democracy makes government accountable, but it does not make women and men powerful. It thrusts latent responsibilities on them while at the same time insisting that they keep a wholly passive watch over their treasured rights. »

¹²⁸ Buchstein & Hein (2009, 374).

¹²⁹ Pour des arguments généraux, voir Burnheim (1985, 164). Sur la question de la publicité et de l'indépendance, cf. Cancio (2010, 23), Dahl (1987, 204-205) ou Sutherland (2008, 207-208). Sur la disparition de la bureaucratie Carson & Martin (1999). Sur les processus délibératifs de correction, voir infra (p. 162).

4. Diversité et divergences

« Once people accept the possibility of demarchy they rapidly find themselves coming up with an abundance of suggestions about how it might work in practice. It is one of its great strengths that it makes experimentation in thought and practice infinitely easier than in state-governed societies. It thrives on diversity. » (Burnheim 1985, 18)

Alors même que la grande majorité des auteurs partage les analyses et attentes précédentes, on remarque qu'il existe – comme le note Burnheim – une diversité impressionnante dans les propositions, qui vont de schèmes modestes et de nature réformatrice, aux appels les plus radicaux, de ton quasi-révolutionnaire. Une telle profusion est à première vue déstabilisante mais peut se comprendre comme le reflet de divergences à un niveau plus abstrait concernant les concepts de représentation (4.1), de compétence (4.2) et de démocratie (4.3).

4.1 Représentation et délibération

4.1.1 *La portée de la représentation par le tirage*

La différence la plus fondamentale qui semble exister au sein du corpus d'auteurs concerne la portée de la représentation par tirage. Pour une partie d'entre eux, le fait de tirer au sort une assemblée est une condition nécessaire et suffisante de sa représentativité aussi bien formelle que substantielle. Il n'est donc pas nécessaire de structurer son organisation et son travail ni même de mettre en place des processus complémentaires de contrôle. Telle est par exemple la proposition de Callenbach & Phillips (1985, 28), « representative House members do not have to be forced by external circumstances to represent constituents because, by the very statistics of their selection, they inevitably *do* represent their segment of the populace. »¹³⁰ Le tirage transfigure le principe de représentation libéral, le rend caduc et les sortants sont aussi représentants lorsqu'ils sont absents puisque cela signifie qu'une partie de la population ne s'intéresse pas à un sujet. A l'inverse, toute une partie des auteurs considèrent que la représentation par tirage à une portée beaucoup plus limitée. Elle permet certes

¹³⁰ Ils poursuivent : « This is a difficult and critical point, one that goes to the heart of the difference between the election and sortition principles. It is precisely because elected representatives are likely to be so different from their geographical constituents that a traditional representative system of government requires electoral checks and controls upon the representatives. But if, through sortition, the representatives statistically are a “transcript” closely equivalent to the people themselves, then this problem vanishes. »

d'obtenir un échantillon plus représentatif de la population, mais n'est pas une condition suffisante pour que les représentants agissent comme tels. Il s'agit pour eux de compléter et de renforcer le tirage par l'emploi d'autres arrangements institutionnels.

4.1.2 *La place de la délibération*

Le plus marquant de ces arrangements est sans aucun doute la délibération. Pour une partie des auteurs, la délibération est absolument nécessaire à tout emploi du tirage. Contrairement à la logique précédente qui met l'accent sur le choix rationnel et la question du pouvoir des individus lors de processus agrégatifs, les tenants de la délibération mettent au centre les processus de groupe. Les auteurs pour lesquels la délibération joue un rôle secondaire considèrent généralement que le rôle de la chambre tirée au sort n'est pas de s'engager dans un processus de discussion mais bien de confronter de manière agrégative les positions en présence. C'est ainsi qu'il faut comprendre par exemple la description de Callenbach & Phillips (1985, 18) sur la politique que mènerait probablement une *Citizen Legislature* : celle-ci serait pour la peine de mort, pour l'avortement légal mais aussi à 40% contre les mariages inter-raciaux. Il ne devrait pas forcément y avoir de changement de position issu de la discussion dans une telle assemblée, afin de « réellement » représenter le peuple. À l'inverse, tout une partie des auteurs, en réalité la majorité, souligne l'importance primordiale de garantir les conditions de la bonne délibération au sein des corps tirés au sort. Les représentants les plus emblématiques de cette perception sont les auteurs qui ont mis en pratique leurs idées, par exemple Crosby, Dienel ou Fishkin. Comme le dit ce dernier (1995, 167), « institutions that speaks for the people need to be both representative and deliberative. » En réalité, on peut aller plus loin. Les auteurs qui conçoivent la représentation avant tout comme une question de représentativité sont enclins à minimiser le rôle de la délibération et ceux qui en revanche cherchent à faire des propositions pour améliorer le processus de prise de décision sont plus intéressés par la combinaison du tirage avec la délibération. Alors que dans le premier cas le tirage déclenche la proposition, il joue dans le deuxième un rôle instrumental, il est proposé comme méthode de recrutement avant tout parce qu'il est pratique et qu'il permet de créer les conditions de base pour une délibération démocratique de qualité. Il permet notamment de tendre vers l'inclusion des citoyens qui normalement sont absents de la politique et de la participation et aider à endiguer les biais d'un débat sans règles dans lesquels les citoyens les moins éduqués et rompus à l'exercice de la délibération

ont tendance à être dominés¹³¹. L'absence de certaines catégories de personnes tirées au sort est pour eux un signe d'échec et non un signe que le tirage permet de représenter aussi ceux qui ne veulent pas prendre part à la politique. Les tenants de la délibération considèrent souvent que si certaines personnes ne veulent pas prendre part à la politique c'est parce qu'elles n'en ont pas les ressources et non parce qu'elles ne s'y intéressent pas. Une autre différence est à l'œuvre dans la question de la délibération : les auteurs qui misent sur elle sont plus sceptiques face aux procédures d'agrégations de préférences et sont plus enclins à soutenir que la formulation d'une solution à un problème ne peut venir que de la délibération¹³².

4.1.3 *The people in miniature ou une cross section*

Ces divergences dans la portée de la représentation et dans la place à accorder à la délibération ont des conséquences sur la procédure proposée. Plus la représentation formelle est vue comme suffisante, plus les auteurs sont enclins à prendre comme modèle une assemblée nombreuse et une opération matérielle de tirage contraignante, comprenant un pool large à participation obligatoire, un tirage pur (sans quotas ni pondération) et formalisé, avec peu de possibilités de refus afin d'atteindre une représentation miroir : *the people in miniature*. Au contraire, les auteurs qui défendent une conception de la représentation dans laquelle l'agir et la délibération sont des composantes majeures, sont plus poussés à introduire des petits groupes de citoyens, un pool de volontaires comprenant des conditions d'entrée, un tirage pondéré voire avec quotas et des possibilités de refus et de rejet : une *cross section* de la population¹³³. Le premier cas de figure est par exemple défendu par Callenbach & Phillips (1985) ou Cancio (2010), le deuxième par Fishkin (1991) ou Dahl (1970).

¹³¹ Voir Martin (1995, 32-34). Schématiquement, les tenants de la délibération s'orientent vers Habermas et ceux de l'agrégation vers Surowiecki et sa théorie de la *Wisdom of Crowds*. Voir O'Leary (2006, 153 et suiv.) ou Sutherland (2008, 73-84).

¹³² Dans cette lignée on trouve aussi des auteurs qui mettent la délibération au centre de leur critique de la politique libérale et en font une condition de la politique démocratique : « In considering recent liberal theory and the idea of democracy as the politics of interest, one finds it easy enough to see how talk might be confused with speech and speech reduced to the articulation of interest by appropriate signs. [...] The liberal reduction of talk to speech has unfortunately inspired political institutions that foster the articulation of interests but that slight the difficult art of listening. » Barber (1984, 174).

¹³³ On retrouve aussi dans ces modèles la référence aux jurys judiciaires. Sur le *people in miniature* voir Callenbach & Phillips (1985), sur la *cross section*, voir Amar (1984, 1288).

4.2 La compétence citoyenne en débat

4.2.1 *Des citoyens plus ou moins compétents*

« I would not want to travel on an airline that promised passengers the right to participate equally (by lot ? By majority vote ?) with crew and pilot in the operation of their plane. » (Dahl 1970, 30)

Si les auteurs du corpus sont unanimement d'accord pour dire que la notion classique de compétence générale et objective est une erreur, ils ne défendent pas tous l'idée que les citoyens sont en mesure de tout décider, sur tout, tout le temps. Schématiquement on pourrait identifier trois tendances. La première regroupe les auteurs les plus enthousiastes pour qui la compétence politique est réellement la chose la mieux partagée au monde. Dans cette optique il n'y a pas besoin de mettre en place des procédés spéciaux pour permettre à tous les citoyens de participer, ces derniers le feront d'eux-même par intérêt propre. Les corps tirés au sort pourront alors disposer de tous les pouvoirs indifféremment et être élus pour des périodes de temps comparables à celles des assemblées actuelles. Les auteurs de ce groupe sont aussi plus enclins à interpréter la compétence comme affaire de direction générale. Les représentants pourraient se contenter de donner des grandes indications de leurs préférences qui devraient ensuite être traduites en actes par l'administration¹³⁴.

La deuxième tendance regroupe des auteurs plus sceptiques qui considèrent que la compétence politique est – d'un point de vue théorique – également répartie entre tous mais qu'une série de facteurs (socio-économiques, politiques, linguistiques, etc) empêche sa réalisation pratique. Il faut donc penser le tirage en prenant en compte ces facteurs, veiller de manière proactive à ce que tous les groupes sociaux participent et mettre en place des outils assurant les conditions d'un bon débat. Au niveau des pouvoirs à donner aux corps tirés au sort, les auteurs proposent parfois une fonction législative partagée avec une assemblée élue par vote au sein d'un ensemble bicaméral. Parfois, ils se contentent de proposer un pouvoir consultatif. Les auteurs de ce groupe font aussi remarquer que la compétence peut devenir un problème dans le cas où les élus au sort restent trop longtemps à des positions de pouvoir : avec le temps ils commenceraient à perdre leur caractère de citoyens ordinaires pour devenir des professionnels à

¹³⁴ Voir par exemple O'Leary (2006, 206).

leur tour. En outre ils considèrent que les représentants sont en mesure de formuler des recommandations précises et opératoires suite au processus de délibération.

Un troisième groupe d'auteurs considère enfin que la compétence politique n'est pas répartie également entre tous les citoyens à l'exception de la compétence d'usage, qui ne peut remplacer la compétence technique des experts ou des politiciens professionnels, pas plus que ces derniers ne peuvent se passer de la compétence citoyenne d'ailleurs. Pour ce groupe d'auteurs, les pouvoirs des corps tirés au sort devraient être principalement consultatifs et facultatifs (non liants). Il faudrait aussi poser certaines conditions d'entrée dans le pool qui devrait être constitué de volontaires¹³⁵ ou introduire le tirage dans les processus électifs¹³⁶.

4.2.2 Betroffen vs unabhängig

Un autre élément important en rapport avec la compétence citoyenne est le fait d'être concerné par le problème en discussion. Pour une partie des tenants de la démocratie aléatoire, les citoyens ne sont compétents que lorsque quelque chose les concerne¹³⁷. Pour d'autres au contraire, le fait d'être touché est une barrière à la compétence parce que des intérêts individuels peu compatibles avec l'intérêt général sont à même d'émerger. Argument rejeté par les premiers qui soutiennent qu'un tirage donnerait la chance à chacun de participer. La controverse n'est pas terminée sur ce point mais elle semble avoir une conséquence intéressante puisque les auteurs partisans de la thèse de la *Betroffenheit* sont plus enclins à proposer des outils avec une participation volontaire (c'est aux personnes concernées de se manifester) alors que les autres sont plus enclins à proposer un tirage obligatoire (il faut empêcher que ne se recréent des corps développant des intérêts particuliers)¹³⁸.

¹³⁵ Voir Emery (1976a, 202) qui propose de créer des listes de « good men » ou Sutherland (2008, 144) : « Consideration should be given to introducing a minimum IQ level as a candidacy condition » ou au moins « a minimum level of educational attainment. »

¹³⁶ Voir par exemple Amar (1984, 1307) pour qui la *lottery voting* constitue un compromis entre institutions aristocratiques et démocratiques: « Lottery voting contemplates an assembly in which legislators are typically leaders of the diverse groups in the polity. Lottery voting thus offers the cross-sectionalism of the random jury without sacrificing the deliberateness, stature, and wisdom of the ideal “blue-ribbon” jury. »

¹³⁷ Burnheim (1985, 16) : « By contrast with existing democratic practice, demarchy does not assume that most of the population is in a position to make soundly based assessments of all the major issues of government policy or even to assess the merits of rival elites competing for votes. What it assumes is that most people, if they are faced with limited concrete questions about matters that affect them directly, are capable of gaining enough understanding of the issues to make sensible choices about them. »

¹³⁸ Voir les arguments de Carson & Martin (1999, 47). Comme partisan de la *Betroffenheit*, voir Burnheim (1985, 5), comme opposant voir Becker (1976a).

4.2.3 *Le rôle ambigu du vote électif*

Alors que le vote électif est attaqué en bloc par la plupart des auteurs anciens, les publications les plus récentes remettent en discussion la problématique dans une optique plus nuancée. Le vote serait ainsi ni plus ni moins démocratique que le tirage et c'est seulement à l'aune des utilisations pratiques de ces deux procédures que l'on pourrait juger de leur caractère¹³⁹. Dans ce cadre, l'analyse se fait plus différenciée : le vote a pu avoir et contient encore une dimension démocratique dans son aspect procédural mais ne permet plus d'atteindre l'idéal de la représentation démocratique. C'est ainsi qu'on peut interpréter les propositions qui se concentrent sur l'introduction du tirage au sein des élections¹⁴⁰.

4.3 Des affinités intellectuelles variées

La troisième divergence au sein des textes partisans du tirage s'articule autour de la radicalité des propositions de leurs auteurs respectifs et se laisse appréhender en regardant de plus près deux éléments : premièrement la position de l'auteur vis-à-vis de la pensée libérale et deuxièmement sa conception de la démocratie, entendue dans son sens de « pouvoir du peuple, par le peuple, pour le peuple. » Schématiquement, on peut ainsi classer les auteurs sur un plan double avec en abscisse une échelle allant des libéraux aux anti-libéraux et en ordonnée des réformateurs aux révolutionnaires¹⁴¹.

4.3.1 *Les libéraux réformateurs*

Les propositions les plus modestes du corpus sont le fait des réformateurs libéraux qui disent ne pas vouloir remettre en cause l'existence des représentants élus et avancent qu'ils désirent seulement compléter l'ensemble institutionnel libéral :

« Our proposal for citizens to take part in an Athenian style chamber of scrutiny is not an attack on party politics. Rather it suggests a way in which members of the public can play a complementary and not a competitive role alongside elected politicians whose democratic mandate will give them the exclusive right to propose new legislation [...] We are not saying that selection by a form of lot is better than elections. » (Barnett & Carty 2008, 24)¹⁴²

¹³⁹ Une logique qui rejoint l'approche en termes de blocs procéduraux présentée dans le premier chapitre.

¹⁴⁰ Voir par exemple la proposition de Gastil (2000) ou la remarque d'Amar (1984, 1307).

¹⁴¹ Ces termes ne sont pas entièrement satisfaisant parce que vagues mais servent ici de catégories de travail.

¹⁴² Dans le même sens voir Mulgan (1984, 540).

Dans leurs propositions, le *psephos* peut rester un outil central de représentation, ce qui se traduit par une série de propositions visant à l'introduction du tirage au sein des élections, comme c'est le cas de Rehfeld qui insiste sur l'importance de la reddition de compte par le biais des élections¹⁴³. Pour la plupart, ils soulignent le caractère utopique de leur proposition et qualifient parfois leur démonstration d'exercice heuristique¹⁴⁴. De plus, ils considèrent – malgré toutes leurs critiques – que les démocraties libérales sont loin d'être le pire des régimes et sont les plus enclins à rejeter l'emploi du tirage pour des postes exécutifs¹⁴⁵.

4.3.2 *Les libéraux « révolutionnaires »*

Tout en restant attaché à la démocratie libérale, une partie des auteurs va toutefois plus loin et annonce une volonté de voir se concrétiser leur proposition. L'analyse du système politique actuel peut se faire moins systématique et plus affective dans ces textes et prend parfois la forme d'un pamphlet contre la classe politique, les partis et les élections. Les propositions qui en résultent visent alors, le plus souvent, à remplacer les institutions existantes et à éliminer le vote électif des représentants. Les auteurs de ce groupe restent toutefois libéraux dans le sens où ils sont plus enclins à laisser les citoyens se présenter d'eux-même pour les tirages (pool volontaire) et qu'ils misent sur des processus agrégatifs plutôt que délibératifs comme c'est le cas dans la proposition de Callenbach & Phillips (1985)¹⁴⁶.

4.3.3 *Les « anti-libéraux » réformateurs*

Dans une optique conceptuelle encore plus radicale mais avec des propositions souvent plus modérées, on trouve un groupe d'auteurs qui étendent leur critique à l'ensemble de la philosophie libérale. Cela passe par une déconstruction supplémentaire des concepts libéraux de besoin et de mérite qui sont alors analysés en termes relatifs, dépendant des rapports de

¹⁴³ Rehfeld (2005, 240-241) : « And perhaps more importantly, because each representative is authorized by and held accountable to an exact microcosm of the whole nation, what is good for any one constituency corresponds exactly to what is good for the nation as whole. »

¹⁴⁴ Mueller & al. (1972, 66) : « The persevering reader may be convinced by now that we are writing a piece of science fiction rather than analysing a serious proposal to reform democratic decision making ».

¹⁴⁵ Dahl (1970, 142) : « If polyarchy is light years away from primary democracy it is also light years away from a truly despotic regime. » Pour une position plus modérée, voir Mulgan (1984, 550) : « No one, therefore, would dispute that election is the key device of modern democracies or seriously claim that popular control over governments would be increased by appointing a legislature by lot from among the citizens. »

¹⁴⁶ Beaucoup des auteurs militants seraient aussi à classer dans cette catégorie.

force¹⁴⁷. Les propositions ne cherchent ainsi plus seulement à améliorer le système politique mais visent un chamboulement plus profond des rapports sociaux dans une direction profondément égalitaire. C'est la démarche adoptée par Barber (1984) qui commence par systématiquement critiquer les fondements et les formes de ce qu'il nomme la « démocratie faible », sa conception de la nature humaine, de la politique et de l'égalité¹⁴⁸, avant de jeter les bases d'une « politique participative pour un nouvel âge » sous la forme de la « démocratie forte » mais tout en proposant des outils plutôt modestes et complémentaires¹⁴⁹. Les auteurs de ce groupe sont particulièrement sensibles au problème des inégalités socio-économiques de compétence et plaident pour des outils dans lesquels la délibération acquiert un rôle central.

4.3.4 *Les « anti-libéraux » révolutionnaires*

Tout en partageant l'analyse conceptuelle précédente, les auteurs de ce groupe proposent de jeter à bas les institutions existantes pour en bâtir de nouvelles, dans lesquelles le tirage aurait un rôle central. Dans la plupart des cas les modèles visent soit à remplacer l'ensemble des institutions politiques – États, communes, mais aussi universités, agences, organisations internationales, entreprises transnationales, le marché lui même – soit ne se limitent pas au tirage de postes politiques mais intègrent aussi des réflexions sur le tirage de décisions et de lots. Les exemples les plus aboutis d'une telle démarche se trouvent chez Burnheim (1985), Goodwin (1984, 1992) ou encore chez Carson & Martin (1999).

5. Mise en perspective

Les auteurs du corpus que nous avons étudié tout au long de ce chapitre semblent donc bien être liés par une problématique et des réflexions communes. Il s'agit maintenant de remettre cet ensemble dans un contexte plus large, d'abord historique (5.1), théorique ensuite (5.2), afin de mieux saisir l'étendue et les limites de la théorie de la démocratie aléatoire.

¹⁴⁷ Cf. Goodwin (1984, 194) ou (2005, 78).

¹⁴⁸ Barber (1984, 78) : « Equality does not possess the normative status of liberty in the liberal psychology of man. It is merely a contingent feature of commensurability and has none of the force that community or fraternity has in more participatory theories of democracy. Indeed, it is more men's common apartness, which is the root of liberty, than their sameness, which is the root of equality, that defines the liberal democratic man. The equality of thin democracy is the equality of boxers placed in common weight classes. »

¹⁴⁹ Barber (1984, 262) pose ainsi comme condition des nouvelles institutions qu'elles « should complement and be compatible with the primary representative institutions of large-scale modern societies. »

5.1 Précurseurs, pionniers et passeurs : Une mise en perspective historique

5.1.1 *Un intérêt réellement nouveau ?*

La question du tirage au sort en politique est, comme nous l'avons remarqué plus d'une fois, aussi vieille que celle de la démocratie. Ne faudrait-il pas alors considérer les développements récents comme la simple continuation d'un intérêt récurrent pour une question de procédure politique, sans spécificité propre ? Un très court détour par l'histoire s'appuyant sur les résultats du chapitre 2, montre que le mouvement actuel est bien une nouveauté. Deux arguments vont en ce sens. Premièrement, une recherche de la littérature datant d'avant-guerre – aussi approfondie soit-elle – ne permet de trouver qu'un nombre de publications extrêmement réduit qui soient entièrement consacrées au sujet et contenant une défense ou un rejet de la procédure¹⁵⁰. Quelles que soient les raisons d'un tel état de fait, on peut raisonnablement conclure qu'il n'existait pas avant guerre les bases quantitatives permettant de parler de théorie, de mouvement ou même plus simplement d'intérêt scientifique. Si l'on s'intéresse maintenant au contenu des quelques textes trouvés, il faut bien reconnaître que ceux-ci ont des ressemblances frappantes avec les textes modernes concernant la critique du système politique en vigueur, la relation entre peuple et élite ou l'idéal démocratique défendu. Toutefois, ils s'en différencient sur une série de points cruciaux. Tout d'abord, on ne trouve pas avant guerre de travail sur la notion même de hasard et de tirage ce qui se comprend aussi par l'absence de certaines connaissances mathématiques. Ensuite, la volonté de construire une argumentation raisonnée est beaucoup plus limitée, les propositions sont faites dans un sens ironique, ou sans souci d'opérationnalisation. De plus, la plupart des textes plaident contre le tirage notamment à l'époque durant laquelle se développe la pensée libérale et la réflexion sur le vote électif¹⁵¹. On trouve tout de même quelques exceptions à cette situation. Tout d'abord bien sûr durant l'antiquité et les républiques italiennes. Deux moments durant lesquels un début de discours a pu naître et que l'on pourrait qualifier de « préhistoire » de la théorie de la démocratie aléatoire¹⁵². On pense en particulier à des textes comme *Dil modo de eligire* de Bruni¹⁵³. On trouve aussi quelques traces d'une discussion contemporaine des premiers désenchantements vis-à-vis

¹⁵⁰ On parle bien là de textes partisans, pas de textes descriptifs.

¹⁵¹ Voir les textes de Montesquieu ou de Rousseau ainsi que Dowlen (2008a).

de la démocratie représentative, comme en 1848 ou durant les années 1930, moments auxquels le tirage a déjà été proposé comme solution aux défauts des démocraties libérales¹⁵⁴.

5.1.2 De la « réinvention de la roue » à la mise en réseau

« I am embarrassed to confess that at the time of writing the original proposal I was ignorant of most of the extensive literature on sortition and deliberative democracy. I'm greatly encouraged to learn that I've merely been reinventing the wheel. » (Sutherland 2008, 14)

Il semble donc que le réel développement des réflexions normatives sur le tirage ait eu lieu après la seconde guerre mondiale. Cette évolution a été démontrée dans le chapitre précédent en termes quantitatifs, nous donnerons ici quelques éléments qualitatifs supplémentaires. Tout d'abord, si l'on se remet en mémoire l'ensemble de l'analyse sur les critiques à l'encontre de la politique libérale et les attentes formulées dans les textes, il est frappant de remarquer à quel point les textes du corpus se ressemblent tout en ayant été produits de manière indépendante les uns des autres et sans que leurs auteurs aient connaissance des propositions parallèles : « We ourselves came to the idea separately and, learning of each other's proposals, decided to collaborate. We were unaware that in the United States Ernest Callenbach & Michael Phillips had proposed A Citizen Legislature. The parallels are remarkable. »¹⁵⁵ Toutefois, on remarque qu'à partir du début des années 1980, les auteurs commencent à être en contact les uns avec les autres par le biais de leurs textes, et s'inspirent mutuellement¹⁵⁶. Parallèlement, à partir du début des années 1990, on note que les théoriciens commencent à apprendre l'existence des expériences pratiques telles que les *Planungszellen* ou les *Citizens Juries*, ce qui donne une dynamique de plus en plus importante aux écrits théoriques, et remet même des textes anciens d'actualité (Burnheim 2006, 1) :

« My preoccupation with participatory democracy seemed a hangover from the sixties and seventies and my attempts to address Marxist concerns were further evidence of the irrele-

¹⁵² Sans toutefois oublier de noter que l'apparition de textes à ce moment paraît plus que normale si l'on prend en compte la large utilisation qu'était faite de l'outil à cette époque.

¹⁵³ Voir Dowlen (2008a, 124-134).

¹⁵⁴ Voir les textes d'un « Ancien Député » (1936), Laski (1933) ou Leroux (1848).

¹⁵⁵ Barnett & Carty (2008, 14). Voir aussi Litvak-Poulin (2009, 4).

¹⁵⁶ Callenbach & Phillips (1985, 10) : « Benjamin Barber, a professor of political science at Rutgers, argues in his new book *Strong Democracy* (University of California Press, 1984) for a variety of democracy-enhancing measures, including sortition for local government positions. » Voir aussi Burnheim (2006, 5) : « Carole Pateman read a late version of the present book and offered helpful suggestions. »

vance of what I had to say. A generation later those changes seem to have run their course and many of the problems that concerned me remain unsolved. »

Un tel développement permet de situer le réel instant catalyseur du développement de la théorie de la démocratie aléatoire au début des années 1990, au moment où le croisement des approches théoriques et pratiques a permis l'émergence d'un cercle vertueux d'inspiration théorique et d'améliorations méthodologiques ainsi que le développement de nouveaux modèles théoriques basés sur les résultats d'expériences pratiques. Ces derniers ont à leur tour inspiré les praticiens qui ont puisé dans la philosophie politique et l'histoire des idées de nouveaux arguments pro-tirage. Dès la fin des années 1990, les propositions théoriques pures, c'est-à-dire sans références aux instruments pratiques tendent à disparaître et laissent place à une approche inverse : des praticiens, des politologues voire des participants se mettent à développer des théories aléatoires globales à partir des instruments concrets et extrapolent ceux-ci à un niveau macro-social¹⁵⁷. Parallèlement, et comme on l'a noté dans le chapitre précédent, de plus en plus d'études historiques et exploratoires apportent des connaissances et des arguments en analysant en détail des pratiques anciennes et en réinterprétant la portée du tirage dans ces contextes. Un exemple de ce travail est l'ouvrage d'Hansen sur la démocratie athénienne qui va tout à fait dans le sens des tenants de la démocratie aléatoire, notamment en ce qui concerne leur analyse de la compétence¹⁵⁸.

Ce développement soutenu de la littérature, ces échanges et ces expériences ont précipité la solution à tel point que l'on peut parler de l'émergence d'une théorie de la démocratie aléatoire dotée – à en croire l'un de ses protagonistes – d'un agenda : « Die aleatorische Demokratietheorie ist ein normatives Projekt mit dem Ziel, die Rationalitätspotentiale des Zufallsprinzips für moderne Demokratien nutzbar zu machen. » (Buchstein 2009a, 343). L'hypothèse formulée au début du deuxième chapitre se trouve donc qualitativement confirmée.

¹⁵⁷ Voir par exemple Herath (2007) qui après avoir participé une assemblée citoyenne en Ontario a publié un livre sur le sujet. Voir aussi Litvak-Poulin qui après avoir travaillé au sein d'une équipe sur un projet de démocratie participative en Australie a publié en 2009 son ouvrage *Citizens' Democracy*.

¹⁵⁸ (Hansen 1991, 236) : « How absurd it is, says Sokrates, to pick the magistrates by lot when you would not pick a helmsman, or whatever, in that way. [Sokrates' fallacy] resides in the unstated premise that the magistrates have the same power to steer the ship of state as a helmsman has to steer his ship. But the Athenians chose their magistrates by lot precisely to ensure that they should not be steersmen of the state: one of the purposes of the lot was to diminish the powers of the magistrates. The lot was based on the idea not that all men were equally expert, but that all men were expert enough at what they were chosen for, and that by the use of the lot magistracies would cease to be attractive as weapons in the struggle for power. »

5.2 Des approches diverses : Une mise en relief théorique

5.2.1 *Des trames argumentatives variées*

Si l'on s'intéresse aux fondements communs et aux divergences entre auteurs et qu'on les met en relation avec les analyses effectuées dans le premier chapitre, on se rend compte que les propositions semblent se rapprocher de trois trames argumentatives¹⁵⁹. Une première série d'instruments met en avant le rôle central du tirage dans la lutte contre les factions sous la forme des partis politiques et appuie sur le caractère d'impartialité, d'exteriorité, de neutralité et d'imprévisibilité du tirage tout en faisant preuve de prudence vis-à-vis de la compétence des citoyens¹⁶⁰. Ces propositions s'appuient logiquement sur des tirages assez fortement encadrés avec des quotas et des conditions d'entrée. Le modèle de référence est le jury judiciaire. On sent poindre la trame républicaine que l'on retrouve chez les auteurs du corpus proches de la sensibilité « libérale réformatrice » mise en lumière précédemment.

À l'opposé de cette prudence certains schèmes appuient sur la centralité de l'égalité procédurale et substantive et mettent en avant la nécessité d'employer de manière massive le tirage afin de combattre les tendances aristocratiques voire oligarchiques des sociétés libérales. Elles insistent moins sur la nécessité de la délibération, et font plus appel à l'idée de rotation et d'inclusion. L'exemple préféré de ces auteurs est l'Athènes classique ; la *boulè* et les *dicastes* représentent leurs références majeures. Les tirages proposés sont basés sur un pool large et contraignant, le tirage est plutôt formalisé, la participation tend à être obligatoire. Globalement donc ces auteurs utilisent des arguments protirages qui ressemblent fortement à une trame démocratique. On retrouve plus ou moins le groupe des propositions identifiées précédemment comme révolutionnaires, à la fois libérales et anti-libérales.

Enfin, entre les deux positions précédentes, on trouve une série de propositions dans lesquelles le tirage est une condition nécessaire mais pas suffisante dans la recherche et la mise en place d'institutions plus démocratiques. Les justifications sont principalement l'égalité procédurale, la représentativité (constitution d'un échantillon représentatif), l'impartialité et l'inclusion. Le tirage est pensé en combinaison avec la délibération c'est-à-dire que la mise

¹⁵⁹ Les autres trames argumentatives sont majoritairement absentes. Quelques exceptions concernent la rationalité de deuxième ordre dans des propositions comme la *lottery voting* (Amar 1984).

¹⁶⁰ Cf. par exemple le test de QI proposé par Sutherland (2008).

en place des conditions d'un bon débat sont une condition *sine qua non*. C'est pourquoi certaines propositions plaident pour un tirage avec quotas ou pondéré et entourent les instruments de mille raffinements procéduraux censés assurer que le tirage donnera réellement l'occasion aux représentants d'agir en tant que tels. C'est ici la trame aléatoire qui apparaît sous la forme de l'équation « tirage + délibération = démocratie ». On retrouve plus ou moins le groupe des « anti-libéraux réformateurs » identifié précédemment qui proposent l'introduction d'institutions nouvelles en complément des actuelles.

5.2.2 Une grande diversité d'outils

Les différences entre trames que nous venons d'étudier, couplées aux autres divergences débouchent sur une grande diversité d'outils proposés qui peuvent être ordonnés en utilisant cinq critères : la trame argumentative qui sert de base à la proposition, l'avis de l'auteur sur la portée de la représentation par tirage, son jugement sur la délibération, sur la compétence des citoyens et les pouvoirs proposés pour le corps tiré au sort. On est alors en mesure de différencier cinq grands groupes d'outils qui ne sont ni exclusifs ni souvent suffisants. En effet, la plupart des auteurs combinent dans leurs textes deux ou trois types d'outils.

5.2.2.1 Les outils électoraux

En se basant sur une argumentation plutôt républicaine et libérale, une série de propositions visent à introduire le tirage dans le processus électoral afin de le rendre plus équilibré et représentatif. La délibération n'y joue pas – sauf exception – un rôle central, la participation y est plutôt facultative, les partis gardent une place dans l'ensemble du processus. On trouve comme prototype le *lottery voting* de Amar (1984) mais aussi les *Wahlen Anno 2000* de Horn ou l'instrument avancé par Gastil (2000). Les outils électoraux peuvent aussi se baser sur une trame plus utilitariste, par exemple la proposition de Abrams & Settle (1976)¹⁶¹.

5.2.2.2 Les tribunaux

En se basant sur la même trame républicaine mais avec une optique plus radicale, certaines propositions reprennent l'idée florentine qu'il est central que les élites élues soient soumises au contrôle populaire. Il s'agit donc de créer un corps tiré au sort qui puissent faire contre-

¹⁶¹ Cf. chapitre 2, point 4.3.2, p. 110.

poids aux élites libérales. La proposition la plus aboutie dans ce sens est celle de McKormick, la *Tribunate Assembly* qui reprend l'idée de Machiavel¹⁶². D'autres projets dans ce sens ont été présentés par Raskin (1974) ou Sutherland (2008). Les sorprésentants dans ces modèles ont le plus souvent un droit de veto, ou d'investigation et d'enquête ainsi que parfois la possibilité de soumettre des propositions à référendum.

5.2.2.3 Les mini-publics

Les auteurs proposant ce type d'outil se basent sur la trame argumentative aléatorienne. Ils donnent une importance majeure à la délibération et au travail en petits groupes, considèrent que les citoyens ont une compétence propre, capable de se développer et de s'étendre. Mais ils ne peuvent et ne doivent pas remplacer les experts. La participation est vue comme volontaire mais devrait être en mesure de toucher tous les citoyens par la mise en place de mesures correctives (rémunération, vacances politiques, etc.)¹⁶³. Les pouvoirs confiés à ces corps sont plutôt consultatifs sur un problème donné d'avance, mais peuvent être aussi bien prospectifs que de contrôle et d'évaluation. Le prototype de ces outils est le mini-public et recouvre toute une série d'outils existants que l'on étudiera en détail dans le chapitre suivant, tels que les *Planungszellen* ou les *Citizens Juries*. On retrouve dans cette catégorie les modèles d'Emery (1976b), Fishkin (1991) ou O'Leary (2006).

5.2.2.4 Les législatures citoyennes

Avec une forte ressemblance mais une trame de fond plus démocratique, on trouve le prototype des législatures citoyennes, dérivé de l'expression *Citizens Legislature* de Callenbach & Phillips (1985). De telles assemblées sont pensées plutôt nombreuses puisque la base de leur légitimité est la représentation-figuration de type *people in miniature*. Elles ont en théorie des pouvoirs larges, souvent législatifs et les dispositifs visant la mise en place des conditions du bon débat n'y sont pas centrales. Les citoyens sont vus comme compétents dans de vastes domaines. Les assemblées citoyennes sont parfois pensées comme un remplacement des institutions actuelles, parfois comme une assemblée supplémentaire. On trouve dans cette catégorie les propositions de Becker (1976b), de Callenbach & Phillips (1985), de Cancio (2010) ou encore de Cannac (1983). Une version plus modérée des législatures citoyennes a

¹⁶² Pour les détails, voir Mc Kormick (2006).

¹⁶³ Sur le paiement voir Barber (1984, 293).

été présentée par des auteurs argumentant le long d'une trame aléatoire (Schmitter & al. 2004 par exemple). La chambre est dans ce cas dotée de pouvoirs législatifs mais son fonctionnement institutionnel est pensé en prenant en compte les problématiques de la délibération.

5.2.2.5 Les outils démarchistes

Enfin, en se basant sur une trame démocratique radicale et révolutionnaire, un dernier groupe d'auteurs proposent de remplacer l'ensemble des institutions pour ériger un nouveau système, souvent nommé démarchie en référence à l'ouvrage pionnier de Burnheim (1985). Ces auteurs considèrent les représentants tirés au sort comme compétents dans l'ensemble des domaines et proposent donc de leur confier tous les pouvoirs. La délibération ou la participation obligatoire sont parfois posées comme pré-requis, parfois totalement rejetés. Les auteurs de ces modèles sont moins appliqués à définir des instruments concrets et pensent en termes macro-sociaux. On retrouve ici Goodwin (1992) ou Martin (1995).

6. Conclusions

L'étude discursive a ainsi confirmé l'idée qu'il émerge depuis une quarantaine d'années un ensemble de texte partageant une plate-forme théorique commune que l'on peut qualifier de théorie de la démocratie aléatoire et qui a pour cœur l'idée que le tirage sous la forme de la sortition pourrait apporter une solution aux défis politiques de notre temps. On a remarqué toutefois que les auteurs qui défendent cette opinion, s'ils sont largement d'accord sur les effets qu'aurait l'emploi du tirage en politique, divergent en revanche sur l'analyse qu'ils font des régimes politiques libéraux-représentatifs ainsi que sur les raisons précises qui les poussent à recommander l'introduction du tirage.

On a pu identifier trois grandes tendances. Une partie des auteurs déclare son attachement aux principes libéraux et adopte une démarche réformatrice ; ces auteurs recommandent des outils de complément des démocraties représentatives en se basant sur une trame argumentative plutôt républicaine. En suivant la même approche réformatrice, mais en se basant sur une déconstruction bien plus radicale des régimes représentatifs et notamment de la notion de compétence, une série d'auteurs proposent des outils plus ambitieux en se basant sur une trame argumentative aléatorienne. Enfin, dans une optique révolutionnaire, libérale ou non, une dernière série d'auteurs plaide pour l'introduction d'outils de remplacement des institutions actuelles en mobilisant une trame argumentative de type démocratique.

Cette étude théorique discursive a toutefois laissé de côté une question fondamentale que se posent les tenants de la théorie de la démocratie aléatoire : comment faire en sorte que le tirage soit réellement employé en politique ? Dans les mots de Burnheim (1985, 160) : « How are we to get the new procedure a decent trial? [...] Where, then, can we make a start in this process of undermining existing power structures without confronting them? » La question est donc la suivante : que vaut la théorie du tirage au sort en politique lorsqu'on la met au banc d'essai de la pratique ? C'est à apporter des éléments de réponse que se consacre la deuxième partie de la thèse.

Partie 2 : Aix et Poitiers, la théorie au banc d'essai

(Demos)

« Das Modell Planungszelle stellt eine mögliche Anwendung der Vorteile des aufgabenorientierten, Lernen ermöglichenden Gruppenprozesses für die Zwecke der Beteiligung an politischen Entscheidungen dar. Der hier gemeinte Gruppenprozeß läßt sich durch eine Reihe von Merkmalen beschreiben. Einige von ihnen, wie Anzahl der Beteiligten oder Dauer der Teilnahme, sind in bestimmten Grenzen variierbar. Andere sind es nicht. Sie werden hier als Hauptmerkmale bezeichnet. Ihre Bedeutung wird – auch wenn sie zunächst lediglich technisch anmuten – sichtbar, wenn die langfristigen Möglichkeiten, die sich aus ihrer Kombination ergeben, bedacht werden. Diese Hauptmerkmale des Modells lassen sich in folgendem Satz zusammenfassen: „Die Planungszelle ist eine Gruppe von im Zufall ausgewählten, auf bestimmte Zeit freigestellten und vergüteten Bürgern, die – assistiert von Prozeßbegleitern – Lösungen für vorgegebene, lösbare Bewertungs-, Kontroll- oder Planungsprobleme erarbeiten.“ Der Begriff „lösbar“ meint hier, daß die zur Lösung des Problems relevanten Informationen in der zur Verfügung stehenden Zeit in die Gruppe eingegeben und von den Teilnehmern verarbeitet und angewendet werden können. »

Dienel (1976, 28).

Chapitre 4 : La *Planungszelle* et le jury citoyen, deux modèles aléatoires paradigmatiques

Le chapitre précédent a mis en avant une série d'analyses et de propositions concernant les systèmes démocratiques contemporains qui espèrent beaucoup de la réintroduction du tirage en politique. Il manque toutefois encore une possibilité de tester ces attentes sur le terrain : existe-t-il des pratiques qui répondent aux propositions théoriques et qui permettraient de vérifier les hypothèses formulées par les auteurs partisans du tirage ? Si oui, quels sont ces modèles ? Le présent chapitre¹ a pour but de répondre à ces deux questions en identifiant certains instruments utilisant le tirage qui s'inscrivent clairement dans les propositions théoriques (1). Parmi ces derniers, la catégorie dite des mini-publics semble avoir le plus fort potentiel, ce qu'un détour par l'histoire des innovations permettra de montrer (2 et 3). Au sein du groupe ainsi présenté, on se concentrera tout particulièrement sur deux modèles : la *Planungszelle* et le jury citoyen (4). Le premier en raison de son rôle historique central dans le développement et la diffusion des mini-publics, le deuxième en raison de son caractère tardif et fortement hybridé qui permettra d'intégrer des éléments de comparaison synchroniques et diachroniques. Pour permettre un test concret des hypothèses, il sera toutefois nécessaire d'opérationnaliser la recherche en se concentrant sur deux expériences concrètes (5) : le projet de *Planungszelle* « eine neue Gebührensatzung für Aachen » de 2007 et le projet de jury citoyen « évaluation de la politique régionale en matière de lutte contre le changement climatique » de 2008.

¹ Les recherches à la base de ce chapitre ont été rendues possible grâce à l'accès au fond de Peter Dienel qui se trouve à Elstal (Brandenbourg) et dont les portes m'ont été ouvertes par la famille Dienel, que je tiens à remercier ici. Le fond contient l'ensemble des correspondances, écrits, publications etc., produites par Peter Dienel et les acteurs du réseau *Planungszelle* au long des années.

1. Aperçu d'une renaissance progressive

Si le tirage n'a jamais complètement disparu de la pratique politique, il a clairement connu une éclipse majeure entre les révolutions libérales du 18^e siècle et les années 1960, époque à laquelle il a connu une sorte de renaissance progressive dont nous allons rapidement dresser un tableau permettant de baliser le champ d'investigation de l'étude empirique.

1.1 Une myriade d'emplois

Depuis le milieu des années 1960, le tirage a été de plus en plus employé dans la pratique. On a déjà vu dans les chapitres précédents que cela ne restait pas sans conséquences sur le développement de la littérature et sur la théorie politique, mais l'on se concentrera maintenant sur les emplois concrets. Il est naturellement impossible d'en effectuer un recensement exhaustif, c'est pourquoi on se propose d'utiliser une grille de lecture issue du travail du premier chapitre afin de présenter un maximum d'exemples de manière analytique. On commencera par les emplois dans le domaine des loteries, à la suite de quoi on passera en revue les exemples marquants de tirage dans le cadre de prises de décisions. Enfin on se concentrera sur les tirages de postes, qui constituent la catégorie la plus foisonnante.

1.1.1 *Conscription, Green card et places d'études : les loteries*

La réintroduction du tirage dans le cadre de la conscription militaire aux États-Unis en 1970 a été très largement commentée et elle représente un cas typique de réintroduction moderne. Elle a été accompagnée d'un vif débat et représente pour certains auteurs le point de départ moderne de la renaissance du tirage en politique en combinaison avec le renforcement du tirage dans les jurys judiciaires (Buchstein 2009a, 339). Le deuxième emploi dans ce cadre, beaucoup plus récent, est la *Green card* introduite par le gouvernement Reagan en 1987 dans le but de diversifier l'origine des candidats à l'immigration aux États-Unis. Il permet à 60 000 candidats par an d'obtenir un visa permanent indépendamment du pays de résidence et sans conditions de qualification autre que la remplissage d'un formulaire en ligne². Le troi-

² Pour des détails voir les informations du gouvernement états-unien. Il est étonnant de remarquer que malgré son impact et son originalité cet emploi du tirage n'a apparemment pas fait l'objet de recherches universitaires approfondies, et aucune référence n'a été trouvée sur le sujet.

sième emploi réellement marquant concerne l'accès aux biens éducatifs c'est-à-dire aux places d'école et d'université qui s'est répandu de manière particulièrement rapide dans l'ensemble de l'Europe depuis peu. Le premier pays à avoir introduit le système après-guerre semble avoir été la Hollande dès 1975. Ailleurs, l'engouement est plus tardif et les pays suivants à tester le tirage à l'entrée des écoles (Royaume-Uni, États-Unis et Allemagne) l'ont fait dans les 10 dernières années (Boyle 2010).

1.1.2 *Le parlement suédois : un exemple de tirage consultatif*

Le tirage consultatif est l'emploi le moins présent dans la pratique à l'échelle collective. En effet, lorsqu'il s'agit de décisions ayant un impact réel, le tirage se signale par son absence, à l'exception d'un cas semble-t-il unique dans l'histoire d'après-guerre. Entre 1973 et 1976, le parlement suédois, constitué de deux blocs de 175 députés mit au tirage 79 de ces décisions, 39 d'entre elles furent gagnées par le bloc socialiste et 40 par le bloc conservateur³.

1.1.3 *Les jurys judiciaires : l'emploi de référence*

« Le jury, et surtout le jury civil, sert à donner à l'esprit de tous les citoyens une partie des habitudes de l'esprit du juge ; et ces habitudes sont précisément celles qui préparent le mieux le peuple à être libre [...] Il enseigne aux hommes la pratique de l'équité. Chacun, en jugeant son voisin, pense qu'il pourra être jugé à son tour. Il revêt chaque citoyen d'une sorte de magistrature ; il fait sentir à tous qu'ils ont des devoirs à remplir envers la société, et qu'ils entrent dans son gouvernement. En forçant les hommes à s'occuper d'autre chose que de leurs propres affaires, il combat l'égoïsme individuel. » (Tocqueville 1835a, 120).

Le tirage au sort des jurys judiciaires représente l'exact inverse de l'emploi précédent, puisque le tirage y est souvent la règle, et ce depuis leur création. Il n'est pas nécessaire de s'attarder ici sur les détails de la procédure étant donné qu'elle a été souvent étudiée dans son rapport avec le tirage⁴. Il convient toutefois de noter deux éléments : premièrement l'opération de tirage pour le recrutement a connu une modification substantielle à partir de la fin des années soixante en réponse aux critiques apportées au défaut de représentativité des jurés qui a consisté à élargir le pool des sortéables tout en rendant la participation plus obligatoire qu'auparavant. Ce mouvement commencé aux États-Unis s'est ensuite répandu dans le

³ Voir Jahn (2003, 101) et Rasch (1995).

⁴ Voir les ouvrages cités dans le chapitre 2. Sur le rapport avec le tirage, voir Buchstein (2009a, 341-364) ou Vergne (2006, 99-102).

monde entier et a eu pour conséquence majeure de démocratiser le jury et de le rendre plus indépendant du pouvoir politique mais aussi des juges professionnels⁵. Deuxièmement, le modèle des jurys a constitué, comme nous le verrons ultérieurement, une source d'inspiration non négligeable pour une partie des praticiens de l'emploi du tirage en politique.

1.1.4 *Un emploi révolutionnaire : les mini-publics*

De l'ensemble des pratiques recensées ici, il en est une qui constitue une véritable révolution dans le domaine de l'emploi du tirage en politique parce qu'elle est la première à être le fruit d'une ingénierie sociale et institutionnelle volontariste comprenant le tirage comme élément central : il s'agit des mini-publics. Un terme qui recouvre une palette très diverse d'usages qui remontent à deux ancêtres communs : la *Planungsstelle* et le *Citizens Jury*, inventés puis mis en pratique à partir des années 1970. Ces modèles constituent en outre, comme nous l'avons déjà souligné, la zone de rencontre entre la théorie de la démocratie aléatoire et la pratique politique. C'est pourquoi ils paraissent dès à présent constituer un terrain favorable de recherche lorsqu'il s'agira de tester les hypothèses théoriques et il semble justifié de se pencher en détail sur ces modèles. Il convient toutefois d'abord de finir le tour d'horizon des pratiques de tirage en abordant deux autres usages.

1.1.5 *Le cas particulier des sondages et le televote*

Les sondages représentent, comme on l'a vu, un cas complexe d'emploi du tirage. En effet, à proprement parler, ils ne reposent sur le tirage que dans un souci scientifique de représentativité. Ils n'ont donc à priori rien de politique, ce que confirme la masse de sondages réalisés dans le domaine commercial pour tester des produits ou des campagnes de publicité. Toutefois, certains sondages concernant la politique se font eux-mêmes politiques et ont des conséquences importantes sur le système dans son ensemble ; il devient difficile de les ignorer. Si le recours au tirage se limite bien à assurer que l'échantillon soit représentatif de la population d'ensemble, le contenu des sondages influence directement la conduite de la politique ce qui, comme le notaient toute une série d'auteurs étudiés dans le chapitre 3, a des conséquences profondes sur les démocraties libérales. Les sondages sont aussi particuliers

⁵ Cf. Vergne (2006, 99-102). La réforme est arrivée en France en 1978, mais n'a pas touché l'Allemagne où les jurés tirés au sort restent une exception.

dans le sens où ils ont constitué le point de départ de la réflexion de certains des praticiens du tirage, tels Ted Becker ou James Fishkin qui ont développé des modèles de démocratie en s'inspirant des sondages d'opinion⁶. En effet à partir de 1974, Becker a présenté puis testé le *Televote*. Ce dernier est une forme de sondage dans lequel l'échantillon tiré au sort pour répondre à la question reçoit une plaquette d'information sur le sujet, puis assiste de chez soi à une émission de télévision correspondante avant de finalement donner son avis par un vote téléphonique. Cette méthode, quoique révolutionnaire à son époque n'a été employée qu'une dizaine de fois aux États-Unis avant de tomber dans un oubli certain⁷.

1.1.6 Les tie-breaker dans les élections

Quoique rarement employé en pratique, le recours au tirage comme *tie-breaker* après une élection sans vainqueur est prévue dans la plupart des constitutions et/ou règlements parlementaires des démocraties occidentales (Buchstein 2009a).

1.2 Limitation du champ d'investigation

Cette multiplicité d'emplois constitue une base solide pour tester les hypothèses théoriques mais dépasserait très largement le cadre de ce travail. C'est pourquoi l'on a décidé de se limiter – en accord avec les développements des chapitres 2 et 3 – à l'étude des outils qui ont pour objet la distribution de postes délibératifs. Les raisons de ce choix sont multiples. Tout d'abord, la distribution de postes est un phénomène qui a connu une renaissance voire une naissance depuis la fin de la seconde guerre mondiale, alors que la plupart des autres pratiques ont existé sans interruption depuis plus longtemps. Ensuite, il semble y avoir une affinité entre la théorie de la démocratie aléatoire et la sortition. En effet, la majorité des textes et propositions concernent des postes délibératifs et/ou législatifs. De plus, les modèles pratiques de distribution de postes couplés à une activité de délibération sont des modèles relativement complexes qui permettent de tester largement la palette des attentes théoriques à l'inverse d'emplois comme le *tie-breaker* dont la portée se limite à trancher une égalité de voix dans le cadre d'une procédure plus classique de vote. Enfin, l'analyse bibliométrique a montré que les inventeurs de mini-publics, et donc probablement leurs modèles, sont particuliè-

⁶ Voir infra, p. 206 et suiv.

⁷ Pour des détails sur le modèle, voir Becker & Slaton (2000).

rement centraux pour les tenants de la théorie de la démocratie aléatoire (voir chapitre 2, point 5.2.4, p. 119). La prise en compte de l'ensemble de ces éléments amène tout naturellement à se concentrer sur les utilisations de type mini-publics. Toutefois, le champ ainsi défini est encore trop large. C'est pourquoi on se propose de limiter l'étude à deux modèles de mini-publics : la *Planungszelle* et le jury citoyen. Ce choix se fonde sur une série de raisons qu'un détour par l'histoire semble à même de justifier.

2. *Planungszelle* et *Citizens Jury*, des modèles pionniers de mini-publics

2.1 Méthodologie : une étude de diffusion des innovations

L'approche choisie pour cette étude se base sur le concept de diffusion des innovations, développé par Rogers et défini par lui comme un « processus par lequel une innovation est communiquée au travers de certains canaux au long du temps et auprès des membres d'un système social » (Rogers 2003, 5-12). L'innovation elle-même étant « une idée, une pratique ou un objet perçu comme nouveau par un individu ou par une unité d'adoption ». Il ne fait aucun doute que la *Planungszelle*, le *Citizens Jury* et leurs hybridations sont à compter parmi les innovations dans le domaine des instruments de démocratie puisqu'ils en ont les deux caractéristiques constitutives : ils représentent une nouveauté en termes objectifs de procédure et, qui plus est, ils ont été depuis leurs créations perçus comme tels (Smith 2009a, 1). Le travail effectué ici a consisté à suivre ce que Rogers identifie comme le cœur du processus de diffusion : les canaux. Dans le cadre de la *Planungszelle* et du *Citizens Jury*, ceux-ci sont au nombre de quatre : les personnes, les institutions, les publications, et les événements. Le matériau de recherche est constitué de quatre éléments. Premièrement, un travail dans les archives de Dienel consistant en la classification et l'indexation du fond qu'il a laissé. Ce travail a permis de formuler la plupart des résultats concernant la *Planungszelle* présentés ici, aussi bien que ceux concernant les *Citizens Juries* et une grande partie de leurs dérivés en raison de la centralité de Dienel et de son équipe de collaborateurs dans le réseau international des praticiens des mini-publics. Deuxièmement, une série d'entretiens et de communications

avec les acteurs-clés du réseau ci-dessus, notamment Ilse Burgass, Ned Crosby, Peter Dienel, James Fishkin et Benno Trütken. Troisièmement, une enquête qualitative auprès des acteurs allemands du réseau *Planungszelle*⁸. Quatrièmement, une analyse de la littérature pertinente, notamment des manuscrits de Dienel et de Crosby.

2.2 1969 – 1979 : Apparition d’une innovation politique

2.2.1 *Société pluraliste et planification*

C’est au début des années 1970 que deux pionniers – Peter Dienel en Allemagne et Ned Crosby aux États-Unis d’Amérique – vont inventer puis tester indépendamment deux instruments novateurs basés sur le couple tirage et délibération. S’il est impossible de reconstruire exactement le déroulement intellectuel du processus d’innovation, on peut tout au moins identifier trois séries de facteurs concordants. Tout d’abord, il est clair que le contexte politique de l’année 1968 a influencé les deux chercheurs : le mouvement étudiant dans les deux pays, basé entre autre sur une critique fondamentale de la représentation et des mécanismes de prise de décision dans les démocraties libérales, ainsi que les nombreux souhaits exprimés de voir s’établir une démocratie participative ont probablement infusé la réflexion (Dienel 1971a, 16-17 et 24-25). Les deux auteurs voyant le mouvement comme particulièrement justifié mais ne représentant pas une solution durable⁹. Ensuite, le contexte intellectuel dans les deux disciplines a sûrement joué un rôle non négligeable dans les processus de création. Dans le cas de Crosby, l’influence vient principalement de la psychologie sociale et de la philosophie morale (Crosby 1976, 9 et 2003, 247). Mais il puise aussi dans les travaux de Rawls sur la justice sociale (Crosby 1976, 2). Dienel de son côté semble plus s’intéresser aux questions de planification et s’inspire principalement des travaux de commissions et comités de réflexions sur les possibles réformes dans ce domaine¹⁰. Il est aussi au courant des travaux sur la participation et l’on trouve par exemple des contacts avec Arnstein ou des publications

⁸ Voir le formulaire en Annexe (p. 398 et suiv.).

⁹ Crosby (1976, 2). Voir aussi Dienel (1971a, 6) sur le mouvement étudiant allemand : « Zunächst ist auf die Räteidee zu verweisen. Sie gilt in letzter Zeit als modern, aber auch als schwer realisierbar. Einmal verwirklicht, weist sie eine Reihe von Nachteilen auf. Die Integration der Gesamtheit wird schwieriger. Die Chancen ihrer Manipulation durch militante Gruppen werden eher größer. Die Entwicklung innerhalb bestimmter Studentenvertretungen steigert jedenfalls nicht die Erwartungen, die sich an diese Idee knüpfen. »

¹⁰ Dienel cite par exemple souvent le rapport Skeffington (1969).

dans des ouvrages consacrés à la participation¹¹. Mais son point d'entrée est ancré dans la sociologie et l'administration publique. Enfin, une série de facteurs biographiques ont vraisemblablement catalysé les réflexions. Pour Dienel, on peut en retracer trois. Tout d'abord, de 1968 à 1969, il travaille au sein du cabinet du ministre-président du Land de Rhénanie-Westphalie sur le plan « Rhénanie-Westphalie 1975 » et est chargé de la partie planification régionale et éducation. Son expérience le convainc que ces domaines pâtissent d'un grand manque de transparence et de participation (Vergne 2005a), et se trouvent dans l'incapacité de prendre en compte des thèmes nouveaux et des problématiques de long terme¹². Le deuxième facteur essentiel est l'activité qu'il développe à partir de 1969 et jusqu'en 1972 : il démissionne de son poste de conseiller et devient professeur à l'université pédagogique du Rhin¹³ où il se consacre au problème de la participation d'un point de vue pédagogique par le biais d'un programme de recherche sur le concept de *planerischer Bildungsurlaub*, c'est-à-dire des congés de formation continue de planification (Dienel 1971b). Le troisième facteur est, de l'aveu de Dienel, sa motivation religieuse à poursuivre son idée (Vergne 2007, 2)¹⁴. Ned Crosby, de son côté, est marqué par des influences universitaires théoriques qu'il accumule au cours de plusieurs cycles d'études répartis entre 1954 et 1973. Il commence sa thèse en 1968 à l'université du Minnesota. Au cours de ses recherches, il se penche sur la question de la validité des tests psychologiques puis se tourne peu à peu vers la question de la compétence et de sa mesure. Ces recherches l'amènent finalement à travailler sur la notion d'éthique sociale, et sur la problématique de la prise de décision dans un cadre où il n'existe pas de valeurs objectives ni de moyen de mesurer correctement la validité des opinions. Pris dans leur ensemble, ces facteurs individuels et contextuels aboutissent à un constat identique des deux chercheurs sur leur société respective, alors même que leurs disciplines et inspirations intellectuelles étaient relativement distantes. Dienel se demande ainsi en 1971 en quoi le « pluralisme social » pouvait être un « un problème pour la planification ». Crosby

¹¹ Dienel, « Korrespondenz mit Arnstein », 1971, Nachlass Dienel, Ca2-2. Cf. aussi Dienel (1971a et 1971b).

¹² Dienel (1971a, 17) : « Ich habe, das sei am Rande erwähnt, in den letzten Wochen in Sachen Freizeit mit Verwaltungen Erfahrungen gemacht, die zeigen, wie unzureichend man komplexen Sachverhalten gerecht werden kann, die zwischen die Zuständigkeiten fallen. Auch Freizeit ist ein nicht ressortfähiger Bereich. Damit ist aber nicht gesagt, dass es das Problem 'Aufrechterhaltung des sozialen Pluralismus' nicht gibt. »

¹³ Équivalent allemand des IUFM français.

¹⁴ Dienel a travaillé après la guerre pendant 10 ans dans un foyer pour jeunes tenu par une église protestante (*Freikirche*). Il a ensuite été le coordinateur scientifique de l'académie évangélique de Loccum. Il a aussi été actif toute sa vie dans différentes associations évangéliques, par exemple dans le comité d'organisation du *Deutscher Evangelischer Kirchentag* une réunion de laïques protestants, connue pour son engagement critique à partir des années 1980, notamment dans les débats sur la politique d'armement allemande.

constate quant à lui que la « planification » était incompatible avec « notre forme actuelle de gouvernement pluraliste »¹⁵. Dans les sociétés modernes, de plus en plus atomisées, la planification centralisée devient toujours moins évidente. Les intérêts en jeu sont trop divers, les oppositions constantes et les citoyens veulent participer. Il est en outre illusoire de croire que le renforcement des instruments existants de participation puisse constituer une solution viable : les pétitions, les référendums, les *Bürgerinitiative* permettent certes aux citoyens de s'exprimer mais restent dans le domaine de l'affrontement, de l'opposition. La participation y est soit sans conséquences institutionnelles, soit qualitativement pauvre, et parfois les deux (Dienel 1971a, 5-6). Il faut donc dépasser le cadre classique et favoriser « die Weiterentwicklung [...] der Techniken bürgerschaftlicher Beteiligung ». Il faut « design new forms of democracy which are compatible with planning »¹⁶. Les deux chercheurs vont présenter leur solution en 1971 et 1973¹⁷. La similarité et la concomitance sont impressionnantes.

2.2.2 « Neue Entwicklungen fordern ein neues Instrumentarium » : les modèles et leurs éléments constitutifs¹⁸

« Die Werte, die es hier zu transportieren gilt, etwa die Wertvorstellungen, die dieser neuen „demokratischen Gesellschaft“ entsprechen, diese Werte lassen sich durch Übernahme von Rollen eintrainieren, zum Beispiel, indem man Leute an Planungsprozessen teilnehmen lässt, indem man sie dafür finanziert und freistellt, sagen wir mal für ein Vierteljahr. Laien nehmen an einem Planungsprozess teil und entdecken zum ersten Mal in Ihrem Leben, was Planer ja schon immer gewusst haben, dass es um ganz langfristige Probleme geht und dass unsere

« In 1971 I finally decided that the best we could do to raise our views about social ethics above the level of mere taste or subjective statements was to gather a group of people and let them say what they thought was the social good. » Crosby (2003, 255).

¹⁵ Dienel (1969, 2) : « Damit ist die eine Hinsicht deutlich, in der soziale Pluralismus ein planerisches Problem darstellt : er erschwert die Planung. Er steigert nämlich zwangsläufig die Komplexität von Planungsvorgängen. » Crosby (1976, 23) : « Many scholars have argued for some time now that our country will not survive without a great deal more planning by the government. Yet it appears that planning is incompatible with our current pluralist form of government. »

¹⁶ Dienel (1969, 4) : « Demokratisierung meint die Weiterentwicklung der Verfahren zur Allokation gesellschaftlicher Entscheidungen, der Dezentralisation von Planung und der Techniken bürgerschaftlicher Beteiligung. » Crosby (1976, 23) : « This could mean that at some point in the future, if our problems are not being solved, we run the risk of dictatorship as some 'man on a white horse' steps in to save us all. One way to forestall this is to design new forms of democracy which are compatible with planning. »

¹⁷ Le premier dans son article *Was heißt und was will Partizipation? Wie können die Bürger am Planungsprozesse beteiligt werden? Planwahl und Planungszelle als Beteiligungsverfahren* (Dienel 1971b) et le deuxième dans sa thèse, *Concern for All* (Crosby 1973). Notons cependant que l'idée du modèle était déjà présente dans les versions antérieures de la thèse et que sa formulation remonte à l'été 1971 comme j'ai pu l'apprendre lors d'un entretien avec lui.

¹⁸ Dienel (1971a, 8).

Interessen', die von diesen und jenen immer so lautstark ins Spiel gebracht werden, höchst kurzfristige Interessen sind, dass wir insgesamt ganz andere langfristige Interessen haben. » Dienel (1971a, 7).

En 1971, Dienel définit son modèle de la forme suivante : « Die Planungszelle stellt eine Nutzung des projektorientierten, gruppeninternen Lernprozesses für die Zwecke der Planung dar. » Crosby se souvient de son côté : « How should these people be gathered? Why not at random? And how should they address questions of social ethics? Why not try to get them to follow the guidelines of the reason-in-ethics school of moral philosophers, adding to it the emphasis that R. M. Hare and H. B. Acton placed on empathy or sympathy? In this way the Citizens Jury process was born. I called it, in my notes, the R.R.C.L. decision. This stood for representative, rational, concerned and legitimate. »¹⁹ Les mini-publics étaient nés. Si l'on s'intéresse au détail des propositions, on remarque qu'elles reposent sur une série de huit éléments communs et de deux principales différences.

Une participation de tous en tant que citoyens

La motivation première est donc celle de créer des instruments permettant la participation de tous et toutes : Dienel comme Crosby désirent mettre en place des processus de participation qui dépassent les « Angehörigen der dünnen Schicht der Sozialaktiven » et qui permettent d'intégrer « die indifferente Mehrheit » (Dienel 1971b, 153). Les nouvelles méthodes doivent aussi mettre les participants en position de jouer leur rôle de citoyen et leur faire dépasser leur rôle de consommateur apathique de politique. Pour atteindre ce but, les deux chercheurs proposent la création de petits groupes de discussion composés de citoyens travaillant durant un temps déterminé sur un problème donné et choisis par tirage au sort²⁰.

Un processus de réforme institutionnalisable

« Die Suche nach neuen Beteiligungsformen sollte sich auf Verfahren ausrichten, die nicht nur spontan realisierbar sind, sondern institutionalisiert werden können, nicht durch Sonderinteressen zu manipulieren sind, die politischen Gleichheitsrechte nicht verletzen und in die

¹⁹ Dienel (1971b, 155) et Crosby (2003, 255). Crosby changera l'appellation du modèle qui deviendra le *Citizen Committee* avant d'être rebaptisé *Citizens Jury* en 1988.

²⁰ Sur le tirage, voir les détails infra, p. 195.

bestehenden Planungsprozesse eingebaut, sachlich aber als korrektiv und ergänzend zu den bestehenden Verfahren wirksam werden können. » Dienel (1971b, 154).

Si la participation de tous est la motivation centrale des deux inventeurs, elle se combine de manière inévitable avec la nécessité de pouvoir s'intégrer dans l'appareil politique sans heurt tout en palliant les faiblesses des autres formes de participation, telles que les référendums ou les initiatives populaires²¹. Cette volonté se traduit en quatre volets. Premièrement, les deux inventeurs prévoient que leur modèle soit initié par l'administration ou les représentants politiques, il s'agit donc de processus *top-down*. Deuxièmement, il s'agit de mettre en place des outils ayant des conséquences sur la politique réelle et de dépasser le stade de la discussion politique, qui pour utile qu'elle puisse être, n'est pas une solution aux frustrations engendrées par le système politique. Dienel et Crosby prévoient donc que le modèle soit intégré dans la prise de décision politico-administrative. Troisièmement, l'institutionnalisation doit passer par le caractère standardisé de la procédure qui permettra de l'employer à tous les niveaux et pour des objets variés. Enfin quatrièmement, les deux modèles sont présentés comme des compléments aux processus de décision existants, il ne s'agit surtout pas de les remplacer mais bien d'obtenir une nouvelle vue sur un problème de politique publique.

Un agenda prédéterminé

C'est d'ailleurs le point commun suivant entre les deux modèles puisque dans les deux cas, la question à traiter est fixée d'avance : le groupe ne se voit pas confier la gestion de son agenda, ni concernant les limites du sujet, ni concernant le processus. Crosby (1976, 12) pense ainsi limiter le sujet à une question fermée : « For example, we could randomly select fifty individuals and present to them two different solutions to some current issue of importance. » Dienel propose une option légèrement plus ouverte dans laquelle il s'agit de discuter de la forme que pourrait prendre un projet de planification. Mais il n'est pas question de choisir si le projet lui-même doit avoir lieu²².

²¹ Dienel (1971b, 154) : « Sie sind nicht in der Lage, Teilnahme auf Dauer zu motivieren. Auf kurzfristige Erfolge angewiesen, agieren sie entsprechend. Langfristig werden sie für die Mehrzahl der Beteiligten zu einer zusätzlichen Frustrationsquelle. Sie sind wenig berechenbar und in die vorhandenen Planungsverfahren nur schwer einbaubar. »

²² Les deux auteurs vont très fortement évoluer sur cette question et assez rapidement ils considéreront que des *Planungszellen* et *Citizens Committees* pourraient être organisés pour fixer l'ordre du jour d'autres *Planungszellen* et *Citizens Committees*, un peu comme dans le système démarchique proposé par Burnheim (1985) avec ces instances de premier et de second niveau.

Un apport extérieur d'information

Dienel aussi bien que Crosby mettent l'accent sur le rôle fondamental que doit jouer l'apport extérieur d'information au sein du processus, et ce pour trois raisons. Premièrement, il s'agit de ne pas laisser les citoyens décider sans avoir entendu avant des positions diverses et compétentes sur la question en débat. La problématique de la compétence est donc centrale : les citoyens sont certes capables de décider mais seulement à condition de recevoir une information préalable et pertinente²³. Deuxièmement, le caractère extérieur doit permettre aux participants de se trouver en position de décision éclairée et doit éviter que les intérêts particuliers ne dominent le processus²⁴. Afin d'atteindre ce but il s'agit de présenter des informations contradictoires de la part des groupes et institutions intéressées à l'objet de la discussion²⁵. L'apport d'information a enfin un rôle pédagogique qui forme d'ailleurs le but principal du premier modèle développé par Dienel (1971a, 28) et qu'il appelle les « congés de formation continue de planification ».

Un petit groupe délibératif

La troisième caractéristique des modèles proposés est qu'ils se fondent sur le travail en groupe et la délibération. La prise de décision et la discussion préalable qui doivent se faire en suivant les règles du débat équilibré (Crosby 2003, 255). C'est une condition *sine qua non* dans une société pluraliste, dans laquelle il n'existe pas de vérité *a priori*. Cet aspect est mis en avant par Crosby dès le début. Dienel quant à lui mettra le processus de groupe au cœur de ses recherches durant la phase de concrétisation du premier projet, à partir de 1972. Les deux auteurs sont en outre d'accord sur la taille du groupe, qui doit être réduite, afin de permettre de véritables interactions et d'éviter la faible qualité de la communication lors d'évé-

²³ Dienel (1971b, 153) : « Die Eingabe des projektspezifischen Informationsstandes der Verwaltung wird durch die Teilnahme der betreffenden Planer – ob mit oder ohne Stimmrecht ist Sache der Absprache – und durch den Zugang zum benötigten Material sichergestellt. Einblick in Erfahrungen dritter wird durch Gastreferenzen oder durch eigene Informationsreisen geboten. » Crosby (1976, 13).

²⁴ Raison pour laquelle les deux modèles sont prévus pour être organisés par les autorités publiques et non par des entreprises. Dienel refusera toujours d'organiser des *Planungszelle* pour le privé (Vergne 2005, 3).

²⁵ Crosby (1976, 6) : « We must be careful, however, not to over-simplify the problem. It would be tempting to have one person play the role of teacher and present the pros and cons of the issue for the randomly selected members of the committee. If the teacher were skilled enough, after several months we might conclude that everyone was competent to make the decision. But this presents severe dangers that the information will be presented in a biased way. In any real political setting it is likely that whoever controlled the teacher (or the committee staff) would control the whole political system. »

nements de masse : la taille idéale tourne autour de 20 personnes dans les deux cas. C'est l'origine des concepts de *Zelle*, la cellule, et de *Committee*, le comité²⁶.

Une durée variable mais toujours courte

Les deux auteurs sont d'accord : pour ne pas tomber dans les défauts des processus de planification et de prise de décision existants, il faut que la participation soit limitée dans le temps. Crosby propose dès le départ de ne pas dépasser quelques jours, Dienel prévoit une durée comprise entre deux semaines et quelques mois. Ce temps doit permettre de combiner la nécessité du temps de la délibération et de la formation tout en limitant au maximum l'émergence d'intérêts propres de la part du groupe de participants.

Une série d'incitations pour motiver la participation

Quelque soit la durée, l'enjeu majeur est toutefois de motiver les citoyens à participer et à délaisser pour cela leurs activités quotidiennes. Dienel et Crosby partagent une prémisse : le peu d'intérêt que montrent les citoyens d'une société pluraliste à participer ne vient pas d'une nature humaine apathique mais d'un manque de possibilités de participation effective. Dienel (1971b, 153) met en avant que la motivation peut être financière, matérielle, ludique, symbolique, morale ou sociale. Il faut que les nouveaux modèles prennent en compte ces éléments tout en assurant qu'aucun ne soit dominant, sous peine de limiter *a priori* la capacité de délibération du groupe et d'avoir un échantillon trop homogène. La solution repose sur trois piliers : il faut rémunérer la participation, faire en sorte de libérer les citoyens de leurs autres obligations, notamment par le biais de congés citoyens²⁷ et laisser les autorités publiques organiser les mini-publics. Si aucun des deux auteurs ne fixe la hauteur de la rémunération, ils la considèrent absolument nécessaire afin de donner un caractère sérieux au processus, caractère garanti aussi par la nature publique des mandataires. Quant aux congés, ils

²⁶ Cf. note 19, p. 190.

²⁷ Dienel (1971b, 154) : « Für die voll repräsentative Planungszelle sind die heute für solche Gruppen gängigen, unter der Bezeichnung „Freiwilligkeit“ zusammengefassten Teilnahmemotivationen nicht mehr ausreichend. Hier muss der Einzelne zur Teilnahme gesetzlich freigestellt und von der öffentlichen Hand vergütet werden, wie wir das beim Abgeordneten, beim Laienrichter, beim Wehr- und Ersatzdienstpflichtigen oder auch bei dem in Aussicht genommenen Bildungsurlaub kennen. Im genannten Fall würden sich die Kosten für vier Wochen „Planungsurlaub“, im Schnitt 1.500 DM pro Person gerechnet, auf 540.000 DM belaufen. Der Vergleich mit anderen Ausgaben zeigt, dass es hier für ein Land gar nicht um ein finanzielles Problem geht. Die entsprechenden Versuche werden sich bald vervielfachen lassen. »

sont pensés comme pouvant être facultatifs ou obligatoires. Dienel plaide dans un premier temps pour la mise en place d'un *Planpflicht*, un devoir de planification²⁸.

Un accompagnement scientifique

Un dernier élément commun est la nécessité de mettre en place une structure d'accompagnement scientifique, au moins dans les premiers temps, afin de concrétiser puis d'améliorer les modèles après en avoir étudié précisément les effets. C'est un des aspects fondamentaux du programme de recherche proposé par Dienel en 1972 et par Crosby en 1976.

Concernés ou pas concernés : la question de la *Betroffenheit*

La première différence entre les deux instruments réside dans la notion que Dienel nomme *Betroffenheit*, c'est-à-dire le fait d'être concerné/affecté par un problème. On a vu que cette question occupait les théoriciens et elle est abordée par Dienel. Ce dernier propose dans ces premiers schémas de ne laisser participer que les citoyens ayant un intérêt à le faire parce qu'étant touché par l'objet de la planification²⁹. Afin de mesurer cet intérêt, il propose d'employer des outils de gradation basés sur des critères tels que la géographie, la profession, ou d'autres plus adaptés selon les cas comme la position de client ou d'étudiant et qui seraient développés par les instances planificatrices³⁰. Cet aspect disparaît néanmoins peu à peu de la pensée et de la pratique de Dienel. S'il défend l'idée encore au début des années 1980, il va progressivement changer d'avis pour finir par défendre l'avis contraire, c'est-à-dire que la *Planungszelle* est là pour permettre à des gens non-concernés de prime abord de pouvoir donner leur avis éclairé³¹. Crosby a proposé une différenciation semblable sans l'avoir détaillé autant (le C de RRCLD signifie *concerned*).

²⁸ Sur le modèle du *Wehrpflicht*, le service militaire.

²⁹ Dienel (1971b, 153) : « Die von einer Planung betroffenen Interessen sollen in einer den Gleichheitsgrundsatz nicht verletzenden Weise wirksam in den Planungsprozess eingehen. »

³⁰ Dienel (1971a, 31) : « Bei der Frage, was man als Betroffenheit gelten lassen will, wird sich bald herausstellen, dass bei vielen Problemen unterschiedliche Härtegrade von Betroffenheit, zum Beispiel bei Problemen der Stadtteilsanierung, der Schul- oder der Sozialplanung unterschieden werden können. Betroffenheit lässt sich auch noch weiter differenzieren und zum Beispiel als komplizierter Index auffassen, der sich aus verschiedenen unterschiedlich bewertbaren Indikatoren zusammensetzt. Für die Bewertung von Betroffenheitsgraden lässt sich ein Raster vordefinierter Möglichkeiten schaffen. »

³¹ Entretien avec Dienel, Partie 1, minute 1:55.

Des objets différents

La deuxième différence entre les modèles est le type de problèmes auxquels le processus est applicable. Pour Dienel, la démocratisation passe par une réforme de la planification publique : le but des cellules est à proprement parler de « planifier » des routes, des villes, des aéroports, etc. Crosby imagine quant à lui dès le début de pouvoir juger le programme des candidats aux élections par le biais d'un jury, conformément à ses recherches sur l'éthique³². Cette différence de conception initiale apparaîtra plus tardivement dans les appellations respectives *Planungszelle* et *Citizens Juries* et influencera leur diffusion ultérieure.

2.2.3 Pourquoi le tirage ?

Reste maintenant une question centrale : les deux chercheurs proposent de recourir au tirage afin de sélectionner les participants à leur *Planungszelle* et *RRCLD*. Qu'est-ce qui les a conduit à proposer une telle méthode ? La réponse est somme toute banale : le pragmatisme. En effet, ni Dienel ni Crosby n'ont analysé le tirage en soi. De ce qu'ils déclarent, ni l'un ni l'autre ne connaissaient la proposition de Dahl ou ne se sont inspirés des jurys judiciaires³³. Contrairement à une hypothèse largement répandue, Crosby n'a mis son modèle en parallèle avec le jury que plus tardivement³⁴ et n'adopte le nom de *Citizens Jury* qu'en 1988³⁵. Pour Dienel, le tirage était la réponse pratique à la question de la représentativité au sein de la *Planungszelle*. Afin d'éviter que des intérêts particuliers ne monopolisent le débat, il prévoyait d'abord de mettre en place une grille préalable recensant l'ensemble des intérêts à re-

³² Crosby (1976, 7) : « If citizens committees turn out to work well, they might also be used to reform our electoral system. Every presidential election there are numerous articles political commentators bemoaning the small attention given in the campaign to key issues. One might improve this situation by forming citizens committees on a few of the major campaign issues. »

³³ Crosby (2003, 256) : « I am not sure when I learned that Robert Dahl and Marcus Raskin, both in the 1970s, had given thought to using juries in the political arena, but certainly it was not until after I had conducted the first Citizens Jury. »

³⁴ Crosby (2003, 256) : « At the time I thought this up in the summer of 1971, I had given no thought to its being like a jury. (It was not until the later 1980s that we adopted the Citizens Jury name.) My creation of this idea was an odd achievement. A few months after I had thought it up, I explained it to a fellow graduate student. He said, 'Congratulations. You just invented the jury system.' I was mortified at having spent several years inventing something, when it was a common device in use since about the 12th century. It was only when I could not find anyone else proposing use of the jury system to make decisions about social or political matters that I felt better. »

³⁵ La première mention d'une analogie trouvée à ce jour est dans un manuscrit de 1983 : « This research report describes a pilot study done by the Center for New Democratic Processes in 1981. One of our main research goals is to design Citizens Committees, built on the analogy of a jury, to make decisions on political issues. » Crosby & Heegaard (1983, 3).

présenter. Si cette grille se trouvait être trop complexe à réaliser, alors on aurait pu recourir directement à un tirage des participants en prenant comme base les registres d'habitants³⁶. Cette approche pragmatique restera longtemps la justification principale du recours au tirage³⁷. Pour Crosby (2003, 255), le processus semble être le même : « I thought the best way to make it representative was to use random selection. » C'est donc un souci de représentativité socio-démographique qui est mis en avant dans les deux cas, ce qui confirme l'idée que la trame argumentative défendue par les deux auteurs est de type aléatoire³⁸.

2.2.4 Du papier au terrain

Le chemin entre ces réflexions théoriques et leur mise en pratique a été dans les deux cas d'une durée relativement courte. Dienel, depuis son poste de professeur à l'université pédagogique du Rhin concrétise en novembre 1972 un projet à Schwelm grâce au financement de la fondation Volkswagen dans le cadre d'un programme de recherche sur la didactique de la participation (Dienel 1972). Il s'agit pour 75 citoyens tirés au sort de formuler, après trois jours de délibération, des recommandations sur l'amélioration du ramassage des ordures ménagères. Le deuxième projet se déroule quatre ans plus tard à Hagen à une échelle plus importante puisqu'il implique 126 citoyens, répartis en cinq cellules, chargés de formuler des recommandations sur la rénovation d'une partie de la ville. Aux États-Unis, Crosby crée le « centre pour les nouveaux processus démocratiques »³⁹ en 1974, et lance – en les finançant sur fonds propres – deux premiers essais de *Citizens Committees* en 1974 (sur le plan national de santé) et 1976 (sur le programme des candidats à l'élection présidentielle)⁴⁰.

³⁶ Dienel avait toutefois déjà évoqué le tirage dans un texte de 1969 dans le but de permettre à plus de citoyens de participer au processus de prise de décision, il proposait de former des groupes de planification parallèles, travaillant sur un même problème et dont les résultats seraient mis en concurrence. La planification finalement adoptée serait choisie, soit par un vote (référendum), soit par examen (à l'aide d'un outil informatique) soit par tirage. Il s'agissait donc de tirer une décision et non un poste.

³⁷ Lorsque que je me suis entretenu avec lui en 2005, Dienel m'a donné comme justification que le tirage s'imposait par la raison : « *Vergne* : Warum haben sie das Losverfahren als Methode der Auswahl benutzt ? Es war damals ganz neu und überhaupt nicht bekannt, dass man so etwas machen konnte. *Dienel* : [silence] Na, das lag doch vernünftig ganz nah, fand ich. »

³⁸ Cf. chapitre 1, point 4.3.2.7, p. 84 et suivante.

³⁹ CNDP – *Center for New Democratic Processes* qui deviendra à la fin des années 1980 le *Jefferson Center* au moment où Crosby changera l'appellation de son modèle pour le baptiser *Citizens Juries*, les jurys citoyens. Un terme qui, comme nous le verrons, s'imposera au niveau international.

⁴⁰ Voir Crosby (1974) et Crosby (1976).

2.2.5 La phase de standardisation

À la suite aux premières expériences, les promoteurs de la *Planungszelle* en Allemagne ajoutent et/ou modifient trois éléments majeurs qui parachèvent la standardisation du modèle. Le premier, et le plus important d'entre eux, est l'introduction du *Bürgergutachten*, un rapport citoyen destiné aux autorités qui résume sous forme écrite les résultats du processus mais aussi son déroulement. Le deuxième est la fixation de la durée idéale du processus à quatre jours, chiffre qui variera peu par la suite (81% des expériences allemandes ont eu cette durée). Le troisième est la tentative de toujours mener plusieurs *Planungszellen* en parallèle pour chaque projet afin d'augmenter la représentativité des résultats. En 1978 apparaît la première édition du livre sur lequel Dienel travaille depuis 1974 qui fixe ces éléments et par la même la définition de ce qu'est une *Planungszelle* de façon définitive (voir exergue de la partie 2, p. 179), en français :

« Une cellule de planification (*Planungszelle*) est un groupe de 25 citoyens tirés au sort et libérés pour quatre jours de leurs obligations professionnelles et familiales, ayant pour mission de formuler – à l'aide d'un apport d'informations de la part de spécialistes – une série de recommandations concernant un problème de politique publique. Ces experts citoyens (*Bürgergutachter*) sont indemnisés pour leur activité et accompagnés dans leur travail par une équipe d'animateurs. La cellule de planification donne lieu à la rédaction d'un rapport citoyen (*Bürgergutachten*) – résumant les propositions et le déroulement du processus – qui est remis aux autorités l'ayant mandatée lors d'une cérémonie officielle. Une *Planungszelle* ne se fait généralement pas de manière isolée mais plutôt au sein d'un projet c'est-à-dire que plusieurs cellules tournent en parallèle sur le même sujet et avec le même programme. » (Vergne 2008a, 1).

Cette phase voit aussi la naissance de la première et plus importante institution organisatrice de *Planungszellen*, la *Forschungsstelle für Bürgerbeteiligung und Planungsverfahren der Universität Wuppertal*⁴¹. Ce centre de recherches a été créé par Dienel entre 1974 et 1979 dans le but précis de donner un cadre universitaire et institutionnel à son projet. Pour l'animation du centre, il s'entoure de quatre personnes qui jouent un rôle central dans l'organisation de l'expérience de 1976 à Hagen et dans la standardisation du modèle. À partir de ce moment et jusqu'à aujourd'hui, le centre de recherches devient la « base arrière » et le lieu de recrutement d'une grande majorité (23 sur 31) des acteurs du réseau allemand. 17 des 58 projets réalisés à ce jour ont été menés directement par la *Forschungsstelle*, sans compter sept autres expériences dans lesquelles il a joué un rôle de conseil. Forte des succès des deux pre-

⁴¹ FBPUW : centre de recherches sur la participation citoyenne et les procédures de planification de l'université de Wuppertal, ouvert le 04 juin 1979 (fond Dienel, Ca2-1).



Illustration 27 : Dienel (dr.) et ses collaborateurs devant les modèles proposés par les citoyens lors du projet sur l'avenir du centre ville de Cologne – 1980.

miers projets et de l'écho rencontré par la publication du livre de Dienel, la première génération du réseau *Planungszone*, composé alors d'une dizaine de membres, reçoit en 1979 une commande de la ville de Cologne. Pour ce premier mandat public d'envergure, dix jurys citoyens sont chargés de formuler des recommandations sur la planification du centre-ville. Ce projet se déroule de manière idéale pour les promoteurs de l'idée : les recommandations des citoyens sont prises en compte par les élus municipaux⁴², l'expérience est largement relayée par les médias, et le modèle n'est plus

présenté comme un test mais bien comme un outil de planification citoyenne. On peut donc comprendre que les acteurs du réseau croient alors que la décennie qui s'ouvre sera celle de la *Planungszone*.

Crosby quant à lui mettra plus longtemps à standardiser son modèle puisqu'il faut attendre 1984 pour que soit organisé le premier *Citizen Committee* débouchant sur des recommandations remises aux autorités publiques (Crosby 2003, 259). Il s'agit pour cinq panels régionaux et un panel national (Minnesota) de délibérer sur la question des conséquences de l'agriculture sur la qualité de l'eau. Le projet est un succès, il permet à Crosby de faire connaître son modèle et de publier un article sur les jurys citoyens (Crosby & al. 1986).

2.3 1979 – 2002 : Un lent processus de maturation

2.3.1 Entre stagnation et grands projets (1979 – 1992)

Les espoirs sont pourtant déçus. Entre 1980 et 1991, seuls onze projets voient le jour en Allemagne malgré une activité ininterrompue de la FPBUW qui publie dans cette période plus de quarante *Werkstattspapier*e et au moins dix livres consacrés au sujet⁴³. Parallèlement, une centaine de travaux universitaires sont réalisés par des étudiants sur tous les aspects du mo-

⁴² Elles sont même préférées aux plans proposés par les architectes en lice lors du concours d'architecture qui s'était déroulé avant le projet et parmi lesquels les citoyens auraient du choisir. Ces derniers avaient finalement développé leur propre plan en mélangeant les différentes propositions des architectes.

⁴³ Le nombre total de *Werkstattspapier*e, les « papiers d'atelier » produits par la FPBUW se monte à soixante.

dèle et des dizaines d'articles paraissent sur les projets possibles ou en cours. Mais les réactions sont rares et les promoteurs des jurys citoyens s'interrogent sur la (non)diffusion de leur idée⁴⁴. La FBPUW doit se maintenir sur des projets de recherches⁴⁵. Cet isolement scientifique se double de passivité voire d'une attitude négative de la part du monde politique et administratif. Les envois de Dienel aux responsables politiques reçoivent parfois des réponses polies mais restent souvent lettre morte⁴⁶. Il en est de même pour de nombreuses idées de projets développées au centre de recherches⁴⁷. Dans les faits, la *Planungszelle*, peine à sortir de son rang d'innovation et de produit de l'ingénierie universitaire et reste une curiosité dans l'inventaire des outils de démocratie et de planification. De fait, cinq des onze projets – tous les plus importants en termes de participants – sont présentés et financés comme des projets de recherche. Crosby et son *Jefferson Center* n'ont pas beaucoup plus de succès : entre 1984 et 1992, sept projets voient le jour, dont un est apparemment un désastre⁴⁸. Les soutiens politiques sont rares, les retours de projets sont absents.

Le tableau n'est cependant pas entièrement noir et la *Planungszelle* connaît quelques succès. Le projet de 1982 intitulé « Une politique énergétique socialement responsable » est ainsi, avec 24 jurys et plus de 400 participants non seulement le premier projet au niveau fédéral mais encore le plus gros projet mené à ce jour en termes de participants et d'accompagnement scientifique (Renn & Häfele 1985). Il restera malheureusement sans grandes conséquences en raison du changement de gouvernement (1983) et malgré quelques rares alliés de poids dans le système politique et administratif. Le personnage le plus emblématique parmi eux est Johannes Rau, Ministre-Président de Rhénanie-Westphalie de 1978 à 1998 puis Président de la République fédérale entre 1998 et 2004, par le biais de qui la majorité des projets des années 80 se concrétise. Il déclare avoir rencontré Dienel 346 fois en trente ans et

⁴⁴ On trouve en effet toute une littérature sur la diffusion de la *Planungszelle*. Voir par exemple Büning (1986), Kranz & Skirzinski (1986) ou Nolte & Müller (1992).

⁴⁵ Étant donné qu'elle n'est pas financée par l'université (entretien avec Dienel, Partie 2, minute 3:40).

⁴⁶ Le fond Dienel comprend des milliers de lettres écrites par Peter Dienel à tous les acteurs politiques, sociaux, administratifs possibles et imaginables ainsi que leurs réponses. On y trouve aussi la liste de tous les colloques, séminaires, tables rondes, soirées, durant lesquels il a présenté son modèle.

⁴⁷ Un cas parmi d'autres est celui de la planification des routes nationales que Dienel développe dans une dizaine d'écrits et plusieurs dizaines de lettres au long des années 1980 mais qui ne sera jamais réalisé.

⁴⁸ Jefferson Center (2011) : « This was an experiment for the Jefferson Center, in that the Human Services Planning Board was responsible for the conduct of the Citizens Jury, with the Jefferson Center acting as a consultant. This approach to conducting a Citizens Jury was not successful and was not repeated by the Center. The ratings for bias were among the lowest received for any Citizens Jury project. »

« il n'y a pas une de ces rencontres dans laquelle le mot *Planungszelle* n'a pas été prononcé »⁴⁹. Un autre homme politique central est alors E. Sinner, qui lance en 1990 le deuxième projet le plus important réalisé à ce jour en tant que ministre fédéral des télécommunications et qui impulsera trois projets majeurs à partir des années 2000, lorsqu'il sera ministre en Bavière. Les *Citizens Committees* de Crosby, devenus des *Citizens Juries* sont aussi employés dans des projets d'envergure, dont le plus remarquable est probablement celui sur les infirmeries scolaires rassemblant 8 fois 12 personnes plus un jury national. Les expériences concernant l'évaluation des candidats à des élections sont aussi des succès⁵⁰.

2.3.2 *Boom participatif et période de gloire (1992 – 2002)*

En 1992, un ancien membre de la FBPUW résidant en Espagne, met sur pied une *Planungszelle* dans la ville d'Idiazabal (Espagne), qui marque le début de la diffusion des modèles historiques – *Planungszellen* et *Citizens Juries* – hors de leurs pays d'origine. Le *boom* se fait sentir aussi bien quantitativement que qualitativement. Le nombre d'expériences organisées se chiffre entre 1992 et 2002, à 165 en Allemagne (illustrations 28 et 29, p. 201) et à environ 350 au niveau mondial⁵¹ (illustration 30, p. 201) ; une évolution qui est corrélative du regain d'intérêt pour le thème de la participation et de la démocratie participative à partir des années 90. Les recherches menées à ce jour⁵² permettent d'avancer qu'ils ont été utilisés, sur l'ensemble de la période (1972-2010), environ 1000 fois dans une quinzaine de pays (cf. annexe, illustration 63, p. 400).

⁴⁹ Rau (2005, 177) : « Wir haben uns oft getroffen. Es gibt aber unter den 346 Begegnungen, die ich notiert habe, nicht eine, in der das Wort Planungszelle nicht gefallen wäre. »

⁵⁰ Voir respectivement Crosby (1988), (1989) et (1990).

⁵¹ Le « total » correspond à la somme des *Planungszellen*, des *Citizens Juries* et des dérivés de ces deux modèles, que nous détaillons par la suite.

⁵² La date de fin des recherches est fixée au 01 janvier 2011.

2. Planungszelle et Citizens Jury, des modèles pionniers de mini-publics

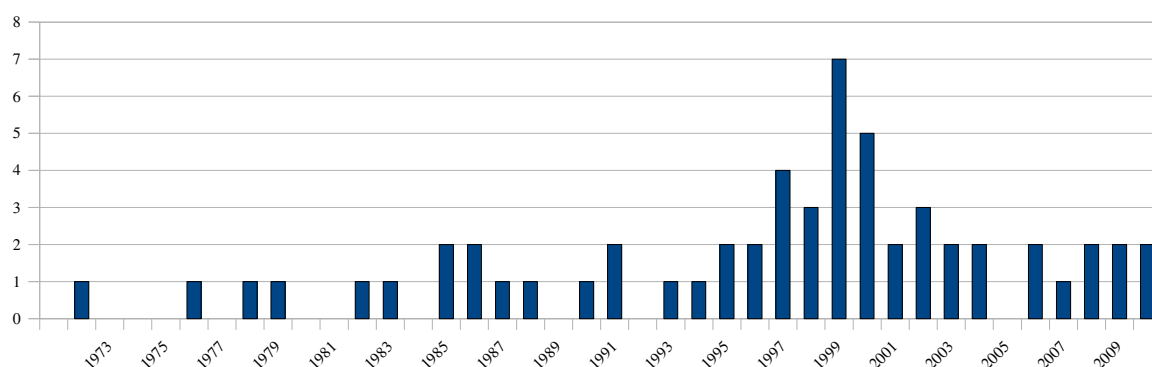


Illustration 28 : Nombre de projets de Planungszellen en Allemagne. Calculs propres.

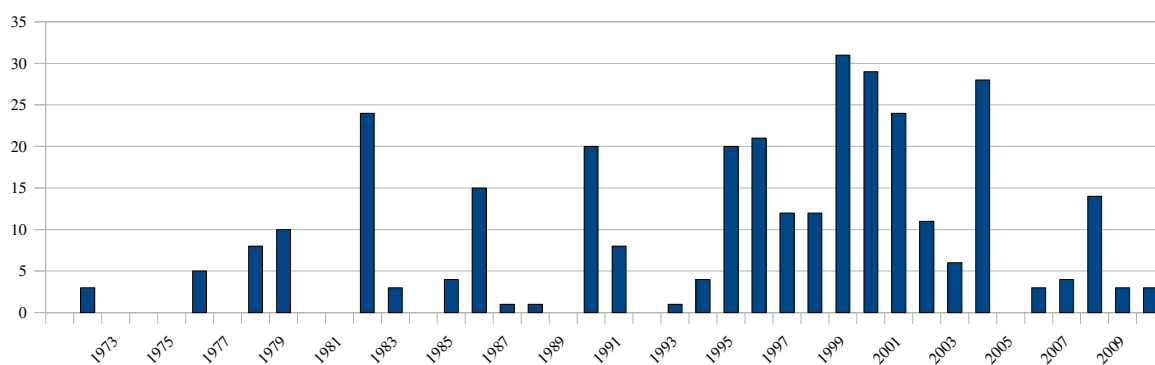


Illustration 29 : Nombre de Planungszellen en Allemagne. Calculs propres.

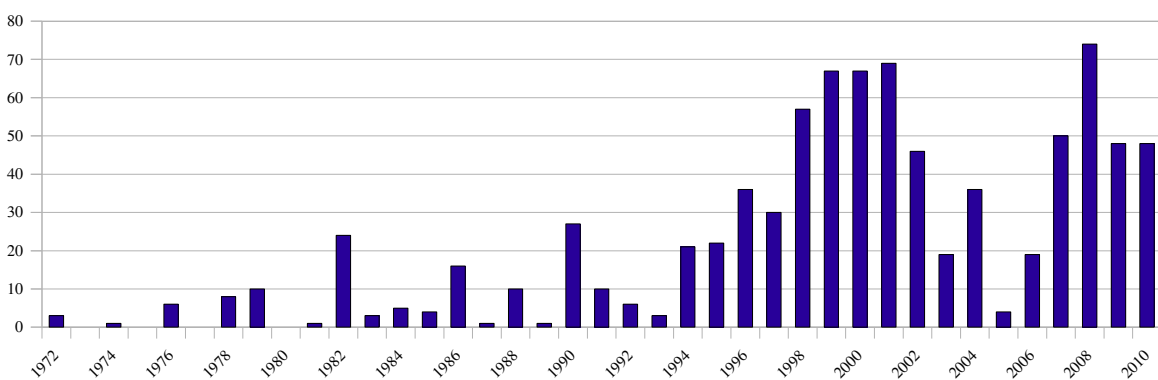


Illustration 30 : Estimation du nombre de Planungszellen, Citizens Juries et dérivés dans le monde. Calculs propres.

Au-delà de la diffusion sous forme de projets, l'idée même de *Planungszelle* connaît dans les années 1990 un réel développement et se retrouve sur le devant de la scène universitaire⁵³. En Allemagne, l'événement le plus central est le colloque « démocratie réflexive » (*reflexive*

⁵³ Évolution que l'on ressent à la vue des archives. Le nombre d'invitations reçues par Peter Dienel et celui des publications sur les *Planungszellen* augmente.

Demokratie) de 1997 organisé par la FBPUW autour du 25^e anniversaire de la *Planungszelle*. Il rassemble environ 200 participants universitaires du monde entier (venant par exemple de Catalogne où les premiers projets venaient d'être menés, d'Angleterre, d'Autriche, du Japon, etc.) mais aussi de nombreux responsables politiques communaux, ce qui n'est sûrement pas étranger à l'évolution du nombre de projets locaux dans les années suivantes. L'intérêt universitaire pour le modèle est aussi grand dans d'autres pays ; Dienel est invité à présenter ces travaux dans en Angleterre, en France, en Israël, en Autriche ou en Espagne. Crosby voyage en Europe, en Australie et aux États-Unis. L'un comme l'autre deviennent alors des facteurs importants de la diffusion de l'idée de mini-public.

2.4 2002 – 2009 : Crise et stabilisation

2.4.1 *La rançon de la gloire ? (2002 – 2006)*

2002 constitue un tournant pour les deux modèles historiques. Après quelques années d'euphorie qui culminent en 1999 (31 jurys pour 7 projets en Allemagne)⁵⁴ l'activité se tasse puis tombe même au point mort en 2005, année durant laquelle aucune *Planungszelle* n'a lieu. Il en est de même au Royaume-Uni où l'enthousiasme retombe vite. Crosby quant à lui réalise son dernier projet en 2002. La période se caractérise par une double tendance : d'un côté, les promoteurs des *Planungszellen*, *Citizens Juries* et dérivés s'attachent à mettre en œuvre des outils de plus en plus hybridés à partir de 2000. En Angleterre, de nombreuses expériences se font sur une journée avec des jurés tirés au sort sur des listes de volontaires non payés. En Allemagne apparaissent des *Bürgerforen* (forums citoyens) ramassés sur une soirée qui disent s'inspirer de la *Planungszelle* (Kastenholz & al. 1996). À Berlin naissent les *Bürgerjurs* (cf. infra, p. 208). De l'autre côté, on trouve les acteurs historiques qui tentent d'initier des processus de standardisation du concept afin, disent-ils, d'assurer un minimum de qualité. Ce processus aboutit en Allemagne où la protection du nom *Planungszelle* permet à Dienel d'exercer un certain contrôle sur les projets. Cette standardisation se double d'une ouverture et les acteurs du réseau allemand font évoluer la procédure pour se mettre au diapason des développements dans le monde de la démocratie participative : ils proposent d'inclure les cellules dans des processus plus larges ou de créer des « mini-*Planungszellen* ». Un mouvement

⁵⁴ Ce pic en 1999-2000 semble aussi se retrouver pour d'autres modèles. Cf. Hendriks (2005, 80).

qui vise autant à fixer une référence qu'à faire sortir le modèle de son statut d'expérimentation. En 2002, malgré trente ans d'existence et une quarantaine de projets réalisés, la *Planungszelle* reste encore un objet politique non identifié. La situation se dégrade dans les années qui suivent, en raison notamment de tensions internes au réseau et de la disparition d'acteurs centraux dans la réalisation de projets. Ainsi l'ATFA⁵⁵ ferme en 2003 suite à un changement du gouvernement régional. Les sorties du réseau – notamment d'acteurs historiques qui disent vouloir se réorienter⁵⁶ – se multiplient jusqu'en 2005 (illustration 21, p. 118).

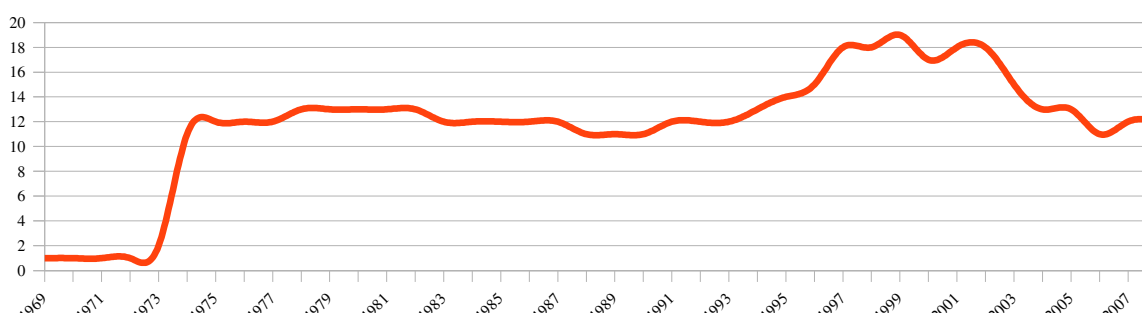


Illustration 31 : Membres du réseau allemand de promoteurs. Calculs propres.

Aux États-Unis, Crosby doit fermer le *Jefferson Center* notamment suite à un contentieux juridique avec l'administration fiscale qui avait abouti à l'interdiction d'organiser des jurys sur les programmes électoraux⁵⁷, alors que seul ce type de jury était fortement demandé.

Il faut ajouter à ces évolutions internes des éléments de contexte. Les années 2000, globalement favorables au concept et aux outils de démocratie participative, ont eu un effet paradoxal sur les modèles originaux de mini-publics qui se sont retrouvés mis en concurrence avec toute une palette de procédures souvent présentées comme moins onéreuses et moins complexes, mais tout aussi légitimes au niveau du discours des acteurs politiques. L'année 2005 marque le point extrême de cette évolution paradoxale : le modèle *Planungszelle – Citizens Juries* est plus connu que jamais mais n'est presque plus mis en œuvre.

⁵⁵ ATFA – *Akademie für Technikfolgenabschätzung des Landes Baden-Württemberg* : Académie pour l'évaluation des risques technologiques du Land de Bade-Wurtemberg.

⁵⁶ Entretiens avec plusieurs membres du réseau.

⁵⁷ La plainte lancée dans les années 1990 se basait sur le fait qu'un jury concernant des élections contrevenait au code électoral (entorse à l'égalité entre les candidats). Après trois ans de procédure, l'administration finit par retirer sa plainte à la condition que le *Jefferson Center* n'organise plus de jurys « politiques ».

2.4.2 *Le début d'un nouveau cycle : 2006 – 2011*

L'année 2006 représente à de nombreux points de vue un moment clé de la diffusion. Au niveau des expériences tout d'abord, concernant le discours ensuite et dans la dynamique du réseau enfin. À partir de 2006, des mini-publics sont en effet mis en place dans de nouveaux pays et la diffusion recommence à progresser. Des tests sont réalisés au Japon et en Italie. En Afrique, le Mali convoque son premier jury ; en Équateur, une expérience se déroule en mars 2007. Au Royaume-Uni, plus de dix projets sont lancés par Gordon Brown juste après son arrivée au pouvoir. L'événement le plus important reste toutefois le premier projet européen : dix groupes de citoyens se réunissent en 2006-07 dans différentes régions pour réfléchir à l'avenir des zones rurales avant que des délégués de ces jurys locaux ne se réunissent au niveau européen pour préparer des recommandations destinées à la Commission. Ce projet est directement suivi par un deuxième sur l'avenir de l'Europe qui ne prend cependant pas la forme de *Planungszellen* partout⁵⁸.

Le réseau de promoteurs connaît lui aussi une évolution rapide vers une internationalisation qui se manifeste de manière particulièrement claire lors des projets européens impliquant des acteurs de l'ensemble de l'Union. Un autre signe d'intégration croissante est le développement d'une discussion interne sur ce que devrait être un *Citizens Jury* laissant apparaître une volonté de standardisation internationale⁵⁹. Ce phénomène se perçoit également au niveau national. Au Royaume-Uni, certains chercheurs demandent le retour à des standards plus stricts (Wakeford 2007). Mais la tendance internationale qui se dessine est celle d'une diffusion autour de réseaux de recherche de plus en plus structurés. 2006 est enfin une année charnière parce qu'elle est marquée par la disparition de Dienel, véritable père spirituel du modèle. Un événement qui marque la fin d'un cycle si ce n'est internationalement, au moins en Allemagne. Depuis, le réseau s'y est resserré autour de la volonté de continuer l'œuvre entamée tout en tentant de libérer l'innovation de son carcan historique. C'est dans ce cadre que se déroule le projet mené à Aix-la-Chapelle en 2007⁶⁰.

⁵⁸ Il prend des formes très diverses selon les pays : *Planungszelle* en Allemagne, *Citizens' Jury* en Angleterre, conférence de citoyens en France, *Deliberative Poll* au niveau européen. Voir infra p. 205 et suiv.

⁵⁹ Ainsi naît par exemple une controverse autour des expériences menées en Italie qui sont critiquées pour ne pas tenir les standards minimaux. Cf. Carson (2006) et la réponse de Bobbio & al (2006).

⁶⁰ Cf. infra, p. 221.

3. Apparitions, diffusion et hybridation : la multiplication des modèles de mini-publics

Parallèlement au processus précédent concernant les modèles pionniers, se développent à partir de la fin des années 1980 une série de nouveaux instruments qui sont pour partie originaux et pour partie le résultat de la diffusion des *Planungszellen* et des *Citizens Juries*.

3.1 Deux modèles originaux

3.1.1 *Le Teknologi-Rådet et la Konsensuskonference*

C'est en 1987 que le comité danois de la technologie teste pour la première fois un instrument qu'il baptise conférence de consensus, s'inspirant du modèle de la *Consensus Development Conference* développé aux États-Unis à partir de 1977 dans le milieu médical qui épousait le schéma suivant : un groupe de médecins et de représentants d'associations de malades, recrutés par voie de presse ou par cooptation, est mis en discussion avec un panel d'experts sur un cas médical puis formule après délibération un avis sur ce que devrait être la bonne pratique de la profession vis-à-vis de ce cas⁶¹. Le comité danois adapte ce modèle en remplaçant les médecins par un groupe de profanes composé d'environ 15 citoyens qui se réunissent lors de deux sessions de formation durant lesquelles ils préparent une série de questions qu'ils posent ensuite lors d'une conférence publique à une dizaine d'experts et de représentants associatifs, politiques et du monde économique. À la fin de cette conférence, ils se retirent pour délibérer sur un avis commun qu'ils rendent public. À première vue, on se trouve face à un modèle proche de ceux présentés auparavant. La comparaison avec la *Planungszelle* et les *Citizens Juries* fait pourtant ressortir quatre différences fondamentales. Premièrement, le panel de citoyens n'était pas, au début, tiré au sort mais bien choisi par le comité organisateur sur la base de candidatures d'une page envoyée par des citoyens intéressés en réponse à une annonce dans la presse. L'intention des promoteurs était donc certes d'obtenir une *cross-section* de la population mais par le biais d'un examen : pas « n'importe qui » mais des citoyens intéressés⁶². Il n'a pas été possible de définir à partir de quel moment exac-

⁶¹ Sur l'histoire du modèle, voir Joss & Durant (1995), Joss (2000) et Bourg & Boy (2005).

⁶² Voir Grundahl (1995, 35) et Klüver (1995, 46) : « We then know who we are getting: interested citizens. »

tement le recrutement a évolué pour se baser sur un tirage. Très probablement à la suite d'expériences menées dans d'autres pays tels que la France ou l'Allemagne⁶³. Toutefois, dans la plupart des cas, le principe du recrutement par annonce de presse est resté la règle. La deuxième différence est que les participants ne sont pas rémunérés pour leur participation, quoique parfois une indemnité de perte de salaire leur soit consentie. Contrairement aux deux autres modèles, le travail en groupe est coupé en trois phases bien distinctes : la formation, la conférence et la délibération, le tout sur une durée un peu plus longue puisque ces trois phases se répartissent sur différents week-ends. La dernière différence importante concerne l'inspiration du modèle qui est principalement issue de la réflexion sur l'évaluation démocratique des choix scientifiques. Il ne s'agit pas – pour les promoteurs de l'idée – de faire participer à la formulation de politiques publiques concrètes mais plutôt de prendre l'avis de la population sur des champs scientifiques en construction et controversés. Les *Consensus Conference* ont connu depuis un grand succès au Danemark où elles se sont imposées comme un outil majeur de délibération. Elles ont ensuite essaimé en Europe (Pays-Bas, Royaume-Uni puis Allemagne et France) puis dans le monde. On estime leur nombre à plus de 50 dans une quinzaine de pays (Hendriks 2005, 89), principalement sur des thèmes autour des biotechnologies (OGM, diagnostic prénataux, etc).

3.1.2 Le « troisième larron » : Fishkin et sa Deliberative Poll

James Fishkin est, à côté de Dienel et de Crosby, le troisième pionnier majeur des pratiques de mini-publics. Il va développer à la fin des années 1980 le concept de *Deliberative Poll*, qu'il définira plus tard ainsi (Fishkin 1995, 162) :

« The idea is simple. Take a national random sample of the electorate and transport those people from all over the country to a single place. Immerse the sample in the issues, with carefully balanced briefing materials, with intensive discussions in small groups, and with the chance to question competing experts and politicians. At the end of several days of working through the issues face to face, poll the participants in detail. The resulting surveys offers a representation of the considered judgments of the public – the views the entire country would come to if it had the same experience of behaving more like ideal citizens immersed in the issues for an extended period. »

Comme précédemment, on peut retracer les influences de Fishkin en termes contextuels, académiques et personnels⁶⁴. Le contexte de la fin des années 1980 dans lequel Fishkin dé-

⁶³ Voir Bourg & Boy (2005) et Schiktanz & Naumann (2003).

⁶⁴ Avec toutefois une réserve encore plus grande que pour Dienel et Crosby en raison du contact bien moins personnel et intensif. Les principales sources sont donc tierces.

veloppe son modèle est certes moins fertile en termes d'intérêt pour la participation, il est en revanche beaucoup plus riche en ce qui concerne la question de la délibération, champ académique dans lequel Fishkin évolue, après avoir longtemps travaillé sur la justice sociale⁶⁵. Ces travaux ainsi que les recherches de Dahl sur la démocratie et les propositions de Crosby vont profondément l'influencer⁶⁶. Une autre source d'inspiration semble être une série d'expériences pratiques de délibération, notamment le *Televote* ou *Granada 500*. L'ensemble de ces influences se retrouve en tous les cas dans l'analyse critique du système libéral que Fishkin développe dans plusieurs écrits (cf. chapitre 3) tout en proposant une solution à la fois originale et vieille comme la démocratie : la *National Issue Convention* qui deviendra la *Deliberative Poll* et dont il publie une première formulation en 1988, puis une version plus détaillée en 1991⁶⁷. Tout en cherchant à concrétiser son idée, il met sur pied avec Robert Luskin le *Center for Deliberative Polling*⁶⁸. En 1994, il trouve des partenaires en Angleterre, notamment la chaîne *Channel Four* et organise son premier sondage délibératif ayant pour sujet la délinquance dont les résultats convaincants ouvrent la voie à une série de quatre autres projets au Royaume-Uni, avant que ne se déroule la première expérience aux États-Unis. Sans rentrer dans les détails de la diffusion du modèle, on pourra noter qu'à ce jour le centre recense plus d'une cinquantaine d'expériences à travers le monde, dans des pays aussi divers que la Bulgarie, la Grèce, la Chine, ou l'UE⁶⁹.

Les sondages délibératifs partagent un grand nombre d'éléments communs avec les *Planungszellen* et *Citizens Juries*, dont les plus marquants sont le tirage comme mode de recrutement, le principe de la délibération au sein de petits groupes combiné avec des sessions plénières, l'organisation du processus par une entité « indépendante » telle que peut l'être le *Center for Deliberative Democracy*, la présence d'un agenda prédéterminé que le groupe ne peut changer, l'apport d'informations extérieures sous forme contradictoire, une durée courte (les *Deliberative Poll* tendent toutefois à être plus courtes d'un jour) et un accompagnement scientifique. Toutefois, il semble existe quatre différences fondamentales : premièrement, le tirage

⁶⁵ Voir en particulier son livre sur la justice (Fishkin 1983) dans lequel il propose d'allouer les enfants aux familles par tirage. Voir aussi la revue de Kress (1980) sur son ouvrage.

⁶⁶ Fishkin (2009, ix). Voir aussi Fishkin (1991, vii) et Crosby (2007, 2).

⁶⁷ Il déclare avoir eu l'idée lors d'un séminaire sur les primaires présidentielles américaines en 1987 (Fishkin 2009, x). La première proposition se trouve dans Fishkin (1988) et la version longue, dans Fishkin (1991).

⁶⁸ Le centre est tout d'abord rattaché à l'*University of Texas* avant de migrer vers l'université de Stanford en 2003 où il se trouve encore sous le nom de *Center for Deliberative Democracy*.

⁶⁹ On reviendra sur ces expériences dans le chapitre 6. Pour des éléments sur le processus de diffusion et ses acteurs clés, voir la partie « remerciements » dans Fishkin (2009) qui fournit de très bons indices.

se fait sur un pool constitué de personnes ayant répondu à un premier sondage. Il existe donc un tri préalable et le tirage est à double échelon. Deuxièmement, le but du sondage délibératif est d'avoir un avis éclairé de la population qui ne doit pas forcément se traduire sous la forme de recommandations ou de résultats concrets de planification. On est plutôt dans le cadre de la mesure de l'opinion que dans celui de la co-conception de politiques publiques, différence qui, on le verra est fondamentale. Le sondage d'opinion insiste sur la délibération plus que sur la participation⁷⁰. Troisièmement, la participation n'est pas automatiquement rémunérée, ce qui encore une fois rapproche le modèle de celui des sondages ou des conférences de consensus. Quatrièmement, le groupe est largement plus important, environ 400 personnes, puisque contrairement aux *Planungszellen* et *Citizens Juries* il est prévu d'atteindre une représentativité statistique.

3.2 Les hybrides : Une constellation de modèles plus ou moins ambitieux

Le processus de diffusion des modèles historiques et de développement de nouveaux instruments soumis eux-même à diffusion, débouche à partir du milieu des années 1990 à l'apparition de formes hybrides dont on mettra en avant les deux modèles les plus marquants.

3.2.1 Les Bürgerjurys

À partir de 2001, la ville de Berlin met en place une série d'outils de démocratie participative dans le cadre de sa politique de rénovation urbaine. Si elle fait appel à des processus classiques tels que les *Planungszellen*, elle va être la source d'une nouvelle hybridation intéressante pour les mini-publics, en créant les *Bürgerjurys* c'est-à-dire les jurys de citoyens qui sont un organe destiné non plus à délibérer puis à formuler des recommandations mais à prendre des décisions sur des financements de projets. Ces expériences ont été étudiées en détail (Koehl & Sintomer 2002, Röcke 2005) et l'on se contentera d'en souligner ici trois éléments : premièrement, ils disposent d'un pouvoir financier non négligeable puisque les sommes annuelles à disposition représentent un montant de 500.000 €. Deuxièmement, ces jurys ne sont composés qu'à moitié par des citoyens tirés au sort, l'autre moitié étant consti-

⁷⁰ Quoique cet élément évolue avec le temps, notamment lorsque la *Deliberative Poll* est mélangée avec d'autres modèles tels que les *Planungszelle* ou les conférences de citoyens.

tuée de personnes intéressées. Ils sont donc un mini-public mixte. Troisièmement ils existent sur une durée relativement longue puisqu'ils ne sont renouvelés qu'une fois par an.

3.2.2 Les Citizens Assemblies

Le modèle de l'assemblée citoyenne est sans aucun doute la plus grande innovation dans le domaine des mini-publics depuis leur invention. Elle représente, comme nous allons le voir, un réel changement d'échelle (Smith 2009a, 5). On peut retracer la naissance de l'instrument à la fin des années 1990, alors que les thèmes de la démocratie participative et délibérative font leur chemin dans l'ensemble des démocraties occidentales. La province canadienne de Colombie-Britannique, se retrouve après les élections de 1996 dans une impasse politique : le NDP⁷¹ – l'un des deux partis historiques de la province – gagne la majorité des sièges malgré une minorité de voix en raison du système électoral du *first past the post*. Le débat sur la réforme du système électoral, sujet récurrent au Canada, prend un tour urgent et rentre dans la plate-forme des partis perdants (notamment les libéraux qui avaient obtenus la majorité des voix). Dans ce contexte, un groupe d'acteurs politiques « à la retraite » – mais bien intégré dans les réseaux du parti libéral de Colombie Britannique – formule l'idée que la meilleure façon de reformer le système électoral est de convoquer une assemblée de citoyens tirés au sort⁷². Sous la direction de son chef, Gordon Campbell, et en collaboration avec les promoteurs de l'idée, le parti libéral intègre la proposition d'une « assemblée citoyenne » dans son programme lors de la campagne de 2001 (Rainey 2006, 3). Le projet se précise après la victoire écrasante du parti aux élections et Campbell, devenu Premier ministre, demande à l'un des promoteurs de l'idée de concrétiser l'assemblée (Gibson 2002). Le modèle qui finit par être formalisé et mis en place en 2003 est le fruit d'une hybridation libérale entre un sondage délibératif et une assemblée constituante : on retrouve le tirage au

⁷¹ NDP – National Democratic Party : parti national démocrate.

⁷² Les acteurs principaux qui poussent l'idée sont : 1. Gordon Gibson (politicien de longue date au « liberal party », libertarien, plusieurs fois candidat à des élections fédérales et provinciales, chercheur au *Fraser Institute*, un institut privé de recherche d'inspiration néo-libérale), 2. Rafe Mair (longtemps membre du parti social démocrate, il abandonne son poste de député à la chambre de Colombie britannique en 1981 pour devenir présentateur radio ; dans les années 90 il devient célèbre dans le Canada entier pour son opposition au processus de réforme de la constitution ; il rencontre Nick Loenen – cf. infra – en septembre 1999 et lui propose de créer un groupe de réflexion sur la réforme électorale en Colombie britannique), 3. Nick Loenen (conseiller municipal puis député régional, membre du parti social démocrate qu'il quitte ensuite, fonde une ONG appelée *Fair Voting* qui jouera un rôle majeur dans la transmission de l'idée de l'assemblée ; Loenen est l'homme de l'ombre de la *Citizens' Assembly*), 4. Mel Smith (de 1967 à 1987 chargé de la réforme constitutionnelle au niveau provincial ; en 1999 il fait partie du groupe de réflexion sur l'assemblée constituante ; il décède en 2001 mais reste une référence pour ses compagnons de route).

sort, le principe de délibération et l'importance du processus pédagogique du modèle de Fishkin⁷³. Mais il s'agit d'un processus de long terme, axé sur une réforme électorale, qui comprend une phase d'auditions et se termine par un référendum à valeur obligatoire. Autant d'éléments empruntés à l'idée d'une assemblée constituante. Le projet se déroule en 2004, engageant 160 citoyens sur une année complète et se termine par un référendum. Étant donné que les aspects descriptifs de l'assemblée sont bien connus⁷⁴, on se contentera de noter ici quelques éléments de comparaison avec les autres modèles de mini-public. Tout d'abord, le tirage se fait dans toute la province en deux étapes : un millier de citoyens sont tirés au sort puis conviés à une réunion d'information durant laquelle on leur explique le détail de la démarche et la somme de travail qu'elle représente. À la fin de chacune de ces réunions, les participants peuvent choisir de s'inscrire pour l'assemblée elle-même. Un tirage est ensuite effectué sur la base de quotas. Ensuite, la durée de l'assemblée est bien supérieure à toutes les autres expériences puisqu'elle s'étend sur 10 week-ends durant une année. De plus, le mandat est particulièrement large puisqu'il s'agit pour les citoyens de rédiger une proposition de Loi entière. Enfin, le document produit par l'assemblée sert de base à un référendum au niveau de la province, ce qui fait des participants des législateurs.

3.3 Les mini-publics arrivent en France

3.3.1 *Les conférences de citoyens*

La première expérience française de mini-public semble avoir été la conférence de citoyen sur les plantes génétiquement modifiées de 1998 organisée par la cité des sciences et l'office parlementaire d'évaluation des choix scientifiques et techniques et qui s'inspirait fortement du modèle danois de *Consensus Conference* (Vergne 2008). C'est donc par le biais de la démocratie technique, que le modèle a pris pied dans l'hexagone. Les organisateurs de ce premier événement ne semblent pas avoir eu connaissance à l'époque ni de la *Planungszelle* ni du *Citizens Jury* mais en ont adopté la caractéristique fondamentale d'un recrutement par tirage plutôt que par voie de presse. Depuis lors, une dizaine d'expériences ont eu lieu en France, dont la plupart étaient très clairement dans la même optique thématique (cf. annexe,

⁷³ Gibson visite Fishkin en 2002.

⁷⁴ Voir en particulier Smith (2009a) ou Warren & Pearse (2008).

illustration 64, p. 400) quoique dans des configurations d'acteurs et de motivations assez diverses (Boy 2006, 2-8). Au niveau méthodologique, les conférences de citoyens réunissent entre 15 et 30 participants, choisis par un institut de sondage, soit au niveau régional soit au niveau national lors de deux sessions de formation et d'une session de débat avec des experts. Les recommandations sont publiées et diffusées auprès du public. Le modèle s'est imposé en France comme la référence en matière de mini-publics et il a fortement influencé l'arrivée et le développement des jurys citoyens, comme nous allons le voir maintenant.

3.3.2 *L'hybridation et l'apparition du jury citoyen – atelier citoyen*

Quoique la première mention de la *Planungszelle* en France semble remonter à 1976 (Dienel 1976), il faut attendre 2003 pour que le modèle soit employé pour la première fois et 2006 pour qu'il entre – et avec lui le sujet des mini-publics – réellement dans le débat politique national. C'est à partir de 1996 que des chercheurs français s'intéressent aux modèles de démocratie délibérative en invitant par exemple des acteurs comme Hans Harms ou les promoteurs anglais du modèle autour de l'équipe de l'IPPR⁷⁵ tout en gardant la focale sur les conférences de citoyens. Le début de la diffusion du modèle de Dienel et Crosby semble se situer en 2002, avec l'apparition de publications autour d'une conférence organisée à Paris qui réunissait de nombreux acteurs européens de la démocratie participative⁷⁶. Le modèle allemand aussi bien qu'anglais ou espagnol y sont présentés et l'on peut imaginer que les premières dynamiques de diffusion se mettent en place à cette époque. Cet intérêt universitaire n'explique cependant pas entièrement les motivations avancées lors des deux premières expériences baptisées « jury citoyen » en 2003 et 2006 réalisées sans références explicites à la *Planungszelle* ou au *Citizens Jury*, mais prenant comme référence les conférences de consensus et de citoyens tout en employant une méthodologie plus modeste⁷⁷. La réelle diffusion du modèle va en fait commencer en 2004 lorsque certaines régions, fraîchement gagnées par le parti socialiste, vont faire de la démocratie participative un projet phare de leur mandat tout en soutenant un contact constant avec les chercheurs actifs dans le domaine de la

⁷⁵ IPPR - Institute for Public Policy Research : Institut pour la recherche en politique publique. (cf. infra, p. 213)

⁷⁶ Voir Blondiaux (2002) ou Koehl (2002). Voir aussi Bacqué & Sintomer (2005) qui est l'ouvrage issu de la conférence de 2002. Dienel fut invité à cette conférence mais ne put venir (fond Dienel, Bd2).

⁷⁷ Il s'agit d'un jury réalisé au sein du centre hospitalier universitaire de Lille qui a traité du projet d'établissement et d'un jury citoyen en Meurthe et Moselle sur le thème des arbres au bord des routes départementales. Mais dans le premier cas, le recrutement s'est fait par candidature et examen et a duré un week-end plus une journée. Et dans le deuxième, l'ensemble du processus n'a pas dépassé un jour.

démocratie participative. C'est tout particulièrement le cas en Poitou-Charentes ou en Rhône-Alpes, région dans laquelle est organisé en 2006 un premier « atelier citoyen » sur l'avenir des régions rurales en Europe qui fait partie d'un projet européen⁷⁸. Par la suite, la région organise quatre autres ateliers sur les transports, les nanotechnologies, l'évaluation des politiques publiques et la démocratie participative. Toutefois, c'est en octobre 2006 que le sujet va réellement percer dans la sphère publique française. Le 22 de ce mois, Ségolène Royal, candidate aux primaires socialistes pour les élections présidentielles de l'année suivante déclare en public « qu'il faudra clarifier la façon dont les élus pourront rendre compte, à intervalles réguliers, à des Jurys Citoyens tirés au sort »⁷⁹. On sait quelles réactions cette déclaration a entraîné en France (Sintomer 2007) et l'on verra ultérieurement quelles conséquences pratiques elle aura deux ans plus tard en Poitou-Charentes.

4. Raisons du choix des modèles *Planungszelle* et jury citoyen

Le détour historique permet de formuler une série de remarques générales sur les mini-publics (4.1) qui autorisent à tirer des conclusions plus précises sur la pertinence du choix de la *Planungszelle* et du jury citoyen pour le test des hypothèses théoriques (4.2).

4.1 Retour analytique

L'ensemble des modèles originaux, de la *Planungszelle* à la *Deliberative Poll* en passant par les conférences de consensus et les *Citizens Juries* ont évolué au cours de la période et se sont mélangés ; on va maintenant s'intéresser à ces entrecroisements.

4.1.1 *Transposition, transfert et influence : Trois modes de diffusion*

D'un point de vue analytique, on peut différencier trois modes de diffusion des expériences de mini-publics : la transposition, le transfert, et l'influence. Dans le premier cas, le modèle original est importé directement sans changement. C'est le cas en Espagne où le modèle allemand est appliqué à l'identique par un ancien membre du centre de recherche de Wupper-

⁷⁸ Cf. supra, p. 204. Voir aussi Vergne (2009a).

⁷⁹ Voir entre autre les articles du Monde des 24 et 26 octobre 2006.

tal ; un processus que l'on retrouve en Autriche et en Suisse⁸⁰. La seule différence notable est le nom puisque les *Planungszellen* deviennent des « noyaux d'intervention participative » en Espagne, un « rapport des habitants » ou un « rapport citoyen » en Suisse⁸¹. Il en va de même avec la *Deliberative Poll* qui est transposée sans réelles modifications lors des expériences en Europe ou même en Chine et qui sont supervisées ou au moins accompagnées par Fishkin. Dans le deuxième type, les acteurs importent l'idée d'origine mais la transforment au moment de la mettre en œuvre. C'est le cas au Royaume-Uni ou en Australie (Carson 2006, 3). L'institut pour la recherche en politique publique (IPPR) de Londres tout comme les chercheurs de l'université de Sydney entrent en contact avec Dienel et Crosby durant les années 90 et demandent des informations sur le modèle. Se met alors en place une collaboration universitaire (invitations et visites réciproques) qui débouche sur des réalisations concrètes durant lesquelles le modèle original est modifié⁸². Les expériences anglaises de 1996 se déroulent ainsi sur trois jours avec un tirage par quotas, chaque projet ne comportant qu'un seul jury. Par ailleurs, le travail en petits groupes se fait avec la présence d'un animateur, alors qu'en Allemagne et aux États-Unis cet espace est considéré comme « sacré » c'est-à-dire réservé aux délibérations des citoyens entre eux. Au Royaume-Uni et en Australie, le modèle prend le nom de *Citizens' Juries*, un nom qui tout en marquant la proximité avec le modèle de Crosby protège contre la possibilité de poursuites, étant donné que le terme *Citizens Juries* est une appellation enregistrée⁸³. Cette diffusion, accompagnée d'hybridation mêle les canaux personnels et impersonnels. Si les chercheurs anglais rencontrent Dienel et Crosby à plusieurs reprises, ils n'en connaissent pas moins la littérature sur le sujet indépendamment d'eux⁸⁴. Dans le troisième cas, la diffusion se fait de manière indirecte, les modèles originaux jouant un rôle d'influence plus lointaine : les acteurs locaux prennent connaissance du concept par des tiers et s'en inspirent en le mélangeant avec d'autres modèles. C'est par exemple le cas de la France où, comme on l'a vu, l'influence principale a été

⁸⁰ Pour l'Espagne il s'agit d'Hans Harms, pour la Suisse de Kenan Güngör puis de Hilmar Sturm et pour l'Autriche de Detlef Garbe.

⁸¹ Respectivement *núcleos de intervención participativa*, *Anwohnergutachten* et *Bürgergutachten*.

⁸² Lenaghan (1997, 45) : « In Germany, a similar model, called Planning Cells, provided us with the inspiration to develop citizens' juries. However, in Germany, there is a habit of active citizenship which simply does not exist in the UK. We therefore had to make significant variations in order to make the model fit our circumstances in the UK. »

⁸³ La réduction de la différence d'appellation à une apostrophe est issue d'un compromis entre l'IPPR et Ned Crosby. Ce dernier ne voulait pas entraver la diffusion du modèle tout en ayant le souci de transmettre ses standards. Ce qui n'a pas forcément réussi, comme nous le verrons.

⁸⁴ Mais ne semblent pas connaître à l'époque les travaux de Fishkin.

de nature théorique et universitaire et où les acteurs ont pris comme référence la conférence de consensus avant de la mélanger avec un format plus inspiré des *Citizens Juries* qui a fini par donner la conférence de citoyen, l'atelier citoyen puis le jury citoyen. Il en va de même pour le modèle de la *Citizens Assembly* adaptée aux Pays-Bas sous la forme d'un *Burgerforum kiesstelsel* organisé sans aide directe des organisateurs canadiens et selon une formule différente puisqu'il n'entraîne pas de référendum final.

Nom	Première utilisation		Acteurs - Promoteurs		Diffusion				
			Nom	Type d'institution / disciplines	Influence	A influencé	Date	Pays	Type
<i>Planungszelle</i>	1972	Allemagne	Diemel et Collaborateurs	Université / Sociologie	Planification urbaine	<i>NIP</i>	1992	Espagne	Transposition
						<i>Bürgergutachten</i>	1996	Autriche	Transposition
						<i>Citizens' Jury</i>	1996	Royaume-Uni	Transfert
						<i>Bürgerforum</i>	1995	Allemagne	Transfert
						<i>Purānunkusutsera</i>	2006	Japon	Transfert
						<i>giurie dei cittadini</i>	2006	Italie	Transfert
						Atelier citoyen	2006	France	Influence
<i>RRCLD / Citizens Committee - Citizens Jury</i>	1974	ÉUA	Crosby	Université / Psychologie et science politique	Psychologie sociale	Jury citoyen	2008	France	Influence
						<i>Deliberative Poll</i>	1994	Royaume-Uni	Influence
						<i>Citizens' Jury</i>	1996	Royaume-Uni	Transfert
						Atelier citoyen	2006	France	Influence
<i>Konsensuskonferenz</i>	1987	Danemark	Teknologyradet	Organisme gouvernemental d'évaluation des choix scientifiques	<i>Medical Consensus Conference</i>	Jury citoyen	2008	France	Influence
						<i>Publiek Debat</i>	1993	Pays-Bas	Transposition
						<i>Consensus Conference</i>	1995	Royaume-Uni	Transposition
						Conférence de citoyens	1998	France	Transfert
<i>Konsensuskonferenz</i>	2001	Allemagne	Transposition						
<i>NIP - Núcleos de intervención participativa</i>	1992	Espagne	Harms	Consultant / -	<i>Planungszelle</i>	<i>Jurados ciudadanos</i>	1994	Espagne	Transposition
<i>Deliberative Poll</i>	1994	Royaume-Uni	Fishkin	Université / Communication	<i>Citizens Jury Granada 500 Televote</i>	<i>Citizens Assembly</i>	2004	Canada (BC)	Influence
						<i>Deliberative Poll</i>	1995	ÉUA	Transposition
						<i>European Citizens Panel</i>	2007	EU	Transposition
Conférence de citoyens	1998	France	OPECST	Organisme gouvernemental d'évaluation des choix scientifiques	<i>Consensus conference</i>	Jury citoyen	2003	France	Transfert
						Atelier citoyen	2006	France	Transfert
<i>Citizens Assembly – BC</i>	2004	Canada - BC	Liberal Party / Gibson / Fair vote	Think Tank / Université / groupes de pression politique	<i>Deliberative Poll Jury</i>	<i>Citizens Assembly Ontario</i>	2006	Canada	Transposition
						<i>Burgerforum kiesstelsel</i>	2006	Pays-Bas	Transposition
Atelier citoyen	2006	France	Région Rhône-Alpes	Conseil régional	Conférence de citoyen <i>Citizens Juries</i>				
Consultation européenne des citoyens	2006	UE	UE	Union Européenne	<i>Planungszelle Citizens' Juries</i>				
Jury citoyen	2008	France	Région Poitou-Charentes	Conseil régional	Atelier citoyen, <i>Planungszelle, Citizens' Jury</i>				

Illustration 32 : La diffusion des mini-publics.

Ces différents types de diffusion ne sont pas étrangers aux pays d'origine des mini-publics. En effet, si la diffusion de type « transposition » est majoritaire, il n'en reste pas moins que l'on trouve des cas de transfert, comme dans les projets menés par l'académie pour l'évaluation des risques technologiques de Bade-Wurtemberg. Là encore on assiste à des évolutions du nom du modèle : les *Planungszellen* deviennent par exemple des « forums citoyens » (*Bürgerforen*) ou des « rapports citoyens » (*Bürgergutachten*), les *Citizens Juries* deviennent des *Citizen Panels*. Pour finir ce retour, on se propose de présenter un tableau synthétique des principaux modèles de mini-publics et de leur diffusion (illustration 32, p. 215). Le recensement n'est pas exhaustif mais il donne une idée générale du processus global que nous avons retracé, pays par pays.

4.1.2 De la « technique sociologique de planification » à la « libération de la politique » : l'évolution du discours sur les mini-publics

« Im Mittelalter galten öffentliche Enthauptungen und massenhafte Verbrennungen als wirksame Verfahren der Befriedung. Jetzt haben wir Bürgergutachten [...] Der Einsatz dieser 'Waffe Bürgerkonsens' ist mit Sicherheit effektiver und auch preiswerter als das Aufmarschieren von Armeen oder das Zerbomben von Infrastruktur. » Dienel (1998, 1).

Entre le début des années 1970 et la fin des années 2000, la pratique des mini-publics a fortement évolué. Premièrement leur horizon thématique s'est élargi puisque ces derniers ont été employés dans des cadres de plus en plus variés, ce qui est signe d'une diffusion à de nouveaux secteurs de la société. Deuxièmement, leur cadre théorique et discursif a fortement changé. On a vu que le discours des débuts était ancré dans les thèmes de la planification et de la participation « technique » des citoyens à la prise de décision. À partir des années 1980 et surtout dans les années 1990, c'est le thème de l'évaluation des choix scientifiques qui porte la diffusion des mini-publics : les projets majeurs de *Planungszellen* ont alors pour sujet la *Technikfolgenabschätzung* et sont organisées par des institutions actives dans ce domaine⁸⁵. Le modèle même de la *Consensus Conference* est pensé comme outil d'évaluation scientifique et la première d'entre elle concerne la génétique (Klüver 1995). La première conférence de citoyens en France traite des OGM (Bourg & Boy 2005), en Alle-

⁸⁵ *Technikfolgenabschätzung* : évaluation des choix scientifiques et techniques. Voir les projets de l'*Akademie für Technikfolgenabschätzung* en Allemagne ou ceux organisés aux Pays-Bas (Hamstra 1995, 60).

magne le sujet est le diagnostic prénatal (Schicktanz & Naumann 2003). Les mini-publics servent alors à délibérer sur un sujet de société controversé, sans nécessité de produire des recommandations concrètes. À partir de la fin des années 1990 se produit un nouveau glissement qui nous intéresse tout particulièrement puisqu'il voit la rencontre entre la pratique des mini-publics et la théorie de la démocratie aléatoire : de plus en plus de textes prennent les expériences comme illustrations, et les praticiens puisent de plus en plus dans le discours théorique. Des thématiques comme la démocratie athénienne ou la crise de la démocratie représentative apparaissent. Mais le plus remarquable est l'évolution de la justification du tirage qui se fait de moins en moins fonctionnelle et de plus en plus substantielle, phénomène qui peut s'observer dans les publications sur la *Planungszelle*. Alors que jusqu'à la fin des années 1980 la majorité des articles paraissent dans des revues d'urbanisme, on recense de plus en plus de publications dans des ouvrages et revues concernant la science en société dans les années 1990 et le nombre de publications dans des ouvrages et revues de science politique et de théorie politique augmente à partir de la fin des années 1990. Parmi les pionniers de mini-public, Fishkin semble avoir été le premier à adopter une argumentation proche de celle des tenants de la démocratie aléatoire. Crosby pour sa part a toujours argumenté en termes proches de ceux de la théorie de la démocratie. Il ne mentionne toutefois pas les exemples historiques comme Athènes ou les républiques italiennes ce qui probablement s'explique par sa volonté de se concentrer sur la mise en œuvre de son modèle⁸⁶. Dienel enfin a profondément évolué dans son argumentation, ce que l'histoire du livre *Die Planungszelle* montre de manière particulièrement synthétique⁸⁷. Alors que le contenu du livre reste majoritairement le même dans ces cinq éditions (à part l'ajout à partir de 1997 d'un appendice relatant les expériences déjà menées), le sous-titre du livre évolue. En 1991 il reste « le citoyen planifie son environnement », en 1992 il devient « une alternative à la démocratie de l'establishment » avant de se transformer en 2002 en « le citoyen comme chance »⁸⁸. Dienel, qui dans

⁸⁶ Entretien Crosby (2009).

⁸⁷ Le livre est aussi un bon indice de l'évolution quantitative présentée ci-dessus (cf. 2.3). Il faut en effet attendre treize ans entre la première et la deuxième édition (de 1978 à 1991) alors que les troisième, quatrième et cinquième s'enchaînent rapidement en 1992, 1997 et 2002.

⁸⁸ Dienel, Peter, (1978) : *Die Planungszelle : der Bürger plant seine Umwelt*, 1^e éd., Opladen : Westdeutscher Verlag. Dienel, Peter (1991) : *Die Planungszelle : der Bürger plant seine Umwelt ; eine Alternative zur Establishment-Demokratie*, 2^e éd., Opladen : Westdeutscher Verlag. Dienel, Peter (1992) : *Die Planungszelle : der Bürger plant seine Umwelt ; eine Alternative zur Establishment-Demokratie*, 3^e éd., Opladen : Westdeutscher Verlag. Dienel, Peter (1997) : *Die Planungszelle : der Bürger plant seine Umwelt ; eine Alternative zur Establishment-Demokratie* ; 4^e éd., Opladen : Westdeutscher Verlag. Dienel, Peter (2002) : *Die Planungszelle : der Bürger als Chance*, 5^e éd., Wiesbaden : Westdeutscher Verlag.

les années 1970 définissait et justifiait son modèle par la nécessité de mettre en place de nouvelles « techniques sociologiques de planification », développe ensuite le *topos* de la « pérennisation du rôle de citoyen » et celui de la « libération de la politique »⁸⁹. Cet appel à plus de démocratie se double d'une argumentation en termes de théorie de la démocratie, notamment en ce qui concerne le tirage au sort.

On notera par ailleurs que dans les pays où elle arrive plus tard, l'innovation mini-public tend à être directement perçue et proposée comme une solution à une crise de la démocratie⁹⁰. C'est le cas au Royaume-Uni où les projets lancés par le Premier Ministre Blair puis Brown sont présentés comme tels. C'est aussi le cas en France où le thème s'ancre immédiatement dans le débat sur la « démocratisation de la démocratie ».

4.2 Des modèles adaptés au test empirique

4.2.1 *Les mini-publics comme objet d'étude pertinent*

Le détour historique que nous venons de faire permet de répondre à la question de départ et d'affirmer que les mini-publics sont un objet d'étude pertinent pour le test des attentes théoriques mises en avant dans le chapitre 3. De manière synthétique, cette pertinence repose sur deux éléments : premièrement, le modèle des mini-publics se base sur la sélection de citoyens par tirage dans le but de leur permettre de participer directement à l'élaboration de la politique au cours d'un processus délibératif. Ils représentent donc à de nombreux points de vues une mise en pratique des propositions des tenants du tirage en politique et tendent à avoir un fort écho dans les textes théoriques. On a vu aussi qu'ils représentent le point focal de rencontre entre la théorie et la pratique au milieu des années 1990. Deuxièmement, ils permettent, par leur relative complexité et leur arrangement méthodologique, de prendre en compte la majorité des attentes théoriques ce qui n'est par exemple pas le cas d'usages comme les tirages pour les places dans le système éducatif ou celui des *tie-breaker*. Le champ reste toutefois encore trop large, c'est pourquoi on a décidé de s'intéresser aux modèles *Planungszelle* et jury citoyen pour les raisons que nous allons maintenant développer.

⁸⁹ Dienel (1969) voir titre du paragraphe. Dienel (2005) : « Die Verstetigung der [...] Bürgerrolle » et « Die Befreiung der Politik. »

⁹⁰ Lenaghan (1997). Voir aussi Carson & Martin (1999).

4.2.2 *La Planungszelle comme prototype*

La *Planungszelle* apparaît représenter un exemple particulièrement central de mini-public et nous l'avons choisi pour quatre raisons : premièrement, les *Planungszellen* représentent la première mise en œuvre pratique des théories du tirage en politique. Personne avant Dienel n'avait, tout au moins depuis la fin de la seconde guerre mondiale, réuni un groupe de citoyens tirés au sort pour réfléchir sur un problème de planification. Deuxièmement, la *Planungszelle* est le modèle qui a été le plus utilisé en Allemagne et dans le monde et qui a la forme la plus standardisée ce qui permet de réfléchir en termes diachroniques sur des séries plus grandes. Troisièmement, dans sa conception originale – qui s'est très largement maintenue comme nous l'avons vu dans l'étude de diffusion – la *Planungszelle* est restée relativement indépendante de la théorie c'est-à-dire qu'on ne se trouve pas en présence de mise en œuvre de la théorie du tirage au sort. Il ne s'agit pas de tests menés par des tenants de la démocratie aléatoire cherchant à prouver la justesse de leurs hypothèses, ce qui est probablement moins clair dans d'autres modèles comme les *Deliberative Poll*. Quatrièmement, la *Planungszelle* semble avoir une série de particularités qui la rendent plus pertinente que les autres modèles de mini-public. Tout d'abord parce que le tirage est effectué sans quotas sur une liste des habitants relativement complète, à l'inverse de tirages avec quotas et/ou indirects mis en place dans l'ensemble des autres dispositifs. Ensuite parce qu'elles visent plus la participation que la délibération. Ces particularités ouvrent des questionnements sur la pertinence du modèle (pourquoi est-ce le seul à travailler sans tirage avec quotas ? Pourquoi plusieurs *Planungszellen* parallèles ?) qui poussent à compléter l'étude empirique par un modèle plus récent et plus hybridé.

4.2.3 *Le jury citoyen : un exemple d'hybridation particulier*

Au vu de ces remarques, le jury citoyen à la française semble constituer un deuxième modèle satisfaisant pour tester les hypothèses théoriques, et ce pour six raisons : premièrement, comme l'historique précédent l'a montré, c'est un modèle tardif, fortement hybridé dans son fonctionnement et son inspiration. Il constitue ainsi une sorte de pot-pourri des autres innovations de mini-publics. Il n'en reste pas moins, en second lieu, qu'il est la première véritable utilisation en France d'un dérivé des modèles originaux, ce qui permet donc des comparai-

sons. Troisièmement, le modèle a provoqué un débat national en France (Dowlen 2008a) et s'est inscrit dans une dimension politique qu'il n'a jamais atteint ni en Allemagne, ni aux États-Unis, ni probablement ailleurs. Quatrièmement, et contrairement à des modèles comme les *Consensus Conferences*, le jury citoyen est en forte connexion thématique et personnelle avec la théorie de la démocratie aléatoire, on se trouve quasiment dans de l'expérimentation directe. Le tirage est un argument clé de son utilisation, il a une valeur argumentative substantielle qui fait contrepoids au cadre théorique en présence dans la *Planungszelle*. Cinquièmement le jury citoyen tel que présenté par ses promoteurs en France est un outil d'évaluation des politiques publiques et non de construction de recommandations *ex ante*, ce qui lui donne une dimension tout à fait nouvelle⁹¹. Enfin, le jury citoyen est méthodologiquement sensiblement différent de la *Planungszelle* ce qui permettra de questionner certains micro-mécanismes, par exemple le fait que la *Planungszelle* se tienne sur quatre jours consécutifs et le jury sur deux sessions de deux jours. Ou encore le fait que les citoyens aient dans ce dernier la maîtrise partielle des experts qui sont invités⁹².

5. Opérationnalisation de la recherche : Aix-La-Chapelle et Poitiers

On se propose d'introduire maintenant les exemples concrets choisis pour l'étude empirique. Il s'agira simplement d'en présenter le cadre et non les détails qui constituent le cœur du chapitre suivant. Avant cela, on précisera les raisons de ce choix.

5.1 Les raisons du choix de ces exemples

Le choix des deux expériences concrètes se base sur une série de trois facteurs dont le premier est la possibilité concrète de l'accès au champ empirique. Les acteurs allemands comme français m'ont permis dans les deux cas de réaliser une étude très complète de la préparation, du déroulement et des suites de l'emploi de la *Planungszelle* et du jury citoyen⁹³.

⁹¹ Cf. infra, p. 228.

⁹² Voir les conséquences de ces différences en Chapitre 6, notamment le point 2.1.2.2, p. 327.

⁹³ C'est l'occasion de remercier encore Hans Lietzmann, Susanne Achterberg et Marc Schulz pour leur soutien lors de la recherche à Aix-la-Chapelle et Marion Ben-Hammo, Sophie Bouchet-Petersen et l'équipe de Missions Publiques pour leur aide lors des recherches à Poitiers.

Le deuxième facteur est la similarité globale des deux expériences qui permet de formuler des remarques comparatives étant donné que les deux portaient sur une problématique environnementale qui posait en négatif la question de la responsabilité collective face aux défis environnementaux locaux et globaux⁹⁴. Le troisième facteur est à l'inverse une série de différences contextuelles et politiques, thématiques et méthodologiques qui permettent de mettre en relief chacune des expériences et que nous allons détailler maintenant.

5.2 « *Eine neue Abfallgebührensatzung für Aachen* »

5.2.1 *La constellation d'acteurs et le contexte politique*

La ville d'Aix-la-Chapelle (285.000 habitants) voulait depuis longtemps mettre en place un nouveau système de tarification des ordures ménagères pour résoudre le problème croissant du déséquilibre entre les différentes parties de la ville. En effet, le système en place se basait sur une taxe unique dépendante du volume des poubelles louées, un « système à une colonne », dans lequel chaque foyer paye une taxe dont le montant est obtenu en multipliant le coût du litre de déchets (calculé préalablement) par le nombre de litre relevés et le rythme des levées. À première vue, ce système satisfait le *Versuchacherprinzip* (pollueur-payeur) puisque les foyers qui produisent plus d'ordure, payent plus. Il a donc l'apparence de l'égalité mathématique, mais sa simplicité cache en réalité des inégalités à plusieurs niveaux, notamment dans le cas d'Aix-la-Chapelle. Premièrement, les foyers vivant à la périphérie de la ville produisent plus de déchets organiques que ceux du centre, en particulier parce qu'ils disposent pour la plupart d'un jardin. Par le biais de la taxe unique qui ne différencie pas entre types d'ordures, ce sont en réalité les habitants du centre qui financent leur consommation plus élevée du service de ramassage et de traitement. Deuxièmement, ces mêmes foyers vivent en grande partie dans une maison individuelle et ont la possibilité d'optimiser leur volume d'ordure. En effet, ils disposent pour la plupart de poubelles de 60 litres qu'ils remplissent complètement et font lever une fois par mois seulement. Les habitants du centre en revanche résident pour la plupart dans des ensembles plus grands dans lesquels sont utilisés des poubelles de 120 litres vidées toutes les semaines ou de 240 ou même 770 litres vidées tous les mois. Ce rythme ainsi que le vo-

⁹⁴ Cette proximité thématique n'aurait par exemple pas été donnée dans l'autre expérience allemande qui s'offrait comme champ d'étude et qui portait sur la réforme communale.

lume installé plus important empêche généralement le remplissage complet des poubelles. Les habitants du centre payent donc des litres « vides » et financent encore une fois les habitants de la périphérie. Troisièmement, les habitants de la périphérie, déjà doublement avantagés par le système de calcul, sont en moyenne les foyers les plus aisées. Vu ainsi, le système peut être qualifié d'injuste.

Si l'ensemble des partis politiques représentés au sein du conseil municipal étaient de cet avis et plaidaient pour une réforme, aucun accord n'avait pu être trouvé quant au type de réforme à mener. Les options étaient au nombre de trois. Premièrement, garder le système de taxe unique en améliorant le calcul des litres de déchets effectivement produits par les habitants, notamment par le biais de systèmes techniques de mesure du poids. Deuxièmement, passer à un système dit « à trois colonnes » c'est-à-dire dans lequel le prix du litre de chaque type de déchet serait calculé indépendamment et facturé séparément. Troisièmement, choisir un système dit « à deux colonnes » c'est-à-dire différenciant entre déchets résiduels et papier d'un côté et ordures organiques de l'autre. Ces trois options et leurs conséquences sont résumées, ci-après avec le calcul concret de l'année 2007 (cf. illustration 35, p. 226).

Trois ans de discussions au sein des instances municipales n'avaient pas réussi à ce qu'émerge un consensus. Bien au contraire, après un changement de cap de l'un des acteurs, les positions étaient devenues de plus en plus rigides (cf. chapitre 5, point 2.2.1.1, p. 246). Afin de dépasser ce blocage institutionnel, la coalition majoritaire composée du parti *Die Grünen* (écologiste) et du SPD (social-démocrate) fit appel en juin 2007 à la *Forschungsstelle für Bürgerbeteiligung* pour mettre en place une série de jurys sur le sujet. On se trouvait donc dans un cadre politique agonistique de blocage de la procédure « classique » de prise de décision. Les partis recourent au modèle en dernière instance. D'un point de vue du contexte plus général, cette expérience est aussi intéressante parce qu'elle achève symboliquement un cycle long de l'histoire de la *Planungszelle*. En effet, non seulement le projet est le premier à traiter des ordures ménagères après celles de Schwelm (la première mise en pratique du modèle en 1972), mais il constitue également la première série de *Planungszellen* en Allemagne après le décès de Dienel, ce qui pose la question de la tenue des standards méthodologiques.

5.2.2 *Déroulement du projet*

5.2.2.1 Phase préparatoire et cadrage du sujet

Le conseil municipal de la ville d'Aix-La-Chapelle a pris le 22 août 2007 la décision de recourir au modèle *Planungszelle* et a confié la réalisation du projet au centre de recherche sur la participation citoyenne de l'université de Wuppertal. Celui-ci a invité les citoyens, les intervenants, mis en place le programme et l'infrastructure. L'objectif était pour les 100 participants de réfléchir au format que devrait prendre le système de tarification au 1^{er} janvier 2009 en se basant sur trois questions : doit-on changer le système de tarification pour un système plus juste de répartition des coûts et, si oui, comment ? Comment intégrer une dimension écologique dans la structure de tarification ? Comment réduire la taxe⁹⁵ ? Il n'était donc pas question d'en fixer le montant mais de voir comment répartir le coût du ramassage des ordures sur l'ensemble de la population et selon quelle clé de calcul.

5.2.2.2 Phase de réalisation

Deux jurys ont siégé du 12 au 15 novembre et deux autres du 19 au 22 autour de quatre blocs thématiques (cf. illustration 36, p. 227). Le premier jour était consacré à une introduction aux notions en jeu, le deuxième était principalement organisé autour des questions juridiques et financières, le troisième était concentré sur les intérêts particuliers et politiques. Enfin le dernier était consacré au travail sur les recommandations finales. Les citoyens ont pu en partie bénéficier de congés de formation continue pour prendre part aux débats. Ils ont reçu une indemnisation de 130€ pour les quatre jours et dans quelques cas particuliers, des indemnisations pour perte de salaire ont été négociées. Comme dans toute *Planungszelle*, les séances de présentation en séance plénière ont alterné avec des séances de travail en petit groupe délibératif autour d'une ou plusieurs questions servant de fil rouge. Questions sur lesquelles on reviendra dans le chapitre suivant.

⁹⁵ *Moderationsanweisungen*, p.5 : « Die Bürger/Innen in den Planungszellen haben also die Aufgaben zu entscheiden, ob und wie Müllgebühren: gerechter als bisher aufzuschlüsseln sind; stärker als bislang unter ökologischen Gesichtspunkten zu bemessen sind; verringert werden können. »

5.2.2.3 Phase d'évaluation et de suivi

Suite aux huit journées de travail, l'équipe de l'université a rassemblé les recommandations faites par les citoyens et en réalisé une synthèse sous la forme d'un rapport citoyen (cf. illustration 33, p. 225). Une première version de celui-ci a été envoyée la deuxième semaine de janvier à quatre participants par jury qui l'ont lu et corrigé. Le rapport a été ensuite édité à 500 exemplaires durant la deuxième semaine de février. Enfin, il a été officiellement remis aux autorités commanditaires lors d'une cérémonie publique à la mairie, le 26 février 2008. À cette occasion, le maire de la ville a déclaré vouloir prendre en compte un maximum de recommandations. On verra ultérieurement ce qui est advenu de cette déclaration.

5.2.3 *Le rôle du tirage au sein du projet*

Le tirage a joué un double rôle. Premièrement il a servi à choisir les participants potentiels. La FBPUW a demandé et reçu de la ville d'Aix-La-Chapelle un extrait de 1000 noms pris sur les listes municipales d'habitants. Ces derniers ont reçu une invitation de la part du *Aachener Stadtbetrieb*, la régie communale qui gère le ramassage des ordures ménagères de la ville. Deuxièmement, le tirage a servi à répartir les participants en petits groupes de travail lors du déroulement même des *Planungszellen* afin que chacun travaille avec un maximum d'autres participants.

5. Opérationnalisation de la recherche : Aix-La-Chapelle et Poitiers



Illustration 33 : Le rapport citoyen.



Illustration 34 : La remise du Bürgergutachten à Aix-la-Chapelle : En arrière plan, les participants. Devant à gauche le maire d' Aix-la-Chapelle. À droite H. Lietzmann de la FBPUW.

<p style="text-align: center;">CDR * CDO CDP</p> $\text{Prix du litre de déchets (Pl)} = \frac{\text{CDR} + \text{CDO} + \text{CDP}}{\text{VDR}}$ $\text{Taxe unique du foyer} = \text{Pl} \times \text{Volume des poubelles de déchets résiduels} \times \text{Rythme des levées}$ <p>CDR = coût total du ramassage et du traitement des déchets résiduels CDO = coût total du ramassage et du traitement des déchets organiques CDP = coût total du ramassage et du traitement des déchets papier VDR = volume total des poubelles de déchets résiduels distribuées</p> <p>* La taille des carrées est proportionnelle au volume réel de chacune des catégories de déchet</p> <p style="text-align: center;">Calcul de la taxe – modèle à une colonne</p>	<p style="text-align: center;">CDR * VDR</p> $\text{Prix du litre de déchets résiduel (Plr)} = \frac{\text{CDR}}{\text{VDR}}$ <p style="text-align: center;">CDO CDO</p> $\text{Prix du litre de déchets organiques (PlO)} = \frac{\text{CDO}}{\text{CDO}}$ <p style="text-align: center;">CDP CDP</p> $\text{Prix du litre de déchets papier (Plp)} = \frac{\text{CDP}}{\text{CDP}}$ $\text{Taxe du foyer} = \text{Plr} \times \text{Volume des poubelles de déchets résiduels} \times \text{Rythme des levées} + \text{PlO} \times \text{Volume des poubelles de déchets organiques} \times \text{Rythme des levées} + \text{Plp} \times \text{Volume des poubelles de déchets papier} \times \text{Rythme des levées}$ <p>CDR = coût total du ramassage et du traitement des déchets résiduels CDO = coût total du ramassage et du traitement des déchets organiques CDP = coût total du ramassage et du traitement des déchets papier VDR = volume total des poubelles de déchets résiduels distribuées</p> <p style="text-align: center;">Calcul de la taxe – modèle à trois colonnes</p>	<p style="text-align: center;">CDR * CDP VDR</p> $\text{Prix du litre de déchets résiduel et papier (Plrp)} = \frac{\text{CDR} + \text{CDP}}{\text{VDR}}$ <p style="text-align: center;">CDO CDO</p> $\text{Prix du litre de déchets organiques (PlO)} = \frac{\text{CDO}}{\text{CDO}}$ $\text{Taxe du foyer} = \text{Plrp} \times \text{Volume des poubelles de déchets résiduels} \times \text{Rythme des levées} + \text{PlO} \times \text{Volume des poubelles de déchets organiques} \times \text{Rythme des levées}$ <p>CDR = coût total du ramassage et du traitement des déchets résiduels CDO = coût total du ramassage et du traitement des déchets organiques CDP = coût total du ramassage et du traitement des déchets papier VDR = volume total des poubelles de déchets résiduels distribuées</p> <p>* La taille des carrées est proportionnelle au volume réel de chacune des catégories de déchet</p> <p style="text-align: center;">Calcul de la taxe – modèle à deux colonnes</p>
$\text{Prix du litre de déchets (Pl)} = \frac{20.000.000 + 4.500.000 + 1.000.000}{263.378.000} = \text{€ } 0,0968$ $\text{Taxe unique du foyer 1} = 0,0968 \times 60 \times 12 \text{ (une fois par mois)} = \text{€ } 70$ $\text{Taxe unique du foyer 2} = 0,0968 \times 60 \times 24 \text{ (deux fois par mois)} = \text{€ } 140$ $\text{Taxe unique du foyer 3} = 0,0968 \times 120 \times 52 \text{ (une fois par semaine)} = \text{€ } 604$ <p>Modèle à une colonne, exemple de trois foyers pour l'année 2007⁹⁶</p>	$\text{Prix du litre de déchets résiduel (Plr)} = \frac{20.000.000}{263.378.000} = 0,0759$ $\text{Prix du litre de déchets organiques (PlO)} = \frac{4.500.000}{159.413.280} = 0,0282$ $\text{Prix du litre de déchets papier (Plp)} = \frac{1.000.000}{117.034.840} = 0,008$ $\text{Taxe du foyer 1} = 0,0759 \times 60 \times 12 \text{ (une fois par mois)} = \text{€ } 54$ $+ 0,0282 \times 60 \times 12 \text{ (une fois par mois)} = \text{€ } 20$ $+ 0,008 \times 60 \times 12 \text{ (une fois par mois)} = \text{€ } 5,76$ $= \text{€ } 79,76$ $\text{Taxe du foyer 2} = 0,0759 \times 60 \times 24 \text{ (deux fois par mois)} = \text{€ } 108$ $+ 0,0282 \times 60 \times 24 \text{ (deux fois par mois)} = \text{€ } 40$ $+ 0,008 \times 60 \times 12 \text{ (une fois par mois)} = \text{€ } 5,76$ $= \text{€ } 153,76$ $\text{Taxe du foyer 3} = 0,0759 \times 120 \times 52 \text{ (chaque semaine)} = \text{€ } 473$ $+ 0,0282 \times 60 \times 52 \text{ (chaque semaine)} = \text{€ } 87$ $+ 0,008 \times 60 \times 24 \text{ (deux fois par mois)} = \text{€ } 11$ $= \text{€ } 571$ <p>Modèle à trois colonnes, exemple de trois foyers pour l'année 2007</p>	$\text{Prix du litre de déchets résiduel et papier (Plrp)} = \frac{20.000.000 + 1.000.000}{263.378.000} = 0,0797$ $\text{Prix du litre de déchets organiques (PlO)} = \frac{4.500.000}{159.413.280} = 0,0282$ $\text{Taxe du foyer 1} = 0,0797 \times 60 \times 12 \text{ (une fois par mois)} = \text{€ } 57,3$ $+ 0,0282 \times 60 \times 12 \text{ (une fois par mois)} = \text{€ } 20$ $= \text{€ } 77,3$ $\text{Taxe du foyer 2} = 0,0797 \times 60 \times 24 \text{ (deux fois par mois)} = \text{€ } 114,6$ $+ 0,0282 \times 60 \times 24 \text{ (deux fois par mois)} = \text{€ } 40$ $= \text{€ } 154,6$ $\text{Taxe du foyer 3} = 0,0797 \times 120 \times 52 \text{ (chaque semaine)} = \text{€ } 497$ $+ 0,0282 \times 60 \times 52 \text{ (chaque semaine)} = \text{€ } 87$ $= \text{€ } 584$ <p>Modèle à deux colonnes, exemple de trois foyers pour l'année 2007</p>

Illustration 35 : Calcul de la taxe selon le modèle de tarification avec trois exemples pour l'année 2007.

⁹⁶ Les trois foyers représentent trois cas « typiques » : le foyer 1 est une famille vivant à l'extérieur dans une maison individuelle, le foyer 2 représente une maison avec plusieurs familles (on peut diviser la taxe par deux pour avoir la somme par famille) et le foyer 3 est par exemple un ensemble d'appartements au centre ville (on peut diviser la taxe par six pour avoir la somme par famille). On voit comment la taxe change selon le modèle : dans le modèle à une colonne c'est le foyer 1 qui paye le moins, dans celui à trois, c'est le foyer 3.

		Lundi		Mardi		Mercredi		Jeudi
9.30 - 10.15	UT 1	Introduction – présentation du modèle et du sujet.	UT 5	Le cadre juridique. <i>Avocat en droit public.</i>	UT 9	Modèle à deux colonnes et modèle à trois colonnes : des alternatives pour Aix ? <i>Membre la régie municipale.</i>	UT 13	Retour sur les trois jours.
10.15 - 11.00		Travail en petits groupes et évaluation en plénière.		Travail en petits groupes et évaluation en plénière.		Travail en petits groupes et évaluation en plénière.		
11.00 - 11.30		Pause café		Pause café		Pause café		Pause café
11.30 - 12.15	UT 2	L'économie des ordures ménagères entre service public et activité économique. <i>Chercheur de l'institut de Wuppertal sur le climat, l'énergie et l'environnement.</i> Tout se tient. Régie municipale, entreprise de ramassage, communauté de commune : structure et relations. <i>Directeur de la régie municipale.</i>	UT 6	Avantages et inconvénients de différents modèles de facturation. <i>Consultant spécialisé dans les systèmes de ramassage des ordures.</i> Le calcul des charges et les conteneurs à Aix. <i>Directeur juridique de la régie municipale.</i>	UT 10	Les charges dans les habitations particulières. <i>Directeur de l'association « maison et parcelle ».</i> Les charges du point de vue des locataires. <i>Directeur de l'association des locataires d'Aix.</i> Les charges dans le cadre des habitations collectives. <i>Directeur - société de gestion immobilière.</i>	UT 14	Développement d'un plan d'action : pour un nouveau système de charges à Aix. Formulation générale.
12.15 - 13.00		Travail en petits groupes et évaluation en plénière.		Travail en petits groupes et évaluation en plénière.		Travail en petits groupes et évaluation en plénière.		
13.00 - 14.00		Déjeuner		Déjeuner		Déjeuner		Déjeuner
14.00 - 14.45	UT 3	Chiffres – Données – Faits. L'évolution passée et actuelle des ordures dans les zones pavillonnaires d'Aix. <i>Sous-directrice de la régie municipale.</i>	UT 7	Une répartition équitable des charges : utopie ou réalité ? <i>Directeur des achats de la société de ramassage des ordures AWA.</i> Les facteurs d'augmentation des coûts. <i>Sous-directrice de la société de ramassage des ordures.</i>	UT 11	Un foyer libre d'ordures ! <i>Directeur de l'association « Zukunftslobby » - le lobby du futur.</i> Charges et PME. <i>Membre de la chambre de commerce et d'industrie d'Aix.</i>	UT 15	Développement d'un plan d'action : pour un nouveau système de charges à Aix. Formulation et vote des mesures concrètes à mettre en place.
14.45 - 15.30		Travail en petits groupes et évaluation en plénière.		Travail en petits groupes et évaluation en plénière.		Travail en petits groupes et évaluation en plénière.		
15.30 - 16.00		Pause café		Pause café		Pause café		Pause café
16.00 - 16.45	UT 4	Aix en perspective : une comparaison régionale des charges liées aux ordures ménagères. <i>Consultant privé.</i> La structure et les quantités d'ordures : une perspective régionale. <i>Consultant.</i>	UT 8	Visite de l'incinérateur régional annulée au dernier moment et remplacée par une visite via film. <i>Directeur de la communication de l'entreprise en charge de l'incinérateur.</i>	UT 12	Discussion avec les représentants des partis politiques. <i>SPD, GRÜNE, CDU, FDP et Die Linke.</i>	UT 16	Conclusion et évaluation de la procédure.
16.45 - 17.30		Travail en petit groupe et évaluation en plénière.						

Illustration 36 : Le programme de travail des Planungszellen.

5.3 « L'évaluation de l'action régionale dans la lutte contre le changement climatique »

5.3.1 *La constellation d'acteurs et le contexte politique*

Le jury citoyen picto-charentais s'est déroulé dans un contexte sensiblement différent de celui des *Planungszellen* d'Aix-la-Chapelle. Il représente en effet la concrétisation d'une promesse de campagne faite en 2004 par le parti socialiste lors des élections régionales qui prévoyait la tenue de jurys citoyens sur les grands thèmes politiques⁹⁷. L'initiative est donc venue de la majorité régionale en amont de tout blocage politique ou avant que ne soit défini un sujet d'application. La concrétisation de l'idée a pris quatre ans avec une étape intermédiaire majeure vers la fin de l'année 2006, lorsque le sujet des jurys citoyens est devenu d'importance nationale, comme noté précédemment. À cette occasion le jury s'est vu confier une valeur d'outil d'évaluation des politiques publiques, dimension qu'il n'avait encore jamais eu en Allemagne où les *Planungszellen* sont de type prospectif et propositionnels. Ce saut quantitatif, à première vue mineur, est pourtant assez fondamental puisqu'il donne un rôle nouveau au groupe de citoyens tirés au sort. Il ne s'agit plus de construction commune de la politique grâce à la prise en compte d'un maximum de points de vue et d'expériences mais bien d'un mécanisme nouveau de reddition de comptes des représentants élus. Nous verrons dans les chapitres suivant à quel point cette petite révolution s'est traduite dans les faits. Un dernier élément important de contexte concerne le territoire puisque le jury citoyen a pris place au niveau régional dans un ensemble administratif et politique plus large, soit un territoire de 25809 km² pour 1.665.000 habitants.

⁹⁷ Cf. le programme de la mandature (Poitou-Charentes 2004, 14) : « C'est la raison d'être des jurys ou conférences de citoyens que l'Exécutif régional s'est engagé à mettre en place sur des sujets d'intérêt général. Il s'agira ici de combiner deux dimensions également nécessaires et complémentaires quoique distinctes de la démocratie participative : 1) le renforcement de la concertation avec les organisations, mouvements et associations qui, de manière permanente ou ponctuelle, regroupent des citoyens, des usagers des services publics, des salariés, des responsables économiques, etc. directement intéressés à un sujet, 2) l'appel à des habitants, le cas échéant tirés au sort, représentatifs de la population du Poitou-Charentes et volontaires pour s'emparer d'une question à la demande de la Région, pour l'examiner sous ses différents angles, entendre des experts, connaître les points de vue contrastés dont elle fait l'objet, prendre le temps et les moyens d'une délibération valablement informée puis d'un avis indépendant destiné à éclairer l'Exécutif régional. »

5.3.2 *Le déroulement du projet*

5.3.2.1 Phase préparatoire et cadrage du sujet

Le conseil régional a, par une décision du 28 février 2008, publié un appel d'offre pour un jury citoyen qui a été remporté par le cabinet de conseil Missions Publiques. Un conseil de pilotage a été mis en place qui comprenait les deux acteurs précédemment cités ainsi que des membres des services de la région, des membres de la majorité politique ainsi que des chercheurs. L'équipe de la région a choisi le sujet du changement climatique de manière « évidente » selon les propos des équipes en place parce qu'il se trouvait à la croisée de l'ensemble des thématiques prioritaires de la majorité régionale⁹⁸. Le cadrage a abouti à la définition de trois questions auxquelles les citoyens auraient finalement à répondre :

Dans l'action de la Région Poitou-Charentes contre le changement climatique, qu'est-ce qui vous a surpris ? Qu'est-ce qui vous semble le meilleur ? Le pire ? Est-ce que l'action de la Région Poitou-Charentes contre le changement climatique incite suffisamment les habitants, les entreprises publiques et privées, les associations, les collectivités à agir ? Avez-vous des conseils à nous donner pour améliorer l'efficacité de la lutte contre le changement climatique en Poitou-Charentes ?

5.3.2.2 Phase de réalisation

Le jury citoyen s'est déroulé en deux sessions d'un jour et demi, la première les 25 et 26 avril, la deuxième les 17 et 17 mai 2008. 25 citoyens étaient présents au long des débats (cf. programme de travail, illustration 38, p. 231). À l'inverse des *Planungszellen*, les citoyens ont reçu à leur arrivée un dossier du participant contenant des informations sur le changement climatique et sur l'action de la région dans ce domaine. Concernant l'indemnisation financière, les jurés ont perçu une somme basée sur le SMIC horaire, soit 152,49 € pour l'ensemble des sessions.

5.3.2.3 Phase de suivi et d'évaluation

Après la deuxième session, le cabinet Missions Publiques a rassemblé les recommandations et les blocs de texte de l'avis puis a envoyé un premier brouillon pour lecture de contrôle à cinq membres du jury qui ont eu la possibilité de faire leurs remarques. Le 23 juin 2008, 15 des membres du jury ont pris le temps de se retrouver encore une fois à la maison de la ré-

⁹⁸ Voir (P4-1, 04:30) et (P5-1). Pour le détail de la signification des sources, voir le chapitre suivant.

gion pour finaliser leur avis et préparer la remise publique au mandataire c'est-à-dire au conseil régional. La présidente de ce dernier s'est engagé à cette occasion à prendre en compte les recommandations des citoyens pour le futur, et encore une fois nous verrons de quelle manière ces paroles se sont traduites.

5.3.3 *Le tirage au sort dans le JCPC*

Tout comme dans les *Planungszellen*, le tirage a joué un double rôle dans le jury citoyen. Tout d'abord, pour choisir les participants à partir d'une liste de numéros de téléphone fournie par un institut de sondage et sur la base de laquelle les services de la région ont réalisé un *phoning*. Ce dernier a permis de recruter une trentaine de volontaires répartis selon des quotas basés sur le département et la taille de l'agglomération de résidence, le type d'habitat, l'âge, la PCS (profession et catégorie socioprofessionnelle) et le sexe. Au cours du jury, le tirage a aussi servi à répartir les citoyens en groupes de discussion.



Illustration 37 : La remise officielle de l'avis (de droite à gauche : deux participantes, la présidente du conseil régional, la vice-présidente chargée de l'environnement et la vice-présidente chargée de la démocratie).

	Vendredi 25 avril 2008		Samedi 26 avril 2008		Vendredi 16 mai 2008		Samedi 17 mai 2008
16.00 17.15	Accueil des participants par la Région Poitou-Charentes. <i>Équipe démocratie participative.</i> Prise de contact avec le groupe et la démarche. <i>Missions Publiques.</i>	9.00 10.00	Identification par le Jury Citoyen des 10 questions clés à poser aux experts auditionnés (Enjeux du changement climatique, actions les plus efficaces, choix de la Région).	16.00 17.45	Accueil des participants et visite de l'exposition Naturalibus sur le changement climatique. Identification par les citoyens des 10 questions clés à poser aux élus régionaux.	9.00 12.30	Travail sur la rédaction de l'avis.
17.15 18.15	Jury Citoyen et démocratie participative : pourquoi associer les citoyens à l'évaluation d'une politique régionale ? <i>Vice-présidente du Conseil Régional.</i> Jury Citoyen et excellence environnementale : ce que la Région attend du Jury Citoyen <i>Vice-présidente du Conseil Régional.</i> Temps de questions / réponses.	10.00 12.00	Débat sur le changement climatique. <i>Un consultant international pour les politiques d'efficacité énergétique, deux militants associatifs.</i>	17.45 18.45	Débat avec les élus. <i>Deux élus de la majorité (Parti socialiste et parti écologiste) et deux élus de l'opposition (UMP).</i>	12.30 13.45	Déjeuner
		12.00 12.30	Synthèse collective.	18.45 19.00	Pause	13.45 15.45	Travail sur la rédaction de l'Avis. <i>Seconde séance de travail avec le Directeur Environnement, de la Région à la demande du Jury Citoyen.</i>
18.15 19.30	Lecture individuelle du document support Temps de questions / réponses. <i>Directeur Environnement, Agriculture, Eau, Tourisme de la Région.</i>	12.30 13.45	Déjeuner	19.00 19.45	Synthèse individuelle et collective : que retenir de cette première session pour l'Avis du Jury Citoyen ?	15.45 16.30	Finalisation de l'avis.
19.30 20.00	Premières réponses individuelles aux trois questions d'évaluation.	13.45 14.30	Identification par le Jury Citoyen des 10 questions clés à poser aux acteurs régionaux	19.45 20.00	Clôture.		
	Dîner	14.30 15.45	Débat avec des acteurs économiques. <i>Un installateur de panneaux solaires, une propriétaire d'un hôtel « écolabel », un directeur de la Fédération Régionale des Coopératives agricoles et un directeur du pôle des Eco-industries .</i>		Dîner et audition sur le thème de l'aménagement du territoire. <i>Chef du service Urbanisme et développement durable - Communauté d'agglomération de Poitiers .</i>	16.30 17.00	Évaluation de la démarche.
		15.45 16.00	Pause				
		16.00 17.30	Synthèse individuelle et collective : que retenir de cette première session pour l'avis du Jury Citoyen ?				

Illustration 38 : Le programme de travail du jury citoyen de Poitou-Charentes.

6. Conclusions

Une revue rapide des pratiques contemporaines de tirage en politique a laissé voir un véritable foisonnement d'expériences qui ne se sont pas toutes révélées adaptées au test des attentes théoriques. Une catégorie d'instruments aléatoires – il s'agit des mini-publics – a en revanche semblé être particulièrement propice en raison de ses éléments constitutifs (des citoyens sont tirés au sort pour faire de la politique dans un cadre délibératif) mais aussi de son cadre discursif qui emprunte et se mêle parfois à celui des tenants de la théorie de la démocratie aléatoire. Une analyse historique de l'apparition et de la diffusion des mini-publics a permis de concentrer le choix sur une *Planungszelle* et un jury citoyen ; le premier en raison de son rôle historique central le deuxième en raison de sa forte hybridation.

Finalement, on a choisi deux expériences concrètes, thématiquement proches (environnement) mais dans des contextes sensiblement différents. Alors que la *Planungszelle* d'Aix-la-Chapelle traitait un problème local et concret de prise de décision financière en amont et dans un contexte de blocage politique, le jury citoyen picto-charentais avait pour sujet l'évaluation d'une politique régionale face à un défi global, dans le contexte d'un enjeu politique national. La scène et les acteurs sont en place, et l'on va enfin pouvoir démarrer le banc d'essai.

Chapitre 5 : Aix-la-Chapelle et Poitiers, la théorie en action ?

À Aix-la-chapelle et à Poitiers, en 2007 et en 2008, 119 citoyens et citoyennes se sont réunis pour discuter, débattre, délibérer, évaluer et finalement formuler des propositions de politique publique. Ces expériences vivantes de mini-publics et de forums « aléatoires » ont-elles répondu aux attentes théoriques que nous avons pu identifier dans le chapitre 3 ? Comment se manifeste la représentation ? Quel type de participation peut-on observer ? Les deux expériences ont-elles donné naissance à une nouvelle société ? Pour répondre à ces questions, il sera nécessaire de présenter tout d'abord la méthodologie employée pour réaliser l'étude empirique (1). Nous pourrons alors juger des attentes concernant la représentation (2), la participation (3) et celles plus larges concernant la politique et finalement la société dans son ensemble (4).

1. Méthodologie

Par souci de transparence et de rigueur, chacun des éléments de l'enquête recevra ici un numéro unique permettant de le retracer et éventuellement de le consulter en annexe. Pour Aix-la-chapelle on prendra la lettre A et pour Poitiers P, suivie de deux chiffres, le premier correspondant au type de source et le deuxième à la référence précise du document¹.

1.1 Le dispositif mis en place à Aix-la-chapelle (A)

1.1.1 *Observation participante (A1)*

L'étude empirique du projet de *Planungszellen* à Aix-la-chapelle a commencé en octobre 2007 par une visite à la *Forschungsstelle Bürgerbeteiligung und Planungsverfahren* de l'université de Wuppertal, lors de la phase de préparation du projet et il m'a été donné d'avoir un aperçu de deux jours sur le processus de recrutement des citoyens, des intervenants, ainsi que sur la préparation des unités thématiques (A1-1). Ensuite, du 12 au 15 et du 19 au 22 novembre 2007, j'ai assisté au déroulement des quatre *Planungszellen* du projet en tant que photographe et observateur (A1-2). Le premier rôle, m'a permis d'être présent lors des discussions en plénière mais aussi de circuler entre les petits groupes de discussion. Le deuxième m'a permis de pouvoir prendre des notes et des extraits sonores ainsi que d'être présent à la table des petits groupes de discussion afin de pouvoir suivre les interactions dans cet espace qui est le centre délibératif de l'ensemble du processus et qui est normalement fermé à l'observation et à l'immixtion des animateurs. L'observation a aussi permis de prendre contact avec les citoyens et intervenants pour la campagne d'entretiens.

1.1.2 *Entretiens (A2 – A3 - A4)*

J'ai réalisé un total de 37 entretiens entre octobre 2007 et février 2008, répartis en quatre sessions. La première a eu lieu à Munich lors de la remise d'un rapport citoyen issu d'un autre projet de *Planungszellen* et avait pour but de tester le guide d'entretiens avec une participante et une animatrice. Après correction, ce guide a été décliné en trois versions : une

¹ Le détail des deux dispositifs se trouve en Annexe (p. 401 et suiv.).

pour les citoyens, plus centrée sur leur expérience lors du processus et après (20 entretiens notés A2-1 à A2-20), une pour les politiciens et intervenants appuyant sur le contexte politique de l'emploi du modèle mais aussi sur leur expérience (11 entretiens notés A3-1 à A3-11) et enfin une pour les animateurs et organisateurs s'intéressant en priorité au déroulement du processus en prenant en compte d'autres expériences comparables ou abordant des questions de méthodologie de la démarche (quatre entretiens notés A4-1 à A4-4).

1.1.3 *Analyse de documents (A5)*

Le matériau écrit analysé lors de l'enquête empirique se répartit en quatre catégories. La première est constituée des documents employés lors de la préparation et du déroulement des *Planungszellen* soit les invitations aux citoyens (A5-1), le guide d'animation (A5-2) qui détaille les étapes du déroulement de la *Planungszelle* et qui contient les questions-guides posées aux petits groupes de discussion lors des sessions de travail, l'ensemble des présentations faites par les intervenants (A5-3) qui retracent leur apport thématique au travail des *Planungszellen* ainsi que les posters produits par les citoyens (A5-4) reflétant les résultats des délibérations ainsi que ceux des votes intermédiaires. La deuxième catégorie comprend le *Bürgergutachten* (A5-5) ou rapport citoyen, produit final des *Planungszelle* et document public remis aux autorités municipales. Troisièmement, on trouve les arrêtés municipaux fixant la tarification en vigueur avant le projet (A5-7) et après celui-ci (A5-8) ainsi que les discussions du conseil municipal concernant le projet (A5-9). Enfin, on a rassemblé dans la dernière catégorie les réactions dans la presse (A5-6) ainsi que les documents postérieurs aux projets et/ou de nature diverse (A5-10).

1.1.4 *Enquête a posteriori (A6)*

Afin de saisir la dimension de moyen terme j'ai réalisé en novembre 2010 une enquête a posteriori à l'aide d'un questionnaire semi-ouvert (cf. annexe, p. 401 et suiv.) envoyé à 25 participants auquel ont répondu neuf personnes (A6-1 à A6-10) c'est-à-dire un taux de retour de 40%². J'ai aussi réalisé un entretien téléphonique avec une fonctionnaire de la régie

² Taux qui est particulièrement important pour un tel type de questionnaire. Sur la signification d'un tel retour concernant l'attente de participation et d'*empowerment*. Cf. infra, p. 280.

municipale de ramassage des déchets pour pouvoir mieux évaluer l'impact des recommandations citoyennes sur les récipiendaires de l'avis (A6-11).

1.2 Le dispositif mis en place en Poitou-Charentes (P)

1.2.1 *Observation participante (P1) et évaluation écrite (P2)*

La recherche empirique en France a suivi la même structure que celle réalisée en Allemagne et s'est donc articulée autour d'une observation participante avant et pendant le déroulement du jury. Avant le jury, j'ai assisté au dernier comité de pilotage et suis rentré en contact avec l'équipe d'animation dans le but de me familiariser avec le terrain et de suivre la préparation du processus, principalement concernant le recrutement et la finalisation du programme (P1-1). L'observation proprement dite a lieu eu lors des deux sessions du jury, les 25 et 26 avril et les 16 et 17 mai ainsi que lors de la remise du rapport citoyen, le 23 juin 2008. Tout comme en Allemagne, j'avais lors du processus la double casquette de photographe et de chercheur qui permettait de naviguer entre citoyens, animateurs, intervenants et organisateurs tout en ayant une position décalée (P1-2). À la fin de la deuxième session, j'ai eu la possibilité de faire remplir un questionnaire d'évaluation semi-ouvert, qui a livré des résultats sur l'appréciation « à chaud » du processus (P2-1 à P2-22).

1.2.2 *Entretiens (P3 – P4 - P5)*

La campagne d'entretiens s'est déroulée en trois étapes. Lors de la première, en juin 2008, soit juste après la remise du rapport, j'ai réalisé 10 entretiens qualitatifs semi-directifs avec des participants (P3-1 à P3-10) dans l'ensemble de la région (illustration 39, p. 239). La deuxième série a eu lieu en septembre 2008 et se concentrait sur les intervenants, organisateurs et l'équipe d'animation (P5-1 à P5-4). Enfin, en décembre 2008 et janvier 2009, j'ai réalisé 5 entretiens avec les représentants de différents partis politiques du conseil régional ainsi qu'avec le directeur du service environnement de la région (P4-1 à P4-5).

1. Méthodologie

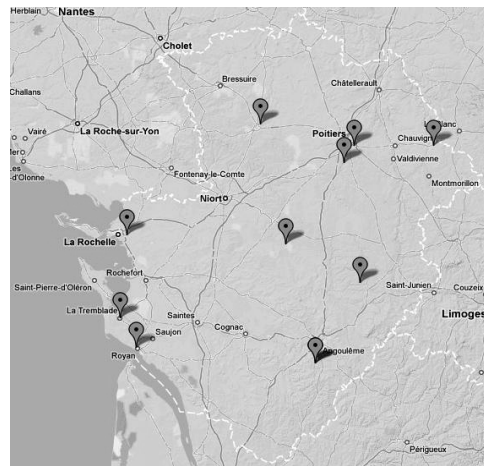


Illustration 39 : Lieu de résidence des personnes interrogées en Poitou-Charentes

1.2.3 Analyse de documents (P6)

Dans le cadre français, le corpus comporte quatre éléments. Tout d'abord, les documents produits avant et pendant le jury (P6-1 à P6-7) comprenant le dossier remis aux citoyens, le guide d'animation, le programme détaillé, les notes thématiques ainsi que la retranscription d'une session de travail et le compte-rendu des travaux en plénière. Suit le rapport citoyen remis à la région (P6-8) ainsi que la réponse du Conseil régional publiée un an plus tard qui fait état des suites données au jury (P6-12). En troisième lieu, les réactions de la presse écrite, régionale et nationale (P6-13) ainsi que le film réalisé durant le jury et présenté lors de la cérémonie de remise du rapport le 23 juin (P6-9). Enfin, les documents postérieurs produits par la région (P6-10) ainsi que les documents divers (P6-11).

1.2.4 Enquête a posteriori (P7)

Tout comme à Aix-la-chapelle, j'ai réalisé une enquête a posteriori (septembre 2010) basée sur un questionnaire semi-ouvert envoyé à 25 participants (A7-1 à A7-9) avec un taux de réponse de 36%³.

³ Un taux donc inférieur à celui constaté à Aix-la-Chapelle mais au-dessus de la moyenne. Cf. note 1, supra.

1.3 Traduire les attentes

Afin de saisir à quel point les expériences d'Aix et de Poitiers rejoignent les attentes de la théorie, il semble important de « traduire » ces dernières en termes concrets. Pour ce faire on reprendra au fur et à mesure de l'analyse les attentes formulées dans le chapitre 3 et en livrerons la possible traduction empirique. On commencera ainsi par s'intéresser à la question de la représentation avant d'aborder celle de la participation et enfin celle des effets politiques et sociaux plus larges. Plus on traitera de questions macro-sociales, plus la nature des réponses sera de caractère indiciel, reflétant une tendance.

2. Représenter par le tirage et la délibération ?

Les auteurs du corpus concentrent leurs attaques contre la démocratie moderne sur la question de la représentation faussée qu'elle entraînerait. Assez logiquement donc, c'est dans ce domaine qu'ils attendent le plus de l'emploi du tirage. On va tester à quel point les participants aux deux mini-publics ont réellement représenté leurs concitoyens formellement (2.1) et substantiellement (2.2) et comment ils ont rendu des comptes à leurs mandataires (2.3).

2.1 Une *Stellvertretung* réellement plus fidèle

2.1.1 Traduction des attentes

Les attentes concernant la représentation formelle sont relativement simples à traduire. Il suffit pour cela de considérer l'origine géographique et les caractéristiques socio-économiques des participants pour juger de leur représentativité. Concernant la représentation symbolique, on peut s'intéresser aux réponses apportées par les participants aux questions concernant leur sentiment d'avoir été représentatif, ainsi que celles livrées par les intervenants et organisateurs sur la question de la représentativité des participants⁴.

⁴ Voir A2, A3, A4 (questions 3.B et 7.A) et A6 (questions 9.1 à 9.4) ainsi que P3, P4, P5 (questions 3.B et 7.B) et P7 (questions 9.1 à 9.4).

2.1.2 La représentation formelle à Aix et à Poitiers

2.1.2.1 Une *cross section* avec quelques biais

Comme on pouvait s’y attendre au vu du nombre de personnes invitées, le résultat du recrutement a donné à Aix-la-chapelle comme à Poitiers un panel non statistiquement représentatif mais largement diversifié⁵. En termes géographiques, 60% des participants allemands venaient du centre d’Aix-la-Chapelle et 40% de la périphérie, ce qui reflétait exactement la structure de la population de la ville (illustration 40, p. 241), un résultat consistant avec le quota introduit lors du recrutement. En Poitou-Charentes, les habitants des départements de Charente-Maritime étaient sous-représentés, ceux des Deux-Sèvres sur-représentés, ceux de la Charente et de la Vienne en bon nombre (illustration 41, p. 242). La déviation s’explique avant tout par la distance géographique entre le lieu de résidence et le lieu de déroulement du jury.

D’un point de vue démographique, les participants de la classe d’âge 40-59 ans étaient sur-représentés dans les deux cas (illustrations 42 et 43 p. 243), de même, la classe d’âge la plus basse était sous-représentée⁶.



Illustration 40 : Origine géographique des participants à Aix-la-Chapelle.

⁵ Sur le détail de la procédure de recrutement employée, voir le chapitre 4, point 5.3.2.1, p. 229 pour Aix-la-Chapelle et point 5.3.2.2, p. 229 pour Poitiers.

⁶ La catégorie la plus basse est à prendre avec précaution dans le cas allemand étant donné que la ville d’Aix-la-chapelle compte les enfants à partir de 10 ans et que la participation à la *Planungszelle* n’est possible à partir de 16 ans seulement, ce qui relativise la sous-représentation constatée. À Poitiers en revanche, la statistique régionale commence à 18 ans et les chiffres sont donc plus fidèles.

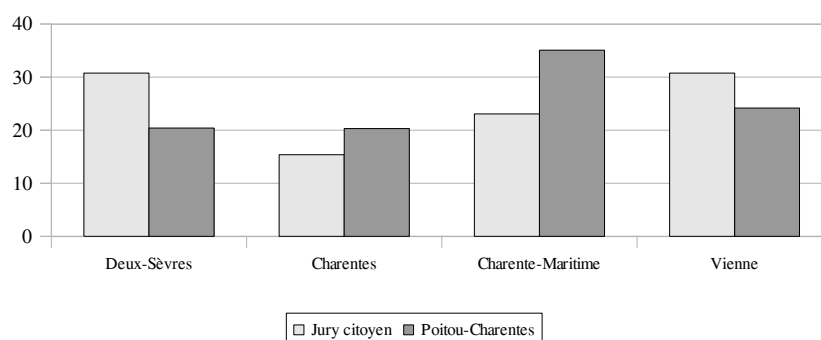


Illustration 41 : Origine géographique des participants en Poitou-Charentes.

La répartition de genre était en revanche assez fidèle, quoique les hommes aient été un peu en sur-représentation dans le jury français (illustration 44, p. 243 et illustration 45, p. 244). La structure socio-professionnelle des deux groupes peut être qualifiée de *cross-section* large mais pas d'échantillon représentatif statistiquement. Dans le cas d'Aix-la-Chapelle, les participants ont eu la possibilité de répondre à un questionnaire d'évaluation dans lequel la question de leur profession était posée. Dans l'ensemble formé par les 89 réponses, on compte plus de 40 activités et statuts différents qui correspondent à une large palette des PCS à la française (A5-4, 37) quoique participants, intervenants et organisateurs déclarent que les citoyens présents lors des *Planungszellen* étaient d'un niveau socioprofessionnel supérieur à la moyenne⁷. De plus le recrutement par tirage ne semble pas avoir suffi à étendre la participation au-delà de la citoyenneté formelle, et on a pu observer une sous-représentation des participants étrangers et/ou issus de l'immigration.

⁷ Voir par exemple A3-1 (06:11) : « Und welche Kategorien waren über-repräsentiert bzw. unter-repräsentiert? » « Das ist meiner Meinung nach eine mehr oder weniger Auslese der Ratsmitglieder. Öffentlicher Dienst über-repräsentiert, Bildungsnah Schichten über-repräsentiert, Migranten unter-repräsentiert und sozialschwache unter-repräsentiert. » Voir aussi (A2-2, 08:04) : « Wir haben unsere Gruppe als recht homogene Gruppe von höheren Bildungsniveau empfunden. Aus unserer Sicht war niemand aus den sogenannten sozial benachteiligten Schicht dabei. »

2. Représenter par le tirage et la délibération ?

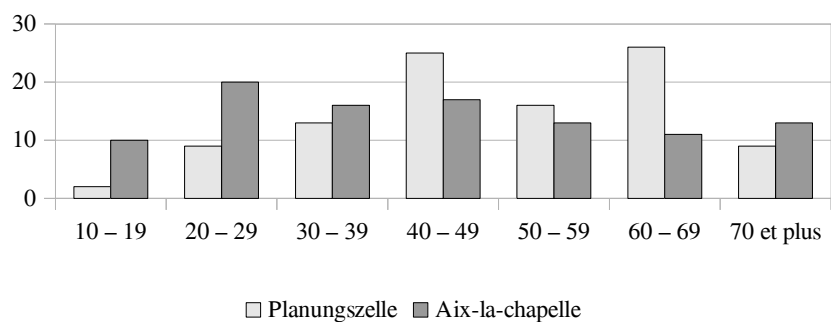


Illustration 42 : Structure démographique des participants à Aix-la-Chapelle.

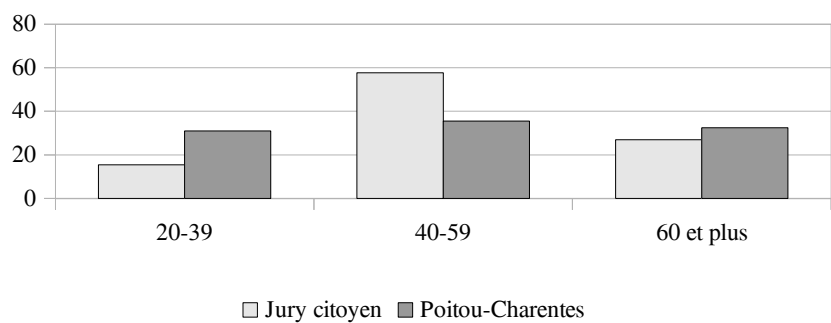


Illustration 43 : Structure démographique des participants en Poitou-Charentes.

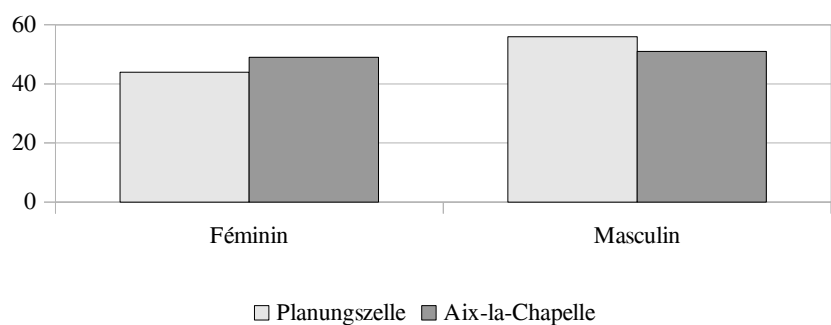


Illustration 44 : Répartition par genre des participants à Aix-la-Chapelle.

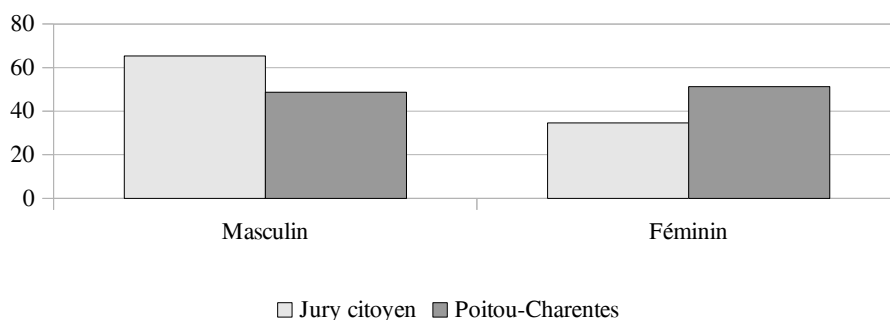


Illustration 45 : Répartition par genre des participants en Poitou-Charentes.

En Poitou-Charentes, on remarque l'absence de la catégorie des agriculteurs et une forte sous-représentation de la catégorie des « inactifs » (illustration 46, p. 244). Si l'on ne peut avancer de statistique étant donné que les origines ethniques et/ou nationales n'ont pas été demandées aux participants, l'observation participante (A1-1, 36-57) et les discussions informelles ont montré en revanche une grande diversité d'origines : on a eu l'occasion de parler avec des personnes originaires du Danemark, d'Algérie, du Sénégal et du Brésil, ce qui fait au minimum 15% des participants.

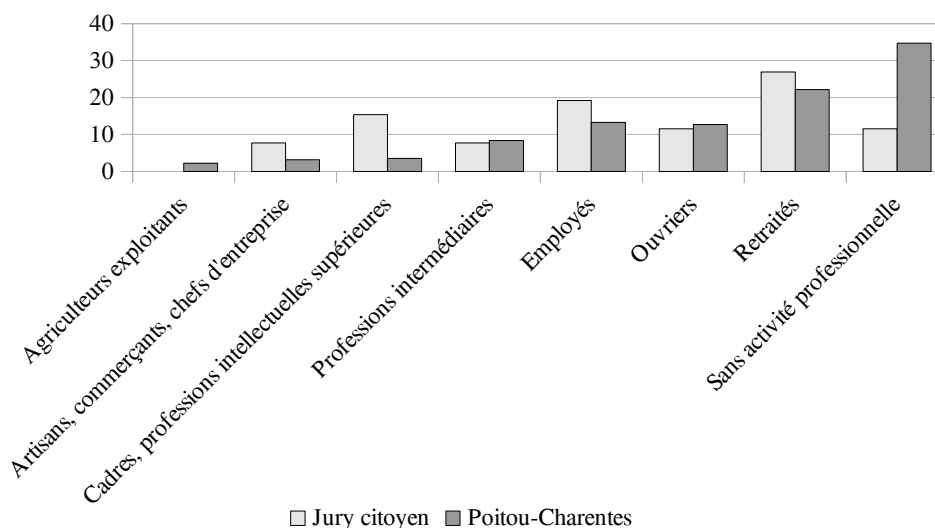


Illustration 46 : Répartition socioprofessionnelle des participants en Poitou-Charentes.

2. Représenter par le tirage et la délibération ?

2.1.2.2 Des citoyens qui se sentent représentatifs

« *Je suis anonyme, je représente une partie de la population, je me sens utile.* » (P3-10, 23:30).

La représentativité objective se double chez les participants des deux pays d'un fort sentiment de représenter leurs concitoyens au niveau local (illustration 47, p. 245, correspondant à la question 9.1 et 9.2 de l'enquête postérieure) malgré le biais vers les classes moyennes supérieures en Allemagne. Alors toutefois que les citoyens à Poitiers considèrent être représentatifs de l'ensemble des Français, les habitants d'Aix-la-Chapelle déclarent ne pas se sentir représentatifs de l'ensemble des Allemands. Une différence qui s'explique facilement par les commentaires de ces derniers sur le fait que le sujet des *Planungszellen* était local et n'avait donc rien à voir avec la représentation nationale. Pour les observateurs extérieurs, les participants semblent avoir laissé la même impression de diversité, de variété. Il est en revanche particulièrement délicat de juger de la représentativité symbolique des participants auprès du reste de la population. Deux indices seulement peuvent être avancés ici. Premièrement un sondage réalisé en France sur la possible introduction de jurys citoyens à grande échelle, duquel il ressortait que 59% des interrogés y étaient favorables⁸ et deuxièmement les réponses données par les participants sur les réactions dans leur entourage qui semblent avoir été positives dans l'ensemble⁹.

		Aix-la-Chapelle	Poitou-Charentes	Total
9.1 Avez-vous eu l'impression de représenter les habitants du Poitou-Charentes / d'Aix-la-Chapelle ?	Oui	6	9	15
	Non	4	0	4
	Pas d'avis - Ne sais pas	0	0	0
9.2 Les français / allemands en général ?	Oui	1	7	8
	Non	8	2	10
	Pas d'avis - Ne sais pas	1	0	1

Illustration 47 : Sentiment des participants sur leur représentativité.

⁸ La croix (2006, 1) : « Le jury citoyen s'avère populaire : Près de six Français sur dix (59 %) se disent favorables à l'idée des « jurys de citoyens » évoqués par Ségolène Royal, selon un sondage CSA publié hier par Le Parisien (817 personnes interrogées le 25 octobre). »

⁹ Voir par exemple A2-4 (01:32) : « Die haben mir alle gesagt 'mach mit' ». Pour une réaction plus sceptique, voir P3-4 (01:32) : « Ma femme m'a dit laisse tomber, c'est un attrape-nigaud. »

2.1.3 Résultats

L'attente d'une représentativité formelle plus grande est donc largement confirmée par la pratique si on prend comme base l'idée de la *cross-section* et non celle du peuple en miniature. D'autre part, les participants ont dans les deux pays le sentiment de représenter leurs concitoyens. Impression qui se retrouve dans une moindre mesure chez les autres acteurs ayant eu contact avec le forum : l'entourage des participants et les intervenants. On ne dispose toutefois pas d'éléments permettant de caractériser de manière durable le sentiment de la population en général.

2.2 Un décentrement relatif du mandat

Contrairement au cas de la *Stellvertretung*, la traduction du concept de *Repräsentation* est relativement complexe à réaliser puisqu'il s'agit de juger si, comment et quels intérêts ont été présentés aux citoyens puis traités et formulés en recommandations (2.2.3 et 2.2.4). Il faut toutefois commencer par traduire les attentes théoriques dans ce domaine (2.2.2) et avant même cela, définir lesdits intérêts, tels qu'ils étaient présents avant le forum (2.2.1).

2.2.1 Quels intérêts en présence ?

2.2.1.1 Les intérêts en présence à Aix-la-Chapelle

De manière schématique, on peut recenser un ensemble de cinq groupes d'intérêts qui correspondent plus ou moins à des groupes d'acteurs (cf. illustration 48, p. 249). Le premier d'entre eux est bien entendu le groupe des citoyens. S'il est impossible de savoir quels étaient les intérêts particuliers de chacun des 96 participants, on est tout à fait en mesure d'identifier au moins deux lignes majeures de conflit. La première courrait entre habitants du centre-ville et habitants de la périphérie (A1-1, 24). En effet, comme on l'a vu dans le chapitre précédent, le système de taxe unique avantageait les résidents des quartiers périphériques et toute réforme vers un modèle différencié, à deux ou trois colonnes par exemple, était pour ces derniers synonyme d'une augmentation de leur taxe. À l'inverse, les habitants du centre qui, rappelons-le, représentaient 60% des participants, avaient intérêt à demander un changement du système vers un modèle différencié. Tous en revanche avaient intérêt à limiter la

2. Représenter par le tirage et la délibération ?

taxe en soi. La deuxième était plus subtile à déceler parce qu'elle croisait fortement la première division mais de manière plus diffuse : il s'agissait des intérêts des habitants de maisons individuelles, de maisons en partage et d'appartements dans des ensembles plus grands. Les premiers – où qu'ils habitent – étaient subventionnés par les deuxièmes qui eux-même étaient subventionnés par les derniers pour la simple raison que la taxe dans les ensembles d'appartements était calculée selon la surface des logements et qu'il était donc impossible pour les différents foyers d'influencer leur taxe propre (A5-5, 30-31).

De son côté, l'administration municipale, et en particulier la régie chargée du ramassage des ordures avait des intérêts basés sur un souci de gestion (A5-3-11). Elle avait une préférence pour le modèle à deux colonnes qui lui permettait une optimisation du taux de remplissage des camions et une plus grande fluidité des quantités de déchet (A3-11, 25:00). Ce système paraissait en outre être le compromis le plus juste de réforme allégeant le fardeau des habitants de grands ensembles tout en limitant l'augmentation des taxes individuelles (A3-4, 05:45). En outre, la régie municipale était intéressée par l'idée de tester des techniques de recensement électronique des poubelles afin de gérer au mieux les flux de déchets.

Un troisième groupe en présence était celui des politiciens sous la forme des représentants des partis élus au conseil municipal¹⁰. La CDU et la FDP, les deux partis de l'opposition, proposaient la mise en place d'un système à trois colonnes (A1-2, 119 ; A3-8, 08:30). Solution qui avait fini par faire l'unanimité jusqu'au vote final au conseil municipal durant lequel la fraction écologiste avait subitement fait machine arrière et proposé de garder le modèle à une colonne en argumentant que les poubelles papier et compost devraient être comptabilisées avec les déchets résiduels pour motiver les citoyens au tri et limiter l'impact de la constante évolution du prix du traitement du papier. La fraction SPD se rangea à cette opinion en vertu du traité de coalition et finit par proposer la *Planungszelle* avec son partenaire, tout en gardant une préférence initiale pour un système à deux colonnes (A3-9, 17:30).

Le quatrième groupe d'intérêts regroupait les acteurs économiques locaux représentés par la chambre de commerce et d'industrie, dont le but était de faire en sorte que les commerçants et l'industrie ne soient pas inclus dans le nouveau système et continuent à profiter d'une tari-

¹⁰ Dans l'ordre d'importance en nombre de voix au conseil : l'union chrétienne démocrate de centre droit (CDU - *Cristlich-Demokratische Union*), Le parti social-démocrate de centre gauche (SPD - *Sozialdemokratische Partei Deutschland*), l'Union 90 – les verts comme parti écologiste (*Bündnis90 – Die Grünen*) et le parti de la liberté allemand représentant la droite libérale (FDP - *Freiheitsspartei Deutschland*).

fication séparée (A5-5, 65). On peut aussi inclure dans cet ensemble les propriétaires et locataires en tant que groupe, les premiers intéressés par une taxe simple et transparente et les seconds par une taxe flexible et individualisée (A5-5, 66-67).

Enfin, un cinquième groupe d'intérêts que l'on pourrait qualifier d'indirects semble avoir sa place. Tout d'abord sous la forme des intérêts environnementaux concrétisés lors du forum par le biais d'une association militant pour la réduction des déchets et dont l'intérêt principal était de voir la taxe de ramassage et de traitement directement incluse dans le prix des produits (A5-3-12). Mais au-delà de cet intérêt concret on doit aussi probablement considérer les intérêts environnementaux comme une trame de fond plus générale que l'on inclura de manière inductive dans la suite de l'analyse. Dans un registre différent, tout laissait aussi à penser au début de l'expérience que les intervenants spécialistes de la question des ordures pourraient être assimilés à un groupe d'intérêts précis, fait corroboré par les difficultés rencontrées par les organisateurs à « trouver quelqu'un qui ne soit pas du réseau » (A1-1, 32) et par l'observation répétée que les intervenants se connaissaient quasiment tous, à l'exception de celui qui allait plaider pour une solution écologique radicale (A1-1, 72-73).

L'ensemble de cette constellation d'acteurs et de positions doivent encore faire l'objet de deux remarques. Tout d'abord, les représentants de la CDU, de la SPD et de la FDP avaient apparemment dépassé les intérêts de leur clientèle électorale puisqu'ils s'étaient mis d'accord sur un système tendant à la désavantager. Ils avaient par là-même dépassé leur propre intérêt de contribuable étant donné qu'ils désiraient réformer un système dont ils profitaient le plus (A3-8, 15:28). Les représentants du parti écologiste en revanche avaient mis en avant le modèle à une colonne (*status quo*) arguant de l'intérêt qu'il présentait pour un meilleur tri des ordures, tout en répondant assez fortement aux attentes de leur clientèle électorale (A3-10, 03:55). D'autre part, aucune fraction ne soutenait le modèle proposé par l'administration et il existait donc un conflit latent entre les vues de ces deux groupes d'acteurs (A3-9, 16:00). L'administration quant à elle considérait les positions des acteurs politiques comme reflétant une attitude clientéliste voire individualiste¹¹.

¹¹ (A3-4, 06:00) : « Was ich schrecklich fand war, dass anhand der Argumentation man nachvollziehen konnte, welches Mitglied der Arbeitsgruppe in welcher Art Wohnung lebt. Ob es jemandem in einem Einfamilienhaus ist, der gerne eine kleine Restabfalltonne und eine größere Biotonne hätte, oder ob es jemandem ist, der in einer Großwohnanlage lebt. Das konnte man nachvollziehen. Anhand der Argumentationskette. »

2. Représenter par le tirage et la délibération ?

Groupe d'acteurs		Intérêt présumé / intérêt défendu
Citoyens	Du centre	Deux ou trois colonnes
	De la périphérie	Une colonne
	Habitant dans une maison individuelle	Une colonne
	Habitant dans une maison commune	Deux ou trois colonnes
	Habitant dans un ensemble plus grand	Deux ou trois colonnes
Régie municipale		Deux colonnes
Politiciens	CDU	Trois colonnes
	SPD	Trois colonnes, puis deux colonnes puis emploi de la <i>Planungszelle</i>
	Bündnis 90 – Die Grünen	Trois colonnes puis retour sur une colonne et emploi de la <i>Planungszelle</i>
	FDP	Trois colonnes
Intérêts organisés	Propriétaires	Une colonne dans la position de loueur d'une habitation
	Locataires	Dépendant du type d'habitation
	Commerçants / industrie	Peu importe le modèle du moment que perdure le système de taxe spéciale
Intérêts indirects	Environnement	Modèle qui pousse le plus à réduire la production d'ordures et à augmenter le recyclage. Autre, à définir
	Experts des déchets	À préciser

Illustration 48 : Intérêts présumés et/ou défendus par les acteurs à Aix-la-Chapelle.

2.2.1.2 Les intérêts en présence à Poitiers

La constellation d'intérêts dans le cadre picto-charentais est moins évidente à caractériser que la précédente pour quatre raisons : premièrement, le sujet était largement plus vaste et plus consensuel. Deuxièmement, le mandataire en tant qu'institution avait un contrôle considérablement moins poussé, pour ne pas dire infinitésimal, sur l'objet du jury (une taxe versus le réchauffement climatique). Troisièmement, le mandat donné aux participants était moins opérationnel et plus conceptuel et créatif. Quatrièmement et surtout, la constellation des acteurs était grandement diffuse, il n'y avait pas de blocage institutionnel préalable c'est-à-dire pas réellement de positions fermes des acteurs politiques et administratifs, la pression à la prise de décision était aussi largement plus faible¹². Au vu de ces particularités, il semble pertinent de classer les intérêts de départ selon qu'ils étaient structurels ou conjoncturels, en regroupant ensuite éventuellement les acteurs dans ces catégories (illustration 49, p. 250). Structurellement parlant, trois questions se posaient : y-a-t-il changement climatique ? Dans l'affirmative, est-il d'origine humaine ? Dans les deux cas, doit-on faire quelque chose contre ? A Poitiers, le matériau empirique a laissé voir deux positions issues

¹² Rappelons qu'à Aix-la-Chapelle le renouvellement de la taxe était une obligation légale arrivant à terme au premier janvier 2009.

d'une réponse différentes la deuxième question. En effet l'ensemble des acteurs s'accordaient pour dire qu'il y a réchauffement et qu'il faut agir, mais n'étaient pas d'accord sur le fait que le réchauffement soit d'origine humaine¹³. L'intérêt structurel de l'ensemble des acteurs était donc que la région agisse pour lutter contre le changement pour la « survie des générations futures ». Au niveau conjoncturel, on peut identifier entre des intérêts politiques, financiers et économiques. L'intérêt politique de la majorité régionale était multiple : elle voulait tenir ses promesses électorales en termes de démocratie participative et de politique environnementale, obtenir une évaluation positive de sa politique, et recevoir des recommandations utiles pour son action (P1-1, 7). À l'inverse, l'opposition avait intérêt à ce que l'évaluation soit négative et à ce que son propre agenda devienne celui des citoyens sans que l'on puisse pour autant définir cet agenda a priori¹⁴. À Poitiers, l'administration partageait les intérêts politiques de la majorité régionale (P4-1). Financièrement parlant, les citoyens avaient un intérêt à ce que les impôts finançant la politique contre le changement climatique n'augmentent pas tout en obtenant que la région mette en place un maximum d'actions. Enfin, les acteurs économiques régionaux présents avaient intérêt à ce que la région investisse dans la croissance verte.

Type d'intérêt		Groupe d'acteurs	Intérêt
Structurel		Ensemble des acteurs	Lutter contre le changement et permettre la « survie de l'espèce »
Conjoncturel	Politiques	Politiciens de la majorité Administration	Tenir les promesses électorales Obtenir une évaluation positive
		Politiciens de l'opposition	Mettre en avant les faiblesses de la politique menée Faire passer ses propres recommandations
	Financiers	Citoyens	Obtenir le meilleur ratio impôts / actions
	Économiques	Acteurs économiques	Obtenir plus d'investissements dans la croissance verte

Illustration 49 : Intérêts présumés et/ou défendus par les acteurs en Poitou-Charentes.

2.2.2 Traduction des attentes

Pour les auteurs du corpus, l'emploi du tirage entraînerait un décentrement du mandat représentatif ayant pour conséquence une meilleure défense des intérêts des constituants par le

¹³ Cette divergence influence toutefois la position conjoncturelle des acteurs qui ne préconisent pas les mêmes actions selon qu'ils voient le réchauffement comme d'origine humaine ou pas.

¹⁴ Contrairement au cas d'Aix-la-Chapelle dans lequel les préférences politiques étaient claires.

2. Représenter par le tirage et la délibération ?

biais d'un jeu mathématique, du principe de réciprocité réflexive ou de la reconvergence des intérêts. La première question empirique est donc la suivante : quels intérêts se sont imposés à Aix-la-Chapelle et à Poitiers ? De quel type de représentation sont-ils le fruit ? Au-delà de cet aspect, les auteurs du corpus, espèrent une série d'effets supplémentaires que l'on présentera ici sous forme synthétique en les couplant aux questions empiriques correspondantes. Premièrement, le tirage entraînerait pour eux une limitation des effets néfastes de la professionnalisation de la politique¹⁵ : a-t-on eu affaire à Aix-la-Chapelle et à Poitiers à un groupe en position d'indépendance ou au contraire à des professionnels de la politiques ? Deuxièmement, pour la plupart des auteurs, le tirage pallierait la *Fraktionszwang*, la nécessité de s'organiser afin d'obtenir des majorités. Qu'en a-t-il été dans les deux forums ? Chaque nouvelle question a-t-elle été l'occasion de se faire une opinion ? A-t-on été en présence d'un public éclairé prêt à changer d'avis ? Troisièmement, les auteurs attendent de l'indépendance des représentants une plus grande flexibilité dans la définition de l'agenda politique permettant d'intégrer rapidement des questions nouvelles et de prendre en compte des intérêts supranationaux et intergénérationnels. Qu'en a-t-il été dans les deux expériences ? Comment s'est déroulé la fixation de l'agenda ? Quelle perspective les participants ont-ils adoptée ? Peut-on parler d'une politique de long terme ? L'intérêt général a-t-il été pris en compte ? Quatrièmement, concernant les processus délibératifs, les théoriciens attendent de l'emploi du tirage un renversement de l'opposition de principe et un esprit de coopération : a-t-on pu observer cette tendance ? Comment les citoyens se sont-ils comportés les uns avec les autres ? On a aussi vu cinquièmement que les auteurs étudiés ne souhaitent pas que les représentants se limitent à exercer un mandat impératif : les citoyens ont-ils reçu un tel mandat ? L'ont-ils respecté ? Afin de répondre à cet ensemble extrêmement complexe de questions, on prendra comme fil conducteur l'hypothèse que l'acte de représentation dans les deux expériences n'est ni le fruit d'une défense statistique des intérêts, ni un produit de la réciprocité réflexive, ni une manifestation de la reconvergence des intérêts mais qu'il s'agit d'un processus mixte, celui de la construction de l'intérêt général.

¹⁵ On rappelle ici ces effets, tels que les auteurs les caractérisent : la course aux voix, la spirale du financement des campagnes électorales, la nécessité de faire des promesses et tous les dangers de corruption et de création d'une classe de professionnels de la politique.

2.2.3 *Un décentrement du mandat ...*

2.2.3.1 De l'intérêt particulier à l'intérêt général

L'absence de défense mathématique des intérêts

Une défense mathématique des intérêts, telle qu'espérée par une partie des auteurs se traduirait à Aix-la-chapelle par la domination des intérêts des habitants du centre-ville c'est-à-dire l'abandon de la taxe unique et l'adoption d'un système à deux ou trois colonnes. Or, une écrasante majorité des participants a considéré le modèle de tarification unique comme le meilleur (17 plans d'actions sur 19) en arguant de sa simplicité, de son coût de fonctionnement faible ainsi que de sa propension à encourager le tri¹⁶. Il n'y a donc pas eu de représentation statistique. Il en va de même de la réciprocité réflexive qui aurait poussé l'ensemble des participants à considérer la position des plus désavantagés, ce qu'ils n'ont pas fait puisqu'ils se sont prononcés pour un système avantageant financièrement les plus aisés. À Poitiers, quoique les intérêts en jeu aient été profondément différents et plus vagues, on peut supposer qu'une représentation mathématique aurait poussé les participants à rejeter des mesures entraînant un surcoût financier pour eux. Or, il n'y a pas trace de telles demandes dans l'avis. On remarque au contraire qu'une partie des propositions visent clairement à soutenir les foyers les plus modestes dans le processus d'adaptation au changement climatique (P6-8-1, 16). Une position qui relève plutôt du principe de réciprocité réflexive et que l'on trouve à plusieurs reprises dans l'avis. Ce n'est pourtant pas la seule forme de représentation : les participants n'hésitent pas par exemple à plaider pour un règlement plus strict en matière de permis de construire, règlement qui pourrait les toucher un jour où l'autre. Ils sont donc au-delà d'un simple altruisme égoïste.

¹⁶ Pour une synthèse des recommandations des citoyens d'Aix-la-Chapelle, voir l'illustration 57, p. 291.

Une indépendance forte

Si les citoyens ne semblent pas avoir fait primer leurs intérêts individuels, on pourrait penser que certains des autres intérêts en présence se sont imposés. Il n'en est pourtant rien. À Aix-la-Chapelle, l'administration qui plaidait pour un système à deux colonnes n'a reçu le soutien que d'un plan d'action alors même qu'elle était mandante des *Planungszellen* et qu'elle avait l'occasion de largement faire valoir son point de vue : elle disposait en effet de quatre des seize temps réservés aux exposés et avait largement contribué au choix de l'ensemble des intervenants. Plus encore, la régie s'est trouvée être la « suspecte numéro un » des citoyens durant le processus et a posteriori : les participants se sont largement plaints que la régie ne livre pas tous ses chiffres (A2-2, 17:45) et ont considéré ses interventions comme les moins neutres de l'ensemble (A2-3 ou A1-1, 73). On pourrait croire que les politiciens ont été plus couronnés de succès, étant donné que la solution favorisée par la majorité en place a aussi été favorisée par la majorité des plans. La situation est pourtant moins claire qu'il n'y paraît. Premièrement, les plans favorisés par les différents partis ne se sont pas imposés : le modèle à trois colonnes, soutenu par la CDU et la FDP a été quasiment ignoré (un seul plan) de même que celui à deux colonnes, préféré par la SPD (un soutien). Le modèle préféré par les verts, celui à une colonne a eu un peu plus de succès puisqu'il forme la base de huit des plans. Mais il ne constitue pas la majorité des opinions des participants. En second lieu, et cela est en réalité beaucoup plus important, les citoyens n'ont eu de cesse que de marquer leur différence face à ces posi-



Illustration 50 : Les citoyens au travail à Aix-la-Chapelle.

tions partisans lors du forum (A1-1, 84), mais aussi lors des entretiens (A2-14, 16:23). S'ils ont choisi un modèle particulier, ce n'est donc pas en raison de la position officielle de l'un ou l'autre des partis comme on le verra en détail ultérieurement (2.2.3.2, p. 257 et suiv.). Concernant maintenant les intérêts économiques, notamment ceux des commerçants, on note que huit plans proposent de les inclure dans la taxe, qu'un plan préfère qu'ils continuent à en être exclus et que neuf plans ne se prononcent pas sur la question ce qui fait dire que ces in-

térêts ne se sont pas imposés non plus¹⁷. Reste à considérer les intérêts des experts des ordures ménagères que les citoyens ont jugé avec une distance méfiante. Par exemple, concernant l'introduction de systèmes automatisés de gestion des flux de déchets, qui sont rejetés par quasiment l'ensemble des plans d'action¹⁸.

À Poitiers, la situation est loin d'être aussi claire. Les intérêts conjoncturels des politiciens de l'opposition ont été largement ignorés et critiqués bien que cela soit en partie dû au rejet de la politique agonistique et au déroulement procédural de cette partie du jury (cf. infra 2.2.3.2, p. 257 et suiv.). Les intérêts conjoncturels de la majorité régionale et des acteurs économiques ont en revanche trouvé un fort écho dans les recommandations finales (P6-8, 8-10) et les citoyens semblent avoir eu une position moins critique face à certains intervenants (2.2.4.2, p. 264 et suiv.). Malgré tout, l'étude empirique révèle deux éléments qui tendent à établir que les citoyens français ont aussi fait preuve d'indépendance dans leurs travaux. Premièrement, ils ont jugé assez durement le manque de diversité des intervenants durant le forum¹⁹ mais aussi dans le questionnaire final. Dans ce dernier, les participants pouvaient juger un ensemble d'éléments concernant le déroulement du jury. Comme le montre le tableau suivant (illustration 51, p. 255), la question concernant la diversité des intervenants a obtenu la moyenne la plus faible dans un jugement d'ensemble très positif (45,7% des réponses sont des 6 et la moyenne pour chaque question est de 5,18). Deuxièmement, et même si cela est plus du domaine du ressenti, une majorité des répondants aux entretiens et à l'enquête postérieure ont déclaré avoir eu le sentiment de travailler de manière indépendante²⁰.

Au-delà de ces éléments spécifiques aux deux expériences, l'indépendance des citoyens se traduit de deux manières transversales. Tout d'abord, dans les deux cas, la majorité des participants déclare avoir changé d'avis au cours des sessions de travail²¹. En second lieu, comme

¹⁷ En réalité huit plans ne se prononcent pas et un plan considère qu'il faut rassembler plus d'informations contradictoires sur le sujet avant de pouvoir décider (A5-5, 93).

¹⁸ Sur les 19 plans, 15 sont totalement contre pour des raisons de coût mais aussi d'atteinte à la vie privée et de danger de voir augmenter le volume des déchets sauvages. Deux ne font pas mention de cette question et deux enfin sont pour mais en ajoutant des conditions strictes (A5-5, 78-93).

¹⁹ Voir par exemple P1-1 (47) ou P3-10 (14:47) : « Concernant les informations je trouvais que cela était un peu dirigé. Ils nous montraient seulement leurs actions. »

²⁰ P7-1 à P7-9 : six participants sur 9 ont répondu « non » à la question « Avez-vous eu l'impression d'être influencé dans votre travail ? » Parmi les trois personnes ayant répondu par l'affirmative, deux disent que cela est positif car il ne s'agissait pas d'influence mais d'information et une que l'influence n'est pas forcément de la manipulation.

²¹ Voir par exemple A5-5 (94) : 73 % des répondants (N=89) ont déclaré avoir changé d'avis.

2. Représenter par le tirage et la délibération ?

on le verra en détail, les citoyens mobilisent leur compétence propre pour fonder leurs décisions, ils font appel à leur jugement indépendamment des informations reçues.

Jugement (6 le meilleur)		1	2	3	4	5	6	N	Moyenne
Le cadre	L'accueil				1	6	15	22	5,64
	Le cadre de travail				3	6	13	22	5,45
	L'hôtel et les repas				1	10	10	21	5,43
L'animation	Neutralité	1			5,5	2	11,5	20	5,1
	Compétence				1	11	10	22	5,41
Le travail en grand groupe	Qualité des personnes ressources			1	4	8	8	21	5,1
	Qualité des débats			4	5	9	4	22	4,59
	Diversité des intervenants			4	7	6	5	22	4,55
Le travail en petit groupe	Qualité des débats		1	1	5	6	8	21	4,9
	Possibilité de prendre la parole		1		1	8	12	22	5,36
	Possibilité d'échanger des arguments				3	7	12	22	5,41
Total		0,4%	0,8%	4,2%	15,4%	33,3%	45,7%	234	5,18

Illustration 51 : Questionnaire d'évaluation du jury citoyen picto-charentais.

Construire l'intérêt général

« Waren Sie mit den Empfehlungen zufrieden? » « Ja. [lacht]. Es war das vernünftigste, obwohl ich für mich persönlich sehe, dass ich demnächst viel mehr bezahlen werde. » (A2-10, 26:00).

« Il s'agissait de l'ensemble du climat et tout le monde est concerné même si tous ne le savent pas. Ce ne sont pas, pour ce sujet au moins, des intérêts particuliers. » (P7-9, 9.4).

Il semble donc que ni les intérêts des citoyens, ni ceux des autres acteurs n'aient pu s'imposer tels quels. Pour caractériser le produit final issu de chacun des deux forums, on va donc prêter attention à d'autres éléments du matériau empirique. Un premier indice majeur est fourni par l'analyse de la notion de justice sociale au cours des débats à Aix-la-Chapelle. Lors de la première unité de travail, les citoyens avaient l'occasion de se présenter par leur nom et de dire pourquoi ils étaient là. Alors que 32 des 50 participants donnaient comme motivation la question des ordures, seuls trois déclaraient être là pour parler d'une redistribution plus juste de la taxe. Les autres participants basaient leur intérêt sur la question plus générale des déchets (tri et enjeux économiques) voire un problème de nature plutôt personnelle (A1-1,

36-51 et 54-57). Une heure plus tard, lorsqu'est posée la question des problèmes du système actuel, seuls 16 votes sur 385 soulignent que la taxe ne s'oriente pas au poids ou au volume réellement ramassé c'est-à-dire qu'elle ne respecte pas le principe du pollueur-payeur (A5-5, 46). La plupart des citoyens sont plutôt intéressés par la question des déchets sauvages et par celle du sac réservé aux emballages (sac jaune)²². Au début du deuxième jour du processus, la *Gerechtigkeit* est toujours en fin de tableau (A5-5, 50), mais elle prend de plus en plus d'importance au cours des discussions et arrive bientôt en première position des votes lorsqu'il s'agit de citer les avantages du système combinant le modèle à une colonne avec une taxe fixe (A5-5, 53). À partir de ce moment et jusqu'à la fin, le thème de la justice sociale va accompagner l'ensemble des votes et des discussions des participants. Enfin si on regarde les plans d'actions, la taxe juste prend un rôle majeur. Si les citoyens favorisent la taxe unique, ils le font en connaissance de cause et proposent des solutions pour faire face au problème d'iniquité entraîné par un tel système. Afin de favoriser le tri sélectif et la réduction de la quantité produite, ils proposent de diviser les charges entre une partie fixe et une partie variable. La première correspondant à un volume standard d'ordures couplé à un volume gratuit d'ordures recyclables (papier et compost). La partie variable devant couvrir le volume supplémentaire ainsi que le ramassage des encombrants.

Si l'on se tourne vers le processus picto-charentais, on note que la notion d'intérêt général y est dès le début plus évidente et présente, et les citoyens n'ont de cesse de mettre en avant qu'ils sont là pour faire des recommandations globales concernant l'ensemble des acteurs²³. L'ensemble des entretiens tend à confirmer cette impression : à Aix-la-Chapelle comme à Poitiers, participants, intervenants, politiciens et organisateurs s'accordent à dire que les recommandations vont plus dans le sens de l'intérêt général que dans celui de la défense d'intérêts particuliers. Pour certains, cet état de fait est logique, automatiquement issu du processus, pour d'autres il tient au groupe et à sa constitution²⁴. On peut conclure de ces éléments

²² Sujet qui ne fait officiellement pas partie de la discussion parce qu'il est hors de la compétence de la commune et ne rentre pas dans le cadre de la taxe.

²³ Voir P6-6-4 (15) : « Je sais qu'il y a des tendances politiques qui divergent, mais l'intérêt, c'est l'intérêt national. C'est l'intérêt international même. Tout le monde va y participer. Je demande à la région de rapprocher les élus d'opposition, de les convaincre, de les amener à comprendre et à accepter certaines choses pour faire avancer les démarches qui sont les leurs. » Ce genre d'intervention émaille l'ensemble du jury.

²⁴ Voir A3-6 (15:44) : « Das ist der Charme der Gesamtveranstaltung und aber auch die Herausforderung an den TeilnehmerInnen, aus den Vorträgen die da angeboten werden, die Essenz raus zu ziehen und zu objektivieren und dann zu einem Gesamtbild zu kommen. » Ou P3-1 (41:05) : « Je pense que tout le monde voulait faire avancer les choses, mais pas personnellement mais publiquement. » « Dès le début ? » « Pas la première journée, tout le monde voulait mettre sa touche personnelle, il y avait une sorte de rivalité mais ensuite avec

2. Représenter par le tirage et la délibération ?

qu'aucun des intérêts présents a priori ne s'est imposé en tant que tel, mais qu'on a au contraire pu observer un processus de réinterprétation et de fusion qui a donné naissance à un ensemble de recommandations que l'on pourrait qualifier d'intérêt général.

2.2.3.2 Des représentants d'un nouveau type

Une optique de long-terme

« Darüber hinaus ist geplant, die Müllgebühren in Aachen langfristig vollständig abzuschaffen und stattdessen auf Produkte umzulegen – wie es bislang beim Dualen System der Fall war. » (A5-5, 90).

le repas de la première soirée c'est là où il y a des liens qui se sont créés. »



Illustration 52 : Titre d'un plan d'action à Aix-la-Chapelle : « qui trie, profite ! »

Le matériau empirique fournit en outre deux éléments laissant à penser que les intérêts que l'on avait qualifié d'indirects ont été pris en compte. En premier lieu, les participants mettent le long terme au cœur de leurs préconisations finales ce qu'une analyse des titres des plans d'actions à Aix-la-Chapelle met en avant : 10 d'entre eux thématisent la question de la protection de l'environnement, en parlant de « tri », de « réduction de la production », de « Fairmeidung »²⁵, de « futur propre et juste », etc. À l'inverse, seulement trois titres se concentrent sur la question de la

maîtrise des coûts sur le court terme. À Poitiers le long-terme se traduit par l'insistance sur la nécessité d'opérer un changement d'échelle (P6-8-1, 11 mais aussi 13 et 21-22) et nourrit les débats. En Poitou-Charentes par exemple, les citoyens font souvent appel aux concepts de développement durable ou de générations futures²⁶. À Aix-la-Chapelle, le plan qui recueille le plus de suffrage des participants en interne dans deux des quatre groupes est celui le plus clairement orienté vers l'avenir (cf. exergue)²⁷. Un autre indice majeur de l'intégration des intérêts indirects est le fait que les citoyens se penchent sur le sort des absents. À Aix-la-Chapelle il s'agit principalement des catégories socioprofessionnelles inférieures qui sont prises en compte dans les votes intermédiaires (A5-5, 67) et dans les préconisations finales avec par exemple la demande du financement d'un programme d'éducation au tri sélectif appuyé par la diffusion d'information en d'autres langues que l'allemand (A5-5, 90). Recommandation qui se trouve traduite à Poitiers sous la forme d'une demande d'un « dialogue avec le public (tout le pu-

²⁵ Jeu de mot basé sur le mélange entre *Fair* et *Vermeidung*. Le premier terme renvoie à la justice sociale et le second, littéralement « l'évitement », renvoie dans ce cadre au fait de produire moins de déchets : il s'agit donc de produire moins pour être plus juste.

²⁶ Voir par exemple (P6-6-4, 38) : « Eu égard aux problèmes de faim dans le monde actuel et de la flambée des prix des céréales, les agrocarburants de première génération ne devraient plus exister. »

²⁷ Lors de la dernière unité, les citoyens pouvaient voter sur les plans des sous-groupes de leur *Planungszelle*, avec une voix pour la question du recensement, une voix pour celle de la forme de la taxe et une voix pour les autres éléments du plan.

blic) » c'est-à-dire « y compris ceux qui sont en situation d'isolement comme, par exemple, certains immigrés » (P8-6-1, 11).

Un refus profond de la politique agonistique

« Dans l'ensemble, c'étaient des experts, sauf la deuxième semaine quand les politiques sont intervenus. Je n'ai pas trouvé ça très constructif. Ça nous touche tous et il ne devrait pas y avoir de différences. Cette chose là devrait être en dehors de la politique et on avancerait. Maintenant c'est un pas en avant un pas en arrière. » (P3-2, 28:21).

« Bei dem Politikerhearing, hat man die Vorurteile bestätigt, die man hatte. Die haben sich direkt gestritten. » « Konntest du mitreden? » « Nein, die haben untereinander gesprochen. Wir waren wieder Publikum. » (A2-14, 16:23).

L'un des résultats les plus surprenant de l'étude a été de voir à quel point les participants sont à la fois allergiques et fatalistes face à l'opposition entre politique agonistique et ce qu'ils appellent pour la plupart la « non politique » (P3-10, 26:30). Cette dernière est pour eux le lieu de la discussion, du débat, de la coopération pour « faire avancer les choses » (P3-1, 04:04), et la *Planungszelle* comme le jury citoyen en sont des expressions parfaites. À l'inverse, la politique agonistique est celle qui trouble les débats, qui est infertile et qu'il faut subir lors de la rencontre avec les représentants des partis politiques. Lors des débats en petits groupes, les appartenances partisans sont soigneusement évitées ou rapidement refoulées quand elles apparaissent tout de même (A1-2). En plénière, l'autocensure est encore plus forte. Le temps joue un rôle important dans ce refus : en « 4 jours », il n'y a pas de temps à perdre pour « mettre [les] divergences politiques en avant » (P3-3, 24:30). L'ensemble des entretiens avec les participants est égrainé de remarques blâmant la posture conflictuelle des acteurs politiques et leur incapacité à trouver un accord sur des sujets qui devraient être, à leur avis, consensuels (cf. exergue).

La tentation de dépasser le mandat

Ce qui est à l'œuvre en réalité, c'est bien un processus de *Repräsentation* : les citoyens, armés d'informations de plus en plus nombreuses et diverses jugent les différents intérêts en jeu et les pèsent, ils se prennent au jeu et dépassent leur mandat initial, sur le plan thématique mais

aussi procédural. À Aix-la-Chapelle les participants contestent, et ce dans les quatre *Planungszellen*, certaines des questions posées et les reformulent (A1-1, 86 ou A1-2, 104). À Poitiers, c'est le mandat lui-même qui est remis en question, les trois questions posées par la région au jury sont contestées, discutées puis reformulées (P1-1, 29). Il en va de même pour les engagements réciproques entre région et participants qui sont modifiés entre la première et la deuxième session avant d'être entérinés (P6-6-2). On retrouve enfin dans l'introduction de l'avis final une recommandation de nature méthodologique²⁸. Cette tentation va même au-delà de la participation en soi, elle déborde sur l'après-forum. En Allemagne, une partie

des participants interrogés ont déclaré être en contact afin de pouvoir rédiger un communiqué de presse si le rapport citoyen ne répondait pas à leurs attentes (A2-2, 29:08). À Poitiers, un participant passe à l'acte et témoigne dans un journal régional de son expérience (P6-13). Dans ce processus d'immixtion, les « meneurs » jouent un rôle central. En effet, dans les deux cas, l'ensemble des acteurs identifient certains participants comme étant des meneurs, qui parlent plus, posent des questions en plénière plus souvent et sont plus à même de soulever des questions procédurales sans pour autant pouvoir diriger les débats ou s'imposer en termes d'opinion (A2-2,



Illustration 53 : Une proposition qui dépasse le mandat est la préférée des participants (en bas sur la feuille rajoutée).

12:07). Ils assurent un déroulement réflexif du processus, quitte à jouer parfois avec les nerfs des animateurs, qui reconnaissent pourtant le rôle moteur de ces participants (A5-1, 28:00). On remarque aussi que les citoyens n'hésitent pas à dépasser leur mandat thématique et se prennent au jeu de la représentation : à Aix-la-Chapelle ils préconisent de changer la loi du

²⁸ (P6-8, 7) : « Si la Région souhaite que des Jurys Citoyens continuent à évaluer des politiques globales comme celle de la lutte contre le changement climatique, il serait souhaitable qu'elle fournisse une pré-évaluation avec des données chiffrées, compréhensibles par le profane et permettant de mesurer l'efficacité budgétaire à l'euro investi. Mais peut-être devrait-elle resserrer drastiquement le domaine à traiter qui pourrait alors porter sur des sujets tels que : comment intégrer la lutte contre le changement climatique dans les permis de construire ? Quelles solutions financières pour inciter les particuliers à isoler leur logement ou à investir dans des systèmes [...] fonctionnant avec des énergies renouvelables ? »

Land sur un point technique en sortant complètement du mandat et cette recommandation attire la grande majorité des suffrages (illustration 53, p. 260). Ils proposent aussi de soumettre la régie municipale à un audit afin de voir si l'on ne pourrait pas en réduire ses coûts de fonctionnement (P5-5, 79). À Poitiers, la question du changement d'échelle, qui ne figurait pas dans les trois questions du mandat, devient un point capital de l'avis et occupe un bloc thématique entier des recommandations finales (P6-8, 21).

2.2.4 ... qui connaît des limites

2.2.4.1 La *Repräsentation* entravée

Aix et Poitiers : quand les intérêts particuliers resurgissent

« Wir haben im Endeffekt Interessen einer gut bürgerlichen Bevölkerungsgruppe repräsentiert. Wir haben gesagt, dass wir die [EinwohnerInnen des Zentrums] nicht erziehen können. Dann müssen Sie den hohen Preis zahlen. Sie waren schon dabei in der Diskussion aber die Entscheidung, die wir getroffen haben, war eher für unsere Bevölkerungsschicht. » « Bewusst oder unbewusst? » « Nein, das haben wir schon bewusst gemacht. » (A2-14, 30:25).

À Aix-la-Chapelle, les intérêts a priori ne semblent pas s'imposer puisque les citoyens choisissent en majorité la taxe unique qui désavantage statistiquement 60% des présents. Toutefois, si l'on classe les citoyens selon leur type d'habitat, on se rend compte que la majorité des participants réside dans de petits immeubles ou des maisons c'est-à-dire qu'ils profitent de la taxe unique (cf. exergue). On devrait donc renverser la conclusion précédente : le groupe de citoyens sur-représenté dans le mini-public agit pour défendre ses intérêts et ignore ceux du reste de la population (A3-2, 06:13). Parallèlement, à Poitiers, on peut interpréter les recommandations comme la traduction des intérêts de la majorité régionale : les citoyens répondent de manière particulièrement positive à la première question, celle de l'évaluation. De plus, ils conseillent à la région de poursuivre ses actions, de les renforcer et ne thématisent pas les autres intérêts conjoncturels présents a priori. Ils rejettent en outre les représentants de l'opposition. Comment expliquer cet état de fait ? Les citoyens ont-ils été entravés dans leur activité de représentation ? Quels intérêts se sont réellement imposés ?

Poitiers : impossible de dire non ?

On peut relever à Poitiers un certain nombre de biais procéduraux qui ont pu aboutir à une sur-représentation des intérêts de la région. Tout d'abord, le nombre d'intervenants issus de la région ou proche de celle-ci était majoritaire. Il ne s'agissait pas que des vices-présidentes, mais aussi du premier « expert », directeur des services à la région. Le deuxième jour, un des trois intervenants de la première session était membre du CESR. Enfin lors de la dernière session, le directeur des services était de nouveau présent. Ensuite, hormis deux élus de l'opposition, personne n'est venu présenter un avis contradictoire sur la politique menée par la région, alors même que de tels intervenants auraient pu être mobilisés. Enfin, la région en tant qu'institution était présente lors de l'ensemble de la première session de travail par le biais de l'une ou plusieurs des organisatrices, présence dont on pourrait soupçonner qu'elle ait entraîné un certain degré d'autocensure des citoyens.

Cinq arguments parlent toutefois à décharge. Premièrement, il faut se rendre à une évidence : la région Poitou-Charentes était sans aucun doute l'une des institutions les plus engagées et les plus en pointe en France dans le domaine de la lutte contre le changement climatique. Il était donc objectivement difficile pour les citoyens de critiquer son action²⁹. Deuxièmement, la nécessité de lutter contre le changement climatique n'est structurellement quasiment pas remise en cause. L'éventualité que les citoyens se posent en contradiction avec cet avis majoritaire était donc assez minime. D'ailleurs, lorsque l'un des élus de l'opposition questionna la relation entre changement climatique et activité humaine, il fut largement critiqué. Les participants avaient donc un avis comparable à celui de la région indépendamment de celle-ci. Troisièmement, les citoyens les plus critiques ont remis en cause le processus délibératif et l'inégal apport d'informations mais jamais le fait qu'il faille agir contre le changement climatique. Quatrièmement, si l'on regarde la partie évaluation de l'avis on trouve des remarques critiques sur l'action de la région (P6-8-1, 8-9). Enfin, aucun des partenaires interviewés après le jury n'a déclaré avoir été gêné par la présence de la région (P3-1 à P3-10). Au vu de ces arguments, on peut raisonnablement tirer la conclusion suivante : les citoyens n'avaient pas entière liberté pour dire non et s'opposer frontalement à l'action et aux inté-

²⁹ Cela signifie à contrario que la région avait choisi un sujet sur lequel elle prenait peu de risques. Mais selon les organisatrices (P5-3 ; P5-4), le sujet avait été choisi parce que l'environnement était non seulement un pilier de la politique régionale mais qu'il représentait en plus un domaine où la région avait le plus de compétences. Il était pour elles donc logique de faire évaluer ce domaine plutôt qu'une politique subalterne.

2. Représenter par le tirage et la délibération ?

rêts de la région pour la raison principale que celle-ci était déjà une très bonne élève en matière de lutte contre le réchauffement climatique et qu'eux-mêmes étaient convaincus de la nécessité d'agir dans ce domaine. C'est probablement comme cela que l'on peut comprendre l'insistance sur le changement d'échelle : les citoyens désiraient jouer leur rôle de représentants et avoir la possibilité de formuler quelque chose par eux-mêmes, qui leur soit propre.

Aix : « Zielkonflikte ausbalancieren »³⁰

Mais revenons à Aix-la-Chapelle où, on l'a vu, les citoyens optent en majorité pour le maintien d'un modèle à une colonne (17 plans sur 19) avantageant les habitants plus aisés et sur-représentés dans les *Planungszellen*, ce qui reviendrait à une défense mathématique des intérêts. Une analyse détaillée des résultats oblige toutefois à nuancer ce jugement. Tout d'abord, quasiment tous les plans proposent des solutions pour minimiser l'impact négatif du système à une colonne sur la population qu'il désavantage le plus. On voit ainsi des préconisations concernant l'autorisation de comprimer les ordures (donc optimisant les flux dans les grands ensembles dans lesquels le problème des « litres vides payés » est le plus aigu) ou la demande de baser la clé de calcul de la taxe non plus sur la surface de l'appartement mais sur la production réelle de déchets. Deuxièmement, la plupart des citoyens justifient leur choix du modèle à une colonne en mettant en avant qu'un modèle à deux ou trois colonnes serait plus juste à première vue mais finirait par se retourner contre l'ensemble des citoyens, et ce pour plusieurs raisons. Tout d'abord, une telle taxe aurait pour conséquence une augmentation du volume de déchets sauvages qu'il faudrait ramasser d'une manière ou d'une autre. Ensuite, ces arrangements feraient diminuer l'incitation au tri ce qui ferait augmenter les coûts de traitement des déchets résiduels et réduirait les rentrées financières couplées à un tri de qualité³¹. Enfin, le modèle à deux ou trois colonnes nécessiterait un effort logistique de calcul de plusieurs taxes pour chaque foyer qui se traduirait par un coût global supérieur donc par une augmentation généralisée de la taxe en termes bruts et par une complexifica-

³⁰ (P5-5, 79) : titre de l'un des plans d'action traduisible par « équilibrer des objectifs conflictuels. »

³¹ En effet, comme l'ont souligné plusieurs intervenants lors des débats, une taxe différenciée selon le type de déchets pousse une partie de la population à ne pas se munir de poubelles papier et compost afin de faire des économies. Mais ces foyers produisent tout de même ce type d'ordure, et ils sont incités soit à s'en débarrasser dans la poubelle réservée aux déchets résiduels soit à leur faire faire du « tourisme » c'est-à-dire les jeter en bord de route ou près de conteneurs prévus à d'autres fins : ce sont les déchets sauvages.

tion de son calcul³². En réalité, la logique à l'œuvre est la suivante : pour les participants, la justice réside dans le principe du pollueur-payeur et ils soulignent tout au long des unités de travail l'importance de la *Verursachergerechtigkeit*, littéralement la « justice envers les responsables » (A5-5, 57). Cela les pousse à vouloir inclure les commerçants et l'industrie dans la nouvelle taxe en allant au contraire des intérêts de ces acteurs. Cette interprétation explique aussi pourquoi les citoyens sont tant troublés par « les déchets sauvages » qui sont le signe d'une injustice parce que l'on ne peut en identifier les auteurs mais que les coûts qui y sont liés doivent être portés par l'ensemble de la collectivité (A5-5, 68). Au final, et comme le résume parfaitement le titre de l'un des plans, il faut « équilibrer entre objectifs conflictuels », peser entre des catégories comme la simplicité, le coût brut et le coût net, l'importance du comportement individuel et la nécessité de faire des efforts communs, la justice arithmétique et géométrique. On retrouve l'idée d'un intérêt général à la croisée des exigences sociétales et de la liberté individuelle. Si le *status quo* s'est imposé, c'est parce qu'il était pour les participants le meilleur moyen d'atteindre cet équilibre³³.

2.2.4.2 Une cage dorée

Un mandat externe et impératif

« Der Auftrag war, eine gerechtere Verteilung der Müllgebühren zu finden. » (A2-1, 10:50).

« On doit faire comme un jury d'assise, nous devons donner notre réponse de citoyen et pas d'expert. On doit répondre à trois questions et apporter des idées nouvelles. » (P1-1, 50).

L'ensemble de l'activité représentative des citoyens est pourtant limitée par une série de contingences que l'on ne peut ignorer dont la première est la question du mandat. Celui-ci est fixé par l'autorité mandante qui peut donc soigneusement choisir la question, et en poser les limites. À Aix-la-Chapelle, le conseil municipal exclut toutes les questions concernant

³² Comme le souligne crûment un des répondants (A2-2, 32:55) : « Das Thema war etwas mit Gerechtigkeit. Wir haben bemerkt, dass gerechte Verteilung allein Blödsinn ist, vor allem, weil die deutschen dazu neigen, etwas so lange gerecht zu machen, bis es überhaupt nicht mehr handhabbar ist. Also, wir haben gesagt: das wichtigste ist, dass es einfach ist und, dass es gerecht aussieht. »

³³ Pour un exemple de cette attitude, cf. A6-4 (7.1) : « Wie dachten Sie direkt nach der Erfahrung über die Ergebnisse der Planungszelle? » « Ich war froh dass unsere Planungszelle meinte, alles beim alten zu lassen, weil ich das für die Kostengünstigste, unkomplizierteste und gerechteste Lösung halte. »

l'organisation de la régie municipale (A2-2, 14:46). À Poitiers, la région pose une question sur un sujet consensuel dans un domaine politique dans lequel son bilan est bon. En ce sens, les participants reçoivent un mandat impératif. De plus, ils ne se saisissent pas eux-mêmes mais reçoivent un thème de travail assorti d'un agenda qu'ils ne peuvent théoriquement pas influencer : les intervenants, ainsi que les représentants des intérêts particuliers invités à présenter leur point de vue, sont fixés d'avance. On a vu précédemment que les citoyens ne se laissaient pas enfermer complètement dans ces limites, mais même ainsi, ils n'ont qu'une faible marge de manœuvre, avec toutefois une différence entre les deux expériences ; le format procédural choisi à Poitiers a permis une plus grande liberté d'action des citoyens, comme nous le verrons dans le chapitre suivant. Notons qu'une telle limitation peut être interprétée soit comme la réalisation d'une attente de la théorie de la démocratie aléatoire (qui cherche à réduire l'indépendance des représentants) soit comme un signe d'échec ceux qui appellent de leurs vœux des représentants maîtres de leur agenda.

À marche forcée vers l'intérêt général

« Le problème, c'est que nous avons mis toutes nos questions dans un entonnoir. A la fin, ça va sortir dans une barrique. A savoir si le concentré sera bon ou le concentré sera vinaigre, ayons foi. » (P6-6-4, 13).

Un regard détaillé sur le processus à l'œuvre dans les deux forums montre clairement que tout y est fait pour pousser les citoyens vers une position prenant en compte l'ensemble des intérêts. Ainsi, le mandat À Aix-la-Chapelle n'était pas la formulation de recommandations pour la nouvelle taxe mais bien la formulation de recommandations pour rendre la nouvelle taxe plus juste (A5-5, 18). Les questions posées dans les différentes unités de travail mettaient, elles aussi, l'accent sur cet aspect qui, à défaut, n'aurait peut-être pas été évoqué ou rendu prioritaire par les citoyens (cf. illustration 54, p. 266). À Poitiers aussi, le mandat portait sur des recommandations visant à faire agir les acteurs régionaux, question non neutre en soi qui donnait une direction au projet. Cette constatation est à première vue banale puisque *Planungszellen* et jurys citoyens ont précisément été conçus dans le but de permettre aux participants de formuler des recommandations d'intérêt général. Il n'en reste pas moins qu'une telle observation débouche sur deux conclusions quant au test des attentes théoriques. Premièrement, cela confirme que les deux modèles choisis ne sont pas adaptés au test des propositions

dans lesquelles la délibération n'est pas une composante centrale. Deuxièmement, cela pose la question du pouvoir réel des intervenants, animateurs et organisateurs.

Illustration 54 : Exemple de questionnaire pour le travail en petit groupe.

Le pouvoir aux intervenants, animateurs et organisateurs ?

« Ah ben là, c'est une instance politique, le jury citoyen. On est en plein dedans, avec peut-être même des influences de parti et de lobbys, de choses comme ça. Le citoyen est dans une instance politique, pour servir une orientation politique. » (P4-5, 05:20).

On a vu précédemment que les citoyens agissent de manière très indépendante des intérêts particuliers portés par les intervenants. Ils les reconnaissent comme tels, leur donnent un rôle informatif central mais ne se font aucune illusion sur leur neutralité qu'ils ne désirent même pas. Au contraire, ils considèrent que l'influence qu'ils ont est de nature positive, puisqu'elle permet de faire avancer les débats³⁴. En réalité, il semble même que les intervenants soient plus durs avec eux-mêmes et se considèrent comme potentiellement dangereux et en capacité d'influencer les citoyens (A3-3, 07:00 ; P4-1, 20:41). Le matériau empirique semble donc plutôt montrer que le pouvoir des intervenants est assez limité³⁵. Les animateurs quant à eux, ne semblent pas trop s'inquiéter de leur pouvoir (P5-1, 45:00) et ne sont pas non plus vus comme pouvant fortement influencer le processus de prise de décision et les délibérations des citoyens. Ils sont jugés comme neutres et compétents dans leur travail d'animation³⁶. La

³⁴ P3-1 (16:23) : « Penses-tu que les intervenants peuvent influencer l'avis des citoyens ? » « Oui » « Est-ce que c'est bien ? » « Ah oui ... ah oui, ça permet de faire avancer beaucoup plus vite les choses. »

³⁵ On reviendra sur ce point de manière transversale dans le chapitre suivant.

³⁶ Pour Poitiers voir l'illustration 51, p. 255. À Aix-la-Chapelle, 83 des 89 répondants au questionnaire final jugent la neutralité des animateurs comme « haute » ou « très haute » et six la considèrent comme « dans la moyenne » (A5-5, 94). Les entretiens confirment cette impression. Cf. A2-10 (24:09) ou P3-3 (15:30).

2. Représenter par le tirage et la délibération ?

seule critique forte à leur égard est en réalité à comprendre comme une critique de leur rôle d'organisateur. En effet, à Poitiers, les animateurs étaient aussi organisateurs et c'est cette double qualité qui a été critiquée par certains participants. À Aix-la-Chapelle au contraire, un des organisateurs est resté purement dans ce rôle, ce qui a probablement renforcé le sentiment de neutralité de l'équipe d'organisation aux yeux des citoyens. Mais on voit apparaître ici la question cruciale du pouvoir exact des organisateurs sur le mini-public. Celui-ci ne semble pas être négligeable puisque ces derniers fixent, en accord avec les mandants, la liste des intervenants – c'est-à-dire en réalité la liste des intérêts – qui pourront prendre la parole lors des délibérations. Ils définissent aussi le programme de travail, les questions intermédiaires, et peuvent définir la méthodologie employée pour agréger les opinions. Le véritable pouvoir de fixer l'agenda est donc entre leurs mains, ce qui entame fortement l'indépendance de l'activité de représentation des participants. Une situation qui peut encore s'aggraver si les mandataires jouent aussi le rôle d'organisateur. Concrètement, il semble qu'à Poitiers certains intérêts particulièrement critiques n'aient pas eu de place dans les débats. Ainsi, une association régionale de lutte contre l'implantation d'éoliennes n'a-t-elle pas été invitée lors du débat avec les acteurs régionaux³⁷. De même aucun intervenant « officiellement » critique sur la liaison entre réchauffement et activité humaine n'a été invité lors de la session avec les trois experts du premier week-end. Un choix ouvertement assumé par les mandants/organisateur qui argumentent que le but du jury n'était pas de discuter du problème du réchauffement mais bien d'évaluer l'action déjà réalisée et de proposer des nouvelles pistes (P4-1, 24:00 ; P5-1, 18:28). Plus critique encore était le fait que certains intervenants soient en même temps mandants et organisateurs. À Aix-la-Chapelle, la situation semble avoir été plus claire, quoique les organisateurs aient eu recours – ou plutôt se soient vu imposer – certains intervenants par l'institution mandante. On peut donc conclure que la maîtrise de l'agenda par les organisateurs et animateurs est en mesure de compromettre l'attente théorique d'une représentation renouvelée, sans pour autant que cela soit automatique.

³⁷ Enlevant par là même tout caractère contradictoire au débat étant donné que les autres intervenants étaient tous les trois actifs dans le domaine du développement durable et donc peu enclins à critiquer les initiatives régionales qui allaient dans le sens de leurs intérêts.

2.2.5 Résultats

Si l'on revient maintenant sur les questions posées en introduction de la réflexion sur l'activité de représentation au sein des deux mini-publics, on peut tirer le bilan suivant. À Aix-la-Chapelle comme à Poitiers, on a observé ni une pure défense mathématique des intérêts des constituants, ni un jeu de réciprocité réflexive ni même une seule reconvergence des intérêts mais bien un mélange des trois sous la forme d'une définition de l'intérêt général. Les participants sont entrés dans le monde de la complexité et ont – guidés par la main – formulé ce qu'ils pensaient être l'intérêt général en prenant en compte non seulement leurs intérêts mais aussi un maximum d'autres points de vues parfois divergents, dès fois même absents lors du forum. En réponse à la question de la limitation des effets néfastes de la professionnalisation de la politique, on note bien une position d'indépendance vis-à-vis des intérêts en présence. Si certains se traduisent en recommandations ou sont particulièrement mis en avant, c'est parce que les participants sont convaincus de leur légitimité. Dans ce cadre, l'expression jury semble prendre tout son sens. Concernant la problématique de la *Fraktionszwang*, on peut déjà noter la propension des participants à rejeter la politique agonistique et à se mettre dans une logique de long terme. Par rapport à la question du contrôle de l'agenda politique et à celle concomitante du mandat, on a pu observer que si les citoyens ont de fortes velléités de dépasser leur mandat initial et de s'immiscer plus en avant dans l'agenda, ce dernier est en première instance fixé de l'extérieur et se traduit par un mandat impératif. Les efforts des participants ont des effets au sein de la procédure mais peu à l'extérieur.

2.3 Une reddition de comptes satisfaisante aux yeux des acteurs

2.3.1 Traduction des attentes

On a vu dans le chapitre 3 que les auteurs partisans du tirage sont gênés par la question de la reddition de compte *ex post* et qu'ils mettent en avant une forme plus diffuse de reddition centrée sur le caractère représentatif *ex ante* de l'échantillon ainsi que sur l'existence d'une relation entre les membres de ce dernier et l'opinion publique. Certains auteurs argumentent pour leur part que la reddition de compte n'est pas nécessaire puisque le groupe tiré au sort

2. Représenter par le tirage et la délibération ?

représente de facto l'ensemble de la population et que la reddition de compte mettrait son impartialité en jeu. Pour traduire ces attentes on procédera de manière inductive en cherchant ce que les acteurs des deux projets définissent eux-même comme l'*accountability* en voyant dans chaque cas si elle a eu lieu à Aix-la-Chapelle et à Poitiers.

2.3.2 Une notion somme toute classique de l'*accountability*

« Ce qui était différent par rapport à d'autres forums où j'interviens d'habitude [...] c'était le caractère investi des membres du jury citoyen, de se sentir responsables d'une mission qu'on leur avait confiée et à laquelle ils avaient répondu présent quasiment corps et âme [...] Ils avaient une copie à rendre et ils s'en sentaient responsables. Dans d'autres forums comme les conférences académiques, il y a plus de faire valoir personnel. Là il y avait la volonté de faire aboutir un travail en commun. » P4-1 (14:06).

Le matériau empirique donne à voir que les acteurs des deux pays s'appuient, contre les attentes théoriques, sur une notion classique de l'*accountability* vue comme la reddition de comptes des représentants à leurs mandants objectifs et subjectifs, par des moyens formels et informels, avec une possibilité de sanction et avec une attente de réciprocité.

2.3.2.1 Rendre des comptes à des mandants objectifs et subjectifs

Les citoyens tirés au sort ont reçu dans les deux pays un mandat officiel de la part de la commune et de la région. Mandat avalisé par la signature d'un engagement dans les deux pays qui était la condition du paiement de l'indemnité de participation. La campagne d'entretiens a révélé que les participants ont aussi eu le sentiment de devoir rendre des comptes à l'ensemble de leurs concitoyens (P6-6-4, 51). Une obligation de nature morale basée sur le fait qu'ils avaient le sentiment d'avoir été choisis pour représenter l'ensemble des citoyens de leur ville ou de leur région (cf. illustration 47, p. 245).

2.3.2.2 Par des moyens formels et informels

« Nous sommes dans l'idée d'être acteurs et pleinement citoyens, c'est l'impression que nous avons eu et d'être messagers aussi d'autres citoyens. » (P6-9-1, 01:00).

Pour remplir cette mission les participants ont déclaré avoir eu plusieurs moyens à leur disposition. Tout d'abord, ils se sont appuyés sur le rapport citoyen qui représentait le document

officiel et public par lequel ils répondaient au mandat et rendaient des comptes formels. La remise du rapport lors d'une cérémonie reste dans les deux pays un moment clé du processus de reddition de compte pour l'ensemble des acteurs. Un tel événement est l'occasion pour les participants de clore symboliquement leur travail de représentants et de confier le résultat de leur délibération aux instances représentatives classiques tout autant qu'à l'ensemble de la sphère publique (P3-3, 00:48). Sur un plan plus informel, ils ont pris l'initiative de rendre des comptes auprès de la sphère publique, notamment la presse (P6-13). Ils ont enfin pour la plupart endossé le rôle de multiplicateur dans leur entourage par un processus d'*accountability* personnelle (A6-1 à A6-10 et P7-1 à P7-9, 10.1 à 11.5).

2.3.2.3 Avec possibilité de sanctions

Dans un cadre représentatif classique, la sanction de la reddition de compte est la (non)-réélection. Les participants aux deux forums interprètent quant à eux la notion de sanction sous la forme de la prise en compte ou non de leurs recommandations par la sphère représentative traditionnelle (A6-1 à A6-10 et P7-1 à P7-9, 7.1 et 7.2). Ils articulent que l'ensemble de l'exercice ne serait qu'une farce si les préconisations ne sont pas considérées (P2-1 à P2-22, en particulier la question 8).

2.3.2.4 Et de manière réciproque

Jusqu'à présent, on a donc une sorte de parallèle entre l'*accountability* classique et celle en jeu lors des mini-publics. L'étude empirique laisse toutefois apparaître une différence importante puisque les représentants tirés au sort qui rendent des comptes à leurs mandants élus par vote, attendent un « retour d'*accountability* » de la part de ces derniers. C'est-à-dire qu'ils ne cessent de souligner l'importance qu'a pour eux le fait que la commune d'Aix-la-Chapelle et le Conseil Régional de Poitou-Charentes répondent à leurs recommandations. Cette attente est partagée par les acteurs qui ont mis en place les expériences dans le but, entres autres, de remplir leur propre obligation d'*accountability*. On est au final en présence d'une conception interactive et réciproque de la reddition de compte. Celle-ci est tout de même remise en question par les opposants à la mise en place du jury citoyen et de la *Planungszelle*, qui nient – comme nous le verrons par la suite – la légitimité même des sorprésentants et par voie de conséquence leur capacité et leur possibilité à rendre des comptes.

2.3.3 Résultats

L'enquête empirique tend donc à montrer que la reddition de comptes à l'œuvre lors des deux mini-publics est de forme classique avec un caractère interactif innovant. Les attentes de la théorie ne semblent donc pas de ce point de vue entièrement réalisées.

3. Participer par le tirage et la délibération ?

Les textes étudiés dans le chapitre trois contiennent des attentes très enthousiastes en matière de participation politique. Le tirage devrait permettre une participation de tous (3.1), mobilisant les compétences citoyennes (3.2) et amorçant un processus d'*empowerment* (3.3), tout en donnant à chaque citoyen la chance de devenir l'électeur décisif (3.4). On verra maintenant ce qu'il en a été à Aix-la-Chapelle et à Poitiers.

3.1 Tous et non chacun : « Nous avons un petit bout du monde à notre table »³⁸

3.1.1 Traduction des attentes

Les auteurs partisans du tirage avancent que la participation de plus en plus faible des citoyens par les canaux classiques est grandement due au fait que ceux-ci ne sont pas intéressants d'un point de vue utilitariste. Ils gagent que l'emploi du tirage donnerait un réel pouvoir aux citoyens et renverserait le calcul. Qu'en a-t-il été à Aix-la-Chapelle et à Poitiers ? Comment s'est déroulé le recrutement ? Quelles ont été les motivations à participer ou à refuser ? La retribution des citoyens participants a-t-elle été un facteur décisif de leur participation ? Quels ont été les obstacles professionnels et familiaux à surmonter ? Qui était absent ? Une deuxième attente des théoriciens est que le tirage élargirait la participation à de nouveaux cercles et aurait pour conséquence une redéfinition des limites de la citoyenneté. Qu'en a-t-il été dans les deux pays ?

³⁸ Présentation des citoyens par eux-mêmes lors de la première unité de travail à Poitiers (P1-1, 14).

3.1.2 Pourquoi les citoyens participent-ils ?

3.1.2.1 Le sujet, le modèle, le contexte

« Was hat Sie letztendlich zur Teilnahme bewegt ? » « Das Thema Müll schon, aber das Verfahren nicht wirklich. Das ist eher ein allgemeines Interesse an die Kommunalpolitik. » A2-10 (01:00).

« Et finalement pourquoi vous avez participé ? Plutôt en raison du sujet ou plutôt en raison du modèle ? » « Le sujet. Mais aussi le contexte, qu'on nous demande en tant que simples citoyens. » P3-10 (0:35).

La question des motivations à la participation a été thématisée aussi bien durant les deux forums que durant la campagne d'entretiens : la plupart des citoyens allemands de la première et de la deuxième *Planungszellen* (respectivement 13 et 18 personnes) ont déclaré être venus parce qu'ils s'intéressaient principalement au sujet, contre 8 et 3 qui disaient s'intéresser principalement au processus (A1-1, 36-51 et 54-57). En France, la plupart des participants ont justifié leur présence autant en raison du sujet que du modèle (P6-6-1, 1). L'analyse des entretiens permet de préciser un peu cette attitude. Nombre des personnes interrogées déclarent que l'élément déterminant de leur participation a été le sujet, qui répondait à une préoccupation d'ordre privé. Mais l'immense majorité ajoute rapidement que le modèle, c'est-à-dire pour la plupart la possibilité de donner son avis, a aussi pesé dans la balance. Enfin pour certains, le contexte politique a été important. À Aix-la-Chapelle l'actualité d'un référendum d'initiative populaire dirigé contre un projet du conseil municipal a pu jouer un rôle³⁹. À Poitiers, il semble évident que le fait que Ségolène Royal soit présidente de la Région a motivé certains participants à prendre part, que ce soit dans une optique de soutien ou de critique (P3-1, 43:00 ; P5-1, 01:02:30).

3.1.2.2 Faux obstacles et vraies incitations

Les théoriciens du tirage en politique sont pour la plupart d'avis que la participation devrait être rémunérée, pour indemniser le travail, donner un caractère symbolique à la participation, exprimer la reconnaissance de la collectivité mais aussi pour motiver certaines catégories socioprofessionnelles. Si l'on en croit les personnes interviewées, ces trois éléments se

³⁹ Il s'agissait de la construction d'un musée en centre ville, près du dôme historique. Lors des *Planungszellen* et des entretiens, la votation, qui s'était déroulé en décembre 2006, était encore dans les esprits.

sont combinés à Aix-la-Chapelle et à Poitiers. La plupart considèrent que la somme reçue est une indemnisation justifiée et qu'elle joue un rôle de reconnaissance symbolique du travail accompli. Dans leur majorité, les citoyens pensent aussi que l'argent peut motiver les plus pauvres, les plus riches et les plus jeunes à prendre part. En revanche personne ne déclare avoir été motivé principalement par l'argent⁴⁰. Cette opinion se retrouve très largement partagée par l'ensemble des intervenants, politiciens et organisateurs⁴¹. Contrairement à ce que l'on pourrait penser, les obstacles professionnels n'ont pas semblé gêner beaucoup les participants. Cela s'explique en partie par la proportion de retraités et de membres des professions libérales, quoique ces derniers aient souligné la contrainte imposée après coup par la participation afin de rattraper le retard accumulé (A2-1, 03:49 ; A2-2, 06:12). Toutefois, même les employés et les ouvriers ont pu se libérer pour le temps des sessions sans trop de difficultés (P3-3, 01:30). Les obligations familiales ont posé problème pour les jeunes mères (P3-18, 03:30) mais elles sont parvenues à s'arranger en famille ou à s'organiser grâce au remboursement de la garde des enfants par l'instance organisatrice. Il est en revanche étonnant de constater que nombre de participants ont eu le sentiment que leur entourage était, avant la participation, plus sceptique qu'eux-même sur le modèle (P3-4, 01:32).

3.1.3 *Les absents et les abandons*

3.1.3.1 La question sans véritable réponse

À Aix-la-Chapelle, 1200 invitations ont été envoyées (A1-1, 6) et ont permis de recruter 96 participants. À Poitiers il a fallu près de 1500 coups de téléphone pour réunir 26 participants (P1-1, 14). Ces taux de retour sont certes meilleurs que ceux observés lors d'autres types de procédures comme les sondages ou les questionnaires, ils restent néanmoins faibles. On est très loin de l'attente d'une participation massive de la population : l'offre de participation ne suffit pas à créer la demande. Au-delà de cette constatation, il convient de s'intéresser aux absents. On a vu précédemment que les étrangers, les plus jeunes et les PCS inférieures et

⁴⁰ Les deux personnes interviewées qui étaient au chômage lors des mini-publics n'ont pas divergé sur ce point. Voir A2-18 (05:30) et P3-5 (07:10).

⁴¹ Voir A3-3 (03:40) : « Wenn das nicht der Fall wäre, würden viele absagen. Dann hätte man keinen repräsentativen Querschnitt, weil Leute die sehr wenig Geld haben oder ihrer Arbeit sehr angewiesen sind, absagen würden. » Ou P4-4 (10:45) : « Pour moi c'est essentiel [...] Il faut des moyens et il faut que les gens soient indemnisés. C'est comme quelqu'un qui participe à un jury d'assises. »

supérieures étaient – particulièrement à Aix-la-Chapelle – sous-représentées. Dans les deux expériences qui nous intéressent, il est très malaisé de spéculer sur les raisons générales ayant poussé les citoyens à refuser de participer. Et nous devons laisser cette question largement sans réponse. Quelques éléments ont toutefois pu être glanés lors du recrutement à Poitiers (P5-3, 36:37). La raison la plus souvent donnée a été l'âge avancé ou une mobilité réduite. En deuxième lieu venaient des raisons de disponibilité. Les organisateurs déclarent qu'ils n'ont eu quasiment aucun refus basé sur un rejet du modèle ou du sujet. Ils ont aussi constaté que peu de personnes se sont désistées après une première réaction positive.

3.1.3.2 Peu d'abandons

C'est d'ailleurs une constatation centrale dans les deux pays. Une fois que les citoyens ont donné leur accord, ils tendent à venir et à rester. Dans les deux forums et donc sur les 124 participants recrutés, il n'y a eu que cinq abandons (dont deux juste avant et trois pendant), tous pour des raisons de santé ou familiales urgentes (deux décès, un accident du travail, deux maladies). Notons encore qu'un participant non germanophone à Aix-la-Chapelle qui voulait abandonner a finalement pu continuer grâce au truchement de sa fille qui a joué le rôle de traductrice.

3.1.4 Résultats

Le matériau empirique livre donc une image mitigée qui ne satisfait qu'en partie les attentes théoriques. D'un côté on n'a pas « tous » les citoyens, et l'on ne sait pas pourquoi les absents ne participent pas : l'offre de participation ne suffit pas à créer la demande. D'autre part, quand les citoyens répondent, ils se montrent enthousiastes et n'abandonnent plus la démarche ; ils ne semblent en outre pas refuser par principe la participation à un mini-public.

3.2 « L'avis de M. tout-le-monde » ?⁴²

3.2.1 Traduction des attentes

On a souligné que les auteurs du corpus théorique défendent une nouvelle définition de la compétence citoyenne, caractérisée par sa nature multidimensionnelle, relative et dyna-

⁴² P2-22, 8 : « L'avis à le mérite d'exister, d'être apolitique et est le reflet d'un jury neutre et populaire, l'avis de M. tout-le-monde. »

mique. Ces attentes peuvent se traduire de la manière suivante : quels savoirs les citoyens ont-ils mobilisé lors des deux forums ? S'agissait-il d'un savoir d'usage ou les participants ont-ils plutôt fait appel à une expertise citoyenne et/ou technique ? Et quel a été leur rapport aux intervenants : ont-ils eu recours à une compétence critique vis-à-vis des experts ? Et comment les différents acteurs ont-ils jugé la compétence des membres du groupe ?

3.2.2 *Des amateurs de politique, à Aix-la-Chapelle et à Poitiers*

« J'ai un gamin qui prépare le métier de plombier, je pensais qu'il pouvait se tourner vers les énergies nouvelles, mais aujourd'hui on étudie encore la plomberie de grand-papa ! » (P6-6-1, 12).

« Sans avoir les connaissances scientifiques, chacun à au moins les compétences que lui confèrent son expérience dans un domaine ou l'autre. » (P7-6, 6.3).

Les citoyens mobilisent aussi bien le registre du bon sens et du savoir d'usage que celui plus technique et critique de l'expertise citoyenne, ce que l'on note lors des sessions plénières mais aussi lors des petits groupes : l'expérience personnelle fournit la base d'une question, donne du poids à un argument ultérieur, lance une discussion qui devient ensuite plus générale⁴³. L'analyse d'une session de questions dans chacun des forums illustrera ce propos. À Aix-la-Chapelle, l'unité de travail huit était consacrée à l'incinérateur régional. Les participants du groupe trois ont posé 14 questions, ceux et celles du groupe quatre en ont posé 25. Parmi cet ensemble, 30 avaient pour sujet l'incinérateur lui-même. Neuf de ces dernières concernaient plus précisément son fonctionnement technique, neuf avaient pour objet la composition et la nature des déchets traités, quatre se concentraient sur la question des coûts et des tarifs, quatre abordaient le rapport entre l'incinérateur et son environnement, quatre enfin étaient relative au taux de remplissage, thème particulièrement sensible à Aix-la-Chapelle⁴⁴. Parmi les questions restantes, sept avaient pour objet des sujets plus larges concernant les déchets en géné-

⁴³ Voir par exemple A2-17 (50:30) : « War die Alltägliche Erfahrung wichtig ? » « Ja, ich glaube schon, dass es zunächst mal ein wichtiges Argument war. » À Poitiers voir par exemple P3-4 (37:30) : « Tu as utilisé ton expérience propre lors des débats ? » « Oui, je voyais ce que je faisais et ce que je pouvais faire. Oui, des trucs personnels. L'expérience ... il n'y a rien de mieux que l'expérience. »

⁴⁴ En effet la construction d'un incinérateur si grand pour la seule ville d'Aix-la-Chapelle avait été l'occasion d'un vaste débat, concernant son emploi et surtout des soupçons de corruption.

ral et la question du sac jaune (cinq questions) et deux concernaient la politique des déchets à Aix-la-Chapelle. Enfin deux questions étaient de nature personnelle⁴⁵.

À Poitiers on peut prendre la première session de questions en présence des vices-présidentes régionales responsables de l'environnement et de la démocratie participative. Les citoyens ont posé un total de 14 questions, dont sept concernaient la politique contre le réchauffement climatique, trois concernaient la démocratie participative, trois un domaine encore plus général et une était de nature personnelle⁴⁶. Cet exemple est représentatif de l'ensemble des sessions de travail et montre que la balance penche assez clairement du côté de la généralité. Si les citoyens mobilisent leur expérience propre dans la formulation de leurs questions, celles-ci portent le plus souvent sur le sujet de manière technique et générale. Les citoyens sont en outre particulièrement attentifs et sensibles aux propos des intervenants. Ils font preuve d'un sens critique très poussé et s'ils sont d'avis que les intervenants ne devraient et ne peuvent de toutes les

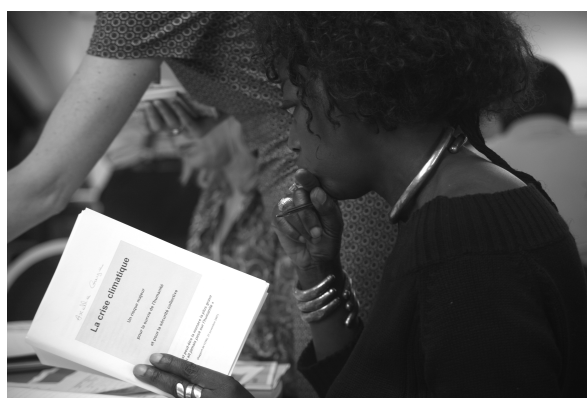


Illustration 55 : Une participante à Poitiers, travaillant sur « la crise climatique ».

façons pas rester entièrement neutres, ils n'hésitent pas à les mettre en mauvaise position, à réclamer des chiffres supplémentaires, à poser des questions qui gênent (A3-4, 21:50 ; P3-2, 23:26). Cette impression est aussi celle que laissent les citoyens chez les intervenants et politiciens qui ont participé aux deux forums, même lorsque ces derniers critiquent la procédure en soi ou mettent en doute la possibilité pour des citoyens de traiter un tel problème en si peu de temps (A3-2, 01:15 ou A3-5, 09:14 ; P4-2, 0:16 et 12:41).

3.2.3 « Pas compétents, mais responsables »

Participant 1 (P1) : « Je pense qu'on est un peu incompetent ; on a eu une information que du conseil régional ; il nous faut des avis contradictoires. » P2 : « On nous demande d'être novice pas compétent, on nous demande d'avoir un regard citoyen. » P3 : « Nous sommes compétents ; si nous ne l'étions pas alors la démocratie n'aurait aucun

⁴⁵ A1-2 (108-112) : « Où dois-je jeter mon papier à bulle ? » « Que se passe-t-il si je ne trie pas ? »

⁴⁶ Une question de la première catégorie était par exemple : « Que fait la région pour sensibiliser les enfants ? », de la deuxième : « Y a-t-il un suivi de l'argent dépensé dans le cadre du BPL » et de la troisième : « Que se passerait-il si je chauffais au bois ? » (P1-1, 36-37).

3. Participer par le tirage et la délibération ?

sens ; c'est bien parce que le citoyen est compétent qu'il peut voter ; mais nous n'avons pas toute la connaissance environnementale. » P4 : « Je remplacerai compétent par responsable, on n'est pas compétent mais on est responsable. » (P6-3, 4).

Une attention plus particulière à l'ensemble du matériau empirique pousse cependant à relativiser la première impression. Tout d'abord, les citoyens ne se sentent pas capables de maîtriser l'ensemble des éléments en jeu. Ils soulignent souvent les limites de leur compétence durant le forum, en particulier lorsque des discussions se développent, en plénière, sur le sens et les limites de la démarche. Ce processus de frustration par rapport à la procédure et au sujet atteint son paroxysme à la fin du deuxième jour de travail. Les participants réclament des chiffres, discutent de l'intérêt de leur présence et la tension monte. Les animateurs habitués au processus ne se laissent pourtant pas impressionner par ce développement qu'ils connaissent comme « la frustration du mardi » et qui correspond à la prise de conscience de la part des participants des limites de la procédure et du mandat⁴⁷. Dans le cas français, les participants sont d'avis qu'ils ne peuvent pas mener une évaluation de politique publique, en tous les cas pas dans le cadre qui était proposé⁴⁸. Dans les deux cas en revanche, les citoyens sont a posteriori satisfaits par leur travail et l'avis qu'ils ont produit et ils le considèrent comme suffisamment bon pour être rendu à leur mandant et servir de base à une politique publique⁴⁹. Une autre limite est le fait des animateurs. Ces derniers soulignent souvent auprès des participants que leur rôle est bien celui de « simples citoyens », et que l'on n'attend pas d'eux un avis technique mais un avis citoyen. Ils coupent parfois court à des demandes d'information supplémentaire et encadrent le champ de la compétence citoyenne⁵⁰. Enfin, les intervenants considèrent que les participants sont intéressés, motivés, sérieux mais remettent en cause leur caractère d'experts. Ils leur reconnaissent la capacité à produire un avis

⁴⁷ Le nom vient des organisateurs allemands qui au déroulement de la Planungszelle qui commence généralement un lundi.

⁴⁸ P6-6-4 (50) : « Michel, Jean et moi-même, en tant que jurys citoyens, nous avons eu l'impression de ne pas avoir assez d'explication. On a eu l'impression de ne pas avoir assez de données, et de ne pas être en capacité d'évaluer l'investissement de la région sur le budget annuel. »

⁴⁹ (A6-1 à A6-10 et P7-1 à P7-9, 7.1 et 7.2)

⁵⁰ A1-1 (64) : participante 1 (P1) : « Je veux des chiffres, nous n'en avons pas assez ». Animateur 1 (A1) : « Non, pas de chiffres, vous en avez assez en tête et trente ans d'expérience ont montré que cela ne sert à rien ». P2 : « Comment puis-je travailler sans chiffres ? ». A1 répond : « Vous n'êtes pas des experts mais des experts-citoyens, vous avez été tirés au sort et n'êtes là que pour 4 jours. »

d'amateurs éclairés, basé sur leur expérience quotidienne⁵¹ et sont parfois jaloux de la chance qu'ils ont de recevoir une telle diversité d'information diverse et spécialisée (A3-4, 26:40).

3.2.4 *Résultats*

L'étude empirique permet de conclure que les attentes théoriques en matière de compétence sont largement réalisées. Les citoyens mobilisent une grande diversité de connaissances, font appel à leurs savoirs propres et à leur expérience comme base de leur argumentation mais aussi à des registres plus techniques. Ils adoptent en outre une position modeste vis-à-vis de leur propre compétence qu'ils considèrent comme relative et limitée ; mais suffisante pour rendre un avis responsable et citoyen. Ils ressemblent donc bien à ces amateurs de politique que les auteurs appellent de leurs vœux.

3.3 La capacitation des citoyens

3.3.1 *Traduction des attentes*

Pour la plupart des partisans du tirage en politique, la participation à un forum tel que la *Planungszelle* ou le jury citoyen constituerait une école pratique de la politique et de la démocratie, ayant au minimum des effets didactiques mais qui pourrait aussi constituer l'étincelle de l'éveil à la vie citoyenne. On commencera par analyser le gain de connaissances (*Fachkompetenzen*). Concrètement, est-on passé d'un discours « profane » à un discours « technique » et a-t-on eu affaire à une montée en généralité ? Les citoyens ont-ils changé d'avis au cours du processus ? Au-delà de ces connaissances, ont-ils acquis des *Handlungskompetenzen*, c'est-à-dire des compétences sociales et politiques ? Dans un cas comme dans l'autre, que s'est-il passé après la participation ? Les citoyens ont-ils agi différemment juste après le mini-public ? Et sur le moyen terme ? Ont-ils servi de multiplicateur au changement ? Tous les citoyens ont-ils profité de la capacitation ou y-a-t-il eu des inégalités ?

⁵¹ Voir par exemple A3-10 (11:53) : « Man hat schon bemerkt, dass sie sich mit dem Thema beschäftigt haben und auch ihre alltägliche Erfahrung benutzt haben. » Pour Poitiers voir P4-2-2 (03:41) : « Est-ce que vous diriez que les citoyens sont compétents ? » « Non ce n'est pas comme cela qu'il faut dire, ils sont concernés, ça touche leur vie de tous les jours. »

3.3.2 Le gain de connaissances (Fachkompetenzen)

3.3.2.1 « MVA », « KAG-NRW » et « Grund- und Zusatzgebühr » d'un côté, « VMC », « PREC » et « autonomie énergétique » de l'autre⁵²

« Infolge der Modernisierung wird nach dem KAG-NRW und nach LAbfG proportional, Typengenau, kosten-deckend gearbeitet und der Wirklichkeits- und Wahrscheinlichkeitsmaßstab eingehalten. Soziale Staffelung, fehlende Gefäßgrößen, Mindestentleerung und die Pflicht-Bio-Tonne fallen bei der Modernisierung weg. » (A5-5, 86).

*« Tu avais l'impression de pouvoir agir et intervenir dès le début ? »
« Non pas au début. Ensuite oui, j'ai assimilé pas mal de questions. Et après on peut poser quelques questions. Mais au début on a plutôt intérêt à écouter. » (P3-4, 36:00).*

Si on a noté préalablement que les citoyens mobilisent toute une palette de registres lors de leurs interventions et de leurs discussions, il est indéniable que l'on repère entre le premier et le dernier jour une tendance à la maîtrise de plus en plus importante des enjeux et du sujet. On remarque que les citoyens s'approprient peu à peu les termes techniques employés par les intervenants. Ils commencent par ne pas les comprendre, demandent des éclaircissements et des détails. Puis réutilisent le jour d'après ces données pour poser de nouvelles questions, voire pour contester des arguments employés par un nouvel intervenant⁵³. On observe aussi une légère tendance à la montée en généralité. Les notes prises lors de l'observation montrent que les débats généraux apparaissent fréquemment que ce soit lors de petits groupes de travail ou lors des plénières⁵⁴. Cette montée semble culminer dans les deux forums le dernier jour au moment où les participants font le bilan de leur travail avant de se mettre à la rédaction des recommandations finales. Par exemple, à Poitiers s'engage une discussion sur la dé-

⁵² Tous ces termes sont présents dans les recommandations des citoyens et sont apparus au cours des exposés des intervenants avant que les participants ne se les réapproprient. Dans l'ordre on trouve la *Müllverbrennungsanlage (MVA - incinérateur)*, la *Kreiswirtschaftabfallgesetz des Landes Nordrhein-Westfalen (KAG-NRW - Loi sur l'économie cyclique des déchets du Land de Rhénanie du Nord-Westphalie)*, la ventilation mécanique contrôlée (VMC) et le plan régional énergie climat (PREC).

⁵³ Voir par exemple A1-1 (79) : « Sie sagen, dass die Prokopfgeld in Aachen niedrig ist. Aber gestern hat der Vortragende gezeigt, dass die Gebühr im NRW Spiegel hoch ist, insbesondere im Vergleich mit Köln. Wie erklären Sie das? »

⁵⁴ Voir par exemple le déroulement d'un débat en petit groupe autour de la question « quel système de recensement des déchets est juste et approprié du point de vue du producteur d'ordure ? » (A1-2, 106). Lors de la discussion, une participante intervient : « Le débat ici est de savoir ce qui est juste et ce que nous voulons. Ce sont deux choses différentes ». Une deuxième participante répond à cette remarque et conclut « Cette solution serait juste mais n'est pas compatible avec la nature humaine », ce à quoi une troisième participante répond : « La justice c'est bien mais trop cher. »

mocratie représentative et sur le sens de la démocratie participative. À Aix-la-Chapelle, le format d'animation laisse moins place à de telles discussions, mais celles-ci se retrouvent dans les petits groupes (A1-2, 96-97).

3.3.2.2 Apprentissage et changement d'avis

« Ich war vorher entsetzt, dass eine Stadt 250 000€ für so ein Verfahren ausgibt. Sie hat eine Verwaltung und muss in der Lage sein alle Sichtpunkten zu betrachten. Ich habe nachher die Komplexität des Themas gesehen und habe dabei bemerkt, dass die Verwaltung in gewissen Sachen befangen ist [...] Ich habe also meine Aussage revidiert. » (A2-17, 03:45).

« J'ai appris des choses sur le sujet, sur les agrocarburants, sur le puits carbone. Autrement, j'ai commencé à lire sur l'hydrogène. » (P3-2, 32:00).

La maîtrise progressive du sujet passe par l'apprentissage. Dans les deux pays, l'immense majorité des citoyens déclare avoir « appris des choses »⁵⁵ et se sentir plus compétent à la fin du forum. Ils notent aussi qu'ils en savent désormais plus que leur entourage. Le gain de connaissance semble aussi se traduire par des changements d'opinions. 73 % des participants en Allemagne, déclarent par exemple avoir changé d'avis durant les *Planungszellen*. Dans leurs explications ils soulignent bien que ces changements sont la conséquence des débats et de la présentation d'informations et de points de vues variés.

3.3.3 Le gain de compétences (*Handlungskompetenzen*)

3.3.3.1 L'apprentissage de *soft skills*

« Ich habe gelernt, dass Lobbies einen stärkeren Einfluss auf Meinungsbildungsprozesse in der Bevölkerung haben, als ich dies zuvor gedacht hätte. Aus diesem Grund fand ich die stetig wechselnden Gruppen in der Planungszelle eine tolle Möglichkeit, das Aufkommen von „Alpha-Tieren“ und Meinungsmachern zu unterbinden. Im Rahmen meiner beruflichen Tätigkeit setze ich aus o.g. Gründen wechselnde Teamkonstellationen ein und hinterfrage allgemein politische Entscheidungen in höherem Maße im Hinblick auf die oben genannten Einflüsse. » (A6-5, 12.1).

⁵⁵ La réponse à la question correspondante de l'enquête postérieure a donné 94% de oui et 6% de sans opinion. Cf. A6-1 à A6-10 (12.1) et P7-1 à P7-9 (12.1) : « Avez-vous appris des choses durant le jury ? ». Les entretiens livrent très largement la même opinion.

3. Participer par le tirage et la délibération ?

Au-delà des connaissances thématiques, les participants déclarent avoir acquis des compétences sociales. La plupart des personnes interviewées disent ainsi avoir appris le travail en groupe, la discussion délibérative, l'écoute d'opinions différentes. Certains participants emploient même les techniques de discussion de groupe et de délibération dans leur vie professionnelle après le forum. Certains ont le sentiment que la participation leur a aussi permis de voir du monde, de « sortir de [leur] coquille » (P3-2, 03:00).

3.3.3.2 Des multiplicateurs enthousiastes

« Pendant ces jours de travail qui ont été assez intenses, nous avons été assez proches les uns des autres par rapport à ce sujet-là. Il me semble dommage que l'on se quitte et que l'on parte tous dans la nature et que l'on se perde de vue. J'aurais aimé, pour ceux qui veulent, que l'on fasse la liste de nos noms, adresses et où l'on peut se joindre, nos centres d'intérêt, voire nos expériences dans ce domaine. C'est un peu idiot qu'il y en ait un qui cherche des gens compétents pour faire telle chose quand un d'entre nous l'a fait, etc. C'est un début de réseau pour lutter contre le réchauffement climatique. » (A6-6-4, 35).

Une fois sortis de la bulle délibérative, les participants retournent à leur vie de tous les jours mais restent marqués par l'expérience non seulement sur le court terme mais aussi sur le moyen voire long terme. Entre les sessions de travail et juste après le forum, ils disent avoir parlé avec leur entourage du sujet pour informer (A2-10, 35:30), pour argumenter, pour « démonter des arguments de café du commerce » qui circulent mais aussi pour convaincre les autres de changer leur comportement (P3-3, 02:40). Deux et trois ans après, ils disent être encore influencés par l'expérience dans leur vie quotidienne. Ils agissent autrement, font plus attention aux déchets qu'ils produisent, à l'énergie qu'ils consomment : une participante à Poitiers installe même des panneaux photovoltaïques à la suite du jury, une autre une pompe à chaleur⁵⁶. Les entretiens laissent apparaître que l'expérience délibérative en soi a marqué une bonne partie des citoyens. La capacitation est indéniable.

3.3.3.3 Un éveil à la politique paradoxal ?

« Le fait de travailler avec des gens « ordinaires » sur une question complexe et de produire un résultat démontre le potentiel de compé-

⁵⁶ Un indice supplémentaire de cet *empowerment* est le taux de retour à l'enquête postérieure, qui est largement supérieur aux chiffres observés dans des procédures comparables. À Poitiers il est monté à 36% et à Aix-la-Chapelle à 40%, quoique ces chiffres doivent être eux-mêmes considérés avec précaution.

tence démocratique que recèle le peuple. Cela rend encore plus injuste la confiscation du pouvoir par les politiques. » (P7-2, 10.4).

« Manchmal, muss ich sagen, wünsche ich mir eine Planungszelle für die Politiker mit vielleicht eine Mischung aus Politiker und Bürgern. Da würde man ein bisschen mehr Verständnis für manche Entscheidungen der Politiker haben. » (A2-16, 01:08:30).

Pour une bonne partie des théoriciens, l'emploi du tirage en politique aurait comme effet de contribuer à ré-enchanter la politique traditionnelle. Le matériau empirique livre sur ce point une image plutôt contrastée. D'un côté les citoyens sont convaincus que le modèle est bon, qu'il permet de lutter contre une crise de la démocratie représentative dont ils s'accordent à dire qu'elle est préoccupante⁵⁷. À Aix-la-Chapelle 100% des répondants au questionnaire final déclarent qu'ils conseilleraient à leur entourage de prendre part à une telle expérience. En Poitou-Charentes, la participation semble en outre avoir eu un effet positif sur l'opinion des participants envers la majorité régionale. Six des huit répondants à l'enquête postérieure déclarent ainsi que le jury a influencé leur vote aux élections régionales de mars 2010. En revanche, aucun des dix répondants allemands ne dit avoir été influencé pour les élections du parlement de Rhénanie-du-Nord-Westphalie. Pour une partie d'entre eux, la *Planungszelle* à même désenchanté encore un peu plus la politique traditionnelle⁵⁸. C'est le sentiment qui se dégage des autres questions de l'enquête. La confiance dans les représentants élus ne change pas (9 réponses) voire diminue (4 réponses), l'impression que la politique est en capacité de changer les choses suit la même direction et la confiance dans la politique en général stagne (12 réponses sur 18). De plus, si la participation pousse les citoyens à agir différemment dans la vie de tous les jours, leur comportement politique ne semble pas très affecté par l'expérience. En France, l'effet politique semble toutefois largement plus positif⁵⁹.

3.3.4 De la « masse qui fait du bruit » aux « citoyens qui délibèrent »⁶⁰

« La force du groupe est indéniable. Par son nombre il génère des idées contradictoires desquelles découle une idée consensuelle. » (P7-6, 2.2).

⁵⁷ Voir aussi infra 4.2.2.1 (p. 292) et 4.3.3.1 (p. 303).

⁵⁸ Cf. l'exergue ou A6-9 (13.4) : « Meine Meinung von der Politik war nie besonders hoch. Diese Veranstaltung hat meine Meinung höchstens etwas weiter negativ beeinflusst. »

⁵⁹ Par exemple P3-1 (43:15) : « Tu as changé tes opinions politiques ou au contraire confirmé... » « Confirmé ! » « Dans quel sens ? » « Dans le sens où ces idées sont très très bonnes. Ce sont des projets fiables et le jury a permis de confirmer la viabilité de ces projets. »

⁶⁰ Pour reprendre l'image employée par Barber (1984, 154-155) citée dans le chapitre 3 (note 103, p. 153).

3. Participer par le tirage et la délibération ?

« Quant à ce document d'avis individuel, je trouve que c'est inutile. »
(P6-6-4, 14)⁶¹.

L'observation participante, l'ensemble des entretiens ainsi que les résultats présentés jusqu'ici permettent d'avancer que le processus délibératif renforce chez les participants le sentiment de se sentir citoyens et acteurs de leur environnement. On assiste réellement à la création d'une communauté que l'avis citoyen – dont on a vu qu'il se concentrait fortement autour de l'idée d'intérêt général – concrétise. On ne peut toutefois pas assurer que ce sentiment soit provoqué par la simple participation au forum et il semble au contraire que certaines conditions supplémentaires soient nécessaires (cf. infra, 4.1, p. 285 et suiv.).

3.3.5 Résultats

L'étude empirique montre clairement que les citoyens ont gagné non seulement des compétences techniques mais aussi des compétences plus larges qui influencent leur capacité à agir, dans le cadre même du sujet concerné (les déchets, l'environnement) ou plus largement (compétences sociales et émotionnelles). Les participants se font des multiplicateurs de leurs délibérations et recommandations, ils essaient d'agir en conséquence, même sur le moyen terme et l'expérience les marque durablement. Sur l'ensemble de ces points, les attentes théoriques sont entièrement satisfaites. Sur un point en revanche on doit plutôt conclure à une infirmation puisque ni les *Planungszellen* ni le jury citoyen n'ont été le lieu d'un réenchantement univoque de la politique traditionnelle.

3.4 Devenir l'électeur décisif : Le pouvoir individuel des citoyens

3.4.1 Traduction des attentes

Contrairement aux attentes précédentes concernant la création d'une communauté politique consensuelle, une partie importante des auteurs que nous avons étudié espèrent de l'emploi du tirage l'augmentation du pouvoir individuel de chaque citoyen. Traduire cette hypothèse conduit à se poser deux questions : quel a été le poids de chaque citoyen dans l'avis citoyen ? Et sur la décision finale prise par l'institution ?

⁶¹ Réaction d'une participante à la présentation d'un tableau résumant les positions individuelles des citoyens sur les trois questions posées par la région.

3.4.2 « *Tout le monde a pu donner son avis* »

« Sind alle zur Wort gekommen? » « Ja, auf jeden Fall » « Wurde darauf aufgepasst, oder hat es sich ergeben? » « Nein, es wurde aufgepasst » « Und hat deine Meinung gezählt? » « Ja sicher. » (A2-16, 32:30).

« Il y avait un peu de tout le monde. Il y avait X qui est très bien, qui est un cerveau » « Tu as senti que tu apportais quelque chose par rapport à lui ? » « Oui, lui il est scientifique et nous c'est la vie courante. C'est un complément. Par exemple, la petite Y elle a apporté sa jeunesse » [...] « Et toutes les opinions ont compté ? » « Ah oui, tout le monde a pu donner son avis. » (P3-4, 12:30 et 29:50).

Quasiment tous les participants interviewés déclarent avoir eu l'occasion de s'exprimer dans les petits groupes et considèrent que leur opinion à compté. Ils mettent certes en avant des distorsions des conditions idéales de délibération (cf. infra, 4.2.2.2, p. 293) mais aucun d'entre eux ne dit avoir été ignoré. De plus, ils ont le sentiment d'avoir apporté leur compétence propre au travail⁶². Enfin si l'on regarde les votes intermédiaires, par exemple à Aix-la-Chapelle, ceux-ci reflètent des opinions individuelles agrégées. Il en va de même pour les avis des citoyens français sur les mesures prises par la Région et présentées en début de deuxième session. Certains avis traversent même l'épreuve de la délibération quasiment tels quels. Ainsi, les participants à Aix-la-Chapelle mettent en avant le problème des déchets sauvages (120 points sur 385) dès la deuxième unité de travail avant même d'avoir été informé sur ce sujet et ce point se retrouve de manière proéminente dans une grande partie des plans d'actions. Dans l'avis final cependant, les opinions individuelles, notamment dissidentes, deviennent extrêmement rares et c'est l'avis des groupes de travail et de rédaction du dernier jour qui domine. Lors de la remise, c'est le groupe qui parle. Lorsqu'on met les deux mini-publics en contexte, l'avis individuel de chaque citoyen n'a quasiment plus de poids et c'est l'avis collectif du groupe qui compte. Sur ce point, l'attente théorique n'est donc pas réalisée. Ce résultat est toutefois la conséquence de la formule mini-public qui cherche justement à éviter les avis individuels.

⁶² 13 des 18 répondants à l'enquête postérieure déclarent ainsi avoir apporté leurs compétences propres au travail du groupe (A6-1 à A6-10 et P7-1 à P7-9).

3.4.3 *Résultats*

Au sein du processus délibératif, les citoyens exercent leur pouvoir individuel. En revanche, le poids de chaque avis diminue très fortement au niveau macro, lorsque l'avis est rédigé et remis aux autorités mandataires. De ce fait, ce sont plutôt les attentes du groupe d'auteurs qui mettent l'accent sur la délibération qui se trouvent réalisées.

4. **Les mini-publics, des nouvelles mini-sociétés ?**

Contrairement aux attentes précédentes qui se concentraient sur les effets de l'emploi du tirage sur les participants, les attentes que nous allons maintenant tester s'articulent autour de la question des relations entre le mini-public et son contexte : assiste-t-on à un déplacement du pouvoir des représentants élus vers les représentants tirés au sort (4.1) ? Qu'en est-il de la question de la légitimité des mini-publics sur le terrain (4.2) ? Et peut-on mesurer des effets collatéraux sur la société ? Dans l'affirmative, lesquels (4.3) ?

4.1 **Rendre le pouvoir au peuple**

4.1.1 *Traduction des attentes*

La question du transfert de pouvoir est trop complexe pour être testée de manière satisfaisante ici. Mais l'on peut traduire les attentes concernant ce domaine par le biais de deux séries d'interrogations. Premièrement, il s'agit de comprendre si les mini-publics sont le lieu de la politique comme affaire de tous : est-ce « le peuple » qui a participé, où seulement une élite citoyenne ? Et les deux forums ont-ils rempli les espérances concernant la simplification de la politique ? Deuxièmement, quel a été le pouvoir des citoyens sur la politique réellement mise en place ? Que sont devenues les préconisations dans les instances représentatives traditionnelles ? Combien d'entre elles ont été acceptées et pour quelles raisons ? La parole citoyenne a-t-elle été instrumentalisée ?

4.1.2 La politique comme affaire de tous

4.1.2.1 Un peuple légèrement biaisé

L'analyse de la représentativité des participants par le biais de leur engagement politique et social permet de juger si le peuple présent était celui habitué au pouvoir et s'il était équilibré en termes partisans. On remarque dans les deux cas qu'il existe un certain écart à la moyenne. À Poitiers, les sympathisants de la majorité régionale semblent avoir été en sur-nombre (P1-1, 46 ; P3-6, 1:33). Les entretiens et l'observation révèlent aussi que les participants avaient, dans leur majorité, un intérêt et une sensibilité pour le sujet du changement climatique avant leur participation. Du côté allemand, c'est plutôt une sensibilité pour la politique communale qui ressort et un mécontentement vis-à-vis de la politique des déchets, sans que l'on puisse repérer une distorsion des appartenances partisanses.

Le profil d'engagement des participants est en revanche différent des moyennes nationales en France comme en Allemagne et le peuple qui participe est légèrement plus politisé que la moyenne (cf. illustration 56 p. 286). Si un tel état de fait s'explique principalement par le caractère volontaire de la participation, il n'en reste pas moins que l'attente théorique qui se réalise ici est plus proche de la vision d'un Burnheim et de ses conseils de volontaires intéressés que de celle d'une *Citizen Legislature* à la Callenbach & Phillips.

	Non membre	Membre d'une association	Membre d'un parti, d'un conseil municipal ou d'une <i>Bürgerinitiative</i>	Affiliation multiple
Jury citoyen (N=22)	50 %	32%	5%	13%
France	60 %	33%	~ 4% (parti) et ~ 0,3% (conseiller municipal)	~ 5 %
Planungszellen (N=89)	41 %	47%	4%	~ 8 %
Allemagne	~ 60 %	30 %	~ 2,3% (Parti) et ~ 3% conseil municipal ou <i>Bürgerinitiative</i>	~ 5 %

Illustration 56 : Activité socio-politique des participants⁶³.

⁶³ Sources : les chiffres concernant les participants aux *Planungszellen* et au jury sont issus du questionnaire d'évaluation (P2-1 à P2-22 et A5-5, 94-96). Pour l'engagement associatif, les sources sont l'INSEE et le *Deutsches Institut für Wirtschaftsforschung*. Les chiffres précédés de ~ sont des estimations personnelles basées sur le recoupement d'informations des partis politiques, des milieux associatifs et de différentes sources officielles.

4.1.2.2 La simplification du langage politique

« Je n'ai pas compris ce qu'était l'expression en anglais : two-step flow of communication. » « Dans les enquêtes d'opinion, dans les études américaines en psychosociologie, l'opinion ne se fait pas comme cela. Cela se fait en plusieurs étapes, c'est-à-dire en plusieurs paliers de communication. Certaines personnes assez influentes sont intéressées par un problème qu'elles diffusent autour d'elles. Cela ne peut se faire que par l'influence de personnes intermédiaires. » « À ce moment-là, on pourrait peut-être les appeler relais d'information. » (P6-6-4, 44).

« Es muss eine stringente Überwachung ... » « Was bedeutet stringent? Können Sie Bitte es ins deutsche übersetzen? » « Also stringent heißt genaue Überwachung. » (A1-1, 75).

L'observation participante a donné des éléments qui concordent dans les sens d'une simplification relative du langage politique. D'un côté les citoyens demandent souvent des traductions des termes techniques et complexes durant les délibérations, et leur avis est rédigé en grande partie avec des termes courants. Toutefois, ils n'hésitent pas à employer les expressions techniques et scientifiques quand il le faut. De plus, l'avis citoyen est lui-même retranscrit en mesures légales qui s'avèrent aussi complexes que d'habitude. La simplification a lieu mais elle est limitée aux débats et à l'avis.

4.1.3 *Le devenir des recommandations : Le pouvoir réel du peuple tiré au sort*

4.1.3.1 Le cœur des préconisations mis en œuvre

« Dennoch war es letztendlich immer nur ein Ideensammeln und Meinungsaustausch und kein Beschluss. » (A6-2, 1.2).

« La région a pris plus d'un an d'étude et a expliqué pourquoi certaines recommandations n'ont pas pu être suivies et pourquoi d'autres l'ont été. » (P7-9, 8.3).

À Aix-la-Chapelle, l'avis citoyen se traduit dans deux documents : l'*Abfallwirtschaftssatzung* (arrêté sur l'économie des déchets, A5-8-1) et l'*Abfallgebührensatzung* (arrêté sur la taxation des déchets, A5-8-2). Pour savoir en quoi la nouvelle réglementation s'appuie sur les recommandations citoyennes, on peut reprendre les 10 éléments des plans d'actions proposés par les citoyens et voir ce qu'ils sont devenus (illustration 57, p. 291). La conclusion est assez

nette : dans tous les cas sauf un, la ville a mis en place la solution préférée par la majorité (relative ou absolue) des participants. La seule exception concerne le rythme de levée de la poubelle de déchets résiduels, pour laquelle les citoyens préconisaient une réduction du rythme. À Poitiers la situation est tout à fait comparable. Dans la réponse officielle que la région a faite au jury citoyen, elle reprend point par point les recommandations et décline ses actions dans le domaine concerné ou formule ses réserves vis-à-vis de l'avis des citoyens (A6-12). Là encore, on voit qu'une grande majorité des préconisations est acceptée ou que les mesures déjà en place et jugées comme positives par les participants sont maintenues. Certaines propositions sont aussi rejetées mais seulement sur la base d'une argumentation.

4.1.3.2 Le pouvoir symbolique de la parole citoyenne

Au-delà des préconisations elles-mêmes, on peut juger du pouvoir citoyen en s'intéressant au devenir de l'avis en tant qu'objet discursif face auquel les acteurs doivent réagir. L'étude empirique laisse apparaître qu'aucun acteur n'a été épargné par la « parole citoyenne » et que tous ont dû, à un moment ou un autre, prendre position. Une partie d'entre eux a accepté complètement l'avis y compris les recommandations critiques et/ou contraires aux convictions propres⁶⁴. C'est le cas de la majorité régionale et de la direction du service environnement en Poitou-Charentes ainsi que des *Grünen* à Aix-la-Chapelle⁶⁵. Une autre partie des acteurs a commencé par rejeter en bloc l'instrument avant de se saisir de certains des résultats à leur propre compte et d'utiliser l'avis comme base d'argumentation. C'est ce que l'on observe dans le cas de la CDU et de la FDP à Aix-la-Chapelle. Alors que ces deux partis critiquent la mise en place du modèle comme servant des intérêts de politique politicienne avant et peu après le forum, ils finissent par reprendre les résultats à leur compte pour critiquer la politique de la coalition *Grünen/SPD*⁶⁶. Un troisième schéma de positionnement apparaît si l'on s'intéresse à l'opposition régionale en Poitou-Charentes qui sans dénigrer le modèle ou ses résultats en privé (entretiens) en minimise l'importance en public (P6-8-2-1, 15). Un dernier schéma est plus subi, il concerne principalement les services administratifs qui

⁶⁴ Cf. par exemple la réaction de la présidente de la région Poitou-Charentes lors de la remise de l'avis (P6-8-2-1, 5) : « Nous allons nous en saisir, nous allons dire ce que nous en retenons, ce qu'aussi nous ne pouvons pas retenir, pour faire en sorte, à travers cette démarche de citoyenneté, de mieux tenir nos engagements. »

⁶⁵ A3-10 (22:35) : « Und wenn die Ergebnisse die Idee der CDU unterstützt? » « Das müssen wir akzeptieren und wir müssen uns damit abfinden. »

⁶⁶ Voir par exemple A1-1 (91) sur la critique de la procédure durant les *Planungszellen*. Sur la critique postérieure voir A3-8 (01:16:00). Enfin sur l'emploi des résultats postérieurement, voir A5-6-7 (1-2).

sans avoir la liberté de s'exprimer sur les résultats du processus sont tenus d'appliquer les décisions politiques qui en découlent. Toutefois, ils composent avec cette situation et cherchent dans l'avis les propositions qui peuvent les aider à faciliter leur travail (P4-1, 37:20 ; A6-11-1). L'étude empirique montre ainsi clairement que, quel que soit le positionnement choisi ou subi par les acteurs, ils sont obligés de réagir : la parole citoyenne acquiert une valeur symbolique forte. Celle-ci est confirmée par l'effet combiné des recommandations et de la prise de décision : à Aix-la-Chapelle la problématique des déchets ménagers était en discussion depuis une dizaine d'années et la *Abfallgebührensatzung* était modifiée chaque année sans qu'une réforme de fond soit réalisée⁶⁷. Les *Planungszellen* ont par leurs résultats et par le fait même de leur mise en place créé un nouvel état légal et symbolique que les acteurs ont pris en compte et dont ils pensent qu'il sera difficile de dévier dans le court terme⁶⁸.

4.1.4 Résultats

Le jury citoyen comme les *Planungszellen* sont l'occasion d'un transfert de pouvoir effectif puisque les recommandations les plus centrales des participants sont mises en place par les institutions mandantes qui sont en outre liées par la dimension symbolique de la parole citoyenne. Celle-ci créé un équilibre discursif durable et lie les acteurs institutionnels malgré son caractère officiellement facultatif.

⁶⁷ Le texte précédent datait de 1992 et en était à la 18e version en 2007.

⁶⁸ Cf. par exemple l'opinion de l'un des politiciens : « Und wenn die Ergebnisse nicht umgesetzt werden, stellt es das Verfahren infrage? » « Ich halte es für unwahrscheinlich, dass die nicht umgesetzt werden » « Warum? » « Ja, weil das politische *Setting* so ist, dass jetzt irgendeine Entscheidung getroffen werden muss. Da haben sich alle beteiligten *committed*. Sie konnten sich nicht einigen, welche Entscheidung sie treffen wollten und jetzt gibt es ein Bürgergutachten. Da kann ich mir nur schwer vorstellen, dass man ein grundsätzlich anderen Weg geht. » A3-1 (22:56).

Plans d'actions		N de plans	Abfallwirtschaftsatzung du 10.12.2008 (AWS) et Abfallgebührensatzung du 01.01.2009 (AGS)		
(1) Rythme des levées / déchets résiduels	Rythme réduit	Deux fois par mois	5	Rejeté en partie	AWS-§14-1 : est possible mais n'est pas le standard. De plus pas de différence entre centre et périphérie
		Deux fois par mois en périphérie et une fois par semaine au centre	4	Rejeté en partie	
		Une fois par mois	1	Adopté en partie	
	Rythme réduit et possibilité d'augmenter contre paiement	Deux fois par mois avec possibilité de réduire à une fois	2	Rejeté en partie	Cf. infra
		Deux fois par mois avec possibilité d'augmenter à quatre fois	1	Adopté en partie	
		Une fois par mois avec possibilité d'augmenter à deux fois	2	Rejeté en partie	
		Quatre fois par mois avec possibilité de réduire à deux fois	1	Adopté	
Choix libre sans surcoût		3	Adopté en partie	AWS-§14-1 : pour la poubelle de 1100 litres	
(2) Rythme des levées / déchets organiques	Ancien rythme	Une fois par semaine	5	Adopté	AWS-§14-1 : la poubelle de déchets organiques est ramassée chaque semaine
	Autre rythme	Une fois par semaine en été et deux fois par mois en hiver	4	Rejeté	
		Deux fois par mois	4		
		Choix libre	3		
		Au centre quatre ou deux fois par mois. En périphérie une ou deux fois par mois	1		
Au centre une fois par semaine. En périphérie deux fois par mois	1				
(3) Rythme des levées / papier	Rythme fixe	Une fois par mois	10	Adopté	AWS-§14-1 : la poubelle de déchets papier est ramassée une fois par mois
		Deux fois par mois	3	Rejeté ou en partie rejeté	
	Rythme variable	Choix libre sans surcoût	3		
		Au centre deux ou quatre fois par mois. En périphérie une ou deux fois par mois	1		
		Au centre deux fois par mois. En périphérie une fois par mois	1		
Choix entre deux fois et quatre fois par mois	1				
(4) Taille des poubelles	Garder le système (60/120/770/1100 litres)		8	Adopté	AWS-§11-4 : la ville met à disposition des poubelles de 60, 120, 770 et 1100 litres
	Ajouter une poubelle de 240 litres		2	Rejeté	
	Éliminer la poubelle de 770 litres		1	Rejeté	
	Coupler la taille des poubelles au rythme des levées		3	Rejeté	
	Découpler la taille de la poubelle de déchets organiques et papier de celle de la poubelle de déchets résiduels	Pas de mention (signifie non)	14	En partie adopté	
Oui		5			
(5) Système électronique d'identification	Contre		15	Adopté	AWS et AGS : pas de mention
	Pour		2	Rejeté	
	Pas de mention		2	-	
(6) Clé de répartition de la taxe	Une colonne		8	Adopté	

Plans d'actions		N de plans	Abfallwirtschaftsatzung du 10.12.2008 (AWS) et Abfallgebührensatzung du 01.01.2009 (AGS)	
	Une taxe de base plus une colonne	9	En partie adopté	AWS-§24 et AGS-§2 : une taxe unique est prélevée pour couvrir l'ensemble des coûts du ramassage des déchets ménagers. Il n'y a en revanche pas de taxe de base
	Deux colonnes	1	Rejeté	
	Trois colonnes	0	Rejeté	
	Autre	1	Rejeté	
(7) Encombrants	Gratuit comme avant	6	Adopté en partie	AWS-§15 : Au centre ville, les encombrants sont ramassés gratuitement sur rendez-vous téléphonique. En périphérie, le ramassage se fait une fois par mois sur rendez-vous téléphonique. AGS-§1-4 et AGS-§2-3 : il est possible de demander un ramassage express contre une taxe de 50€
	Gratuit comme avant mais avec RDV par téléphone	3	Adopté en partie	
	Payant pour chaque enlèvement	5	Rejeté	
	Gratuit une fois par an seulement	4	Rejeté en partie	
	Gratuit deux fois par an seulement	1	Rejeté en partie	
	Ramassage express contre paiement de 10€	1	Adopté en partie	
(8) Service complet	Garder le système (Obligatoire-payant au centre et possible-payant en périphérie)	10	Adopté	AWS-§14-2 : au centre ville, le service complet est standard et payant mais une exemption est possible. En périphérie, le service est possible contre paiement. Le service complet ne concerne que les poubelles de 120 litres ou plus au centre et de 770 litres ou plus en périphérie.
	Possibilité d'annuler le service en centre ville	2	Adopté	
	Service au centre ville reste payant mais moins cher	1	Rejeté	
	Service gratuit partout	1	Rejeté	
	Obligatoire et gratuit pour le centre et possible contre taxe ailleurs	1	Rejeté	
	Annuler partout	1	Rejeté	
(9) Inclusion des commerces	Pas de recommandation dans ce domaine	9	-	§12-2 : les commerces sont inclus dans la taxe
	Oui	8	Adopté	
	Non	1	Rejeté	
	Plus d'informations sont nécessaires avant de décider	1	Rejeté	
(10) Autre	Possibilité de créer des <i>Entsorgungsgemeinschaften</i> (« communauté de jetage d'ordure »)	3	Adopté	AWS-§9
	Produire de la documentation supplémentaire pour sensibiliser au tri	11	Pas de mention	
	Réduire la taxe pour les personnes qui produisent moins d'ordures	* ⁶⁹	Adopté	AGS-§2-1 : remise de 15€
	Mettre en place des détectives des déchets pour contrôler les poubelles (tri et tourisme des déchets)	6	Pas de mention	

Illustration 57 : Aix-la-Chapelle. Les recommandations des citoyens et leur mise en œuvre.

⁶⁹ Cette recommandation ne se trouve pas dans les plans finaux mais dans le vote de l'unité de travail 11. On relève ici ce point parce qu'il a été mis en place par la ville.

4.2 Le mini-public et son environnement : la question de la légitimité

4.2.1 Traduction des attentes

Les auteurs de la théorie de la démocratie aléatoire considèrent que les corps tirés au sort puiseront leur légitimité dans une double source : la procédure et la publicité. On peut traduire ces attentes par trois séries de questions, la première concernant la légitimité procédurale intrinsèque : le tirage au sort est-il vu comme légitime par les participants ? Les conditions de la bonne délibération sont-elles réunies ? Et comment les participants voient-ils leur légitimité ? La deuxième série de questions concerne l'aspect contextuel de la légitimité : comment organisateurs, intervenants, politiciens, et animateurs conçoivent-ils la légitimité des deux mini-publics ? Quel est le rôle du concept de transparence ? Enfin troisièmement, comment le « reste de la population » c'est-à-dire les non-participants ainsi que la « sphère publique » considèrent-ils les jurys et *Planungszellen* ? Quel est le ton du discours médiatique ? En bref, quelle est la relation entre mini-public et maxi-public ?

4.2.2 La légitimité intrinsèque

4.2.2.1 Le mini-public et le tirage en tant que procédures

« À partir du moment où on considère que tous les citoyens sont égaux (principe de la démocratie) il faut aussi admettre que n'importe lequel peut occuper n'importe quelle fonction – le tirage au sort est donc légitime. » (P7-2, 15.2).

La grande majorité des participants considère la procédure de mini-public comme légitime (A6 et P7, 5.1 à 5.3). Plus concrètement, les citoyens allemands considèrent que l'emploi du modèle est légitime parce que tous les citoyens sont touchés par la problématique des déchets et qu'il est donc normal de leur demander ce qu'ils en pensent : on est dans le cadre de la *Betroffenheit*⁷⁰. À Poitiers, la légitimité du modèle est conçue en termes plus généraux d'opportunité de consulter les citoyens en démocratie (cf. exergue) quoique certains partici-

⁷⁰ Cf. par exemple A6-6 (5.2) : « Müll liegt im Erfahrungsbereich jedes Bürgers, so dass hier durchaus eine Meinungsbildung sinnvoll und möglich ist. »

pants notent qu'un sujet trop vaste peut nuire à cette légitimité. De même, la valeur facultative des recommandations est parfois vue comme une limite : aux questions 14.8 et 14.9 de l'enquête postérieure, une partie non négligeable des répondants considèrent que la *Planungszelle* pourrait et devrait être employée dans un cadre plus formel afin de lui assurer une légitimité juridique (A6-2, 14.8). Concernant la légitimité du tirage lui-même, les citoyens semblent avoir dans les deux pays le même cheminement intellectuel. Ils commencent par déclarer que c'est un instrument théoriquement très satisfaisant parce qu'il permet de réunir un groupe hétérogène de participants. Ils notent toutefois que le caractère facultatif de la participation crée un hiatus entre principe et réalité : ceux et celles qui acceptent de participer ont un profil particulier et ne sont pas parfaitement représentatifs de l'ensemble de la population. Malgré cette limite, le tirage reste la « moins pire » des solutions pour choisir des citoyens lors de mini-publics et la procédure est donc légitime⁷¹.

4.2.2.2 Les conditions de la bonne délibération

Le cœur de la légitimité procédurale réside pour une grande partie des théoriciens dans le couple tirage + délibération. Cette dernière doit cependant remplir des conditions de qualité auxquelles nous allons nous intéresser. Six éléments concordent pour établir que les deux forums ont été satisfaisants de ce point de vue. Tout d'abord, ils ont laissé place à une diversité d'opinions concernant les problèmes en discussion. On ne peut pas parler d'information unilatérale. Ensuite, le programme de travail alternant information et délibération, travail en grand et petit groupe, temps de discussion et d'agrégation des opinions est le signe d'une délibération de qualité. L'observation participante a livré des résultats très clairs en la matière. Les discussions en petits groupes ont été dans les deux pays marquées par une distribution égalitaire des temps de parole et par la possibilité pour chaque participant de se manifester pour donner son opinion, processus entretenu de manière consciente sous la forme de relances, de questions spécifiques, de tours de tables avant la rédaction des éléments à reporter dans les sessions plénières⁷². Ces dernières ont naturellement laissé plus de place à des phé-

⁷¹ Voir par exemple A2-14 (08:00) : « Das Prinzip ist schon in Ordnung. Aber nur jeder zehnte hat sich bereit erklärt und das führt das Prinzip ad absurdum, weil sich nur diejenigen gemeldet haben, die tatsächlich Interesse haben. » et A2-1 (08:29) : « Ich halte es für die beste Art einen repräsentativen Schnitt zu bekommen. Man kann zwingen, aber das würde das Verfahren grundsätzlich ändern. Unter den aktuellen Bedingungen ist das die einzige Möglichkeit. »

⁷² Voir par exemple A1-2 (96-99) ou A2-2 (25:14) pour l'Allemagne et P1-1 (58) ou P3-4 (29:30) pour la France. Voir aussi l'illustration 51 p. 255.

nomènes de monopolisation de la parole et ce malgré les efforts de l'animation pour les freiner. Toutefois, cela ne semble pas avoir gêné les autres participants qui jugent les « meneurs » comme utiles pour faire avancer la discussion et poser des questions critiques⁷³. Les deux mini-publics ont aussi combiné délibération et agrégation de manière à laisser la place aux opinions individuelles tout en donnant une priorité aux formulations collectives. Du point de vue de la transparence procédurale, les *Planungszellen* comme le jury citoyen semblent satisfaisants : les deux forums avaient des résultats ouverts et se sont révélés réflexifs c'est-à-dire que les participants ont pu critiquer la procédure et en influencer le cours. L'ensemble de ces observations doit toutefois être relativisé par la prise en compte de trois points plus controversés. Tout d'abord parce, comme on a eu l'occasion de le voir, il existe des meneurs qui peuvent influencer le déroulement de la délibération. Ensuite, parce que lorsqu'il s'agit de rédiger et d'écrire, les hiérarchies d'éducation semblent ressortir. Ce phénomène est plus marqué en France où la rédaction est plus « littéraire »⁷⁴ et moins visible en Allemagne où une plus grande partie de la formation de l'opinion collective se fait par agrégation de votes individuels et où la rédaction est réalisée par l'équipe d'animation. Enfin, dans chacun des deux cas, le choix des intervenants a pu jouer un rôle limitant la diversité des points de vues : à Aix-la-Chapelle, les citoyens n'ont eu aucune possibilité d'influencer l'agenda concernant les intervenants. À Poitiers, ils ont certes eu cette possibilité et l'ont utilisé, mais les intervenants prévus étaient moins porteurs d'intérêts contradictoires.

4.2.2.3 La bonne décision comme clé de la légitimité

« Den Ratsmitglieder und den „sachkundigen Bürgern“ des zuständigen Ausschusses standen die vielfältigen Informationen nicht zur Verfügung. » (A6-1, 5.2).

Le matériau empirique a laissé apparaître une troisième source de légitimité procédurale, sous-estimée par les théoriciens : il semble que les participants soient très conscients qu'ils n'ont pas de légitimité électorale et que leurs possibilités de reddition de comptes sont très limitées puisqu'ils ne sont pas formellement jugés sur leurs actes par le reste des constituants

⁷³ Cf. par exemple P3-1 (23:41) : « Y-a-t-il eu des personnes dominantes dans le groupe ? » « Oui » « Et tu en penses quoi ? » « C'est bien justement, ça permet d'entraîner et d'influencer le reste du groupe. »

⁷⁴ Voir par exemple l'avis d'un des organisateurs (P5-1, 29:04) : « Penses-tu que tout le monde peut participer dans le groupe ? » « Non, sur la participation à la rédaction de l'avis, non. C'était totalement inégal. Il y a des gens qui écoutaient mais qui n'ont pas produit. » Voir aussi P3-6 (50:45) pour l'avis d'une participante.

mais aussi parce que leurs préconisations sont facultatives. Afin de contourner cette limite, ils font tout pour mettre en avant une nouvelle source de légitimité basée sur la formulation de bonnes recommandations. Ainsi, ils déclarent avoir travaillé en prenant en compte l'ensemble des intérêts, en ayant discuté l'ensemble des sujets, après avoir pesé les avantages et inconvénients de chaque solution. Ils ont, disent-ils, pris en compte l'intérêt général.

4.2.3 La légitimité en contexte

4.2.3.1 Mini-public et maxi-public

« Die Berichterstattung der Idee und die Durchführung der PZ waren in den Medien präsent. Weiterhin habe ich mit einigen Beteiligten während des Verlaufs der PZ gesprochen und festgestellt, dass auch sie als Multiplikatoren tätig waren und Freunden, Bekannten und Kollegen von dieser Arbeit erzählt haben. » (A6-5, 4.1).

L'étude empirique montre que les deux mini-publics ont été présents dans la sphère publique à trois moments et par le biais d'autant de canaux, mais que cette présence a été modeste. Avant le début du forum, la régie municipale d'Aix-la-Chapelle ainsi que les partis de la coalition ont présenté à la presse la mise en place de la *Planungszelle* (A5-6-1 et A5-6-2). Durant les deux fois quatre jours, les *Planungszellen* étaient censées travailler à huis-clos, plan déjoué par les participants du premier groupe qui avaient invité dès le premier jour un journaliste⁷⁵. Enfin, la remise en février 2008, a aussi provoqué l'intérêt de la presse locale et l'on compte près d'une dizaine d'articles sur le sujet dont un est le témoignage critique de l'un des participants. À Poitiers, le traitement du jury par la presse a aussi été principalement concentré autour de la remise, là aussi avec un article sous forme de témoignage de l'un des participants les plus critiques vis-à-vis de la procédure. La presse audiovisuelle et radiophonique ne semble s'être intéressé à aucun moment au sujet. On doit donc conclure que l'intérêt des médias est plutôt limité et que l'attente théorique sur ce point est peu réalisée. Ce manque d'intérêt des médias classiques pourrait être compensé par une large diffusion de la parole citoyenne elle-même, c'est-à-dire du rapport citoyen. Là encore l'étude empirique tend plutôt à montrer que la diffusion reste confidentielle : le rapport allemand a été tiré à

⁷⁵ A1-1, (72). Cet événement a été vivement discuté durant la première semaine. Pour les organisateurs la présence d'un journaliste était un danger vis-à-vis de la confidentialité des débats. Pour les citoyens au contraire une garantie de la transparence et de la publicité du processus.

500 exemplaires, pour la plupart distribués lors de la cérémonie de remise, le rapport français a été copié et distribué principalement aux participants et à des journalistes. Si les deux textes étaient accessibles sur internet sur le court terme, cela n'a pas été le cas sur le moyen terme. Concernant en revanche la publicité par le biais des multiplicateurs, on peut sans hésitation avancer que l'exercice a été un succès (cf. p. 281 et suiv.). Globalement donc la relation entre mini-public et maxi-public est plutôt ténue dans les deux terrains empiriques. Cet état de fait est problématique si l'on prend en compte que les citoyens interrogés fondent une partie de leur légitimité justement sur la publicité de leurs travaux⁷⁶.

4.2.3.2 Citoyens et politiciens

Une méfiance partagée

« Es ist interessant aber man sollte keine falsche Erwartungen wecken. Es ist ganz klar Empfehlungen und es gibt gute Gründe, warum man nicht alles davon realisiert. » (A3-8, 02:30).

« Ce qui me choque moi c'est le mot jury qui a une connotation juridique et je pense que les citoyens doivent juger leurs élus et les sanctionner par les élections. On est dans une démocratie et l'expression forte de la démocratie, c'est les élections. Dans un pays où le taux d'abstention monte gravement, je pense que donner l'illusion que la démocratie peut s'exprimer autrement c'est encourager à mon avis l'abstention lors des élections. » (P4-2, 00:29).

La méfiance des participants vis-à-vis des politiciens que l'on observait préalablement n'est pas unilatérale puisqu'une partie des acteurs politiques est aussi sceptique quant à la légitimité de l'entreprise participative. En Allemagne, cette méfiance est présente dans les rangs même des partisans du projet (cf. la déclaration d'un membre du parti écologiste qui avait lancé le modèle en exergue). Dans son discours d'introduction lors de la première session de travail, le représentant de la SPD justifie certes l'emploi du modèle par la nécessité d'associer plus tôt et plus souvent les citoyens au processus de prise de décision publique (A1-1, 41) ; il souligne toutefois ne pas faire une confiance aveugle au modèle⁷⁷. Cette position est

⁷⁶ A2-19 (43:20) : « In die Öffentlichkeit zu treten ist das einzige auf der Hand durch diese Planungszelle. Man trifft keine verbindliche Entscheidung und wenn diesen Vorschlag überhaupt nicht in den Medien geht und keiner davon erfährt, dann ist es unwichtig. Das ganze lebt davon, dass diese Kontrolle durch die Öffentlichkeit nachher da ist. Und das finde ich gut. »

⁷⁷ Son discours se poursuit ainsi : « Sie müssen uns zeigen, dass es eine gute Entscheidung war, dieses Modell zu benutzen. » (A1-1, 41). Il ajoute dans un entretien dans la presse que le conseil municipal ne se sentira

toutefois modérée en comparaison à celle de l'opposition qui dans les deux pays formule trois critiques fondamentales. Premièrement concernant la légitimité de l'outil, les opposants notent que l'emploi d'un mini-public est le signe d'une lâcheté face aux responsabilités des représentants élus dont c'est le travail et la compétence de prendre des décisions concernant la communauté. En France cet argument prend la forme d'une accusation de démagogie⁷⁸. La deuxième ligne de critiques concerne la légitimité des résultats. À Aix-la-Chapelle CDU et FDP mettent le doigt sur le fait que la solution retenue par les citoyens est celle du *status quo* ce qui fait que les *Planungszellen* n'ont rien été de plus que « de l'argent jeté par les fenêtres » (A3-11). À Poitiers, la critique concerne le caractère simple et consensuel des recommandations qui n'auraient pas nécessité un tel outillage méthodologique. L'argument financier y est en revanche moins présent. Enfin, certains politiciens mettent en doute la légitimité du tirage en tant que procédure de sélection, et appuient sur le fait que la légitimité en démocratie est issue du vote et de lui seul⁷⁹. Cette position est toutefois très minoritaire et rarement définitive, comme le montre cet extrait d'entretien réalisé avec un des acteurs politiques les plus critiques vis-à-vis des mini-publics (P4-1, 05:41) :

« Ils ont été choisis par hasard, quoi. Alors là, quelle légitimité ont-ils ? » « Vous pensez quoi justement du tirage au sort ? » « Pas grand chose, parce que c'est quand même laisser au sort le choix de décider de gens qui ... Quelle légitimité ont-ils pour représenter la population ? D'un autre côté, si on fait appel aux associations, aux comités de quartier, là c'est peut-être trop politisé ... finalement, c'est peut-être pas la mauvaise formule, le tirage au sort. »

Démocratiser la démocratie

À l'inverse des positions précédentes, une partie des acteurs politiques se montre enthousiaste et confiante dans la légitimité et le bien fondé des mini-publics. Deux arguments servent de base à cette position. Premièrement et principalement, c'est le tirage en tant que

pas obligé à mettre en œuvre toutes les recommandations des citoyens (A5-6-1).

⁷⁸ Cf. A-5-9-1 (1) : « Ratscherr Pabst weist darauf hin, dass dieses Thema seit Jahren in Kommissionen und überfraktionellen Gesprächen behandelt wird und hält es für einen Offenbarungseid der Politik, dass diese keine Entscheidung herbeigeführt habe, sondern diese Verantwortung jetzt dem Bürger überlassen wolle, der zudem auch noch die Kosten für das aufwändige Verfahren zu zahlen habe. » Pour la France voir P4-2 (03:50) : « Les jurys citoyens, c'est un peu démago quand même. »

⁷⁹ C'est aussi l'avis de certains citoyens (A2-16, 54:30) : « Manche TeilhemerInnen wollen aufpassen, dass die Ergebnisse umgesetzt werden und wenn es nicht der Fall sein sollte, wollen dann zur Presse gehen. Würden sie da mitmachen? » « Sehen Sie, das ist genau das, was ich von Anfang an kritisiere. Man macht eine Planungszelle und sagt den Bürgern sie hätten eine Legitimation, die sie nicht haben. Die Legitimation hat der Stadtrat. Man lädt die Leute ein und Sie denken dann subjektiv: „Wenn wir eingeladen sind und es ist so toll hier dann musst das auch legitim sein“. Aber es ist nicht so. »

procédure de choix, couplé au système de délibération qui fonde dans leur discours la légitimité des forums. Le fait d'avoir un échantillon représentatif de la population qui propose des solutions après délibération. Deuxièmement, les politiciens mettent en avant la thématique de la crise de la démocratie représentative et de la nécessité de trouver des alternatives viables de prise de décision. À Poitiers s'ajoute l'idée d'une évaluation plus dynamique des politiques publiques (P1-1, 26 ou A1-1, 41).

Une dépendance réciproque

« Denken Sie im Nachhinein, dass die Planungszelle ein geeignetes Instrument darstellt, um Empfehlungen aufzustellen? Wenn ja, in welchen Bereichen? » « Ja, in jeglichen Bereichen der Kommunalpolitik, in denen extrem unterschiedliche Interessen aufeinander treffen, da Politiker vielfach einfach nicht genügend mit widerstrebenden Interessen konfrontiert werden (können). » (A6-5, 14.7).

Au-delà des deux positions précédentes de critique et de soutien, l'exercice semble créer une dépendance réciproque entre citoyens et politiciens. On a vu précédemment que la parole citoyenne acquiert un pouvoir symbolique qui lie les acteurs politiques qui ne peuvent plus faire comme si les mini-publics n'avaient pas existé. À Aix-la-Chapelle cet effet de *spill-over* semble avoir eu au moins deux conséquences de moyen terme sur la politique traditionnelle. Premièrement, les anciens opposants au projet se sont saisis des recommandations pour les utiliser dans leur discours contre les initiateurs du projet (A5-6-6, 1). Deuxièmement, et même si cela est moins aisé à reconstruire, il semble que l'exercice pris dans son contexte aie inspiré la coalition arrivée au pouvoir en 2009. En effet, on trouve dans l'accord de coalition entre la CDU et les *Grünen* l'intention de défendre le modèle de taxe à une colonne parce qu'il est « bon et efficace » et la volonté de faire de la participation des citoyens la première priorité de leur programme de gouvernement (A5-10-1, 3-4 et 14). À Poitiers, de tels effets sont moins visibles, probablement parce que la majorité régionale avait intégré depuis longtemps la démocratie participative et que celle-ci était déjà un élément majeur de son action. Toutefois, l'expérience a eu pour effet de « convaincre à l'intérieur des propres rangs », et certains politiciens de la majorité notent durant les entretiens que l'exercice les a convaincus de la légitimité de la démocratie participative (P4-3, 17:00). On retrouve aussi la démocratie participative dans le programme du parti socialiste pour les élections régionales

de 2010 (P6-11-1). La *Planungszelle* comme le jury citoyen acquièrent donc une légitimité propre au travers de leur présence dans l'espace politique. Les citoyens aussi disent se sentir dépendants vis-à-vis des élus. Tout d'abord, ils considèrent pour beaucoup que leur légitimité réside dans leur rôle de conseil aux représentants élus pour sortir de l'impasse de la politique agonistique (cf. exergue). Ensuite, ils posent systématiquement la question de la mise en œuvre de leurs recommandations et cherchent une partie de leur légitimité dans le système représentatif lui-même, par le biais de la prise en compte de leur travail (A1-1, 91 et A1-2, 118). C'est l'acceptation et la prise en compte des recommandations par le système représentatif qui est en mesure de les rassurer sur leur légitimité.

4.2.3.3 Les autres acteurs et la légitimité

Intervenant 1 : « seien Sie mutig, dieses Bürgergutachten wird von den Politiker dieser Stadt gelesen. Sie haben die Chance eine Langfristige Perspektive vorzuschlagen. » (A1-2, 114).

Les organisateurs et animateurs ont sur la légitimité un discours proche de celui des politiciens partisans du modèle et considèrent que celle-ci repose sur le tirage au sort couplé à la délibération⁸⁰. C'est aussi l'avis de l'ensemble des intervenants quoique que ces derniers mettent en avant que la légitimité n'est pas basée sur la compétence technique mais sur la délibération et la position d'indépendance des participants (A3-6, 22:00).

4.2.4 Conclusion : une légitimité issue de la complexité

On peut tirer trois conclusions de la mise en perspective des observations empiriques. Premièrement, la légitimité des mini-publics est ressentie de façon comparable par l'ensemble des acteurs et elle se fonde sur l'équation légitimité = tirage + délibération + résultats facultatifs + traduction des préconisations par la sphère représentative classique + publicité. Deuxièmement, et contrairement aux attentes théoriques, la légitimité procédurale et la publicité ne suffisent pas à fonder la légitimité des mini-publics aux yeux des acteurs en présence. Troisièmement et conformément aux attentes théoriques, les *Planungszellen* et jurys

⁸⁰ Voir par exemple les consignes d'un animateur (P6-6-4, 31) : « à titre d'exemple, je vous donne des recommandations. Par exemple, éviter d'écrire, nous les citoyens Picto-Charentais. Si vous commencez comme ça, vous serez démolis si l'avis est publié au Conseil régional ou ailleurs. Je vous recommande cela, parce que souvent dans des démarches comme celle-ci, la légitimité du groupe est quelque chose qui est important et qui est mis en questionnement. Là où vous êtes légitime, c'est que vous êtes un groupe qui a été tiré au sort. Il est important que vous restiez dans le cadre de cette légitimité-là. »

citoyens semblent pouvoir se passer de la légitimité d'établissement créée par l'élection sans heurt. Les acteurs construisent une nouvelle forme de légitimité qui repose sur une interdépendance entre la sphère représentative classique et la procédure délibérative d'un groupe de citoyens tirés au sort travaillant à la recherche de bonnes solutions, en opposition à la politique électorale et agonistique.

4.3 Une nouvelle société sans nouvel Homme

« Le jury citoyen, c'est permettre à des gens de rentrer à un moment donné dans un univers dans lequel ils ne rentreraient jamais et par lequel ils sont concernés chaque jour. Avec une non-obligation de participer à vie [Silence]. C'est comme une exposition, c'est un espace éphémère, un lieu où les gens se parlent de valeurs en dehors du monde politique, religieux et associatif. C'est très particulier et improbable [Silence]. » (P5-1, 53:50).

4.3.1 Traduction des attentes

Au niveau macro-social, les partisans du tirage espèrent une multitude de changements plus ou moins radicaux. Son emploi devrait donner naissance à de nouvelles institutions sociales : on verrait reflourir l'éducation populaire, un nouveau secteur économique prendrait son envol et le tirage lui-même deviendrait une institution. Concrètement, on pourra donc se poser cinq questions : peut-on détecter, à Aix-la-Chapelle et à Poitiers l'apparition de ces institutions sociales ? Que pensent les différents acteurs du tirage ? Ont-ils appris quelque chose ? Et quels sont les volumes financiers qui ont été en jeu ? Peut-on parler d'une économie de la participation ? La deuxième série d'attentes théoriques, plus vaste encore, concerne l'émergence d'une nouvelle société plus coopérative et durable, à tendance anarchiste, basée sur l'amour du risque. Peut-on avancer que la *Planungszelle* et le jury citoyen ont remodelé la société de telle manière ? Plus concrètement, si l'on observe les processus à l'œuvre, les citoyens se comportent-ils de manière plus coopérative et délibérative durant les forums ? A-t-on été dans un cadre collaboratif et non agonistique ? Qu'en a-t-il été après la participation ? Si l'on s'intéresse maintenant aux opinions des acteurs, la participation entraîne-t-elle chez les citoyens une plus grande empathie pour le travail politique ? Ont-ils changé leur appréciation de l'activité de politicien et sur la politique en général ? Plus généralement, l'ensemble des acteurs ont-ils l'impression de créer les bases d'une nouvelle société ? Sont-ils

d'avis que leur activité avant pendant et après le forum est une pierre apportée à un vivre ensemble renouvelé ? A-t-on affaire à des anarchistes en puissance ? Enfin, quelle est leur position par rapport au risque, se sont-ils révélés des babyloniens à la Borges ?

4.3.2 *Des embryons de nouvelles institutions sociales*

4.3.2.1 Le tirage : Fort potentiel, nombreux obstacles

« J'y vois le rôle d'une deuxième chambre (sénat) composée pour partie d'élus et de tirés au sort ayant, en s'entourant d'experts, le rôle d'éclairer la première chambre (conseil régional / Assemblée Nationale) sur les questions techniques, les impacts sociaux et économiques des projets de Lois et les effets de long terme de certains choix. » (P7-2, 5.3).

« Man könnte sagen: alle Vorschläge die über fünf Millionen sind, werden nicht mehr über die Fraktionen sondern über eine Planungszelle entschieden. » (A3-2, 18:00).

On a déjà souligné que l'ensemble des acteurs considère que le tirage est une procédure légitime pour recruter des jurés citoyens et des *Bürgergutachter*. Pour certains toutefois en *ultima ratio*, pour d'autres en *prima ratio*. L'étude postérieure a aussi permis de juger des associations mentales que les citoyens lient au tirage (voir illustration 58, p. 302). Les deux plus fortes sont celles avec les termes « impartialité » et « indépendance ». À l'inverse les associations les moins fortes sont celles avec les termes « mandat » et « pouvoir ». Ces derniers sont en revanche fortement corrélés avec le vote électif. En outre, les répondants associent vote et tirage à « démocratie », « procédure juste » et « légitimité » en des mêmes proportions. Les entretiens livrent une image semblable. Les citoyens ne semblent pas préférer une procédure à l'autre en essence et ont de ce point de vue une approche pragmatique. Cela ne les empêche toutefois pas de considérer que le tirage est une procédure disposant d'un fort potentiel démocratique dans le cadre de nos sociétés libérales. Les citoyens se muent même parfois en théoriciens de la démocratie aléatoire, comme le montre l'exergue. Ils soulignent toutefois pour la plupart que le tirage ne peut être qu'une procédure parmi d'autres. On a déjà vu la position des politiciens partisans et opposants aux mini-publics : pour les uns le tirage est une solution aux crises de la démocratie représentative, pour les autres il est un obstacle à la démocratie élective. Pour la plupart des intervenants le tirage est la « solution la moins mauvaise »

(A3-6, 06:15). Globalement donc l'attente théorique est en passe d'être réalisée. Tous les acteurs développent un discours sur la procédure, la dotent d'avantages et d'inconvénients et pour la plupart appellent son plus large emploi de leurs vœux.

15.3 Si vous aviez à comparer tirage au sort et élections, quelles expressions mettriez-vous en association :															
	Avec le tirage			Avec l'élection			Avec les deux			Aucun des deux			SO / NSP		
	FR	DE	Σ	FR	DE	Σ	FR	DE	Σ	FR	DE	Σ	FR	DE	Σ
Transparence	2	2	4	0	3,5	3,5	2	1	3	0	2	2	4	2	6
Impartialité	5	7	12	0	0	0	0	2	2	1	0	1	2	1	3
Égalité	4	3	7	0	0	0	2	5	7	1	0	1	2	2	4
Responsabilité	1	1	2	3	5	8	2	1	3	0	1	1	2	2	4
Représentativité	2	2,5	4,5	2	2,5	4,5	0	3	3	1	1	2	3	1	4
Participation	5	1	6	0	1	1	1	4	5	0	1	1	2	3	5
Pouvoir	0	0	0	4	5	9	1	2	3	0	2	2	3	1	4
Rotation	3	3	6	0	0	0	2	1	3	0	2	2	3	4	7
Corruption	0	0	0	1	3	4	1	0	1	3	4	7	3	3	6
Élu	0	2	2	5	3	8	0	1	1	0	1	1	3	3	6
Économique	2	3	5	0	1	1	0	2	2	2	2	4	4	2	6
Destin	2	5	7	0	0	0	1	0	1	1	3	4	4	2	6
Manipulable	0	1	1	2	1	3	2	6	8	1	1	2	3	1	4
Expression d'une préférence	0	2	2	5	5	10	0	1	1	0	1	1	3	1	4
Mandat	0	0	0	3	8	11	3	1	4	0	0	0	2	1	3
Imprévisible	3	4	7	0	2	2	1	2	3	1	1	2	3	1	4
Indépendance	4	6	10	0	0	0	1	2	3	1	1	2	2	1	3
Compétence	1	1	2	2	4	6	3	1	4	1	3	4	1	1	2
Légitimité	2	1	3	0	4	4	5	3	8	1	0	1	1	2	3
Rationalité	2	1	3	1	4	5	1	1	2	2	2	4	2	2	4
Démocratie	1	1	2	1	5	6	5	3	8	0	0	0	1	1	2
Aristocratie	0	1	1	3	1	4	1	0	1	2	6	8	2	2	4
Oligarchie	0	0	0	2	0	2	0	0	0	2	8	10	4	2	6
Procédure juste	2	1	4	0	0	0	3	6	9	0	0	0	3	2	5
D'autres associations vous viennent-elles à l'esprit ?															
Parité H/F - jeunes	1	0	1	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Délégation de pouvoir vieux	0	0	0	1	0	1	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Implication individuelle	1	0	1	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Carrièreisme	0	0	0	1	0	1	0	0	0	0	0	0	0	0	0
TOTAL	43	48,5	92,5	36	58	94	37	48	85	20	42	62	62	43	105
	Avec le tirage			Avec l'élection			Avec les deux			Aucun des deux			SO / NSP		

Illustration 58 : Associations entre tirage, vote et une série de concept.

4.3.2.2 Une université populaire : Quand citoyens, intervenants et organisateurs apprennent

Pour les auteurs de la théorie de la démocratie aléatoire, les corps tirés au sort seraient le lieu d'un apprentissage commun, des universités populaires pour les participants. Le matériau empirique est tout à fait probant sur ce point, comme l'ont montré les résultats des paragraphes précédents (cf. 2.2, 3.2 et 3.3 ou encore 4.1). L'étude révèle en outre que les intervenants et les organisateurs ne sont pas épargnés par ce processus (A3-4, 26:40)⁸¹. Les mini-publics ont aussi des effets pédagogiques extérieurs au processus au travers du rôle multiplicateur joué par les participants qui transmettent les informations qu'ils ont reçues dans leur entourage et font à leur tour œuvre d'éducation. L'attente théorique est donc réalisée, même si cela reste dans le cadre très restreint des deux forums.

4.3.2.3 Une niche économique

Certains des auteurs du corpus ont l'espoir que la mise en place massive de leurs modèles créera un nouveau secteur économique de la participation, comparable au développement de l'ensemble du secteur ferroviaire ou automobile à leurs époques respectives. Sur ce point, les entretiens avec les organisateurs et animateurs des deux pays livrent un panorama contrasté. D'un côté, ils déclarent que cette activité pourrait théoriquement leur permettre de vivre et que le potentiel économique et la demande existent de manière latente. De l'autre côté, la masse critique d'expériences ne semble pas atteinte. Ainsi, en Allemagne aucun animateur ne peut vivre entièrement de mini-publics. À un niveau plus macro-économique, les deux expériences montrent que l'économie de la participation doit se comprendre en terme de secteur potentiel dont les deux expériences étudiées ici sont les embryons.

4.3.3 *Une société remodelée dans une situation d'exception*

4.3.3.1 Dépasser la *Politikverdrossenheit*

« *Ich war sehr erstaunt. Ich fand die Politiker zum Teil sehr informiert. Sie hätten doch die Entscheidung treffen können.* » (A2-10 (17:57)).

⁸¹ L'observateur que j'étais non plus d'ailleurs et j'ai beaucoup appris sur les ordures ménagères et le changement climatique.

« Pour eux [politiciens], ils ont pu se confronter à des citoyens de tous milieux ce qui leur a permis très certainement de jauger un peu la pression. Et pour nous, on a pu juger de ce qui se passe plus haut donc cela a été bénéfique dans les deux sens. » (P3-1, 18:52).

On a précédemment noté que la *Planungszelle* et le jury citoyen ne sont pas automatiquement le lieu du réenchâtement de la démocratie représentative, sous sa forme partisane et électorale⁸². Peut-on toutefois trouver dans le matériau empirique des éléments confortant l'hypothèse que le tirage et le mini-public œuvrent à un niveau plus diffus, celui de la démocratie en tant que régime ? Les citoyens interrogés considèrent dans leur ensemble que la démocratie représentative est en crise. Mais pour la grande majorité d'entre eux, la *Planungszelle* et le jury citoyen sont des instruments à même d'aider à dépasser cette crise. Si en outre on regarde l'avis des citoyens sur la politique en général on se rend compte qu'ils considèrent que la politique comme profession n'est pas un mal en soi et soulignent tous qu'il faut des « qualités » et des « compétences » pour exercer un tel métier, ils n'ont donc pas d'appréhension de principe⁸³. Enfin, les participants voient dans leur grande majorité l'outil mini-public comme moyen pertinent de formuler des politiques publiques. Globalement donc, la tendance est la suivante : les citoyens reconnaissent à la *Planungszelle* et au jury citoyen le potentiel de dépasser la crise de la démocratie représentative en soulignant qu'une utilisation ponctuelle n'est pas suffisante. Les deux modèles ont donc le potentiel de remplir l'attente théorique d'un rapprochement entre représentants et représentés, entre citoyens normaux et décideurs politiques.

4.3.3.2 Consensus et dissensus

« Je trouve cela pas bien que l'on cherche le consensus à tout prix. Je ne crois pas qu'il existe un consensus. J'ai connu des séminaires d'entreprise où il fallait avoir l'avis du patron à la fin de la journée. » (P1-1, 48).

« Die Kleingruppen waren unterschiedlich. Das hing davon ab, wer in der Gruppe war. Das konnte manchmal sehr kontrovers sein und manchmal ging das schnell zum Konsens. Am letzten Tag war unsere Gruppe sehr Zielstrebig und das war ein großer Job, den wir machen mussten. Wenn wir da diskutiert hätten oder uns gestritten hätten, wären wir nicht zum Schluss gekommen. » (A2-14, 19:33).

⁸² Cf. supra 3.3.3.3, p. 281 et suiv.

⁸³ Voir pour la France P7-1 (14.2) : « C'est une bonne chose car la politique devient une affaire de professionnels : les dossiers sont tellement compliqués qu'il faut avoir du temps. » En Allemagne, A6-3 (14.2) : « Finde ich prinzipiell nicht falsch. Nur bedeutet das noch lange nicht, dass jeder auch geeignet für seinen Beruf als Politiker ist. »

Le matériau empirique laisse paraître une forte tendance des citoyens à s'orienter vers le consensus dans leurs travaux en petits groupes, et dans une moindre mesure dans les sessions plénières, alors même que pour la plupart ils articulaient en début de processus une objection forte à une telle recherche (cf. exergue). Cette transformation est particulièrement frappante après l'expérience du débat avec les politiciens qui représente pour la plupart des participants un tournant délibératif clair : ils rejettent alors la politique agonistique et entrent complètement dans la politique collaborative. Si on ajoute à cela la propension des participants à travailler pour l'intérêt général étudiée précédemment, on peut clairement conclure que l'attente théorique d'une mini-société plus coopérative que compétitive se réalise lors des deux expériences. Toutefois, on ne peut juger de la persistance de cette attitude sur le court et le moyen terme. L'enquête postérieure montre bien que les participants changent de comportement, ont appris des choses, ont changé d'avis, etc. Mais rien ne permet vraiment de savoir si la participation les a transformé en citoyens plus enclins au consensus et à la coopération dans leur vie de tous les jours. En outre, même durant les forums, si les citoyens semblent mettre de côté leurs opinions partisans, les éclats ne sont pas absents des travaux⁸⁴.

4.3.3.3 Ni anarchistes, ni babyloniens

« Avec le tirage tu es dans la différence : tu ne sais pas ce qui va se passer. » (P3-3, 45:27)

« Je pense que je sers une cause humaniste qui va vers une nouvelle démocratie. » (P5-1, 48:20)

L'attente la plus ambitieuse et utopiste d'une partie des auteurs du corpus, celle de la création d'une nouvelle société d'essence aléatoire, amatrice de risque et anarchiste, est particulièrement délicate à tester. Trois éléments de l'enquête semblent à même de livrer des pistes de réponse.

Premièrement, lorsque l'on demande aux participants leur avis sur la généralisation du modèle des mini-publics et sur l'idée de tirer au sort les députés, la réponse est claire : les mini-publics sont un instrument efficace mais au niveau local et l'emploi du tirage pour des postes

⁸⁴ Cf. par exemple en France P6-6-4 (22) : « à la question : à quoi sert-on aujourd'hui ? Pourquoi sommes-nous là ? Allons-nous servir à quelque chose ? Faut-il que nous allions plus loin ? Si ta réponse est non, ou tu restes et puis tu réponds oui ... ou non ... et alors tu pars. Par contre, je te demanderai d'arrêter d'être négatif, parce que ça fout un peu le bourdon à tout le monde. »

plus importants ne serait pas une bonne idée. Cet avis est largement partagé par les autres acteurs.

Deuxièmement, on peut analyser les réponses données à la question 17.1 de l'enquête postérieure sur les souhaits utopistes des citoyens en matière de politique. Pour la plupart ces derniers souhaitent une classe politique plus honnête, plus de démocratie directe et participative, plus de mini-publics mais pas de révolution, pas de généralisation du tirage, pas d'aléatoria à la Goodwin.

Troisièmement, une partie des acteurs, principalement les organisateurs et animateurs ont le sentiment d'œuvrer pour l'avènement d'une nouvelle société (cf. exergue) mais soulignent que la démocratie participative est un complément de la démocratie représentative. Le matériau empirique montre donc que les acteurs ne sont devenus ni anarchistes ni convaincus que le tirage soit une solution globale apte à réguler l'ensemble des interactions sociales. L'attente théorique la plus radicale des auteurs est donc loin d'être réalisée sur le terrain.

4.3.4 Résultats

L'enquête permet ainsi de tirer quatre conclusions concernant les attentes macro-sociales des auteurs du corpus. Premièrement, il est indéniable que dans leur fonctionnement interne, *Planungszelle* et jury citoyen représentent des modes alternatifs de politique qui fonctionnent avec les êtres humains tels qu'ils sont mais les transforment profondément : au sein de la bulle délibérative, ils travaillent de manière plus collaborative et altruiste. Deuxièmement, on se rend compte qu'en contexte, les mini-publics ne changent toutefois pas grandement la société dans laquelle ils prennent place : ils ont tout au plus un potentiel. Potentiel qui est – troisièmement – reconnu par l'ensemble des acteurs qui s'accordent à dire que le tirage en tant qu'institution et le mini-public en tant que procédure ont un potentiel éducatif et économique forts et que tous deux pourraient constituer les germes d'une transformation sociale et politique majeure. Ces mêmes acteurs sont en revanche tout aussi d'accord pour ne pas vouloir laisser le pouvoir au hasard. Ils seraient donc plus aléatoriens que cléocrates.

5. Conclusions

L'étude empirique qualitative de la *Planungszelle* et du jury citoyen permet de tirer des conclusions sur la réalisation des attentes théoriques que nous avons décelées et présentées dans le chapitre 3. Comme il fallait s'y attendre, certaines d'entre elles, une fois traduites en contexte ont été dépassées, d'autres réalisées et d'autres non remplies, comme le tableau synthétique ci-dessous le récapitule. Certaines questions restent toutefois ouvertes : quelles sont les raisons de ces résultats ? Quelles en sont les limites ? Comment améliorer les modèles et faut-il adapter et actualiser la théorie ? La mise en contexte des deux expériences dans le sixième et dernier chapitre de l'étude livrera des éléments de réponse à ces interrogations.

UNE MEILLEURE STELLVERTRETUNG				
Attentes	Traduction des attentes	Aix-la-Chapelle	Poitou-Charentes	Résultat
Meilleure représentativité géographique	Les participants sont représentatifs de la population d'ensemble en termes statistiques et de diversité.	60% d'habitants du centre et 40% de la périphérie (mais par le biais d'un quota).	20,4% Deux-Sèvres, 20,3% Charente, 24,2% Vienne et 35,1% Charente-Maritime. Le dernier département est sur-représenté.	L'attente est remplie, avec une faible distorsion en Poitou-Charente.
Meilleure représentativité socio-économique		Sur-représentation des classes moyennes et sous-représentation des habitants d'origine étrangère. Les catégories d'âge 40-49 et 60-69 sont sur-représentées. Hommes et femmes sont en proportions égales.	Absence des agriculteurs et sous-représentation des « inactifs ». Catégorie d'âge 40-59 est légèrement sur-représentée. Hommes et femmes sont en proportions égales.	L'attente n'est remplie que si l'on prend comme référence une <i>cross-section</i> et non « le peuple en miniature ».
Meilleure représentativité symbolique	Les participants se sentent représentatifs et sont vus comme tels par le reste de la population.	Les participants se sentent représentatifs et représentants au niveau local.	Les participants se sentent représentatifs et un indice laisse penser qu'ils pourraient être vus comme tels par leurs concitoyens.	L'attente est réalisée en interne, il manque des informations pour la confirmer ou l'infirmier définitivement en contexte.

UNE NOUVELLE FORME DE REPRÉSENTATION				
Attentes	Traduction des attentes	Aix-la-Chapelle	Poitou-Charentes	Résultat
Une défense mathématique des intérêts	La majorité <i>ex ante</i> impose sa volonté et ses intérêts.	Les participants recommandent la taxe unique en prenant en compte l'intérêt général. Les intérêts de la majorité statistique ne s'imposent pas. Le système le plus juste	Les participants évaluent positivement la politique régionale. Ils font des recommandations dans le sens de l'intérêt général et ignorent grandement les critiques de l'opposi-	Aucune des attentes théoriques n'est réalisée telle qu'elle. On assiste en fait à un décentrement du mandat donnant naissance

UNE NOUVELLE FORME DE REPRÉSENTATION				
Attentes	Traduction des attentes	Aix-la-Chapelle	Poitou-Charentes	Résultat
Une défense des intérêts par le biais de la réciprocité réflexive	Les citoyens se mettent à la place de leurs concitoyens et défendent les plus défavorisés par un mécanisme d'altruisme égoïste.	en termes économiques non plus. Les citoyens recommandent le système considéré par eux comme le plus égalitaire et le plus simple.	tion.	à des représentants d'un type nouveau : les représentants citoyens. Ces derniers cherchent l'intérêt général dans la cage dorée de leur mini-public.
La reconvergence politique des intérêts	Citoyens et politiciens professionnels défendent les mêmes intérêts.			
L'indépendance des représentants	Il n'y a pas de <i>Fraktionszwang</i> au sein des forums, les opinions changent, la fixation de l'agenda est souple est dynamique. Les intérêts de long-terme sont pris en compte.	Les citoyens ne sont pas soumis à des logiques partisans, ils changent d'avis. Les intérêts particuliers sont jugés de manière critique par les citoyens et ne s'imposent pas. Les intérêts de long-terme et ceux des absents en revanche sont pris en compte. L'agenda est fixé de l'extérieur et il n'est pas souple. Les participants n'ont qu'un pouvoir très limité sur l'agenda même s'ils essaient de se l'approprier.		Attente d'indépendance réalisée en interne et non réalisée si l'on prend en compte la question de la fixation de l'agenda.
Un processus coopératif et délibératif	Les citoyens se comportent de manière plus coopérative et moins agonistique.	Les participants rejettent très fortement la politique agonistique. Ils se démarquent des politiciens professionnels dans leur travail. Ils agissent de manière collaborative durant les sessions de travail.		L'attente est réalisée.
Un mandat non impératif	Les citoyens ne reçoivent pas un mandat impératif strict et ont certaines libertés.	Les citoyens reçoivent un mandat impératif de la part de l'autorité qui les invite, sont conduits à marche forcée vers l'intérêt général, et sont livrés aux mains des animateurs et organisateurs : leur marge de manœuvre est donc très réduite. Toutefois, durant le forum, ils dépassent leur mandat thématique et s'immiscent dans le processus lui-même.		Attente réalisée en interne et non réalisée en contexte.
Une nouvelle forme de reddition de comptes	Les représentants rendent compte a priori par leur représentativité et a posteriori par leur lien avec la sphère publique.	Les acteurs s'appuient sur une notion classique d' <i>accountability</i> : les citoyens reçoivent un mandat et rendent leurs comptes aux représentants élus par le biais du rapport citoyen en les chargeant de mettre en œuvre leurs recommandations. Ils sont aussi en relation avec la sphère publique par le biais des médias et par leur rôle de multiplicateur.		L'attente n'est pas réalisée telle quelle, on observe un mécanisme classique d' <i>accountability</i> complété d'une dimension interactive : les citoyens attendent un retour d' <i>accountability</i> .

5. Conclusions

UNE PARTICIPATION QUANTITATIVEMENT ET QUALITATIVEMENT AMÉLIORÉES					
Attentes	Traduction des attentes	Aix-la-Chapelle	Poitou-Charentes	Résultat	
Tous et non chacun	On assiste à une augmentation quantitative et qualitative de la participation. Le calcul utilitariste entre coût et apport de la participation devient positif et les citoyens sont motivés à participer par le sujet.	On a pas « tous » les citoyens (cf. <i>Stellvertretung</i>), et l'on ne sait pas exactement pourquoi les absents ne participent pas. Quand ils répondent, les citoyens s'intéressent autant au sujet lui-même qu'au modèle et n'abandonnent plus la démarche ; ils ne semblent en outre pas refuser par principe la participation à un mini-public. Les arrangements comme l'indemnisation sont importants, symboliquement mais aussi substantiellement.	Le contexte politique régional joue un rôle (S. Royal comme figure politique nationale qui se profile avec la démocratie participative).	Les attentes théoriques sont en partie satisfaites : la participation est plus large que dans d'autres types de processus même si l'offre de participation ne suffit pas à créer la demande. Les arrangements méthodologiques sont importants (rémunération, garde d'enfant, etc).	
L'avis de M. Tout-le-monde	La compétence citoyenne est multidimensionnelle et relative : chacun apporte son propre savoir.	Les citoyens recourent dans les deux pays à leur savoir d'usage mais emploient aussi des registres plus techniques et professionnels correspondants à leur centre d'intérêts et compétences propres. Ils se déclarent plus responsables que compétents et relativisent leur compétence.		L'attente est remplie. Les participants sont de véritables amateurs de politique.	
La capacité des citoyens	Les participants acquièrent des <i>Fachkompetenzen</i> sur le court, moyen et long terme et les mobilisent lors des travaux. Ils sont prêts à changer d'opinion	Les citoyens s'approprient le langage des intervenants et leurs débats montent en complexité et légèrement en généralité. Sur le moyen et long terme, ces compétences évoluent vers des <i>Handlungskompetenzen</i> et un intérêt général pour le sujet. Durant le forum ils changent d'opinion sur la base des débats.	À Aix-la-Chapelle, les compétences sont plus techniques et de détail en raison du sujet hautement précis et technique.	À Poitiers la montée en généralité est plus importante, probablement en raison du sujet et de son niveau d'enjeux.	L'attente est remplie.
	Les participants acquièrent des <i>Handlungskompetenzen</i> sur le court, moyen et long terme.	Les citoyens changent de comportement et se transforment en multiplicateurs efficaces dans leur entourage concernant le sujet. Certains gagnent et utilisent des compétences plus indirectes (concernant l'animation de groupe), la politique (engagement politique après le forum) et des compétences sociales (dépasser la timidité). Sur le long terme reste un intérêt pour le sujet pour la plus grande partie.			L'attente est remplie.
	De la participation germe un réenchantelement de la politique traditionnelle.	La politique agonistique partisane est rejetée. En revanche la démocratie participative est appréciée et recommandée.	La confiance dans les élus tend à baisser et la participation n'a pas d'effet sur l'opinion politique des participants.	La confiance dans les élus augmente un peu et influence l'opinion politique des participants.	L'attente n'est pas remplie dans les deux cas. La différence s'explique par le contexte : a Aix-la-Chapelle le modèle partait d'une situation de blocage de la politique agonistique et à Poitiers d'une politique pro-active.
	Les participants cessent d'être des individus atomisés et se transforment en une communauté politique.	Le travail de groupe et la méthodologie de la participation créent une communauté de citoyens qui travaillent à la recherche de l'intérêt général.			L'attente est remplie sous condition (la méthodologie de la délibération).

UNE PARTICIPATION QUANTITATIVEMENT ET QUALITATIVEMENT AMÉLIORÉES					
Attentes	Traduction des attentes	Aix-la-Chapelle	Poitou-Charentes	Résultat	
Devenir l'électeur décisif	L'avis de chaque citoyen pris individuellement compte plus que dans les processus classiques de participation.	Au sein du processus délibératif, les citoyens exercent leur pouvoir individuel. En revanche, le poids de chaque avis diminue très fortement au niveau macro, lorsque l'avis est rédigé et remis aux autorités mandataires.		Les attentes du groupe d'auteurs qui mettent l'accent sur la délibération se trouvent plus réalisées.	
DÉPOLITISER LA SOCIÉTÉ					
Attentes	Traduction des attentes	Aix-la-Chapelle	Poitou-Charentes	Résultat	
Rendre le pouvoir au peuple	Le pouvoir politique et la participation s'élargit au-delà des cercles classiques. La politique devient l'affaire de tous.	Le peuple présent est politiquement biaisé. Les actifs en politique sont légèrement en sur-représentation dans les deux mini-publics.	Beaucoup de participants ont un intérêt préalable pour la politique communale.	Les participants proches de la majorité régionale sont en sur-nombre.	Attente en partie réalisée. Les participants sont largement plus divers que dans les outils de participation classiques mais en moyenne plus actifs en politique que leurs concitoyens.
	On assiste à une simplification de la politique et son langage.	Les citoyens demandent des éclaircissements sur les concepts et reprennent les intervenants quand ils ne comprennent pas. Ils écrivent en termes clairs. Une fois remis, l'avis est traduit en termes administratifs et légaux et redevient plus complexe.		Attente remplie en partie. La simplification a lieu mais elle est limitée aux débats et à l'avis.	
	Les recommandations des citoyens sont prises en compte par le système politico-administratif.	Le cœur des recommandations des citoyens est mis en place dans les deux cas. Le refus de certaines propositions est justifié. De plus, la parole citoyenne acquiert une dimension et une force symboliques que les autres acteurs ne peuvent ignorer et vis-à-vis de laquelle ils doivent se positionner.		L'attente est dépassée : alors même que les recommandations sont facultatives aucun acteur ne peut les ignorer. Le transfert de pouvoir a lieu.	
La légitimité intrinsèque	Le mini-public et le tirage sont procéduralement vues comme légitimes.	Le mini-public est vu dans les deux pays comme une procédure à même de remédier en partie à la crise de la démocratie libérale en raison de ses qualités intrinsèques. À Aix-la-Chapelle la légitimité est conçue plus en termes de <i>Betroffenheit</i> et en Poitou-Charentes plus en termes de défense de l'intérêt général. Le tirage est vu dans les deux cas comme un outil légitime malgré le fait que la participation volontaire entraîne un biais socio-économique chez les participants. Il reste toutefois le « moins pire » des moyens de sélection.		Les attentes sont réalisées. Le mini-public et le tirage sont vus comme légitimes par les participants.	
	Les conditions de la bonne délibération sont réunies et assurent une légitimité procédurale au modèle.	Les conditions de la bonne délibération sont présentes : on observe une alternance entre délibération et agrégation et entre information et discussion. Le travail en petits groupes permet à chacun de s'exprimer. Les temps de parole sont relativement bien répartis.	Les citoyens ne peuvent pas choisir les intervenants ce qui donne un pouvoir important de manipulation aux organisateurs.	La rédaction en groupe laisse apparaître les hiérarchies d'éducation et blesse l'égalité procédurale.	L'attente est atteinte même si certaines faiblesses procédurales sont à même de remettre en cause la légitimité de la procédure.
	Le résultat du mini-public est légitime parce que la procédure est légitime.	Les participants cherchent à produire la meilleure décision possible afin d'asseoir leur légitimité sur une base qui ne soit pas que procédurale. Ils considèrent qu'ils doivent compenser leur manque de légitimité d'établissement (parce qu'ils ne sont pas élus) par la recherche de la bonne décision.		L'attente théorique est renversée. Les participants ne se contentent pas d'une pure légitimité procédurale. Ils cherchent une légitimité substantielle.	

5. Conclusions

DÉPOLITISER LA SOCIÉTÉ				
Attentes	Traduction des attentes	Aix-la-Chapelle	Poitou-Charentes	Résultat
La légitimité extrinsèque	Il existe une relation forte entre le mini-public et le maxi-public et un haut niveau de transparence est atteint.	Les deux mini-publics sont modestement présents dans la sphère publique et médiatique. L'avis citoyen reste assez confidentiel. Les citoyens agissent en revanche comme multiplicateurs dans le maxi-public.		L'attente est remplie en partie : il y a une relation entre les mini-publics et la sphère publique mais qui reste limitée.
	Les autres acteurs en présence (politique partisane, organisateurs, animateurs) considèrent les mini-public et le tirage comme légitimes.	Les acteurs sont très partagés sur le modèle : certains le défendent dès le début, d'autres s'y rallient après l'avoir vu fonctionner, d'autres restent sceptiques même après, un dernier groupe enfin rejette en bloc le principe du mini-public. L'idée du tirage est parfois critiquée sur la forme (quotas, manque de représentativité) mais pas sur son principe d'outil adapté pour la sélection à l'entrée des mini-publics.		L'attente est grandement réalisée.

UNE NOUVELLE SOCIÉTÉ SANS NOUVEL HOMME				
Attentes	Traduction des attentes	Aix-la-Chapelle	Poitou-Charentes	Résultat
De l'inutilité de changer la nature humaine	Le modèle peut s'employer dans le cadre actuel, tel quel. Sans révolution.	Le mini-public a pu être employé sans besoin de nouvelle réglementation et avec les citoyens tels qu'ils étaient.		Attente réalisée.
De nouvelles institutions sociales	Le tirage en soit est perçu comme une institution symbolique dotée de caractéristiques propres.	Les participants associent le tirage avec des notions comme l'impartialité et l'indépendance. Ils le voient aussi légitime et démocratique en soi que le vote électif. Les autres acteurs développent aussi un discours sur la procédure. Elle acquiert une place importante en tant que telle.		Les attentes sont réalisées au niveau micro et non réalisées au niveau macro. On a des embryons d'institutions sociales.
	La formation continue : les mini-publics sont des mini-universités. L'emploi des modèles fait apparaître un nouveau secteur économique.	Citoyens comme intervenants et participants déclarent avoir appris durant les quatre jours de travail. Les mini-publics sont un lieu d'apprentissage. Le volume financier en jeu est important des deux côtés du Rhin, on a bien une activité économique, mais très limitée dans le temps et invisible au niveau macro-économique.		
Une société remodelée	La compréhension mutuelle entre citoyens et politiciens augmente.	Les participants mettent en avant qu'il faut des qualités et compétences pour faire de la politique et ne remettent pas en cause l'idée de la politique comme profession. Ils rejettent en revanche la politique agonistique. Les politiciens reconnaissent l'utilité du mini-public pour la plupart.		Les attentes sont réalisées au sein des mini-publics : les participants travaillent de manière plus collaborative et altruiste. En contexte, les mini-publics ne changent pas grandement la société dans laquelle ils prennent place : ils ont tout au plus un potentiel.
	La société devient plus harmonique et consensuelle.	Durant les forums, les citoyens se comportent de manière consensuelle et collaborative. Il est impossible de dire si cette attitude persiste après le forum.		
	Les citoyens aiment le risque et le jeu. Ils ont des tendances anarchistes.	Les participants refusent la généralisation du tirage comme mode de sélection et ne voient pas le tirage comme une solution globale.		

Illustration 59 : Récapitulatif des résultats de l'étude empirique.

Chapitre 6 : Les contours d'une politique aléatoire

L'étude théorique et empirique des chapitres précédents peut maintenant être contextualisée afin d'apporter des éléments de réponse aux questions restées ouvertes. Premièrement, celles concernant le potentiel réel de la théorie et de la pratique, c'est-à-dire leurs forces et faiblesses dans un contexte politique global, une fois sorti des bibliothèques et de la bulle délibérative. Deuxièmement, celles concernant le bien fondé et les conditions de réalisation d'une politique aléatoire. Troisièmement, celles autour de l'agenda nécessaire à l'avènement d'une telle politique si celle-ci est jugée souhaitable. Répondre à cet ensemble d'interrogations demande d'employer une grille de lecture basée sur deux dimensions dont la première est celle des échelons qui s'articule autour de trois niveaux : les deux expériences empiriques, les mini-publics en tant qu'instruments aléatoires et la théorie de la démocratie aléatoire elle-même. La deuxième dimension, celle des contours, pose successivement les questions du potentiel (forces et faiblesses), des conditions de réalisation et de l'agenda d'ingénierie institutionnelle et de recherche. On s'intéressera donc successivement au potentiel des mini-publics (1) et à la question de l'ingénierie institutionnelle les concernant (2), avant d'élargir la réflexion au potentiel du tirage en politique (3) et à un possible agenda dans ce domaine (4).

1. De Hagen à Sydney et de Vancouver à Wenling : Le potentiel des mini-publics

1.1 Méthodologie

Afin de contextualiser au mieux l'étude empirique, on a choisi de passer 23 études empiriques comparables à celles du chapitre précédent au crible de la grille de lecture des attentes théoriques afin de voir si les résultats obtenus tendent à se confirmer ou si au contraire les deux expériences d'Aix-la-Chapelle et de Poitiers doivent être considérées comme des exceptions. Les cas, présentés dans le tableau suivant (cf. illustration 60, p. 315), ont été sélectionnés afin de refléter la diversité des modèles présentés dans le chapitre 4 ainsi que la variété des sujets et des contextes politique et temporels.

Modèle	Thème et Pays	An- née	Parti- cipants	Source
<i>Planungszelle</i>	Planification urbaine - Allemagne	1976	129	Garbe (1980)
<i>Planungszelle</i>	Planification urbaine - Allemagne	1978	150	Dienel & al. (1984)
<i>Planungszelle</i>	Politique énergétique - Allemagne	1982	482	Renn & al. (1985)
<i>Consensus Conference</i>	Biotechnologie Humaine - Danemark	1995	15	Mayer & al. (1995)
<i>Planungszelle</i>	Évaluation des risques sociaux (politique énergétique) - Allemagne	1996	220	Wienhöfer & al. (1996)
<i>Planungszelle</i>	Organismes génétiquement modifiés (OGM) - Allemagne	1996	194	
<i>Planungszelle</i>	Aménagement du territoire - Allemagne	1993	198	Carius & al. (1996)
<i>Citizens' Jury</i>	Environnement - Royaume-Uni	1997	16	Aldred & Jacobs (2000)
Conférence de citoyens	OGM - France	1998	14	Joly & al. (2000)
Conférence de consensus	OGM dans la chaîne alimentaire - Australie	1999	14	Hendriks (2004) Crombie & Ducker (2000)
Hybride : <i>Citizens' Jury</i> (CJ) et <i>Televote</i> (T)	Environnement (consigne) - Australie	2001	400 (T) 11 (CJ)	White (2001) Carson (2001)
<i>Planungszelle</i>	Protection des consommateurs - Allemagne	2002	423	Hendriks (2004)
<i>Planungszelle</i>	Politique familiale – Autriche	2004	73	Hrach (2005)
<i>Citizens' Jury</i>	Environnement (Trafic et pollution aérienne) – Italie	2006	63	Carson (2006) Bobbio & al. (2006)
<i>Deliberative Poll</i>	Politique européenne – Danemark	2000	364	Andersen & Hansen (2007)
Hybride	Aménagement du territoire - Union Européenne	2007	340	Guihéneuf (2009)

Modèle	Thème et Pays	An- née	Parti- cipants	Source
<i>Deliberative Poll</i>	Politique européenne - Union Européenne	2007	362	Luskin & al. (2008)
Hybride	Politique européenne - Union Européenne	2007	1800	Goldschmidt & al. (2008)
<i>Citizens' Jury</i>	OGM – Inde	2001	19	Kurunganti & al. (2008)
Mini-publics	Général	-	-	Wakeford & al. (2008)
<i>Citizens' Assembly</i>	Réforme électorale - Canada	2004	160	Warren & Pearse (2008) Lang (2008)
Jury citoyen	Ordures ménagères – France	2004	12	Barbier & al. (2009)
<i>Citizens' Assembly</i>	Général	-	-	Smith (2009a)
Mini-public	Politique énergétique (nucléaire) - Suède	2006	135	Grönlund & al. (2010)
<i>Deliberative Poll</i>	Planification urbaine - Chine	2005	257	Fishkin & al. (2010)

Illustration 60 : Corpus d'études empiriques de mini-publics¹.

1.2 La Repräsentation

1.2.1 Stellvertretung et représentation symbolique : La cross-section se confirme

L'observation des résultats du tirage dans un grand nombre d'expériences confirme les résultats de l'enquête empirique : c'est bien la *cross-section* qui domine avec des biais vers un âge plus haut que la moyenne (Hrach 2005, 79) et vers les catégories socioprofessionnelles médianes (Luskin & al. 2008, 3 ; Warren & Pearse 2008, 10). Il ne semble pas exister de corrélation entre le nombre brut de participants et la qualité de la représentativité de l'échantillon. Des petits groupes peuvent être très divers et des grands montrer certains biais importants vis-à-vis de la population globale. En revanche la diversité semble fortement dépendre du modèle de recrutement choisi pour le mini-public. Le tirage sans quotas sur listes d'habitants doublé d'une invitation écrite et d'une visite ou d'un contact téléphonique semble le plus efficace des modèles afin d'atteindre une représentation formelle fidèle de la population de base (Dienel & al. 1984, 58). L'introduction de quotas semble être la voie préférée dans la plupart des expériences en partie pour contrôler le danger d'un déséquilibre trop fort, notamment lorsqu'une caractéristique particulière de la population de base met en danger la capacité à

¹ On a limité la littérature à un maximum de deux études par cas et introduit certaines études transversales concernant plusieurs emplois d'un modèle.

entrer dans un processus de dialogue². On a toutefois vu que dans le cas d'Aix-la-Chapelle la variable « centre-périphérie » choisie par les organisateurs et considérée comme centrale aux recommandations s'est révélée non pertinente³.

La représentation symbolique est peu traitée dans les études prises en compte ici, et il est nécessaire de compléter les recherches dans ce domaine. Lorsque quelques éléments la concernant sont signalés, ils tendent à montrer que les citoyens non tirés au sort n'ont pas de rejet de principe contre la représentation par tirage et sont même enclins à la reconnaître comme légitime. C'est par exemple le résultat de Cutler & al. (2008) concernant les électeurs au référendum consécutif à l'assemblée citoyenne de Colombie-Britannique. Les participants, de leur côté, acquièrent dans de nombreux cas le sentiment de représenter leurs concitoyens (Dienel & al. 1984, 175 ; Andersen & Hansen 2007, 550). Les résultats du chapitre 5 sont donc confirmés, sur une base de résultats toutefois peu nombreux.

1.2.2 *La Repräsentation : Des représentants citoyens dans une cage dorée*

1.2.2.1 Les forces de la représentation par le tirage et la délibération

La combinaison entre tirage et délibération transforme dans l'immense majorité des cas les participants qui se mettent en position de formuler ce qu'ils considèrent être le bien commun, au croisement et parfois bien au-delà des intérêts particuliers en présence (Carius & al. 1996, 99 ; Warren & Pearse 2008, 80-81). La représentation mathématique des intérêts et l'altruisme égoïste ne dominent pas les recommandations des participants (Fishkin & al. 2010, 6-7). Au cours du forum, ils tendent à jouer le jeu et deviennent des représentants, ils dépassent leur mandat impératif (Kurunganti & al. 2008, 19 ; Barbier & al. 2009, 198) et prennent une position d'écoute critique (Wienhöfer & al. 1996, 67 ; Aldred & Jacobs 2000, 228). Ce que les études empiriques montrent avec force, c'est que l'attente théorique que le tirage puisse donner naissance à un nouveau type de représentants est remplie dans les minipublics. La figure du citoyen représentant d'un jour, du « sorprésentant », n'est pas qu'une vue de l'esprit, elle est une réalité confirmée par la pratique. Aix-la-Chapelle et Poitiers ne sont donc pas des exceptions de point de vue.

² Voir par exemple (Grönlund & al. 2010) concernant une expérience sur l'énergie nucléaire.

³ Cf. le point 2, p. 325 et suiv.

1.2.2.2 Un processus fermé dans un temps trop court ou les limites de la représentation par tirage

L'activité de représentant au sein de mini-publics est cependant soumise à cinq grandes limites que nous avons pu identifier dans le cadre des expériences aixoise et picto-charantaise et qui se confirment ailleurs. Premièrement, le mandat est limité et fixé de l'extérieur (Smith 2009a, 89). De ce fait, l'activité de représentant des participants se déroule dans un bocal. Deuxièmement, les animateurs et organisateurs ont une position qui rend possible un certain degré de manipulation dans la préparation des forums (Dienel & al. 1984, 94-99). Une troisième limite liée aux deux premières est celle de la contrainte de temps. Certains forums ne durent qu'un jour (Fishkin & al. 2010, 5) et même lorsqu'une durée exceptionnelle d'un an est parfois atteinte (Warren & Pearse 2008), la moyenne se situe plutôt autour de 3 à 5 jours, ce qui pose la question de la capacité nette de gain de connaissances⁴. Cet élément, ajouté au constat du rejet de la politique agonistique, débouche en outre sur un certain fléchage vers des positions « centristes » et faites de lieux communs (Wienhöfer & al. 1996, 70 ; Hrach 2005, 101). S'ajoute à cela le danger que l'intérêt général soit mis en avant au détriment des intérêts des plus faibles (Hendriks 2004, 232). La crainte d'une dilution des réels enjeux politiques dans une volonté de coopération à tout prix formulée par certaines approches théoriques (Phillips 1995 ; Young 2000) n'est donc pas sans fondement.

Concernant le pouvoir individuel des citoyens, le tableau est contrasté : si dans la plupart des cas les participants déclarent que leur avis a été pris en compte (Warren & Pearse 2008, 71-77), il leur est quasiment impossible de critiquer la procédure et son déroulement autrement qu'en s'exposant à la critique du reste du groupe voire même qu'en devant s'en exclure eux-mêmes (Barbier & al. 2009, 205). Ce cas de figure, que l'on avait pu observer à Poitiers et à Aix-la-Chapelle, se reproduit dans de nombreuses expériences (Hrach 2005, 96).

⁴ C'est-à-dire la différence entre le point de départ et le point d'arrivée de la délibération (Price 2000).

1.3 La participation

1.3.1 *Présents et absents*

Du point de vue des motivations à la participation, Aix-la-Chapelle et Poitiers n'ont pas fait exception à la tendance générale : le sujet et le modèle sont les déterminants majeurs dans tous les cas. L'argent peut jouer un rôle important, notamment chez les jeunes (Hrach 2005, 83) et dans les couches socioprofessionnelles les moins favorisées (Garbe 1980, 240) et rempli ainsi le rôle qui lui avait été attribué par les créateurs des modèles. Comme en Allemagne et en France, les actifs en politique sont sur-représentés mais dans des proportions non alarmantes (Mayer & al. 1995, 113 ; Hrach 2005, 81). Une fois entrés dans la procédure, les participants y restent et le taux d'abandon observé sur le terrain est très faible (Warren & Pearse 2008, 10) sauf exception (Barbier & al. 2009, 198). La question des taux de participation est récurrente dans les études empiriques et quoiqu'il soit impossible de noter une tendance univoque, il semble que le taux de réponse décline avec le temps : alors que l'équipe de Dienel arrivait au début des années 1980 à des taux de participation supérieurs à 25% (Garbe 1980, 200 ; Dienel & al. 1984, 58), la moyenne semble aujourd'hui plus proche de 2 à 5% (Wienhöfer 1996, 78 ; Hrach 2005, 77). La Chine fait exception à cette tendance (Fishkin & al. 2010, 4). Si la méthode de recrutement choisie y est probablement pour beaucoup (Andersen & Hansen 2007, 535), elle ne semble pas être la variable explicative unique et plus de recherches sont souhaitables dans ce domaine⁵. Le constat général est le suivant : le peuple n'attend pas avec impatience des opportunités de participations, il faut aller le chercher à grands renforts d'appels téléphoniques, d'invitations et d'arrangements financiers : créer une offre ne suffit pas, il faut susciter la demande⁶.

1.3.2 *La compétence citoyenne*

Si l'on s'intéresse à la façon dont les participants délibèrent, aux registres auxquels ils font appel et au niveau de technicité de leurs recommandations, on note que les résultats de l'ensemble des études confirment ceux du chapitre précédent : les citoyens mobilisent leur savoir d'usage, mais aussi des compétences techniques et sociales qui infusent les recomman-

⁵ Voir infra, 2.3, p. 338.

⁶ Cf. infra, p. 325 et suiv.

dations finales (Hendriks 2004, 209). Ces dernières font preuve d'un niveau de compétence parfois jugé supérieur à ce que les instances de planification traditionnelle avaient pu mettre en place (Garbe 1980, 217). Certaines études arrivent toutefois à la conclusion que le niveau technique des discussions n'est élevé que si l'on considère qu'il s'agit de simples citoyens, notamment lorsque les participants reçoivent un mandat complexe ou concernant l'évaluation d'une politique publique (Price 2000). Il n'est donc pas étonnant que les participants à Poitiers se soient sentis en difficulté pour évaluer la politique régionale sur un sujet si vaste que le réchauffement climatique⁷, tout en atteignant lors des débats eux-mêmes un niveau de compétence important sur les points précis à l'ordre du jour (bio-carburants, éoliennes, etc). La recherche appuie donc l'hypothèse que la compétence des participants aux mini-publics se situe à mi-chemin entre la compétence multiforme et spontanée attendue par les auteurs théoriques et l'incompétence complète crainte par les opposants au modèle.

1.3.3 *Un effet de capacitation important*

Les mini-publics ont été pensés par leurs inventeurs comme le lieu où des profanes reçoivent une information équilibrée ; il n'est donc pas étonnant que l'ensemble des études empiriques confirment l'observation réalisée en Allemagne et en France : les citoyens gagnent durant les quelques jours de leur participation une grande quantité de *Fachkompetenzen* (Joly & al. 2000, VI ; Fishkin & al. 2010, 7). Lorsqu'une étude postérieure a été réalisée, elle montre des effets d'activation, sur le court mais aussi sur le long terme, comparables à ceux observés à Aix-la-Chapelle et à Poitiers (Dienel & al. 1984, 151 ; Psotta 1981, 132-145 ; Modrow-Thiel 1988, 168-170). Toutefois, dans certaines expériences, l'effet d'activation est faible, ce qui laisse penser qu'il existe une corrélation entre *empowerment* et des variables comme le sujet ou la méthodologie, hypothèses qui restent à vérifier.

⁷ Pour rappel, voir P5-1 (32:30) : « ça aurait changé les choses si on avait pris un thème dans la politique environnementale, comme les énergies renouvelables. Et on aurait demandé au groupe de s'exprimer en tant qu'évaluation sur ce sujet précis. Alors que là, le terme évaluation est un peu usurpé parce que le document qu'on leur a produit pour faire une évaluation, c'en est pas un. »

1.4 La délibération et le pouvoir du peuple

1.4.1 *Information, discussion, agrégation : une situation délibérative enviable*

L'ensemble des études sur les mini-publics arrivent à des conclusions semblables à celles des expériences d'Aix-la-Chapelle et de Poitiers. Lors des forums, les participants sont plongés dans une situation qui leur permet de rentrer dans un processus argumentatif constructif et collaboratif (Andersen & Hansen 2007, 540) : les conditions de la bonne délibération sont réunies. Cette situation connaît des variations et certaines micro-procédures semblent plus à même de garantir la qualité du processus. La combinaison de moments de délibération et d'agrégation qui caractérisent les *Planungszellen* plus que nombre d'autres modèles semble particulièrement efficace à faire émerger des listes de priorités claires (Renn & al. 1995 ; Wienhöfer & al. 1996), sans prêter le flanc aux dangers de la polarisation des opinions. Un tel soin apporté à la délibération peut parfois s'apparenter à un phénomène de surprotection, dans le sens où le contenu agonistique réduit à son minimum enlève une partie de sa force au processus qui risque de devenir administratif plus que politique (Hendriks 2004, 160-164). Tous les mini-publics semblent être le lieu d'une rencontre avec l'autre et de l'acceptation de l'altérité. Il est même possible de délibérer dans un cadre transnational ce que montrent avec force les expériences européennes (Luskin & al. 2008 ; Goldschmidt & al. 2008). De ce point de vue, la délibération ne semble pas connaître de frontières.

1.4.2 *Le pouvoir de la parole citoyenne et la manipulation*

L'analyse du corpus d'études tend à montrer que les recommandations faites par les citoyens ont plus de chances d'être traduites en actes lorsque le sujet est concret et le référent géographique localisé. Ainsi, les projets de planification urbaine (Garbe 1980, 220 ; Fishkin & al. 2010, 11) ou ceux limités à une proposition binaire de rejet ou de soutien sont rapidement intégrés dans la sphère représentative classique alors que les projets plus vastes s'imposent plus difficilement (Guihéneuf & al. 2009, 219 et suiv. ; Joly & al. 2000, VII). Dans les deux cas cependant, la parole citoyenne tend à devenir autonome et à prendre une place dans le discours et les jeux des acteurs administratifs et politiques (Garbe 1980, 219 ; Joly & al.

2000, VII) qui au minimum se voient obligés de prendre position vis-à-vis de la parole citoyenne, mais souvent l'intègrent aussi dans leur discours comme source de légitimité de leurs propos et de leurs actes (Fishkin & al. 2010, 11) ou alors la combattent vivement parce qu'elle est clairement opposée à leurs intérêts : c'est notamment le cas lorsque les positions de l'industrie sont remises en jeu par les citoyens (Hendriks 2004, 86-87). Ce que l'on avait pu observer à Aix-la-Chapelle et à Poitiers se confirme donc quoiqu'il existe des cas d'échec complet à ce niveau, dont le meilleur exemple est peut-être le projet de *Planungszellen* organisé sur le futur de la politique énergétique allemande en 1982 qui fut sciemment ignoré par les responsables administratifs et politiques alors même qu'il reste à ce jour le plus important en terme de participants et d'accompagnement scientifique. Il est difficile de croire que les recommandations des citoyens, contre l'augmentation de la dépense énergétique et contre l'énergie nucléaire ne comptait pour rien dans cette mise à l'écart (Renn & al. 1985).

Concernant la possibilité de manipulation de la procédure par les organisateurs, intervenants et animateurs, le danger est unanimement reconnu par ces derniers qui mettent en avant la nécessité d'une déontologie mais avancent aussi que toute tentative de manipulation est rapidement relevée et dénoncée par les participants, notamment par les meneurs d'opinion (Wienhöfer & al. 1996, 68 ; Guihéneuf 2008, 120-126). De même, les participants jugent généralement le déroulement de la procédure et la prestation des animateurs de manière très positive. Aix-la-Chapelle et Poitiers ne semblent donc pas avoir été des cas particuliers. Le pouvoir des animateurs est toutefois indéniable et peut avoir des conséquences importantes, comme a pu le montrer Lang (2008, 92). Cette distorsion semble plus présente lors de grands projets durant lesquels les erreurs méthodologiques sont susceptibles de se multiplier en raison du nombre d'acteurs, de lieux et de langues (Goldschmidt & al. 2008, 27).

Il est en revanche ardu de juger les intentions exactes des commissionnaires de mini-publics. L'étude qualitative menée en France et en Allemagne a montré qu'elles pouvaient aller de la volonté de démocratiser la démocratie à celle de sortir d'une impasse de politique politique. On ne peut savoir avec certitude combien d'expériences ont été mises en place pour ces motifs et combien d'autres ont été lancées par des autorités désireuses de manipuler l'opinion, de faire de la communication ou d'instrumentaliser l'outil étant donnée que les recherches empiriques ont rarement creusé dans cette direction. Wakeford & al. (2008) donnent des exemples d'instrumentalisation, Hendriks (2004) semble déceler des motiva-

tions semblables à celles du Poitou-Charentes. Nombres d'expériences ont aussi été le fruit d'une volonté d'expérimentation scientifique (Grönlund & al. 2010). On peut raisonnablement penser que la mise en place de tels forums est généralement issue d'une combinaison d'intentions sans pouvoir déceler de tendance univoque. Aix-la-Chapelle semble en revanche être unique : on ne trouve pas trace de semblables motivations dans les 23 études.

Concernant le pouvoir juridique de la délibération citoyenne, Aix-la-Chapelle et Poitiers se situent dans la moyenne mais sont loin d'avoir la force de modèles comme les *Citizens' Assemblies* (Smith 2009a, 75 ; Warren & Pearse 2008). Dans les expériences dans lesquelles les recommandations n'ont pas de force obligatoire, c'est-à-dire dans l'immense majorité des cas, le risque que celles-ci « disparaissent dans les tiroirs » semble plus important aux niveaux politiques supérieurs et quand le sujet est trop vaste (Guihéneuf 2008 ; Luskin & al. 2008).

1.5 Vers une nouvelle société

1.5.1 *Des effets à long terme diffus mais indéniables*

Les recherches réalisées en Poitou-Charentes et à Aix-la-Chapelle ont laissé voir que naissent dans les forums de nouvelles pratiques et de nouvelles institutions sociales. La mise en perspective comparative apporte de ce point de vue des résultats concordants. Les mini-publics sont des moments durant lesquels représentants élus et tirés au sort apprennent à se connaître (Grönlund & al. 2010, 108). Pour les citoyens, il devient clair que la planification et la mise en place de politiques publiques sont des exercices complexes et il arrive souvent que leur confiance dans la politique augmente (Wienhöfer & al. 1996, 60 ; Barbier & al. 2009, 202) ce qui contredit en partie les résultats d'Aix-la-Chapelle. Tous les acteurs acquièrent des compétences techniques et parfois politiques (Dienel & al. 1984, 158 ; Smith 2009a, 100). Pour les parties prenantes, la participation à un mini-public est aussi souvent une étape importante qui a des conséquences sur leur organisation interne (Hendriks 2004, 116-117). Enfin, une niche économique est bien en train de se développer, qui, si elle reste modeste, n'en est pas moins prometteuse et pourrait atteindre une masse critique (Guihéneuf 2008) à même d'attirer des acteurs aux moyens financiers considérables (Wakeford & al. 2008, 6)⁸.

⁸ Voir par exemple le cas de la fondation Bertelsmann qui accompagne depuis une dizaine d'années des processus de démocratie participative, dont certains sont des mini-publics.

1.5.2 *Mini-public = mini-politique ?*

1.5.2.1 Une légitimité naissante ...

La vingtaine d'études empiriques tend à confirmer les résultats du chapitre précédent concernant la légitimité. Tout d'abord, l'importance pour les participants de prendre une « bonne décision » se retrouve à peu près partout et joue pour les citoyens un rôle central dans la compréhension de leur légitimité (Garbe 1980, 218 ; Warren & Pearse 2008, 81). Ensuite, le besoin d'une prise en compte des résultats par la sphère représentative classique est vu par les participants mais aussi par les organisateurs comme un élément fondamental de la légitimité *ex-post* du modèle (Barbier & al. 2009, 193 ; Goldschmidt & al. 2008, 56). Une autre caractéristique très récurrente est l'aversion des participants pour la politique agonistique lorsqu'ils se trouvent dans des mini-publics ou lorsqu'ils parlent d'un éventuel engagement dans la politique après le forum : dans ces cas leur préférence va nettement vers l'activité associative (Andersen & Hansen 2007, 537 ; Dienel & al. 1984, 148). Sans vouloir préjuger ici du caractère désirable de cette attitude, on peut noter qu'elle représente pour les citoyens une source majeure de leur légitimité dans la plupart des cas. De même, la grande majorité des participants juge positivement le mini-public et le tirage en tant que procédures et les considèrent comme légitimes indépendamment du contexte temporel et macro-social : les taux de satisfaction des participants restent étonnamment stables de Sydney à Saint-Brieux, de Wenling à Berlin, que ce soit en 1978 ou bien en 2010 (Dienel & al. 1984 ; Goldschmidt 2008, 49-50). Du côté des mandataires, l'impression est la même : la mise en place de mini-publics est considérée à posteriori comme bénéfique (Fishkin 2010, 11 ; Hrach 2005, 104) parce qu'elle permet de mieux savoir quels sont les besoins et l'opinion de la population. La parole citoyenne marque son entourage. Il arrive même parfois que le mini-public ait un impact entraînant un basculement de l'équilibre politique (Kurunganti 2008, 13)⁹. C'est ce qu'on avait pu observer à Aix-la-Chapelle où la solution préférée par les partis politiques et rejetée en bloc par les citoyens avait fini par être abandonnée.

⁹ Dans ce cas concernant les OGM dans l'Andhra Pradesh (Inde), les citoyens avaient pris une position de rejet contraire à celle du gouvernement et du programme britannique d'aide au développement. Position largement relayée par la presse, qui eu pour conséquence de remettre en question la politique agricole de l'État et les lignes directrices de l'aide au développement agricole au Royaume-Uni.

1.5.2.2 ... dans une niche

La légitimité ainsi acquise est pourtant toujours fragile. Trois critiques émergent du corpus d'études empiriques. Premièrement, le recrutement par tirage facultatif mine, pour une partie des acteurs politiques traditionnels, la légitimité de l'outil (Smith 2009a, 100). Le tirage n'est pas encore assez employé et accepté comme méthode de recrutement pour disposer d'une légitimité intrinsèque. Deuxièmement, la transparence n'est pas acquise a priori et l'impact médiatique très variable des mini-publics pose un problème. Il semble que si les « premiers emplois » bénéficient d'une couverture importante (Joly & al. 2000, 136 ; Smith 2009a, 102-105) les emplois ultérieurs perdent en intérêt pour les médias généralistes et affaiblissent la légitimité procédurale de l'ensemble. Une bonne planification des événements de lancement du projet et de remise du rapport peuvent contre-balancer cette tendance (Goldschmidt & al. 2008, 58). La situation est un peu différente au niveau local où les médias semblent s'intéresser au sujet même lorsque le modèle n'est pas présenté comme une innovation totale. Le constat global est plutôt que les mini-publics ont du mal à sortir de la bulle délibérative. En outre, ils sont parfois critiqués par les experts pour leur manque de compétence technique et par les politiques parce qu'il leur manquerait la légitimité issue du suffrage (Guihéneuf 2009, 189 ; Renn & al. 1994, 203). Les attaques viennent aussi des intérêts organisés qui mettent en avant que le marché est un meilleur moyen de savoir quelles sont les préférences réelles des citoyens plutôt qu'un forum construit de toutes pièces (Hendriks 2004, 150). Les citoyens eux-mêmes se jugent sans concessions et considèrent qu'un mini-public est un cadre trop restrictif pour atteindre une influence suffisante sur la politique représentative (Andersen & Hansen 2007, 547). Les observations faites à Aix-la-Chapelle et à Poitiers se répètent donc dans les autres mini-publics étudiés ici.

1.6 Bilan

La contextualisation donne des résultats concordants à ceux des études qualitatives menées en France et en Allemagne. La plupart des attentes sont réalisées au sein des mini-publics et dans leur entourage immédiat. Lorsque cela n'est pas le cas, lorsque les mini-publics ne répondent pas aux attentes, on a l'impression que la difficulté se situe au niveau de l'interface entre le modèle et son environnement. La théorie passe avec succès le banc d'essai mais peine une fois

sortie de l'environnement de laboratoire. L'enjeu majeur d'un travail d'ingénierie institutionnelle se situe donc autant dans l'optimisation des modèles que dans la création d'une interface solide entre démocratie participative et démocratie représentative classique.

2. Quelle ingénierie institutionnelle pour les mini-publics ?

2.1 Dépasser les faiblesses en s'appuyant sur des pratiques

2.1.1 Une démocratie de projets ?

L'ensemble des faiblesses soulignées précédemment suggère que les mini-publics fonctionnent sur le mode de la démocratie de projet, car ils sont introduits au gré des circonstances, sont *top-down* et donc octroyés. La discussion portera ainsi pendant quatre jours sur un problème d'ordures ménagères mais on laissera soigneusement de côté le fait que le problème des ordures est en réalité celui de la société de consommation. On pourra débattre de l'étiquetage des OGM dans l'alimentation mais pas du drame du *land grabbing* opéré par les entreprises multinationales¹⁰. Les citoyens quant à eux ne semblent pas être particulièrement avides de participation a priori, et faire d'un mini-public un outil légitime est un exercice d'équilibriste à renouveler perpétuellement. Le fait que la participation soit facultative donne au tirage une couleur aristocratique autant que démocratique, et on a vu précédemment que l'on a bien affaire à une *cross section* et non à un véritable échantillon représentatif. Encore moins à un corps de représentants (formels et substantiels) des plus pauvres et des exclus. On a vu aussi que la faiblesse la plus récurrente, signe que l'on est plus dans une logique de projet que dans une optique globale, est celle de l'interface entre les mini-publics et leur environnement. C'est le point d'achoppement entre représentants élu et tiré au sort et le principal défaut du modèle qui empêche la légitimité procédurale d'être reconnue à son plein potentiel. On a l'impression que le danger mis en avant par Barber (1984, 263-264) devient réalité :

¹⁰ C'était par exemple le cas lors du projet de Planungszellen sur les OGM en 1995 qui portait sur les modalités d'introduction et de diffusion des OGM mais pas sur leur principe même. Sur des cas semblables de manipulation, voir Wakeford & al. (2008, 7 et suiv.).

« The institutions depicted below are inseparable features of one integrated agenda - not a cafeteria menu from which items can be selected at whim but a dinner menu with a *prix fixe* that must be accepted in full. Historically, the great reform movements have been organized around a series of innovations whose radical character lay in their common vision and force [...] In short, the potency of the reforms offered here lies almost entirely in their capacity for mutual reinforcement when implemented in concert [...] Adopted piecemeal or partially, such innovations will at best only be assimilated into the representative adversary system and used to further privatize, alienate, and disenfranchise citizens. At worst, they may even undermine the safeguards of liberal democracy without achieving any of the benefits of participation. They must be adopted together or not at all. »

Si toutefois on prend en compte que chaque mini-public est un ingrédient du « menu » participatif, alors on doit se pencher sur les meilleures pratiques dans le domaine et actualiser les critères de qualité des mini-publics afin de renforcer l'interface entre mini- et maxi-public.

2.1.2 Les meilleures pratiques

2.1.2.1 Le recrutement et l'emploi du tirage

Le tirage le plus à même de créer un équilibre entre taux de participation et représentativité formelle semble être celui sans quotas sur une liste d'habitants. Étant donné que cette dernière est plutôt une exception que la règle, le recrutement à partir de listes téléphoniques semble un compromis. Les quotas ne font sens que pour des groupes plus réduits mais ouvrent une possibilité de manipulation de la part des organisateurs même si sur certains sujets ils pourraient aider à anticiper des conflits potentiels ou assurer la représentativité de certains groupes désavantagés. Concernant l'invitation elle-même, le système le plus efficace est celui de la lettre d'invitation couplée à une visite à domicile comme dans les *Planungszellen* plus anciennes. Une pratique exemplaire plus récente est celle de la *Deliberative Poll* danoise sur l'Euro qui associait un spot télévisé à un appel téléphonique, un envoi de documentation et un rappel téléphonique pour les personnes contactées par lettre (Andersen & Hansen 2007). Concernant les *stakeholders*, il faut arriver à atteindre ce que Hendriks nomme la « zone de tension productive », c'est-à-dire celle dans laquelle le sujet acquiert une visibilité médiatique importante et dans laquelle les parties prenantes se sentent forcées de participer pour ne pas rater l'occasion de participation (Hendriks 2004, 318-323).

2.1.2.2 L'ouverture thématique et la question de l'agenda

On a vu précédemment que la question du mandat et de la maîtrise de l'agenda sont des limites claires au modèle des mini-publics. Les pratiques les plus prometteuses semblent émerger lors de processus à niveaux consécutifs comme dans certains projets allemands de *Planungszellen* : un ou plusieurs groupes fixent les sujets à discuter ou proposent des modèles de planification qui sont ensuite évalués par une série ultérieure de *Planungszellen* (Di-enel & al. 1984). À un niveau plus modeste, les pratiques observées à Poitiers consistant à laisser des blocs thématiques libres que les participants peuvent remplir et à fractionner la délibération en plusieurs sessions semblent positives. C'est aussi le cas lors de processus de long-terme comme dans les assemblées citoyennes durant lesquelles les participants ont plus de marge de manœuvre. Dans une toute autre logique, il semble que l'existence de mini-publics ascendants, c'est-à-dire originaires de la société civile, puisse se révéler un puissant facteur de mise sur l'agenda public de thèmes jusqu'alors consensuels dans les cercles politico-administratifs (Wakeford & al. 2008). Le *Citizens' Jury* sur les nanotechnologies lancé par *Greenpeace* au Royaume-Uni est de ceux-là et il sera important de voir en quoi il peut concourir à la définition de critères de qualité pour les mini-publics.

2.1.2.3 Les conditions de la bonne délibération

Si tous les mini-publics font office de bonne pratique dans le domaine, certains micro-arrangements semblent particulièrement efficaces. En premier lieu le fait d'alterner des modes de décision selon un cycle débat, dialogue et agrégation, tel que pratiqué dans les *Planungszellen* et les jurys citoyens, est un moyen d'augmenter les interactions entre participants sur des modes différenciés dans lesquels chacun a une chance de participer. Dans cette alternance, il semble important de choisir avec précaution le mode de décision que les citoyens pourront adopter : le consensus force la délibération mais court le danger de faire disparaître certaines opinions, alors que le vote fait émerger les priorités mais avec une légitimité plus faible (Grönlund & al. 2010, 103). En second lieu, le fait d'ancrer les forums dans une dimension locale, même lors de processus transnationaux, est un gage de qualité. Ainsi lors du projet sur l'avenir des régions rurales en Europe, la combinaison entre des panels régionaux formulant des propositions pour leur gouvernement et un panel européen de synthèse pour l'échelon de l'Union, semble particulièrement porteur (Guihéneuf 2008).

2.1.2.4 La création de légitimité

La pratique la plus efficace dans ce domaine est celle de l'assemblée citoyenne débouchant sur un référendum. Mais toutes les pratiques qui impliquent des engagements réciproques entre participants et mandataires, ainsi que toutes les mesures qui visent à créer de la transparence et de la publicité sont aussi centrales. Le fait par exemple de permettre aux participants de retourner vers d'autres citoyens durant les sessions du mini-public – c'est encore le cas des assemblées citoyennes ou de certaines conférences de citoyens françaises – engendre une logique de réflexion chez les représentants citoyens et dans la sphère publique. L'expérience d'Aix-la-Chapelle tend aussi à montrer que l'emploi d'un mini-public pour sortir d'un blocage de la politique politicienne semble avoir un effet légitimant important.

2.2 Vers des critères de qualité renouvelés

En s'appuyant sur les résultats de la mise en contexte, de la revue des faiblesses et des meilleures pratiques, il est possible de compléter les critères de qualité des mini-publics présents dans la littérature sur le sujet. On se basera principalement sur les travaux de Dienel (1978), Fiorino (1989), Renn & al. (1995), Carson (2006), Smith (2009a), Manin (2011), Mansbridge & al. (2011) et Sturm (2011). Au total, on recense vingt critères répartis en quatre groupes (illustration 61, p. 329). Pour la plupart d'entre eux on peut distinguer entre une qualité minimale (« ce en dessous de quoi on ne devrait pas aller »), une qualité standard (« ce qui se fait le plus souvent ») et une qualité désirée (« meilleure pratique ou mieux encore »). Parfois on doit se contenter de présenter le critère sans possibilité d'apprécier comment le définir au mieux, notamment parce qu'il est encore le fruit de discussions entre praticiens et au sein de la communauté scientifique.

2. Quelle ingénierie institutionnelle pour les mini-publics ?

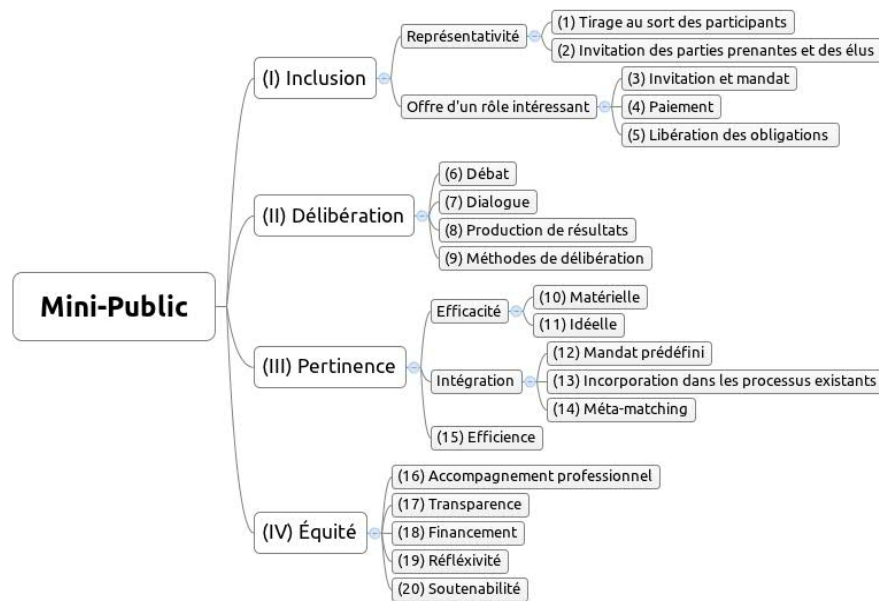


Illustration 61 : Critères de qualités pour les mini-publics.

2.2.1 Inclusion

Le critère d'inclusion se base sur l'idée d'égalité politique et signifie que la procédure est accessible pour un maximum de citoyens et d'intérêts constitués et qu'ils peuvent s'exprimer¹¹.

2.2.1.1 La représentativité

Le tirage des participants

Le tirage est, on a largement eu l'occasion de le voir dans ce travail, le cœur procédural du mini-public. Il permet d'inclure des participants non professionnels de la politique, d'atteindre une représentativité satisfaisante de la population et de favoriser l'émergence d'un groupe de représentants citoyens. A minima – mais c'est aussi la qualité standard – il devrait se faire sur la base de quotas et le groupe de citoyens devrait avoir au moins une vingtaine de membres, une trentaine au maximum. Au-delà de cette limite il serait bon de former plusieurs groupes ou de travailler en sous-groupes. Cette pratique, si elle est loin d'être la norme, est à favoriser surtout si elle est associée à un tirage sans quota. Dans ce cas, un

¹¹ Smith (2009a, 12) : « Inclusiveness turns our attention to the way in which political equality is realised in at least two aspects of participation: presence and voice. »

groupe de 400 à 500 personnes divisé en sous-groupes semble la meilleure solution. Dans l'idéal, le tirage se ferait sans quota sur des listes d'habitants.

L'invitation des parties prenantes et des élus

On a vu que la légitimité des outils de type mini-public se fonde en grande partie sur leur intégration dans la politique traditionnelle et que l'inclusion des parties prenantes est un facteur central de la qualité délibérative et de l'impact des mini-publics. Afin d'atteindre la zone de tension productive capable de motiver les parties prenantes mais aussi dans un souci d'inclusion, il est important de leur permettre de fournir des informations aux participants. La pratique veut aussi qu'elles puissent jouer un rôle lors de la préparation du programme afin de veiller à la transparence de celle-ci. Dans l'idéal, les participants devraient aussi avoir la possibilité d'inviter des intervenants, experts ou personnes ressources, en cours de processus pour satisfaire leur propre besoin d'information. Concernant les politiciens, le minimum est leur inclusion lors de la préparation du forum. Dans la pratique, ils sont aussi invités à présenter leur position durant les débats. La question de l'invitation des partis extrémistes reste ouverte¹².

2.2.1.2 L'offre d'un rôle intéressant

Le tirage au sort et l'invitation des parties prenantes sont des outils indispensables mais non suffisants pour atteindre une inclusion suffisante. On a vu dans le chapitre précédent et dans l'étude comparative que motiver les citoyens à prendre part à des mini-publics ne va pas de soi et trois éléments doivent donc faire l'objet d'une grande attention.

Invitation et mandat

Au minimum, les participants devraient être invités par écrit par un représentant élu disposant d'une légitimité d'établissement. Le mandat devrait être formulé de manière large afin d'intéresser un maximum de citoyens lors de l'invitation étant donné qu'elle est le moment le plus critique de la décision de participer ou non. Le standard semble plutôt être celui d'une invitation télépho-

¹² Si on peut vouloir rejeter la participation de partis extrémistes pour des raisons d'idéologie démocratique, la pratique montrerait probablement qu'ils ne sont pas en capacité de fournir des arguments au niveau du débat, surtout après que les citoyens ont reçu une information importante sur le sujet. Leur inclusion aurait alors plutôt l'effet de les discréditer en leur coupant l'herbe de la critique sous le pied.

nique qui donne des retours faibles et cours le risque de biaiser dès le départ la représentativité de l'échantillon. La solution la plus désirable serait de coupler appel et lettre sur la base d'un mandat large après avoir lancé une campagne de sensibilisation dans les médias locaux.

Rétribution des participants

La rémunération des participants est un critère de qualité qui est garant pour les citoyens de l'importance et du sérieux de la démarche. Cette contribution permet aussi de diminuer certains biais de représentativité. Une indemnisation indexée sur le salaire minimum ou le défraiement des représentants élus, ce qui n'est pas encore le standard, devrait donc être la norme. Il serait en outre souhaitable d'introduire des compensations de pertes de salaires afin de stimuler la participation des citoyens exerçant une profession libérale.

La libération des obligations

Un facteur fondamental de la participation pour de nombreux citoyens est la possibilité de se libérer pendant la durée du mini-public. Dans le sens d'une meilleure inclusion, la reconnaissance par l'institution mandataire de la participation comme une formation professionnelle ou civique est un minimum, de même que la mise à disposition de remplaçants et de gardes d'enfants. La discussion est vive pour savoir si la participation obligatoire serait une avancée (institutionnalisation) ou un recul (domestication de l'instrument).

2.2.2 Délibération

Les mini-publics sont des forums bâtis sur l'idéal d'une bonne délibération dont la qualité peut se traduire en quatre critères : le débat, la discussion, la production de résultats et la question des méthodes.

2.2.2.1 Le débat

Le débat en tant que moment agonistique de présentation d'informations est fondamental pour faire émerger les points de désaccords sur un sujet¹³. Un débat de qualité suppose que les participants soient a minima confrontés à des informations diverses et au mieux contradictoires. Il n'est pas nécessaire que ces informations soient transmises par des personnes physiques, des supports textuels ou audiovisuels sont tout aussi légitimes.

2.2.2.2 Le dialogue

À l'inverse du débat, le dialogue permet de créer du sens commun, de co-construire. C'est pourquoi les mini-publics devraient à minima prévoir le travail en petits groupes dans lesquels les citoyens apportent leur compétence d'usage et professionnelle. La plupart des expériences répondent déjà à ce critère. Idéalement, le dialogue est aussi le moment de la créativité et celui durant lequel chacun peut prendre la parole sans que les hiérarchies classiques de participation ne puissent l'en empêcher. Il est nécessaire et souhaitable, mais non standard, qu'une partie de ce travail soit réalisé dans de petits groupes de travail changeant régulièrement et ne comprenant pas plus de cinq personnes.

2.2.2.3 La durée et la production de résultats

Les mini-publics sont employés dans le but de produire des résultats précis conformément à leur mandat, ce qui implique certains standards très largement partagés et mis en œuvre. Il faut notamment s'assurer que les citoyens auront une possibilité d'agréger leurs opinions personnelles et de groupe sous la forme de recommandations utilisables par l'autorité mandataire. La discussion est en revanche vive sur la durée nécessaire à un tel processus : deux jours, quatre, un mois, davantage ? Si le mandat choisi est un facteur essentiel de la durée nécessaire, on peut avancer que pour des raisons de dynamique de groupe et délibérative, il est impératif de ne pas descendre en dessous de deux jours. Ainsi les participants peuvent apprendre à se connaître et le processus de production commune peut réellement être exploité.

2.2.2.4 Les méthodes de la délibération

Afin de faire advenir le débat et la discussion ainsi que la production de résultats, les mini-publics devraient respecter certains standards méthodologiques en leur sein, auxquels on

¹³ Sur ce point précis voir ADELS (2009, 82).

pourrait parvenir par des techniques d'animation reconnues, qu'il s'agisse de la mise en place d'un *open space*, d'un travail photographique, d'un jeu de rôle, de votes, etc. Il est souhaitable que ces méthodes soient employées afin de s'adapter aux buts de la délibération en cours (phase de créativité, de planification, de réflexion, de construction d'empathie, etc).

2.2.3 *Pertinence*

Le mini-public doit faire sens au-delà de la bulle délibérative qui se développe en son sein et générer une interface avec la politique traditionnelle et la société en général. On a vu que cette articulation entre le modèle et son environnement est sa faiblesse principale et il faut donc particulièrement s'intéresser à ces critères que l'on peut décliner en trois catégories : l'efficacité, l'intégration et l'efficience.

2.2.3.1 Efficacité

L'efficacité matérielle

D'un point de vue matériel il est nécessaire que soit produit un document résumant les résultats du mini-public et que celui-ci soit remis à l'autorité ayant mandaté le projet. Dans le domaine de l'idéal – mais cela est encore rare – cette dernière devrait répondre aux recommandations formulées par les citoyens, c'est-à-dire mettre en place un processus de *follow-up*. L'autorité devrait aussi réaliser les suggestions des participants dans la mesure où celles-ci sont acceptées, ce qui est déjà la pratique mais pourrait être largement amélioré.

L'efficacité idéale

D'un point de vue idéal, les mini-publics devraient avoir un impact médiatique important et stimuler le débat public afin de renforcer leur transparence. Une telle diffusion est aussi la condition d'une reddition de comptes plus complète et renforce la légitimité démocratique du processus. La pratique courante est assez diverse et la discussion est en cours sur la manière d'atteindre une médiatisation et donc une efficacité maximale dans ce domaine. De manière plus diffuse, un mini-public de qualité devrait offrir une opportunité de capacitation pour les citoyens le désirant. Ce critère de qualité est discuté et certains praticiens consi-

dèrent par exemple que la capacitation est en réalité le contraire d'un critère de qualité parce qu'il signifie que les citoyens sont sortis de leur rôle de planificateurs temporaires pour rentrer dans celui de professionnels de la politique. Il peut d'un autre côté signifier que le mini-public a été un succès dans la création d'une démocratie plus forte reposant sur des citoyens plus actifs. En prenant cette hypothèse comme base, un mini-public devrait alors a minima permettre aux participants d'acquérir des compétences techniques et politiques et au mieux leur donner les moyens et l'envie de poursuivre leur activité de citoyen après le forum.

2.2.3.2 Intégration

Un critère de qualité important pour les mini-publics est leur possible intégration dans le système politique afin d'accroître leur efficacité et leur légitimité.

Un mandat prédéfini

Il faut tout d'abord pour cela qu'ils aient un mandat prédéfini. Cela ne signifie pas que celui-ci doit être fermé ou suggérer des résultats, ni même qu'on ne peut concevoir un mini-public ayant précisément comme mandat de définir les questions sur lesquelles d'autres mini-publics pourrait travailler, ce qui somme toute serait souhaitable. Cela signifie en revanche que le processus doit être orienté vers la production de résultats. Si le but de la participation n'est pas celui-là, alors il vaut mieux employer un autre modèle. Il est en revanche souhaitable que les participants aient une marge de manœuvre sur les questions concrètes qui leurs sont posées, notamment dans les sous-groupes. On a notamment pu voir à Poitiers que cette possibilité est un signe de qualité démontrant une procédure réflexive.

L'incorporation dans les processus existants

Au-delà du mandat, il faut que les mini-publics s'insèrent dans les processus existants de prise de décision, sans quoi ils courent le risque de rester sans impact. Le fait qu'ils soient intégrés ne garantit pas qu'ils auront des effets importants, mais augmente la probabilité d'une telle issue. Il est aussi souhaitable que les mini-publics soient incorporés dans une chaîne de la participation afin de pouvoir se concentrer sur leurs forces (production de résultats, information, délibération) et compenser leurs faiblesses (peu de participants, peu de

pouvoir décisionnel). La pratique dans ce domaine est encore balbutiante mais encourageante comme le montrent certaines pratiques. Le critère d'incorporation fait toutefois l'objet de discussions importantes dont la première tourne autour des mini-publics ascendants, c'est-à-dire portés par la société civile, parfois en opposition au pouvoir en place pour créer une contre-légitimité. De telles expériences sont efficaces en termes de stimulation de la discussion publique mais courent le risque d'être ignorées par le système politico-administratif, voire d'être combattues par lui¹⁴. Elles remettent également en cause l'idée de procédure extra-partisane et les critères d'inclusion et de délibération risquent d'être sacrifiés au prix d'une politisation plus grande. Le minimum qualitatif dans ce domaine serait de distinguer entre deux variations du modèle mini-publics – ascendant et descendant – chacun remplissant un rôle bien défini. La deuxième question en discussion concerne l'emploi obligatoire du processus dans certains projets, comme c'est le cas par exemple des procédures du débat public. Si un tel critère pourrait déboucher sur un recours plus massif au modèle, il se peut que cela entraîne des emplois contre-productifs. C'est la question du *meta-matching*.

Le *meta-matching*

Les mini-publics devraient être avant tout employés dans les situations dans lesquelles ils font preuve d'une efficacité maximale. A minima il faut que l'équipe d'organisation et le mandataire fassent un état des lieux des processus déjà employés et de la constellation d'acteurs en présence ainsi que du sujet qui est à traiter. Une telle analyse peut montrer qu'il n'est pas nécessaire de mettre en place un mini-public d'un jour avec 500 participants pour discuter de la rénovation d'un quartier urbain en mutation, mais qu'il vaudrait mieux réunir 100 personnes durant 5 jours en couplant ce processus avec une série de tables rondes et de réunions d'information publique avant, pendant et après le mini-public, voire avec une conférence du futur. La pratique dans ce domaine semble assez satisfaisante, quoique les promoteurs des modèles aient parfois tendance à ignorer cette question afin de proposer à tout prix un modèle unique dans tous les cas, ce qui au final peut s'avérer contre-productif. Le *meta-matching* est aussi l'occasion d'évaluer la nécessité de soutenir et/ou d'organiser un mini-public ascendant dans le cas où les autorités publiques semblent ignorer un problème.

¹⁴ Voir par exemple le cas présenté par Kurungati & al. (2008).

2.2.3.3 Efficience

L'efficience des mini-publics concerne principalement la question de la maîtrise des coûts. Le standard est dicté par la faiblesse des moyens mis à disposition pour renforcer la participation du public en comparaison avec autres secteurs de l'activité sociale. Il n'en reste pas moins que les mini-publics devraient inclure certaines pratiques. Par exemple organiser deux forums parallèles commençant avec une heure de décalage, rendant possible deux groupes de travail pour un seul lieu, une seule série d'intervenants, une seule équipe de coordination sur place, une seule procédure de recrutement, etc. L'emploi des nouvelles technologies de communication est en passe de devenir un standard autorisant un processus d'agrégation rapide et relativement peu coûteux à l'unité. Il n'est en revanche pas souhaitable de rogner sur d'autres dépenses car cela met en danger d'autres critères. Ainsi limiter radicalement le nombre de participants ou ne pas les rémunérer, disqualifie le processus et s'il en devient moins onéreux, il ne peut pourtant plus mériter le nom de mini-public. Le processus n'est pas cher mais il a un coût lié à la tenue des standards.

2.2.4 Équité

Il s'agit d'assurer que le processus réponde à certaines exigences procédurales à même d'en faire un objet démocratique et difficile à manipuler.

2.2.4.1 L'accompagnement professionnel

Une grande partie de la qualité du mini-public repose sur l'équipe chargée de l'organiser et de l'animer. Cette équipe doit être indépendante de l'autorité qui mandate le mini-public ainsi que de l'ensemble des parties prenantes. Elle doit être composée de professionnels de l'animation. C'est à la fois le minimum et le standard qui garantissent en grande partie que l'inclusion et la délibération soient de qualité. L'accompagnement professionnel peut aussi prévoir une évaluation scientifique du processus, démarche qui est assez répandue mais non standard. Si les moyens de réaliser une telle évaluation est possible, cela est souhaitable.

2.2.4.2 La transparence et le financement

La transparence est un critère fondamental qui se décline tout d'abord sous la forme de la publication du rapport citoyen issu des délibérations. Celui-ci devrait a minima contenir un

2. Quelle ingénierie institutionnelle pour les mini-publics ?

certain nombre d'informations sur les participants, le déroulement de la procédure, les intervenants, les organisateurs et bien sûr les résultats des délibérations. Si l'équipe d'animation et d'organisation se charge de rédiger le rapport, il faudrait que celui-ci soit soumis aux corrections des participants. La transparence exige aussi une cérémonie officielle de remise qui scelle le processus et par laquelle les citoyens peuvent sortir de leur rôle de représentants une fois le travail accompli. Il serait souhaitable que le rapport soit disponible en ligne, ce qui est la pratique habituelle. La transparence est aussi le produit d'un travail de communication de qualité. On a eu l'occasion de voir que la médiatisation des mini-publics est un critère majeur de leur efficacité et de leur légitimité. Afin d'atteindre un impact maximum il est souhaitable que la communication soit un poste à part entière du déroulement d'un mini-public. Cette pratique n'est pas encore standard. Un mini-public de qualité coûte environ 1200 € par participant pour quatre jours de délibération, tout compris. Se pose donc la question du financement. Le minimum qualitatif réside dans un financement en partie public. C'est le meilleur moyen de priver de fondement les accusations de manipulation de la procédure par des intérêts particuliers et cela représente le standard actuel. Il serait souhaitable que l'argent vienne d'un budget spécifique à la participation et soit de moins en moins issu de la recherche (financement qui minimise l'efficacité politique). Si le mini-public est ascendant, il est financé par des fonds privées dont il faut publier la source.

2.2.4.3 La réflexivité et la soutenabilité

Un mini-public doit être une instance réflexive c'est-à-dire ouvert à la critique et cherchant une amélioration constante. Il faut que les participants puissent s'exprimer sur la procédure et aient l'occasion de l'évaluer, démarche qui doit être documentée dans le rapport citoyen, ce qui est la pratique standard¹⁵. Dans une optique plus large, la discussion est en cours pour savoir si le mini-public devrait faire preuve de réflexivité dans le cadre du *meta-matching*, ce qui correspond concrètement à la question de la déontologie. Le fait d'organiser un processus concernant le choix d'un lieu d'implantation d'une centrale nucléaire ou d'une usine d'armement mine-t-il la qualité démocratique ou écologique du processus ? Où est-ce au contraire la seule possibilité d'introduire un minimum de démocratie dans des questions généralement fermées à de telles préoccupations ? Accepter d'accompagner des forums orien-

¹⁵ Sur la notion de réflexivité en rapport avec le tirage, voir Buchstein (2000, 43). Dans le cadre des mini-publics voir Hendriks (2004, 230).

tés, tel que cela a pu être le cas pour certains mini-publics sur les OGM, ne met-il pas l'ensemble de la démarche en danger ? Si oui, comment éviter que cela se produise ? L'appel à la déontologie est-il suffisant ? Ces questions se posent avec plus de force encore dans les mini-publics ascendants. Enfin, surgit une discussion sur la nécessité de faire des mini-publics des procédures conformes aux objectifs du développement soutenable. Si cela est déjà le cas en partie (notamment d'un point de vue social et politique), la question se pose : est-il souhaitable de prendre en compte des objectifs de réduction des gaz à effet de serre ou de consommation soutenable dans le déroulement des mini-publics ?

2.3 Les questions ouvertes

La description des critères de qualité ainsi que l'ensemble de l'analyse empirique ont laissé un certain nombre de questions en suspens que l'on présentera ici en se limitant à celles susceptibles de trouver une réponse par le moyen de recherches empiriques. Premièrement concernant la représentation. La question la plus importante, la plus brûlante, et dont la réponse serait la plus apte à fournir des résultats novateurs dans ce domaine, est celle de la participation obligatoire : que se passerait-il si un mini-public était recruté sur la base d'un tirage obligatoire comme dans le cas d'un jury judiciaire ? Qui prendrait le risque de ne pas venir ? Serait-on encore en présence d'une *cross section* ? Et les participants seraient-ils aussi motivés au travail ? De manière moins ambitieuse, une deuxième question ouverte est celle de la corrélation entre la méthode de recrutement et son résultat en termes de représentativité des participants afin de mettre en avant les variables qui jouent le rôle le plus important dans l'acceptation à une invitation : s'agit-il de la somme d'argent ? De la formulation du sujet ? De la forme de l'invitation ? De la méthode de tirage ? Une troisième série d'interrogations s'articule autour de la dimension symbolique de la représentation. Si on a pu donner quelques éléments de réponse dans le chapitre 5, il semble intéressant de s'y pencher de nouveau avec des études quantitatives plus ciblées sur le sentiment de la population sur l'activité de « sorprésentant » et sur le sentiment des participants.

On a vu à maintes reprises que la délibération est l'aspect le mieux connu et le plus recherché des mini-publics. Il n'en reste pas moins que trois questions se posent. En premier lieu celle de la réintroduction de l'agonistique dans le modèle. Une telle manœuvre aide-t-elle à cristalliser le débat en ouverture ? Ou vaut-t-il mieux séparer les sphères en appuyant sur

leur articulation : agonistique en dehors des mini-publics, coopératif en dedans ? En second lieu, celle de l'inclusion des partis et positions extrémistes lors de la phase d'information: cela pourrait-il être bénéfique ? Quel serait l'apport éventuel de légitimité ? Et les dangers encourus ? En troisième lieu, la question de l'influence possible des animateurs est souvent posée et élucidée par des entretiens avec les animateurs eux-mêmes ainsi que par celui de l'évaluation fournie par les participants. Il serait toutefois intéressant de tester, lors d'un mini-public avec deux groupes parallèles, la capacité pour un animateur « malveillant à propos » c'est-à-dire volontairement manipulateur, de diriger le débat. Un tel dispositif serait probablement très intéressant à observer mais sa réalisation pose des problèmes importants. On a abordé le sujet de la légitimité des mini-publics et de nombreux débuts de réponse ont pu être formulés. Néanmoins, des recherches spécifiques pourraient clarifier encore la situation par le biais de tests de corrélation entre la légitimité perçue de l'expérimentation et des critères comme le sujet, la durée de délibération ou le type de résultats. On pourrait se baser sur l'approche de Cutler & al. (2008). Enfin, on a vu que les mini-publics ne sont pas toujours un lieu d'*empowerment* et qu'ils n'influencent pas tous les citoyens durablement. Une question importante est donc celle de la corrélation entre capacitation et des variables comme le sujet, la durée, l'intensité délibérative ou la mise en place des recommandations.

3. Les conditions de réalisation de la politique aléatorienne

On a limité jusqu'à présent le test des attentes au domaine de la sortition de postes délibératifs et vu qu'il existe des modèles remplissant une grande partie de celles-ci. Qu'en est-il dans d'autres cadres ? Les pratiques de sortition juridique ou exécutive, de loteries et de tirages décisionnels ont-elles des retombées comparables ? Quelles attentes sont remplies dans ces cas là ? Plus généralement, les conditions de réalisation de la théorie sont-elles réunies ? Cette question revient à se demander d'un côté si le tirage est un outil désirable et de l'autre s'il est vu comme tel.

3.1 Un changement désirable ?

3.1.1 *Un potentiel loin d'être épuisé*

3.1.1.1 Les jurys, encore

Quatre ouvrages parus dans les dix dernières années ont analysé les jurys judiciaires sous l'angle de la théorie de la démocratie : ceux de Vidmar & Hans (2001 et 2007), d'Abramson (2000) et de Gastil & al. (2010). Que donne le test des attentes dans ce cadre ? En termes de représentativité, les jurys judiciaires sont à la fois plus satisfaisants sur le principe et problématiques en pratique. En effet, le recrutement obligatoire couplé à un élargissement progressif des listes de sortéables crée un potentiel plus fort de représentativité formelle (Gastil & al. 2010, 71). Mais cet idéal est limité par la procédure de récusation : les parties peuvent « faire leur jury » (Abramson 2000, 131-139 ; Vidmar & Hans 2007, 89-105) et l'enjeu de la justice se décale alors du procès lui-même à celui de la sélection des jurés. La représentation mathématique des intérêts semble parfois dominer au sein des jurys par le biais de leur composition sociale (et notamment ethnique : des afro-américains condamnent moins souvent un afro-américain et inversement un jury de caucasiens) mais qui n'est pourtant pas un facteur explicatif unique des verdicts (Abramson 2000, xi). La représentation de type « altruisme égoïste » est présente dans une partie des jurys. Quant à la représentation que nous avons caractérisé de recherche de l'intérêt général, elle se trouve aussi fréquemment et va parfois même jusqu'à prendre la forme d'un dépassement clair du mandat lorsque les jurys ont recours à la procédure de *nullification*, c'est-à-dire qu'ils refusent de rendre un verdict en accord avec les instructions du juge concernant la Loi ; les jurés peuvent acquitter un prévenu reconnu coupable pour le motif que la Loi sur laquelle se base la condamnation est injuste (Abramson 2000, XXV). Enfin, si le mandat des jurés est en général limité¹⁶, leur délibération a une force obligatoire qui peut avoir des conséquences lourdes, notamment dans des pays comme les États-unis dans lesquels la peine de mort est en vigueur. C'est d'ailleurs une des deux grandes faiblesses de la représentation au sein des jurys : dans les procès impliquant la peine capitale, les jurés sont plus que proportionnellement enclins à condamner¹⁷. La deuxième

¹⁶ Plus en tous les cas que celui des participants à des mini-publics.

¹⁷ Vidmar & Hans (2007, 341) ou Abramson (2000, 12-13). Si on couple cette tendance au biais de représentation ethnique, cela peut donner des situations explosives et remet très largement en cause la légitimité de cer-

tendance lourde concerne les procès civils dans lesquels des entreprises sont impliquées et qui sont plus que proportionnellement décidés en faveur des plaignants privés¹⁸.

Les jurys judiciaires ne semblent pas réunir toutes les conditions de la bonne délibération. Si les changements d'opinion et le débat ont lieu, la discussion, elle, n'est pas forcément au rendez-vous : les meneurs peuvent imposer leur vue au reste du groupe (Abramson 2000, XI), les possibilités de participation ne sont pas égales pour tous et les hiérarchies de prise de parole sont présentes. En outre, les jurés n'ont pas l'occasion de jouer un rôle actif lors du procès puisqu'ils n'ont pas le droit de poser des questions ni de prendre des notes, du moins aux États-Unis. Il n'en reste pas moins que le processus de prise de décision fait preuve d'une qualité délibérative importante (Gastil & al. 2010, 73-105) et que celle-ci augmente avec la diversité socio-économique des jurés, qualité encore augmentée par la nécessité de rendre un verdict unanime (Abramson 2000, 205). De plus, il semble que le jury soit en capacité de fournir des verdicts compétents : les études empiriques montrent que le facteur explicatif le plus fort d'un verdict est bien la force des preuves présentées et que les juges professionnels approuvent les verdicts dans leur grande majorité¹⁹. Si l'on s'intéresse à la question du pouvoir au peuple, on peut constater que le jury est probablement l'outil aléatoire le plus radical et effectif dans ce sens puisque ses membres prennent une décision qui a force de droit, il est « le pouvoir au peuple » (Abramson 2000, 1-3)²⁰. Cette force est une base importante de la légitimité de l'outil qui se double d'une légitimité d'établissement basée sur le tirage plus largement acceptée que dans d'autres outils, en partie parce que l'instrument est intégré dans un processus plus vaste et encadré par des juges professionnels, notamment dans des systèmes comme celui de la France. Pour les jurés, la recherche de la bonne décision est une source majeure de légitimité (Hans & Vidmar 2001, 340). Plus généralement, les arguments de représentativité et de jugement par les pairs sont perçus comme positifs par les citoyens qui soutiennent grandement l'institution et – si on prend le cas des États-Unis – préféreraient

tains jurys.

¹⁸ Vidmar & Hans (2003, 341) interprètent cette tendance comme la volonté des jurés de rétablir l'équilibre de pouvoir entre entreprises et simples citoyens.

¹⁹ Vidmar & Hans (2007, 339-340) : « Very significant to us are the research findings that identify the strengths of the evidence presented at the trial as the major determinant of jury verdicts. Civil jury damage awards are strongly correlated with the negligence and degree of injury. These reasonable patterns in jury decisions go a long way to reassuring us that jury, by and large, listen to the judge and decide cases on the merits of the evidence rather than on biases and prejudice. Furthermore, in systematic studies spanning five decades, we find that judges agree with jury verdicts in most cases. »

²⁰ Il joue ainsi un rôle de prévention procédurale telle que définie dans le chapitre 1 : parce que juges et avocats savent qu'un cas pourrait arriver devant un jury, ils essaient de le régler autrement (Abramson 2000, 6-8).

pour 75% d'entre eux être jugés par un jury plutôt que par des juges²¹. La résonance des jurys dans la sphère publique est un dernier élément qui tend à montrer l'importance qu'ils occupent dans le cadre d'une justice transparente et démocratique. Les effets globaux des jurys sont aussi remarquables. Premièrement, en termes de participation quantitative, on estime qu'un tiers des citoyens états-uniens sont amenés à devenir juré à un moment de leur vie (Gastil & al. 2010, 4). Deuxièmement, la participation à un jury est un facteur d'*empowerment*, comme Gastil & al. (2010) ont pu le montrer : les jurés gagnent non seulement des compétences techniques lors du procès mais aussi des compétences sociales (Gastil & al. 2010, 129-130). Ils restent en outre profondément marqués par leur expérience qui change leur comportement : ils s'engagent dans la vie politique et tendent à participer plus systématiquement aux élections (Gastil & al. 2010, 128). Troisièmement les jurys sont le lieu de rencontre entre professionnels de la justice et citoyens où se développe un respect et une compréhension mutuelles ainsi qu'un sens de la justice et du bien commun (Gastil & al. 2010, 10).

3.1.1.2 Les loteries dans l'éducation

Depuis une dizaine d'années, de plus en plus d'universités et d'écoles emploient un tirage pour distribuer les places dont elles disposent. Ces loteries semblent avoir un effet d'inclusion majeur (Stone 2008, 267). Ils limitent les effets pervers induits par des méthodes de sélection basées sur un examen sur critère géographique (Boyle 2010, 57-72) ou de compétence (Boyle 2010, 107-120) minimisant ainsi le rôle du capital économique, social et culturel des classes supérieures. Concernant l'opinion des acteurs en présence, la presse et les médias semblent largement hostiles à l'idée du tirage et le qualifient d'injuste et d'illégitime (Boyle 2010, 51). Les citoyens quant à eux sont plus modérés. Ainsi, aux Pays-Bas, les étudiants ayant subi le tirage n'y sont pas opposés (Hofstee 1983), aux ÉUA les parents préfèrent même parfois une loterie parce qu'elle donne une chance de rentrer dans une « bonne » école (Stasz & Stolk 2007, 9-10). Enfin, lorsque l'on demande aux britanniques quelle est la méthode de choix la plus juste pour sélectionner les enfants à l'entrée de l'école parmi une liste de sept ou huit possibilités, le tirage se trouve en fin de classement. Si en revanche on leur demande de comparer le tirage avec une seule autre méthode, alors celui-ci

²¹ Vidmar & Hans (2007, 345).

se trouve à égalité voire devant (Sutton Trust 2007). Un tel résultat fait émerger un enjeu fondamental des conditions de réalisations de la théorie de la démocratie aléatoire, celui du *framing* c'est-à-dire de la création d'un espace discursif dans lequel le tirage peut être comparé *ceteris paribus* avec d'autres procédures, problématique sur laquelle nous reviendrons.

3.1.2 *Approches comparatives*

On avait souligné dans le premier chapitre que le tirage est l'une des quatre méthodes de sélection à côté du marché, du vote et de l'examen. La suite du travail nous a amené à nous concentrer sur le tirage et l'élection puis sur le tirage seul. La réflexion entamée dans la première partie de ce chapitre est restée dans ce cadre et les forces et faiblesses des mini-publics ont été évaluées de manière intrinsèque, sans faire appel à une approche comparative avec d'autres procédures de prise de décision. Cette entrée comparative inter-procédure (tirage/vote – tirage/examen – tirage/marché) est pourtant un pilier fondamental de compréhension de l'émergence de la théorie de la démocratie aléatoire mais aussi des procédures employant de nouveau le tirage. C'est pourquoi, bien que cela ne soit pas l'objectif de ce travail, il est intéressant de présenter quelques éléments succincts de nature comparative. Boyle (2010) mobilise par exemple une large série d'études qui tendent à montrer que le choix par examen n'est pas plus effectif en termes de résultat que le choix par tirage lorsqu'il s'agit de sélectionner des candidats à l'entrée d'une université : les tirés au sort ne sont pas significativement moins performants que les candidats choisis « au mérite »²². La même remarque s'applique largement à la comparaison entre tirage et marché : les programmes de *vouchers*, c'est-à-dire le choix d'une école basé sur un marché sont inefficaces dans la prédiction de la réussite scolaire. La comparaison plus générale entre tirage et marché a été faite par Kornhauser & Sager (1988) qui avancent que dans une situation d'inégalités économiques, le tirage est plus juste que le marché. Concernant le vote et le tirage, on a vu dans la première partie de ce chapitre que les sorprésentants étaient en capacité de produire des résultats tout aussi compétents que des représentants élus. Dans un autre registre, il est intéressant de poser la question des coûts. En effet les schèmes basés sur le tirage sont souvent critiqués pour

²² Boyle (2010, 137) : « The interview is in generally the ultimate decider of who has ,merit'. In reality it merely reflects the prejudices, witting or unwitting of the interviewer. It is on this basis that a lottery becomes not just acceptable, but a more just, even a more efficient process than the highly flawed interviews that are usually the final arbiter of merit. »

leur coût moral et financier, sans que pour autant une réelle évaluation sérieuse des coûts nets ne soit réalisée. Les mini-publics sont un cas évident de cette mauvaise foi. Le coût de 25 000 € par décision (un jury citoyen) paraît bien trop élevé à de nombreux critiques. Mais le coût de fonctionnement du parlement français se chiffrait par exemple à 741 millions d'euros en 2002 pour 122 Lois, soit 218 fois plus par « résultat »²³. La remise en question de la compétence des jurys judiciaires se fait aussi largement sans prendre en compte les procédures judiciaires sans jury alors même que la différence entre les deux procédures s'avère, en termes de résultats, insignifiante (Vidmar & Hans 2007, 151-159).

3.1.3 *Bilan*

L'élargissement de la perspective livre des indices concordants sur la première des conditions de réalisation, celle de la pertinence. Quand le tirage est employé, il semble pouvoir avoir des effets positifs. Effets qui sont aussi présents dans une dimension comparative. Le tirage peut s'avérer plus efficace, moins cher, plus représentatif, plus démocratique, moins partial que les autres procédures de choix et dispose donc d'un potentiel politique. Malgré ces succès dans certains domaines, les outils aléatoires ne se diffusent pas. En poursuivant de manière quantitative la comparaison procédurale, on doit se rendre à l'évidence que les outils basés sur le tirage sont insignifiants. Seulement 8% des procès aux États-unis comprennent un jury, 99,99% des universités continuent à sélectionner les candidats sur le mérite académique, les mini-publics sont un phénomène de niche réservé à des pays riches, les *tie-breaker* électifs sont des curiosités et les tirages décisionnels sur des enjeux sérieux sont inexistantes. Donc, même lorsqu'il est performant, le tirage n'est pas une procédure standard ce qui pousse à s'intéresser au deuxième volet des conditions de réalisation, celui concernant les acteurs politiques : le tirage est-il désiré ? Est-il souhaité ? Un retour sur l'histoire de la diffusion des *Planungszellen* apportera un premier éclairage.

²³ Calcul datant de 2005 : cf. Vergne 2005.

3.2 Un changement désiré ?

3.2.1 « *Tausende von Planungszellen* »

« *Ich denke an morgen, wenn Tausende von Planungszellen stattfinden werden und Millionen von Menschen daran teilnehmen werden.* »
Peter Dienel (Vergne 2005, 2).

L'analyse des questionnaires et entretiens réalisés pour l'étude de diffusion²⁴, ainsi que de la littérature permet d'avancer sept éléments expliquant pourquoi les milliers de *Planungszellen* dont Peter Dienel rêvait encore en 2005 n'ont jamais vu le jour. La première cause de non-diffusion pourrait résider dans la piètre qualité du modèle, ce que les résultats de l'étude empirique contredisent. Une autre explication se base sur l'hypothèse de la concurrence procédurale, c'est-à-dire le fait que d'autres modèles équivalent mais moins chers et/ou plus performants se soient développés et diffusés. Cette vision est défendable étant donné que, comme nous l'avons vu, les années 1990 ont vu les modèles de démocratie participative se multiplier. Toutefois, on note que la démocratie participative ne s'est pas imposée en termes globaux. Elle reste une niche et la *Planungszelle* représente une petite part de cette petite part. Une troisième hypothèse met l'accent sur l'incapacité du modèle à sortir de son image de produit scientifique et universitaire. Les chiffres contredisent toutefois cette explication. En Allemagne, 24% des projets ont été menés comme des projets de recherche²⁵ sur l'ensemble de la période ; taux qui monte à 50 % pour les deux premières décennies mais qui descend à 13% sur la période 1992-1998 et à seulement 5,5% entre 1998 et 2011. L'explication serait alors peut-être à chercher du côté de l'échelle politique : la *Planungszelle* n'aurait pas réussi à dépasser l'échelon local. En réalité, et contrairement à ce que l'on pourrait attendre, la répartition est plus large et si 63% des projets ont bien eu un sujet local, 11% étaient de niveau régional (*Land*), 19% national et 8% traitaient de thèmes globaux / supranationaux.

À l'inverse de ces quatre hypothèses peu explicatives, trois facteurs peuvent éclairer le constat de la non-diffusion. Premièrement, le modèle n'a pas su convaincre les décideurs et mandataires étant donnée que la corrélation entre projets réussis et diffusion du modèle est

²⁴ Cf. le chapitre 3, 2.1, p.186 et l'annexe 2.1, p. 398.

²⁵ Trois types de projets rentrent dans cette catégorie : ceux financés par un fonds spécifique à la recherche, ceux réalisés entièrement sur un budget universitaire et ceux pris en charge en partie par le mandataire destinataire des recommandations mais déclarés par les organisateurs comme un projet de recherche.

extrêmement faible. En Allemagne, seuls huit des quarante deux mandataires ont lancé plus d'un projet et seulement trois d'entre eux plus de trois. Deuxièmement, de fortes logiques de réseaux ont été à l'œuvre. On sait de la littérature que les réseaux d'acteurs jouent un rôle central dans la réussite de la diffusion d'une innovation : les contacts interpersonnels entre les inventeurs du modèle et des acteurs universitaires, politiques et sociaux forment la base du processus (Rogers 2003). Or, de l'avis de la grande majorité des membres du réseau *Planungszelle*, Peter Dienel a à la fois été le plus grand moteur de la propagation du modèle mais aussi l'un des obstacles majeurs posés à sa diffusion. Son attitude missionnaire de « Saint Paul de la *Planungszelle* » a parfois fortement discrédité l'outil. De manière identique – quoiqu'à un niveau plus global – on remarque que la structure du réseau allemand, fortement intégré, a été le facteur le plus important de diffusion mais aussi de non-diffusion. Tous les projets réalisés en Allemagne, à l'exception d'un seul, ont en effet été menés par des personnes rattachées à l'une de ces institutions, un contrôle qui a probablement limité les possibilités de réaliser des projets²⁶. Le réseau de promotion du modèle semble donc ne pas avoir réussi à s'imposer et à gagner les soutiens nécessaires. De plus, et c'est la troisième hypothèse explicative, la diffusion de la *Planungszelle* s'est basé sur l'offre : ses partisans ont démarché les responsables politiques et administratifs pour proposer leur modèle standard alors qu'il n'existait pas de demande : le modèle n'a reçu ni le soutien massif de l'élite empêchant une diffusion *top-down*, ni celui des mouvements sociaux barrant la route à une diffusion *bottom-up*. Au final, l'idée des *Planungszellen* est passée par des canaux *side-up* et *side-down* d'origine universitaire. Dans un rapport de 1985, réalisé avec ses collaborateurs de l'université de Wuppertal, Dienel tente d'analyser les raisons de l'échec de la diffusion de son modèle et conclut que ce qu'il manque, ce sont les *Anwendungsstrukturen* : de même que l'industrie automobile n'a pu largement faire accepter son innovation qu'avec la mise en place d'infrastructures correspondantes (routes goudronnées, garages et système d'approvisionnement en carburant), les partisans de la *Planungszelle* doivent convaincre le système politique que de nouvelles infrastructures de participation sont nécessaires (Dienel & Mehlich 1985, 75-90). C'est donc dans l'environnement social et politique plus large qu'il convient de rechercher les causes de la non-diffusion de la *Planungszelle* et peut-être bien aussi de l'ensemble des modèles reposant sur le tirage.

²⁶ Mais manifestement assuré la qualité de ceux effectués, contrairement à des pays comme le Royaume-Uni.

3.2.2 *Ignorance et rejet : l'absence d'une société aléatoire*

On a largement eu l'occasion de traiter de l'ensemble des acteurs qui souhaitent l'introduction et la réintroduction du tirage en politique, il est temps de voir maintenant qui ne désire pas ce changement et pour quelles raisons. La première d'entre elles et la plus répandue semble être tout simplement l'ignorance. On trouve bien quelques critiques de la théorie de la démocratie aléatoire mais celles-ci sont tout au plus des réactions spontanées à des écrits des partisans du tirage²⁷. En réalité, on ne trouve pas trace d'une discussion hautement argumentée dans la théorie. L'ignorance semble aussi à première vue être l'attitude plus généralement répandue dans la population. Il existe toutefois certains groupes susceptibles de rejeter l'institution tirage, au premier rang desquels se trouvent l'élite politique qui aurait beaucoup à perdre à un emploi généralisé de l'instrument et qui semble réagir particulièrement violemment aux propositions allant dans ce sens, quand ils en sont informés²⁸. Les groupes d'intérêts et acteurs économiques ont aussi de bonnes raisons de craindre des instruments comme les mini-publics sur lesquels ils n'ont qu'un contrôle réduit et ils préfèrent mettre en avant la légitimité de la procédure de marché, seule à même de révéler les réelles préférences des citoyens-consommateurs²⁹. Il se peut même que les partisans d'une plus grande démocratisation de la démocratie soient susceptibles de s'opposer à la mise en place d'institution aléatoires³⁰.

Toutefois, le rejet ne se limite pas aux élites. Les expériences d'Aix-la-Chapelle et de Poitiers ont montré que les participants, malgré leur rejet de la politique représentative actuelle, leur sentiment positif vis-à-vis du tirage comme méthode de sélection pour les mini-publics et leur jugement sur le modèle lui-même n'ont pas envie d'une démocratie aléatoire. Ils

²⁷ Classiquement les auteurs annexent un chapitre comprenant les réactions qu'ils ont reçu lors de la présentation de leur texte. Voir par exemple Callenbach & Phillips (1985, 73-78), Barnett & Carty (2008, 109-123) ou (Boyle 2010, 86-94). Voir aussi le point 3.5 du chapitre 3, p. 160 et suiv.

²⁸ On renvoie à Sintomer (2007) qui a présenté un florilège des réactions à l'annonce par Ségolène Royal de sa volonté de mettre en place des jurys citoyens. Réactions qui, de l'extrême gauche à l'extrême droite, étaient quasi-unanimement négative, parfois violentes et faisait souvent preuve de l'ignorance vis-à-vis du modèle des mini-publics dont il était question.

²⁹ Voir pour illustration les réactions très violentes de l'industrie des emballages après le jury sur le système de consigne que nous avons étudié en début de chapitre. Hendriks (2004, 84-85).

³⁰ Carson & Martin (1999, 116) : « It's worth mentioning one additional source of resistance: many prominent figures in social movements and dissident political groupings. In terms of their own principles, many of these individuals are committed to promoting increased citizen participation. However, they occupy positions in which they have status and power within an organization and perhaps wider visibility as spokespeople for a cause. To promote random selection might undermine their own status. »

considèrent que la politique devrait rester une profession et qu'elle demande des compétences et des vertus³¹. Plus généralement, et en reprenant les catégories d'analyse du premier chapitre, le régime péjoratif de réception du hasard dans nos sociétés empêche fortement la diffusion de l'idée³². Les sociétés libérales modernes ont fait du mérite et d'une certaine forme de rationalité leur credo, qui est enseigné et internalisé depuis la plus petite enfance (Carson & Martin 1999, 118). Or, comme le notait Elster (1987, 173) en s'appuyant sur Thomas (1971), le tirage questionne profondément cette approche :

« Thomas argues that one cause of the decline of magic in the late seventeenth century was the increased “ability to tolerate ignorance, which has been defined as an essential characteristic of the scientific attitude.” (790) It follows that explicit lotteries should be more frequently used, with no attempt to dress them up as an expression of fate or God's will. But Thomas also suggests that people in contemporary societies are just as averse to the recognition of uncertainty, ignorance, and indeterminacy. “The investment programmes of modern industrial firms [...] require decisions to be taken about future policies at times when it is often impossible to form a rational view of their outcome. It is not surprising that industrialists sometimes use barely relevant statistical projects to justify what is essentially a leap in the dark.” »

La place centrale du concept de mérite comme clé légitime et unique de toute procédure de sélection³³ et la volonté de raisonner en termes « rationnels » sans reconnaître la contingence de la raison humaine sont probablement les deux obstacles les plus importants à la diffusion de l'idée de tirage en politique³⁴. La barrière psychologique est aussi sémantique : le tirage est lié aux idées de chaos, de loterie, de jeu, etc. Des associations qui enlèvent à la méthode sa crédibilité. Les résultats des études empiriques reviennent ici en tête : la société libérale n'est ni babylonienne, ni anarchiste.

3.3 Bilan

Une mise en relief du potentiel du tirage et de la faiblesse de sa diffusion ont montré que les conditions de réalisation de la théorie ne sont pas toutes rassemblées. Si le cléros a des avantages procéduraux et peut se révéler performant, c'est-à-dire souhaitable, il n'est pas forcé-

³¹ Enquête postérieure, cf. chapitre 5, 4.2.3.2, p. 298.

³² Cf. chapitre 1, 3.2.2, p. 67 ou Goodwin (2005, 55) : « However, the association of the lottery principle with gambling and vice, especially in strongly Christian countries, has in general vitiated its reputation and blinded many people to its fairness and usefulness as a versatile instrument of social justice. »

³³ Alors même qu'une combinaison entre tirage et mérite est tout à fait imaginable par la mise en place d'une procédure mixant un tirage et un examen sur critère de mérite.

³⁴ Voir aussi Buchstein (2009, 457) : « Machen wir uns aber keine Illusionen : Um der Lotterie in modernen Demokratien mehr Raum geben zu können, bedarf es eines gesellschaftlichen Mentalitätswechsels bezüglich der Akzeptanz des „Zufälligen“. »

ment désiré : il est grandement ignoré et les réticences – plus ou moins virulentes et conscientes – sont nombreuses. Comment alors réconcilier ces deux aspects ? Comment faire advenir le changement ? Et quel agenda concernant la théorie du tirage en politique cela implique-t-il ?

4. Quel agenda pour la théorie du tirage en politique ?

4.1 Les scénarios du changement

On avait dans le troisième chapitre classé les auteurs partisans du tirage en fonction de la nature de la trame argumentative qu'ils employaient et des outils qu'ils proposaient. Tout en gardant cette distinction en mémoire, on va maintenant détailler les stratégies et scénarios imaginés par eux pour qu'advienne le changement. On peut distinguer trois positions : faire, réformer et combattre.

4.1.1 *Faire : Dienel, Crosby et compagnie*

La première stratégie est celle poursuivie par les créateurs des mini-publics pour lesquels il s'agit avant tout de faire. Comme l'annonçait Dienel dans un texte aux allures programmatiques :

« Wir werden noch sehr viele Versuche unternehmen müssen. Die Erfahrungen werden wir sammeln und systematisieren. Das würde uns helfen, weitere Versuche gezielter anzusetzen. Es wird sich als notwendig erweisen, Planungsprozesse, die in unserer Gesellschaft sowieso vonstatten gehen, gleichzeitig als Modellvorhaben für die Beteiligung von Betroffenen zu verwenden. Die Vergabe etwa von Städtebaumitteln muss mit der Auflage verbunden werden, bestimmte Partizipationsformen experimentell anzuwenden. Die Formen, die sich als praktikabel erweisen und die wir weiterentwickeln, werden Bezeichnungen erhalten so wie heute Flugzeugtypen : diese Beteiligungsform fasst 30 Personen, diese 120 und jene 400. » (Dienel 1971a, 29).

C'est le nombre des emplois qui fera le changement. Les tenants d'une telle stratégie font peu appel à des arguments théoriques mais bien plus à des succès au cas par cas. L'objectif principal est de produire de l'offre d'outils de tirage, ce qui semble efficace si l'on regarde le processus de diffusion relatif des mini-publics. C'est en effet la catégorie d'emploi du tirage

qui a le plus essaimé ces dernières années, en raison notamment de l'existence d'un réseau de promoteurs de la démocratie délibérative et participative qui se sont saisis du modèle et qui l'ont porté. C'est aussi une stratégie qui a l'avantage d'être très pragmatique. Elle ne présuppose pas un citoyen idéal théorique – supporteur de la première heure du tirage – et ne considère pas que le cléros suffise à créer les conditions d'une démocratie renouvelée. Au contraire, pour ses tenants et pour les pionniers de la démocratie participative, les motivations des citoyens sont multiples. Dienel (1971b, 153) cite par exemple les motivations à la participation dans l'ordre suivant : *Finanzielle Vergütung, Objektbezogenes Interesse, objektunabhängige Interessen, moralische Werte, Spielreiz, Gruppenzugehörigkeit*. Dans cette approche, la rétribution des participants, les facilités d'organisations temporelles, le mandat limité, sont autant de contradictions de la théorie du tirage en politique décrite dans le troisième chapitre mais qui permettent aux expériences concrètes d'avoir lieu et d'être des succès. C'est ce qui explique aussi que le tirage ait joué dans cette stratégie un rôle secondaire, contrairement à la place centrale qu'il occupe dans les constructions théoriques d'une partie des auteurs du corpus.

Deux questions se posent concernant cette tactique. Premièrement, celle de sa force à convaincre d'avoir recours au tirage dans d'autres domaines que celui des mini-publics dans lesquels il n'existe pas d'instrument standardisé prêt-à-l'emploi, porté par un réseau d'acteurs ayant une perspective professionnelle. Deuxièmement, celle de la déontologie. Certains comme Fishkin n'hésitent pas à organiser des *Deliberative Poll* en Chine. Dienel quant à lui a toujours refusé d'accompagner des processus au sein d'entreprises privées tout en prenant les rennes d'un projet financé par un centre de recherche sur l'énergie atomique. Aucun en revanche ne répugne à travailler avec l'ensemble des acteurs du spectre politique partisan, extrême droite mise à part. Faire à tout prix peut cependant amener à ancrer le tirage et sa pratique dans un contexte indésirable rendant sa diffusion dans d'autres cadres largement moins aisée. On a vu que l'existence d'un discours adapté et d'une perception positive³⁵ sont des éléments absolument centraux de la diffusion de toute procédure de choix. Or la stratégie du « faire » prête le flanc à d'éventuelles associations discursives négatives – tirage et dictature par exemple – qui pourraient entraver la diffusion de l'idée de la théorie de la démocratie aléatoire.

³⁵ Sur ces notions voir chapitre 1, 3.1 et 3.2, p. 54 et suiv.

4.1.2 *Discourir et infiltrer, sans être politisé*

Cette stratégie s'oppose à la précédente dans le sens où elle se concentre sur la production d'un discours pro tirage, englobant, et macro en partant de la théorie et non de la pratique. Ses tenants développent des argumentaires normatifs et visent ainsi une stratégie de moyen terme consistant à infiltrer les institutions et à réinvestir les significations associées aux procédures de sélection (opérations de *reframing*). D'un point de vue opérationnel, il s'agit d'infiltrer les institutions existantes en mal de légitimité au coup par coup :

« What I hope is that it may be possible to get the process started by finding areas of responsibility where the present ways of doing things manifestly fail. It will be in the interests of those who bear the stigma of that failure to try to get rid of those responsibilities to whatever institutions are willing to accept them. One of the great virtues of demarchy is that it can, unlike centralized forms of socialism, be introduced in a piecemeal way, provided there is sufficient agreement that it is worth trying in a particular area. » (Burnheim 1985, 160).

Cette approche participe à la production d'un soubassement idéologique favorable au tirage et prête donc moins le flanc aux instrumentalisation que la stratégie du faire mais peut s'avérer particulièrement stérile. L'étude du chapitre 2 a montré que les propositions de réforme se multiplient depuis 40 ans, chaque année amène son lot d'auteurs qui propose de révolutionner la démocratie par l'emploi du tirage mais les appels s'accumulent et la démocratie libérale à encore de beaux jours devant elle. Chacun semble réinventer la roue, dans un monde qui ne semble pas en avoir besoin. Une telle stratégie court le risque même qu'elle dénonce : celui de rester un plaisir intellectuel réservé à des élites progressistes imprégnées d'histoire antique et tricotant des scénarios complexes combinant des tirages, des élections, des examens dans les nimbes. Une activité ludique en somme alors que les citoyens normaux ploient sous les dettes, le chômage et l'insécurité au quotidien.

4.1.3 *Devenir un mouvement politique*

« Many of the beneficial changes in society have been pushed along by social movements, such as those against slavery, for universal literacy, for women's rights, for workers' rights, against torture, and for environmental responsibility. Representative systems were not introduced by benevolent monarchs, but were the outcome of a complex process that included energetic advocacy. So, let's set up the "Movement for Random Selection in Politics". » Carson & Martin (1999, 126).

À l'inverse des deux stratégies précédentes, une dernière série d'acteurs propose une tactique basée sur la création d'un mouvement politique. Il ne s'agit plus d'introduire des expériences mais de présenter un programme consistant et de le porter dans l'arène agonistique. Cette position est très largement minoritaire chez les universitaires et le cloisonnement entre militants et chercheurs et praticiens du tirage semble très étanche. Une exception notable est Barber qui, à l'inverse de Burnheim, plaide pour un combat frontal :

« Strong democracy looks to wage a second war for suffrage, a second campaign to win the substance of citizenship promised but never achieved by the winning of the vote. We have the same interest in a substantive victory that we had in the original formal victory: the liberation of women and men from bondage to others, and to privatism, through the legitimation of participatory self-government and the democratic creation of a common good. » (Barber 1984, 266).

Pour les tenants de cette stratégie, l'expérimentation, pour utile qu'elle soit, ne suffit pas parce qu'elle n'est pas liée à une plate-forme plus large de réformes politiques³⁶. Ce qu'il faudrait c'est donc un parti, comme celui porté par quelques militants français et belges, visant à ancrer le tirage dans la discussion publique comme thème à part entière³⁷. Les tenants de cette idée se nourrissent des expériences passées, notamment celles du combat pour le suffrage ou le tirage lors de la renaissance italienne lorsque les *popolani* descendaient dans la rue pour réclamer le tirage, tentatives alors couronnées de succès.

La poursuite d'une telle tactique pose toutefois de sérieuses questions. Tout d'abord, concernant la pertinence même d'un parti pour un mouvement qui dans son immense majorité critique le système partisan. Au demeurant, si cette forme d'action est tout de même jugée acceptable, se pose la question de son ancrage politique : la théorie et la pratique du tirage en politique doivent-ils résolument s'ancrer dans le camp progressiste, à gauche, par exemple ? Dans l'affirmative, plutôt de couleur socialiste ou anarchiste ? Ou au contraire prendre une allure profondément libérale voire libertaire ? Si la solution du parti est plus comparable à des cas historiques comme celui du combat pour l'élargissement du droit de vote, suivre la voie non partisane est plus proche de l'esprit qui souffle dans la plupart des pratiques aléatoires. La politisation pose aussi une question majeure : l'ancrage dans un camp politique et l'intégration dans un programme électoral permet une diffusion plus large en cas de victoire,

³⁶ Martin (1995, 45) : « The experimentation with policy juries and planning cells is vital in gaining experience and spreading the idea of participation through random selection. The limitation of these approaches is that they are not linked to major social groups which would be able to mobilise people to work for the alternative. »

³⁷ Voir Amanrich (2006) ou Grabzinsky (2007).

mais entraîne un rejet plus systématique de l'opposition. C'est ce que l'exemple comparé de la France et de l'Allemagne donne à voir concernant les mini-publics. Avec l'intégration progressive du thème de la participation dans la plate-forme du parti socialiste et sa victoire dans de nombreuses régions françaises, la démocratie participative, et par ricochet la pratique du tirage, s'est fortement développée en un laps de temps très court, mais a entraîné un rejet systématique de la part du camp conservateur. En Allemagne en revanche, tous les partis du spectre politique ont et continuent à mettre en place des instruments basés sur le tirage, mais de manière plus sporadique et sans projet consistant à long terme. Une dernière interrogation concernant cette stratégie est celle de sa portée. Il est bien évident qu'un mouvement politique qui lutte de front contre l'ensemble d'un système établi, basé sur le culte du mérite et du vote, doit s'attendre à une résistance généralisée et à être ignoré et moqué plus qu'écouté et compris.

4.2 Questions de recherche

4.2.1 *Recherche théorique : Densification de la plate-forme discursive*

Le travail effectué dans les chapitres précédents a largement démontré que se développe depuis quarante ans un ensemble d'arguments qui ont pu être condensés sous la forme d'une théorie de la démocratie aléatoire. Ce premier pas n'est toutefois pas suffisant et l'enjeu des recherches théoriques futures réside dans la création d'une légitimité discursive pour le tirage. En reprenant les catégories du premier chapitre, il s'agit de produire des régimes de justifications élevant le tirage au rang de procédure légitime en soi, comme c'est le cas du vote aujourd'hui. Dans ce cadre, il faut s'attaquer à des questions comme celle de l'*accountability* qui n'a pas encore été traitée de manière satisfaisante. Il faut aussi réaliser des opérations de *meta-matching*, c'est-à-dire lier des régimes de justifications à des usages possibles. Il faut chercher ici quel discours se combine au mieux avec quelle pratique et inversement quelle pratique n'a pas de discours convaincant. De telles recherches pourraient être l'occasion de proposer de nouveaux instruments aléatoires hybrides, quoique cela ne semble pas une priorité au vu du nombre important de publications de ce type. Au niveau du régime de réception, l'important semble de réinvestir les significations associées au tirage. Il s'agit de

créer des situations de *framing* dans lesquelles il devient possible de comparer le tirage *ceteris paribus* avec d'autres modes de sélection. Enfin, dans un autre registre il faut poursuivre les recherches comparatives inter-procédures par le biais d'études – historiques notamment – s'intéressant au processus de diffusion du vote électif et des procédures de démocratie directe et semi-directe : quelles ont été les stratégies payantes ? Les obstacles ?

4.2.2 *Recherche empirique : Comparer les emplois, tester des modèles*

Dans le domaine empirique, trois axes semblent prioritaires. D'abord, on a eu l'occasion de noter que les travaux concernant les loteries et les tirages consultatifs sont lacunaires et il serait donc particulièrement fructueux de chercher dans cette direction. Ensuite, l'on a souligné le manque de comparaisons inter-procédures : quelles sont les différences entre un tirage et un examen lorsque l'on distribue des logements sociaux ? Comment se déroulerait une *Planungszelle* avec un recrutement par marché, examen ou vote (même sujet, même méthode, seul le recrutement change) ? Que se passerait-il si on tirait réellement des décisions au sort ? Que se passe-t-il dans des forums moins structurés ? La formule tirage + délibération est-elle indispensable ? Enfin, il serait bon – quoique qu'utopique – de tester de façon empirique l'immense variété des propositions théoriques afin de voir lesquelles passent l'épreuve de la réalité. Enfin, la question de la précondition aléatoire devrait faire l'objet de toutes les attentions : les citoyens sont-ils réellement réticents au changement ? Le mérite est-il l'horizon indépassable de l'ordre libéral ? Existe-t-il une culture politique favorable au tirage ? Sinon, comment accompagner son émergence ?

5. Conclusions

La mise en relief de l'étude empirique et théorique a permis de conduire à six conclusions. Premièrement, l'étude d'un corpus d'une vingtaine d'évaluations de processus de mini-publics confirme en très grande partie les résultats obtenus dans le chapitre 5 concernant Aix-la-Chapelle et Poitiers. Deuxièmement, le relevé des faiblesses communes autorise la mise à jour des critères de qualités concernant les mini-publics le long de quatre axes : l'inclusion, la délibération, l'efficacité et l'équité. Il permet aussi de relever une série de questions de recherches futures concernant les mini-publics. Troisièmement, en élargissant la réflexion à l'ensemble des usages du tirage en politique, on a pu identifier une double tendance : les outils aléatoires peuvent s'avérer compétitifs dans une perspective inter-procédure, ils peuvent être plus rationnels, justes, efficaces, etc. Malgré cela, ils se comptent encore sur les doigts de la main et ne sont quasiment jamais la procédure standard. En réalité, et c'est le quatrième résultat de la contextualisation, il semble que les conditions macro-politiques de réalisation de la théorie de la démocratie aléatoire et de l'innovation « tirage en politique » ne soient pas réunies : si le changement peut être vu comme désirable, il n'est pas désiré. Se pose alors, cinquièmement, la question des scénarios pouvant induire un changement. L'analyse a laissé apparaître qu'il existe trois stratégies chez les tenants du tirage au sort en politique : s'impliquer pour multiplier les emplois (faire), œuvrer à créer un discours légitimant le tirage (discourir et infiltrer sans être politisé) et militer (devenir un mouvement politique). On a enfin mis en avant que certaines des interrogations concernant le tirage en politique pourraient trouver une réponse dans des recherches complémentaires, théoriques et empiriques ouvrant un agenda de recherche dans le domaine.

Conclusion

1. Apports de l'étude

1.1 Une typologie pertinente

La typologie semble un outil pertinent et utile, car on peut, grâce à elle, saisir des procédures vivantes, encastrées dans leur contexte politique et social. Elle apporte des éléments concrets de compréhension sur la diffusion des outils de tirage en mettant en avant le rôle central du régime de justification (pourquoi emploie-t-on ou rejette-t-on le tirage ?) et de réception (comment interprète-t-on le concept de l'aléatoire qui est la base du tirage ?) qui s'avèrent tout aussi importants que la procédure matérielle elle-même (comment tire-t-on au sort concrètement ?). C'est ainsi qu'on a pu avancer une hypothèse expliquant la raison pour laquelle le tirage ne s'est pas diffusé dans les sociétés libérales. Celui-ci remettrait en cause les fondements idéologiques de ces régimes – la compétence objective et unidimensionnelle ainsi que le mérite – et serait associé négativement à des concepts tels que le jeu, le risque ou l'irrationalité. L'approche modulaire de la typologie a en outre permis de souligner le caractère extrinsèque du tirage, c'est-à-dire le fait que celui-ci n'aie pas de nature ou valeur propre (juste, égalitaire, impartial, etc.) mais qu'il soit la résultante d'un jeu d'ingénierie procédurale, de justifications et d'interprétations diverses. On a ainsi pu identifier des prototypes de procédures de choix (cf. illustration 62, p. 358) puis des prototypes de tirage qui sont issus du croisement entre une opération matérielle et une trame argumentative (cf. illustration 11 du chapitre 1, p. 87). La typologie s'inscrit en outre dans une démarche plus globale consistant à « faire un pas en arrière » pour regarder non pas seulement « la pléthore des politiques courantes » mais aussi le niveau plus abstrait des procédures, ainsi que des motivations et du cadre psychologique et symbolique de leur emploi¹. Enfin, le travail du

¹ Burnheim (2006, 2) : « My main hope remains that people of all sorts who are concerned about the problems that face our contemporary democracies may find it stimulating to step back from the plethora of current policy questions and devote more attention to questions of procedures of representation and decision-making.

premier chapitre ouvre des pistes concernant la compréhension d'autres outils politiques par le biais procédural et permettrait par exemple de s'intéresser en détail aux autres méthodes de sélection ou plus largement à des objets comme la monnaie².

	Lot	Décision	Poste
Tirage (cléros)	Loterie	Pile ou face	Sortition
Vote (psephos)	Distribution	Votation	Élection
Examen (docimasie)	Allocation	Délibération	Entretien
Marché (Agora)	Commerce	Négociation	Vénalité

Illustration 62 : Prototypes de procédures de choix.

1.2 L'émergence d'une théorie de la démocratie aléatoire

L'étude scientométrique a tout d'abord montré qu'il existe bien un ensemble croissant et cohérent de textes, s'intéressant au – voire proposant la réintroduction du – tirage en politique qui se laisse analyser de manière quantitative. Les tendances observées lors de la collecte des données se poursuivent et les publications les plus récentes qui n'avaient pu être intégrées dans la base de données confirment l'analyse ; en termes bibliométriques, elles ont un taux d'intercitation important et s'orientent vers le corpus de textes³. L'approche du chapitre 2 a en outre montré que la scientométrie peut être aussi fructueuse dans des disciplines comme la philosophie politique afin de délimiter quantitativement un champ scientifique et d'en révéler les tendances lourdes avant de s'y intéresser de manière plus ciblée lors d'une analyse qualitative.

Le travail effectué dans le troisième chapitre a quant à lui clairement montré l'existence d'une trame argumentative commune à une série d'auteurs partisans du tirage composée de deux éléments : premièrement une critique radicale du système politique actuel et de ses fondations intellectuelles (qui sont la compétence et le mérite) et deuxièmement la formulation d'une alternative basée sur le tirage au sort et accompagnée d'attentes concernant sa

The basic conviction underlying my approach to our problems is that social relationships and structures are built up out of our social practices, our ways of doing things. »

² La monnaie comme outil (billets et pièces, ou au contraire graines de cacao et plumes, ou encore données purement virtuelles), encadrée dans un système de justifications (moyen d'échange, valeur en soi, etc.) et de réception (argent comme moyen ou comme but, etc.).

³ Voir par exemple Stone (2011) ou Pluchino & al. (2011).

mise en œuvre (dans les domaines de la représentation formelle et substantielle, de la participation, de la légitimité et de la société en général). La pertinence de cette analyse s'est trouvée confirmée par la parution de publications postérieures à la rédaction du chapitre employant exactement la même trame : une théorie de la démocratie aléatoire semble donc bien être en train d'émerger. On peut définir celle-ci comme un courant de philosophie politique dont l'objet d'étude est le tirage au sort en politique, qui, dans sa grande majorité, développe un discours partisan de l'emploi de cette procédure de choix dans le but d'apporter une solution aux crises multiples de la démocratie libérale, et qui est parcouru de sensibilités divergentes concernant les modalités concrètes de mise en œuvre du tirage et l'ampleur à donner à son emploi.

1.3 Les mini-publics : Une innovation venue d'Allemagne

L'étude du chapitre 4 sur la création et la diffusion des mini-publics a montré que le véritable berceau du modèle est l'Allemagne et que la *Planungszelle* de Peter Dienel est le premier modèle pratique qui a rassemblé des citoyens tirés au sort afin de délibérer sur une question de politique publique sur la base d'informations contradictoires : elle est ainsi la première concrétisation moderne de l'idée de mini-public. Contrairement aux attentes, ce n'est pas l'exemple des jurys judiciaires qui a servi d'inspiration principale mais bien plus une approche globale d'ingénierie sociale au croisement de la sociologie, de la psychologie de groupe et de préoccupations pragmatiques qui ont été les raisons principales du choix du tirage au sort pour le recrutement des participants. L'analyse a aussi montré que le modèle jumeau, celui des *Citizens Juries* créé par Ned Crosby, était inspiré des principes de justice sociale et d'éthique politique mais n'avait, lui non plus, pas eu le jury judiciaire pour modèle. Dans les deux cas en revanche, la préoccupation principale était de rendre possible la prise de décision dans le cadre de sociétés pluralistes hautement atomisées. La suite de l'étude a montré les chemins pris par les deux modèles qui ont conduit à leur diffusion et hybridation progressive selon trois modes : la transposition fidèle (le modèle est importé sans changement comme en Espagne), le transfert avec adaptation (le modèle est pris comme base puis adapté au contexte local comme au Royaume-Uni) et l'inspiration indirecte (le modèle est connu par la littérature et sert de fondement au développement d'un instrument propre comme en France).

1.4 Une théorie qui passe le banc d'essai

Les chapitres 5 et 6 confirment que la plus grande partie des attentes est réalisée dans les mini-publics, ce qui signifie que la théorie de la démocratie aléatoire fonctionne dans ce cadre. Des citoyens tirés au sort, mis en situation d'information, de délibération et de conseil, sont représentatifs de la population et se conçoivent comme tels. Ils intègrent puis assument leur rôle de « représentant citoyen » et s'efforcent de définir et de défendre l'intérêt général en prenant une posture d'amateurs de politique. Les participants sont profondément marqués par leur expérience et les forums sont le lieu d'une activation qui dure dans le temps et touche leur entourage immédiat. Les mini-publics et le tirage sont vus comme légitimes non seulement par les organisateurs mais aussi par les participants et par une partie de la sphère publique. En outre, on observe la naissance d'embryons de nouvelles institutions pédagogiques (tous les acteurs gagnent des compétences techniques et thématiques), sociales (une partie des participants gagne des compétences sociales et politiques) et économiques (il se crée une activité de conseil en démocratie participative et d'ingénierie des mini-publics). Mis en contexte par le biais d'une étude comparative, ces résultats tendent à confirmer l'hypothèse que le tirage a un fort potentiel politique. Ils permettent aussi de proposer 4 critères de qualité réactualisés pour les mini-publics : l'inclusion (la procédure est accessible pour un maximum de citoyens et d'intérêts constitués, et les uns comme les autres peuvent s'exprimer), la délibération (les conditions du débat, de la discussion, de l'agrégation sans hiérarchie de participation sont garanties par le biais de méthodes d'animation), la pertinence (le mini-public est efficace et efficient, c'est-à-dire qu'il a des effets matériels et médiatiques, qu'il est intégré dans le processus de prise de décision et qu'il a un rapport qualité-prix satisfaisant) et l'équité (le processus est difficilement manipulable parce qu'il est accompagné par des professionnels, parce qu'il est transparent et parce qu'il est réflexif).

Au niveau des expériences, Aix-la-Chapelle a montré que l'emploi de mini-publics dans un cadre de blocage de politique politicienne est particulièrement efficace : la parole citoyenne devient plus autonome et l'instrument crée un nouvel équilibre discursif. Cet effet serait encore à confirmer dans d'autres cas, mais constitue un apport majeur de l'étude en ce qui concerne le *meta-matching* (étude de pertinence de l'emploi d'un instrument donné dans un cadre donné). L'expérience a aussi avéré l'utilité d'avoir des groupes travaillant en parallèle

afin de pouvoir agréger les résultats indépendants les uns des autres, processus en mesure d'augmenter la légitimité de l'ensemble : indépendamment les uns des autres, des groupes différents et accompagnés par des animateurs différents, mais soumis aux mêmes informations, arrivent aux mêmes conclusions, ce qui objective les résultats. L'expérience picto-charentaise a montré qu'il faut prendre au sérieux la problématique de la rédaction de l'avis citoyen par le groupe parce qu'une telle démarche court le risque de laisser resurgir les différences socioculturelles et les hiérarchies de parole (on a vu que les participants issus des PCS supérieures ont rédigé la plus grande partie du texte alors que les citoyens issus de milieux plus modestes se contentaient d'un rôle plus passif). Elle a aussi établi la pertinence de la délibération en plusieurs séances séparées afin de laisser la possibilité aux participants d'influencer le cours de la procédure ainsi que de discuter du sujet avec leur entourage. Elle a enfin confirmé qu'il est possible de réaliser des jurys d'évaluation au-delà des jurys plus classiques de prospective ou de formulation de politique, à condition d'en limiter le mandat à un objet précis (dans le sens de *policy*), ce qui n'était pas assez le cas en Poitou-Charentes. La comparaison des deux mini-publics a montré qu'un modèle hybride peut être tout aussi efficace que le modèle standard, la *Planungszelle*.

2. Limites et questions ouvertes

2.1 Une typologie incomplète

La typologie en termes de prototypes développée dans ce travail constitue avant tout un défrichage. La déconstruction de la procédure entreprise ici a en outre un caractère artificiel (notamment la division entre régime de justification et de réception) susceptible de compliquer l'analyse d'un phénomène qui est souvent appréhendé comme reconnaissable à l'aide d'un marqueur simple, comme peuvent l'être l'instant aveugle (*blind break*) de (Dowlen 2008a) ou l'effet aseptisant (*sanitizing effect*) de Stone (2011). De plus, les prototypes ne sont probablement pas tous pertinents et les trames argumentatives gagneraient à être complétées. C'est pourquoi ce domaine appelle des recherches comparatives et des études de cas d'emplois du tirage permettant d'alimenter une base de données d'emplois historiques et pré-

sents – elle aussi à réaliser – et de tester la pertinence de la distinction entre opération matérielle, régime de justification et de réception.

2.2 « L'âge du tirage » est-il « sur nous » ?

*« Clearly, the age of random selection is upon us. »
(Leiman 1978, 8).*

La recherche scientométrique, en même temps qu'elle montrait un intérêt croissant pour le tirage, a aussi mis en avant la relativité du phénomène. Moins de 500 textes en plus de 40 ans dans un cadre global de croissance exponentielle des publications en sciences sociales, sont en fait un signe que « the age of random selection » n'est *pas* « clearly upon us ». La définition de la théorie de la démocratie aléatoire faite ici est, elle aussi, limitée étant donnée qu'elle traite de la sortition et laisse de côté les loteries (distribution de lots) et les tirages consultatifs (prise de décision) qui pourraient bien ne pas s'appuyer sur les mêmes régimes discursifs et de réception, notamment concernant la critique de la compétence (on pense en particulier aux discussions dans le domaine des places d'éducation qui tournent souvent autour de l'articulation entre un tirage et un élément de compétence « classique » sous la forme de bonnes notes par exemple). Cette limitation appelle des recherches supplémentaires dans ces domaines.

Au-delà, la pertinence de la théorie de la démocratie aléatoire peut être remise en question sur deux points au moins. Premièrement, on a vu dans le chapitre 6 que le tirage n'est pas forcément désiré dans les sociétés libérales. Cela pourrait-il vouloir dire que la démocratie représentative n'est pas structurellement en crise mais qu'elle fait seulement face à un manque conjoncturel ? Les réflexions des auteurs sont-elles déconnectées de la réalité ? Les tenants du tirage se trompent-ils lors du diagnostic ? Peut-être le tirage n'est-il qu'une solution partielle à des problèmes spécifiques de la démocratie. Deuxièmement, et à un niveau plus épistémologique, la théorie de la démocratie aléatoire considère que l'avènement du tirage ne nécessite pas de nouvel Homme ni de nouvelle Femme. En réalité, l'acceptation du principe aléatoire demande que les êtres humains soient en capacité de reconnaître les limites de leur rationalité et de leur pouvoir. L'être humain aléatoire se situe à l'opposé de celui de la démocratie libérale : il n'est pas un Prométhée moderne sûr de triompher des obs-

tacles par la raison, la discussion et la force, mais bien au contraire celui qui sait que la contingence est maîtresse en ce monde.

2.3 Les limites de la méthodologie

La recherche empirique s'est confrontée à des limites inhérentes à ce type d'exercice. Tout d'abord, le risque d'influencer le déroulement de l'expérimentation par le biais d'une observation trop participante est réel. À Poitiers, il a été principalement ressenti après qu'une discussion avec l'un des participants sur la méthodologie en place a conduit celui-ci à utiliser certaines de mes remarques pour critiquer le déroulement du jury. À Aix-la-Chapelle, un malentendu lors d'un entretien avec un fonctionnaire de la régie municipale m'a poussé à révéler les résultats des *Planungszellen* alors même qu'ils n'étaient encore ni officiels ni même approuvés par les citoyens chargés de la relecture du rapport citoyen. Ce dernier a alors transmis séance tenante mes propos à sa direction, mettant à mal la cohérence de la démarche. Deuxièmement, toute étude qualitative se heurte à des limites bien connues que sont la non-représentativité statistique et la partialité des relevés. À Aix-la-Chapelle je n'ai pu parler qu'avec 19 des 94 participants. Si les membres de la première *Planungszelle* ont répondu très positivement à ma demande, seuls deux participants sur 25 du troisième groupe se sont déclarés d'accord pour mener un entretien. De plus, je n'ai pu ni à Aix-la-Chapelle ni à Poitiers m'entretenir avec les fonctionnaires chargés de mettre en œuvre concrètement les recommandations mais seulement avec les responsables hiérarchiques les plus hauts. Dans les deux cas manque aussi l'avis des personnes qui n'ont pas participé, laissant ouvertes une série de questions sur les motifs de participation ou d'absence. Au-delà de ces limitations propres aux études qualitatives, le dispositif mis en place n'a pas été en mesure de livrer des informations sur le pouvoir réel des animateurs sur la procédure et ses résultats autrement que par le biais des entretiens. Concevoir un outil dédié lors de l'observation participante dans de futures recherches fournirait de précieux résultats sur cet aspect crucial des mini-publics. En outre, le choix du mini-public comme terrain de test n'a pas permis de tester toutes les attentes, notamment celles dans lesquelles la délibération ne joue pas un rôle central. Là encore il faudrait compléter les recherches en trouvant un modèle dans lequel la délibération est minime ou absente.

Le travail sur le corpus prête pour sa part le flanc à une critique principale, celle d'être incomplet et arbitraire en ce qui concerne la sélection des textes. Les frontières linguistiques sont rapidement atteintes (seules quatre langues ont pu être prises en compte) et la fine distinction entre les textes considérés comme publiés et ceux ne l'étant pas est tenue à l'âge des auto-publications en ligne.

Plus généralement, le choix d'articuler une étude théorique et un test pratique dans cette recherche a signifié une masse de travail importante en étendue (masse de textes pour l'étude bibliométrique, complexité des calculs, mise en préparation, réalisation et exploitation de l'enquête empirique) qui a parfois obligé à faire l'impasse sur la profondeur d'analyse. C'est ainsi qu'il faut comprendre le dernier chapitre qui pose plus de questions qu'il n'apporte de réponses. Le choix de prendre les mini-publics comme terrain de test est aussi sujet à controverse. En effet, ces derniers sont devenus avec le temps la référence des auteurs de la théorie de la démocratie aléatoire. Le risque existe qu'ils aient adapté, consciemment ou non, leurs attentes au modèle expliquant pourquoi les mini-publics remplissent si bien les attentes. Pour s'en assurer, il faudrait tester d'autres usages du tirage ayant moins d'affinités avec la théorie à l'instar des loteries évoquées dans le chapitre 6 concernant des pratiques comme la *green card*.

2.4 Certaines des attentes déçues

Les mini-publics ne remplissent pas entièrement les attentes, en particulier celles liées au pouvoir individuel et la représentation mathématique des intérêts. Soit que ces attentes soient vouées à être déçues dès lors qu'un groupe de citoyens prend le temps de discuter d'un problème de politique publique et finisse par prendre une position commune, soit que les mini-publics ne constituent pas le modèle adapté au test de ce type d'attentes (cf. supra). On n'observe pas non plus l'émergence d'une nouvelle forme de reddition de compte, en raison probablement du cadre limité dans lequel se trouvent les citoyens, qui oblige ces derniers à chercher dans la sphère représentative classique le moyen de rendre compte de leur travail. On a aussi vu que l'offre de participation n'est pas suffisante pour créer la demande et que les arrangements institutionnels (indemnisation, garde des enfants, possibilité de prendre des congés) sont très importants sans que l'on puisse déterminer exactement quel facteur joue le plus grand rôle dans la motivation à participer, ce qui appelle des recherches complémen-

taires dans ce domaine. En outre, les mini-publics ne sont pas le lieu d'un réenchâtement univoque de la politique. Si le contexte d'emploi semble jouer un rôle (réactif comme à Aix-la-Chapelle vs proactif comme à Poitiers), les observations faites dans les deux expériences demandent à être complétées au-delà de l'approche comparative du chapitre 6 qui n'a pas, de ce point de vue, livré d'éléments complémentaires. Il faudrait tester plus précisément les corrélations à l'œuvre qui entraînent une baisse ou une hausse de la confiance des participants dans la politique représentative traditionnelle. Enfin, les attentes concernant l'émergence d'une légitimité purement procédurale ne sont pas remplies. Bien au contraire, les citoyens engagés dans le processus cherchent à asseoir leur légitimité sur une base substantielle, celle de la « bonne décision ».

D'un point de vue plus global, les deux expériences et la contextualisation du chapitre six ont montré que le tirage couplé à la délibération ne porte ses fruits que dans une aire limitée (géographiquement, socialement et politiquement) même dans les expériences les plus ambitieuses comme peuvent l'être les *Citizens Assemblies*. Les attentes macrosociales sont les moins réalisées et l'enjeu principal d'une réalisation large des attentes semble ainsi être la création d'une interface efficace entre la bulle délibérative et le monde politique classique afin que la politique aléatoire ne reste pas cantonnée à une démocratie de projets, octroyée et contrôlée par les instances représentatives classiques. Cette constatation pose la question de la stratégie à suivre pour que se diffusent les outils aléatoires. On a pu identifier trois approches dans le chapitre 6 – faire, écrire et s'engager – qui semblent complémentaires et méritent d'être poursuivies parallèlement. La première consiste à œuvrer à la mise en place d'expériences de mini-publics afin d'atteindre une masse critique d'emplois faisant du tirage un outil central de la politique. La deuxième est plutôt centrée sur la production de discours et d'arguments pro-tirage dans le but de créer une plate-forme argumentative en sa faveur. La troisième vise une action politique plus directe et s'oriente vers la création d'un mouvement politique pro-tirage prêt à agir sur la scène politique et de la politique représentative classique.

3. « Créer le monde de demain »

« Tous les Hommes pourraient apprendre à utiliser les outils d'hier, rendus plus efficaces et plus durables grâce à la science d'aujourd'hui pour créer le monde de demain. » Illich (1970, 217).

La technique ancestrale du tirage est de retour. Elle a été rendue plus efficace grâce aux avancées mathématiques du siècle dernier : on sait maintenant faire un échantillon représentatif, créer de l'aléatoire grâce à des algorithmes, calculer des probabilités, etc. L'outil aléatoire s'est répandu dans tous les domaines de la science, il joue un rôle central dans la recherche en médecine, dans la sécurité informatique, en physique ou en biologie. Il constitue, sous la forme des probabilités, le socle de toute activité d'assurance. Il a même depuis quarante ans commencé à se diffuser en politique, dernier domaine étranger au saut quantique (Becker 1991), grâce à l'imagination et à la ténacité de pionniers comme Peter Diemel ou Ned Crosby, grâce à leur patient travail de recherche et de test, grâce aussi à l'enthousiasme de responsables politiques de tous horizons désireux d'expérimenter de nouvelles manières de faire de la politique. Après une longue séparation, le *cléros* a rencontré de nouveau le *demós* et donné naissance à des pratiques innovantes.

L'époque de l'expérimentation semble toutefois dépassée et il est temps de réaliser le changement d'échelle. L'actualité politique semble offrir de ce point de vue une fenêtre d'opportunité. En Allemagne, l'opposition au projet ferroviaire *Stuttgart 21* et le débat national qu'elle a entraîné, ont montré que les processus classiques de planification mais aussi de participation, dans ce cas la médiation, ne suffisent plus aux citoyens qui veulent être impliqués directement. En France, la démocratie participative s'ancre progressivement dans les pratiques territoriales et surgit parfois dans le débat politique national. En dehors de l'Europe, la catastrophe nucléaire de Fukushima a remis en discussion le bien fondé des décisions de planification centralisées et des voix s'élèvent plaidant pour le changement des modes de production des politiques publiques. La Chine elle-même expérimente les mini-publics⁴, et si un tel développement pose autant de questions qu'il soulève d'intérêt, les faits sont là : la demande d'outils fondés sur une légitimité non électorale est en hausse. Aux États-Unis d'Amérique, l'État d'Oregon a rendu possible la tenue d'un mini-public avant chaque référendum

⁴ Fishkin & al. (2010).

d'initiative populaire⁵. Les révolutions arabes montrent que le désir de démocratie est un moteur puissant de changement et les réformes dans ces pays ne font que commencer. Plus globalement encore, les questions du changement climatique, des migrations internationales ou de la fin de la croissance infinie dans un monde fini, sont autant de sujets qui dépassent la sphère représentative classique et appellent des nouvelles façons de faire la politique. Le tirage n'est pas une solution-miracle et son emploi sera probablement accompagné de désillusions, de même que l'élargissement du suffrage n'a pas suffi à faire advenir une démocratie parfaite en son temps⁶. La théorie et la pratique de la démocratie aléatoire ont toutefois un rôle central à jouer dans les évolutions et bouleversements qui viennent.

⁵ Cf. Gastil, Knobloch & al. (2010).

⁶ Cf. Rosanvallon (2008, 54-56) sur les désillusions consécutives à l'élargissement du suffrage.

Bibliographie

- Abert, James (1972) : „Since Grantsmanship Doesn't Work, Why Not Roulette?“, *Saturday Review* 55/43.
- Abrams, Burton & Russell Settle (1976) : „A Modest Proposal for Election Reform“, *Public Choice* 28, p. 37-53.
- Abramson, Jeffrey (1994) : *We, the Jury : The Jury System and the Ideal of Democracy*, New York : Basic Books.
- (2000) : *We, the Jury : The Jury System and the Ideal of Democracy*, 2^e éd., Harvard : Harvard University Press.
- Ackerman, Bruce (1980) : *Social Justice in the Liberal State*, New Haven : Yale University Press.
- Ackerman, Bruce & James Fishkin (2004) : *Deliberation Day*, New Haven [u.a.] : Yale University Press.
- Adeleye, Gabriel (1983) : „The Purpose of Dokimasia“, *Greek, Roman and Byzantine Studies* 24/4, p. 295-306.
- Albrecht, Johann (1985) : *Planning as Social Process : The Use of Critical Theory*, vol. 5, *Democracia Experimentalis*.
- Aldred, Jonathan & Michael Jacobs (2000) : „Citizens and wetlands : evaluating the Ely citizens' jury“, *Ecological Economics* 34/2, p. 217-232.
- Alford, Fred (1985) : „The ‚Iron Law of Oligarchy‘ in the Athenian Polis ... and Today“, *Canadian Journal of Political Science / Revue canadienne de science politique* 18/2, p. 295-312.
- Alker, Hayward, Carl Hosticka & Michael Mitchell (1976) : „Jury selection as a Biased Social Process“, *Law & Society Review* 11, p. 9-41.
- Amanrich, François (1999) : *La démocratie est morte, vive la clérocration !*, Paris : Barré et Dayez.
- (2006) : *Pour en finir avec la démocratie*, 1^e éd., Montreuil : Papyrus.
- Amar, Akhil Reed (1984) : „Choosing Representatives by Lottery Voting“, *The Yale Law Journal* 93/7, p. 1283-1308.
- (1995) : „Voting Rights and Elections Lottery Voting : a Thought Experiment“, <http://www.law.yale.edu/documents/pdf/1995Lottery.pdf>.
- Ancien Député (1936) : *Pour le tirage au sort de la chambre des députes*, Paris : Paillard.
- Andersen, Normann & Kasper Hansen (2007) : „How Deliberation Makes better Citizens : The Danish Deliberative Poll on the Euro“, *European Journal of Political Research* 46/4, p. 531-556.
- Anonyme (1683) : „Fundamental Constitutions for the Province of East New Jersey in America, Anno Domini 1683“, édition électronique, <http://avalon.law.yale.edu/> (visité le 25.08.2011).

- Anonyme (1798) : „Verfassung der Batavischen Republik (1798)“, édition électronique, <http://www.verfassungen.eu/nl/verf98.htm> (visité le 25.08.2011).
- Anonyme (1969a) : „Scarce Medical Resources“, *Columbia Law Review* 69/4, p. 620-692.
- Anonyme (1969b) : „Patient Selection for Artificial and Transplanted Organs“, *Harvard Law Review* 82/6, p. 1322-1342.
- Anonyme (1975) : „Due Process in the Allocation of Scarce Lifesaving Medical Resources“, *The Yale Law Journal* 84/8, p. 1734-1749.
- Aquin, Thomas d' (1269) : *Traité sur les sorts*, version électronique, <http://docteurangelique.free.fr/index.html> (visité le 25.08.2011).
- Aristote : *Les politiques*, Pierre Pellegrin (trad.) (1993), Paris : Flammarion.
- : *Rhétorique*, Benoît Timmermans (trad.) (1991), Paris : le Livre de Poche.
- Armillas, José Antonio & José Ángel Sesma Muñoz (1991) : *La diputación de Aragón, Zaragoza : Aragón cerca*.
- Armstrong, E. (1900) : „The Sienese Statutes of 1262“, *The English Historical Review* 15/57, p. 1-19.
- Arrow, Kenneth (1951) : *Social Choice and Individual Values*, New York : Wiley.
- Ashton, John (1893) : *A History of English Lotteries : Now for the First Time Written*, The Leadenhall Press.
- Aubert, Vilhelm (1959) : „Chance in Social Affairs“, *Inquiry* 2/1, p. 1-24.
- Bachtiger, André, M. Steenbergen & S. Niemeyer (2007) : „Deliberative Democracy : An Introduction“, *Swiss Political Science Review* 13/4, p. 485-496.
- Bacqué, Marie-Hélène, Henri Rey & Yves Sintomer (éds.) (2005) : *Gestion de proximité et démocratie participative : une perspective comparative*, Paris : la Découverte.
- Badisches Landesmuseum (éd.) (2008) : *Volles Risiko! : Glücksspiel von der Antike bis heute*, 1^e éd., Karlsruhe : Braun.
- Bailey, Martin (1997) : „Toward a New Constitution for a Future Country“, *Public Choice* 90/1/4, p. 73-115.
- Ball, Rafael & Dirk Tunger (2005) : *Bibliometrische Analysen – Daten, Fakten und Methoden*, vol. 12, Jülich : Forschungszentrum Jülich GmbH.
- Banks, Jeffrey & John Duggan (2003) : „A Social Choice Lemma on Voting over Lotteries with Applications to a Class of Dynamic Games“, <http://ideas.repec.org/p/clt/sswopa/1163.html>.
- Barber, Benjamin (1984) : *Strong Democracy : Participatory Politics for a New Age*, Berkeley : University of California Press.
- (2003) : *Strong Democracy: Participatory Politics for a New Age - 20th Anniversary Edition*, Berkeley : University of California Press.
- Barbier, Rémi, Clémence Bedu & Nicolas Buclet (2009) : „Portée et limites du dispositif ‚jury citoyen‘“, *Politix* 86/2, p. 189-207.
- Barlow, James (2007) : „Citizens' Juries | James Barlow“, édition électronique, <http://www.jamesbarlow.co.uk/citizens-juries> (visité le 24.08.2011).
- Barnett, Anthony & Peter Carty (1998) : *The Athenian Option : Radical Reform for the House of Lords*, 1^e éd., London : Demos.

- (2008) : *The Athenian Option : Radical Reform for the House of Lords*, 2^e éd., Exeter : Imprint Academic.
- Basson, Marc (1979) : „Choosing Among Candidates for Scarce Medical Resources“, *The Journal of Medicine and Philosophy* 4/3, p. 313-33.
- Beauchamp, Dan (1981) : „Lottery Justice“, *Journal of Public Health Policy* 2/3, p. 201-205.
- Becker, Theodore (1976a) : *American Government. Past, Present, Future*, Boston : Allyn and Bacon.
- (1976b) : *Un-Vote for a New America : A Guide to Constitutional Revolution*, Boston [u.a.] : Allyn & Bacon.
- (éd.) (1991) : *Quantum Politics : Applying Quantum Theory to Political Phenomena*, New York : Praeger Frederick.
- Becker, Theodore & Christa Daryl Slaton (2000) : *The Future of Teledemocracy*, Westport : Praeger.
- Bellhouse, David (1982) : „Fair Is Fair : New Rules for Canadian Lotteries“, *Canadian Public Policy / Analyse de Politiques* 8/3, p. 311-320.
- (1988) : „Probability in the Sixteenth and Seventeenth Centuries : An Analysis of Puritan Casuistry“, *International Statistical Review / Revue Internationale de Statistique* 56/1, p. 63-74.
- (1991) : „The Genoese Lottery“, *Statistical Science* 6/2, p. 141-148.
- Bellhouse, David & James Franklin (1997) : „The Language of Chance“, *International Statistical Review / Revue Internationale de Statistique* 65/1, p. 73-85.
- Belliotti, R. (1980) : „Moral assessment and the allocation of scarce medical resources“, *Man and medicine* 5/4, p. 251-272.
- Bennett, Deborah (1998) : *Randomness*, 1^e éd., Harvard : Harvard University Press.
- Benziger, Immanuel (1902) : „Das Los bei den Hebräern“, *Realencyclopädie für protestantische Theologie und Kirche*, vol. 11, 3^e éd., Leipzig : Hinrichs, p. 642-647.
- Berger, Shlomo (1989) : „Democracy in the Greek West and the Athenian Example“, *Hermes* 117/3, p. 303-314.
- Berg, Sven & Manfred Holler (1986) : „Randomized Decision Rules in Voting Games : a Model for Strict Proportional Power“, *Quality and Quantity* 20/4, p. 419-429.
- Bishop, James (1970) : „The Cleroterium“, *The Journal of Hellenic Studies* 90, p. 1-14.
- Bisson, Thomas (1988) : *Història de la corona d'aragó a l'edat mitjana*, Zaragoza : Editorial Crítica.
- Blackwell, Christopher (2003) : „The Council“, in : Blackwell, Christopher (éd.) : *Dēmos : Classical Athenian Democracy*, Stoa Publications.
- Blair, Alexandra (2007) : „‘State School Lottery’ Drives Parents to Seek Private Alternative“, édition électronique, <http://www.timesonline.co.uk/tol/news/uk/education/article1459202.ece> (visité le 23.08.2011).
- Bleicken, Jochen (1995) : *Die athenische Demokratie*, UTB, 4^e éd., Paderborn [u.a.] : Schöningh.
- Blondiaux, Loïc (1999) : „Représenter, délibérer ou gouverner ? Les assises politiques fragiles de la démocratie participative de quartier“, in : Blondiaux, Loïc, Gérard Marcou & Fran-

- cois Rangeon (éds.) : La démocratie locale, Représentation, participation et espace public, Paris : PUF, p. 367-404.
- (2008) : Le nouvel esprit de la démocratie : actualité de la démocratie participative, La République des idées, Paris : Seuil.
- Blondiaux, Loïc & Cécile Blatrix (éds.) (2007) : Le débat public : une expérience française de démocratie participative, Recherches, Paris : La Découverte.
- Bobbio, Luigi et al. (2006) : „Five Responses to Carson on Citizen Juries in Italy“, *Journal of public deliberation* 2/1, Article 11.
- Bohanon, Cecil & Philip Coelho (1998) : „The Costs of Free Land : The Oklahoma Land Rushes“, *The Journal of Real Estate Finance and Economics* 16/2, p. 205-21.
- Bohigas, Nuria Sales de (1968) : „Some Opinions on Exemption from Military Service in Nineteenth-Century Europe“, *Comparative Studies in Society and History* 10/3, p. 261-289.
- Bongardt, Horst (1999) : Die Planungszelle in Theorie und Anwendung, Stuttgart : Akad. für Technikfolgenabschätzung in Baden-Württemberg.
- Bongardt, Horst, Peter Dienel & Heiner Henning (1985) : Bürger planen das Rathausviertel : Planungszellen erarbeiten Ausgangsdaten für den städtebaulichen Wettbewerb „Rathaus, Gürzenich-Köln“, vol. 2, *Democratia experimentalis, Praxisberichte*, Frankfurt am Main [u.a.] : Lang.
- Borges, Jorge Luis (1944) : „La lotería en Babilonia“, *Ficciones*, 1^e éd., Buenos Aires : Editorial Sur.
- Bourdieu, Pierre (1973) : „L’opinion publique n’existe pas“, *Les temps modernes* 318, p. 1292-1309.
- Bourg, Dominique & Daniel Boy (2005) : Conférences de citoyens, mode d’emploi : les enjeux de la démocratie participative, Paris : Ed. C. L. Mayer.
- Boursin, Jean Louis (1990) : Les dés et les urnes. Les calculs de la démocratie, Paris : Éditions du Seuil.
- Bowie, Norman (1970) : „Equality and Distributive Justice“, *Philosophy* 45/172, p. 140-148.
- Boyce, John (1994) : „Allocation of Goods by Lottery“, *Economic Inquiry* 32/3, p. 457-76.
- Boy, Daniel (2005) : „Les conférences de consensus françaises : la difficile adaptation d’un modèle ,venu d’ailleurs““, inédit.
- Boyle, Conall (1998) : „Organizations Selecting People : How the Process Could be Made Fairer by the Appropriate Use of Lotteries“, *The Statistician* 47/2, p. 291-321.
- (2005) : „Who Gets the Prize : the Case for Random Distribution in Non-Market Allocation“, Thèse de doctorat, inédit.
- (2010) : Lotteries for Education: Origins, Experiences, Lessons, Exeter : Imprint Academic.
- Bromberger, Christian & Georges Ravis (éds.) (1987) : Hasard et sociétés. Revue de la société française d’ethnologie, vol. 17, *Ethnologie française - Nouvelle série*, Paris : Berger-Levrault.
- Bromberger, Christian & Georges Ravis (1987) : „Penser, agir et jouer avec le hasard“, *Ethnologie française* 17/2-3, p. 129-136.

- Broome, John (1984) : „Selecting People Randomly“, *Ethics* 95/1, p. 38-55.
- (1990) : „Fairness“, *Proceedings of the Aristotelian Society* 91, p. 87-101.
- (1998) : „Review : Kamm on Fairness“, *Philosophy and Phenomenological Research* 58/4, p. 955-961.
- Brown, Carol (2005) : „Casting Lots : The Illusion of Justice and Accountability in Property Allocation“, *Buffalo Law Review* 53/65, p. 1-70.
- Brown, Marc (2006) : „Citizen Panels and the Concept of Representation“, *Journal of Political Philosophy* 14/2, p. 203-225.
- Bruni, Leonardo (1403) : *Laudatio Florentinae Urbis* or Panegyric to the City of Florence, édition électronique, <http://www.york.ac.uk/teaching/history/pjpg/bruni.pdf> (visité le 25.08.2011).
- (1415a) : *History of the Florentine People Books I-IV*, James Hankins (trad.) (2001), Volume 1, Harvard : Harvard University Press.
- (1415b) : *History of the Florentine People Books V-VIII*, James Hankins (trad.) (2001), Volume 1, Harvard : Harvard University Press.
- (1415c) : *History of the Florentine People Books IX-XII*, James Hankins (trad.) (2001), Volume 1, Harvard : Harvard University Press.
- (1439) : *Ton florentinon Politeias*, in : *Opere letterarie e politiche*, Paolo Viti (éd.) (1996), *Classici latini*, Torino : UTET.
- Buchstein, Hubertus (2000) : *Öffentliche und geheime Stimmabgabe : eine wahlrechtshistorische und ideengeschichtliche Studie*, Baden-Baden : Nomos Verlag.
- (2009a) : *Demokratie & Lotterie : Das Los als politisches Entscheidungsinstrument von der Antike bis zur EU*, Frankfurt : Campus Verlag.
- (2009b) : „Bausteine für eine aleatorische Demokratietheorie“, *Leviathan* 37/3, p. 327-352.
- (2010) : „Reviving Randomness for Political Rationality : Elements of a Theory of Aleatory Democracy“, *Constellations* 17/3, p. 435-454.
- Buchstein, Hubertus & Michael Hein (2009) : „Zufall mit Absicht“, *Soziale Welt - Sonderband* 18, p. 352-384.
- Büning, Joachim (1980) : *Diffusion eines Beteiligungsverfahrens im kommunalbereich*, vol. 2, Werkstatt-Papiere, Wuppertal : Forschungsstelle Bürgerbeteiligung & Planungsverfahren.
- Bunting, William (2006) : „Election-by-lot as a Judicial Selection Mechanism“, *New York University Journal of Law and Liberty* 2/1, p. 166-205.
- Burke, Edmund (1790) : *Select Works of Edmund Burke*, A New Imprint of the Payne Edition (1999), vol. 2, Indianapolis : Liberty Fund.
- Burnheim, John (1985) : *Is Democracy Possible? : the Alternative to Electoral Politics*, Cambridge : Polity Press.
- (2006) : *Is Democracy Possible? : The Alternative to Electoral Politics*, 2^e éd., Sydney : Sydney University Press.
- Calabresi, Guido & Philip Bobbitt (1978) : *Tragic Choices*, New York : W. W. Norton & Company.
- Callenbach, Ernest & Michael Phillips (1985) : *A Citizen Legislature*, Berkeley, California :

Banyan Tree Books.

- Callenbach, Ernest, Michael Phillips & Keith Sutherland (2008) : A People's Parliament - A Citizen Legislature, Exeter : Imprint Academic.
- Callon, Michel, Pierre Lascoumes & Yannick Barthe (2001) : Agir dans un monde incertain : essai sur la démocratie technique, Paris : Éditions du Seuil.
- Cancio, Jorge (2010) : „Democracia Sorteada“, *Mientras tanto* 112, p. 47-66.
- Cannac, Yves (1983) : Le Juste pouvoir : Essai sur les deux chemins de la démocratie, Paris : Hachette.
- Canon, David (2008) : „The Representational Consequences of a Random National Constituency“, *Polity* 40/2, p. 221-228.
- Conseil Régional de la Région Poitou-Charentes (2008a) : „Avis du jury citoyen - Évaluation de l'action régionale contre le changement climatique“, édition électronique, <http://www.-democratie-participative.fr/images/stories/avisjurychangementclimatique.pdf> (visité le 19.05.2010).
- Carius, R. et al. (1996) : Bürgerforen als Verfahren der Technikfolgenbewertung, Stuttgart : Akademie für Technikfolgenabschätzung in Baden-Württemberg.
- Carosso, Marinela (1987) : „Comment s'appropriier le sort ? Un cas de partage des biens en Sardaigne centrale“, *Ethnologie française* 17/2-3, p. 285-290.
- Carson, Lyn (2006) : „Improving Public Deliberative Practice : A Comparative Analysis of Two Italian Citizens' Jury Projects in 2006“, *Journal of public deliberation* 2/1, Article 12.
- (2008) : „Creating Democratic Surplus through Citizens' Assemblies“, *Journal of Public Deliberation* 4/1, p. Article 5.
- Carson, Lyn & Brian Martin (1999) : Random Selection in Politics, Westport, Connecticut : Praeger.
- (2002) : „Random Selection of Citizens for Technological Decision Making“, *Science and Public Policy* 29/2, p. 105-113.
- Catani, Maurizio (1987) : „Tirage au sort et apprezzatori dans un village du bas Salento (Pouilles, Italie)“, *Ethnologie française* 17/2-3, p. 277-285.
- Chaitin, Gregory (1975) : „Randomness and Mathematical Proof“, *Scientific American* 232/5, p. 47-52.
- Childress, James (1970) : „Who shall live when not all can live?“, *Soundings* 53, p. 333-355.
- Cireze, Alberto (1995) : „Du jeu d'Ozieri au numerus clausus des bienheureux de Dante. Essai d'une typologie idéologique“, *L'Homme* 35/136, p. 95-112.
- Clarke, Arthur (1986) : The Songs of Distant Earth, New York : Del Rey Books.
- Compte, Guillem (2008) : „Accountable Democracy : Citizens as the 4th Power of Government.“, édition électronique, <http://papers.ssrn.com/sol3/> (visité le 26.08.2011).
- Condorcet, Marie, Jean, Antoine (1793) : Plan de Constitution présenté à la Convention Nationale le 15 et 16 Février 1793, Paris : Imprimerie Nationale.
- Conseil de l'Europe (éd.) (2005) : Réflexions sur l'avenir de la démocratie en Europe : contributions à la conférence „L'avenir de la démocratie en Europe“, Strasbourg : Éditions du Conseil de l'Europe.
- Constable, Marianne (1994) : The Law of the Other : The Mixed Jury and Changing Concep-

- tions of Citizenship, Law, and Knowledge, 1^e éd., London : University Of Chicago Press.
- Coote, Anna, John Stewart & Elizabeth Kendall (1994) : Citizen's Juries, London : IPPR.
- Coote, Anna & Jo Lenaghan (1997) : Citizen's Juries : Theory into Practice, London : IPPR.
- Cournot, Antoine-Augustin (1851) : Essai sur les fondements de nos connaissances et sur les caractères de la critique philosophique, Paris : Hachette.
- La Croix (2006a) : „La question du jour. Est-il raisonnable d'encadrer les élus par des jurys citoyens ?“, *La Croix*, 24.10.2006.
- (2006b) : „Le jury citoyen s'avère populaire“, *La croix*, 27.10.2006.
- Crosby, Ned (1973) : „Concern for All“, thèse de doctorat, inédit.
- (1976) : „In Search of the Competent Citizen“, inédit.
- (1995) : „Citizens Juries : One Solution for Difficult Environmental Questions“, in : Renn, Ortwin (éd.) : Fairness and Competence in Citizen Participation, Boston : Kluwer, p. 381.
- (2003) : Healthy Democracy : Bringing Trustworthy Information to the Voters of America, Edina, Minnesota : Beaver's Pond Press.
- (2007) : „Peter C. Dienel : Eulogy for a Deliberative Democracy Pioneer“, *Journal of Public Deliberation* 3/1, Article 7.
- Crosby, Ned, Janet Kelly & Paul Schaefer (1986) : „Citizens Panels : A New Approach to Citizen Participation“, *Public Administration Review* 46/2, p. 170-178.
- Crosby, Ned & Karen Heegaard (1983) : „Exploration in Decision-Making : An Analysis of a Small Group Decision on El Salvador“, inédit.
- Cullen, Julie Berry, Brian Jacob & Steven Levitt (2006) : „The Effect of School Choice on Participants : Evidence from Randomized Lotteries“, *Econometrica* 74/5, p. 1191-1230.
- Cutler, Fred et al. (2008) : „Deliberation, Information and Trust : The British Columbia Citizens' Assembly as Agenda Setter“, in : Warren, Mark & Hilary Pearse (Hrsg.) : Designing Deliberative Democracy : The British Columbia Citizens' Assembly, New York : Cambridge University Press, p. 166-191.
- Dahl, Robert (1970) : After the Revolution? : Authority in a Good Society, New Haven [u.a.] : Yale University Press.
- (1977) : „On Removing Certain Impediments to Democracy in the United States“, *Political Science Quarterly* 92/1, p. 1-20.
- (1987) : „Sketches for a Democratic Utopia“, *Scandinavian Political Studies* 10/3, p. 195-206.
- (1989) : Democracy and Its Critics, 1^e éd., New Haven [u.a.] : Yale University Press.
- Dale, Edward Everett (1983) : „Oklahoma's Great Land Lottery“, *Great Plains Journal* 22, p. 1-40.
- Dalgalarondo, Sébastien & Philippe Urfalino (2002) : „Tragic Choice, Controversy, and Public Decision-Making : The Case in France of Random Selection of AIDS Patients for Treatment („Lot-Drawing“)“, *Revue française de sociologie* 43, p. 3-40.
- Delannoi, Gil (2003) : „Points de vue sur la démocratie et paradoxes de l'égalité“, in : Perribeau, Pascal (éd.) : Le désenchantement démocratique, Paris : l'Aube, p. 15-35.
- (2010) : „Reflections on Two Typologies for Random Selection“, in : Delannoi, Gil & Oliver Dowlen (éds.) : Sortition in Theory and Practice, Exeter : Imprint Academic,

p. 13-30.

- Delannoi, Gil & Oliver Dowlen (éds.) (2010) : *Sortition in Theory and Practice*, Exeter : Imprint Academic.
- DeLong, Howard (1991) : *A Refutation of Arrow's Theorem*, Lanham : University Press of America.
- DeWitt, Laurence (1971) : „A Lottery System for Higher Education“, édition électronique, <http://www.eric.ed.gov/> (visité le 05.08.2011).
- Dewey, John (1927) : *The Public and its Problems*, New York : H. Holt and Company.
- Dick, Philip (1955) : *Solar Lottery : A Novel*, New York : Ace Books.
- Dienel, Peter (1968) : *Probleme der Stadtentwicklung : Tagung vom 8. bis 11. Oktober 1968*, vol. 18, Loccumer Protokolle, Loccum : Pressestelle der evangelischen Akademie.
- (1969) : „Der soziale Pluralismus als planerisches Problem“, *Stadt – Region – Land*, vol. 8, Aachen : Westfälische TH Aachen, p. 1-8.
- (1971a) : „Bürgerinitiative und Selbstverwaltung. Zur Partizipation an Planungsprozessen“, *Der aktive Bürger. Utopie oder Wirklichkeit?*, Cappenberger Gespräch, Stuttgart : Grote Kohlhammer, p. 16-54.
- (1971b) : „Was heißt und was will Partizipation? Wie können die Bürger am Planungsprozesse beteiligt werden? Planwahl und Planungszelle als Beteiligungsverfahren“, *Der Bürger im Staat* 21/3, P 150-170.
- (1972) : *Die Stadt als Lernprozess : Probleme der Stadtentwicklungsplanung ; Tagung vom 17. - 19. November 1972*, vol. 8, Loccumer Protokolle, Loccum : Pressestelle der evangelischen Akademie.
- (1976) : „Pour de nouvelles structures de participation“, *Futuribles* 7/Été.
- (1978) : *Die Planungszelle : der Bürger plant seine Umwelt*, 1^e éd., Opladen : Westdeutscher Verlag.
- (1983) : *Bürgerplanung von A bis Z : Stichworte zu dem Beteiligungsverfahren Planungszelle und Bürgergutachten*, vol. 16, Werkstatt-Papiere, Wuppertal : Forschungsstelle Bürgerbeteiligung & Planungsverfahren.
- (1991) : *Die Planungszelle : der Bürger plant seine Umwelt ; eine Alternative zur Establishment-Demokratie*, 2^e éd., Opladen : Westdeutscher Verlag.
- (1992) : *Die Planungszelle : der Bürger plant seine Umwelt ; eine Alternative zur Establishment-Demokratie*, 3^e éd., Opladen : Westdeutscher Verlag.
- (1995) : „Planning Cells : A Gate to 'Fractal' Mediation“, in : Renn, Ortwin (éd.) : *Fairness and Competence in Citizen Participation : Evaluating Models for Environmental Discourse*, Boston : Kluwer, p. 381-400.
- (1997) : *Die Planungszelle : der Bürger plant seine Umwelt ; eine Alternative zur Establishment-Demokratie ; mit Statusreport 1997*, 4^e éd., Opladen : Westdeutscher Verlag.
- (1998) : *Problemfall Demokratie*, inédit, Fond Dienel (Da1).
- (2002) : *Die Planungszelle : der Bürger als Chance ; mit Statusreport 2002*, 5^e éd., Wiesbaden : Westdeutscher Verlag.
- (2006) : *Die Planungszelle - zur Praxis der Bürgerbeteiligung : Demokratie funkelt wieder*, Bürgergesellschaft 22, Bonn : Friedrich-Ebert-Stiftung.

- (éd.) (1985) : Zukünftige Energiepolitik : ein Bürgergutachten, Sozialverträglichkeit von Energieversorgungssystemen, München : High-Tech-Verlag.
- (éd.) (2005) : Die Befreiung der Politik, Wiesbaden : Verlag für Sozialwissenschaften.
- Dienel, Peter, Thomas Friedrich & Heiner Henning (1984) : Bürger planen einen Freizeitpark : Bericht über den Testlauf der Planungszelle in Solingen, vol. 1, *Democratia experimentalis*, Praxisberichte, Frankfurt am Main [u.a.] : Lang.
- Dienel, Peter, Detlef Garbe & Bernd Wyborski (1978) : Bürger planen Hagen-Haspe : die Testläufe der „Planungszelle“ in Hagen-Haspe ; [Erprobung eines Verfahrens zur geordneten Beteiligung von Bürgern an der Gestaltung der städtischen Umwelt], vol. 20, Schriftenreihe Landes- und Stadtentwicklungsforschung des Landes Nordrhein-Westfalen, Essen : Verlag für Wirtschaft und Verwaltung Wingen.
- Dienel, Peter & Harald Mehlich (1985) : Die Institutionalisierung von Anwendungsstrukturen für die Beteiligungstechnologie Planungszelle, vol. 20, Werkstatt-Papiere, 1^o éd., Wuppertal : Forschungsstelle Bürgerbeteiligung & Planungsverfahren.
- Dowlen, Oliver (2008a) : The Political Potential of Sortition : A Study of the Random Selection of Citizens for Public Office, Exeter : Imprint Academic.
- (2008b) : „Sorted : Civic Lotteries and the Future of Public Participation“, *MassLBP* 1, p. 1-37.
- (2009) : „Sorting Out Sortition : A Perspective on the Random Selection of Political Officers“, *Political Studies* 57/2, p. 298-315.
- Dow, Sterling (1937) : „Prytaneis : A Study of the Inscriptions Honoring the Athenian Councillors“, *Hesperia Supplements* 1, p. 1-258.
- (1939) : „Aristotle, the Kleroteria, and the Courts“, *Harvard Studies in Classical Philology* 50, p. 1-34.
- (1940) : Kleroterion, in : Wissowa, Georg (éd.) : *Paulys Realencyclopädie der klassischen Altertumswissenschaft*, Supplementband VII, München : Metzler, p. 322-328.
- Downs, Anthony (1957) : *An Economic Theory of Democracy*, New York : Harper.
- Dryzek, John (2002) : *Deliberative Democracy and Beyond : Liberals, Critics, Contestations*, Oxford University Press.
- (2011) : *Foundations and Frontiers of Deliberative Governance*, Oxford University Press.
- Dryzek, John, André Bächtiger & Karolina Milewicz (2011) : „Toward a Deliberative Global Citizens' Assembly“, *Global Policy* 2/1, p. 33-42.
- Dubois, Danièle (éd.) (1991) : *Sémantique et cognition : catégories, prototypes, typicalité*, Collection sciences du langage, Paris : Éditions du Centre National de la Recherche Scientifique.
- Duff, R. A. (1990) : „Auctions, lotteries, and the punishment of attempts“, *Law and Philosophy* 9/1, p. 1-37.
- Duxbury, Neil (1999) : *Random Justice : on Lotteries and Legal Decision-Making*, Oxford : Oxford University Press.
- Eckhoff, Torstein (1989) : „Lotteries in Allocative Situations“, *Social Science Information* 28/1, p. 5-22.

- Edgeworth, Francis (1890) : „The Element of Chance in Competitive Examinations“, *Journal of the Royal Statistical Society* 53/4, p. 644-663.
- Edwards, P. et al. (2008) : „A Three-Stage Evaluation of a Deliberative Event on Climate Change and Transforming Energy“, *Journal of Public Deliberation* 4/1, Article 6.
- Ehrenberg, Victor (1927) : „Losung“, in : Wissowa, Georg (éd.) : *Paulys Realencyclopädie der klassischen Altertumswissenschaft*, vol. 13-2, 1e éd., München : Metzler, p. 1451-1503.
- Ekeland, Ivar (1991) : *Au hasard*, Paris : Seuil.
- Elster, Jon (1987) : „Taming Chance : Randomization in Individual and Social Decisions“, *Tanner lectures on Human Values*, p. 105-179.
- (1988) : „Custody by the Toss of a Coin?“, *Social Science Information* 27/4, p. 517-535.
- (1989) : *Solomonic Judgements : Studies in the Limitations of Rationality*, Cambridge : University Press.
- (1992) : *Local Justice : How Institutions Allocate Scarce Resources and Necessary Burdens*, New York : Russell Sage Foundation.
- (1998) : *Deliberative Democracy*, Cambridge University Press.
- (2000) : *Ulysses Unbound : Studies in Rationality, Precommitment, and Constraints*, Cambridge [u.a.] : Cambridge University Press.
- Emery, Frederick (1976a) : „Industry councils : Comment on One Aspect of the Jackson Report“, in : Emery, Frederick & Merrelyn Emery (éds.) (1989) : *Participative Design for Participative Democracy*, Canberra : Centre for Continuing Education - Australian National University, p. 200-206.
- (1976b) : „The Jury System and Participative Democracy“, in : Emery, Frederick & Merrelyn Emery (éds.) (1989) : *Participative Design for Participative Democracy*, Canberra : Centre for Continuing Education - Australian National University, p. 207-213.
- Emery, Fred (1989) : *Toward Real Democracy and Toward Real Democracy : Further Problems*, Occasional Paper, Toronto : Ontario Ministry of Labour.
- Engelstad, Frederik (1989) : „The Assignment of Political Office by Lot“, *Social Science Information* 28/1, p. 23-50.
- Entreves, Maurizio d' (2006) : *Democracy as Public Deliberation*, New edition éd., Transaction Publishers.
- Fienberg, Stephen (1971) : „Randomization and Social Affairs : The 1970 Draft Lottery“, *Science* 171/3968, p. 255-261.
- Finlay, Robert (1980) : *Politics in Renaissance Venice*, London : Benn.
- Fiorino, Daniel J. (1989) : „Technical and Democratic Values in Risk Analysis“, *Risk Analysis* 9/3, p. 293-299.
- (1990) : „Citizen Participation and Environmental Risk : A Survey of Institutional Mechanisms“, *Science, Technology, & Human Values* 15/2, p. 226-243.
- Fishburn, Peter (1972a) : „Lotteries and Social Choices“, *Journal of Economic Theory* 5/2, p. 189-207.
- (1972b) : „Even-chance Lotteries in Social Choice Theory“, *Theory and Decision* 3/1, p. 18-40.

- (1978) : „Acceptable Social Choice Lotteries“, in : Göttinger, Hans & Werner Leinfeller (éds.) : *Decision Theory and Social Ethics : Issues in Social Choice*, Dordrecht : Reidel, p. 133-153.
- Fishburn, Peter & William Gehrlein (1977) : „Towards a Theory of Elections with Probabilistic Preferences“, *Econometrica* 45/8, p. 1907-1924.
- Fishkin, James (1983) : *Justice, Equal Opportunity and the Family*, New Haven : Yale University press.
- (1991) : *Democracy and Deliberation : New Directions for Democratic Reform*, New Haven [u.a.] : Yale University Press.
- (1995) : *The Voice of the People : Public Opinion and Democracy*, New Haven [u.a.] : Yale University Press.
- Fishkin, James & al. (2010) : „Deliberative Democracy in an Unlikely Place : Deliberative Polling in China“, *British Journal of Political Science* 40/2, p. 1-14.
- Font, Joan & Ismael Blanco (2007) : „Procedural Legitimacy and Political Trust : The Case of Citizen Juries in Spain“, *European Journal of Political Research* 46/4, p. 557-589.
- Frey, Bruno (1969) : „Wahrscheinlichkeiten als gesellschaftliche Entscheidungsregel“, *Wirtschaft und Recht* 21, p. 14-21.
- (2010) : „Democracy and Innovation“, Working Paper, vol. 514, Zürich: Institute for Empirical Research in Economics.
- Frey, Bruno & Werner Pommerehne (1993) : „On the Fairness of Pricing - an Empirical Survey Among the General Population“, *Journal of Economic Behavior & Organization* 20/3, p. 295-307.
- Frey, Bruno & Alois Stutzer (2005) : „Ein Vorschlag zu mehr Demokratie in Internationalen Organisationen“, *Zeitschrift für Staats- und Europawissenschaften* 3/3, p. 344-361.
- (2006) : „Strengthening the Citizens' Role in International Organizations“, *The Review of International Organizations* 1/1, p. 27-43.
- Fritz, Thomas (2009) : *Peak Soil – Die globale Jagd nach Land*, 1^e éd., Berlin : FDCL-Verlag.
- Fukurai, Hiroshi, Edgar Butler & Richard Krooth (1991) : „Cross-Sectional Jury Representation or Systematic Jury Representation? Simple Random and Cluster Sampling Strategies in Jury Selection“, *Journal of Criminal Justice* 19/1, p. 31-48.
- Fustel de Coulanges, Numa Denis (1984) : *La cité antique*, Paris : Flammarion.
- Gangale, Thomas (2004) : „The California Plan : A 21st Century Method for Nominating Presidential Candidates“, *PS : political Science and Politics* 37/1, p. 81-87.
- Garbe, Detlef (1980) : *Die Planungszelle und ihre Umwelt : Analyse d. Beziehungsgefüges zwischen Verfahren, Teilnehmern und Planern*, thèse de doctorat, inédit.
- (1986) : „Planning Cell and Citizen Report : a report on German experiences with new participation instruments“, *European Journal of Political Research* 14/1-2, p. 221-236.
- Gastil, John (2000) : *By Popular Demand : Revitalizing Representative Democracy Through Deliberative Elections*, Berkeley : University of California Press.
- Gastil, John (Éd.) (2005) : *The Deliberative Democracy Handbook : Strategies for Effective Civic Engagement in the Twenty First Century*, 1^e éd., San Francisco : Jossey-Bass.
- Gastil, John, Pierre Deess & Philip Weiser (2010) : *The Jury and Democracy : How Jury De-*

- liberation Promotes Civic Engagement, Oxford : Oxford University Press.
- Gastil, John & Katie Knobloch (2010) : „Evaluation of the 2010 Oregon Citizens’ Initiative Review“. Rapport. <http://faculty.washington.edu/jgastil/CIR/OregonLegislativeReport-CIR.pdf> (visité le 28.08.2011).
- Gataker, Thomas (1619) : *Of the Nature and Use of Lots : a Treatise Historical and Theological*, London.
- (1627) : *Of the Nature and Use of Lots : A Treatise Historical and Theological*, 2e éd., London.
- (2008) : *The Nature and Uses of Lotteries : A Historical and Theological Treatise*, Conall Boyle (éd.), Exeter : Imprint Academic.
- Geach, Peter T. (Hrsg.) (1991) : *Logic and ethics*, Nijhoff international philosophy series ; 41, Dordrecht [u.a.] : Kluwer.
- Gibbard, Alan (1977) : „Manipulation of Schemes that Mix Voting with Chance“, *Econometrica* 45, p. 665-681.
- Gibson, Gordon (2002) : „Report on the Constitution of the Citizens’ Assembly on electoral Reform“, édition électronique, http://www.citizensassembly.bc.ca/resources/gibson_report.pdf (visité le 20.08.2011).
- Gingras, Yves (2008) : „La fièvre de l’évaluation de la recherche – Du mauvais usage de faux indicateurs“, *Bulletin de méthodologie sociologique* 100, p. 1-18.
- Ginsburgh, Victor & Philippe Michel (1983) : „Random Timing of Elections and the Political Business Cycle“, *Public Choice* 40/2, p. 155-164.
- Girard, Nathalie (2006) : „Catégoriser les pratiques d’agriculteurs pour reformuler un problème en partenariat Une proposition méthodologique“, *Cahiers Agricultures* 15/3, p. 261-72.
- Glitz, Gustave (1907) : „Sortitio“, in : Daremberg, Charles & Saglio, Edmondo (éds.) : *Dictionnaire des antiquités grecques et romaines d’après les textes et les monuments*, vol. IV-1, Paris : Hachette, 1401-1417.
- (1928) : *La cité grecque, L’Évolution de l’humanité*, Paris : Albin Michel.
- Glover, Jonathan (1977) : *Causing Death and Saving Lives : The Moral Problems of Abortion, Infanticide, Suicide, Euthanasia, Capital Punishment, War and Other Life-or-death Choices*, 1^e éd., New York : Penguin.
- Godwin, William (1793) : *An Enquiry Concerning Political Justice, And Its Influence On General Virtue And Happiness*, London : Robinson.
- Goldschmidt, Rüdiger, Ortwin Renn & Sonja Köppel (2008) : „European Citizens’ Consultations Project : Final Evaluation Report“, édition électronique, http://elib.uni-stuttgart.de/opus/frontdoor.php?source_opus=3489&la=de (visité le 17.08.2011).
- Gollop, Leigh (2005) : „The People’s Deliberative Assembly : Towards Strong Bicameralism in a Parliamentary System of Government“, inédit.
- Goodwin, Barbara (1984) : „Justice and the Lottery“, *Political Studies* 32/2, p. 190-202.
- (1992) : *Justice by Lottery*, 1^e éd., New York : Harvester Wheatsheaf.
- (2005) : *Justice by Lottery*, 2^e éd., Exeter : Imprint Academic.

- Goudappel, Flora (1999) : „The Dutch System of Lottery for Studies“, *European Journal for Education Law and Policy* 3/1, p. 23-27.
- Göhler, Gerhard (2010) : „Controlling Politics by Sortition“, in: Delannoi, Gil & Oliver Dowlen (éds.) : *Sortition in Theory and Practice*, Exeter : Imprint Academic, p. 91-104.
- Grabinszky, Robert (2007) : *Manifeste pour une Nouvelle Démocratie*, Paris : Edilivre - Editions AParis.
- Grazia de, Alfred (1951) : *Public and Republic*, Knopf.
- Greely, Hank (1977) : „The Equality of Allocation by Lot“, *Harvard Civil Rights Civil Liberties Review* 12/1, p. 113-141.
- Greene, Graham (1986) : *The tenth man*, New York : Pocket Books.
- Green, Michael (1979) : „Harris's Modest Proposal“, *Philosophy* 54/209, p. 400-406.
- Gretton, Richard (1912) : „Historical Notes on the Lot-Meadow Customs at Yarnton, Oxon“, *The Economic Journal* 22/85, p. 53-62.
- Grönlund, Kimmo, Maija Setälä & Kaisa Herne (2010) : „Deliberation and civic virtue : lessons from a citizen deliberation experiment“, *European Political Science Review* 2/1, p. 95.
- Grötzing, Gerd (1998) : „Weltbürgerschaft und Nationalitätslotterie“, in : Brunkhorst, Hauke (éd.) : *Demokratischer Experimentalismus*, Frankfurt am Main : Suhrkamp, p. 175-200.
- (2003) : „Die ›Vereinigten Parlamente von Europa‹ und weitere Überlegungen zur subsidiären Demokratie“, in : Offe, Claus (éd.) : *Demokratisierung der Demokratie*, Frankfurt am Main [u.a.] : Campus-Verlag., p. 211-231.
- Grundahl, Johs (1995) : „The Danish Consensus Conferences Model“, in : Joss, Simon & John Durant (éds.) : *Public participation in science*, Science Museum, p. 31-40.
- Gudian, Gunter (1971) : „Ackerverlosung“, in : A. Erler & E. Kaufmann (éds.) : *Handwörterbuch zur Deutschen Rechtsgeschichte*, Berlin : Erich Schmidt Verlag, 1971, p. 38-39.
- Guicciardini, Francesco (1512) : *Del modo di ordinare il governo popolare* (Discorso di Logrogno), édition électronique, <http://ilguicciardini.interfree.it/> (visité le 25.08.2011).
- (1513) : *Del modo di eleggere gli uffici nel Consiglio Grande*, édition électronique, <http://ilguicciardini.interfree.it/> (visité le 25.08.2011).
- (Ca. 1520) : *Dialogue on the Government of Florence*, Alison Brown (éd.) (1994), Cambridge texts in the history of political thought, Cambridge : Cambridge University Press.
- Guihéneuf, Pierre-Yves, Matthieu Calame & Tanguy Vanloqueren (2008) : *Chronique d'une conférence de citoyens : l'avenir des espaces ruraux européens en question*, Paris : C.-L. Mayer.
- Guillaumin, Jean-Yves (1998) : „Le tirage au sort dans l'attribution des lots de terre“, *Dialogues d'histoire ancienne* 24/24-1, p. 101-124.
- Gutmann, Amy & Dennis Thompson (2002) : „Deliberative Democracy Beyond Process“, *Journal of Political Philosophy* 10/2, p. 153-174.
- Hacking, Ian (1975) : *The Emergence of Probability : a Philosophical Study of Early Ideas About Probability, Induction and Statistical Inference*, London : Cambridge University Press.

- (1990) : *The Taming of Chance, Ideas in Context*, Cambridge [u.a.] : Cambridge University Press.
- Hanink, John (1976) : „On the Survival Lottery“, *Philosophy* 51/196, p. 223-225.
- Hansen, Mogen (1987) : „Did Kleisthenes use the Lot when Trittyes were allocated to Tribes?“, *The Ancient World* 15, p. 43-44.
- Hansen, Mogens (1990) : „When was Selection by Lot of Magistrates introduced in Athens?“, *Classica et Mediaevalia* 41, p. 55-61.
- (1991) : *The Athenian Democracy in the Age of Demosthenes : Structure, Principles and Ideology*, 1^e éd., Oxford : Blackwell Publisher.
- (1999) : *The Athenian Democracy in the Age of Demosthenes : Structure, Principles and Ideology*, 2^e éd., London : University of Oklahoma Press.
- Hans, Valerie & Neil Vidmar (1989) : *Judging the Jury*, New York : Plenum Press.
- (2001) : *Judging The Jury*, 2^e éd., New York : Basic Books.
- Harcourt, Bernard (2007) : „Post-Modern Meditations on Punishment : On the Limits of Reason and the Virtues of Randomization (A Polemic and Manifesto for the Twenty-First Century)“, *Journal of Social Research* 74/2, p. 307-346.
- Harms, Hans (1997) : *Die Diffusion des Modells Planungszelle ins Baskenland*, vol. 54, Werkstatt-Papiere, Wuppertal : Forschungsstelle Bürgerbeteiligung & Planungsverfahren.
- Harrington, James (1661) : *Harrington : „The Commonwealth of Oceana“*, édition électronique, <http://onlinebooks.library.upenn.edu/webbin/book/search?amode=start&author=Harrington%2c%20James>, (visité le 25.08.2011).
- Harris, John (1975) : „The Survival Lottery“, *Philosophy* 50/191, p. 81-87.
- (1978) : „Hanink on the Survival Lottery“, *Philosophy* 53/203, p. 100-101.
- Harvard Study Group (1967) : „On the Draft“, *Public Interest* 9, p. 93-99. {BD}{C}
- Hasofer, Adam (1967) : „Random Mechanism in Talmudic Literature“, *Biometrika* 54, p. 316-321.
- Haspel, Abraham (1985) : „Drilling for Dollars : the Federal Oil-Lease Lottery Program“, *American Enterprise Institute Journal on Government and Society* 9, p. 25-31.
- (1990) : „Drilling for Dollars : The New and Improved Federal Oil Lease Program“, *Regulation* 13/3, p. 62-68.
- Havemann, Frank (2009) : *Einführung in die Bibliometrie*, Berlin : Gesellschaft für Wissenschaftsforschung Berlin.
- Headlam, James Wycliffe (1891) : *Election by Lot at Athens*, 1^e éd., Cambridge : The University Press.
- (1933) : *Election by Lot at Athens*, 2^e éd., New York : Cambridge University Press.
- Heinevetter, Friedrich (1912) : *Würfel- und Buchstabenorakel in Griechenland und Kleinasien*, Breslau : Grasz.
- Heinlein, Robert (1966) : *The moon is a harsh mistress*, A Berkley medallion book, 1^e éd., New York : Putnam.
- Heisterbergk, Bernhard (1896) : *Bestellung der Beamten durch das Los*, Berliner Studien für klassische Philologie und Archäologie, vol. 16, Berlin : Verlag von S. Calvary & Co.
- Hell, Bertrand (1987) : „De la nécessité du hasard. Les gestes de chasse des équipes commu-

- nales (France de l'Est)", *Ethnologie française* 17/2-3, p. 198-208.
- Hendriks, Carolyn (2004) : „Public Deliberation and Interest Organisations : A Study of Responses to Lay Citizen Engagement in Public Policy“, Thèse de doctorat, inédit.
- (2005) : „Consensus Conference and Planning Cells“, in : Gastil, John (éd.) : *Deliberative Democracy Handbook*, San Francisco : Jossey Bass, p. 80-110.
- Herath, Ron (2007) : *Real Power to the People : A Novel Approach to Electoral Reform in British Columbia*, Lanham : University Press of America.
- Hérodote : *Histoires*, Larcher (trad.), E. Personneaux (éd.), Paris : Charpentier et compagnie.
- Herzfeld, Michael (1980) : „Social Tension and Inheritance by Lot in Three Greek Villages“, *Anthropological Quarterly* 53/2, p. 91-100.
- Hester, Micah (2001) : „Rethinking the Residency Matching Process and Questioning the Value of Competition in Medicine“, *Academic Medicine* 76, p. 345-347.
- Hilbig, Sven (2006) : „Straflosigkeit trotz Demokratie“, *Lateinamerika Nachrichten*, 382.
- Hirose, Iwao (2007) : „Weighted Lotteries in Life and Death Cases“, *Ratio* 20/1, p. 45-56.
- Hobbes, Thomas (1660) : *The Leviathan*, éditions électronique, <http://oregonstate.edu/instruct/phl302/texts/hobbes/leviathan-contents.html>. (visité le 25.08.2011).
- Hofstee, Willem (1983) : „The Case for Compromise Models in Education Selection and Grading“, in : Anderson, Scarvia & John Helmick (éds.) : *On Educational Testing*, 1^e éd., San Francisco [u.a.] : Jossey-Bass, p. 109-127.
- (1990) : „Allocation by Lot : A Conceptual and Empirical Analysis“, *Social Science Information* 29/4, p. 745-763.
- Holler, Manfred (1985) : „Strict Proportional Power in Voting Bodies“, *Theory and Decision* 19/3, p. 249-258.
- Horn, Gustav-Herbert (1974) : „Wahlen, Anno 2002“, *Frankfurter Hefte : Zeitschrift für Kultur und Politik* 9/7, p. 477-488.
- (1980) : *Wählerspezialisierung : ein Langzeitprogramm der Demokratie*, vol. 3, *Democrazia Experimentalis*, Frankfurt am Main ; Bern : Peter Lang Verlag.
- Hrach, Liane (2005) : „Die Planungszelle. Evaluierung der Planungszelle als Verfahren zur Bürgerbeteiligung.“ Masterarbeit, inédit.
- Hurley, Susan (2002) : „Luck, Responsibility, and the ‚Natural Lottery‘“, *Journal of Political Philosophy* 10/1, p. 79-94.
- Illich, Ivan (1970) : *Deschooling society*, Harmondsworth : Penguin Education.
- Intriligator, Michael (1973) : „A Probabilistic Model of Social Choice“, *The Review of Economic Studies* 40/4, p. 553-560.
- Iredale, R. & M. Longley (2007) : „From passive subject to active agent : The potential of Citizens' Juries for nursing research“, *Nurse education today* 27/7, p. 788-795.
- Jackson, John (2002) : „Making Juries Accountable“, *The American Journal of Comparative Law* 50/3, p. 477-530.
- Jackson, Shirley (1949) : *The Lottery : Or the Adventures of James Harris*, New York : Farrar Straus.
- Jacobsohn, Gary (1977) : „Citizen Participation in Policy-Making : The Role of the Jury“, *The Journal of Politics* 39/1, p. 73-96.

- Jahn, Detlef (2003) : Das politische System Schwedens, in : Ismayr, Wolfgang (éd.) : Die politischen Systeme Westeuropas, 3^e éd., Opladen: Leske + Budrich., p. 107-149.
- James, Michael (2008) : „Diversity, Deliberation, and the Concepts of Constituency*“, *Polity* 40/2, p. 229-237.
- Jefferson Center (2011) : Jefferson Center for Democratic Processes, site internet, <http://www.jefferson-center.org/> (visité le 25.08.2011).
- Joly, Pierre-Benoît & al. (2000) : L'innovation controversée : le débat public sur les OGM en France, Grenoble : INRA Grenoble.
- Joss, Simon (2000) : Die Konsensuskonferenz in Theorie und Anwendung, Stuttgart : Akad. für Technikfolgenabschätzung in Baden-Württemberg.
- Joss, Simon & John Durant (éds.) (1995) : Public participation in science, 1^e éd., London : Science Museum.
- Kairys, David, Joseph Kadane & John Lehoczy (1977) : „Jury Representativeness : A Mandate for Multiple Source Lists“, *California Law Review* 65/4, p. 776-827.
- Kamm, Frances Myrna (1993) : Morality, Mortality, New York : Oxford University Press US.
- Kastenholz, Hans, Thomas Geyer & Elmar Wienhöfer (2002) : Bürgerbeteiligung im Internet? : Möglichkeiten und Grenzen elektronischer Demokratie ; Bürgergutachten.
- Katz, Al (1973) : „Process Design for Selection of Hemodialysis and Organ Transplant Recipients“, *Buffalo Law Review* 22/2, p. 373-418.
- Kavka, Gregory (1979) : „The numbers should count“, *Philosophical Studies* 36/3, p. 285-294.
- Kendall, Elizabeth & James McCormick (1995) : A Flutter on the Future - why the national Lottery needs Citizens Juries, 1^e éd., London : IPPR.
- Kersting, Norbert (2008) : „Politische Beteiligung“, Wiesbaden : VS Verlag für Sozialwissenschaften.
- Kilner, John (1981) : „A Moral Allocation of Scarce Lifesaving Medical Resources“, *The Journal of Religious Ethics* 9/2, p. 245-285.
- King, Ross (2007) : IT IS, Global Public Publishing, édition électronique, <http://globalpublic.org/> (visité le 24.08.2011).
- Kishlansky, Mark (1986) : Parliamentary Selection : Social and Political Choice in Early Modern England, 1^e éd., Cambridge : Cambridge University Press.
- Klein, Gérard (1968) : Le sceptre du hasard, Anticipation, Paris : Fleuve Noir.
- Klüver, Lars (1995) : „Consensus Conferences at the Danish Board of Technology“, in : Joss, Simon und John Durant (éds.) : Public participation in science, Science Museum, p. 41-49.
- Knag, Sigmund (1998) : „Let's Toss for It : A Surprising Curb on Political Greed“, *The Independent Review* 3/2, p. 199-209.
- Koehl, Eléonore & Yves Sintomer (2002) : „Les jurys citoyens de Berlin“, Rapport, Centre Marc Bloch - Délégation Interministérielle à la Ville.
- Kornhauser, Lewis & Lawrence Sager (1988) : „Just Lotteries“, *Social Science Information* 27/4, p. 483-516.
- Kranz, Joachim & Lokar Skirzinski (1986) : „Die Diffusion einer sozialen Innovation am Beispiel der Planungszelle“, inédit.

- Kress, Paul (1980) : „Review : Philosophy, Politics, and Society“, *The American Political Science Review* 74/3, p. 801-803.
- Kroll, John (1972) : Athenian Bronze Allotment Plates, Harvard : Harvard University Press.
- Kuruganti, Kavitha, Michel Pimbert & Tom Wakeford (2008) : „The people’s vision : UK and Indian reflections on Prajateerpu“, *Participatory Learning and Action* 58/1, p. 11-17.
- Lane, Frederic (1973) : Venice, a Maritime Republic, Baltimore : Johns Hopkins University Press.
- Lang, Gerald (2005) : „Fairness in Life and Death Cases“, *Erkenntnis* 62/3, p. 321-351.
- Lang, Mabel (1959) : „Allotment by Tokens“, *Historia : Zeitschrift für Alte Geschichte* 8/1, p. 80-89.
- Laplace, Pierre-Simon (1812) : Théorie analytique des probabilités, Paris : Courcier.
- Laski, Harold (1933) : Democracy in crisis, London : Allen & Unwin.
- Lasswell, Harold (1935) : Politics : Who Gets What, When, How, 1^e éd., New York : Smith.
- Lawlor, Rob (2006) : „Taurek, Numbers and Probabilities“, *Ethical Theory and Moral Practice* 9/2, p. 149-166.
- Ledyard, John & Thomas Palfrey (1994) : „Voting and Lottery Drafts as Efficient Public Goods Mechanisms“, *The Review of Economic Studies* 61/2, p. 327-355.
- Leib, Ethan (2004) : Deliberative democracy in America : a proposal for a popular branch of government, University Park : Pennsylvania State University Press.
- Leiman, Sid (1978) : „The Ethics of Lottery“, *Kennedy Institute Quarterly Report* 4, p. 8-11.
- (1983) : „Therapeutic Homicide : a Philosophic and Halakhic Critique of Harris’ ‚Survival Lottery‘“, *The Journal of Medicine and Philosophy* 8/3, p. 257-67.
- Lenaghan, Jo (1999) : „Involving the Public in Rationing Decisions : The Experience of Citizens’ Juries“, *Health policy* 49/1, p. 45-61.
- Lerner, Melvin J. & Dale T. Miller (1978) : „Just world research and the attribution process : Looking back and ahead.“, *Psychological Bulletin* 85/5, p. 1030-1051.
- Lerner, Michael (2000) : „Corporations Reimagined. Future corporate social responsibility moral and ethical aspects“, édition électronique, <http://findarticles.com/> (visité le 25.08.2011).
- Leroux, Pierre (1848) : Projet d’une constitution démocratique et sociale, fondée sur la loi même de la vie, et donnant, par une organisation véritable de l’État, la possibilité de détruire à jamais la monarchie, l’aristocratie, l’anarchie, et le moyen infallible d’organiser le travail national sans blesser la liberté : présenté à l’Assemblée Nationale, Paris : G. Sandré.
- Levine, James (1984) : „The Legislative Role of Juries“, *American Bar Foundation Research Journal* 9/3, p. 605-634.
- Levy, Harry (1956) : „Property Distribution by Lot in Present-Day Greece“, *Transactions and Proceedings of the American Philological Association* 87, p. 42-46.
- Lewis, David (1989) : „The Punishment that Leaves Something to Chance“, *Philosophy and Public Affairs* 18/1, p. 53-67.
- Lichtman, Douglas (1996) : „The Deliberative Lottery : A Thought Experiment in Jury Reform“, *American Criminal Law Review* 34, p. 133-180.
- Lindbeck, Assar (1976) : „Stabilization Policy in Open Economies with Endogenous Politi-

- cians“, *The American Economic Review* 66/2, p. 1-19.
- Lindblom, John (1962) : „Lot-Casting in the Old Testament“, *Vetus Testamentum* 12/2, p. 164-178.
- Little, Anthony & al. (2007) : „Facial appearance affects voting decisions“, *Evolution and Human Behavior* 28/1, p. 18-27.
- Litvak-Poulin, David (2009) : „Citizens’ Democracy. Setting the Paste for a Democratic Revolution through the Use of Random Selection of Citizens in Political Institutions“, <http://www.citizensparliament.org.au/downloads/CitizensDemocracy.pdf>.
- Livingston, Dennis (1971) : „Science Fiction Models of Future World Order Systems“, *International Organization* 25/2, p. 254-270.
- Lobe, Kenton & Fikret Berkes (2004) : „The Padu System of Community-Based Fisheries Management : Change and Local Institutional Innovation in South India“, *Marine Policy* 28/3, p. 271-281.
- Lockard, Alan (2001) : „The Use of Sortition as a Defense Against Faction“, thèse de doctorat, inédit.
- (2003a) : „Decision by Sortition : A Means to Reduce Rent-Seeking“, *Public Choice* 116/3, p. 435-451.
- (2003b) : „Sortition“, *The Encyclopedia of Public Choice*, p. 857-860.
- (2011) : „Gil Delannoï & Oliver Dowlen, eds : Sortition : Theory and Practice“, *Public Choice* 147/1-2, p. 255-257.
- Long, Roderick (1996) : „The Athenian Constitution : Government by Jury and Referendum“, *Formulations* Autumn.
- Luce, Robert (1930) : *Legislative Principles*, Boston [u.a.] : Houghton Mifflin.
- Luskin, Robert & al. (2008) : „Considered Opinions on Further EU Enlargement : Evidence from an EU-Wide Deliberative Poll“.
- Maccoun, Robert (1989) : „Experimental Research on Jury Decision-Making“, *Science* 244/4908, p. 1046-1050.
- Machiavelli, Niccolo (1525) : *History of Florence*, édition électronique, <http://ebooks.adelaide.edu.au/m/machiavelli/niccolo/>, (visité le 22.08.2011).
- Manin, Bernard (1992) : *Democrazia dei Moderni*, Milano : Anabasi.
- (1996) : *Principes du gouvernement représentatif*, Champs, Paris : Flammarion.
- (1997) : *The Principles of Representative Government*, Cambridge ; New York : Cambridge University Press.
- (2006) : „Les conditions du bon débat“, *Sciences Humaines* 169.
- Mansbridge, Jane J. (1980) : *Beyond adversary democracy*, Chicago [u.a.] : University of Chicago Press.
- Martinage, Renée & Jean-Pierre Royer (éds.) (1990) : *Les destinées du jury criminel*, Publications de l’Espace juridique, Hellemmes : ESTER.
- Martin, Brian (1989) : „Demarchy. A Democratic Alternative to Electoral Politics“, inédit.
- (1990) : „Democracy without Elections“, *Social Alternatives* 8/4, p. 13-18.
- (1995) : „Democracy without Elections“, *Social Anarchism* 21, p. 18-51.

- Mavrodes, George (1984) : „Choice and Chance in the Allocation of Medical Resources : A Response to Kilner“, *The Journal of Religious Ethics* 12/1, p. 97-115.
- Mayer, Igor, Jolanda Vries & Jac Geurts (1995) : „An Evaluation of the Effects of Participation in a Consensus Conference“, in : Joss, Simon & John Durant (éds.) : *Public participation in science*, London : Science Museum, p. 109-124.
- Mayer, William (2009) : „An Incremental Approach to Presidential Nomination Reform“, *PS : Political Science & Politics* 42/1, p. 65-69.
- McCormick, John (2006) : „Contain the Wealthy and Patrol the Magistrates : Restoring Elite Accountability to Popular Government“, *American Political Science Review* 100/2, p. 147-163.
- McIver, Shirley (1998) : *Healthy Debate? An Independent Evaluation of Citizens' Juries in Health Settings*, 1^e éd., London : King's Fund.
- McKee, M. (2010a) : „Citizens' juries : more questions than answers?“, *Journal of Epidemiology and Community Health* 64/9, p. 750 -751.
- McLaverty, Peter (2009) : „Is Deliberative Democracy the Answer to Representative Democracy's Problems? a Consideration of the UK Government's Programme of Citizens' Juries“, *Representation* 45/4, p. 379.
- Meier, Christian (1956) : „Praerogativa Centuria“, Wissowa, Georg (éd.) in : *Paulys Realencyclopädie der klassischen Altertumswissenschaft*, Supplementband VIII, München : Metzler, p. 569-598.
- Meyer-Abich, Klaus Michael (1988) : *Wissenschaft für die Zukunft : holistisches Denken in ökologischen und gesellschaftlichen Verantwortung*, vol. 365, Beck'sche Reihe, 1^e éd., München : Beck.
- Michels, Robert (1911) : *Zur Soziologie des Parteiwesens in der modernen Demokratie, Untersuchungen über oligarchischen Tendenzen des Gruppenlebens*, Leipzig : W. Klinkhardt.
- Mnookin, Robert (1975) : „Child-Custody Adjudication : Judicial Functions in the Face of Indeterminacy“, *Law and Contemporary Problems* 39, p. 226.
- Modrow-Thiel, Brita (1988) : *Enttäuschungsverarbeitung im politischen System : die blockierte Karriere der Bürgerplanung „Freizeitanlage Bärenloch“*, thèse de doctorat, inédit.
- Molino, Jean (1987) : „Le sens du hasard“, *Ethnologie française* 17/2-3, p. 136-144.
- Montesquieu (1742) : *De l'esprit des Lois*, édition électronique, http://classiques.uqac.ca/-classiques/montesquieu/de_esprit_des_lois/, (26.08.2011).
- Moscovici, Serge (1991) : „Les représentations sociales du hasard“, in : Noël, Émile : *Le hasard aujourd'hui*, Paris : Seuil, p. 10-15.
- Moser, Friedrich (1774) : „Vom Gebrauch des Looses in Staatssachen“, *Juristisches Wochenblatt* 3, p. 616-652.
- Mueller, Charles (1997) : „Model Antitrust Bill of Rights - The Citizen Jury in World Antimonopoly Policy, A“, *Antitrust Law & Economics Review* 28, p. 73.
- Mueller, Dennis, Robert Tollison & Thomas Willett (1972) : „Representative Democracy via Random Selection“, *Public Choice* 12/1, p. 57-68.
- (1973) : „A Normative Theory of Representative Democracy“, *Annals of the New York Academy of Sciences* 219, p. 5-19.

- (1976) : „Representative Democracy via Random Selection“, *The Economic Approach to Public Policy : Selected Readings*, Ithaca : Cornell University Press.
- Mulgan, Richard (1984) : „Lot as a Democratic Device of Selection“, *The Review of Politics* 46/4, p. 539-560.
- Murphy, Timothy (2003) : „Justice in Residency Placement : Is the Match System an Offense to the Values of Medicine?“, *Cambridge Quarterly of Healthcare Ethics* 12/1, p. 66-77.
- Najemy, John (1982) : *Corporatism and Consensus in Florentine Electoral Politics, 1280 - 1400*, Chapel Hill, NC : University of North Carolina Press.
- NBS System (2008) : „Green Card Lottery“, édition électronique, <http://carteverteusa.nbs-system.com/francais/gagnants.htm>, (visité le 25.08.2011).
- Neurath, Otto (1913) : „Die Verirrten des Cartesius und das Auxiliarmotiv“, *Gesammelte philosophische und methodologische Schriften*, vol. 1, Wien : Hölder-Pichler-Tempsky, p. 57-67.
- Niederer, Arnold (1987) : „Paroles et textes pour chaque jour. Le tirage au sort des versets bibliques“, *Ethnologie française* 17/2-3, p. 336-341.
- Nilsen, Keith (2003) : „Sdrs Proposal to Establish Post Conflict Community Action Councils in Iraq“, édition électronique, <http://www.sortition.org.uk/> (visité le 25.08.2011).
- (2008) : „Iraq Proposal“, <http://www.sortition.com/Org/Org/ip.html>, édition électronique (visité le 25.08.2011).
- Nitzan, Shmuel (1975) : „Social Preference Ordering in a Probabilistic Voting Model“, *Public Choice* 24/1, p. 93-100.
- Noël, Émile (éd.) (1991) : *Le hasard aujourd'hui*, Paris : Seuil.
- Noelle-Neumann, Elisabeth & Thomas Petersen (2004) : *Alle, nicht jeder : Einführung in die Methoden der Demoskopie*, 4e éd., Springer : Heidelberg.
- Nolte, Bärbel & Petra Müller (1992) : „Die Diffusion innovativer Beteiligungsverfahren am Beispiel der Planungszelle“, inédit.
- Norman, Richard (1987) : *Free and Equal : A Philosophical Examination of Political Values*, Oxford : Oxford University Press US.
- Norris, Pippa (2002) : *Democratic phoenix : reinventing political activism*, Cambridge, UK : Cambridge University Press.
- O'Hear, Anthony (2007) : „The Equality Lottery“, *Philosophy* 82/2, p. 209-210.
- O'Leary, Kevin (2006) : *Saving Democracy : A Plan for Real Representation in America*, Stanford : Stanford University Press.
- Olson, Laura, Karen Guth & James Guth (2003) : „The Lotto and the Lord : Religious Influences on the Adoption of a Lottery in South Carolina“, *Sociology of Religion* 64/1, p. 87-110.
- Parfit, Derek (1978) : „Innumerate Ethics“, *Philosophy and Public Affairs* 7/4, p. 285-301.
- Parker, Joel (2008) : „Selecting Delegates Randomly : Implications for Representative Legitimacy“, édition électronique, http://www.allacademic.com/meta/p279557_index.html (visité le 25.08.2011).
- Parkin, L. & C. Paul (2011) : „Public good, personal privacy : a citizens' deliberation about using medical information for pharmacoepidemiological research“, *Journal of epidemiol-*

- ogy and community health* 65/2, p. 150.
- Parkinson, John (2003) : „Legitimacy Problems in Deliberative Democracy“, *Political Studies* 51/1, p. 180-196.
- Pateman, Carole (1970) : *Participation and democratic theory*, Cambridge : Cambridge University Press.
- Pattanaik, Prasanta & Bezalel Peleg (1986) : „Distribution of Power under Stochastic Social Choice Rules“, *Econometrica* 54/4, p. 909-921.
- Peonidis, Filimon (2009) : „Bringing Direct Democracy in a Representative Assembly : The Case of Alloted Mps“, inédit.
- Pettit, Philip (2010) : „Representation, Responsive and Indicative“, *Constellations* 17/3, p. 426-434.
- Pickard, Susan (1998) : „Citizenship and Consumerism in Health Care : A Critique of Citizens' Juries“, *Social Policy and Administration* 32/3, p. 226-244.
- Pitkin, Hanna (1967) : *The concept of representation*, Berkeley [u.a.] : University of California Press.
- Platon : *La République*, Georges Leroux (trad.) (2002), Paris : Flammarion.
- : *Les Lois*, Luc Brisson & Jean-Francois Pradeau (trad.) (2006), Paris : Flammarion.
- Pluchino, A & al. (2011) : „Accidental Politicians : How Randomly Selected Legislators Can Improve Parliament Efficiency“, *1103.1224* , <http://arxiv.org/abs/1103.1224> (visité le 10.03.2011).
- Pogge, Thomas (2002) : „Self-Constituting Constituencies to Enhance Freedom, Equality, and Participation in Democratic Procedures“, *Theoria* 49/99, p. 26-54.
- Pope, Maurice (1989) : „Upon the country - Juries and the Principle of Random Selection“, *Social Science Information* 28/2, p. 265-289.
- Pralon, Didier (1987) : „Le sort des dieux et des héros“, *Ethnologie française* 17/2-3, p. 151-157.
- Prat, Raymond (1999) : *La Ve République à la mode de Périclès, un nouveau sénat*, 1^e éd., Grignan : Complicités.
- (2007) : *La Ve République à la mode de Périclès*, 2^e éd., Nîmes : Lacour-Ollé.
- Price, David (2000) : „Choices Without Reasons : Citizens' Juries and Policy Evaluation“, *Journal of medical ethics* 26/4, p. 272.
- Pseudo-Xénophon : *Constitution des Athéniens*, Michel Casevitz (trad.), Vincent Azoulay (éd.) (2008), Paris : Les Belles Lettres.
- Rambert, Edouard (1889) : *Les Alpes suisses. Études historiques et nationales*, Lausanne : Librairie F. Rouge.
- Rancière, Jacques (2006) : *La haine de la démocratie*, Paris : La fabrique éditions.
- Raskin, Marcus (1974) : *Notes on the Old System : To Transform American Politics*, New York : McKay.
- Rasch, Björn (1995) : *Parliamentary Voting Procedures*, in : Herbert Döhring (éd.), *Parliaments and Majority Rule in Western Europe*, Frankfurt am Main : Palgrave Mcmillan, S. 488–527.
- Rau, Johannes (2005) : *Grusswort zur Eröffnung der Konferenz*, in : Dienel, Peter (éd.) : *Die*

- Befreiung der Politik, Wiesbaden : Verlag für Sozialwissenschaften, p. 177-178.
- Rawls, John (1971) : *A Theory of Justice*, 1^e éd., Cambridge, Massachusetts : Belknap Press of Harvard University Press.
- Reglá, Juan (1972) : *Temas medievales*, Valencia : Facsimil.
- Rehfeld, Andrew (2005) : *The Concept of Constituency : Political Representation, Democratic Legitimacy, and Institutional Design*, Cambridge : Cambridge University Press.
- (2008) : „Extremism in the Defense of Moderation : A Response to My Critics“, *Polity* 40/2, p. 254-271.
- Renn, Ortwin (éd.) (1985) : *Sozialverträgliche Energiepolitik : ein Gutachten für die Bundesregierung, Sozialverträglichkeit von Energieversorgungssystemen*, 1^e éd., München : High-Tech-Verlag.
- Renn, Ortwin & Wolf Häfele (éds.) (1985) : *Sozialverträgliche Energiepolitik*, 1^e éd., München : High-Tech-Verlag.
- Renn, Ortwin, Thomas Webler & Branden Johnson (1991) : „Public Participation in Hazard Management : The Use of Citizen Panels in the U.S.“, *Risk : Issues in Health and Safety* 2, p. 197.
- Renn, Ortwin, Peter Wiedemann & Thomas Webler (éds.) (1995) : *Fairness and Competence in Citizen Participation : Evaluating Models for Environmental Discourse*, 1^e éd., Springer-Verlag.
- Renn, Ortwin et al. (1997) : *Abfallpolitik im kooperativen Diskurs - Umweltplanung im kooperativen Diskurs. Bürgerbeteiligung bei der Standortsuche für eine Deponie im Kanton Aargau*, Zürich : vdf Hochschulverlag AG.
- Rescher, Nicholas (1969) : „The Allocation of Exotic Medical Lifesaving Therapy“, *Ethics* 79/3, p. 173-186.
- Rhinehart, Luke (1972) : *The Dice Man*, London : Panther.
- (1993) : *Search for the Dice Man*, London : Harper Collins.
- (2000) : *The Book of the Die*, London : Harper Collins.
- Rhodes, Peter (1972) : *The Athenian Boulè*, Oxford : Clarendon Press.
- Ricciardone, Paola (1987) : „Le livre des songes‘ et les stratégies de jeu dans le loto italien (XIXe siècle)“, *Ethnologie française* 17/2-3, p. 330-334.
- Rice, Phillip (1977) : „Comments on a Probabilistic Model of Social Choice“, *The Review of Economic Studies* 44/1, p. 187-188.
- Röcke, Anja (2005) : *Losverfahren und Demokratie*, vol. 29, Region - Nation - Europa, Münster : Lit Verlag.
- Rogers, Everett (2003) : *Diffusion of innovations*, 5^e éd., New York, NY [u.a.] : Free Press.
- Romslo, Jen & Sacha Pohl (2008) : „Citizens’ Juries in Great Britain“, édition électronique, <http://users.usinternet.com/jcenter/british.html> (visité le 25.08.2011).
- Rosanvallon, Pierre (2008) : *La légitimité démocratique*, Paris : Editions du Seuil.
- Rosch, Eleanor (1973) : „Natural Categories“, *Cognitive Psychology* 4/3, p. 328-350.
- Rosch, Eleanor (éd.) (1978) : *Cognition and categorization*, 1^e éd., Hillsdale, N.J : Erlbaum.
- Rosenstein, Nathan (1995) : „Sorting out the Lot in Republican Rome“, *The American Journal of Philology* 116/1, p. 43-75.

- Roumier, William & André Decocq (2003) : L'avenir du jury criminel, Bibliothèque de sciences criminelles, Paris : LGDJ.
- Rousseau, Jean-Jacques (1762) : Du contrat social, Amsterdam : Marc-Michel Rey.
- (1782) : „considérations sur le gouvernement de Pologne“, in : Rousseau, Jean-Jacques : Oeuvres complètes, 1^e éd., Genève : Du Peyrou.
- Rubin, Zick & Anne Peplau (1973) : „Belief in a Just World and Reactions to Another's Lot : A Study of Participants in the National Draft Lottery“, *Journal of Social Issues* 29/4, p. 73-93.
- Saget, Hubert (1991) : Le hasard et l'anti-hasard (Science, histoire, philosophie), Lyon : Institut interdisciplinaire d'études épistémologiques.
- Samaha, Adam (2009) : „Randomization in Adjudication“, édition électronique, http://works.bepress.com/adam_samaha/1, (visité le 25.08.2011).
- Sanders, John T. (1988) : „Why the Numbers Should Sometimes Count“, *Philosophy and Public Affairs* 17/1, p. 3-14.
- Saunders, Ben (2008) : „The Equality of Lotteries“, *Philosophy* 83/3, p. 359-372.
- (2009) : „A Defence of Weighted Lotteries in Life Saving Cases“, *Ethical Theory and Moral Practice* 12/3, p. 279-290.
- (2010) : „Why Majority Rule Cannot Be Based only on Procedural Equality“, *Ratio Juris* 23/1, p. 113-122.
- Scanlon, T. M. (1975) : „Preference and Urgency“, *The Journal of Philosophy* 72/19, p. 655-669.
- Scheirer, James & Stephen Fienberg (1971) : „Draft Lottery : Validity of Randomness“, *Science* 172/3984, p. 630-632.
- Schicktanz, Silke & Jörg Naumann (éds.) (2003) : Bürgerkonferenz : Streitfall Gendiagnostik : ein Modellprojekt der Bürgerbeteiligung am bioethischen Diskurs, Opladen : Leske + Budrich.
- Schmidt, Markus (2001) : „Institutionalizing Fair Democracy : The Theory of the Minipopulous“, *Futures* 33, p. 361-370.
- Schmidt, Volker (1992) : „Adaptive Justice : Local Distributive Justice in Sociological Perspective“, *Theory and Society* 21/6, p. 789-816.
- (2000) : „Das Los des Losen. Zu einigen Grenzen rationalen Handelns“, *Leviathan* 28/3, p. 363-377.
- Schmitter, Philippe & Alexander Trechsel (éds.) (2004a) : L'avenir de la démocratie en Europe : état des lieux et propositions de réforme, Les institutions démocratiques en action, Strasbourg : Éditions du Conseil de l'Europe.
- Schnapp, Alain & Pierre Vidal-Naquet (1969) : Journal de la commune étudiante : textes et documents : novembre 1967 - juin 1968, Les Collections Esprit, Paris : Éditions du Seuil.
- Schumpeter, Joseph (1942) : Capitalism, Socialism and Democracy, New York : Harper & Brothers.
- Schwartz, Daniel (1993) : Le jeu de la science et du hasard, Paris : Flammarion.
- Schweinsberg, Klaus (2000) : „Wenn der Zufall mitregiert“, *Die Zeit*, http://www.zeit.de/2000/07/200007.t-demokratie_.xml?page=all (visité le 24.08.2011).

- Sen, Amartya (2005) : La démocratie des autres, Manuels Payot, Paris : Ed. Payot & Rivages.
- Sesma Muñoz, José Ángel (1978) : La Diputación del reino de Aragón en la época de Fernando II (1479-1516), vol. 24, Tesis doctorales, Zaragoza : Imprenta librería general.
- Shepsle, Kenneth (1970) : „A Note on Zeckhauser’s ‚Majority Rule with Lotteries on Alternatives‘ : The Case of the Paradox of Voting“, *The Quarterly Journal of Economics* 84/4, p. 705-709.
- Sher, George (1980) : „What Makes a Lottery Fair?“, *Noûs* 14/2, p. 203-216.
- Silverman, William & Iain Chalmers (2001) : „Casting and Drawing Lots : A Time Honoured Way of Dealing with Uncertainty and Ensuring Fairness“, *BMJ* 323/7327, p. 1467-1468.
- Simpson, Michael (1972) : Medical Education : A Critical Approach, London : Butterworths.
- (1975) : „Letter : Selection of Medical Students by Lottery“, *Journal of Medical Education* 50/4, p. 417-8.
- Singer, Peter (1977) : „Utility and the Survival Lottery“, *Philosophy* 52/200, p. 218-222.
- Sintomer, Yves (2007) : Le pouvoir au peuple : jurys citoyens, tirage au sort et démocratie participative, Cahiers libres, Paris : la Découverte.
- (2010) : „Random Selection, Republican Self-Government, and Deliberative Democracy“, *Constellations* 17/3, p. 472-487.
- Sintomer, Yves, Carsten Herzberg & Anja Röcke (Éds.) (2008) : Les budgets participatifs en Europe : Des services publics au service du public, Paris : La Découverte.
- Sizif, Roger de (1998) : La stochocratie : modeste proposition pour que le peuple de France soit heureusement gouverné grâce à l’instauration d’une sélection politique aléatoire, Ico-noclastes, Paris : les belles lettres.
- Skeffington Report (1969) : „People and Planning. Report of the Committee on Public Participation In Planning“, Ministry of Housing and Local Government, inédit.
- Smith, Graham (2009a) : Democratic Innovations : Designing Institutions for Citizen Participation, Cambridge : Cambridge University Press.
- (2009b) : „Deliberative Democracy and Mini-Publics“, *Croatian Political Science Review* 45/3, p. 27-58.
- Smith, Graham & Corinne Wales (2000) : „Citizens’ Juries and Deliberative Democracy“, *Political Studies* 48/1, p. 51-65.
- Snider, John (2006) : „Solving a Classic Dilemma of Democratic Politics : Who Will Guard the Guardians?“, *National Civic Review* Winter.
- (2007) : „From Dahl to O’leary : 36 Years of the ‚yale School of Democratic Reform““, *Journal of Public Deliberation* 3/1, Article 9.
- Solinas, Gorgio (1987) : „Le sort, le hasard, la lutte. Le Palio de Sienne“, *Ethnologie française* 17/2-3, p. 171-178.
- Stasz, Cathleen & Christian von Stolk (2007) : „The Use of Lottery Systems in School Admissions“, *Rand Europe Working Paper Series* 460, http://www.rand.org/pubs/working_papers/WR460/.
- Staveley, Eastland (1972) : Greek and Roman Voting and Elections, Aspects of Greek and Roman life, London : Thames and Hudson.
- Steele, David (1995) : „Why Stop at Term Limits? Would the First 535 Names in the Phone

- Book, or Any Other Randomly Selected Group of People, Be an Improvement Over Our Current Representatives?“, *The National Review* 47/17, p. 38-42.
- Stiglitz, Joseph (1982) : „Utilitarianism and Horizontal Equity : The Case for Random Taxation“, *National Bureau of Economic Research Working Paper Series* 694, p. 1-56.
- Stone, Peter (2000) : „The Luck of the Draw : Revisiting the Lot as a Democratic Institution“. Thèse de doctorat, inédit.
- (2005) : „Leave It to Chance : The Role of Lotteries in Decision-Making“, inédit.
- (2006) : „What Is a Fair Lottery“, inédit.
- (2007a) : „The Lottery as a Means to Representation“, inédit.
- (2007b) : „Why Lotteries Are Just“, *Journal of Political Philosophy* 15/3, p. 276-295.
- (2008a) : „On Fair Lotteries“, *Social Theory & Practice* 34/4, p. 573 - 590.
- (2008b) : „Reflections on Andrew Rehfeld’s The Concept of Constituency“, *Polity* 40/2, p. 216-220.
- (2008c) : „Voting, Lotteries, and Justice“, *Polity* 40, p. 246-253.
- (2008d) : „What can Lotteries do for Education?“, *Theory and Research in Education* 6/3, p. 267-282.
- (2009a) : „The Logic of Random Selection“, *Political Theory* 37/3, p. 375-397.
- (2009b) : „Lotteries, Justice and Probability“, *Journal of Theoretical Politics* 21/3, p. 395-409.
- (2010) : „Lotteries and Probability Theory“, in: Delannoi, Gil & Oliver Dowlen (éds.) : *Sortition in Theory and Practice*, Exeter : Imprint Academic, p. 157-171.
- (2011) : *The Luck of the Draw : The Role of Lotteries in Decision Making*, Oxford : Oxford University Press.
- Sunstein, Cass & Edna Ullmann-Margalit (1999) : „Second-Order Decisions“, *Ethics* 110/10, p. 5-31.
- Surowiecki, James (2004) : *The Wisdom of Crowds : Why the Many Are Smarter Than the Few and How Collective Wisdom Shapes Business, Economies, Societies, and Nations*, New York : Doubleday.
- Sutherland, Keith (2004) : *The Party’s Over : Blueprint for a Very English Revolution*, Exeter : Imprint Academic.
- (2008) : „You Cannot Be Seriou. Instituting a Deliberative Alternative to Electoral Democracy in the Uk“, édition électronique, [http ://www.psa.ac.uk/journals/](http://www.psa.ac.uk/journals/) (visité le 24.08.2011).
- Szaniawski, Klemens (1991) : „On Fair Distribution of Indivisible Goods“, in : Geach, Peter (éd.) : *Logic and Ethics*, Dordrecht [u.a.] : Kluwer, p. 275-288.
- Taleb, Nassim Nicholas (2001) : *Foiled by Randomness : The Hidden Role of Chance in Life and in the Markets*, 1^e éd., New York : Texere.
- (2008) : *The Black Swan : The Impact of the Highly Improbable*, 1^e éd., London : Random House.
- Taurek, John (1977) : „Should the Numbers Count?“, *Philosophy and Public Affairs* 6/4, p. 293-316.
- Thiele, Carmen (2008) : *Regeln und Verfahren der Entscheidungsfindung innerhalb von Staaten und Staatenverbindungen : Staats- und kommunalrechtliche sowie europa- und völkerrechtliche Untersuchungen*, Berlin : Springer.

- Thomas, Keith (1971) : *Religion and the Decline of Magic*, 1^e éd., New York : Charles Scribner's Sons.
- Tocqueville, Alexis de (1835a) : *De la démocratie en Amérique*, Tome I, François Furet (éd.) (1981a), Paris : Garnier-Flammarion.
- Tocqueville, Alexis de (1835b) : *De la démocratie en Amérique*, Tome II, François Furet (éd.) (1981b), Paris : Garnier-Flammarion.
- Tolbert, Caroline, David Redlawsk & Daniel Bowen (2009) : „Reforming Presidential Nominations : Rotating State Primaries or a National Primary?“, *PS : Political Science & Politics* 42/1, p. 71-79.
- Traimond, Bernard (1987) : „Jeux de hasard et pratiques monétaires dans les Landes de Gascogne. XVIIIe-XXe s.“, *Ethnologie française* 17/2-3, p. 178-184.
- Trammell, Richard & Thomas Wren (1977) : „Fairness, Utility and Survival“, *Philosophy* 52/201, p. 331-337.
- Tversky, Amos & Daniel Kahneman (1974) : „Judgment under Uncertainty : Heuristics and Biases“, *Science* 185/4157, p. 1124-1131.
- Ullmann-Margalit, Edna (2007) : „Difficult Choices“, *Social Research* 74, p. 50-78.
- Ullmann-Margalit, Edna & Sidney Morgenbesser (1977) : „Picking and Choosing“, *Social Research* 44/4, p. 757-785.
- Urbinati, Nadia & Mark Warren (2008) : „The Concept of Representation in Contemporary Democratic Theory“, *Annual Review of Political Science* 11/1, p. 387-412.
- USA vs Holmes (1842) : „United States vs Holmes“, édition électronique, http://www.james-lindlibrary.org/essays/casting_of_lots/us_v_holmes.html (visité le 25.08.2011).
- Vergne, Antoine (2005a) : „Portrait of a Pioneer“, *Journal of public deliberation* 1/1, Article 11.
- (2005b) : „Neodemokratie : Wahl unserer Parlamentarier durch das Los?“, *Netzwerk Gemeinsinn*, édition électronique, <http://www.netzwerk-gemeinsinn.net/content/view/127/45/> (visité le 25.08.2011).
- (2006) : „La lutte contre la corruption internationale grâce à l'utilisation raisonnée du tirage au sort : une pièce en deux actes“, mémoire de master, inédit.
- (2007) : „In Memoriam Peter Diemel“, *Soziologie* 36/3.
- (2008a) : *Les jurys citoyens : une nouvelle chance pour la démocratie ?*, vol. 12-08, Notes de la fondation Jean Jaurès, Paris : Fondation Jean Jaurès.
- (2008b) : „Le modèle allemand des jurys citoyens : Définition, retour d'expérience, perspectives.“, in : Centre d'analyse stratégique (éd.) : *La participation des citoyens et l'action publique*, vol. 13, Rapports et documents du centre d'analyse stratégique, Paris : La documentation française, p. 144-156.
- (2009a) : „Jurys citoyens – *Planungszelle* et conférences de citoyens : Deux modèles pour la France ?“, *Guide de la démocratie locale et participative*, Paris : Wéka.
- (2009b) : „Kleros et Demos : le tirage au sort est-il l'avenir de la démocratie ?“, in : Bedford, Thomas, Felix Heidenreich & Marcus Obrecht (éds.) : *Die Zukunft der Demokratie*, vol. 12, Kultur und Technik, Berlin : Lit.

- (2010a) : „Généalogie et diffusion du modèle Planungszelle – Citizens Juries. Une étude diachronique“, in : Bacqué, Marie-Hélène & Yves Sintomer (éds.) : La démocratie participative inachevée : genèse, adaptations et diffusion, Paris : Adels - Yves Michel.
- (2010b) : „Is the Age of Sortition upon us? A Brief Survey of the Literature of Sortition.“, in : Delannoi, Gil & Oliver Dowlen (éds.) : Sortition in Theory and Practice, Sortition in Public Policy, Exeter : Imprint Academic.
- Vicens, Jaume (1980) : El trastàmares, Zaragoza : Editorial Vicens y Vives.
- Vidmar, Neil (2000) : World Jury Systems, Oxford; New York : Oxford University Press.
- Vidmar, Neil & Valerie Hans (2007) : American Juries: The Verdict, Amherst : Prometheus Books.
- Vlastos, Gregory (1953) : „Isonomia“, *The American Journal of Philology* 74/4, p. 337-366.
- Voltaire (1766) : Le Philosophe ignorant.
- Wakeford, Tom (2007) : „The jury is out : How far can participatory projects go towards reclaiming democracy?“, *The SAGE Handbook of Action Research : Participative Inquiry and Practice*, Newcastle : SAGE, p. 333-349.
- Wakeford, Tom & Kavitha Kuruganti (2008) : „The people’s vision : UK and Indian reflections on Prajateerpu Kavitha“, *Participatory Learning and Action* 58, p. 11-17.
- Wakeford, Tom & Jasber Singh (2008) : „Towards Empowered Participation : Stories and Reflections“, *Participatory Learning and Action* 58/1, p. 6-10.
- Waring, Duff (2005) : Medical Benefit and the Human Lottery : An Egalitarian Approach to Patient Selection, 1^e éd., Dordrecht : Springer.
- Warren, Mark (2008) : „Citizen Representatives“, in : Warren, Mark & Hilary Pearse (éds.) : Designing Deliberative Democracy : The British Columbia Citizens’ Assembly, New York : Cambridge University Press.
- Warren, Mark & Hilary Pearse (éds.) (2008) : Designing Deliberative Democracy : The British Columbia Citizens’ Assembly, 1^e éd., New York : Cambridge University Press.
- Wasserman, David (1996) : „Let Them Eat Chances : Probability and Distributive Justice“, *Economics and Philosophy* 12/1, p. 29-49.
- Webler, Thomas, Seth Tuler & Rob Krueger (2001) : „What Is a Good Public Participation Process? Five Perspectives from the Public“, *Environmental Management* 27/3, p. 435-450.
- Weller, Thomas (2010) : „Repräsentation per Losentscheid? Wahl und Auswahlverfahren der Procuradores de Cortes in den kastilischen Städten der frühen Neuzeit“, in : Dartmann, Christoph, Günther Wassilowsky & Thomas Weller (éds.) : Technik und Symbolik vormoderer Wahlverfahren, München : Oldenbourg Wissenschaftsverlag.
- Wells, Herbert George (1903) : Mankind in the Making, Collection of British and American authors, Leipzig : Bernhard Tauchnitz.
- Weyh, Florian Felix (2007) : Die letzte Wahl : Therapien für die leidende Demokratie, Frankfurt am Main : Eichborn.
- White, Stuart et al. (2001) : „Independent Review of Container Deposit Legislation in NSW – Vol. 3, Consultation and Social Research“, Sydney : Institute for Sustainable Futures.
- Williams, Melissa (2008) : „Rehfeld’s Hyper-Madisonianism*“, *Polity* 40/2, p. 238-245.
- Wilmot, S., J. Ratcliffe & C. Allen (2004) : „How well do members of the public deal with a distributive justice problem in health care?“, *Journal of Health Services Research & Policy*

9/1, p. 7.

- Wolff, Jonathan (2003) : „Scanlon on Well-Being“, *Ratio* 16/4, p. 332-345.
- Wolff, Robert Paul (1969) : *The Ideal of the University*, Boston : Beacon Press.
- (1970) : *In Defense of Anarchism*, 1^e éd., New York : Harper and Row.
- Wolfe, Dael (1970) : „Chance, or Human Judgment?“, *Science* 167/3922, p. 1201.
- Wolfson, Arthur (1899) : „The Ballot and Other Forms of Voting in the Italian Communes“, *The American Historical Review* 5/1, p. 1-21.
- Xénophon : *Mémorables* livre I, M. Bandini (éd.), L.-A. Dorion (trad.) (2000), Introduction et Tome I, Paris : Les Belles Lettres.
- : *Mémorables* livres II et III, M. Bandini (éd.), L.-A. Dorion (trad.) (2011), Tome 2 (première partie), Paris : Les Belles Lettres.
- : *Mémorables* livre IV, M. Bandini (éd.), L.-A. Dorion (trad.) (2011), Tome 2 (deuxième partie), Paris : Les Belles Lettres.
- Younger, Richard (1963) : *The people's panel : The grand jury in the United States, 1634-1941*, Providence : Brown University Press.
- Young, Iris Marion (2002) : *Inclusion and Democracy*, Oxford : Oxford University Press.
- Zakaras, Alex (2010) : „Lot and Democratic Representation : A Modest Proposal“, *Constellations* 17/3, p. 455-471.
- Zeckhauser, Richard (1969) : „Majority Rule with Lotteries on Alternatives“, *The Quarterly Journal of Economics* 83/4, p. 696-703.

Annexes

1. Abréviations

ATFA	<i>Akademie für Technikfolgenabschätzung des Landes Baden-Württemberg</i> : Académie pour l'évaluation des risques technologiques du Land de Bade-Wurtemberg.
CDU	<i>Cristlich-Demokratische Union</i> : union chrétienne démocrate.
CESR	Conseil Économique et Social Régional.
FBPUW	<i>Forschungsstelle Bürgerbeteiligung und Planungsverfahren der Universität Wuppertal</i> : Centre de recherches sur la participation citoyenne et la planification de l'Université de Wuppertal.
FDP	<i>Freiheitspartei Deutschland</i> : parti de la liberté allemand.
FES	<i>Friedrich-Ebert-Stiftung</i> : Fondation Friedrich Ebert.
GfB	<i>Gesellschaft für Bürgergutachten</i> : Société pour les rapports citoyens.
IGEBP	<i>Institut für gesellschaftliche Entwicklungsforschung, Bürgerbeteiligung und Politikberatung</i> : Institut pour la recherche sur le développement sociétal, la participation et le conseil en politique.
IPPR	<i>Institute for Public Policy Research</i> : Institut pour la recherche en politique publique.
NDP	<i>National Democratic Party</i> : Parti national démocrate.
NIP	<i>Núcleos de intervención participativa</i> : noyaux d'intervention participative.
OGM	Organismes génétiquement modifiés
OPECST	Office parlementaire d'évaluation des choix scientifiques et techniques.
PCS	Profession et catégorie socioprofessionnelle
RRCLD	<i>Representative, rational, concerned and legitimate Decision</i> : décision représentative, rationnelle, affectée et légitime.
SPD	<i>Sozialdemokratische Partei Deutschland</i> : Parti social-démocrate allemand.
ZTG	<i>Zentrum Technik und Gesellschaft der Technischen Universität Berlin</i> : Centre technique et société de l'Université Technique de Berlin.

2. Documents relatifs au chapitre 4

2.1 Questionnaire envoyé aux membres du réseau *Planungszelle*

I. Wann und bei welcher Gelegenheit haben Sie zum ersten das Wort Planungszelle gehört?

II. Haben Sie Peter Dienel kennen gelernt? Falls Ja : Wann und bei welcher Gelegenheit?

III. Welche sind, ihrer Meinung nach, die wichtigsten Personen in der Geschichte der Planungszelle?

A. Seitens der Promotoren und Organisatoren?

B. Seitens der Verwaltung, der Politik, der Medien?

IV. Welche sind, ihrer Meinung nach, die wichtigsten Institutionen in der Geschichte der Planungszelle?

A. Seitens der Promotoren und Organisatoren?

B. Seitens der Verwaltung, der Politik, der Medien?

V. Welche sind, ihrer Meinung nach, die wichtigsten Ereignisse (Projekte, Tagungen, nationale und internationale Ereignissen, etc) in der Geschichte der Planungszelle?

A. Seitens der Promotoren und Organisatoren?

B. Seitens der Verwaltung, der Politik, der Medien?

VI. Im folgenden habe ich eine Graphik eingefügt, auf der die Zahl an Projekte pro Jahr zu sehen ist : Woran mag die zu sehende Evolution [hohe bzw. niedrige Aktivität – Hochpunkten bzw. Tiefpunkten] liegen? Am Kontext? An der internen Aktivität? An etwas anderes?

VII. Die Planungszelle ist außerhalb Deutschland bekannt. In der folgenden Tabelle habe ich eine Liste von Länder, in der die Planungszelle bekannt ist, erstellt :

- A. könnten Sie die Informationen ergänzen bzw. korrigieren?
- B. könnten Sie die in der Tabellen aufgeführten Fragen beantworten?

VIII. Sie sind teil der Geschichte der Planungszelle :

- A. Wie würden Sie ihre Rolle charakterisieren?
- B. Haben Sie das Modell weiterentwickelt? Falls ja, betrachten Sie ihre Praxis immer noch als eine Planungszelle?

IX. Zusammenfassend : welche sind, ihrer Meinung nach, die Faktoren, die :

- A. zur Verbreitung des Modells dienen / gedient haben?
- B. zur Verhinderung der Verbreitung des Modells dienen / gedient haben?

2.2 Estimation du nombre de *Planungszellen*, *Citizens Juries* et dérivés

Pays	Nombre probable ¹	Nombre avéré	Première utilisation ²	Dernière utilisation
Allemagne	328	317	1972	2008
Royaume-Uni	300	27	1996	2007 (?)
Japon	153	153	2005	2011
Espagne	60	52	1992	2007 (?)
États-Unis d'Amérique	54	54	1974	2010
Australie	35	28	1999 (?)	2010
France	30	25	1998	2011
Belgique	10	8	2001	2010
Italie	10	3	2006	2007
Autriche	9	9	1996	2004
Équateur	3	3	2006	2006 (?)
Inde	2	2	2000	2001
Suisse	2	2	2001	2006
Danemark	2	2	2004	2006
Mali	1	1	2006	2006
Bulgarie	1	1	2006	2006
Québec	1	1	2009	2009

¹ Correspond aux *Planungszellen*, *Citizens Juries* et dérivés pour lesquels une source primaire contenant des éléments précis est disponible (avis, dates du jury, sujet, organisateur, présentation du modèle utilisé, etc). Le nombre probable renvoie à celui cité dans la littérature secondaire.

² Le point d'interrogation indique que la date n'est pas entièrement certaine.

Pays	Nombre probable	Nombre avéré	Première utilisation	Dernière utilisation
TOTAL	1001	688		

Illustration 63 : Estimation du nombre de Planungszellen, Citizens Juries et dérivés. Détail par pays. Calculs propres.

2.3 Estimation du nombre de conférences de citoyens en France

An-née	Organisateur	Sujet	Avis (visités le 22.08.2011)
1998	Office parlementaire de l'évaluation des choix scientifiques et techniques	Organismes génétiquement modifiés (OGM).	http://www.senat.fr/rap/o97-5451/o97-545119.html#toc41
2002	Cité des Sciences et de l'Industrie	Le changement climatique	http://www.cite-sciences.fr/francais/ala_cite/conferen/climat/conference_citoyen.htm
2003	Ministère de l'environnement	L'avenir des boues domestiques.	http://www.waternunc.com/fr/boues_conf-citoyens_11_2003.htm
2005	Glaxosmithkline (laboratoire pharmaceutique)	Face aux risques, quel avenir pour le médicament ?	http://www.gsk.fr/avenirdelasante/historique/2005/conference2005.htm
2006	Glaxosmithkline (laboratoire pharmaceutique)	Le progrès thérapeutique : à quel prix ?	http://www.gsk.fr/avenirdelasante/historique/2006/conference2006.htm
2007	Région Ile-de-France	Les nanotechnologies	http://espaceprojets.iledefrance.fr/jahia/Jahia/bca/site/projets/pid/4531
2007	Région Limousin	Le changement climatique	http://www.cr-limousin.fr/article.php3?id_article=1880
2007	Glaxosmithkline (laboratoire pharmaceutique)	Les droits et devoirs des citoyens en matière de santé	http://www.gsk.fr/avenirdelasante/historique/2007/conference2007.htm
2008	Région Ile-de-France	Les déchets	http://www.iledefrance.fr/fileadmin/contrib_folder/Communiqués_Presse/2008_05_18_Avis_PREDMA_final2.pdf
2008	Glaxosmithkline	Mieux s'orienter dans le système de soins : Pourquoi ? Comment ?	http://www.gsk.fr/avenirdelasante/historique/2008/conference2008.htm
2009	Institut de la Gestion Déléguée	Le rôle des citoyens dans l'amélioration des services publics locaux	http://www.fondation-igd.org/html/gest/conf/

Illustration 64 : Expériences françaises de conférences de citoyens. Estimation au 01.04.10.

3. Documents relatifs au chapitre 5

3.1 Dispositif mis en place à Aix-la-chapelle (A)

3.1.1 *Guide d'entretien - participants*

1. Die Einladung

A. Wie sind Sie zum Planungszelle gekommen?

1. Von wem wurden Sie eingeladen?

B. Was war Ihre erste Reaktion?

[1. Eher positiv? Eher skeptisch? Eher negativ?] Warum?

2. Wie hat ihr Umfeld reagiert? [Ihr Partner, Nachbarn, Freunde, Kinder?]

C. Kannten Sie das Modell vorher? Vergleichbare Modelle?

D. Was hat Sie letztendlich zur Teilnahme bewegt?

E. Wissen Sie warum das Modell angewandt wurde?

1. Wer hat es befürwortet? Wer hat es vorgeschlagen?

2. Mit welchen Argumente?

3. Wer war dagegen? Mit welchen Argumente?

2. Die Beurlaubung und Vergütung

A. Wurden Sie für diese Tätigkeit beurlaubt?

1. Wenn ja : War es schwer? Wie hat Ihren Arbeitgeber reagiert?

2. Und die KollegInnen?

B. Sie wurden entschädigt :

1. Was halten Sie von diesem Prinzip?

2. War es ein (wichtiger) Grund zur Teilnahme? Hätten Sie auch mitgemacht, wenn es kein Geld gegeben hätte? Meinen Sie, es kann für bestimmte Personen einen Grund zur Teilnahme sein? Z.B. für die unteren Schichten. (wie es von den Entwickler des Modells gedacht wurde) Hat es dann ein anderes Wert?

3. Das Auswahlverfahren

A. Sie wurden durch ein Zufallsverfahren ausgewählt :

1. Kannten Sie dieses Mittel der Auswahl? Woher?
2. Wurden Sie schon einmal (vor der PZ) per Los ausgewählt?

B. Was halten Sie davon : sind die Ergebnisse des Zufallsverfahrens gut? Schlecht? Weshalb?

1. Wäre es besser die Auswahl anders durchzuführen?
2. Was sehen Sie als Vor- und Nachteile dieses Verfahren?
3. Waren bestimmte Kategorien unter- bzw überrepräsentiert? Ist es gut so? Vermeidbar? Unvermeidbar?

4. Die Arbeit während des BG

A. Wie war der materielle Rahmen?

1. Die Ausstattung? Die Räumlichkeiten?
2. Die Materialien und Techniken?

B. Sie haben Informationen von Referenten bekommen. Wie war sie?

1. Quantitativ gesehen : Gab es genug Information? Zuviel? Zu wenig? Wurden manche Sichtweise nicht vorgestellt?
2. War die Information qualitativ umfassend? War sie neutral?
3. Wurden Sie die Referenten als Experte bezeichnen? Alle? Wenn nein : welche Gruppe gab es? Haben die Experte bestimmte Themen angesprochen und andere nicht? Konnten Sie bei den Experten der Unterschied zwischen Fakten und Meinungen spüren? Wie waren die Interessenvertreter, die sie am dritten Tag gehört haben?
4. Meinen Sie, die Referenten können die BürgerInnen beeinflussen? Ist es in Ordnung?

C. Am dritten Tag, haben Sie einen Politikerhearing erlebt : wie war diese Erfahrung?

1. Haben Sie den Eindruck gehabt, weniger, gleich oder mehr Kompetent zu sein?
2. Meinen Sie, die Politikern können die BürgerInnen beeinflussen? Ist es in Ordnung?

D. Wie waren die Debatten?

1. Die Kleingruppenarbeit? Wie war sie? Konnten Sie sich einbringen? Gab es dominante Personen und Meinungsführern? Hat ihre Meinung gezählt? Warum?
2. Die Fragebogen, die sie bekommen haben? Waren sie geeignet? Gab es Fragen, die schwer zu beantworten waren? Fragen, die nicht angebracht waren?

3. Die Arbeit im Plenum? Konnten Sie sich einbringen? Gab es dominante Personen und Meinungsführern? Hat ihre Meinung gezählt? Warum?

4. Der letzte Tag : war es unterschiedlich?

5. Insgesamt : wie war die Gruppendynamik? Ist es wichtig? Die Pause?

E. Der Prozess der Meinungsbildung :

1. Haben sie den Eindruck gehabt, vom Anfang an mitreden zu können? Warum?

2. Gab es Diskussionen? Oder blieb es sachlich? Wurden die Debatte irgendwann abstrakter? z.B. am Thema Gerechtigkeit?

3. Haben Sie den Eindruck gehabt, Kenntnisse / Kompetenzen zu gewinnen? Welche? Und bei anderen TeilnehmerInnen?

4. Haben Sie auf ihren alltäglichen Erfahrung mit dem Thema zurückgegriffen während die Debatte? Und die anderen? Ist es eine gute Quelle der Argumentation?

5. Haben Sie Ihre Meinung geändert während der Debatte? Warum? Fiel es Ihnen schwer? Und die anderen TeilnehmerInnen?

6. Wie wurden die Entscheidungen über die Empfehlungen getroffen (per Abstimmung / per Konsens / anders)? In den Kleinen Gruppen? Un in den großen? Was halten Sie davon?

F. Die Moderation : Wie war sie? Neutral? Meinen Sie, die Moderatoren können die BürgerInnen beeinflussen? Ist es in Ordnung?

5. Die Ergebnisse der Arbeit

A. Welche Empfehlungen hat ihre Gruppe gemacht? Im Nachhinein, wie bewerten Sie die Ergebnisse?

[1. Gut? Schlecht? neutral? befriedigend?] Falls Status Quo : ist diese Entscheidung zum Status quo eine informierte Wahl?

2. Hatten Sie die von Ihnen erarbeitete Ergebnisse erwartet? Warum?

3. Sind Sie der Meinung, dass der Allgemeinwohl betrachtet worden ist? Ist das gut so?

4. Und im Vergleich mit anderen Verfahren der Entscheidungsfindung wie zum Beispiel das Parlament, der Bürgermeister oder anderen, finden Sie das Planungszelle ein gutes Instrument? Weshalb?

B. Die Effekte des BG :

1. Haben Sie das Gefühl gehabt, nützlich gewesen zu sein?
2. Haben sie etwas gelernt? Was? Geht über das Thema, was während der vier Tagen bearbeitet worden ist, hinaus?
3. Waren Sie vor dem BG politisch aktiv? (wenn ja, wie? wo?)
4. Und nach dem BG, werden Sie anders agieren? Was werden Sie anders machen? Werden Sie sich politisch engagieren?
5. Meinen sie, ein solches Verfahren kann zur Aktivierung der BürgerInnen führen?

C. Das Projekt hat 144000€ gekostet. Was halten Sie davon? Ist es teuer? Relativ? Absolut?

6. Die Planungszelle im Kontext

A. Sprechen wir über das Losverfahren :

1. Meinen Sie, dass es ein geeignetes Verfahren ist? Weshalb? Und in anderen Rahmen wie die Justiz (Schöffen)? Und in anderen Rahmen, die Sie kennen?
2. Sollte man es öfters benutzen? Wofür?
3. Manche Autoren schlagen vor, die Abgeordneten per Los auszuwählen. Was halten Sie davon? Ist es eine Alternative zur Parlamentswahl?
4. Was sehen Sie als Vor- und Nachteile des Losverfahrens?

B. Die Planungszelle und die Demokratie : Es wird gesagt, dass unsere Demokratie in der Krise steckt : teilen Sie diese Meinung? Falls Sie diese Meinung teilen :

1. Sind Projekte wie das Planungszelle eine mögliche Alternative? Eine Hilfe? Eine Ergänzung der repräsentativen Demokratie? Weshalb?
2. Sollte man es öfters verwenden? Warum?

C. Wurde über die Planungszelle in den Medien berichtet?

1. Wann, wie?
2. Was halten Sie davon?

7. Zusammenfassung

A. Wie bewerten Sie die PZ insgesamt?

1. Was sehen Sie als Chancen des Modells?
4. Was sehen Sie als Grenzen des Modells?
5. Was könnte man im Modell verbessern?

B. Möchten Sie noch etwas sagen, anmerken, wissen, fragen? Habe ich vergessen, etwas zu fragen? Waren Sie mit dem Interview zufrieden?

3.1.2 Entretiens (A2-A3-A4)

Groupe d'entretien : citoyens et citoyennes (A2)							
Fonction lors du processus	Sexe	Âge	PCS	Habitation ³	Durée	Numéro unique	CD ⁴
Participant à la <i>Planungszelle</i> numéro 1	M	44	Profession libérale	P - MI	33 :44	A2-1	+
	M	44	Employé	P- MI	52 :30	A2-2	+
	M	30	Employé – cadre supérieur	P - MI	01 :13 :20	A2-3	+
	F	40	Employée - hôpital	P - MI	01 :00 :03	A2-4	+
	M	69	Retraité	P- MI	56 :07	A2-5	+
	M	46	Avocat	P - MC	48 :48	A2-6	+
	M	36	Fonctionnaire	C - MC	58 :41	A2-7	+
	M	56	Enseignant	P - MI	43 :37	A2-8	+
Participant à la <i>Planungszelle</i> numéro 2	F	32	Employée - Restauration	C - A	50 :35	A2-9	+
	F	64	Retraîtée	C - MC	41 :33	A2-10	+
	M	66	Retraité	P - MC	43 :55	A2-11	+
	M	45	Employé	P - MI	46 :58	A2-12	+
	F	70	Retraîtée	P - MC	51 :33	A2-13	+
Participant à la <i>Planungszelle</i> numéro 3	M	48	Ingénieur	C - MC	42 :00	A2-14	+
	M	26	Étudiant	C - A	01 :12 :45	A2-15	+
Participant à la <i>Planungszelle</i> numéro 4	F	23	Étudiante	C - A	01 :13 :37	A2-16	+
	M	68	Retraité	P - MC	01 :16 :12	A2-17	+
	F	32	Éducatrice - Chômage	C - MC	01 :05 :50	A2-18	+
	F	53	Fonctionnaire	P - MC	48 :00	A2-19	+
Participant au projet <i>unser Bayern</i> , test du guide d'entretien.	F	60	Retraîtée	-	31 :12	A2-20	+

Groupe d'entretien : intervenants et politiciens (A3)							
Fonction lors du processus	Sexe	Âge	Activité	Durée	Numéro unique	CD	
Intervenant – Économie des déchets	M	50	Profession libérale	25 :20	A3-1	+	
Intervenant - Incinérateur	M	54	Cadre	23 :35	A3-2	+	
Intervenant – Association réduction des déchets	M	48	Sculpteur	27 :39	A3-3	+	
Intervenant – Régie municipale des ordures	M	35	Fonctionnaire	48 :42	A3-4	+	
Intervenant – Régie intercommunale des ordures	M	50	Cadre	32 :09	A3-5	+	
Intervenant – Chambre de commerce et d'industrie	M	50	Cadre	39 :18	A3-6	+	
Intervenant – Association des propriétaires	M	62	Président de l'association	55 :12	A3-7	+	
Représentant du SPD	M	66	Enseignant – Retraité – chef de fraction au conseil municipal	40 :14	A3-8		

³ C : Centre, P : périphérie, MC : maison collective, MI : maison individuelle, A : appartement.

⁴ Les documents marqués d'une croix sont disponibles sur le CD joint, les autres sont soit confidentiels soit non numérisés.

Annexes

Représentant de la CDU	M	60	Cadre supérieur - Chef de fraction au conseil municipal	01 :19 :41	A3-9	
Représentant des Grünen / Bündnis 90	M	51	Juge – Chargé des questions de déchets ménagers	33 :46	A3-10	
Représentant de la FDP	M	47	Profession libérale - Chargé des questions de déchets ménagers	28 :18	A3-11	

Groupe d'entretien : animateurs et organisateurs (A4)				
Fonction lors du processus	Sexe	Durée	Numéro unique	CD
Animateur	M	17 :37	A4-1	+
Animatrice	F	44 :43	A4-2	+
Animateur	M	01 :17 :39	A4-3	+
Animatrice Projet <i>unser Bayern</i> . Test du guide d'entretien	F	29 :56	A4-4	+

3.1.3 Analyse de documents (A5)

Titre et type de document		Numéro unique	CD
Invitation et préparation	Manuscrit	A5-1	
Guide d'animation	Manuscrit	A5-2	
Présentations des intervenants	Diapositives numériques	A5-3-1 à A5-3-12	
Posters	<i>Planungszelle 1</i>	A5-4-1	+
	<i>Planungszelle 2</i>	A5-4-2	+
	<i>Planungszelle 3</i>	A5-4-3	+
	<i>Planungszelle 4</i>	A5-4-4	+
<i>Bürgergutachten</i>	Publication	A5-5	+
Articles de presse	<i>Aachener Nachrichten 16.05.2007</i>	A5-6-1	+
	<i>Aachener Zeitung 16.05.2007</i>	A5-6-2	+
	<i>Aachener Zeitung 30.05.2007</i>	A5-6-3	+
	<i>Pressemitteilung Stadt Aachen 06.09.2007</i>	A5-6-4	+
	<i>Westdeutscher Zeitung 10.11.2007</i>	A5-6-5	+
	<i>Westdeutscher Zeitung 10.11.2008</i>	A5-6-6	+
	<i>Aachener Zeitung 16.10.2008</i>	A5-6-7	+
Arrêté municipal de 2007	Publication	A5-7-1	+
Arrêtés municipaux de 2009	<i>Abfallwirtschaftssatzung</i>	A5-8-1	+
	<i>Abfallgebührensatzung</i>	A5-8-2	+
Décisions et discussions du conseil municipal	Mise en place des <i>Planungszellen 22.08.2007</i>	A5-9-1	+
	Discussion sur la politique des déchets <i>12.12.2007</i>	A5-9-2	+
	Discussion sur la <i>Planungszelle</i>	A5-9-3	+
	Discussion sur la politique des déchets <i>10.12.2008</i>	A5-9-4	+
	Demande mise en place des <i>Planungszellen 08.05.2007</i>	A5-9-5	+
Documents postérieurs	Contrat de coalition (parti écologiste / CDU) <i>23.10.2009</i>	A5-10-1	+

3.1.4 Questionnaire de l'enquête postérieure

Sie haben im November 2007 an der Planungszelle „Eine neue Verteilungsregelung für die Abfallwirtschaftssatzung der Stadt Aachen“ teilgenommen. Dieses Projekt habe ich im Rahmen meiner Promotion mitverfolgt und als Fotograf begleitet, wie Sie sich vielleicht erinnern. Ich befinde mich nun in der Abschlussphase meiner Forschung und möchte den mittelfristigen Konsequenzen der Anwendung des Verfahrens nachgehen. Zu diesem Zweck habe ich einen Fragebogen entwickelt und würde mich sehr freuen, wenn sie die Zeit finden würden, diesen auszufüllen. Das würde mir sehr helfen. Alle Antworten sind natürlich freiwillig, werden in der Auswertung strikt anonymisiert und können auch in Stichpunkten formuliert werden. Anbei sende ich Ihnen einen frankierten Rückumschlag. Als kleine Motivation organisiere ich eine Verlosung unter den Teilnehmerinnen und Teilnehmern, die mir den ausgefüllten Fragebogen bis zum 15. Dezember zurückschicken. Der Preis ist wahlweise ein hochwertiger MP3-Player der Marke Sansa (Modell SansaClip+ mit 4 Go Speicher) oder ein Kaffee-Set, bestehend aus einem Bodum Kaffeebereiter (French-Press – Modell Bean 1L) und einem Pfund Kaffee (fair gehandelter Bio-Arabica-Kaffee aus Guatemala von FairBindung). Um zu viel Postverkehr zu vermeiden, würde ich Ihnen gerne das Ergebnis der Verlosung per Mail mitteilen. Daher würde ich mich freuen, wenn Sie mir Ihre Mail-Adresse am Ende des Fragebogens oder auf einem separaten Papier (für eine bessere Anonymisierung) geben könnten. Falls sie keine Mail haben, werde ich Sie natürlich per Post kontaktieren. Falls Sie nicht an der Lotterie teilnehmen möchten, sagen Sie mir bitte Bescheid. Vielen Dank im Voraus und viel Spaß beim Ausfüllen,

mit freundlichen Grüßen,

1. Rückblick auf die Erfahrung

1.1 Was haben Sie von Ihrer Teilnahme an der Planungszelle am stärksten in Erinnerung behalten?
1.2 Warum?
1.3 Haben Sie danach noch Kontakt mit den anderen TeilnehmerInnen der Gruppe gehabt? In welchem Rahmen?

Annexes

2.1 Falls heute eine weitere Planungszelle über dasselbe Thema arbeiten würde, würden sie den TeilnehmerInnen mehr, genauso viel oder weniger vertrauen als Ihrer damaligen Gruppe?			
Mehr	Genauso	Weniger	Keine Meinung / Weiß nicht ⁵
2.2 Weshalb?			
2.3 2.1 Falls heute eine weitere Planungszelle über ein anderes Thema arbeiten würde, würden sie den TeilnehmerInnen mehr, genauso viel oder weniger vertrauen als ihrer damaligen Gruppe?			
Mehr	Genauso	Weniger	k.M. / w.n.
2.4 Warum?			
3.1 Hatten Sie den Eindruck, dass Sie unabhängig von externer Beeinflussung arbeiten konnten?		Ja	Nein
		k.M. / w.n.	
3.2 Wenn nein, woran mag es gelegen haben?			
3.3 Gibt es Ihrer Meinung nach eine Gefahr der politischen Manipulation der Planungszellen?			
4.1 Hatten Sie den Eindruck, dass Ihre Arbeit für die Öffentlichkeit transparent genug gemacht wurde?		Ja	Nein
		k.M. / w.n.	
4.2 Warum?			
5.1 War es Ihrer Meinung nach legitim, eine Planungszelle über das Thema Müllgebühren zu organisieren?		Ja	Nein
		k.M. / w.n.	
5.2 Wenn ja, worauf beruht diese Legitimität?			
5.3 Wenn nein, wie und unter welchen Bedingungen könnte die Legitimität erreicht werden?			

6.1 Hatten Sie zu Beginn der Planungszelle den Eindruck, kompetent im Bereich der Abfallwirtschaft zu sein?		Ja	Nein	k.M. / w.n.
6.2 Und am Ende der Planungszelle?		Ja	Nein	k.M. / w.n.
6.3 Warum?				
6.4 Haben Sie eigene Fähigkeiten in die Arbeit in die Planungszelle eingebracht?		Ja	Nein	k.M. / w.n.
6.5 Wenn ja, welche? Wenn nein, warum nicht?				

2. Die Ergebnisse

7.1 Wie dachten Sie direkt nach der Erfahrung über die Ergebnisse der Planungszelle?	
7.2 Und heute?	

⁵ Wird in den nächsten Fragen als „k.M. / w.n.“ abgekürzt.

3. Documents relatifs au chapitre 5

8.1 Wissen Sie, ob die Stadt Aachen Ihre Empfehlungen berücksichtigt hat?	Ja	Nein	k.M. / w.n.
8.2 Wenn ja, wie haben Sie es erfahren?			
8.3 Wissen Sie, inwiefern sich seither Ihre Empfehlungen in der neuen Abfallgebührensatzung niedergeschlagen haben?			
8.4 Was halten Sie von dieser Lage?			

9.1 Hatten Sie den Eindruck, die EinwohnerInnen von Aachen zu repräsentieren?	Ja	Nein	k.M. / w.n.
9.2 Die deutsche Bevölkerung allgemein?	Ja	Nein	k.M. / w.n.
9.3 Denken Sie, dass Sie die Interessen der gesamten Bevölkerung Aachens verteidigt haben?	Ja	Nein	k.M. / w.n.
9.4 Falls nicht, welche Interessen wurden weniger in Betracht gezogen? Zu viel in Betracht gezogen?			

3. Die Planungszelle in der Langzeitperspektive

10.1 Hat die Erfahrung Ihr Verhalten in der Sache „Müll“ direkt nach der PZ beeinflusst?	Ja	Nein	k.M. / w.n.
10.2 Haben Sie sich direkt danach mehr für das Thema Müll interessiert? Wie hat sich das konkret ausgewirkt?	Ja	Nein	k.M. / w.n.
10.3 Haben Sie damals über die Planungszelle / die Abfallpolitik gesprochen? Mit wem?	Ja	Nein	k.M. / w.n.
10.4 Haben Sie sich damals anders verhalten (Mülltrennung, Müllvermeidung, etc)? Wenn ja, wie?	Ja	Nein	k.M. / w.n.
11.1 Beeinflusst Sie die damalige Erfahrung heute?	Ja	Nein	k.M. / w.n.
11.2 Interessieren Sie sich heute noch für das Thema „Müll“? Wie wirkt sich das konkret aus?	Ja	Nein	k.M. / w.n.
11.3 Sprechen Sie über das Thema noch heute? Mit wem?	Ja	Nein	k.M. / w.n.
11.4 Verhalten Sie sich noch anders? Wie?	Ja	Nein	k.M. / w.n.
11.5 Beeinflusst Sie die Erfahrung der Planungszelle heute in anderen Lebensbereichen? Wenn ja, in welchen und wie?	Ja	Nein	k.M. / w.n.
12.1 Haben Sie während der Planungszelle Dinge gelernt? Wenn ja, was?	Ja	Nein	k.M. / w.n.
12.2 Benutzen Sie heute noch diese Fähigkeiten? In welchem Rahmen?	Ja	Nein	k.M. / w.n.
12.3 Haben Sie den Eindruck, dass Sie mehr über das Thema Müll wissen als ihre Umgebung?	Ja	Nein	k.M. / w.n.
12.4 Denken Sie, dass jede/r an einer Planungszelle teilnehmen kann? Wenn nicht, wer kann nicht und warum?	Ja	Nein	k.M. / w.n.
13.1 Haben Sie von vergleichbaren Projekten in Aachen oder in Deutschland gehört? Wenn ja, von wel-	Ja	Nein	k.M. / w.n.

chen?			
13.3 Im Mai dieses Jahres gab es Wahlen in Nordrhein-Westfalen. Würden Sie sagen, dass die Teilnahme an der Planungszelle Ihre Wahlentscheidung beeinflusst hat? Wenn ja, inwiefern?			
Ja	Nein	k.M. / w.n.	
13.4 Hat die Teilnahme an der Planungszelle generell Ihre Meinung über die Politik beeinflusst? Warum und wie?			
Ja	Nein	k.M. / w.n.	
13.5 Haben Sie mehr, genauso viel oder weniger Vertrauen in die gewählten Repräsentanten als früher? Warum?			
Mehr	Genauso viel	Weniger	k.M. / w.n.
13.6 Haben Sie mehr, genauso sehr oder weniger den Eindruck, dass die Politik in der Lage ist, die Dinge zu ändern? Warum?			
Mehr	Genauso sehr	Weniger	k.M. / w.n.

4. Planungszelle und Politik

14.1 Interessieren Sie sich für Politik? Warum?			
Ja	Nein	k.M. / w.n.	
14.2 Was halten Sie davon, dass Politik heute ein vollwertiger Beruf ist?			
14.3 Denken Sie, dass man bestimmte Kompetenzen braucht, um Politik zu machen? Wenn ja, welche?			
Ja	Nein	k.M. / w.n.	
14.4 Es wird oft gesagt, dass die PolitikerInnen auf kurzfristige Ergebnisse zielen und sich an den Wahlperioden orientieren. Was halten Sie davon?			
14.5 Denken Sie, dass die Planungszelle, an der Sie mitgewirkt haben, eine :			
vergleichbar kurzfristige	längerfristige	kurzfristigere	k.M. / w.n.
Perspektive hatte? Woran mag es liegen?			
14.6 Denken Sie im Nachhinein, dass die Planungszelle ein geeignetes Instrument darstellt, um Empfehlungen im Bereich der Abfallpolitik aufzustellen?			
Ja	Nein	k.M. / w.n.	
14.7 Und für andere Bereiche? Falls ja, welche?			
Ja	Nein	k.M. / w.n.	
14.8 Denken Sie, dass die Planungszelle für das Ausarbeiten von Beschlüssen auf lokaler Ebene eingesetzt werden könnte?			
Ja	Nein	k.M. / w.n.	Unter folgenden Bedingungen :
14.8 Denken Sie, dass die Planungszelle auch für das Entwerfen von Gesetzesvorschlägen oder sogar für die Abstimmung über Gesetze angewandt werden könnte?			
Ja	Nein	k.M. / w.n.	Unter folgenden Bedingungen :

3. Documents relatifs au chapitre 5

15.1 Sie wurden per Los ausgewählt : Was halten sie von dieser Auswahlmethode im Bereich der Politik?			
15.2 Denken Sie, dass es gut ist, ein solches Verfahren in der Politik anzuwenden? Warum?	Ja	Nein	k.M. / w.n.

15.3 Wenn man die Wahlen und das Losverfahren vergleicht, welche Ausdrücke würden sie mit jedem Verfahren verbinden :					
	Mit dem Losverfahren	Mit der Wahl	Mit beiden	Mit keinem	k.M. / w.n.
Transparent					
Unparteiisch					
Gleichheit					
Verantwortlichkeit					
Repräsentativ					
Partizipation					
Macht					
Rotation					
Korruption					
Ausgewählt					
Kostengünstig					
Eigener Wünsche					
Manipulierbar					
Mandat					
Schicksal					
Unberechenbar					
Unabhängigkeit					
Kompetenz					
Legitimität					
Rationales Handeln					
Demokratie					
Aristokratie					
Oligarchie					
Faires Verfahren					
Denken Sie an andere Ausdrücke?					

16.1 Was sind Ihrer Meinung nach die drei wichtigsten Vor- und Nachteile des Losverfahrens?	
Vorteile	Nachteile
16.2 Was sind Ihrer Meinung nach die drei wichtigsten Vor- und Nachteile der Wahl?	
Vorteile	Nachteile

--	--

5. Zusammenfassend

17.1 Eines Tages finden Sie auf dem Flohmarkt eine alte Öllampe. Als Sie den Staub abreiben, erscheint ein Geist, der Ihnen drei Wünsche für die Veränderung der Politik in Deutschland schenkt. Was wünschen Sie sich?

1

2

3

Noch ein paar Informationen :

Wohnviertel in Aachen

Durchschnittliches Jahresnettoeinkommen

Geschlecht

Alter

Mail (für die Preisauslosung)

Haben Sie Fragen oder Anmerkungen?

Vielen Dank für Ihre Teilnahme!

3.1.5 Enquête postérieure (A6)

Type	Sexe	Âge	Activité	Habitation	Numéro unique	CD
Questionnaire ⁶	F	67	?	P - MC	A6-1	
	M	29	Étudiant	C - A	A6-2	
	M	26	Étudiant	C - A	A6-3	
	F	35	Éducatrice	C - A	A6-4	
	M	39	Profession libérale	P - MI	A6-5	
	M	29	Ingénieur	P - ?	A6-6	
	M	52	Cadre	P - MI	A6-7	
	M	47	Employé	P - ?	A6-9	
	F	57	?	P - ?	A6-10	
	Entretien téléphonique	F	?	Cadre	?	A6-11-1

⁶ Le questionnaire 8 n'existe pas, il est issu d'une erreur dans la numérotation initiale qui a été corrigée par la suite. En outre, les questionnaires ne sont pas inclus sur le CD parce qu'ils ne sont pas anonymes.

3.2 Dispositif mis en place en Poitou-Charentes (P)

3.2.1 Questionnaire de l'évaluation écrite

Jury citoyen – évaluation - Questionnaire anonyme et facultatif

Merci de votre coopération.

1. Pourriez-vous évaluer la qualité des éléments suivants :

		1	2	3	4	5	6	Remarques
Le cadre	L'accueil							
	Le cadre de travail (la salle, le confort, l'équipement, etc.)							
	L'hôtel et les repas							
L'animation	Neutralité							
	Compétence							
Le travail en grand groupe	Qualité des personnes ressources							
	Qualité des débats							
	Diversité des intervenants							
Le travail en petit groupe	Qualité des débats							
	Possibilité de prendre la parole							
	Possibilité d'échanger des arguments							
2. D'autres éléments vous viennent à l'esprit, que vous aimeriez évaluer ? Si oui, lesquels ?								

3. Ce qui vous semble le plus réussi ?

4. Ce qui vous semble le moins réussi ?

5. Si la Région refaisait un jury citoyen, qu'est-ce qu'il faudrait changer ?

6. La participation à ce jury vous a-t-elle été utile ? Si oui, comment ?

7. Êtes-vous satisfait(e) de l'avis produit par le jury ? Pourquoi ?

8. Quel est votre sentiment sur l'avenir de l'avis ?

9. Avez-vous d'autres remarques ?

10. Vous :

Age : Sexe : Profession :

Êtes-vous : membre d'une association ?

membre d'un parti ?

membre d'une autre organisation ? Si oui de quel type ?

3.2.2 Évaluation écrite (P2)

Sexe	Age	Activité	Membre d'une association	Membre d'un parti politique	Membre d'une autre organisation	Numéro unique	CD
F	71	Retraitée	Oui	Oui	Non	P2-1	
M	69	Retraité	Oui	Non	Oui	P2-2	
M	40	Commercial	Non	Non	Non	P2-3	
F	42	Femme au foyer	Non	Non	Conseil municipal	P2-4	
F	46	Décoratrice	Oui	Pas encore	Non	P2-5	
M	56	Prétraite	Non	Non	Non	P2-6	
F	55	Enseignante	Oui	Non	Non	P2-7	
M	45	Ouvrier d'entretien	Non	Non	Non	P2-8	
M	58	Conseiller Financier	Oui	Non	Culturel	P2-9	
F	-	Sans	Non	Non	Non	P2-10	
M	58	Retraité	Oui	Oui	Conseil municipal	P2-11	
M	63	Retraité	Oui plusieurs	Oui	Non	P2-12	
M	63	Retraité	Non	Non	Non	P2-13	
F	60	Gérante	Oui plusieurs	Non	Non	P2-14	
M	60	Retraité	Non	Non	Non	P2-15	
M	49	Enseignant	Non	Non	Non	P2-16	
F	-	Plasticienne	Non	Non	Non	P2-17	
M	50	Adjoint technique	Non	Non	Groupe Développement durable	P2-18	
F	28	Technicienne de laboratoire	Non	Non	Non	P2-19	
-	-	-	-	-	-	P2-20	
M	49	Manutentionnaire	Oui	Non	Rotary	P2-21	
M	60	Directeur Poste	Oui	-	AMAP	P2-22	

3.2.3 Guide d'entretien – intervenants et politiciens

1. L'invitation

3. Documents relatifs au chapitre 5

- A. Comment êtes-vous entré en contact avec le jury citoyen ?
- B. Quelle a été votre première réaction ?
 - 1. Plutôt positive ? Négative ? Pourquoi ?
 - 2. Comment votre entourage a-t-il réagi ? (famille, collègues, connaissances) ?
- C. Connaissiez-vous le modèle ? Des exemples similaires ?
- D. Qu'est-ce qui vous a poussé à participer ?
- E. Savez-vous pourquoi le modèle a été employé ?
 - 1. Qui l'a soutenu ? Proposé ? Avec quels arguments ?
 - 2. Qui était contre ? Avec quels arguments ?

2. Congé et indemnisation

- A. Les citoyens ont du prendre des congés pour participer : comment jugez-vous cela ?
- B. Les citoyens ont reçu une indemnisation : que pensez-vous de ce principe ?
 - 1. Pensez-vous que cet argent peut motiver certaines personnes ? Est-ce bien ?
 - 2. Vous-même, avez-vous reçu une indemnisation pour votre intervention ? Si non : pensez-vous que cela devrait être le cas ? Si oui : vous a-t-elle paru suffisante ? Auriez-vous aussi participé sans indemnisation ? Pourquoi ?

3. Procédure de choix

- A. Les participants ont été tirés au sort :
 - 1. Connaissiez-vous cette méthode de sélection ? D'où ? Dans quels cadres ?
 - 2. Avez-vous vous-même déjà été tiré au sort ?
- B. Que pensez-vous de ce principe ?
 - 1. Les résultats de la procédure vous semblent-ils acceptables ? Bons ? Mauvais ? Pourquoi ?
 - 2. Aurait-il fallu procéder autrement ? Pourquoi ?
 - 3. Quels sont à votre avis les avantages et les inconvénients de cette procédure ?
 - 4. Vous semble-t-il que certaines catégories étaient sur-représentées ? Sous-représentées ? Est-ce inévitable ? Est-ce bien ?

4. Le travail durant le jury

A. Comment était le cadre ?

1. Les pièces, le lieu ? La technique ? Les repas, les nuits, etc ?

B. Vous avez joué le rôle de « personne ressource » et donné des informations aux citoyens et discuté avec eux :

1. Comment était cet échange ?
2. Aviez-vous déjà fait ce type de présentation devant des citoyens ?
3. Avez-vous eu assez de temps pour présenter votre point de vue / vos informations ?
4. Vous jugeriez-vous comme informateur neutre ? Est-ce important d'être neutre ?
5. Pensez-vous que les intervenant peuvent exercer une influence sur les participants et sur le résultat du jury citoyen ? Est-ce bien ? Est-ce inévitable ?

C. Comment étaient les questions des citoyens ?

1. Vous ont-elles surpris ?
2. Les citoyens vous ont-ils paru compétents sur le sujet du réchauffement climatique ?
3. Vous ont-il paru gagner des compétences avec le temps ?
4. Avez-vous identifié des leaders d'opinions ? Est-ce bien ?

D. L'animation :

1. Comment était l'animation ? Pensez-vous qu'elle a été neutre ? Pourquoi ?
2. Les animateurs peuvent-ils influencer les citoyens ? Qu'en pensez-vous ?

E. La région :

1. Pensez-vous qu'elle à été neutre dans le processus ? Pourquoi ? Son rôle a-t-il été équilibré ?

F. Les questions posées aux citoyens ?

1. Comment vous ont-elles paru ? Trop complexes, bien, trop simples ? Réalistes ? Adaptées ? Neutres ?
2. Pensez-vous que les citoyens ont été mis en mesure d'évaluer la politique régionale ? Pourquoi ?

5. Les résultats du travail

A. Les recommandations ont été remises au conseil régional en juin :

1. Comment était la cérémonie de remise ?

3. Documents relatifs au chapitre 5

2. Avez-vous pu lire ces recommandations ? Qu'en pensez-vous ?
4. Pensez-vous que ces recommandations prennent en compte l'enjeu du changement climatique ? Sont-elles compétentes ?
5. Qu'allez-vous faire de ces recommandations ?
6. Pensez-vous que l'avis citoyen peut être instrumentalisé ?

B. Coûts : connaissez-vous le prix du jury ? Qu'en pensez-vous ?

C. Conséquences :

1. Que pensez-vous de l'avenir des résultats ?
2. Allez-vous les intégrer dans votre travail ? Pourquoi ? Comment ?

6. Le jury en contexte

A. Le jury citoyen est défini par certains auteurs comme un instrument de démocratie participative :

1. Connaissez-vous cette expression ? Qu'entendez-vous par démocratie participative ?
2. Est-ce une bonne chose ? Quels sont les forces et faiblesses de la démocratie participative ?
3. Faudrait-il faire plus de jurys citoyens ?
4. Quel est, à votre avis, le rapport entre démocratie participative et démocratie représentative ?

B. Les citoyens sont tirés au sort. Certains auteurs proposent de tirer au sort les député pour résoudre ce qu'ils analysent comme une crise de la démocratie représentative :

1. Que pensez-vous de cette proposition ? Pourquoi ?

C. Quelle a été / y-a-t-il eu une réaction dans les médias ? Laquelle ? Qu'en pensez-vous ?

7. En conclusion

A. Quel est votre avis global sur le jury citoyen ? Quels sont les avantages et les inconvénients de ce modèle ? Que pourrait-on améliorer ?

B. Y-a-t-il quelque chose que j'ai oublié ? Que vous voulez ajouter ?

3.2.4 Entretiens (P3 – P4 – P5)

Groupe d'entretien : citoyens et citoyennes (P3)						
Sexe	Tranche d'âge	Activité	Lieu de résidence	Durée	Numéro unique	CD
M	25-40	Commercial	Vienne	57 :19	P3-1	+
M	40-60	Adjoint technique	Vienne	50 :55	P3-2	+
M	25-40	Ouvrier	Deux-Sèvres	50 :13	P3-3	+
M	40-60	Retraité	Charente-Maritime	48 :55	P3-4	+
F	40-60	Retraité	Charente-Maritime	47 :20	P3-5	+
F	40-60	Plasticienne	Charente-Maritime	01 :03 :46	P3-6	
F	40-60	Inactive	Charente	56 :46	P3-7	+
F	40-60	Retraîtée	Charente	51 :59	P3-8	+
M	40-60	Commercial	Deux-Sèvres	1 :10 :28	P3-9	+
F	25-40	Décoratrice	Vienne	29 :32	P3-10	+

Groupe d'entretien : intervenants et politiciens (P4)				
Fonction lors du processus	Sexe	Durée	Numéro unique	CD
Intervenant - Directeur département transport et environnement de la région	M	47 :10	P4-1	
Représentant de l'opposition régionale – UMP	M	19 :52	P4-2	
Représentant de la majorité régionale – Parti écologiste - les verts	F	29 :07	P4-3	
Représentant de la majorité régionale – PS	F	38 :42	P4-4	
Représentant de l'opposition régionale – UMP	M	50 :22	P4-5	

Groupe d'entretien : organisateurs (P5)				
Fonction lors du processus	Sexe	Durée	Numéro unique	CD
Animatrice / organisatrice	F	01 :09 :29	P5-1	
Animateur / organisateur	M	34 :00	P5-2	
Organisatrice / administration régionale Département démocratie participative de la région	F	01 :31 :24	P5-3	
Organisatrice / administration régionale Département démocratie participative de la région	F	01 :11 :51	P5-4	

3.2.5 Analyse de documents (P6)

Titre et type de document		Numéro unique	CD
Invitation et préparation	Documents du comité de pilotage	P6-1-1	
	Documents Misions Publiques	P6-1-2	
	Documents intervenants	P6-1-3	
	Documents recrutement	P6-2-1	
Documents remis aux participants	Plaquette d'informations sur la politique environnementale de la région et sur différents sujets (eau, pesticides, etc)	P6-3	+
Animation et déroulement	Déroulé animation	P6-4	
	Programme de travail	P6-5	
	Protocole de la première session	P6-6-1	
	Protocole de la deuxième session	P6-6-2	
	Déroulement du jury – divers	P6-6-7	
Documents postérieurs	Rapport citoyen	P6-8-1	+
	Cérémonie de remise	P6-8-1	+
	Film Jury citoyen	P6-9	
	Programme parti socialiste régionales 2010	P6-11-1	+
	Réponse au rapport citoyen	P6-12	+
	Articles de presse	P6-13	+

3.2.6 Questionnaire de l'Enquête postérieure

Je me permets de vous contacter au sujet du jury citoyen d'évaluation de la politique régionale contre le changement climatique auquel vous aviez participé en juin 2008 et durant lequel j'avais moi-même joué le rôle d'observateur (et de photographe) dans le cadre de ma thèse. Je me trouve maintenant dans la phase finale de mon travail et cherche à évaluer les conséquences à moyen terme de l'emploi d'un tel outil de démocratie participative. Pour ce faire j'aimerais savoir si vous auriez le temps et la gentillesse de bien vouloir répondre à une courte série de questions contenues dans le formulaire ci-joint. Cela m'aiderait énormément. Les questions sont bien sûr toutes facultatives et j'anonymiserai les réponses. Je joins une enveloppe pré-timbrée pour la réponse. Pour rendre la participation plus intéressante, je mets en jeu un superbe lot entre toutes les personnes qui m'enverront leur réponse avant le 20 octobre 2010 : il s'agit d'un repas pour deux personnes au restaurant de l'hôtel écologique « les Orangeries », que Olivia Gautier, la propriétaire, était venue présenter lors du jury. Mme Gauthier a même gentiment proposé d'offrir en plus le vin accompagnant le repas. J'aimerais vous tenir au courant du résultat du tirage par courriel. Vous serait-il

donc possible de me communiquer votre adresse électronique à la fin du formulaire (ou sur une feuille séparée afin de faciliter l'anonymisation des questionnaires) ? Je vous contacterai par poste si vous n'avez pas de courriel. Bien sûr, si vous ne souhaitez pas participer au tirage il vous suffira de me l'indiquer.

Merci d'avance,

Antoine Vergne

1. L'expérience deux ans après

1.1 Quel est le souvenir qui vous a le plus marqué de votre participation au jury citoyen ?
1.2 Pourquoi ?
1.3 Avez-vous eu des nouvelles des autres membres du groupe ? Dans quel cadre ?

2.1 Si aujourd'hui un autre jury citoyen travaillait sur le même sujet, feriez-vous plus, autant ou moins confiance à ses membres qu'à votre groupe de 2008 ?			
Plus	Autant	Moins	Sans opinion / ne sait pas ⁷
2.2 Pourquoi ?			
2.3 Et si aujourd'hui un autre jury citoyen travaillait sur un autre sujet, feriez-vous plus, autant ou moins confiance à ses membres qu'à votre groupe de 2008 ?			
Plus	Autant	Moins	SO / NSP
2.4 Pourquoi ?			

3.1 Avez-vous eu l'impression d'avoir été influencé dans votre travail ?	Oui	Non	SO / NSP
3.2 Si oui, par qui et a quoi cela tient-il ?			
3.3 Y a-t-il à votre avis un danger de manipulation dans la formule du jury citoyen ?			
4.1 Avez-vous eu l'impression que le travail du jury a été assez transparent pour les citoyens qui n'ont pas participé ?	Oui	Non	SO / NSP
4.2 Pourquoi ?			

⁷ Raccourci dans la suite par : SO / SO / NSP

5.1 Pensez-vous qu'il était légitime d'organiser un jury pour traiter de la question du changement climatique ?	Oui	Non	SO / NSP
5.2 Si oui, sur quoi reposait une telle légitimité ?			
5.3 Si non, un jury pourrait-il devenir légitime ? Par quel(s) moyen(s) ?			

6.1 Avez-vous eu l'impression d'être compétent sur le sujet : Au début du jury ?	Oui	Non	SO / NSP
6.2 À la fin ?	Oui	Non	SO / NSP
6.3 Pourquoi ?			
6.4 Avez-vous apporté des compétences personnelles dans le travail du jury ?	Oui	Non	SO / NSP
6.5 Si oui lesquelles ? Sinon pourquoi ?			

2. Les résultats

7.1 Comment aviez-vous trouvé l'avis à l'époque ?			
7.2 Et aujourd'hui ?			

8.1 Savez-vous si la région a utilisé l'avis ?	Oui	Non	SO / NSP
8.2 Si oui, par quel moyen l'avez-vous appris ?			
8.3 Si vous avez été informé des suites données à l'avis, savez-vous de quelle manière cela a été fait ?			
8.4 Qu'en pensez-vous ?			

9.1 Avez-vous eu l'impression de représenter les habitants du Poitou-Charentes ?	Oui	Non	SO / NSP
9.2 Les français en général ?	Oui	Non	SO / NSP
9.3 Pensez-vous que vous avez défendu les intérêts de l'ensemble de la population de Poitou-Charentes ?	Oui	Non	SO / NSP
9.4 Si non, quels intérêts ont été moins considérés ? Ou trop considérés ?			

3. Le jury sur le moyen terme

10.1 L'expérience a-t-elle influencé votre comportement quotidien juste après ? Si oui, comment :	Oui	Non	SO / NSP
10.2 Vous êtes-vous plus intéressé au sujet du changement climatique ? Comment cela s'est-il traduit ?	Oui	Non	SO / NSP

Annexes

10.3 En avez-vous parlé de temps en temps ? Avec qui ?	Oui	Non	SO / NSP
10.4 Avez-vous agit autrement ? Si oui comment ?	Oui	Non	SO / NSP
11.1 L'expérience continue-t-elle a influencer votre comportement aujourd'hui et si oui comment :	Oui	Non	SO / NSP
10.2 Vous intéressez vous toujours au sujet du changement climatique aujourd'hui? Comment cela se traduit-il :	Oui	Non	SO / NSP
11.3 En parlez-vous de temps en temps ? Avec qui ?	Oui	Non	SO / NSP
11.4 Faites vous certaines choses autrement ? Lesquelles ?	Oui	Non	SO / NSP
11.5 Le jury continue-t-il à vous influencer dans d'autres domaines ? Si oui lesquels et comment ?	Oui	Non	SO / NSP

12.1 Avez-vous appris des choses durant le jury ?	Oui	Non	SO / NSP
12.2 Si oui, vous sont-elles utiles encore aujourd'hui ? Comment ?	Oui	Non	SO / NSP
12.3 Avez-vous l'impression de savoir plus de choses que votre entourage sur le sujet ?	Oui	Non	SO / NSP
12.4 Pensez-vous que tout le monde peut participer à un jury citoyen ? Si non, qui ne peut pas et pourquoi ?	Oui	Non	SO / NSP

13.1 Avez-vous entendu parler d'autres expériences similaires en Poitou-Charentes ou ailleurs ? Lesquelles ?	Oui	Non	SO / NSP
13.3 Il y a eu des élections régionales en mars de cette année : diriez-vous que la participation au jury a pu influencer votre choix électoral ? Si oui, comment ?	Oui	Non	SO / NSP
13.4 Le jury a-t-il influencé votre rapport à la politique et aux élus ? Pourquoi et comment ?	Oui	Non	SO / NSP
13.5 Avez-vous plus, autant ou moins confiance dans les élus ? Pourquoi ?			
Plus	Autant	Moins	SO / NSP
13.6 Avez-vous plus, autant ou moins confiance dans la possibilité de changer les choses par la politique ? Pourquoi ?			
Plus	Autant	Moins	SO / NSP

4. Jury et politique

14.1 Vous intéressez-vous à la politique ? Pourquoi ?	Oui	Non	SO / NSP

3. Documents relatifs au chapitre 5

14.2 Une partie de nos représentants élus sont des professionnels de la politique. Que pensez-vous de cet état de fait ?			
14.3 Pensez-vous qu'il faille avoir des compétences spéciales pour faire de la politique ? Lesquelles ?	Oui	Non	SO / NSP
14.4 On dit souvent que les élus agissent sur une échelle de temps courte, en prenant en compte les élections. Pensez-vous que cela est exact ? Et que pensez-vous de cet état de fait ?	Oui	Non	SO / NSP
14.5 Pensez-vous que le jury auquel vous avez participé avait une échelle de temps :			
Identique ?	Plus courte ?	Plus longue ?	SO / NSP
Pourquoi ?			

14.6 Avec le recul, pensez-vous que les jurys citoyens sont un instrument adapté pour faire des recommandations sur le sujet du changement climatique ?	Oui	Non	SO / NSP
14.7 Sur d'autres sujets ? Lesquels ?	Oui	Non	SO / NSP
14.8 Pensez-vous qu'un tel outil pourrait aussi être employé pour formuler des propositions de Loi ou même directement des Lois sans passer par le Parlement ?			
Oui	Non	SO / NSP	Sous les conditions suivantes :
14.9 Pensez-vous qu'un tel outil pourrait aussi être employé pour prendre directement des décisions politiques au niveau local ?			
Oui	Non	SO / NSP	Sous les conditions suivantes :

15.1 Vous avez été tiré au sort : que pensez-vous de cet méthode de sélection ?			
15.2 Est-ce une bonne chose de l'employer en politique ? Pourquoi ?	Oui	Non	SO / NSP

15.3 Si vous aviez à comparer tirage au sort et élections, quelles expressions mettriez-vous en association :					
	avec le tirage	avec l'élection	Avec les deux	Avec aucun des deux	SO / NSP
Transparence					
Impartialité					
Égalité					
Responsabilité					
Représentativité					
Participation					
Pouvoir					
Rotation					
Corruption					
Élu					
Économique					
Destin					
Manipulable					

Annexes

Expression d'une préférence					
Mandat					
Imprévisible					
Indépendance					
Compétence					
Légitimité					
Rationalité					
Démocratie					
Aristocratie					
Oligarchie					
Procédure juste					
D'autres associations vous viennent-elles à l'esprit ?					

16.1 Quels seraient les trois avantages et trois inconvénients du tirage ?	
Avantages	Inconvénients
16.2 Quels seraient les trois avantages et trois inconvénients de l'élection ?	
Avantages	Inconvénients

5. Pour finir

17.1 Si un jour vous trouviez une vieille lampe à huile et qu'en la frottant pour la nettoyer un génie en sortait et vous donnait trois vœux concernant le système politique français, que lui demanderiez-vous de changer ?

Encore quelques questions pour faire mes statistiques :	
Département de résidence ?	
Revenu annuel net (plus ou moins) ?	
Sexe :	Age :
Mél (pour le tirage au sort du repas) :	
D'autres remarques, questions ?	

Merci pour votre participation,

3.2.7 Enquête postérieure (P7)

Sexe	Âge	Revenu annuel net moyen en €	Département	Numéro unique	CD
M	61	28000	Deux-Sèvres	P7-1	
M	57	45000	Vienne	P7-2	

3. Documents relatifs au chapitre 5

F	57	-	Charente-Maritime	P7-4	
M	43	24000 (foyer 5 personnes)	Deux-Sèvres	P7-5	
M	60	50000	Deux-Sèvres	P7-6	
M	61	12000	Deux-Sèvres	P7-7	
F	71	16000	Charente	P7-8	
F	74	27000	Charente	P7-9	

Freie Universität Berlin
Fachbereich Politik- und Sozialwissenschaften
OTTO-SUHR-INSTITUT
Cotutelle-Verfahren

Kleros und Demos:

Die Theorie des Losverfahrens in der Politik auf dem Prüfstand der Praxis der Planungszelle und der jury citizen

Dissertation zur Erlangung des akademischen Grades

doctor rerum politicarum (Dr. rer. pol.)

– Deutsche Zusammenfassung –

Antoine Vergne

2011

Betreuer:

Univ.-Prof. Dr. Gerhard Göhler

Gil Delannoi, Directeur de recherche FNSP

Zusammenfassung - Abstract

Die vorliegende Doktorarbeit widmet sich der Untersuchung eines Korpus von Texten mit Vorschlägen für die Einführung des Losverfahrens in die Politik und stellt die Frage nach dessen Kohärenz und Relevanz: Bilden die Veröffentlichungen tatsächlich eine Einheit, die als „Theorie der aleatorischen Demokratie“ bezeichnet werden kann? Wenn ja, sind die Erwartungen, die von ihren BefürworterInnen formuliert werden, bloße Utopien oder werden sie in real existierende Instrumente demokratischer Partizipation (bekannt als Minipopuli), die auf der Auslosung der Teilnehmenden basieren, überführt? Die quantitative und qualitative Untersuchung des Textkorpus ergibt, dass hier in der Tat eine Theorie entsteht, die gemeinsame Analysen, Argumente und Erwartungen aufweist: Die AutorInnen sind sich einig, dass das Losverfahren ein Lösungsansatz für die von ihnen konstatierten Krisen der liberalen Demokratie ist. Die Zuweisung eines Teils oder gar aller politischer Posten durch das Losverfahren erhöhe Repräsentation und Partizipation. Die so per Los ausgewählten BürgerInnen seien im soziologischen sowie politischen Sinne (*standing for* und *acting for*) repräsentativer als die per Abstimmung ernannten PolitikerInnen, wodurch eine neue Legitimität entstehe. Die Kompetenz der „einfachen“ BürgerInnen gewinne an Bedeutung, und ein nachhaltiger Prozess der Selbstbefähigung wirke der weit verbreiteten Politikverdrossenheit entgegen. Die so formulierte Theorie wird in einem zweiten Schritt anhand von zwei Minipopuli – einer Planungszelle und einer *jury citizen* – auf den Prüfstand der Praxis gestellt. Diese empirische Untersuchung zeigt, dass die meisten Erwartungen tatsächlich erfüllt sind, jedoch in sehr begrenztem Maße. Insofern werden abschließend Fragen zu Realisierungsbedingungen der Theorie und möglichen Verbesserungen des Modells der Minipopuli untersucht.

Schlüsselwörter: Losverfahren, Sortition, Theorie der aleatorischen Demokratie, Minipopuli, partizipative Demokratie, Planungszelle, *Citizens Jury*, *jury citizen*.

Einführung

Eine Renaissance, die Fragen aufwirft

Seit 40 Jahren mehren sich Veröffentlichungen, die sich mit dem Losverfahren als Methode der Auswahl und der Verteilung von Gütern beschäftigen. Ein Teil der Studien ist historischer Natur und skizziert die Geschichte dessen, was die Griechen der Antike *Kleros*, die Venezianer der Renaissance *Brevia* und die Spanier der *Reconquista insaculación* nannten. Eine weitere Gruppe von Autorinnen interessiert sich für die Natur und die Logik des Verfahrens in einer explorativen Herangehensweise und vergleicht das Losverfahren mit anderen, wie Marktmechanismen oder Abstimmungsverfahren⁸. Eine letzte Gruppe nimmt eine engagierte Stellung ein und wird zur Befürworterin des Loses: die Autorinnen dieser Gruppe schlagen vor, das Losverfahren in die Politik (wieder)einzuführen, um knappe Güter und wichtige politische Funktionen zu verteilen oder Entscheidungen zu treffen⁹. Interessant dabei ist, dass sich die Verfasserinnen dieser Texte, obwohl sie sich argumentativ sehr nahe stehen, bis vor kurzem kaum gegenseitig kannten, sich noch nicht als kohärente Gruppe sehen und nicht als solche betrachtet werden. Dieses Paradox führt zur ersten Forschungsfrage der vorliegenden Arbeit: *Bedeutet die Zunahme von Recherchen und Veröffentlichungen zum Losverfahren, dass zur Zeit eine „Theorie der aleatorischen Demokratie“ entsteht, die gemeinsame Argumentationsmuster, Referenzen und Erwartungen entwickelt?* Eine detaillierte quantitative und qualitative Analyse der Texte wird im ersten Teil der Arbeit eine positive Antwort auf diese Frage geben (siehe Methodik).

Die politische Praxis der letzten 40 Jahre liefert einen weiteren erstaunlichen Befund: Das Losverfahren erlebt eine Art Renaissance und wurde bzw. wird bei verschiedensten Verteilungsfragen angewandt, wie z.B. bei Organtransplantationen, Arbeitserlaubnissen oder Sozialwohnungen. Es wurde auch für die Rekrutierung bei der Wehrpflicht benutzt und wird im

⁸ Um eine gendergerechte Schreibweise zu gewährleisten, wurde ausgelost, ob der französische und der deutsche Text die feminine oder die maskuline Form erhalten sollten. Für die deutsche Zusammenfassung wurde erstere gezogen. Ironischerweise müssen die drei ersten Adjektive des Textes maskulin bleiben, da an den damaligen politischen Systemen nur Männer teilnehmen durften.

⁹ Der Begriff „Politik“ wird in dieser Arbeit als Prozess der Verteilung von knappen Ressourcen und Verabschiedung von kollektiv bindenden Entscheidungen verstanden.

Rahmen sogenannter „Minipopuli“ angewandt. Diese vielen Anwendungen geschahen aber paradoxerweise größtenteils unabhängig von der Entwicklung der Theorie. Als Peter Diemel 1973 eine Gruppe von 25 ausgelosten Bürgerinnen in Schwelm zusammenbrachte, um über die Müllabfuhr der Stadt zu diskutieren, schien er nicht zu wissen, dass Robert Dahl drei Jahre früher einen ähnlichen theoretischen Vorschlag gemacht hatte. Und als Dahl im Jahre 1987 eine aktualisierte Version seines Vorschlages unter den Namen „Minipopolus“ publizierte, schien er seinerseits nicht zu wissen, dass das Verfahren der Planungszelle in Deutschland schon über 100 mal angewandt worden war. In beiden Fällen aber geht es darum, ausgeloste Bürgerinnen zu informieren und beratschlagen zu lassen, damit sie Empfehlungen an die Politik formulieren. Die Vermutung liegt nahe, dass die Motivationen und Erwartungen der Praxis und der Theorie sich ähneln: *Bieten sich die praktischen Experimente von Minipopuli also nicht als ein besonders geeignetes Forschungsfeld an, um die Erwartungen der Theorie zu überprüfen?*

Aus den zwei hier gestellten Fragen über Theorie und Praxis des Losverfahrens kann die generelle Forschungsfrage der Doktorarbeit hergeleitet werden: *Sind die theoretischen Vorschläge für die Wiedereinführung des Losverfahrens in die Politik bloße moderne Utopien oder haben sie das Potential, bei der Bewältigung der modernen Herausforderungen der Demokratie eine tragende Rolle einzunehmen? Kurz gefragt: Bewährt sich die Theorie in der Praxis?* Ziel der Arbeit ist es, die Vorschläge zur Einführung des Losverfahrens in der Politik anhand von real existierenden Instrumenten der Partizipation auf ihre Kohärenz und Relevanz hin zu testen.

Stand der Forschung

Zwei Veröffentlichungen haben bisher den Korpus von Texten über das Losverfahren als kohärent bezeichnet. Erstens Snider (2007), der eine *Yale School of Democratic Reform* um Dahl und Fishkin identifiziert und folgendermaßen präsentiert: „the central insight of the Yale School is that a large, randomly selected sample of American voters could be brought together to deliberate in such a way that some of the most intractable problems of America’s representative democracy could be solved“ (Snider 2007, 3). Der Artikel ist besonders interessant, weil er das Argumentationsmuster von vielen theoretischen Texten auf den Punkt bringt. Er übersieht allerdings, dass die meisten Schriften nicht aus den USA stammen (es ist

also keine *Yale School*), und dass viele Vorschläge nicht die Verteilung von beratenden Posten zum Thema haben. Diese Dimensionen werden ausführlicher in der zweiten Veröffentlichung, der Monographie von Buchstein (2009), integriert. Buchstein qualifiziert die Gesamtheit der Texte als „aleatorische Demokratietheorie“ und definiert sie als „ein normatives Projekt mit dem Ziel, die Rationalitätspotentiale des Zufallsprinzips für moderne Demokratien nutzbar zu machen“ (Buchstein 2009, 343). Diese Herangehensweise liefert eine solide Grundlage, um die erste Frage nach der Entstehung der Theorie der aleatorischen Demokratie zu beantworten.

Die Frage nach der Relevanz der Minipopuli als Testobjekt für die Erwartungen der Theorie wurde zum ersten Mal von Carson & Martin (1999) und später von Schmidt (2001), Ackermann & Fishkin (2004), Sintomer (2007), und Gastil (2000) aufgegriffen, die in ihnen sämtlich ein geeignetes Instrument für den Test der Theorie sehen. Die genannten Autorinnen stützen sich allerdings verstärkt auf der Theorie der deliberativen Demokratie, sie stellen also Fragen der Deliberation und der Partizipation und nicht die des Losverfahrens ins Zentrum ihrer Analyse. Die vorliegende Arbeit verfolgt einen anderen Ansatz und ergänzt die bisherigen Forschungen mit einer Analyse der Theorie der aleatorischen Demokratie.

Die Frage des Potentials des Losverfahrens in der Politik wird in den meisten Texten des Korpus aufgegriffen und wurde in den letzten Jahren dank der Veröffentlichung von ersten Monographien über das Thema (Goodwin 1992; Dowlen 2009; Stone 2011) verstärkt untersucht. Sie ist allerdings bisher nicht auf der Grundlage empirischer Feldforschung analysiert worden und steht deshalb im Zentrum dieser Arbeit.

Methode und Aufbau der Arbeit

Die gewählte Herangehensweise verbindet die empirisch orientierte Politikwissenschaft und die politische Theorie (Göhler 2007), um die theoretischen Erwartungen anhand von zwei empirischen Modellen zu testen. Sie setzt sich aus einer Folge von induktiven und deduktiven Momenten zusammen: Erstens wurde induktiv gearbeitet, um die Texte zu erfassen und zu klassifizieren, sowie um die ausgewählten Minipopuli empirisch zu untersuchen. Zweitens wurde die allgemeine Theorie der aleatorischen Demokratie aus der quantitativen und qualitativen Analyse der Texte deduktiv abgeleitet und die Ergebnisse der Feldforschung anhand der so konstruierten Erwartungen interpretiert. Die konkret angewandten Methoden folgen den jetzt zu

skizzierenden Leitfragen der jeweiligen Abschnitte der Arbeit.

Das erste Kapitel geht der Problematik einer Typologie des Losverfahrens nach, die die Grundlage der weiteren Arbeit liefern wird. In Anlehnung an die Theorie der Prototypen (Rosch 1973 ; 1975) – die als beste Beispiele einer lexikalischen Kategorie in einer bestimmten linguistischen Umwelt definiert werden können – werden die existierenden intrinsischen (Sher 1980 ; Goodwin 2005), prozeduralen (Bromberger & Ravis 1987 ; Elster 1987), funktionellen (Buchstein 2009) und kombinierten (Delannoï 2010 ; Sintomer 2007) Typologien ergänzt, um eine dynamische und flexible Definition des Losverfahrens und seiner Prototypen zu erstellen. Diese Arbeit wird die Klassifizierung und Einordnung der vielfältigen Formen des Losverfahrens, die in der gesamten Arbeit begegnet werden, ermöglichen.

Das zweite Kapitel widmet sich der quantitativen Analyse der Schriften über das Losverfahren anhand der Szientometrie, definiert hier als „Messung der wissenschaftlichen Aktivität in einem bestimmten Feld“ (Gingras 2008, 3). Dafür wurde zunächst die Gesamtheit der Texte, die das Losverfahren behandeln, erfasst und in einer Datenbank dokumentiert. Diese wird einer bibliometrischen Analyse unterzogen (Havemann 2009), die die Hypothese der Entstehung eines neuen kohärenten Korpus von befürwortenden Texten bestätigt.

Auf der Grundlage dieses Ergebnisses nähert sich das dritte Kapitel qualitativ der argumentativen Struktur der Texte. Dafür werden besonders diejenigen Schriften betrachtet, die sich mit der Verteilung von politischen Posten, auch Sortition genannt, befassen. Gründe dieser Fokussierung sind erstens die zentrale bibliometrische Stellung der Autorinnen dieser Vorschläge und zweitens die qualitative Feststellung, dass sie die breiteste Palette an Argumenten und Erwartungen aufweisen. Die Analyse wird dann zeigen, dass die Hypothese der Entstehung einer Theorie der aleatorischen Demokratie sich auch qualitativ bestätigen lässt. Damit wird es möglich, die Theorie auf den Prüfstand der Praxis zu stellen.

Das vierte Kapitel widmet sich dementsprechend der Identifikation eines geeigneten praktischen Forschungsfeldes. Die Untersuchung der gegenwärtigen Anwendungen des Losverfahrens sowie der Geschichte der Planungszelle und der *Citizens Jury* anhand des Ansatzes der Diffusion sozialer Innovationen (Rogers 2003) wird zeigen, dass die Kategorie der Minipopuli, insbesondere die Planungszelle und die *jury citoyen*, vielversprechende Praktiken darstellen. Erstere wegen ihrer Vorreiterrolle, ihrer Standardisierung und der Häufigkeit ihrer Anwendung; zweitere wegen ihrer Hybridisierung, ihres innovativen Charakters in Frank-

reich und ihrer Einbindung in einen anderen diskursiven Kontext als die Planungszelle (die *jury* ist in ihrer Konzeption viel näher an der Theorie der aleatorischen Demokratie). Um die Forschung zu operationalisieren werden schließlich zwei Fallbeispiele ausgewählt: das Planungszellen-Projekt „Eine neue Abfallgebührensatzung für Aachen“ von 2007 und die *jury citoyen* „évaluation de l'action régionale dans la lutte contre le changement climatique“ des *conseil régional* der Region Poitou-Charentes im Jahr 2008.

Im fünften Kapitel werden folglich die Erfüllung der Erwartungen der Theorie in Aachen und Poitiers auf der Grundlage der Auswertung einer qualitativen Studie getestet. Diese setzt sich aus vier Elementen zusammen: Zwei teilnehmenden Beobachtungen, 50 Interviews (mit Teilnehmerinnen, Organisatorinnen, Politikerinnen, Moderatorinnen, Referentinnen und Beamtinnen), drei Fragebögen (der erste direkt nach dem Einsatz der Jury in Frankreich, der zweite zwei Jahre später und der dritte drei Jahre nach dem Planungszellen-Projekt) und einer Textanalyse (Medienrezeption, Beratungen des *conseil régional* in Poitou-Charentes und des Stadtrates in Aachen, beide Bürgergutachten und interne administrative Dokumente).

Im sechsten und letzten Kapitel wird zuerst die empirische Studie kontextualisiert. Dafür werden 23 empirische Analysen von Minipopuli dem Analyseraster des fünften Kapitels unterzogen. Auf Grundlage der Ergebnisse dieses Vergleichs werden Verbesserungen am Modell „Minipopulus“ vorgeschlagen und neue Qualitätskriterien präsentiert. Anschließend wird die Kontextualisierung auf der theoretischen Ebene weitergeführt und nach Realisierungsbedingungen der Theorie der aleatorischen Demokratie in den liberalen Demokratien sowie nach der entsprechenden Forschungsagenda gefragt.

Teil 1: Die Theorie des Losverfahrens in der Politik

(Kleros)

„I would propose the creation of what might be called a mini-populus. Its members would be a group of randomly selected citizens, who would serve for a limited period: let us say a thousand citizens serving for a year, when they would be replaced with a new minipopulus. More than one minipopulus would be desirable. One might decide on the agenda of issues, while several others might each concern itself with one of the major issues. A minipopulus could exist at any level of government, national, regional, or local. [...] During their year members would be attended, again by means of telecommunications, by an advisory committee of scholars, and a staff monitored by the advisory committee. At the end of its year, a minipopulus would indicate the preference ordering of its members among the most relevant alternatives in the policy area assigned to it. A minipopulus would not be a lawmaking body, however, but would represent what the public would itself prefer if the public were as well informed as their fellow citizens in the minipopulus had become during their period of service. If decision makers were to disagree with a minipopulus, they would need to explain the reasons for their disagreement.“

Dahl (1987, 205-206).

Kapitel 1: Eine Typologie des Losverfahrens

Das Losverfahren gehört zu den Erfahrungen des Alltages: es wird beim Bingo, vor vielen Fußballspielen oder bei Lotterien angewandt. Auch im staatlich-bürokratischem Rahmen kann es eine zentrale Rolle spielen. So werden zum Beispiel die Jury-Mitglieder – auch Schöffen genannt – in vielen Ländern per Los ausgewählt. In diesem Fall verfügen die ausgewählten Bürgerinnen über eine große Verantwortung, da sie teilweise über Leben und Tod entscheiden müssen. Das Losverfahren wird, wie in der Einleitung bereits angemerkt, auch für die Verteilung von Sozialwohnungen benutzt. Auch in der Antike und im Mittelalter wurde das Losverfahren für die Auswahl wichtiger Magistraten eingesetzt. Eine solche Vielfalt wirft einer Reihe Fragen auf: was ist eigentlich das Losverfahren? Was ist seine „einfache stets komplexe Natur“ (Stone 2009, 1)? Wie unterscheidet es sich von anderen Auswahlverfahren, das heißt seine „allokative Rivale“ (Buchstein 2009, 390)? Ist es möglich eine Typologie des Losverfahrens zu entwickeln, ähnlich den Typologien des Wahlverfahrens?

Ziel dieses ersten Kapitels ist es, eine solche Typologie zu entwickeln. Dafür werde ich zuerst das Losverfahren als eine der vier Typen von Auswahlverfahren definieren und seine Besonderheit hervorheben (1 – *Was ist das Losverfahren?*). Anschließend werde ich die *Blackbox* des Auslosens öffnen und seine prozedurale Mechanik darstellen (2 – *Wie wird ausgelost?*) daraufhin wird das Verfahren wieder in seinem intellektuellen Kontext betrachtet und seine diskursive Komponente eruiert (3 – *Warum wird ausgelost? Und wie wird das Los interpretiert?*). Abschließend wird es möglich sein, „Prototypen“ des Losverfahrens zu konstruieren (4).

Losverfahren als Auswahlverfahren

„Wer bekommt was, wann und wie?“

Die Mitglieder des Rates der 500 oder *Boulé* – einer der wichtigsten Gremien der attischen Demokratie – wurden ein Mal im Jahr aus der Gesamtheit der über 30-jährigen Bürger Athens mittels eines Losverfahrens ausgewählt. Bevor sie ihre Aufgabe wahrnehmen konnten, mussten die so ausgelosten *Bouleuten* allerdings eine sogenannte *Dokimasia* vor dem austre-

tenden Rat absolvieren¹. Dabei handelte es sich um eine Prüfung, bei der sie einzeln über alle möglichen Themen ausgefragt wurden und anschließend mittels einer Handabstimmung entweder bestätigt oder abgelehnt wurden². Dieses Beispiel einer mehrstufigen Prozedur illustriert hervorragend die Problematik der Auswahl und Verteilung politischer Ressourcen, die klassischerweise als Kern der politischen Aktivität gesehen wird und von Lasswell (1935) in knapper Form zusammengefasst wurde: „*who gets what, when, and how*“. Die Ressourcen, der „*what*“ – auch Items genannt – um die es sich handelt, werden in drei Kategorien geteilt (Elster 1987, 108). Hierbei handelt es sich erstens um die Lose, die materiell (ein Computer) oder immateriell (eine Eintrittskarte zu einer Computerfachmesse) sein können³. Zweitens die Posten, die politisch oder nicht politisch sind. Die zweite Kategorie verweist auf die Arbeitsposten (Berufe, Stellen, etc). Die politischen Posten werden in der Regel in sechs Kategorien unterteilt: legislative-Gesetzgebend, legislative-Verfassungsgebend im Fall der Verfassung), exekutive (Umsetzung der Gesetze), gerichtliche (Kontrolle der Konformität der Gesetze mit der Verfassung und Sanktion im Fall der Missachtung der Gesetze), konsultative (Beratung der anderen Posteninhaber durch Deliberation) und elektive (Auswahl für andere Posten durchführen). Drittens die Entscheidungen, die als Selektion einer von mehreren Aktionskursen (Handlungsoptionen) zu verstehen sind (Abgeordnete können zum Beispiel ein Gesetz per Abstimmung oder per Los verabschieden oder ablehnen). Das Beispiel der *Bouleuten* kann dieser Unterscheidung nach als Auswahlverfahren für einen konsultativen Posten bezeichnet werden, da sie die Gesetze für die Ekklesia (die Vollversammlung) vorbereiteten. Nach dem die Frage des Items („was“ wird verteilt), befasse ich mich jetzt mit der Frage des Auswahlverfahrens („wie“ wird verteilt).

Ein Auswahlverfahren kann als Prozess bezeichnet werden, bei dem ein Set von Items auf einem einzigen reduziert wird: „moving from many options to just one“⁴. Beim vorherigen Beispiel bildete die Gesamtheit der athenischen Bürger, die über dreißig waren, das Set. Die Re-

¹ Cf. Blackwell (2003), Hansen (1999) oder Headlam-Morley (1891).

² Die Fragen konnten alle Themen betreffen.

³ Interessanterweise bedeutet im allgemeinen Gebrauch das Wort „Los“ auf Deutsch wie auf französisch gleichzeitig das Item und das Auswahlverfahren (Losverfahren). Gleiches gilt zum Beispiel mit „Mandat“, das oft als Synonym für einen Posten gilt, das durch einer Abstimmung verteilt wurde. Der Name eines Items hängt eng mit der Rezeption der Auswahlverfahren zusammen: ein positives Los wird zum Beispiel „Gut“ genannt und ein negativ empfundenenes Los wird als „Übel“ betrachtet. Eine solche Unterscheidung macht die Auswahl des Begriffes „Los“ relevant, weil es die Art von Item beschreibt, ohne es zu werten. Das Wort Objekt wurde nicht ausgewählt, weil es zu restriktiv ist (es umfasst nicht die immaterielle Lose).

⁴ Ullmann-Margalit & Morgenbesser (1977). Siehe auch Elster (1984, 76).

duktion erfolgte durch das Kombinieren von einem Losverfahren, einer Prüfung und einer Abstimmung. Die Prozedur wurde für jeden der 500 *Bouleuten* wiederholt. Wie viele Arten von Verfahren es genau gibt, wird allerdings noch diskutiert. Buchstein (2009, 232) unterscheidet sieben Methoden: „Los“, „Wahl“, „Kooptation“, „Auktion“, „strikte Rotation“, „Temporalität“ sowie „monopolisierte Zuteilung“ (die er noch einmal in verschiedene Gruppen unterteilt: Verteilung aufgrund der Basis von bestimmten „Leistungen“, „Eignungen“ oder „Bedürfnissen“). Elster (1987, 128 ff.) zählt sechs Typen von Auswahlverfahren: „Losverfahren“, „*equal physical division*“, „Allokation“ (Elster unterscheidet drei Arten: die Allokation aufgrund der „Bedürfnisse“, der „Produktivität“ oder des „Verdienstes“), „Markt“, „Warteschlange“ und der „*status*“⁵. Kornhauser & Sager (1987, 483) schlagen eine Teilung in vier Arten vor: die Abstimmung, die Allokation (Aufgrund des Verdienstes oder des Bedürfnisses), der Markt und das Auslosen. Saunders (2008, 361) differenziert zwischen drei Methoden: die Selektion, das Losverfahren und die Versteigerung. Die Kreuzung dieser Typologien ermöglicht es vier Typen zu unterscheiden: die Abstimmung (*Psephos*) (Delannoi 2003), der Markt (*Agora*), das Losverfahren (*Kleros*) und die Prüfung (*Dokimasie*). Diese Teilung in vier Verfahren muss jetzt begründet werden, in dem die Verfahren voneinander getrennt werden.

Die Besonderheiten der einzelnen Auswahlverfahren

Die *Abstimmung* grenzt sich von den anderen drei Verfahren ab, weil sie die Aggregation von individuellen Meinungen zu einer kollektiven Entscheidung als Mittel der Reduktion benutzt (Thiele 2008, 22). Bei einer Abstimmung werden Präferenzen unter der Form von Stimmen und dank eines Abrechnungsmechanismus (einfache Mehrheit, Proporz, Konsens, etc.) addiert. Daraus resultiert eine Entscheidung. Bei dem Verfahren *Markt*, bilden zwar die Präferenzen der Individuen auch die Grundlage der Entscheidung unter der Form der Nachfrage und des Angebotes. Sie werden allerdings nicht addiert sondern konfrontiert. Als Mittel der Reduktion gilt der Preis, der das Gleichgewicht zwischen den Präferenzen ausdrücken soll⁶. Bei dem Verfahren der *Prüfung* erfolgt die Reduktion mittels einer Liste von vorgesetzten

⁵ Der Begriff *Status* bleibt bei Elster (1987, 128) unklar: „There are other mechanisms too, such as queuing, rotation, or status, which I do not have the space to consider here“.

⁶ Diese können die Qualität betreffen aber auch Kriterien wie die Nachhaltigkeit, die Mode, etc. Der Preis – und nicht die Charakteristika der Items – ist im Markt der Vektor der Reduktion.

Kriterien, die erfüllt werden müssen⁷. Die bekanntesten sind die Rotation, die Geburt (Erbschaft oder Staatsangehörigkeit), das Bedürfnis, der Verdienst und die Zeit (vor allem Warteschlange). Da die relevanten Kriterien von den Akteurinnen selber definiert werden und kombinierbar sind, ist es unmöglich eine systematische Aufzählung durchzuführen.

Das Losverfahren unterscheidet sich von den drei bisher dargestellten Verfahren dadurch, dass die Transformation von den individuellen Präferenzen in kollektiven Entscheidungen den Willen der Akteure umgeht: es gibt beim Los ein Augenblick der Unbestimmtheit. Dieses Phänomen wird von Dowlen (2008, 11-30) als *blind break* bezeichnet. Stone (2010, 33) spricht von Unvorhersehbarkeit: „It is unpredictability, then, that characterizes a lottery, setting it apart from other processes“. Während bei den anderen Methoden die Akteure „das Ergebnis intentional begründen“ (Schmidt 2000, 369) verlieren sie beim Los die Kontrolle über die Prozedur. Das Los ist eine *chance device* (Alford 1958, 2) und spiegelt die Entscheidung wider, „an intentional choice to make the decision by a nonintentional mechanism“ (Elster 1987, 108). Beim Losverfahren wird also gezielt der Zufall eingesetzt. Dieser kann als „rencontre de deux chaînes causales indépendantes“ (Cournot 1851, 30) oder als nicht komprimierbare Information (Chaitin 1975) definiert werden. In diesem Sinne ist eine zufällige – auch aleatorische genannt – Nummernreihe diejenige, die nicht mit einer zusammenfassenden Formel beschrieben werden kann. Somit ist ein zufälliges Phänomen nicht vorhersehbar⁸. Das Auslosen als Auswahlverfahren stützt sich also auf die Benutzung eines aleatorischen Moment als Mittel der Reduktion.

Eine weitere Unterscheidung muss an dieser Stelle zwischen „natürliche“ und „künstliche“ Lotterien gemacht werden⁹. Beim ersten beziehen sich die Akteure lediglich auf die Anwendung des Zufalls, fixieren aber nicht die möglichen Ausgänge. Ein Beispiel für die erste Kategorie ist das Wahrsagen anhand von Eingeweide und für die zweite einen Münzeinwurf. Der Unterschied ist gewaltig, da im ersten Fall der Haruspex (Eingeweideleser) eine tief greifende Interpretationsmacht besitzt: er allein kann die zufällige Konstellation deuten und hat die

⁷ Dieses Verfahren korrespondiert zur Kategorie der Allokation bei den meisten anderen Autorinnen. Der Begriff scheint mir zu generell zu sein, da eine Allokation auch mittels eines Losverfahrens gemacht werden kann. Die Unterkategorien wie „Allokation aufgrund des Verdienstes“ oder „Allokation aufgrund der Bedürfnisse“ sind eher Kriterien, die bei einer Prüfung benutzt werden, um die Items zu verteilen.

⁸ Chaitin nimmt als Beispiel die Reihen 0101010101010101 und 011011010111100010. Die erste kann auch „09x01“ geschrieben werden, die zweite kann nicht reduziert werden. Die erste ist nicht ganz zufällig.

⁹ Die Unterscheidung ist von Aubert (1959). Elster (1987, 107) spricht von informellen und formellen Lotterien. Stone (2008, 21) nennt die Verfahren ohne festgelegte Ausgänge *lotteries with risk* und diejenigen mit definierten Ausgänge *lotteries with uncertainty*.

Macht über das Verfahren (Molino 1987, 140). Im zweiten Fall ist der Ausgang klarer und muss nicht interpretiert werden: es ist Kopf oder Zahl und die Wahrscheinlichkeit von jedem Ausgang liegt bei 50%. Daher scheint eine Unterscheidung zwischen zwei Arten von Losverfahren nötig. Auf der einen Seite stehen die künstlichen Lotterien, in denen die Akteure ihre Kontrolle über das Verfahren zurückweisen. Diese wurden in der griechischen Antike *Kleros* genannt und bildeten zum Beispiel die Grundlage für die Auswahl der *Bouleuten*. Auf der anderen Seite stehen die Lotterien, die von denselben Griechen *Kleromanteia* (Kleromantik) genannt waren und in denen eine Person für die Interpretation der Ergebnisse des zufälligen Augenblicks – des *blind breaks* – zuständig ist.

	Auswahlverfahren	Schlüssel der Reduktion	
<i>Moving from many options ...</i>	Abstimmung (<i>Psephos</i>)	Aggregation der Präferenzen durch eine Abstimmung + Abrechnungsmechanismus	<i>... to one.</i>
	Market (<i>Agora</i>)	Konfrontation der Präferenzen bis zum Gleichgewicht durch den Preis	
	Prüfung (<i>Dokimasie</i>)	Erfüllung von vorgesetzten Kriterien und eventuell Diskussion, ob die Kriterien erfüllt sind	
	Losverfahren (<i>Kleros</i>)	Aleatorisches Moment	
	Kleromantik (<i>Kleromanteia</i>)	Aleatorisches Moment + Interpretation	

Abbildung 65: Die Unterschiede zwischen den Auswahlverfahren.

Der prozedurale Block

Betrachtet man noch einmal das Beispiel der *Boulé*, muss man feststellen, dass unterschiedliche Typen von Verfahren kombiniert werden: eine Prüfung (Alter und Staatsangehörigkeit), ein Losverfahren, wieder eine Prüfung (Fragen der ausscheidenden *Bouleuten*) und eine Abstimmung. Wie ist eine solche Konstruktion zu verstehen? Kann man überhaupt noch sagen, dass die Ratsmitglieder ausgelost wurden? Ferner, müsste man sich logischerweise fragen wie die Regeln der Prüfung festgelegt wurden (warum eine *Dokimasie* statt zweimal ein Losverfahren?) und natürlich wie diese Personen ausgewählt worden sind, und mit welchem Verfahren, etc. Kurz gesagt: Es bildet sich bei Auswahlverfahren schnell eine Endlosschleife. Um dieses Problem zu umgehen, wird hier der Begriff „prozeduraler Block“ eingeführt. Dieser pragmatische Ausdruck versucht – ohne tief greifende analytische Methode – die Logik eines Verfahrens zu beschreiben und kann auch für das obige Beispiel angewandt werden:

Konkretes Verfahren	Prüfung des Alters und der Staatsangehörigkeit	Auslosung von bronzernen Schildern mit den Namen der Bürger	<i>Dokimasie</i>	Handabstimmung
Prozedur	Prüfung anhand eines biologischen und eines politischen Kriteriums	Losverfahren	Prüfung mittels einer Anhörung	Abstimmung
Prozeduraler Block	Auswahl der <i>Bouleuten</i>			

Abbildung 66 : Der prozedurale Block.

So gesehen war die Auswahl der Ratsmitglieder eine vierstufige Reduktion, die auf verschiedenen Auswahlverfahren beruhte, aber eine prozedurale Einheit rund um ein aleatorisches Moment bildete.

Blackbox Losverfahren

„A lottery allocates a benefit (sometimes called a prize) among a designated group of potential beneficiaries (candidates who comprise a pool) according to a stipulated procedure (pay-off condition).“ Kornhauser & Sager (1988, 485).

Was passiert also eigentlich wenn gelost wird? Wie viele Formen des Losens gibt es? Und kann eine Systematik in der Vielfalt der Praktiken erkannt werden? Ausgehend von der Teilung von Kornhauser & Sager (siehe Inschrift) werden sukzessiv das Item (*prize*) und das *Pool* (2.1), das aleatorische Moment, oder *Palos* (2.2) und die Bestätigung (2.3) präsentiert.

Der Pool der Items, der Ausgänge und der Kandidatinnen

Die erste Etappe eines Losverfahrens besteht in der Regel, wie schon oben angesprochen, in der Festlegung der zur verteilenden Items und der möglichen Ausgänge. Bei einem (6 seitigen) Würfelwurf für die Besetzung eines Vereinsvorstandes (Item) sind zum Beispiel die Optionen 1, 2, 3, 4, 5 und 6 möglich. Die Ausgänge könnten so festgelegt sein, dass gerade Zahlen ein positives und ungerade Zahlen ein negatives Ergebnis bedeuten (Ausgang).

Die zweite Etappe besteht in der Festlegung der „Losberechtigten“ (Buchstein 2000, 170). Obwohl ein Losverfahren ohne Vorabbegrenzung der Kandidatinnen denkbar ist, scheint ein solches Verfahren nicht zu existieren¹⁰. In der Tat gibt es immer eine *ex ante* Prüfung ent-

¹⁰ Elster (1989, 67-68) bringt es auf dem Punkt: „I know of no instance of social lotteries without some prese-

lang von Kriterien, die hier deduktiv vorgestellt werden und eine globale „Qualifikationsschwelle“ darstellen¹¹:

1. Obligatorische vs. freiwillige Teilnahme: müssen oder können die Losberechtigten (egal ob Menschen oder Gegenstände) teilnehmen? Je verbindlicher die Teilnahme, desto niedriger die Qualifikationsschwelle.
2. Alle, einige, eins: die aristotelische Trilogie kann hier angewendet werden. Je mehr Items teilnehmen, desto niedriger die Qualifikationsschwelle.
3. Angeborene vs. erworbene Qualifikation. Im ersten Fall handelt es sich um intrinsische Charakteristika (Mann, Frau, klein, groß) und im zweiten um mit der Zeit gewonnenen Eigenschaften (zum Beispiel eine Geldsumme, um ein Teilnahmerecht zu kaufen).
4. Passive vs. aktive Teilnahme: im ersten Fall wird das Item ohne große Anstrengung im Pool integriert (Die nordamerikanische Jury) und im zweiten muss es sich bewerben (Universitätsplätze). Je passiver die Einbeziehung, desto niedriger die Schwelle.

Das aleatorische Moment, oder *Palos*

„Deux termes grecs anciens désignent le tirage au sort : cléros et palos. Cléros s'applique à la fois à l'objet servant au tirage au sort, au tirage lui-même, à ce qui est attribué par le tirage et, tout particulièrement, à la part de propriété et plus encore à celle que l'on reçoit en héritage. Les étymologistes le rattachent à un radical cla, signifiant la brisure, de sorte que cléros désignerait matériellement un morceau de bois. Palos, lui, procède d'une racine pe/ol signifiant agiter si bien que si l'un des noms provient de l'objet utilisé et couvre tout le champ sémantique, l'autre fait d'abord référence à l'acte du tirage.“ (Pralon 1987, 151).

Im Vorhinein wurde der unvorhersehbare Augenblick als Besonderheit des Losverfahrens identifiziert und mit Pralon als *Palos* – Akt des Ziehens – benannt. In jedem Losverfahren einigen sich die Akteure auf die Konturen des *Palos* und bestimmen wie viel Unvorhersehbarkeit es enthalten soll. Es gibt drei Stufen des Eingriffes:

1. Das reine Los, in dem die Akteure ihre Kontrolle in dem Augenblick abgeben, in dem die Items, die Ausgänge und der Pool fixiert worden sind. Für eine Wahl von 10 Repräsentantinnen könnte man zum Beispiel eine Urne benutzen, mit schwarzen und weißen Kugeln. Wer eine weiße zieht, wird gewählt.

lection or postselection scrutiny on the basis of need, merit, and the like.”

¹¹ Also je niedriger die Eintrittsschwelle desto mehr Leute kommen in den Pool.

2. Das gewichtete Los, mit dem die Mitstreiter die Wahrscheinlichkeit eines bestimmten Ergebnis bewusst erhöhen können. Im vorherigen Beispiel könnte man die Auswahl von Frauen fördern wollen und dementsprechend jede Frau zwei, drei, oder vier mal ziehen lassen.
3. Das Los mit Quoten (Elster 1989, 96-97). In diesem Fall wollen die Akteure noch tiefer in den *Palos* eingreifen und legen Vorgaben fest. Eine Frauen-Quote von genau 50% (Parität) würde zum Beispiel bedeuten, dass sobald fünf Männer eine weiße Kugel gezogen haben, nur noch Frauen ziehen dürfen, und umgekehrt, wenn schon fünf Frauen ausgewählt worden sind.

Das gewichtete Los und das Los mit Quoten sind unterschiedlicher als es scheint. Im ersten Fall kann es passieren, dass trotz Gewichtung 10 Männer gewählt werden. Im zweiten kann ein solcher Fall nicht eintreten, da der Zufall keine Rolle bei der Frage Männer/Frauen spielt (man weiß von vorne rein, dass 5 Frauen und 5 Männer ausgewählt werden). Das Losverfahren ist also partiell deterministisch und nähert sich den drei anderen Auswahlverfahren (*Psephos*, *Agora* und *Dokimasia*). Es ist allerdings nicht ganz deterministisch, weil man nicht wissen kann, welche Frauen und welche Männer als Individuen ausgelost werden (man weiß, dass 5 Frauen ausgewählt werden aber man kann nicht sagen ob es Frau A, B, C, D und E oder von Frau X, Y, Z, A und B sein wird) und wer zuerst ausgewählt wird (ist Frau A zuerst oder Frau B). Beide Fragen sind relevant, wenn die zu verteilende Items nicht gleich sind.

Die Kontrolle der Akteure über das Verfahren hängt auch von dem Grad der Formalisierung ab. Angenommen, eine Fahrerin hat sich verfahren und will bei der nächsten Kreuzung per Los entscheiden, ob sie links oder rechts abbiegen soll. Sie kann das erste Auto der Marke X beobachten und dementsprechend handeln (in die Richtung zu biegen, aus der das erste Auto kommt), eine Münze werfen (Kopf links und Zahl rechts) oder auch ein Zufallsgenerator benutzen (gerade Zahl links und ungerade rechts). Diese Möglichkeiten bilden Stufen der Formalisierung. Im ersten Beispiel hat man mit einem epistemischen Losverfahren zu tun (Elster 2000, 242). Es reicht aus, wenn das Verfahren den Eindruck vermittelt, dass es zufällig ist, muss aber nicht equiprobabilistisch sein. Wenn zum Beispiel eine Fabrik der Marke X links von der Kreuzung ist und eine Garage in dem diese Autos verkauft wurde sich rechts befindet, ist die Wahrscheinlichkeit sehr hoch, dass das X Auto von links kommen wird. Es handelt sich nicht um ein gleich gewichtetes Los (*equiprobable lottery*), aber dies ist für die Fahrerin nicht relevant.

Der Zufallsgenerator dagegen wird ausdrücklich benutzt, um eine Lotterie mit einem gleich gewichtetem Los durchzuführen. Das Instrument wurde extra dafür konzipiert und weist einen hohen Grad an Formalisierung auf (Ekeland 1991, 20-37). Mit dem Einsatz von solchen Mitteln will man bewusst die Präferenzen der Mitstreiterinnen ausschalten und den zufälligen Augenblick seine Rolle spielen lassen.

Der Münzwurf bildet eine Art Kompromiss. Das Instrument wird auch bewusst angewandt, weil es eine 50% Wahrscheinlichkeit ermöglicht. Es ist aber nicht primär Zweck des Geld Instrument eines Losverfahrens zu sein und ist damit mathematisch gesehen weniger zuverlässig als ein dezidiertes Instrument (eine Münze produziert aufgrund seiner Physik nicht eine genaue 50% Wahrscheinlichkeit und ist außerdem einfacher zu manipulieren).

Die Formalisierung ist aus drei Gründen wichtig. Erstens, weil es eine Möglichkeit darstellt, den *Palos* – den Akt des Ziehens – zu kontrollieren und zu manipulieren (Münzwurf kann kontrolliert werden). Zweitens, weil es die Intention hinter dem Prozess verrät. Als die Athener die *kleroteria* (Losmaschine) entwickelten und die Florentiner die *imborsione* (Säcke mit den Namen der Kandidatinnen für eine Auslosung) konzipierten, wollten sie ganz bewusst und in einer unbestreitbaren Weise die Entscheidung außerhalb der Kontrolle der Akteure setzen. Drittens, weil die Frage der epistemischen Losverfahren oft nicht bewusst ist und zur Verzerrungen in dem Ergebnis des Losverfahrens münden kann: wenn zum Beispiel eine repräsentative Auswahl der Bevölkerung gezogen werden muss, reicht ein scheinbarer Zufall nicht¹².

Die Bestätigung

Nach dem *Palos* findet noch eine weitere Etappe der Bestätigung statt (Delannoi 2003). Es wurde unterstrichen, dass die *Bouleuten* die *Dokimasia* bestehen mussten. Eine solche Kontrolle *ex post* gleicht einer zusätzlichen Einfügung von Determinismus ins *Palos*. Bei der Abstimmung für die *Boulé* konnten die austretenden Mitglieder die ausgelosten Kandidaten ablehnen. Diese Kontrolle ist extrem interessant, weil sie eine *ex post* und retroaktive Korrektur des aleatorischen Moment ist: sie kann die Unvorhersehbarkeit im Nachhinein zunichte machen.

Weiterhin verfügen die Kandidatinnen manchmal auch über einen bestimmten Grad an Einfluss, der in drei grobe Kategorien fallen kann. Erstens, die Ablehnung (Elster 1990,78): Manchmal können die ausgewählten Kandidatinnen ihre Teilnahme verweigern, zum Beispiel

¹² Diese Problematik wird im sechsten Kapitel (, S. 537) konkret angesprochen.

bei den Planungszellen. Zweitens, der Widerspruch: In Sardinien werden die verschiedenen Teile einer Erbschaft per Los verteilt (Carosso 1987, 286). Die Kinder müssen daran teilnehmen, haben also kein Recht auf Ablehnung. Sie dürfen allerdings bis zu dreimal Widerspruch einlegen. In dem Fall wird das Los wieder gezogen. Drittens, die Vertretung: Im 19. Jahrhundert erfolgte die Konskription in Frankreich mittels eines Losverfahrens, bei der die Ausgewählten eine Vertretung finden konnten (Bohigas 1968). Sie konnten sich dann freikaufen.

Das Los im Kontext: Rechtfertigung und Rezeption des Verfahrens

„Les procédures aléatoires dans la culture sont en même temps des manipulations matérielles et des stratégies intellectuelles“ (Molino 1987, 141).

In der politischen Praxis ist das Losverfahren in einem intellektuellen Kontext eingebunden, der sich aus einem Diskurs über das Los (3.1) und einer Rezeption des aleatorischen Momentes (3.2) zusammensetzt.

Pro und kontra *Kleros*: die Rechtfertigung des Losverfahrens

Auf der Basis einer induktiven Literaturanalyse¹³ werden hier die „reasons for“ und „reasons against“ (Engelstad, 1989) des Losverfahrens zusammengetragen¹⁴. Da es sich hier um eine Vorstellung der Argumente aus der Sicht der Akteure handelt, müssen die Argumente nicht auf ihrer Richtigkeit geprüft werden¹⁵.

Gleichheit, Fairness, Gerechtigkeit

Das zentralste Argument für das Losverfahren ist die Gleichheit (Goodwin 2005, 44), die entweder prozedural (Gleichheit der Chancen) oder substantiell (Tendenz zur Gleichheit der Ergebnisse, wenn das Losverfahren wiederholt wird) verstanden werden kann. Durch den Ein-

¹³ Es wurde hauptsächlich mit den Texten von Buchstein (2009), Delannoi (2010), Elster (1987), Engelstad (1989), Goodwin (2005), Schmidt (2000) und Sintomer (2007) gearbeitet.

¹⁴ Goodwin (2005, 51) spricht von „theoretical arguments for and against using sortition as the basis for social distribution“, Buchstein (2009, 295) von „funktionalen Argumente für und gegen Lotterien“ und Elster (1987, 159) von „normative justifications.“

¹⁵ Das Argument der Gleichheit der Chancen ist zum Beispiel mathematisch falsch wenn das Losverfahren mit Quoten gemacht wird. Es kann aber trotzdem im Diskurs verwendet werden.

satz des Loses kann auch eine Gleichheit kreiert werden, die vorher nicht existiert¹⁶, da das Losverfahren die soziale Positionen, Wünsche, Bedürfnisse und Verdienste der Teilnehmerinnen ignoriert (Goodwin 2005, 56). Dadurch kann auch mehr Gerechtigkeit und Fairness erreicht werden¹⁷: Die regelmäßige Neuverteilung der sozialen und ökonomischen Rollen würde so die ungerechteste Lotterie, die der Geburt, relativieren¹⁸. Für die Befürworterinnen einer geometrischen Sicht der Gerechtigkeit, die auf dem Prinzip „to each according to contribution“ sich stützt (Elster 1987, 170), stellt das Losverfahren im Gegenteil „a denial of man’s humanity“¹⁹ und eine Ignoranz der natürlichen Unterschiede zwischen den Menschen. Diese Debatte stellt, historisch gesehen, den Drehpunkt der meisten Diskussion über das Losverfahren in der Politik dar und reicht von der attischen Antike bis zum heutigen Tag²⁰.

Unvorhersehbarkeit

Befürworterinnen und Gegnerinnen des Losverfahrens sind sich über die Tatsache einig, dass das Ergebnis eines Losverfahrens unvorhersehbar ist. Für die ersten ist es eine positive Eigenschaft, da es die Anreize für Manipulationsversuche, Korruption und strategischen Handlungen senkt (Lockard 2003 ; Vergne 2006). Für die zweiten spiegelt es die willkürliche Natur des Loses und exponiert die Leute zu „high degree of risk and uncertainty“ (Goodwin (2005, 78). Es ist somit mit einer liberalen Gesellschaft inkompatibel, die auf dem Prinzip des Verdienstes aufgebaut ist: „people become passive recipients of equal chances rather than active seekers of equal opportunities“ (Fishkin 1980, 112).

Kostenersparnis

Das Argument lautet, dass das Losverfahren *ceteris paribus* schneller und einfacher als die an-

¹⁶ Das Los wird benutzt „weil die natürlich doch bestehenden Unterschiede keine Rolle spielen sollen“ (Schmidt 2000, 364).

¹⁷ Broome (1984, 40): „Randomness appears to be a way of bringing some fairness into an inherently unfair situation.“ Siehe auch Goodwin (2005, 122): „the justification for adopting the lottery as a distributive procedure rests on the choice of equality as the proper basis for socially just distribution.“

¹⁸ Goodwin (1984, 192) : „However, the problem for liberalism is that the biggest chance distribution of all takes place when we are born and is beyond our control - the distribution of health, beauty, intelligence and other natural endowments. In societies where a strong class system operates, social status can also be regarded as a ‘natural’ endowment. Under these circumstances, a merit-based system of social justice tends merely to reinforce natural advantages or disadvantages.“

¹⁹ Wolfle (1970, 1201) : „each man is reduced to a cipher, distinguished from other ciphers only by the uniqueness of the combination of digits that identify his records in a growing number of office files.“

²⁰ Über die Antike, siehe Buchstein (2009), über die heutige Diskussion siehe Kapitel 3, , S. 488.

deren Auswahlverfahren ist (Broome 1984, 40 ; Delannoi 2010, 18 ; Schmidt 2000, 367). Auslosen lohnt sich, sobald die Kosten für die Einordnung der Alternativen, das Nutzen der Auswahl der eigentlichen besten Alternative übertrifft (Bunting 2006, 168)²¹. Das Losverfahren ist außerdem treffsicher: „was immer das Problem, die Entscheidung folgt auf dem Fuße und ist eindeutig. Sind die Würfel einmal gefallen, wissen alle Beteiligten unmittelbar, was nun zu tun oder welches ihr Los ist“ (Schmidt 2000, 367) und man spart sich unendliche Diskussionen und Interpretationen.

Das Gegenargument nennt die versteckten Kosten des Verfahrens. Das Auslosen ist weder deliberativ (Buchstein 2000, 99) noch aggregativ: Es kann lediglich die Symptome und nicht die Ursachen der Allokationsprobleme lösen. Weiterhin führt es zu einer suboptimalen Verteilung der Ressourcen. In einer Joblotterie könnte zum Beispiel eine geniale Biologin, eine Stelle als Dirigentin ziehen. Die Gesellschaft würde in diesem Fall eine geniale Biologin verlieren und keine gute Dirigentin gewinnen (Engelstad 1989, 32).

Rationalität zweiter Ordnung

„In seiner reinsten Form erscheint das Auxiliarmotiv beim Lösen. Wer durch Einsicht nicht mehr imstande ist, sich für eine von mehreren Handlungsweisen zu entscheiden, kann das Los zur Hilfe rufen, oder, was dasselbe ist, in formloser Weise erklären, er tue eben „irgend etwas.“ (Neurath 1913, 63).

Neurath folgend kann man ausführen, dass das Los metarational ist. Es ermöglicht eine Entscheidung, wenn die menschliche Rationalität an ihre Grenzen stößt. Es ermöglicht weiterhin, die „Pseudorationalität“ (Neurath), das heißt den Glauben an die Unendlichkeit der menschlichen Rationalität umzugehen. Das Losverfahren kann auch als rationales Verfahren gelten, wenn die verschiedenen Alternativen nicht voneinander zu trennen sind und es ist unwichtig, welche Alternative ausgewählt wird (Elster nimmt als Beispiel die Auswahl einer Suppendose, gleiche Marke, gleiche Sorte, in einem Regal im Supermarkt. Für ihn wäre es irrational, nicht zufällig auszuwählen).

Das Gegenargument basiert auf derselben Rationalität. Das Losverfahren zu benutzen wäre eine „Abdankung der moralischen Verantwortlichkeit“ (Bellio 1980, 255). Wenn die Rationalität nicht mehr die Grundlage der Entscheidung darstellt, wird jede Verantwortlichkeit ab-

²¹ Im 20. Jahrhundert wurde dieses Argument hauptsächlich von den Anhängerinnen der *rational choice theory* entwickelt.

gegeben und der Willkür des Loses ausgeliefert: „All reference of public questions and elections to lot includes in it one of two evils, moral imbecility or cowardice [...] There is no alternative that can be offered to our choice that does not include in it a better and a worse“ (Godwin 1793, VI, 10).

Exteriorität

„Le sort est une façon d'élire qui n'afflige personne ; il laisse à chaque citoyen une espérance raisonnable de servir sa patrie.“ (Montesquieu, de l'Esprit des Lois, 2, 2).

Der Begriff Exteriorität bedeutet, dass „keiner“ die Wahl trifft und diese Tatsache kann als positive Eigenschaft des Losverfahrens gesehen werden, da die Verbindung zwischen Präferenz und Ergebnis nicht gegeben ist²². Die Ausgelosten können nicht mit ihrer Wahl prahlen, die Organisatoren nicht für die Wahl verantwortlich gemacht werden: „Sortition eliminates the feeling of entitlement that comes from election or selection by merit“ (Goodwin 1999, 20).

Die Exteriorität bedeutet aber, dass es keine *accountability* geben kann: es ist nicht möglich für die Entscheidungen, selbst wenn sie unangenehm sind, jemanden zur Verantwortung zu ziehen. Außerdem wird beim Los rein quantitativ bewertet: die Qualität der Items wird nicht bewertet und nicht zwangsläufig die am besten geeignete Person wird ausgelost.

Unparteilichkeit

„Per sperencia tenim vist que los regiments dits de sort y de sach conferen mes al bon viure, saludable regimen e administració des les ciutats y viles que los altres regimens que fer se acostumen per elecció, perco com son mes continus y iguals, passífichs y apartats de tota passió.“ Ferdinand II²³.

Da das Losverfahren keinen Willen und keine Präferenzen hat, bleibt es unparteiisch, neutral und außerhalb der Manipulationsversuche. Dowlen (2008, 15) fasst diese Eigenschaft unter dem Begriff der Arationalität. Stone (2009, 377) nennt es *sanitizing effect*. Bei einem Losverfahren werden weder die guten noch die schlechten Gründe betrachtet: das Verfahren

²² In manchen Fällen wird der „keiner“ als „jemand extern“ interpretiert, ein Gott oder der Schicksal zum Beispiel. Siehe unten, S. 454 für mehr Details.

²³ Zitiert in Regla (1972, 132).

besitzt eine hohe „prozedurale Autonomie“ im systemischen Sinne (Buchstein 2009, 299) und die ist Strategie gesichert²⁴.

Das Losverfahren kann aber auch als parteiisch betrachtet werden, weil sie die mathematische Gleichheit über die Bedürfnisse und Verdienste bevorzugt; sie untergräbt somit die Gerechtigkeit (Goodwin 2005, 56; Wolfle 1970, 1201). Selbst wenn diese sich manchmal rechtfertigen lässt, stellt das Losverfahren lediglich eine Maske über eine parteiische Entscheidung, die vorher gefallen ist, dar : „casting lots is deceptive because, although lotteries purport to be random, they are frequently preceded by non-random decisions that result in important distributional effects that the lottery masks.“ (Brown 2005, 8)

Rotation

Wenn das Losverfahren mehrfach aus dem selben Pool angewandt wird, entsteht eine Rotation. Diese entspricht dem Ideal der aristotelischen „regieren und regiert werden“ (Manin 1996, 43-45), sie dämpft die Monopolisierung der Macht und der Ressourcen durch eine Gruppe und mindert die Verschwörungsanreize: Die Verschwörer von heute sind die regierende von Morgen (Engelstad 1989, 30). Es entsteht eine Logik der reflexiven Wechselseitigkeit : „submit to what you choose and choose only that to which you yourself would willingly submit“ (Goodwin 2005, 124).

Die Rotation kann auch als negative Eigenschaft betrachtet werden, da sie die Stabilität des Systems infrage stellt. Die Entscheidungsträgerinnen wechseln ständig und tragen eine viel niedrigere Verantwortlichkeit (keine *accountability*) als bei anderen Verfahren. Sie sind dadurch einfacher zu bestechen.

Erstellen einer Stichprobe – Repräsentativität

Wenn eine Gruppe von Items per Los verteilt wird, erstellt man eine repräsentative Auswahl, dessen Repräsentativität von der Form der prozeduralen Mechanik abhängt²⁵. Diese Funktion des Loses wird als positiv betrachtet, weil sie es ermöglicht Aussagen über die ganze Bevölke-

²⁴ Das Wort *strategy proof* stammt aus der *public choice theory* und bedeutet, dass bei einem Los die Akteure kein Interesse haben „strategische“ (das heißt nicht die eigentlichen) Präferenzen zu formulieren, um eine Abstimmung zu gewinnen (siehe Kap. 2, , S. 469).

²⁵ Die Qualität der Repräsentativität hängt von der Größe der Ausgangsgesamtheit (je mehr desto besser bis das Gesetz der großen Zahlen in Kraft tritt), die Formalisierung des Verfahrens (Zufallsgenerator ist besser als das epistemisches Los) und die Anwendung von Korrekturmaßnahmen. Quoten können die Repräsentativität erhöhen aber auch mindern.

rung zu treffen, ohne sie ganz untersucht zu haben. Sie ist moderner Natur, da sie auf der Statistik basiert (Schwartz 1991, 18). Die Befürworterinnen des Losverfahrens in der Politik, die in den nächsten Kapiteln detailliert vorgestellt werden, betrachten diese Rechtfertigung als stärkstes Argument für das Zufallsprinzip.

Die Gegnerinnen des Losverfahrens unterstreichen ihrerseits, dass ein schlecht durchgeführter *Palos* eine ungenügende Repräsentativität produziert. Sie argumentieren außerdem, dass die Repräsentativität lange nicht einer politischen Repräsentation gleichzusetzen ist. Diese Debatte wird in den Kapiteln 3 bis 6 näher betrachtet.

Prozedurale Prävention

Hier wird die Anwendung des Losverfahrens angedroht, damit die Mitstreiterinnen sich auf einer anderen Weise verständigen oder agieren, bevor das Losverfahren zum Einsatz kommt. Als Beispiel wird gerne das Sorgerecht für Kinder angeführt (Mnookin 1975, 290) : „The effect on negotiation would depend on each parent’s risk preferences and on how much each wanted the child. Because each parent would face a 50 per cent chance of losing, this might encourage private compromise if both wanted the child and were very risk-averse.“

Dieses Argument wird insofern in Frage gestellt, als es risikoscheue Menschen voraussetze, die es nicht zwangsläufig gibt. So können die Eltern sich eher für ein Losverfahren entscheiden, weil sie an ihre Chancen glauben (Duxbury 1999, 129-130) oder weil sie lieber ein Losverfahren als eine lange Diskussion haben wollen (Mnookin 1975, 291).

Heuristischer Wert

Dieses Argument lautet, dass das Losverfahren ermöglicht eine reelle Präferenz zu entdecken: Erst dadurch, dass ich auslose, entdecke ich, welche meine eigentliche und unbewusste Präferenz war (Duxbury 1999, 159). Das Argument wird kritisiert, weil es eine weitere Form der Abdankung der Rationalität und eine Denkfaulheit darstellt.

Einbeziehung und Ausgrenzung

Das Losverfahren kann eine positive Rolle der faktischen und/oder symbolischen Einbeziehung spielen, da alle Losberechtigten eine Chance bekommen, ausgewählt zu werden oder es zumindest glauben. Im Florenz der Renaissance wurde ein Teil der Stadtmagistraten anhand

der *scrutini* ausgewählt. Dieser bestand erstens aus der Nominierung von losberechtigten Kandidaten und zweitens aus einem Losverfahren. Die Auswahl der ersten Etappe war geheim und die nicht berücksichtigten Kandidaten wussten nicht, dass sie nicht bei dem Losverfahren teilnehmen würden. Obwohl sie faktisch abgegrenzt waren, konnten sie trotzdem den Eindruck gewinnen, teilzuhaben und eine Chance zu erhalten, was zu einer symbolischen Einbeziehung führte (Elster 1987, 140; Dowlen 2008, 95). Für die Kandidaten hatte das Losverfahren eine faktische Einbeziehung zur Konsequenz.

Eine solche Einbeziehung stellt zwei Probleme dar: Sie kann symbolisch bleiben und bedeutet gleichzeitig die arbiträre Ausgrenzung der nicht Ausgelosten.

Die Interpretation des Zufälligen und die Rezeption des Losverfahrens

Die Akteurinnen streiten sich also um die Natur und die Effekte des Losverfahrens. Sie deu-



Abbildung 67: Fortuna.
Quelle: Wikimedia

ten auch die Prozedur anhand ihres Weltbildes und interpretieren das aleatorische Moment, den Zufall, auf verschiedene Art und Weise, wie Molino (1987, 137) es unterstrichen hat: „Ainsi s’introduit nécessairement dans l’analyse le système de pensée qui est le nôtre et se pose le problème de la validité de notre découpage : ce que nous appelons hasard apparaît-il proprement comme tel aux yeux de ceux dont nous analysons les pratiques et les institutions ?“ Schematisch gesehen kann man drei Muster identifizieren. Erstens kann der Zufall als „the revelation of God’s will“ (Elster 1987, 117) gesehen werden. Es gäbe also kein aleatorisches Moment sondern eine Finalität, die man personifizieren (die Göttin Fortuna, cf. Abbildung 3) und entdecken kann (durch die *Mantiké*, das Vorhersagen).

Das zweite Muster leugnet auch die Existenz des Zufälligen und betrachtet dieses als eine deterministische Kausalkette, die verstanden werden kann. Der Zufall ist nur das Ergebnis eines Informationsmangels und es ist theoretisch möglich, alle Ereignisse zu erklären²⁶.

Das dritte Muster beruht auf einer probabilistischen Interpretation des Zufälligen (Bromberger 1987, 129). Sie betrachtet die Welt als nicht deterministisch und rezipiert das Losverfahren als Ergebnis einer statistischen Wahrscheinlichkeitsrechnung ohne jegliche Finalität.

Das dritte Muster beruht auf einer probabilistischen Interpretation des Zufälligen (Bromberger 1987, 129). Sie betrachtet die Welt als nicht deterministisch und rezipiert das Losverfahren als Ergebnis einer statistischen Wahrscheinlichkeitsrechnung ohne jegliche Finalität.

²⁶ In den Wörtern von Voltaire (1766, XIII): „On sait que le hasard n’est rien. Nous avons inventé ce mot pour exprimer l’effet connu de toute cause inconnue.“

Historisch gesehen scheint das erste Rezeptionsmuster von der Antike bis zum 18. Jahrhundert eine dominante Rolle gespielt zu haben²⁷. Das zweite Muster hat sich ab der Erfindung der „Geometrie des Zufalls“ (Schwartz 1999, 17) entwickelt und ist das Paradigma der Wissenschaft geworden (Molino 1987, 138) bevor es im 20. Jahrhundert radikal in Frage gestellt und schrittweise durch das dritte Muster ersetzt wurde²⁸. Die drei Muster sind allerdings weder exklusiv noch sukzessiv. In der politischen Praxis mischen sich oft die deterministische und probabilistische Rezeption, selbst wenn eindeutig ist, dass man es mit einem formalisierten Los zu tun hat²⁹. Außerdem ist die historische Entwicklung nicht linear. Es gibt zum Beispiel viele Gründe zu der Annahme, dass die Athener der Antike selber einen Unterschied machten zwischen religiöse und zivile Anwendungen des Losverfahrens³⁰.

Die Existenz solcher Interpretationsmuster nimmt eine zentrale Rolle im Diskurs um das Verfahren ein und bestimmt teilweise die Häufigkeit und die Möglichkeit seines Einsatzes: so wurde zum Beispiel die Anwendung des Loses lange von der katholischen Kirche verboten, weil es für die damaligen Akteure eine Intervention von Gott verlangte. Die Frage der Legalität oder Illegalität des Losverfahrens hat eine ganze Reihe von Kontroversen verursacht (Aquino, *de sortibus*; Gataker 1619). Goodwin (2005, 170) unterstricht: „religious belief and the work ethic have united to generate an opposition to lotteries which can still, at times, be virulent.“ Die psychologische Interpretation des Zufalls kann also die Anwendung des Losverfahrens in der Politik fördern oder hindern³¹.

Prototypen des Losverfahrens

²⁷ Eckhoff (1989, 18): „no doubt, the official interpretation of [...] lotteries in ancient Israel was that decisions were left to god.“

²⁸ Brown (2005, 24): „In modern times, the general perception of the lot as a method of discerning God’s intentions has been replaced by a more analytically critical interpretation of casting lots and of randomization as merely one of several decision-making devices.“

²⁹ Siehe die Artikel von Lerner & Miller (1978) oder Rubin & Peplau (1973) über die Reaktionen auf dem amerikanischen *Draft*. Für die Organisatoren handelte es sich um eine statistische Operation, die konskripten deuteten dagegen ihr Auswahl als Konsequenz ihrer Handlung und mit Begriffen wie Schicksal.

³⁰ Siehe Ehrenberg (1927, 1462), Staveley (1972, 56), Dowlen (2008, 33-34) oder Buchstein (2009, 104-108). Die akademische Diskussion über das Losverfahren in der Politik unterliegt auch Interpretationsmustern. So wurde bis Ende des 19. Jahrhundert der attische *Kleros* als religiöses Phänomen betrachtet, bevor er mehr und mehr als säkulares und rein politisches Instrument analysiert wurde.

³¹ Über die Konsequenzen dieses Aspektes des Losverfahrens auf die Verbreitung der Theorie und Praxis der aleatorischen Demokratie, siehe Kapitel 6, , S. 541.

Übersicht der existierenden Typologien

Intrinsische, prozedurale und funktionale Taxonomie

Es konnten in der Literatur 16 Typologien identifiziert werden, die vier Ansätze verfolgen. Die Autoren der ersten Gruppe ordnen die Prozedur ihrer Natur nach und bilden intrinsische Typologien. Sie unterscheiden zum Beispiel zwischen natürliche und nicht natürliche Losverfahren (Stone 2006)³², oder suchen die Grenzlinie zwischen fairen und unfairen Lotterien (Sher 1980; Kornhauser & Sager 1989; Stone 2006). Diese Typologien sind sehr wichtig, übersehen allerdings, dass das Losverfahren größtenteils von außen definiert wird, und dass seine Fairness sehr von anderen Faktoren abhängig ist.

Die zweite Gruppe von Typologien setzt den Akzent auf den prozeduralen Aspekt und das Losverfahren wird seiner Anwendungen (was?) und seiner Form (wie?) nach eingeordnet. So unterscheiden Bromberger & Ravis (1987, 130-135) zwischen „Glücks- und Geldspiele“ und „politische Losverfahren“³³. Elster (1987 und 1989, 78 ff.) zieht eine erste Linie zwischen individuellen und kollektiven Losverfahren. Er unterscheidet drei allgemeine (Posten, Ressourcen und Güter) und sechs politische Anwendungen (*choice of representatives, choice of laws, choice of whom to prosecute under laws, choice of judge or jurors, choice of verdict and sentence*). Dowlen (2008, 215-232) identifiziert drei Umbruchstellen. Die erste, historische, zwischen antike-demokratische und mittelalterliche-republikanische Anwendungen. Die zweite, systemische, zwischen den politischen Körperschaften in der das Losverfahren das Standardverfahren war und diejenigen in der es am Rande angewendet wurde. Die dritte, prozedurale, zwischen *strong uses*, in der die „Arationalität“ des Loses unumgänglich ist und aktiv gesucht wird und *weak uses*, in der diese Charakteristik weder nötig noch richtig gewollt ist oder in Widerspruch mit anderen Prinzipien steht (Dowlen 2008, 11). Diese Typologien sind zentral für das Verständnis des Losverfahrens, vernachlässigen aber teilweise die diskursive Komponente der Prozedur. Diese stellt die Grundlage der dritten Reihe von Typologien, die eine funktionalistische Herangehensweise haben. Aubert (1959) unterscheidet vier Funktionen: die Kommunikation, die Innovation und die Kreativität, die Repräsentativität und die Gleichheit und die Gerechtigkeit. Wasserman (1996) identifiziert drei Funktionen: die Chancengleich-

³² Siehe auch oben S. 41.

³³ Im ersten Fall nehmen die „Spieler“ freiwillig teil, beteiligen sich mit einem Spieleinsatz, und können jederzeit aussteigen. Die „Akteure“ der politischen Losverfahren nicht unbedingt.

heit, die Prophylaxe (keine Gründe werden betrachtet) und die „expressive“ Funktion (durch ein Losverfahren kann man eine Gleichheit der Chancen bekunden). Buchstein (2009, 295-335) hat eine „Typologie mit sieben Argumentationsfiguren, die sich einzeln oder in Bündeln zu Gunsten des Loses vorbringen lassen“ vorgestellt und mit einer „Kaskade kritischer Einwände“ konfrontiert: „das Los ist ein neutraler und verfahrensautonomer Mechanismus (1), es ist unbedingt treffsicher (2), es ist kostengünstig (3), es entlastet Entscheidungsträger und Entscheidungsunterworfenen (4), es erzeugt Kreativität und produktive Unsicherheiten (5), es schafft gesellschaftliche Stabilität (6) und es verfügt über eine Art Rationalität zweiter Ordnung, die in bestimmten Situationen eine Entscheidung überhaupt erst möglich macht (7)“. Diese Taxonomien haben zwei Grenzen: erstens spiegeln sie die Schwäche der prozeduralen Typologien, da sie sich auf den funktionalen Aspekt konzentrieren und die materielle Operation im Hintergrund lassen. Zweitens vernachlässigen sie die interpretative Dimension des Loses³⁴.

Gekreuzte Typologien

„With regard to them [lots], we must consider the place the lot has among things, what the end of lots is, their mode, their power, and whether, in accordance with the teaching of the Christian religion, it is permissible for them to be used.“ (Thomas von Aquin, De Sortibus).

In seinem *De Sortibus* kreuzt Thomas von Aquin also eine prozedurale (*the place the lots has among things* und *their mode*), eine funktionale (*what the end of lots is*) und eine interpretative (*whether it is permissible*) Herangehensweise. Prozedural gesehen unterscheidet er zwischen Methoden wie der Vision, der Prophezeiung, der Nekromantie, die *geneatics* (*calculators of nativities*), die Auspizien, etc. (Kapitel 3). Die funktionale Trennung (Kapitel 4) erfolgt in drei Kategorien: die Verteilung von Gütern („the lot is one way ordered to finding out who ought to have either a possession, or a dignity, or a punishment and this may be called the distributive lot“), die Entscheidungsfindung („where uncertainty cannot be fully met by human counsel, they should have recourse to a decision by lots [...]. And because a lot of this type takes the place of consultation, it may be called the advisory lot“) und das Wahrsagen („In order to

³⁴ Molino (1987, 142): „En d’autres termes, après avoir isolé des opérations fondées sur un hasard considéré comme réalité intangible et claire, on passe directement à l’étude des fonctions et l’on essaye d’expliquer l’usage de l’opération par ses fonctions en n’accordant aux significations vécues qu’un rôle annexe, secondaire. Mais il importe de ne pas en rester là et de voir ce que signifie le hasard pour les hommes d’une culture donnée.“

know something about future events, men sometimes think they ought to have recourse to lots, which type we call the divining lot, for they are called divines who foreknow certain things about the future“). Die interpretative Dimension unterscheidet dann zwischen erlaubten und nicht erlaubten Anwendungen (Kapitel 5). Molino schlägt eine zweidimensionale Taxonomie: er unterscheidet sieben prozedurale Typen und fünf interpretativen Muster³⁵. Sintomer (2007, 135-139) identifiziert fünf politische Logiken des Losverfahrens in der Verteilung von Posten, die prozedurale, funktionelle und interpretativen Dimensionen mischen³⁶. Delannoï (2010) mischt fünf „Anwendungen“ (Umfrage, Rotation, Neutralisieren eines Verfahrens, Ressourcenverteilung, Zeitgewinn) mit fünf Effekte oder „Anwendungswerten“ (Konsultation, Deliberation, Unparteilichkeit, Partizipation und Antwort zur Knappheit).

Die Theorie der Prototypen

Die bisher durchgeführte Analyse hat gezeigt, dass jedes konkrete Losverfahren aus der Kombination von einem Zufallsmoment mit einem Rechtfertigungs- und Interpretationsmuster resultiert. Eine solche dynamische Natur macht den Aufbau einer klassischen Typologie mit exklusiven, nötigen und ausreichenden Kategorien unmöglich. Daher wurde hier eine Herangehensweise ausgewählt, die aus der Theorie der Prototypen in der Linguistik basiert Rosch (1973 ; 1975). Ein Prototyp kann als bestes Beispiel einer lexikalischen Kategorien in einer bestimmten linguistischen Umwelt, definiert werden. Es ist „eine mittlere Form, die die typischsten Attribute besitzt“ (Girard 2006, 296). So gilt in Europa der Spatz und nicht der Strauss als Illustration für die Kategorie Vögel, und umgekehrt in Australien. Diese Herangehensweise ermöglicht es die Hauptmerkmale einer Kategorie zu betrachten und lässt ihre Grenzen offen (Rosch 1978, 36).

³⁵ Molino (1987, 140-141): „répartir des biens, répartir des rôles et des fonctions sociales, mettre en évidence le coupable, prédire l'avenir, indiquer quelle décision un individu doit prendre, jouer et parier.“

³⁶ Sintomer (2007, 135-139): „Le tirage au sort peut être interprété dans une perspective religieuse ou surnaturelle, en particulier comme un signe divin [...] La sélection aléatoire peut aussi être pensée comme une méthode impartiale pour résoudre une question controversée [...] Le tirage au sort peut encore être conçu comme une procédure favorisant l'auto-gouvernement de tous par tous, chacun étant à tour de rôle gouvernant et gouverné [...] D'une façon un peu différente, le tirage au sort peut être vu comme assurant que le pouvoir sur tous est assumé par tout un chacun, c'est-à-dire par des individus interchangeables avec d'autres parce que ayant recours au « bon sens ». [Une dernière logique pense le tirage] comme un moyen de sélectionner un échantillon représentatif de la population, une sorte de microcosme qui peut opiner, évaluer, juger et éventuellement décider au nom de la collectivité, là où tous ne peuvent prendre part à la délibération et où l'hétérogénéité sociale interdit de croire que tous les individus sont interchangeables.“

Vorschlag einer Typologie

Die materielle Dimension

Hier werden die prozeduralen Trennungen wieder aufgenommen und präsentiert.

Natürliches und künstliches Losverfahren

Die oben gemachte Unterscheidung zwischen Kleromantik und *Kleros* gilt als erste Trennlinie in den Typen von Verfahren (siehe oben, S. 41) und wird hier aufgenommen.

Politische und nicht politische Losverfahren

Bromberger & Ravis (1987, 130-135) folgend kann man zwischen politischen (Allokation von begrenzten Ressourcen) und nicht politischen (Spielen) Anwendungen unterscheiden. Die zweite Kategorie umfasst auch die Losverfahren im Rahmen wissenschaftlicher Experimente. Die Zufallsauswahl im Rahmen von Umfragen ist nicht an sich politisch (sie ist eine wissenschaftliche Anwendung des Loses), kann aber durchaus politische Konsequenzen und Motivationen haben. So befindet sie sich zwischen beiden Kategorien. Im Rahmen der politischen Losverfahren können drei Prototypen unterschiedet werden.

Die Lotterien

Das erste betrifft die Verteilung von Losen und wird üblicherweise Lotterie genannt. Zwei weitere Unterscheidungen können gemacht werden: erstens zwischen materiellen (Sozialwohnung z.B.) und immateriellen Losen (Arbeitserlaubnis z.B.) und zweitens zwischen Gütern (Studienplatz z.B.) und Übel (Wehrpflicht z.B.).

Die beratenden Losverfahren

Der zweite Prototyp ist im Rahmen der Entscheidungsfindung per Los zu finden. Der Begriff „beratendes Los“ von Thomas von Aquin scheint hier passend. Weiterhin kann die Trennung zwischen individuellen und kollektiven Entscheidungen von Elster übernommen werden. Erstere werden häufig anhand eines Losverfahrens gemacht (Münzeinwurf zum Beispiel) letztere sehr selten.

Das elektive Losverfahren: die Sortition und das Auslosen von Posten

Das Losverfahren kann auch für die Auswahl von einer Kandidatin für eine Funktion eingesetzt wer-

den. Wenn es sich um eine politische Funktion handelt (siehe oben, S. 440), kann der Begriff Sortition angewendet werden³⁷. Für die anderen Funktionen scheint das Wort „Posten“ zu passen.

Die geistige Dimension: Rechtfertigungs- und Rezeptionsmuster

Die Mischung zwischen einem Rechtfertigungsmuster und einem Rezeptionsmuster mündet in einem Argumentationsmuster³⁸. Es konnten sieben solche Muster identifiziert werden, die hier synthetisch vorgestellt und mit den prozeduralen Kategorien gekreuzt werden. Daraus entstehen die Prototypen des Losverfahrens (im folgenden Texte werden sie **fett** geschrieben, für eine Zusammenfassung, siehe Abbildung 68, S. 464).

Argumentationsmuster der Finalität

In diesem Fall bestimmt die Interpretation des aleatorischen Moments als Ergebnis einer Entscheidung von außen das gesamte Argumentationsmuster. Das Losverfahren wird angewandt, um den Willen der Götter oder das Schicksal zu erfahren³⁹ und die Kleromantik wird oft als Prozedur eingesetzt. Für die Verteilung von Übeln kann der Prototyp **des Gottesurteils** identifiziert werden (die Schuld wird anhand einer Anfrage an Gott gegeben). **Das Auslosen von Bibelverse** könnte als Prototyp des individuellen (Niederer 1987, 336) und **des Eingeweidelesens** des kollektiven beratendes Los gelten. **Der Auserwählte** profiliert sich als Prototyp der Sortition und des elektiven Losverfahrens (Cireze 1995, 99). Die Verteilung von Güter durch ein *Kleros* verweist auf **die Teilung Israel** in der Bibel (Josué 21.1-42). Und im Rahmen nicht politischer Losverfahren scheint **das Tarotspiel** als ein passender Prototyp.

Mors tua vita mea: tragische Entscheidungen

Im Fall von Entscheidungen, die einen fatalen Ausgang haben, befindet man sich im Rechtfertigungsmuster der tragischen Entscheidungen⁴⁰. Die Rationale für die Anwendung des Losverfahrens basieren auf den Argumenten der Unparteilichkeit, der Exteriorität und der prozeduralen Gleichheit: alle Kandidatinnen sollten die gleiche Chance erhalten, weil sie gleiche An-

³⁷ Das Wort ist hauptsächlich in der angelsächsischen Literatur zu finden. Carson & Martin (1999, 1) : « Finally there is the term “Sortition,” which means the act of casting lots, which can be used to refer to choosing decision makers by lot, lottery, or random selection. »

³⁸ „Schèmes“ (Argumentationsschema) für Molino (1987), „logiques politiques“ (politische Logiken) für Sintomer (2007), Argumentationsfiguren für Buchstein (2009).

³⁹ Es entspricht zum Beispiel die erste Logik von Sintomer (2007, 135-139)

⁴⁰ Kilner (1981, 245): „In such cases, a decision must be made as to who may live and who must die.”

forderungen haben (Katz 1973; Kilner 1981; Mavrodes 1984). In dem Fall einer Entscheidung wird auch das Argument der prozeduralen Prävention mobilisiert, damit die Mitstreiterinnen ihre Strategie überlegen: der Prototyp ist **das solomonische Urteil** (Elster 1989). Im Rahmen einer Lotterie überzeugt die Referenz zur Transplantation: es gibt zu viele Kandidatinnen und zu wenig Organe, es ist unmöglich und nicht wünschenswert die Verdienste der Patienten einzuordnen, da das Leben aller im Spiel ist (Rescher 1969, 183). Tragisch ist auch die Auswahl für einen Posten durch **das Knobeln**: auf dem Rettungsfloß nach einem Schiffbruch neigt sich die Nahrung dem Ende zu und eine der Schiffbrüchigen muss gegessen werden (Holmes vs United States 1842).

Das rationalistische Argumentationsmuster

Dieses Muster bezieht sich auf das Argument der Rationalität zweiter Ordnung (siehe oben, Punkt , S. 450). Drei weitere Argumente werden eingeführt: die Unparteilichkeit, die Exteriorität und die Kostenersparnis. Der klarste Prototyp dieses Argumentationsstrang ist **Kopf oder Zahl** für die Verteilung von unwichtigen Güter und Übel (ein Stück Kuchen, der Abwasch) oder für individuelle Entscheidungen (Elster 1989). Wichtige kollektive Entscheidungen werden kaum per Los getroffen. Das bekannteste Beispiel und Prototyp zugleich bildet **das schwedische Parlament**, das in den sechziger Jahre des 20. Jahrhunderts mehrere Gesetze per Los entschied, da die zwei vertretenen Parteien gleich viel Stimmen hatten und sich nicht einigen konnten. Im Fall eines Patts bei der Verteilung von Posten wird oft ein Losverfahren in Form des *tie-breaker* benutzt, um die Situation schnell und unparteiisch zu lösen und ohne eine neue Wahl organisieren zu müssen (Buchstein 2009).

Das utilitaristische Argumentationsmuster

Dieses Muster nähert sich dem vorherigen, es konzentriert sich aber verstärkt auf das Argument der Kostenersparnis. Zusammengefasst: „Allocation by lot will commend itself to the utilitarian if and only if the costs of allocation by a more conventional mechanism exceeds its utility-seeking advantages, resulting in a lower social utility net of allocations costs than the expected yield of a lottery” (Kornhauser & Sager 1988, 484-485). Argumente wie die prozedurale Gleichheit und die Neutralität werden oft vorgebracht, ohne zentral zu sein. Das beste Beispiel und Prototyp der Lotterien in diesem Fall stellt das US-amerikanische *green card*

System dar: Die Administration will sich die Kosten einer aufwendigen qualitativen Überprüfung sparen und gleichzeitig allen Kandidatinnen eine Chance geben. Im Rahmen des alltäglichen elektiven Losverfahrens taucht der Prototyp **Kopf oder Zahl** wieder auf: es ist kostengünstiger auszulösen als eine Debatte mit anschließender Abstimmung zu organisieren wenn es z.B. um den Abwaschturnus geht. Mit der Rechtfertigung der Repräsentativität kann **die Umfrage** als Prototyp eines beratenden Losverfahrens betrachtet werden: es ist kostengünstiger aber genauso effizient mit einer repräsentativen Auswahl der Bevölkerung als mit der gesamten Bevölkerung zu arbeiten (Delannoi 2010). Das ist auch die Grundlage für den Prototyp der **Pool von Wählerinnen**, die repräsentativ für die gesamte Bevölkerung wählen sollte (Siehe Kap. 2, , S. 470). Kontrovers aber konsequent utilitaristisch ist der Prototyp der *survival lottery* im Rahmen der Lotterien (Siehe Kap. 2, , S. 468).

Das demokratische Argumentationsmuster

Zentral in diesem Argumentationsmuster ist die Idee der Gleichheit sowohl prozedural als auch substantiell und die Argumente der Rotation und der Einbeziehung. Ein solches Muster war der zentrale Pfeiler der attischen Demokratie, sodass sie als Prototyp genommen werden kann. Die Sortition für legislative Posten konnte am Prototyp der **Boulé** anknüpfen, die exekutive Posten wären **Magistraten** und die judikative Funktionen könnte man als **Dikasten** bezeichnen (Dowlen 2008; Manin 1996). Demokratische Lotterien wären die **Konskription** (alle Bürgerinnen müssen zur Verteidigung des Landes beitragen aber man braucht nicht alle) wenn es sich um Übel handelt und **Erbe** wenn es um Güter geht (in dem attischen System waren die Erbteile per Los geteilt. Alle Kinder sollten ein gleichwertiges Teil des Erbes bekommen und gleich behandelt werden).

Republikanisches Argumentationsmuster

Dieses Muster basiert vor allem auf der Idee der Unparteilichkeit, der Neutralität, der Exteriorität und der Unvorhersehbarkeit. Es geht darum, die *res publica* (die „öffentliche Sache“) vor dem Einfluss der Cliques und privaten Interessen zu schützen. Die republikanische Argumentation ist oft mit einer aristokratischen Konzeption der Gleichheit verbunden. Der Prototyp eines solchen Losverfahrens befindet sich in den mittelalterlich-republikanischen Kommunen Italiens: so stellt **Florenz** das beste Beispiel dieser Argumentationsfigur dar (Dowlen 2008; Manin 2007)⁴¹.

⁴¹ Dowlen (2008, 94): „The aim was not to produce random individuals, but to obtain an unpredictable mix

Im Rahmen der Justiz scheint die **Jury** ein passender Prototyp zu sein: eine Gruppe von Bürgerinnen, die unparteiisch und neutral über eine öffentliche Angelegenheit berät. Die **Lottery voting** ist ein guter Prototyp für elektive Posten (Kap. 2, , S. 470).

Das „aleatorische“ Argumentationsmuster

Diese Figur der Argumentation basiert hauptsächlich auf drei Gründen: die substantive Gleichheit, die Repräsentativität und die Einbeziehung. Die Rechtfertigung der Exteriorität und der Unparteilichkeit spielen auch eine Rolle. Im Gegensatz zu den anderen Mustern ist die Repräsentativität absolut zentral zur Argumentation. Außerdem wird hier das Losverfahren als beste Option – *prima ratio* und nicht *ultima ratio*– eingesetzt. Da dieses Muster die Grundlage des dritten Kapitels darstellt, wird es hier nicht weiter präsentiert. Es scheint allerdings sinnvoll, die Prototypen, die sich in diesem Muster einordnen, schon jetzt zu nennen bevor sie später detailliert wieder aufgegriffen werden (Kap. 2 bis 6). Im Rahmen der Lotterien, kann die **School Lottery** erwähnt werden (Boyle 2010): alle Bürgerinnen sollten eine Chance haben die bestmögliche Erziehung zu bekommen, ohne Berücksichtigung ihrer Milieus (Kap. 6, , S. 541 ff.). Die legislative Sortition verweist auf den Prototyp der „**Loskammern**“ (Kap. 2, 4.3.5, S. 112 ff.). Die konsultativen Funktionen werden am besten mit dem Prototyp des **Minipopulus** beschrieben (Kap. 4, , S. 496 ff.). Die **Deliberative Lottery** (Kap. 2, 4.3.1, S. 109) könnte der Prototyp der judikativen und den **Anti-conseil** (Kap. 2, , S. 470) der exekutive Posten sein. Die nicht politische elektive Losverfahren verweisen auf den Prototyp der **joblottery** (Kap. 2, , S. 470) und die elektive Posten auf die **Random constituency** (Kap. 2, , S. 470). Schließlich gilt die **Probability voting** als Prototyp für die kollektive Entscheidungen (Kap. 2, , S. 469).

such as would keep all parties interested in maintaining the system.”

Prozedurale Dimension

Argumentationsmuster						
Es gibt eine Finalität	Ohne Finalität (deterministisch oder nicht)					
	Tragische Entscheidungen	Rationalistisch	Utilitaristisch	Demokratisch	Republikanisch	Aleatorisch

Natürliches Los - Kleromatik	Nicht politisches Losverfahren	
	Lotterie	Güter
		Übel
	Beratendes Los	Individuell
		Kollektiv
Sortition und Posten		

Tarotspiel	?
?	
Gottesurteil	
Biblische Verse	
Eingeweidelesen	
Auserwählte	

Künstliches Los - Kleros	Nicht politisches Los	Lotterie und beratend
		Posten
	Lotterie	Güter
		Übel
	Beratendes Los	Individuell
		Kollektiv
	Sortition	Legislativ / Konstitutionell
		Exekutiv
		Judikativ
		Deliberativ / Konsultativ
Elektiv		

?	Spiele und Wissenschaftliche Experimente					
Auserwählte	Knobeln	?	?	Joblottery	?	Joblottery
Teilung Israel	Transplantation	Kopf oder Zahl	Green card	Erbe	School lottery	School lottery
			Survival Lottery	Konskription	?	Transplantation
?	Urteil Salomons	Kopf oder Zahl	Kopf oder Zahl	?	?	?
?			Schwedisches Parlament	Umfrage	?	?
Auserwählte	?	Tie-Breaker	Wählerspezialisierung	Boulè	Florenz	Loskammer
			?	Magistraten	Doge	<i>Anti-conseil</i>
				Dikasten	Jury	<i>Deliberative lottery</i>
				Boulè	Florenz	Minipopulus
			<i>Modest Proposal</i>	?	<i>Lottery voting</i>	<i>Random constituency</i>

Abbildung 68: Die Prototypen des Losverfahrens. Fragezeichen bedeuten, dass kein passender Prototyp gefunden wurde.

Kapitel 2: Losverfahren und politische Philosophie: eine szientometrische Untersuchung

In diesem Kapitel werden Texte, in denen das Losverfahren diskutiert wird, erfasst und eingeordnet (1). Im Anschluss werden die deskriptiven (2), untersuchenden (3) und befürwortenden (4) Schriften detailliert präsentiert. Der so dargestellte Korpus wird anschließend einer szientometrischen Analyse unterzogen, die der quantitativen Überprüfung der Hypothese der Entstehung eines neuen theoretischen Ansatzes innerhalb der politischen Philosophie dienen wird (5)¹.

Korpus

In einem ersten Schritt wurden alle Texte, in denen das Losverfahren erwähnt wird, in einer Datenbank erfasst. Vier Kriterien wurden angewandt, um die Textauswahl zu begrenzen². Erstens die Sprache. Einbezogen wurden Texte in englischer, französischer, deutscher, spanischer und italienischer Sprache. Zweitens wurde, chronologisch gesehen, das Zitationsfenster (Havemann 2009, 21) auf die Periode 1945-2010 reduziert, wobei sich nachträglich herausstellte, dass die meisten Texte seit 1960 produziert worden sind. Manche Vorkriegstexte, die sich als Referenzen durchgesetzt haben, wurden ebenfalls einbezogen³. Drittens wurden die Texte, die das Losverfahren erwähnen, aber nicht umfassend diskutieren ausgeschlossen, mit Ausnahme der Veröffentlichungen, die sich als zentrale Referenzen für die anderen Autorinnen durchgesetzt haben. So wurden manche Texte, die sich mit dem Zufall oder mit Statistik befassen, einbezogen (z.B. Chaitin 1975). Viertens wurde zwischen dem eigentlichen Korpus der Untersuchung und der Datenbank der Texte unterschieden. Während der Korpus nur die jeweils erste Veröffentlichung der Texte in der Originalsprache umfasst, beinhaltet die Datenbank auch nicht-veröffentlichten Texte, Referenzen der Übersetzungen und Neuauflagen sowie Texte vor 1945.

¹ Eine verkürzte Version dieses Kapitels ist in Delannoi & Dowlen (2010) erschienen. Aufgrund des historischen Charakters der Studie werden in diesem Kapitel die bibliographischen Angaben bei mehrfachen Nennungen chronologisch eingeordnet.

² Siehe Abbildung 69. S. 466. Die Referenzliste kann unter : <http://www.zotero.org/groups/sortition/> (zuletzt eingesehen am 25.08.2011) gesehen werden.

³ Für 2010 wurde das Enddatum auf den 01. April gesetzt. Seitdem (Stand August 2011) wurden rund 10 weitere Texte veröffentlicht bzw. entdeckt, die zwar in die Darstellung, nicht aber in die szientometrische Studie eingegangen sind. Es handelt sich um : Harcourt (2007), Peonidis (2009), Delannoi & Dowlen (2010), Boyle (2010), Saunders (2010), Buchstein (2010), Sintomer (2010), Zakaras (2010), Delannoi (2010), Dryzek & al. (2011), Pluchino & al. (2011).

Thematisch gesehen können die Texte in drei Gruppen geteilt werden. Erstens gibt es deskriptive Texte, in denen die Autorin eine bestimmte Anwendung des Losverfahrens beschreibt, zum Beispiel im Fall eines Erbes (Gudian 1971). In diese Kategorie werden auch die erfundenen Anwendungen aus der Belletristik integriert, wie etwa die berühmte *solar lottery* von Dick (1955). Zweitens findet man Studien, die über die deskriptiven Elemente hinaus eine interpretative und analytische Dimension enthalten. Das Losverfahren wird präsentiert, mit anderen Werkzeugen verglichen und theoretisch diskutiert. Drittens gibt es Befürwortende Texte, in der die Autorin proaktiv einen Vorschlag zur (Wieder-)Einführung des Losverfahrens in der Politik formuliert⁴. Diese Texte wurden hier anhand der im ersten Kapitel erläuterten Teilung zwischen Lotterien, beratenden Losverfahren und Sortition eingeordnet.

Textart		Datenbank	Korpus
Texte über den Zufall, Statistik oder Spiele und Texte vor 1945		64	0
Deskriptive und literarische Texte		50	42
Erkundende Texte		80	66
Befürwortende Texte	Über die Lotterien	24	23
	Über das beratende Losverfahren	24	23
	Über die Sortition	80	58
Summe befürwortenden Texte ⁵		124	97
Summe erkundende und befürwortende Texte		204	163
Summe		318	205
Korrigierte Summe für die szientometrische Studie ⁶		318	254

Abbildung 69: Verteilung der Texte der Studie.

Deskriptive und erkundende Texte

Die deskriptiven Texte repräsentieren 20,8% der Datenbankeinträge (20,5% des Korpus) und werden in dieser Zusammenfassung tabellarisch vorgestellt (siehe unten, Abbildung 2, S.4). Die erkundenden Texte entsprechen 32,2% des Korpus (31% der Datenbank) und sind sehr

⁴ Elster (1987, 136) spricht von *advocative* Texten: „even today the proposal of random selection of candidates is often discussed, and sometimes advocated.”

⁵ Die Zwischensumme ist kleiner als die Summe der drei Kategorien. Texte, die Vorschläge in verschiedenen Felder enthalten wurden nur einmal gezählt.

⁶ Siehe unten, Punkt 1.3, S. 94.

zentral für die vorliegende Studie, weil sie das Potential des Losverfahrens in der Politik theoretisch untersuchen. Der erste Nachkriegstext dieser Kategorie scheint der Aufsatz „Chance in Social Affairs“ von Aubert (1959) zu sein. Die wichtigsten Meilensteine sind die Veröffentlichungen und Monographien von Elster (1987 und 1989)⁷, Goodwin (1992)⁸, Manin (1996), Dowlen (2008), Buchstein (2009) und Stone (2011).

Thema		Beispiele	Kommentare
Statistik und Zufall		Chaitin (1975); Bennett (1998) Hacking (1975 ; 1990) ; Thomas (1991) Bellhouse (1988)	Meistzitierte Referenz über die Definition des Zufalls. Rezeption des Zufälligen.
Belletristik		Borges (1944) Dick (1955); Klein (1968); Clarke (1986) Rhinehart (1972)	Lotterie in Babylon. Wird sehr oft als extremes Beispiel einer losbasierten Gesellschaft zitiert. Sciencefiction-Romane in denen das Losverfahren eine zentrale Rolle spielt. Extremes Beispiel des <i>Dice-Man</i> . 20. meistzitiertes Text des Korpus.
Geschichte: Antike	Athen und Griechenland	Primärquellen: Aristoteles (Politik, IV, 15 & VI, 2; Rhetorik, 1393b3; Verfassung, 43-55 & 63-65), Herodots (Geschichte, III, §80-84), Plato (Politeia, 557a-558 & 562a-564e; Nomoi, 740a, 741b, 745e, 759b-c) Pseudo-Xenophon (I.2, 10-12 und I.3, 1-3), Xénophon (Memorabilia, I.2.9 & III.9.10) Sekundärquellen: Headlam (1891) Dow (1940); Bishop (1970) Bleicken (1995); Hansen (1991, 51) Lang (1959); Alford (1985); Kroll (1972); Rhodes (1985); Blackwell (2003)	Die Primärquellen spielen für die Autorinnen des Korpus eine sehr zentrale Rolle : Die <i>Politik</i> von Aristoteles wird 36 mal zitiert (3. Rang unter den zitierten Texten). Die <i>Athenische Verfassung</i> findet sich auf dem 8. Platz und die <i>Republik</i> von Plato auf Platz 12. Erste Studie über das Losverfahren als politisches Instrument. Entdeckung der Funktion der Kleroteria. Aktuelle Referenzen über die attische Demokratie. Detailuntersuchungen zum Beispiel über die Boulè oder die Magistrate.
	Biblische Texte	Gataker (1619); Lindblom (1962); Boursin (1990)	Wurde wenig untersucht.
	Römisches Reich	Meier (1956); Staveley (1982); Manin (1997), Rosenstein (1995)	Primärquellen werden im Korpus kaum erwähnt.
Geschichte: Mittelalter und Renaissance	Italien	Primärquellen: Bruni (1421); Guicciardini (1513); Machiavel (1519, 1525) Sekundär Quellen: Lane (1973); Finlay (1980); Najemy (1982); Manin (1996); Dowlen (2008)	Die Beispiele von Florenz und Venedig sind die meistuntersuchten.
	Spanien	Reglá (1972); Sesma Muñoz (1978); Vicens (1980); Bisson (1988); Weller (2010)	Wenig untersucht trotz breiter Anwendung.
	Andere	Gretton (1912); Rambert (1889)	Landverteilung im Mittelalter und exekutive Posten in der Schweiz.
Das Losverfahren gerät in Vergessenheit		Primärquellen: Harrington (1661); Montesquieu (1742); Rousseau (1762) Revolution: Lanthenas (1792); Condorcet (1793)	Ab dem 18. Jahrhundert wird das Losverfahren immer weniger untersucht und betrachtet. Autoren wie Montesquieu oder Rousseau sind die letzten, die das Thema behandeln. Ausnahmen findet man

⁷ Siehe auch die Reihe von Artikeln in der *Social Science Review*: Kornhauser & Sager (1988), Eckhoff (1989), Engelstad (1989) und Hofstee (1990).

⁸ Goodwin ist die am vierthäufigsten zitierte Autorin des Korpus und damit zentral.

Thema	Beispiele	Kommentare
		während der französischen Revolution. Im 19. Jahrhundert beschränkt sich das Losverfahren auf die Jury.
Die Jury als Ausnahme	Jacobsohn (1977); Levine (1984); Constable (1994); Abramson (2000)	Die Studie von Abramson steht in der Zitationsrangfolge des Korpus an 13. Stelle.
Transhistorische Anwendungen	Ethnologie: Bromberger & Ravis (1987) Landverteilung: Bohanon & Coelho (1998); Levy (1956) Güterverteilung allgemein: Boyle (2005); Silverman & Chamlers (2001)	Das Losverfahren wurde überall und oft neu erfunden und für alltägliche Zwecke eingesetzt, sodass die meisten Anwendungen wahrscheinlich nie richtig dokumentiert worden sind. Ein paar Ausnahmen findet man in der Ethnologie oder der Geschichte.

Abbildung 70: Deskriptive Texte – Zusammenfassung.

Befürwortende Texte

Texte, in denen ein theoretischer Vorschlag zur Einführung des Losverfahrens in der Politik gemacht wird, machen etwa die Hälfte des Korpus aus und können im Anschluss an die Analyse des ersten Kapitels in drei Gruppen unterteilt werden: Lotterien (Verteilung von Gütern und Übeln, 25% der Vorschläge), beratendes Losverfahren (Auslosung von Entscheidungen, 25% der Vorschläge) sowie Sortition und elektives Losverfahren (Verteilung von Posten, 50% der Vorschläge).

Lotterien

Im Bereich der Vorschläge von Lotterien spielen drei sozialpolitische Diskussionen und Entwicklungen eine wichtige Rolle. Erstens hat die Erfindung von neuen Techniken in der Medizin (Transplantation und medizinische Apparaturen, z.B. zur Behandlung von Diabetikern) in den sechziger Jahren die ethische Frage der Verteilung von knappen, lebensrettenden Gütern mit neuer Brisanz versehen. Rescher (1969, 183) hat als erster die Einführung des Losverfahrens vorgeschlagen, um solche Güter zu verteilen und damit eine intensive Auseinandersetzung mit der Thematik ausgelöst⁹, die sich teilweise auf das allgemeine Feld der Ethik ausbreitet hat¹⁰. Die zweite Diskussion begann mit der Veröffentlichung des kollektiven Textes *On the Draft* (Harvard Study Group 1967) als Reaktion auf die Kriterien der Auslosung von

⁹ Siehe *Due Process in the Allocation* (1975), Basson (1979), Mavrodes (1984) und Hirose (2007) als Kritikerin und Childress (1970), Katz (1973), Kilner (1981) und Waring (1995) als Befürworterin des Vorschlages.

¹⁰ Siehe den Vorschlag einer *Survival Lottery* von Harris (1975) und die Reaktionen von Glover (1977), Singer (1977), Harris (1978), Green (1979) und Leiman (1983). Der Text von Harris ist der am zwölfthäufigsten zitierte.

Rekruten für den Vietnamkrieg¹¹. Vorschläge für die Verteilung von anderen sozialen Übeln wurden auch in Bereichen wie Steuerpolitik (Stiglitz 1982) oder Justiz (Verteilung von Strafen – Lewis 1989) gemacht. Die dritte Diskussion konzentriert sich auf die Verteilung von nicht lebenswichtigen, aber trotzdem knappen sozialen Gütern, zum Beispiel Forschungsgelder (Abert 1972), Nutzungslizenzen (Haspel 1985) oder die Staatsbürgerschaft (Grötzing 1998). In den letzten Jahren hat auch – parallel zur vermehrten Anwendung des Losverfahrens für die Auslosung von Schul- und Studienplätzen – eine Diskussion über die Vor- und Nachteile des Losverfahrens im edukativen Bereich begonnen¹².

Das Los als Instrument rationaler und fairer Entscheidungen

Die meisten Vorschläge im Bereich des beratenden Losverfahrens wurden von Anhängerinnen der *Public Choice Theory* formuliert. Sie folgen einem argumentativen Muster, das im vorherigen Kapitel als rationalistisch definiert worden ist¹³. So schlugen bereits 1969 zwei Texte (Frey 1969 ; Zeckhauser 1969) die Einführung von losbasierten Entscheidungen bei kollektiven Fragen vor, da sie den Vorteil hätten, *strategy proof* zu sein (Zeckhauser 1969, 697)¹⁴. Das zweite Feld, in dem man entsprechende Vorschläge findet, ist die Ethik, genauer, die Frage der „richtigen Entscheidung“. Taurek (1977) hat diese Frage als erster gestellt und damit eine langanhaltende akademische Diskussion eingeleitet¹⁵:

„I can hear the incredulous tones: “Would you flip a coin, were it a question of saving fifty persons or saving one? Surely in situations where the numbers are this disproportionate you must admit that one ought to save the many rather than the few or the one.” I would flip a coin even in such a case, special considerations apart. I cannot see how or why the mere addition of numbers should change anything. It seems to me that those who, in situations of the kind in question, would have me count the relative numbers of people involved as something in itself of significance, would have me attach importance to human beings and what happens to them in merely the way I would to objects which I valued.“

¹¹ Für Details siehe (Buchstein & Hein 2009) sowie Fienberg (1971) oder Scheirer & Fienberg (1971). Der Text *On the Draft* ist auch wegen seiner Autoren interessant, da u.a. John Rawls, Samuel Huntington und Michael Walzer daran beteiligt waren.

¹² Siehe Simpson (1972), Hofstee (1983), Goudappel (1999), O’Hear (2007), Saunders (2008), Stone (2008) oder Boyle (2010).

¹³ Für andere Texte der *Public Choice theory* über das Losverfahren, die keine Vorschläge enthalten, siehe Fishburn (1972b), Fishburn & Gehrlein (1977), Intriligator (1973), Gibbard (1977), Pattanaik & Peleg (1986), Ledyard & Palfrey (1994).

¹⁴ Der Artikel von Zeckhauser wurde umfangreich rezipiert. Man findet nicht weniger als neun Reaktionen zu diesem Artikel im Korpus, sieben davon sind kritisch (zum Beispiel Shepsle 1970 oder Fishburn 1972) und zwei positiv (Nitzan 1975; Holler 1985). Siehe dazu auch den neuen Text von Frey (2010), der Zeckhausers Vorschlag wieder aufnimmt und *probability voting* nennt.

¹⁵ Siehe zum Beispiel Parfit (1978), Kavka (1979), Sanders (1988) oder Lawlor (2006).

Posten, oder Sortition und elektives Losverfahren

Die *Joblottery*, oder die Verteilung nicht-politischer Posten per Los

Die Verteilung von nicht-politischen Posten interessiert nur wenige Autorinnen. Zentrale Ausnahmen sind die Arbeiten von Goodwin (1992; 2005) mit ihren Vorschlägen zur *Joblottery* sowie die Studien von Boyle (1998; 2005).

Die Jury verbessern

Die ersten Vorschläge im Bereich der Justiz wurden in den 1970er Jahren formuliert und zielten auf eine Verbesserung der Repräsentativität der Jury in den USA durch die Einführung von Quoten, um das Problem der *all white jury* zu lösen¹⁶. In den letzten Jahrzehnten wurden ehrgeizigere Vorschläge gemacht, zum Beispiel die Auslosung des verantwortlichen Richters für jeden neuen Fall (Bunting 2006) oder die Einführung einer *deliberative jury* (siehe Lichtman 1996).

Lottery voting und *modest proposal*

Diese Vorschläge betreffen elektive Posten oder elektive Verfahren, die *Kleros* mit *Psephos* (Abstimmung) mischen. So schlugen Abrams & Settle (1976, 45) einen *Modest Proposal for Election Reform* vor, bei dem ein Pool von 1000 ausgelosten Bürgerinnen repräsentativ für alle anderen bei den Parlamentswahlen abstimmen sollte, um „die Kosten der Wahl deutlich zu reduzieren, ohne ihr Ergebnis zu ändern“. Amar entwickelte 1984 das *Lottery Voting*, ein der Anzahl der Stimmen nach gewichtetes Losverfahren, um zwischen den Kandidatinnen einer Wahl zu entscheiden. Rehfeld (2005) hat eine Reform vorgeschlagen, in der jede Bürgerin per Losverfahren einem virtuellen Wahlbezirk zugeteilt wird¹⁷.

Die Verteilung von exekutiven Posten

Vidal-Naquet (1969, 40) war der erste Nachkriegsautor, der mit dem *anti-conseil administratif* an der französischen *École Pratique des Hautes Études* einen Vorschlag für die Auslosung von exekutiven Funktionen gemacht hat. Weitere Vorschläge wurden von Emery (1976b) für alle

¹⁶ Siehe zum Beispiel Alker & al. (1976). Zur Polemik über die ethnische Zusammensetzung der amerikanischen Jury, siehe Abramson (2000).

¹⁷ Sein Vorschlag hat eine Diskussion in der Politikwissenschaft ausgelöst, siehe die Ausgabe 40 der Zeitschrift *Polity* von 2008, die dieser Frage gewidmet ist.

Posten des *Government Service* ; von Barber (1984) für Bürgermeisterinnen und Stadtmagistrate; von Mulgan (1984, 555) für Vereins- und Gewerkschaftsvorstände; von Burnheim (1985) für alle exekutive Funktionen oder von Knag (1998) für die Auswahl der zwei besten Kandidatinnen bei den nordamerikanischen Präsidentschaftswahl formuliert.

Minipopuli in Theorie und Praxis

Der Vorschlag Bürgerinnen per Los auszuwählen, um die politischen Mandatsträgerinnen kurzzeitig zu beraten, wurde fast gleichzeitig von drei Autoren gemacht. Erstens von Dienel (1969) unter den Namen „Planungsurlaub“, später weiterentwickelt und umgesetzt als Planungszelle¹⁸. Zweitens von Dahl (1970), der seine Idee später neu formulierte und Minipopulus nannte (Dahl 1987, 207; siehe S. 437). Drittens von Crosby im Jahr 1976, der sein Modell RRCLD – *representative, rational, concerned and legitimate Decision* – getauft hatte, bevor es 1987 in *Citizens Juries* unbenannt wurde¹⁹. Obwohl Dahl der Einzige der drei ist, der seinen Vorschlag nie operationalisiert hat, setzte sich seine Benennung nach und nach als Beschreibung für diese Art von Partizipationsinstrument durch. Dahls Vorschlag gilt heutzutage als zentrale Referenz der meisten Autorinnen des Korpus (siehe unten, Abbildung 79, S. 477). So hat zum Beispiel Fishkin (1991) seine *Deliberative Poll* in Anlehnung an Dahl konstruiert. Die Idee und Praxis der Minipopuli hat in den letzten Jahren viele Vorschläge inspiriert, zum Beispiel die *Deliberative Elections* von Gastil (2000) oder das *People's House* von O'Leary (2006).

Ein ausgelostes Parlament: von der *Random Legislature* zur Loskammer über die *Athenian Option*²⁰

Müller, Tollison & Willet haben 1972 als erste folgenden Vorschlag gemacht (Müller & al. 1972, 50): „we would like to propose for consideration the selecting of a national legislature at random from the voting populace.“ Eine solche Legislatur würde „the advantages of collecting decentralized information through polling with the efficiency of representation“ kombinieren. Seitdem wurde die Idee über 40 mal wieder aufgenommen oder unabhängig neu entwickelt²¹, allerdings mit teilweise anderen Argumenten. Da ich im nächsten Kapitel

¹⁸ Der erste Text von Dienel, in dem die Planungszelle erwähnt wird, erschien 1970. Die Monographie zur Planungszelle wurde 1978 veröffentlicht, nachdem das Modell schon zweimal getestet worden war.

¹⁹ Diese Entwicklung wird detailliert in Kapitel 4 analysiert.

²⁰ Müller & al. (1972), Buchstein & Hein (2009), Barnett & Carty (1998).

²¹ Die Datenbank enthält 40 und der Korpus 15 Vorschläge in diesem Bereich. Der Unterschied lässt sich auf zwei Gründe zurückführen: Erstens sind viele Vorschläge nicht veröffentlicht und zweitens gibt es zahlreiche

detailliert auf diese Argumente und Modelle eingehe, stelle ich sie hier lediglich tabellarisch dar (Siehe Abbildung 71, S. 472)²².

Referenz	Vorschlag	Art des Instruments
Müller & al. 1972	<i>Random Legislature</i>	US - House of representatives
Horn 1980	Wählerspezialisierung	Nationale legislative Versammlung
Cannac 1983	<i>Le juste pouvoir</i>	Französische Assemblée Nationale
Barber 1984	<i>Strong Democracy</i>	Lokale legislative Versammlungen
Burnheim 1985	<i>Demarchy</i>	<i>Legislative Committees</i>
Callenbach & Phillips 1985	<i>A Citizen Legislature</i>	US - House of representatives
Martin 1990	<i>Democracy without Elections</i>	Alle legislativen Versammlungen
Long 1996	-	Alle legislativen Versammlungen
Bailey 1997	-	Nationale legislative Versammlung
Barnett & Carty 1998	<i>The Athenian Option</i>	UK – House of Lords
Schmidt 2001	<i>Statistical Democracy</i>	Nationale legislative Versammlung
Schmitter & al. 2004	<i>Citizens Assembly</i>	Europäische legislative Versammlung
Sutherland 2004	<i>National Deliberative Legislative Assembly</i>	UK – House of Commons
Mc Cormick 2006	<i>Tribunate Assembly</i>	Nationales „Tribunat“
Sintomer 2007	<i>Sénat</i>	Französischer Sénat
Buchstein & Hein 2009	Loskammer	Zweite europäische legislative Kammer
Peonidis 2009	<i>The Case of Alloted Mps</i>	Teil des Parlaments
Cancio 2010	<i>Cámaras sorteadas</i>	Spanische Cortès
Zakaras 2010	<i>Modest proposal</i>	US – House of representatives der Staaten
Dryzek et al. 2011	<i>Global Citizens' Assembly</i>	Weltweite Bürgerversammlung
Pluchino et al. 2011	Accidental Politicians	Parlament

Abbildung 71: Übersicht der Vorschläge für die Sortition der legislativen Posten.

Ein neuer Ansatz in der politischen Philosophie?

Hypothese

Die bisher erfolgte Präsentation zeigt, dass Interaktionen und Diskussionen über das Losverfahren im akademischen Diskurs seit 40 Jahren stattgefunden haben. Es stellt sich also die Frage der inneren Logik dieses Korpus von Texten und Thesen: *Entsteht ein neues Forschungsinteresse oder sogar ein neuer Ansatz in der politischen Philosophie?*

Drei Autoren haben die Evolution des Feldes der Forschungen zum Losverfahren in diesem Sinne gedeutet. Snider (2007, 1) hat als erster von einer *Yale School of Democratic Reform*

Neuaufgaben (Müller & al. wurde zum Beispiel drei mal veröffentlicht).

²² Hier wurden auch die Texte, die nach April 2010 erschienen sind, integriert.

gesprochen und damit Autorinnen wie Dahl, Fishkin, Leib oder O’Leary gemeint, weil sie alle an der kalifornischen Universität aktiv waren. Buchstein (2009, 390) schlug den Begriff „aleatorische Demokratietheorie“ vor und begrenzte diesen auf das Feld der deliberativen Demokratie und Auswahl von Posten. Stone (2009, 375) schließlich charakterisierte die Gesamtheit der Veröffentlichung als „surge of interest“²³. Anhand der vorgestellten Texte werde ich im Folgenden mithilfe der Szientometrie die Hypothese der Entstehung eines neuen Ansatzes der politischen Philosophie überprüfen.

Methodik

Die Analyse wurde in drei Etappen durchgeführt:

1. Der Anzahl der Texte in der Datenbank und im Korpus wurde korrigiert, manche Veröffentlichungen wurden ausgeschlossen, um „richtig“ erfasst zu werden. So wurden zum Beispiel die fünf Auflagen des Buches *Die Planungszelle* von Dienel nur als eine Version betrachtet, da alle anderen Autorinnen die Auflagen undifferenziert zitieren. Andere wurden neu aufgenommen, da sie von vielen Autorinnen zitiert werden, wie beispielsweise *A Theory of Justice* von John Rawls. Die so erstellte szientometrische Matrix enthält 318 Texte im Falle der Datenbank und 254 im Falle des Korpus (cf. Abbildung 69, S. 466).
2. Die Texte wurden einer bibliometrischen Analyse unterzogen, die auf der Berechnung von vier Indikatoren basiert: Erstens deskriptive Statistiken (Anzahl der Veröffentlichungen), zweitens eine Zitationsanalyse (Erstellung einer Matrix der Referenzen, die ein Text „bekommt“ und „gibt“, und Berechnung der Dichte der Zitationsmatrix), drittens eine Zentralitätsanalyse der Autorinnen und der Texte (je öfter ein Text oder eine Autorin zitiert wird, desto zentraler ist er/sie im bibliometrischen Sinne und desto wichtiger ist sie/er vermutlich im Feld), viertens eine Analyse der wechselseitigen Zitationen (für jeden Text wird berechnet, wie viele seiner Referenzen sich auf Texte innerhalb

²³ Stone (2009, 375-376): „within the past twenty-five years, there has been a surge of interest in the use of random selection techniques, or lotteries, in decision making. Some authors have suggested that distributive justice may mandate the use of lotteries to allocate scarce benefits and burdens. Others have advocated the incorporation of lotteries into democratic decision-making processes [...] A handful of authors have attempted to survey the entire field of potential uses for lotteries [...] Scholars in a variety of disciplines – including political science, philosophy, economics, and law – thus now agree that lotteries may be more important than conventional wisdom suggests.”

bzw. außerhalb der Matrix beziehen. Je höher die Rate der Matrix-internen Zitate, desto integrierter und kohärenter ist der Korpus im bibliometrischen Sinne).

3. Zudem wurden drei weitere Elemente bibliometrischer Netzwerkanalyse betrachtet: Erstens eine Analyse der Danksagungen (je häufiger sich die Autorinnen gegenseitig erwähnen, desto wahrscheinlicher ist es, dass man es mit einem kohärenten Korpus zu tun hat). Zweitens eine Aufzählung der Koredaktionen (man kann davon ausgehen, dass eine hohe Zahl an Koredaktionen eine hohe Integration des Netzwerkes bedeutet). Drittens eine Erhebung der entsprechenden Diskussionsforen (Tagungen, Internetseiten, Blogs, etc).

Ergebnisse

Die Entwicklung der Publikationsanzahl (Abbildung 72, S. 474 und Abbildung 73, S. 475) zeigt deutlich, dass das Interesse an dem Thema seit Ende der 60er Jahre stark gewachsen ist und wellenförmig verläuft. Außerdem sind von den 318 Veröffentlichungen mehr als die Hälfte in den letzten 20 Jahren und mehr als ein Drittel in den letzten 10 Jahren erschienen. Deutlich wird auch, dass der Argumentationshorizont immer normativer wird und deskriptive Texte abnehmen (Abbildung 74, S. 475).

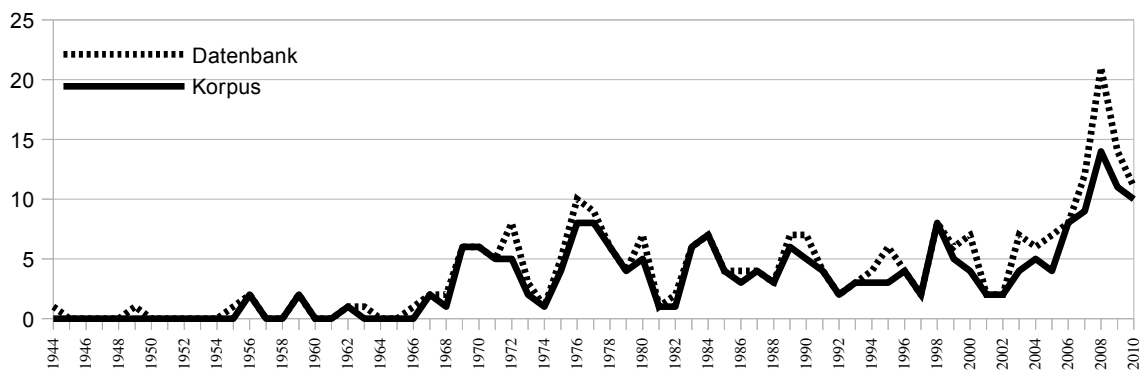


Abbildung 72: Anzahl der Publikationen pro Jahr.

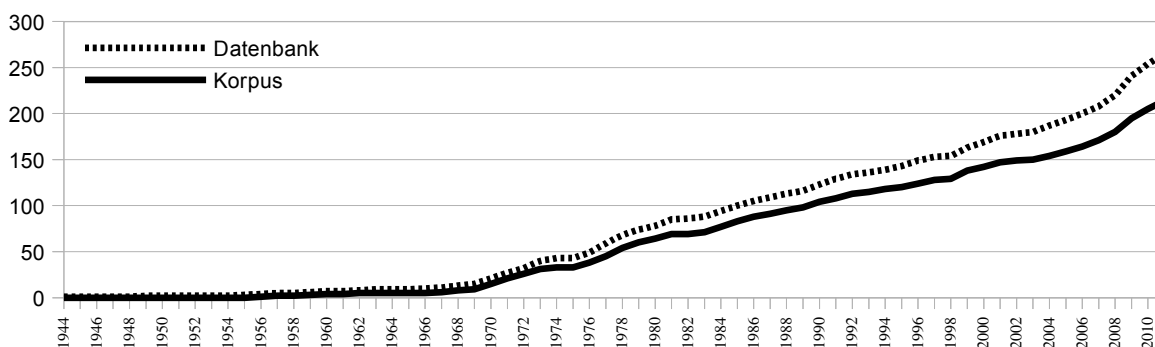


Abbildung 73: Anzahl der Publikationen insgesamt.

Das Zitationsnetzwerk wird im beobachteten Raum immer dichter (Abbildung 75, S. 476), und es gibt einen bemerkenswerten Anstieg der Anzahl (Abbildung 76, S. 476 und Abbildung 77, S. 476) und der Rate (Abbildung 78, S. 477) der wechselseitigen Zitationen innerhalb der Matrix. Diese Entwicklung deutet darauf hin, dass die Autorinnen ihre Referenzen immer mehr innerhalb des Korpus suchen. Die zunehmende Dichte bedeutet auch, dass die Autorinnen sich trotz einer insgesamt steigenden Anzahl von Texten immer mehr gegenseitig zitieren und wahrnehmen. Die verschiedenen Peaks, die man in der Grafik beobachten kann, spiegeln die Diskussionen wider, die am Anfang des Kapitels präsentiert worden sind (Der Peak um 1980 resultiert beispielsweise aus der Diskussion um die Organverteilung). Zusammenfassend zeigen diese Indikatoren, dass die Autorinnen, die über das Losverfahren schreiben, thematisch immer mehr aufeinander aufbauen.

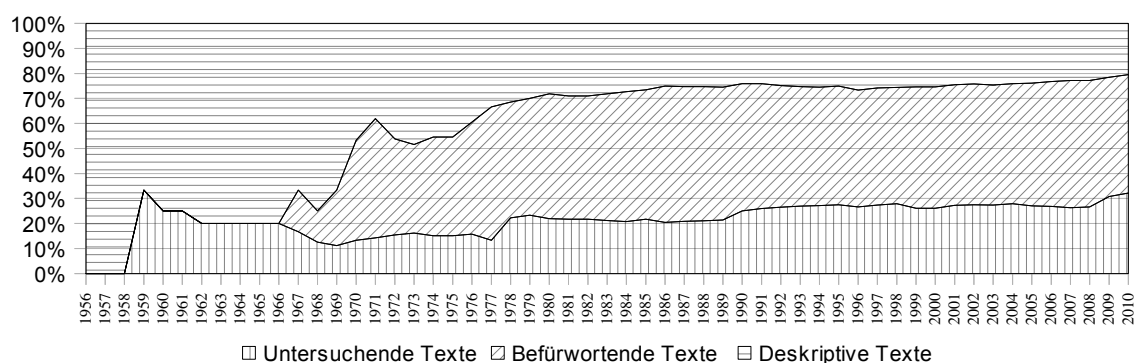


Abbildung 74: Anzahl der Publikationen, thematisch geordnet.

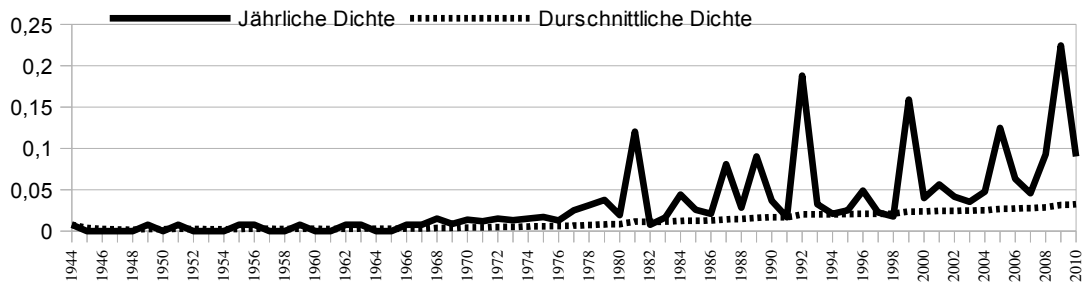


Abbildung 75: Dichte der Zitationsmatrix.

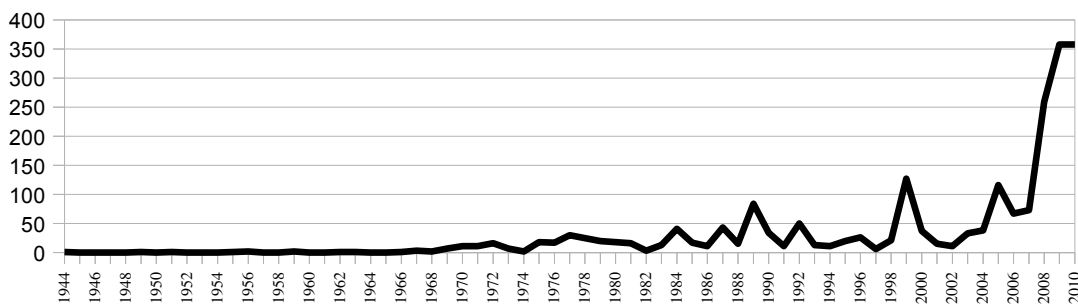


Abbildung 76: Zahl der wechselweisen Zitationen pro Jahr.

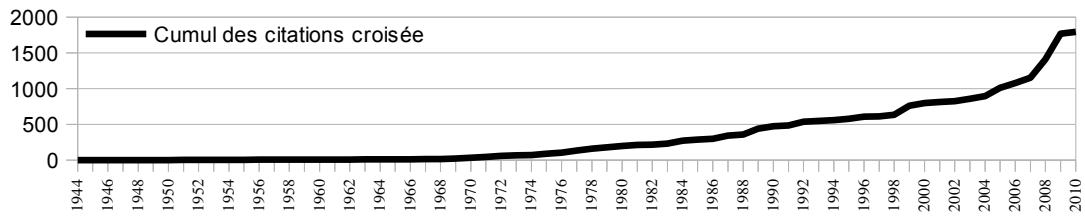


Abbildung 77: Zahl der wechselweisen Zitationen insgesamt.

Ein neuer Ansatz in der politischen Philosophie?

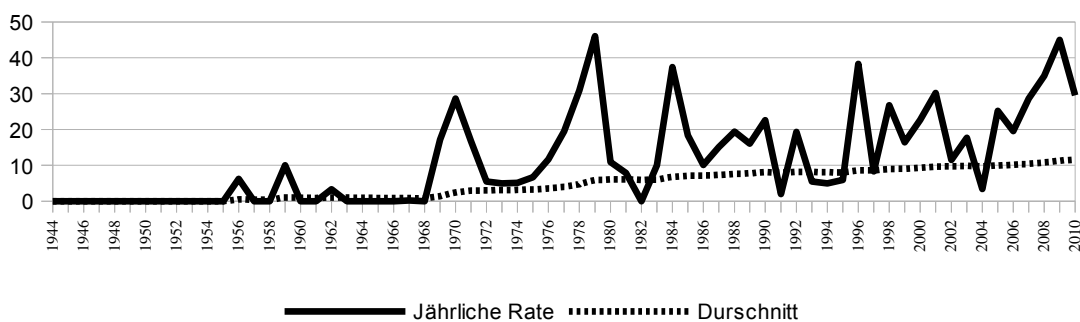


Abbildung 78: Rate der wechselweisen Zitationen in Prozent.

Datenbank			Korpus		
Veröffentlichung	Zitationen	Rang	Veröffentlichung	Zitationen	Rang
Rawls 1970	44	1	Burnheim 1985	36	1
Rousseau 1762	38	2	Barber 1984	35	2
Burnheim 1985	36	3	Elster 1989	31	3
Aristoteles – Politik	36	3	Manin 1996	29	4
Barber 1984	35	4	Hansen 1991	29	4
Elster 1989	31	5	Fishkin 1995	26	5
Montesquieu – Esprit des Lois	31	5	Broome 1984	25	6
Manin 1996	29	6	Dahl 1970	23	7
Hansen 1991	29	6	Fishkin 1991	22	8
Arrow 1951	29	6	Carson & Martin 1999	21	9

Abbildung 79: Zentralität der Veröffentlichungen.

Datenbank			Korpus		
Autor	Zitationen	Rang	Autor	Zitationen	Rang
Aristoteles	61	1	Fishkin	59	1
Dahl	59	2	Dahl	59	1
Fishkin	59	2	Elster	50	2
Elster	50	3	Broome	45	3
Rawls	46	4	Goodwin	39	4
Rousseau	46	4	Burnheim	36	5
Broome	45	5	Dienel	35	5
Goodwin	39	6	Barber	35	5
Burnheim	36	7	Stone	34	6
Barber	35	8	Hansen	34	7
Dienel	35	8			

Abbildung 80: Zentralität der Autorinnen.

Die Texte und Autorinnen, die eine zentrale Position im Netzwerk innehaben, vertreten mehrheitlich eine normative Position und sind starke Befürworterinnen einer flächendeckenden

Anwendung des Losverfahrens (siehe Abbildungen 79 und 80, S. 477). Die bibliometrische Analyse zeigt auch, dass insbesondere Fishkin, Diemel und Crosby wichtige Referenzen für die anderen Autorinnen sind. Diese Tatsache unterstützt die intuitive Annahme, dass die Minipopuli ein geeignetes Modell der Überprüfung sein könnten. Die seit zehn Jahren stetig anwachsende Zahl von gegenseitigen Danksagungen²⁴, Koauthorschaften²⁵, Tagungen (fünf von den sechs Tagungen über das Losverfahren haben in den fünf letzten Jahren stattgefunden) und Kommunikationsplattformen²⁶ deutet auch darauf hin, dass über die reinen Veröffentlichungen hinaus rund um das Thema ein Akteursnetzwerk entsteht.

Zusammenfassung

Die szientometrische Analyse bestätigt also die Ausgangshypothese auf einer quantitativen Ebene: Seit 40 Jahren hat sich in der politischen Philosophie ein neuer, in sich geschlossener Ansatz entwickelt, der sich für die Analyse des Potentials des Losverfahrens als politisches Instrument interessiert. Dieser Ansatz wird nun im nächsten Kapitel qualitativ analysiert.

²⁴ Siehe zum Beispiel die Danksagung von Elster (1987, 107) der sieben andere Autorinnen der Matrix erwähnt: „I am especially indebted to Fredrik Engelstad and Aanund Hylland for their constructive and critical contributions. Thanks are also due to Torstein Eckhoff, Karl O. Moene, and Kirsten Sandberg. I received many useful comments when presenting earlier versions of these lectures at seminars at the University of California at Davis, the University of Pittsburgh, Yale University, and the University of Miami. Earlier drafts have also been read by Akhil Amar, Robert Bartlett, John Broome, G. A. Cohen, J. Gregory Dees, Gerald Dworkin, Ed Green, Stephen Holmes, Mark Kishlansky, William Kruskal, Isaac Levi, Stephen Stigler, and Cass Sunstein.”

²⁵ So findet man spezielle Ausgaben von Zeitschriften über das Losverfahren (*Social Science Review* 1989 oder *Constellation* 2010) oder die Erscheinung der Buchreihe *Sortition in Public Policy* bei *Imprint Academic*.

²⁶ Siehe den Blog *Equality by lottery*: www.wordpress.equalitybylottery.com (zuletzt eingesehen am 20.08.2011).

Kapitel 3: Hin zu einer Theorie der aleatorischen Demokratie

Das dritte Kapitel widmet sich der qualitativen Überprüfung der Hypothese der Entstehung eines neuen theoretischen Ansatzes innerhalb der politischen Philosophie. Dafür werden 67 Texte des im zweiten Kapitel identifizierten Korpus anhand einer qualitativen Analyse ausgewertet. Diese zeigt, dass die Autorinnen inhaltlich stark miteinander verknüpft sind: Sie entwickeln einen ähnlichen theoretischen Diskurs, der einerseits auf einer Kritik der heutigen liberalen Demokratie (1) und andererseits auf der Formulierung von Erwartungen gegenüber einer erwünschten breiteren Anwendung des Losverfahrens in der Politik (2) basiert. Dennoch weisen die Autorinnen des Korpus Diskrepanzen auf und es gibt eine relative Vielfalt bei den konkret vorgeschlagenen Instrumente (3). Zusammenfassend kann die These der Existenz einer „Theorie der aleatorischen Demokratie“ qualitativ bestätigt werden (4). Die folgende Analyse nimmt ausdrücklich die Perspektive der Autorinnen in den Blick und spiegelt ihre Argumentation wider. Sie enthält deshalb keine Diskussion der Theorie und der Relevanz ihrer Argumente, sondern stellt eine deskriptive Zusammenstellung ihrer Analysen und Erwartungen dar. Die Diskussion um die Theorie der aleatorischen Demokratie und ihre Grenzen wird im sechsten Kapitel dargestellt.

Die Krisen des liberalen politischen Systems

Repräsentation und Partizipation in der Krise

Die Kritik der Autorinnen konzentriert sich zunächst auf die aktuelle Form der Stellvertretung (*standing for*)¹, die ihrer Meinung nach wenig repräsentativ ist: Die per Abstimmung gewählten Vertreterinnen sind weder demographisch, noch sozialpolitisch ein Abbild der gesamten Bevölkerung. In der liberalen Demokratie existiere so eine politische Elite oder gar Klasse:

„Americans are worried about Congress, and they are right to worry. The founding fathers intended Congress to be representative of all Americans “a portrait of the people

¹ Die meisten Autorinnen übernehmen die klassische Zweiteilung der Repräsentation in *standing for* (Stellvertreten) und *acting for* (Repräsentieren), die von Pitkin (1967) vorgeschlagen worden ist.

in miniature". But today 95% of its members are still white male property-owners, almost half of them lawyers." (Callenbach & Phillips 1985, 1)².

Ein solcher Unterschied wäre nicht dramatisch, wenn die Repräsentantinnen als repräsentativ empfunden wären, das heißt wenn sie eine symbolische Repräsentativität besitzen würden. Den Autorinnen zufolge ist dies nicht der Fall und die Bürgerinnen fühlen sich nicht von ihrer politischen Elite repräsentiert³. Darüber hinaus existieren noch weitere bedeutsame Einschränkungen bezüglich der Repräsentation als Aktivität (*acting for*). Erstens haben die Repräsentantinnen eigene Interessen entwickelt, da die Politik ein Beruf geworden ist. Zweitens hat sich das Parteiensystem so weit entwickelt, dass es die Demokratie monopolisiert hat (vor allem die Rekrutierung der Repräsentantinnen) und jede Innovation bremst⁴. Drittens führt das Wahlverfahren und die Notwendigkeit der Wiederwahl (aufgrund der Professionalisierung der Politik) zu vielfältigen Problemen: es kommt zu einer Verschiebung des Problemlösungshorizontes, denn obwohl die Menschheit vor dringenden Herausforderungen steht (Snider 2006, 3), die nur langfristig geregelt werden können, ist es für die Kandidatinnen kontraproduktiv, eine langfristige Perspektive anzunehmen, da ihre Wiederwahl auf kurzfristige politische Erfolge basiert⁵. Des Weiteren müssen die Kandidatinnen um Stimme kämpfen und viele Wahlversprechen machen, die sie nicht alle einhalten können, was zum Vertrauensverlust und somit zu Politikverdrossenheit führt. Um solche Kampagnen zu führen, müssen sie außerdem immer mehr Geld sammeln und werden so von Partikularinteressen geleitet:

„A selection between a representative democracy and a democracy by lot depends on two factors: how competent are the citizens and how likely are the representatives to serve the people as a whole rather than special interests? There is now a fairly widespread skepticism among both intellectuals and the general public about the ability or interest of elected representatives to serve the interests of all." (Crosby 1976, 5).

Viertens funktioniert das zentralste Kontrollmechanismus der Regierten über die Regierenden, die *accountability* durch die Wahl, schlecht oder gar nicht: die gewählten Repräsentantinnen sind in der Lage Gesetze für sich selber zu formulieren (zum Beispiel über ihre Diäten oder über Wahlgesetze) und können an die Macht gelangen oder bleiben, ohne oder nur mit

² Siehe auch Mulgan (1984, 555) oder Amar (1984, 1284) : „The plight of discrete and insular minorities – paradigmatically, the poor and the blacks – who are systematically denied free access to the bazaar of pluralist politics poses a vexing problem in American democratic and constitutional theory." Siehe auch Dienel (1971, 155): „Auf Verbandskongressen oder bei Protestaktionen sind die Interessenten unter sich, im Beirat die Fachleute, im Parlamentsausschuss die von den Karrieremechanismen der Parteien Selektierten.“

³ Siehe Gastil (2000, 41-50), Manin (1996, 248-250) oder Sintomer (2007, 16).

⁴ Siehe Cancio (2010, 12), Carson & Martin (1999, 3), O’Leary (2006, 34-54) oder Sutherland (2008, 11): „So political parties are not just useless, their role is actually counterproductive.“

⁵ Dienel (1978), Schmitter & Trechsel (2004, 18-22) ou Snider (2006, 3).

schwachem Mandat durch das Wahlvolk (durch Listenwahl, Überhangmandate, die Ernennung an strategischen Positionen und das Parteiensystem allgemein).

Die meisten Vertreterinnen der aleatorischen Demokratietheorie argumentieren daher, dass eine tiefgreifende Krise der Partizipation besteht, für die bisher kein glaubwürdiger Lösungsansatz gefunden wurde. Aufgrund der oben genannten Entwicklungen würden die Bürgerinnen sich von klassischen Arenen der Beteiligung – Wahlen, Parteien, Gewerkschaften – lösen und sich immer mehr in ihrem privaten Umfeld zurückziehen. Ein Prozess der vielerorts als zunehmende Politikverdrossenheit beschrieben wird⁶. Für die Autorinnen des Korpus bedeutet dieser Trend allerdings nicht, dass die Menschen generell kein Interesse an der Politik hätten. Vielmehr sind die aktuellen Möglichkeiten nicht ausreichend⁷. So liegt die Vermutung nah, dass sie Vorschläge für die Einführung und Stärkung von neuen Beteiligungsmöglichkeiten wie die direkte oder semi-direkte Demokratie unterstützen würden. Dies ist wider Erwarten nicht der Fall: die aleatorischen Autorinnen sehen in Instrumenten wie soziale Bewegungen, Bürgerinitiativen, Volksbegehren oder Referenda lediglich eine Erweiterung der liberalen Demokratie unter anderen Formen: die aktive Bürgerinnen spielen eine zentrale Rolle, die Wahl bleibt das monopolistische Verfahren der Meinungsbildung, die Elite behält ihre Macht und die ganze Prozedur ist agonistisch und aggregativ und nicht deliberativ⁸. Nach Ansicht der Autorinnen liegt das fundamentale Problem also tiefer – in den eigentlichen Grundlagen der repräsentativen Demokratie – hier setzt ihre Kritik an.

Die Dekonstruktion der Fundamente der liberalen Demokratie

Die eigentlichen Gründe der zweifachen Krise (Repräsentation und Partizipation) erforschen also die Autorinnen, indem sie eine Dekonstruktion der zwei Kernkonzepte der liberalen Demokratien – die elektive Abstimmung als Auswahlverfahren und die Kompetenz als Maßstab der legitimen Repräsentation – vornehmen. Die Wahl ist, so die Befürworterinnen des Loses, konjunkturell geschwächt, da es nicht die Auswahl der besten durch eine aufgeklärte Bevölkerung ermöglicht, sondern die Durchsetzung der attraktiven, reichen und besser kommunizierenden bedeutet⁹. Dar-

⁶ Über die klassische Kanäle der Partizipation siehe Norris (2002, 3-19) oder Barber (2003, XI). Über die Grenzen der klassischen Beteiligungsmöglichkeiten, siehe Carson & Martin (1999) oder Schmitter (2004, 23-44).

⁷ Zum Beispiel, Burnheim (1985, 78): „there is a great interest in public affairs and, I believe, great willingness to participate in them if only it were more possible to do so in some limited but effective way.”

⁸ Barber (1984, 175): „the aim in adversarial proceedings is to prevail – to score verbal points and to overcome one’s interlocutors. In fact, speech in adversary systems is a form of aggression, simply one more variety of power.” Siehe auch O’Leary (2006, 22-26) oder Sintomer (2007, 32).

⁹ Über die Korrelation zwischen physischen Auftreten und Wahlergebnisse, siehe Sutherland (2008, 19). Siehe

über hinaus hat die Wahl jeglichen symbolischen Wert verloren:

„Our primary electoral act, voting, is rather like using a public toilet: we wait in line with a crowd in order to close ourselves up in a small compartment where we can relieve ourselves in solitude and in privacy of our burdens, pull a level, and then, yielding to the next in line, go silently home.” (Barber 1984, 188).

Aber auch strukturell ist die Wahl per Abstimmung für die Autorinnen sehr problematisch, da sie nicht *strategy proof* ist: d.h., dass die Akteure sie manipulieren können¹⁰. Sie ist weiterhin eine statische, quantitative Methode der Entscheidung¹¹ und wird fälschlicherweise mit dem Ausdruck einer qualitativen Präferenz gleichgesetzt¹². Letztlich ist sie ein an sich aristokratisches Verfahren, das die Elite bevorzugt. Allein die Elite besitzt das ökonomische, kulturelle und soziale Kapital, das für eine erfolgreiche politische Karriere nötig ist. Und die Wahl zielt ausdrücklich auf die Auswahl der „besten“ und nicht die Auswahl von „jeder“¹³: „put simply, election is a magistrate selection method that directly and indirectly favors the wealthy and keeps political offices from being distributed widely among citizens of all socioeconomic backgrounds.” (McCormick 2006, 1).

Die liberale Konzeption der Kompetenz bildet die Grundlage der zweiten Kritik der Autorinnen des Korpus. Für sie ist die liberale Sicht der Kompetenz nach Schumpeter nicht nur überholt, sie ist grundsätzlich falsch¹⁴. In der Tat, schreiben die Befürworterinnen des Losverfahrens, gibt es wenig Korrelation zwischen der Kompetenz, die nötig ist, um einen Staat zu regieren und diejenige die wichtig ist, um heutzutage eine Wahl zu gewinnen:

„Election process as practised in our media age rewards candidates who have congenial TV images, have a convincing verbal delivery, and are adept at sensing transient

auch derselben (2008, 141): „The outcome of general elections depends more on the weather on polling day or the fate of the national football team than it does on the coherence of the policies presented”. Siehe auch Carson & Martin (1999).

¹⁰ Die meisten Autorinnen basieren ihre Analyse auf den Arbeiten der *Rational Choice Theory* und zitieren Arrow. Hier befindet sich die Erklärung für die Zentralität dieses Autors (Siehe Kap. 2, , S. 474).

¹¹ Barber (1984, 136-137): „Where voting is a static act of expressing one’s preference, participation is a dynamic act of imagination that requires participants to change how they see the world. Voting suggests a group of men in a cafeteria bargaining about what they can buy as a group that will suit their individual tastes. Strong democratic politics suggests a group of men in a cafeteria contriving new menus, inventing new recipes, and experimenting with new diets in the effort to create a public taste that they can all share.”

¹² Burnheim (1986, 83-84): „My voting for rather than against does not say how strongly I am in favour of a proposal. It cannot express anything like a price I am willing to pay. A majority with slight preferences one way may outvote almost as many strong preferences the other way.”

¹³ Martin (1995, 25): „It should be a truism that elections empower the politicians and not the voters.” Über die Wahl als aristokratisches Verfahren, siehe die grundlegende Arbeit von Manin (1996), der diese Unterscheidung zwischen „die besten“ und „jede“ gemacht hat.

¹⁴ Schumpeter (1942, 262): „The typical citizen drops down to a lower level of mental performance as soon as he enters the political field. He argues and analyzes in a way which he would readily recognize as infantile within the sphere of his real interests. He becomes a primitive again.”

public emotional moods. These qualities do not necessarily correlate with either intelligence or responsible political leadership.” (Callenbach & Phillips 1985, 22).

Strukturell gesehen, beruht die liberale Konzeption der Kompetenz auf einem skeptischen oder sogar negativen Menschenbild, in dem das Volk – die Masse – nur begrenzt an der Macht teilhaben sollte¹⁵. Sie wird auch objektiv und monolithisch konzipiert: es gibt eine beste Lösung für jedes Problem, die durch technisches Wissen gefunden werden kann. Diese Vision hat – so die Autorinnen des Korpus – zwar eine gewisse Überzeugungskraft, sie übersieht aber die eigentliche Natur der Kompetenz. Ausgehend von der Definition von Dewey¹⁶, stellen sie eine alternative Konzeption der Kompetenz dar. Diese ist erstens mehrdimensional, da jede Person eine eigene, aus der Erfahrung gewonnenen Expertise und Kompetenz besitzt (Becker 1976a, 184). Dazu ist sie relativ: es gibt keine objektive, für immer geltende Wahrheit und nur die wenigsten Probleme haben in einer modernen, pluralistischen Risikogesellschaft eine eindeutige Lösung¹⁷. Daraus resultiert, dass die politische Kompetenz prozedural verstanden werden sollte. Sie kann außerdem gelernt und weitergegeben werden¹⁸.

Die Kombination der verschiedenen konjunkturellen Krisen und strukturellen Schwäche der liberalen Demokratie mündet für die Autorinnen des Korpus in eine generelle Krise der Legitimität, die nur durch eine radikale, strukturelle Lösung aufgehoben werden kann.

Eine neue demokratische Ära

Die Lösung liegt für die Autorinnen in der Anwendung des Losverfahrens in der Politik. So entwickeln sie eine Zukunftsvision der möglichen Aspekte und Wirkungen einer Wiedereinführung des Loses in der Politik.

Eine gerechtere Stellvertretung und eine neue Form der Repräsentation

¹⁵ Als Grundlage, siehe die Meinung von Montesquieu (*L'esprit des Lois*, livre XI, chapitre VI) oder Delannoi (2003, 12): „Cependant, la réticence devant les procédures les plus démocratiques a des racines plus profondes, souvent proches des réticences platoniciennes. L'idée de Protagoras, selon laquelle la compétence politique et la compétence morale, contrairement aux autres compétences, sont également réparties entre tous heurte bien des esprits. Cette idée est à la fois admise et refusée par la doxa démocratique contemporaine, donc reconnue en principe mais édulcorée par les procédures.“

¹⁶ Dewey (1927, 207): „The man who wears the shoe knows best that it pinches and where it pinches.“

¹⁷ Über die Risikogesellschaft, siehe Sintomer (2007, 22-23). Über die Relativität, siehe Barber (1984, 120).

¹⁸ Zum Beispiel Dienel (1971, 155): „Informiertheit lässt sich wie eine Funktion von Teilnahme behandeln.“

Für die Befürworterinnen des Losverfahrens würde die aleatorische Auswahl der Repräsentantinnen Gremien schaffen, die einem sozio-demographischen Abbild der Gesellschaft näher käme. So würden alle geographischen Herkünfte, soziale und ökonomische Situationen und auch alle politische Sensibilitäten ihren Platz finden und ein *real proportional system* (Mueller & al. 1972, 60) verwirklichen:

„A Representative House would be astonishingly different from its predecessors. Upon entering the House chamber you would see at work a body whose members comprise more than 50% women and some 12% blacks, 6% Hispanics, and 1% persons of other races. Because of their dress and manner, your overwhelming impression would be of middle- and working-class people. Gone would be such arch, gentlemen’s-agreement phrases as, “Will the honorable member yield?” In their place would be the direct, homely idioms of the American people. “The learned member from Nebraska seems to have forgotten the morning’s testimony” would give way to “What’s the matter, you asleep this morning?” [...] There would also be several dozen managers and administrators dressed in upper-middle-class style. But no air of privilege would prevail here. Looking around at the faces, you would see hundreds of ordinary working people, the “average Americans” who mainly make up this country. You would not, most years, find more than one or two lawyers, and most of the members would have quite modest incomes. Less than 5% of the members would be as rich as the average present Congress member.” (Callenbach & Phillips 1985, 14).

Die per Los ausgewählten Repräsentantinnen würden auch eine höhere symbolische Stellvertretung erreichen können, da sie der Bevölkerung ähnlicher wären (*being their own selves*) und wahrscheinlich als unabhängige Vertreterinnen angesehen wären¹⁹.

Die aktive – *acting for* – Repräsentation würde in einem aleatorischen System eine völlig neue Bedeutung bekommen, da die Verbindung zwischen Abstimmung und *Authorization* und Abstimmung und Legitimität verschwände und eine neue, genauere Interessenvertretung ermöglichen würde. Für ein Teil der Autorinnen träte ein „automatic and ineluctable“²⁰ Phänomen der statistischen Repräsentation ein: die Abgeordneten würden wie das ganze Volk agieren, weil sie das ganze Volk statistisch repräsentieren würden. Andere Autorinnen hingegen vertreten die Ansicht, dass die Repräsentation sich eher aus psychologischen denn mathematischen Gründen ändere: die Abgeordneten von heute wären das Volk von morgen und die Repräsentantinnen würden nach dem Prinzip der reflexiven Gegenseitigkeit agieren (altruisti-

¹⁹ Emery (1976, 201-202): „they [the members of the industry councils] could command the respect of Australian Parliament and the people because of their collective experience, knowledge and representation of the major interests directly involved in the industry and they could command the trust of parliaments and the people because they were patently villain-proof [...] The Council will be more likely to be seen by Parliament and people as being their own selves. Their advice may be judged to be erratic, ill informed etc, but there will be less of the suspicion that hidden hands have drafted the advice.”

²⁰ Callenbach & Phillips (1985, 15). Siehe auch, Engelstad (1989, 29): „But in an assembly of between 400 and 700 members, the deviations from a suitable interpretation of “popular will” furthered by elections will probably be much more important than those created by the chance mechanism.“

scher Egoismus), kurz gesagt (Goodwin 2005, 114): „the submit-to-what-you-choose-and-only-choose-what-you-would-freely-submit-to principle“²¹. Alle Autorinnen sind der Meinung, dass die Repräsentation durch das Losverfahren eine Wiedervereinigung der Interessen der Bürgerinnen mit denen der Politikerinnen zur Konsequenz haben würde: es gäbe keine Anreize mehr zur Vertretung von Partikularinteressen oder gar Bestechlichkeit, keine politische Karriere wäre möglich und es könnte keine politische Klasse entstehen²². Der Fraktionszwang würde verschwinden und jede neue Entscheidung wäre der Anlass für eine Diskussion und eine Deliberation, die langfristige Perspektiven miteinbeziehen könnten²³.

In dem neuen System würde zwar die *accountability* nicht mehr über die Wahlen laufen können, sie würde aber eine andere – *ex ante* – Grundlage bekommen aufgrund der Repräsentativität der Repräsentantinnen (in dem Fall würde sich sogar für manche Autorinnen die Notwendigkeit der Rechenschaftspflicht erübrigen). Außerdem würde die öffentliche und offene Diskussion eine Kontrolle über die Ausgelosten erlauben²⁴. Um die *accountability* zu stärken, sprechen sich manche Autorinnen für die lokale Anbindung der Repräsentantinnen aus (Barber 1984).

Alle, nicht jeder: die Partizipation durch das Losverfahren

Die Anwendung des Losverfahrens würde laut den Autorinnen zu einer besseren quantitativen und qualitativen Partizipation führen. Durch das Losverfahren und die daraus folgende Rotation bekämen automatisch mehr Menschen eine Chance, an der politischen Entscheidungsfindung teilnehmen zu können: alle würden sich beteiligen. Es gäbe allerdings nicht eine 100% Sicherheit dranzukommen, sodass nicht jeder tatsächlich involviert wäre. Global gesehen, würde aber die Anzahl der am politischen Prozess Teilnehmenden sich drastisch erhöhen.

Auf der qualitativen Ebene, würde eine aleatorische Politik vier Änderungen mit sich bringen. Erstens könnte das demokratische Ideal des „regieren“ und „regiert werden“, verwirklicht werden²⁵. Zweitens würde die Partizipation von mehr und mehr Bürgerinnen an den politischen Entscheidun-

²¹ Für jede Entscheidung hätte man also eine Situation „hinter dem Schleier des Nichtwissens“ a la Rawls.

²² Siehe zum Beispiel Delannoi (2003, 8), Elster (1987, 143) oder Martin (1989, 3).

²³ Amar (1984, 1298-1299) oder Burnheim (1986, 137): „they would try to represent not the unreflecting desires of people but their long-term interests and those of generations to come.“

²⁴ Siehe zum Beispiel Barber (1984, 270): „ensuring the accountability of American political officials is generally the responsibility of the press, the media, and the opposition party. Neighborhood assemblies would shift some of this responsibility directly to the citizenry, permitting individuals to question their representatives on a regular basis in their own home territory and according to their own rules of procedure.“

²⁵ Es existiert keine „group of people whose capacities entitle them to a position of special or wide-ranging power in the community.“ Burnheim (1985, 156). Siehe auch Rancière (2006, 47).

gen ein Prozess der Selbstbefähigung (*Empowerment*) in Gang setzen²⁶. Drittens würde jede die Chance bekommen ihre „Bürgerrolle“ zu spielen (Dienel 1978, 78) und somit den Weg zu einer aktiven Bürgergesellschaft eröffnen, weit weg von der individualistischen Massengesellschaft der liberalen Systeme²⁷. Viertens würde jede Bürgerinnen eine höhere Wahrscheinlichkeit bekommen, die „entscheidende Wählerin“ im Sinne der *Rational Choice Theory* zu werden²⁸.

Die Entpolitisierung der Gesellschaft

Illich vertritt in seinem Buch *Deschooling society* (1970) die These, dass die Abschaffung der Schule als Institution die Bildung als Gemeingut befreien würde. Seiner Argumentation nach tendiert jede Institution dazu, ihr Kompetenzfeld zu monopolisieren und abzuschirmen – die Armee den Krieg, das Krankenhaus die Gesundheit, die politische Parteien die Politik – und verhindert somit die Innovation. Die Abschaffung dieser Institutionen könnte einen wichtigen Impuls setzen und die Gesellschaft befreien. Die Autorinnen der Theorie der aleatorischen Demokratie sehen in dem Losverfahren das mächtigste Mittel, um die Gesellschaft zu „entpolitisieren“. Die Anwendung des *Kleros* würde die Macht immer wieder neu verteilen, die Parteien würden verschwinden und „Alle Macht dem Volke“ wirklich gehören²⁹. Wenn aber die Wahl verschwindet, verschwindet auch die zentralste Legitimationsquelle der repräsentativen Regierung und die Legitimation des neuen Systems wird in Frage gestellt. Die Autorinnen bringen ein zentrales Argument vor: die aleatorische Politik basiert nicht auf der Frage „what will we choose?“ sondern auf der Frage „how do we will?“³⁰ Es findet also eine Umkehrung statt: die Ergebnis-orientierte Legitimität wird von einer prozeduralen Legitimität abgelöst. Und das

²⁶ Siehe Martin (1989, 3-4), Mulgan (1984, 556) oder Rehfeld (2005).

²⁷ Barber (1984, 154-155): „masses make noise, citizens deliberate; masses behave, citizens act; masses collide and intersect, citizens engage, share, and contribute. At the moment when “masses” start deliberating, acting, sharing, and contributing, they cease to be masses and become citizens.“

²⁸ Elster (1987, 143): „the problem of the wasted vote is real enough. It would be reduced by lottery voting, which ensures that each vote counts equally, that is, increases by the same amount the likelihood of the candidate’s being elected. Under lottery voting, the power of an individual — measured by the probability of casting the decisive vote — is $1/n$ where n is the size of the electorate. Under deterministic majority voting, the power of an individual equals the chance that he or she will be pivotal, that is, that the other votes will be exactly evenly divided between the candidates. Under all plausible circumstances, this probability is much smaller than $1/n$.“

²⁹ Siehe Delannoi (2003, 8): „le tirage est le remède le plus puissant à une pathologie démocratique récurrente : le gouvernement au nom du peuple et non par le peuple. En ce sens, le recours au tirage est un bon test de l’adhésion à la démocratie et de la confiance réelle en ses présupposés. Car ce ne sont pas seulement les oligarchies antidémocratiques qui se méfient de lui. Le test du tirage démasque les prétendus démocrates qui parlent au nom du peuple et se gardent bien de lui laisser le pouvoir.“

³⁰ Barber (1984, 200). Siehe auch Burnheim (1986, 4) oder Dienel (1971, 151): „vermehrte Beteiligung ist ein Verfahrensproblem.“

Losverfahren ist – für die Autorinnen des Korpus – eine legitime Prozedur, da sie eine bessere Beteiligung und eine effizientere Repräsentation ermöglicht. Zusammenfassend (Goodwin 2005, 43): „random distribution negates the need for equality at a primary level [...] and substitutes it at a secondary level [...]. It can therefore be considered as a procedural conception of justice, but one which [...] rests on substantive assumptions and has substantive implications.“

Eine neue Gesellschaft ohne „neue Menschen“

Die Vision der Anhängerinnen des Losverfahrens in der Politik wird manchmal noch breiter aufgefasst und inkludiert die gesamte Gesellschaft. Eine losbasierte Politik würde kooperativer und menschlicher werden, weil die Konkurrenz um die Macht und die Kurzfristigkeit der Interessen verschwinden würden, aber auch, weil die Menschen durch die Partizipation toleranter und offener werden würden (Burnheim 1986). Es würden neue Institutionen entstehen: das Losverfahren könnte sich als solches etablieren und die Auslosung würde ein wichtiges Ereignis der Polis sein³¹. Jede Versammlung wäre auch eine Mini-Universität³² und eine völlig neue wirtschaftliche Branche, die der partizipativen Demokratie, würde entstehen (Dienel 1978, 199-200). Das ganze, ohne „neue“ oder „Über“ Menschen³³ und ohne eine gewalttätige Revolution, obwohl die aktuelle politische Klasse wahrscheinlich Widerstand leisten würde (siehe Kap. 6, Punkt , S. 543).

Vielfältigkeit und Diskrepanzen

Obwohl sich alle Autorinnen über die Konsequenzen einer Einführung des Losverfahrens in der Politik im weitesten einig sind und einer gemeinsamen Verteidigungsstrategie gegen Kriti-

³¹ Fishkin (1995, 174): „just as the apparatus of selection by lot in ancient Athens involved so many citizens, so often, that it seems to have galvanized an active citizenry, it is not inconceivable that selection by lot for deliberative poll could, someday, have the same effect on our own country.“

³² Callenbach & Phillips (1985, 20-21): „we assume that the Representative House would establish means to initiate its new members and provide them with training and background information to enable them to carry out their new functions. [...] This mini-university of politics should be among the finest educational institutions in the country.“

³³ Burnheim 1985, 3): „in particular, I shall argue that it [demarchy] does not presuppose that people perform substantially better either morally or intellectually than they do at present.“ Dieses letzte Argument war vor allem in den ersten Texten relevant, in einer Epoche in der die sozialistische Alternative viel diskutiert wurde, von den Autorinnen des Korpus aber abgelehnt war. Siehe zum Beispiel Burnheim (1985, 13) über den Klassenkampf: „at best it is haphazard, ill-coordinated, often foolish and shortlived. At worst, it is terror manipulated by leaders engaged in power struggles.“

kerinnen folgen³⁴, bestehen unterschiedliche Auffassungen über die Deliberation und die Kompetenz, die im Folgenden dargestellt werden.

Die Debatte um die genaue Bedeutung von Deliberation, Repräsentativität und Kompetenz

Der größte Unterschied zwischen den Autorinnen des Korpus betrifft die Bedeutung des Losverfahrens für die Repräsentation. Autorinnen wie Callenbach & Phillips (1985, 28) sind der Meinung, dass „representative House members do not have to be forced by external circumstances to represent constituents because, by the very statistics of their selection, they inevitably *do* represent their segment of the populace.“ Andere Autorinnen, die die Mehrheit des Korpus darstellen, sind im Gegensatz dazu der Meinung, dass das Losverfahren allein sogar kontraproduktiv wäre: eine Versammlung mit repräsentativen – aber zu sehr heterogenen – Abgeordneten wäre problematischer als das aktuelle homogene und elitäre System, wenn es nicht von zusätzlichen institutionellen Arrangements unterstützt wäre. Die Autorinnen betrachten die Deliberation als das Hauptinstrument der Unterstützung (Fishkin 1995, 167): „institutions that speak for the people need to be both representative and deliberative.“ Auf einer Seite hat man also die Gleichung: „Losverfahren + Aggregation = Repräsentation“ und auf der anderen „Losverfahren + Deliberation = Repräsentation“.

Die zweite Debatte adressiert die Frage nach den spezifischen Kompetenzen der Bürgerinnen. Eine erste Gruppe von Autorinnen ist sehr optimistisch und sieht keine Grenzen in den Fähigkeiten der Ausgelosten, die mit viel Macht ausgestattet werden können (legislative oder sogar exekutive). Eine zweite Gruppe betrachtet die Kompetenz auch als weit verbreitet, konstatiert aber, dass bestimmte *checks and balances* nötig seien. So sollte die Macht am besten zwischen gewählten und ausgelosten Repräsentantinnen verteilt sein. Die dritte Gruppe ist skeptischer und befürwortet eher eine konsultative Rolle für die ausgelosten Gremien oder aber eine Vorauswahl aufgrund von einer minimalen Prüfung (Interessenbekundung, oder sogar IQ Test)³⁵.

Die Vielfältigkeit der Diskurse und Instrumente

³⁴ Dieser Paragraph wurde in der deutschen Zusammenfassung nicht eingeführt.

³⁵ Als Beispiel der ersten Gruppe siehe O’Leary (2006, 206). Als Beispiel der zweiten, siehe Dienel (1978). Für die dritte Gruppe siehe zum Beispiel (Dahl 1970, 30): „I would not want to travel on an airline that promised passengers the right to participate equally (by lot ? By majority vote ?) with crew and pilot in the operation of their plane.“

Drei Diskurse

Anhand der oben aufgezeigten Gemeinsamkeiten und Unterschiede und mithilfe der Typologie des ersten Kapitels, lassen sich die Anhängerinnen des Losverfahrens in der Politik in drei Gruppen unterteilen. Die erste bevorzugt eine reformistische Herangehensweise und bleibt sogar manchen Elemente der liberalen Demokratie treu. Sie schlägt dementsprechend Instrumente vor, die die aktuellen Institutionen ergänzen sollen und ihre Pro-Losverfahren Position basiert auf einem Diskurs, der im ersten Kapitel als „republikanisch“ charakterisiert wurde³⁶.

Mit demselben reformistischen Ansatz, aber mit einem weitaus radikaleren Diskurs über die liberalen Demokratien, schlägt eine zweite Gruppe von Autorinnen Instrumente vor, die auf einem als „aleatorisch“ zu verstehenden Diskurs basieren³⁷. Diese Instrumente sind in der Regel ehrgeiziger und umfassender, bleiben aber Ergänzungen zu den aktuellen Institutionen.

Eine dritte Gruppe von Autorinnen nimmt eine revolutionäre Position ein und plädiert für die Einführung von neuen Instrumenten in der Politik, die die aktuellen Institutionen vollkommen ablösen sollten. Die Autorinnen argumentieren zum Teil liberal, zum Teil „anti-liberal“ und gründen ihre Argumente für das Losverfahren auf ein im ersten Kapitel als „demokratisch“ bezeichnetes Argumentationsmuster³⁸.

Fünf Typen von Instrumenten

Die von den Autorinnen formulierten Vorschläge können in fünf Kategorien unterteilt werden. Erstens die elektiven Instrumente, die oft mit einem republikanischen Argumentationsmuster und einem liberalen und reformistischen Diskurs kombiniert werden. Ziel dieser Instrumente ist es, die liberale Demokratie und das Parteiensystem durch die Anwendung des Losverfahrens zu vervollständigen bzw. zu korrigieren. Man findet zum Beispiel hier die *Lottery Voting* von Amar (1984) oder die „Wahlen Anno 2000“ von Horn (1980) sowie der Vorschlag von Gastil (2000).

Auf Grundlage des selben Argumentationsmusters, aber mit einem radikaleren Diskurs entwickelt eine zweite Gruppe von Autorinnen Instrumente, die man „Tribunate“ (McKormick 2006) nen-

³⁶ Siehe zum Beispiel (Barnett & Carty 2008, 24-25): „our proposal for citizens to take part in an Athenian style chamber of scrutiny is not an attack on party politics. Rather it suggests a way in which members of the public can play a complementary and not a competitive role alongside elected politicians whose democratic mandate will give them the exclusive right to propose new legislation [...] We are not saying that selection by a form of lot is better than elections.“

³⁷ Siehe zum Beispiel Barber (1984).

³⁸ Eine revolutionäre liberale Argumentation wird u.a. von Callenbach & Phillips (1985) geführt. Burnheim (1985), Goodwin (1984, 1992) oder Carson & Martin (1999) vertreten eine eher anti-liberale und revolutionäre Ansicht.

nen könnte, in denen die ausgelosten Repräsentantinnen Kontrolle über die ausgewählten Repräsentantinnen spielen sollten. Sie verfügen über ein Vetorecht, dürfen Enquetekommissionen einrichten, haben aber in den meisten Fällen keine legislative Macht (siehe Raskin 1974 oder Sutherland 2008a).

Im Gegensatz dazu formuliert eine dritte Reihe von Autorinnen Vorschläge für eine Loskammer (*citizen Legislature*), basierend auf einem demokratischen Argumentationsmuster und einem revolutionären Diskurs. Es gilt die Parlamente per Los auszuwählen, ohne wirklich auf die Problematik der Deliberation einzugehen (Becker 1976a; Cannac 1983; Callenbach & Phillips 1985; Cancio 2010).

Die vierte Gruppe von Autorinnen sieht hingegen die Deliberation als zentral und die legislative Macht als periphärisch und basiert ihre Vorschläge auf einem aleatorischen Argumentationsmuster und einem anti-liberalen Diskurs. Das beliebteste Instrument in diesem Rahmen ist der Minipopulus (siehe Emery 1976b; Dienel 1978; Crosby 1986; Fishkin 1991 oder O'Leary 2006).

Die fünfte und letzte Gruppe von Autorinnen argumentiert radikal demokratisch und revolutionär und schlägt „demarchistische“ Instrumente vor (Burnheim 1985), die die gesamten Institutionen der liberalen Demokratie ersetzen sollten: so gibt es nur noch Räte bei Burnheim, *Lotreps* in einem Land Namens *Aleatoria* bei Goodwin (2005) oder eine „Demokratie ohne Wahlen“ bei Martin (1995).

Zusammenfassung

Die in diesem Kapitel durchgeführte qualitative Analyse zeigt, dass die Hypothese der Entstehung einer Theorie der aleatorischen Demokratie mit verschiedenen Ansätze bestätigt werden kann. Diese basiert auf der Kritik und zum Teil Ablehnung der liberalen Demokratie und sieht eine mögliche Lösung ihrer konjunkturellen sowie strukturellen Krisen in der Anwendung des Losverfahrens in der Politik. Diese würde eine verbesserte Repräsentation und eine bessere Partizipation ermöglichen und die Grundlage für eine demokratische und legitime Politik bilden.

Offen bleibt aber die Frage der konkreten Umsetzung: was taugt diese Theorie in der Praxis? Ist die Gleichung Losverfahren + Deliberation = Demokratie oder Losverfahren + Aggregation = Demokratie eine bloße Utopie? Diese Frage wird im zweiten Teil der Doktorarbeit eruiert und die Theorie anhand der Praxis geprüft.

Teil 2: Aachen und Poitiers, die Theorie auf dem Prüfstand

(Demos)

„Das Modell Planungszelle stellt eine mögliche Anwendung der Vorteile des aufgabenorientierten, Lernen ermöglichenden Gruppenprozesses für die Zwecke der Beteiligung an politischen Entscheidungen dar. Der hier gemeinte Gruppenprozeß läßt sich durch eine Reihe von Merkmalen beschreiben. Einige von ihnen, wie Anzahl der Beteiligten oder Dauer der Teilnahme, sind in bestimmten Grenzen variierbar. Andere sind es nicht. Sie werden hier als Hauptmerkmale bezeichnet. Ihre Bedeutung wird – auch wenn sie zunächst lediglich technisch anmuten – sichtbar, wenn die langfristigen Möglichkeiten, die sich aus ihrer Kombination ergeben, bedacht werden. Diese Hauptmerkmale des Modells lassen sich in folgendem Satz zusammenfassen: „Die Planungszelle ist eine Gruppe von im Zufall ausgewählten, auf bestimmte Zeit freigestellten und vergüteten Bürgern, die – assistiert von Prozeßbegleitern – Lösungen für vorgegebene, lösbare Bewertungs-, Kontroll- oder Planungsprobleme erarbeiten.“ Der Begriff „lösbar“ meint hier, daß die zur Lösung des Problems relevanten Informationen in der zur Verfügung stehenden Zeit in die Gruppe eingegeben und von den Teilnehmern verarbeitet und angewendet werden können.“

Dienel (1976, 28).

Kapitel 4: Planungszelle und *jury citoyen*: zwei Modelle der aleatorischen Demokratie

Das vierte Kapitel beschäftigt sich mit der Identifizierung von Praktiken des Losverfahrens in der Politik, die zur Überprüfung der theoretischen Annahmen dienen können¹. Nach einem kurzen Überblick (1), wird die Entwicklung der Minipopuli und ihrer Anwendung nachgezeichnet (2) und es werden aufgrund dieser Vorstellung die Kriterien der Fallauswahl expliziert (3). Anschließend werden die zwei Forschungsfelder vorgestellt (4).

Kurzer Überblick einer Renaissance

Im Rahmen dieser Analyse der Entwicklung politischer Praktiken die das Losverfahren integrieren, ist zunächst festzustellen, dass diese seit Ende des Zweiten Weltkriegs zunehmend zum Instrumentarium der liberalen Demokratien gehören. Aufenthaltserlaubnisse (*Green Cards*), Wohnungen, Studienplätze werden per Los verteilt, Schöffinnen oder Wehrpflichtige per Zufall rekrutiert. Das Losverfahren wird auch als *Tie-Breaker* in unentschiedenen Wahlen oder zur Auswahl von Bürgerinnen im Rahmen der so genannten „Minipopuli“ eingesetzt. Innerhalb dieser Vielfalt scheint die letztgenannte Praxis am interessantesten und geeignetsten, um die theoretischen Erwartungen zu testen. Um diese These zu überprüfen, wird im Folgenden eine detaillierte Rekonstruktion der Innovationsgeschichte der Minipopuli durchgeführt.

Planungszelle und *Citizens Jury* als Pioniere der Minipopuli

Die Theorie der *diffusion of innovations* von Everett Rogers wurde als methodologischer Ansatz ausgewählt, um den Diffusionsprozess der Planungszelle und ihrer Ableitungen zu rekonstruieren. Rogers (2003, S. 5-12) definiert die Diffusion als „a process by which an innovation is communicated through certain channels over time among the members of a social system“. Die Innovation wird beschrieben als “an idea, practice, or object that is perceived as new by

¹ Die Forschungsarbeit dieses Kapitels wurde dadurch ermöglicht, dass die Familie Dienel mir uneingeschränkten Zugang zum Nachlass von Peter Dienel gewährt hat. Es sei ihr an dieser Stelle herzlich dafür gedankt. Der Nachlass befindet sich im theologischen Seminar Elstal und wurde zum Zeitpunkt dieser Arbeit von mir indexiert.

an individual or other unit of adoption". Die Planungszelle kann ohne Zweifel als Innovation im Bereich der Demokratieinstrumente bezeichnet werden, da sie deren zwei grundlegende Charakteristika besitzt: erstens ist sie ein objektiv neues Verfahren und zweitens wird sie als solches wahrgenommen. Auch die von Rogers definierten Diffusionskanäle finden sich in der Entwicklungsgeschichte der Planungszelle in Form von vier Hauptkomplexen – Personen, Institutionen, Veröffentlichungen und realisierte Projekte – wieder, und bilden die Grundlage der Untersuchung.

1969 – 1979: „Neue Entwicklungen fordern ein neues Instrumentarium“²

„Die Werte, die es hier zu transportieren gilt, etwa die Wertvorstellungen, die dieser neuen ‚demokratischen Gesellschaft‘ entsprechen, diese Werte lassen sich durch Übernahme von Rollen eintrainieren, zum Beispiel, indem man Leute an Planungsprozessen teilnehmen lässt, indem man sie dafür finanziert und freistellt, sagen wir mal für ein Vierteljahr. Laien nehmen an einem Planungsprozess teil und entdecken zum ersten Mal in Ihrem Leben, was Planer ja schon immer gewusst haben, dass es um ganz langfristige Probleme geht und dass ‚unsere Interessen‘, die von diesen und jenen immer so lautstark ins Spiel gebracht werden, höchst kurzfristige Interessen sind, dass wir insgesamt ganz andere langfristige Interessen haben.“ (Dienel 1971, 8).

„In 1971 I finally decided that the best we could do to raise our views about social ethics above the level of mere taste or subjective statements was to gather a group of people and let them say what they thought was the social good.“ (Crosby 2003, 255).

Im Grunde scheint es unmöglich von der Geburt der Planungszelle zu sprechen, ohne ihre Zwillingschwester, die *Citizens Jury*, zu erwähnen. In der Tat werden diese beiden fast identischen theoretischen Modelle in Deutschland und in den USA mit wenigen Monaten zeitlicher Verschiebung und in völliger Unabhängigkeit voneinander entwickelt³. Die zwei Erfinder sind Peter Dienel und Ned Crosby, beide Soziologen, jedoch mit unterschiedlichen fachlichen Schwerpunkten. Dienel beschäftigt sich zu diesem Zeitpunkt mit Problemen der Raumplanung im Planungsstab des Kabinetts des nordrhein-westfälischen Ministerpräsidenten, Crosby promoviert über das Konzept der sozialen Ethik an der *University of Minnesota*.

² Dienel (1971, 8).

³ Nach eigener Aussage der Autoren in mit ihnen durchgeführten Interviews haben sie sich erst 1985 kennengelernt.

Auf den ersten Blick haben diese beiden Wissenschaftler also wenig gemeinsam, und dennoch analysieren sie ihre jeweilige Gesellschaft in erstaunlich ähnlicher Art und Weise. Dienel fragt sich, inwiefern der „soziale Pluralismus“ ein Problem für die Raumplanung darstelle (Dienel, 1969, 1) und Crosby konstatiert, dass die „Planung“ inkompatibel mit „unserer aktuellen Form der pluralistischen Regierung“ sei (Crosby 1976, 23).

Doch nicht allein die analytischen Ausgangspunkte, auch die Lösungsansätze sind analog. Ziele waren jeweils die „Weiterentwicklung [...] der Techniken bürgerschaftlicher Beteiligung“ (Dienel 1969, 4) bzw. die „Schaffung neuer Formen der Demokratie, die mit der Planung kompatibel sind“ (Crosby 1976, 23). Die ausformulierten Fassungen der Lösungsvorschläge werden 1971 von Peter Dienel und 1973 von Ned Crosby präsentiert. Die Ähnlichkeit ist beeindruckend: In beiden Fällen soll eine kleine Gruppe von ungefähr 20 Bürgerinnen per Los ausgewählt und in ein deliberatives Umfeld gebracht werden, um anhand verschiedenartiger Informationen von Expertinnen und Zeuginnen über ein im Vorfeld definiertes Problem zu beraten. Am Ende des Prozesses, der bei Crosby auf einige Tage, bei Dienel auf einige Wochen bis Monate angesetzt ist, geben die Bürgerinnen ihre Empfehlungen an die Auftraggeberin weiter. Nur ein zentraler Unterschied besteht zwischen den beiden Vorschlägen: Für Peter Dienel erfordert die Demokratisierung eine Reform der öffentlichen Planungsprozesse; Durch Planungszellen sollen konkrete Maßnahmen – der Umbau von Straßen oder Flughäfen, die Sanierung von Städten, etc. – vorbereitet werden, während Ned Crosby seinerseits – geprägt von seinen Recherchen über Ethik in der Politik – einen möglichen Einsatz der *Citizens Juries* in der Evaluation der Wahlprogramme der Kandidatinnen sieht.

Lange dauert es nicht, bis beide Vorschläge in die Wirklichkeit umgesetzt werden. Peter Dienel tritt 1970 von seiner Stelle zurück und organisiert – neben seiner Tätigkeit an der pädagogischen Hochschule Rheinland – das erste Projekt. So finden im November 1972, finanziert von der Volkswagen-Stiftung, die ersten drei Planungszellen in Schwelm statt. 75 per Los ausgewählte Bürgerinnen bekommen den Auftrag, Empfehlungen zur Verbesserung der Müllabfuhr zu formulieren. Ned Crosby gründet 1974 das „Zentrum für neue demokratische Prozesse“⁴ und organisiert in den darauf folgenden Jahren – in Eigenfinanzierung – zwei *Citizens Committees*⁵

⁴ CNDP – Center for New Democratic Processes, das Ende der achtziger Jahre in Jefferson Center umbenannt wurde.

⁵ Der Name *Citizens Juries* wird von Crosby erst ab 1987 benutzt. Vorher präsentierte er das Modell als *RRCLD: Representative, Rational, Concerned and Legitimate Decision* und dann als *Citizens Committee*, d.h. „repräsentative, rationelle, betroffene und legitime Entscheidung“ und „Bürgerkomitee“.

zum nationalen Gesundheitsplan (1974) und den Programmen der Präsidentschaftskandidaten (1976). Die Rezeption ist in beiden Fällen positiv und ermöglicht es den beiden Soziologen, ihr Modell zu verbessern und zu standardisieren (Vergne 2010a).

1979 erhält die Gruppe um Peter Dienel ihren ersten großen Auftrag: Die Stadt Köln will zehn Planungszellen einsetzen, um Empfehlungen zur Sanierung und Neu-Bebauung des Viertels „Rathaus-Gürzenich“ zu erarbeiten. Für die Promotorinnen der Idee, damals etwa zehn Personen um Dienel, läuft dieses Projekt ideal ab; die Empfehlungen der Bürgerinnen werden von den gewählten Repräsentantinnen berücksichtigt, die Medienwirksamkeit ist enorm und das Modell wird in der Öffentlichkeit nicht als Experiment oder Test, sondern als gleichberechtigtes Planungsinstrument vorgestellt. In diesem Zusammenhang scheint die innerhalb des Netzwerks vorherrschende Meinung verständlich, nach der die beginnende Dekade der achtziger Jahre die der Planungszelle sein werde (Garbe 1980).

1980 – 1991: zwischen begrenzter Verbreitung und Vorzeigeprojekten

Diese Hoffnungen werden jedoch nicht erfüllt. Zwischen 1980 und 1991 kommen trotz einer konstanten Aktivität der FBPUW⁶ lediglich elf Projekte zustande. Mehr als 40 „Werkstatt-papiere“⁷ und wohl rund 20 Bücher⁸ werden veröffentlicht, parallel dazu werden rund 100 wissenschaftliche Qualifikationsarbeiten über die Planungszelle verfasst (Hausarbeiten, Diplomarbeiten, Promotionen etc.)⁹. Darüber hinaus wird die Planungszelle auf Tagungen und in Zeitungsartikeln vorgestellt. Dennoch sind die Reaktionen zurückhaltend, und die PZ-Promotorinnen beginnen sich mit der Frage der (fehlenden) Diffusion des Modells zu beschäftigen¹⁰. Zu dieser relativen wissenschaftlichen Isolation kommt die Passivität oder gar Skepsis der Mehrheit der politisch-administrativen Kreise hinzu. Die Bilanz ist jedoch nicht vollständig negativ, da in den Jahren 1980 bis 1991 einige wichtige Projekte entstehen. Das Bürgergutachten zur zukünftigen Energiepolitik aus dem Jahr 1982 ist hier ein gutes Beispiel denn es stellt nicht nur das erste bundesweite Projekt dar, sondern ist auch das bisher umfangreichste

⁶ Die Forschungsstelle Bürgerbeteiligung und Planungsverfahren der Universität Wuppertal, kurz FBPUW, wurde von Dienel im Jahr 1978 gegründet, um eine institutionelle Grundlage für sein Projekt zu schaffen.

⁷ Diese Arbeitspapiere wurden von der Forschungsstelle veröffentlicht. Im Zeitraum von 1991-2004 wurden nur 20 weitere Werkstatt-papiere produziert.

⁸ Der Nachlass Dienels enthält alle Publikationen zum Thema, die zum aktuellen Zeitpunkt aber noch nicht vollständig ausgewertet werden konnten.

⁹ Das gesamte Material befindet sich im Dienel-Nachlass in Elstal.

¹⁰ Siehe Büning (1980), Kranz & Skirzinski (1986), Nolte & Müller (1992).

in Bezug auf die Anzahl der Planungszellen (24) und Teilnehmerinnen (400) sowie auf das Ausmaß der Begleitforschung (Renn et al. 1985).

1992 – 2002: partizipativer Boom und internationale Anerkennung

Ein 1992 in Idiazabal (Spanien) durchgeführtes Projekt bildet die erste Anwendung eines der beiden Ursprungsmodelle außerhalb ihrer Heimatländer und kennzeichnet gleichzeitig den Beginn eines sowohl quantitativen als auch qualitativen Aufschwungs. Zwischen 1992 und 2002 steigt die Anzahl durchgeführter Planungszellen auf 165 in Deutschland (Abbildungen 81 und 82, S. 501); in derselben Zeit werden weltweit insgesamt rund 350 Minipopuli organisiert (Abbildung 83, S. 501). Über diesen rein quantitativen Anstieg hinaus findet eine qualitative Entwicklung statt. Die Planungszellen adressieren neue Themen und erzielen damit eine Verbreitung in neuen Sektoren der Gesellschaft. Gleichzeitig wandelt sich der Diskurs um das Modell; es wird immer weniger von einer technischen Innovation der Planung und immer mehr von einem Instrument der Demokratie gesprochen. Erscheinen bis Mitte der 90er Jahre die meisten Aufsätze über die Planungszelle in Veröffentlichungen der Planung oder der Urbanistik, so steigt in der zweiten Hälfte der Dekade die Anzahl der Veröffentlichungen in Publikationen der Demokratietheorie und der Politikwissenschaft¹¹.

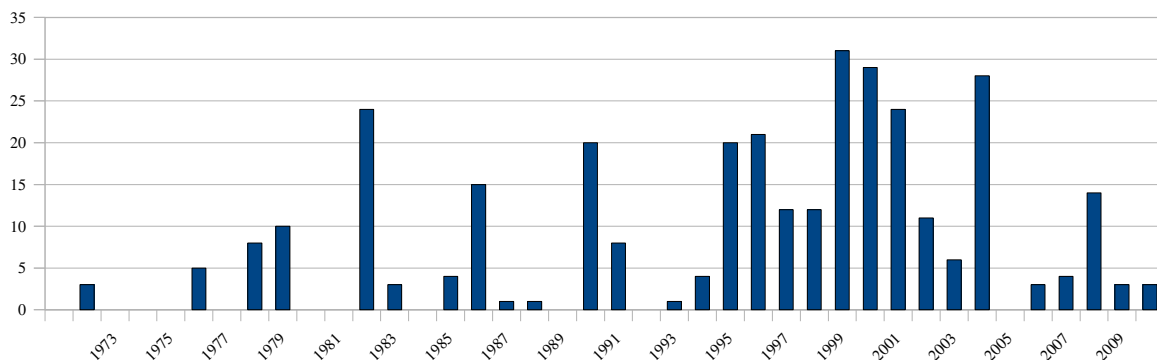


Abbildung 81: Anzahl der Planungszellen in Deutschland. Eigene Berechnung.

¹¹ Crosby seinerseits bleibt bei seinem demokratischen Diskurs.

Planungszelle und Citizens Jury als Pioniere der Minipopuli

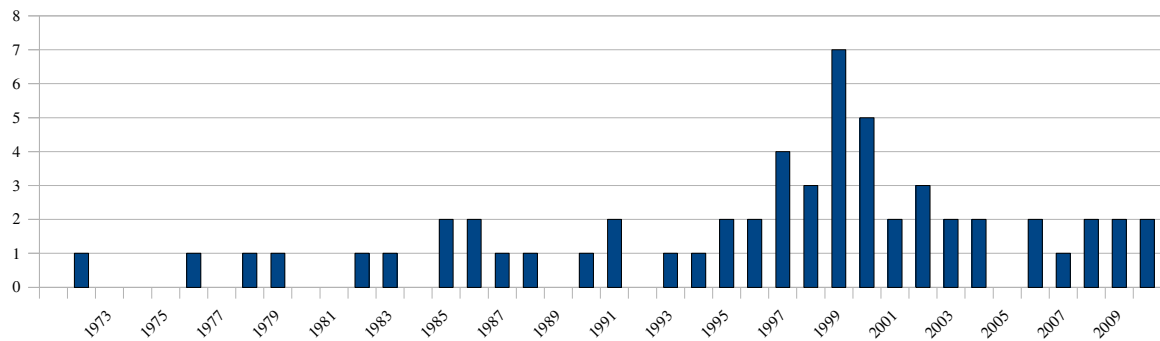


Abbildung 82: Anzahl der Planungszellen-Projekte in Deutschland. Eigene Berechnung.

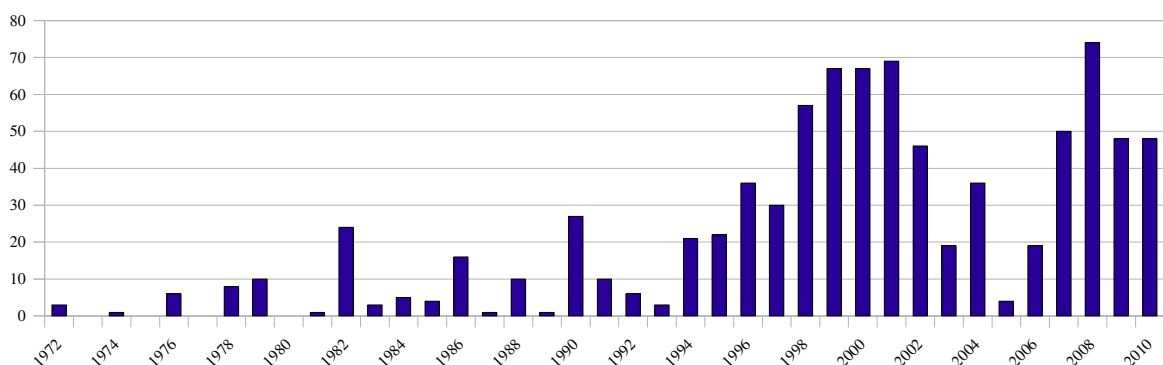


Abbildung 83: Anzahl der Planungszellen, Citizens Juries und Ableitungen weltweit. Eigene Schätzung.

Neben der Entwicklung eines fruchtbaren politischen und institutionellen Kontextes spielt auch die Dynamik des Planungszellen-Netzwerks eine zentrale Rolle in der Diffusion. Drei Trends zeichnen sich ab: Erstens entstehen zwei neue Generationen von Promotorinnen, die nach und nach aktiv werden. Zweitens geht diese Entwicklung Hand in Hand mit der Entstehung von neuen Institutionen, die Planungszellen organisieren (zum Beispiel die ATFA, die CitCon, die IGE BP, etc.)¹². Drittens zeichnet sich diese Dekade auch dadurch aus, dass neue politische Würdenträgerinnen für die Sache gewonnen werden können.

Die Diffusion außerhalb Deutschlands ist quantitativ genauso bedeutend, verläuft allerdings qualitativ anders. Dies ist in erster Linie deswegen der Fall, weil kein vergleichbar stabiles Netzwerk in der Lage ist, das Feld monopolistisch zu besetzen. Die von Hans Harms in Spanien durchgeführten Planungszellen interessieren bald katalanische Wissenschaftlerinnen, die

¹² Diese Dynamik lässt sich unter anderem auf einen gewissen Usus unter den Planungszellen-Moderatorinnen zurückführen: Das Moderationssteam jeder Planungszelle besteht normalerweise aus drei Personen, einer Frau, einem Mann und einer Assistentin, die ausgebildet wird, um später eigenverantwortlich Planungszellen durchführen zu können. So haben die Personen, die in den 80er Jahren Assistentinnen waren, die meisten Projekte der 90er Jahren geleitet.

sich das Modell aneignen und selbst *jurados ciudadanos* (Bürgerjuries) realisieren. In Großbritannien findet ein ähnlicher Prozess statt: Das IPPR (*Institute for Public Policy Research*), welches das Modell ins Land eingeführt hatte, ist nicht mehr Hauptkanal der Verbreitung, andere Institutionen stoßen ihrerseits Projekte an und entwickeln eigene Herangehensweisen. In den USA führt Crosby zunehmend Projekte durch. Dieser Trend der zunehmenden Diversifikation der Methoden läutet 2002 eine neue Epoche in der Geschichte der oben beschriebenen ursprünglichen Modelle ein.

2002 – 2011: Krise und Beginn eines neuen Zyklus

Der Preis des Ruhms

Das Jahr 2002 bildet in der Tat in vielerlei Hinsicht einen Wendepunkt der Diffusion beider historischer Modelle. Nach einigen Jahren der Euphorie, die im Jahre 1999 ihren Höhepunkt erreicht hat (31 Planungszellen in 7 Projekten in Deutschland), ebbt die Aktivität nun langsam wieder ab, bis sie im Jahr 2005 schließlich ihren Nullpunkt erreicht; in diesem Jahr findet kein Projekt statt. Ein vergleichbarer Prozess ist in Großbritannien zu beobachten und in den USA führt Ned Crosby 2002 sein letztes Projekt durch. In der Gesamtbetrachtung ist diese Epoche von einer doppelten Tendenz geprägt. Einerseits vermehren sich die Experimente, die sich in einer zunehmenden Hybridisierung von Planungszelle und *Citizens Jury* inspirieren lassen oder ableiten¹³. Andererseits bemühen sich die historischen Akteure, Standardisierungsprozesse der Modelle einzuleiten. In Deutschland wird in diesem Zusammenhang das Wort „Planungszelle“ geschützt, was eine gewisse Qualitätskontrolle möglich macht. Gleichzeitig aber erneuern die deutschen Planungszellen-Promotorinnen ihr Modell, um es auf die Entwicklungen in Theorie und Praxis der partizipativen Demokratie abzustimmen.

Die Lage verschlechtert sich trotzdem ab 2002, unter anderem aufgrund interner Spannungen im PZ-Netzwerk und des Verschwindens einiger zentraler institutioneller Durchführungsträger. Die ATFA wird so nach einem Regierungswechsel geschlossen, und CitCon wird nach langen internen Streitigkeiten aufgelöst. Verschiedene Akteure, insbesondere die der ersten

¹³ In England und Schottland werden so zahlreiche Projekte durchgeführt, die einen Tag dauern und mit indirekt ausgelosten und nicht vergüteten Teilnehmerinnen besetzt sind. In verschiedenen Teilen Deutschlands werden Bürgerforen organisiert, die einen Abend dauern und sich als Ableitung der Planungszelle präsentieren (Wienhöfer 1996).

Stunde, steigen aus dem Netzwerk aus und erklären, dass sie sich neu orientieren wollen¹⁴. In den USA muss Ned Crosby das *Jefferson Center* nach langwierigen juristischen Konflikten mit den Finanzbehörden schließen¹⁵.

Neben diesen internen Entwicklungen spielt der gesellschaftspolitische Kontext eine wichtige Rolle. Ab Ende der 90er Jahre hatte die partizipative Demokratie eine Hochkonjunktur erlebt, die nun paradoxe Effekte auf die Planungszelle hat. Diese wird stärker in Konkurrenz zu billigeren und weniger anspruchsvollen Modellen gestellt, die in den Augen der Auftragsgeberinnen aber eine vergleichbare Legitimation besitzen. Das Jahr 2005 bildet den Höhepunkt dieser paradoxen Entwicklung: Die Modelle Planungszelle und *Citizens Jury* sind bekannter als je zuvor, werden aber fast nicht mehr angewendet.

Ein Neuanfang?

Das Jahr 2006 bringt jedoch eine erneute Trendwende in der Diffusion des Modells, die sich auf verschiedenen Ebenen abspielt. Erstens vermehren sich wieder die Anwendungen. Es werden Testläufe in Japan und Italien durchgeführt, Mali beruft als erstes Land in Afrika eine *jury citoyen* ein, in Ecuador findet 2007 eine erste Anwendung statt, und in Großbritannien werden im selben Jahr 10 bis 15 Projekte vom neu gewählten Premierminister Gordon Brown angestoßen. Das größte Projekt findet allerdings 2006 auf europäischer Ebene statt: 10 Gruppen von Bürgerinnen tagen in 10 Regionen Europas und bearbeiten Entwicklungsstrategien zur Zukunft der ländlichen Räume. In einer zweiten Phase treffen sich Delegierte der nationalen Gruppen in Brüssel, um die Ergebnisse zusammenzuführen und Empfehlungen an die europäische Kommission zu erarbeiten. Diesem Projekt folgt 2007 ein zweites über die Zukunft Europas.

Dieser Prozess in der Praxis geht mit einer verstärkten Präsenz des theoretischen Diskurses über das Modell einher. Im Oktober 2006 hält das Thema auf Aufsehen erregende Weise Einzug in die französische politische Debatte, als Ségolène Royal – Präsidentschaftskandida-

¹⁴ Dies ist in einer Umfrage deutlich geworden, die der Autor im Jahr 2008 mit 12 Mitgliedern des Netzwerkes durchgeführt hat.

¹⁵ Grund der Differenzen ist eine Verwaltungsklage wegen der Organisation von *Citizens Juries* zu den Wahlprogrammen von Kandidatinnen für mehreren legislativen Wahlen. Für die Verwaltung stellt das Verfahren einen Bruch der Gleichbehandlung der Kandidatinnen dar, da nicht alle Programme in der Jury thematisiert wurden. Nach drei Jahren Prozess wird ein Abkommen folgenden Inhalts getroffen: Die Verwaltung zieht ihre Klage zurück und Crosby verpflichtet sich im Gegenzug, keine „politische“ Jury mehr zu organisieren. Da jedoch gerade diese Form die erfolgreichste ist, gerät das *Jefferson Center* in große finanzielle Schwierigkeiten (Crosby 2008, Ap.).

tin der sozialistischen Partei – die Einführung der *jurys citoyens* in die Fünfte Republik vorschlägt. In Großbritannien werden die von Gordon Brown angestoßenen Projekte in der breiten Öffentlichkeit kommentiert. Beide Fälle bringen eine Debatte über die „Demokratisierung der Demokratie“ ins Rollen.

Die dritte zu beobachtende Entwicklung betrifft das Promotorinnen-Netzwerk, das immer größer und internationaler wird. Die europäischen Projekte bringen Durchführungsträgerinnen aus ganz Europa zusammen, die das Modell und seine Ableitungen gut kennen. In diesem Kontext entwickelt sich eine lebhafte und teilweise kontroverse interne Diskussion über die Kriterien eines „guten“ Minipopulus. Schrittweise tritt der gemeinsame Wunsch nach internationalen Standards zutage¹⁶. Dieses Phänomen ist auch auf nationaler Ebene zu beobachten; so fordern beispielsweise verschiedene Forscherinnen in Großbritannien die Einführung strikter Standards (Wakeford 2007). Der internationale Trend geht in die Richtung einer progressiven Verbreitung der Idee innerhalb immer stärker strukturierter Forschungsnetzwerke.

Das Jahr 2006 kann auch deshalb als wichtiger Wendepunkt verstanden werden, weil es mit dem Tod Peter Dienels endet; ein Ereignis, das – zumindest in Deutschland – das Ende einer Ära bedeutet. Zwischen 2006 und 2011 entstehen in Deutschland erneut neun Projekte, die teilweise die neue Form der „Kurzplanungszelle“ annehmen. International gesehen ist die japanische Entwicklung am schnellsten, da zwischen 2006 (erste Anwendung) und 2011 über 150 Projekte durchgeführt werden.

Begründung der Auswahl der Planungszelle und der *jury citoyen*

Die Vermehrung und Verbreitung der Modelle von Minipopuli

Zwei neue Modelle

Neben diese Diffusion entstehen auch ab Ende der 1980er Jahre zwei andere zentrale Modelle von Minipopuli. Das erste, die Konsensuskonferenz, wird vom dänischen *Teknologi-Radet* entwickelt, und wurde inspiriert durch die nordamerikanische Praxis der *Consensus Develop-*

¹⁶ So entsteht zum Beispiel eine Kontroverse um die italienischen Projekte, welche dafür kritisiert werden, sich angeblich nicht an minimale Standards zu halten. Siehe Carson (2006) und Bobbio & al. (2006).

ment Conference. Der Prozess sieht vor, dass eine Gruppe von Laien über ein Thema informiert wird und Fragen entwickelt, die sie in einem zweiten Schritt während einer öffentlichen Konferenz an Expertinnen stellt. Anschließend entwickelt die Gruppe eine gemeinsame Position zum Thema. Obwohl die Konsensuskonferenz viele Ähnlichkeit mit der Planungszelle – *Citizens Jury* aufweist, unterscheidet sie sich in drei grundlegenden Aspekten: Erstens werden die Teilnehmerinnen nicht immer per direkten Losverfahren ausgewählt sondern oft per Anzeige in der Presse rekrutiert (ein Losverfahren mit Quoten wird dann benutzt, um die Kandidatinnen auf 15 zu reduzieren). Zweitens ist das Modell konzipiert, um die Meinung einer informierten Gruppe von Bürgerinnen über ein kontroverses Thema (oft über die neuen Technologien wie zum Beispiel Biotechnologie) zu erhalten, und nicht um *Policy*-Empfehlungen zu bekommen (die Organisatorinnen sind nicht direkt Mandatsträgerinnen). Drittens existieren prozedurale Unterschiede (die Teilnehmerinnen werden nicht bezahlt, die Arbeit erstreckt sich über verschiedene Wochenenden, die Kleingruppenarbeit ist weniger zentral, etc.). Seit der ersten Anwendung 1987 hat sich die Konsensuskonferenz in den ganzen Welt verbreitet, sich methodisch weiterentwickelt (zum Beispiel direktes Losverfahren zur Auswahl der Teilnehmenden) und gilt als eines der zentralsten Modelle der Minipopuli.

Das zweite Verfahren ist die *Deliberative Poll*, die von James Fishkin ab 1991 in den USA entwickelt worden ist und von ihm folgendermaßen definiert wird (Fishkin 1995, 162):

«The idea is simple. Take a national random sample of the electorate and transport those people from all over the country to a single place. Immerse the sample in the issues, with carefully balanced briefing materials, with intensive discussions in small groups, and with the chance to question competing experts and politicians. At the end of several days of working through the issues face to face, poll the participants in detail. The resulting surveys offers a representation of the considered judgments of the public – the views the entire country would come to if it had the same experience of behaving more like ideal citizens immersed in the issues for an extended period.»

In der Entwicklung seiner Idee wurde Fishkin hauptsächlich von der Arbeit von Dahl und Crosby beeinflusst¹⁷. Die erste Anwendung fand 1994 in England statt und es wurden seitdem über 50 *Deliberative Polls* weltweit organisiert. Das Modell ist sehr nah an den beiden ursprünglichen Verfahren der Planungszelle und der *Citizens Jury*, mit drei fundamentalen Unterschieden. Erstens werden die Teilnehmenden mittels eines indirekten Losverfahrens ausgewählt (die Bürgerinnen beantworten eine ganze normale Umfrage und werden am Ende ge-

¹⁷ Fishkin (2009, ix), Fishkin (1991, vii) und Crosby (2007, 2). Fishkin sagt, er hätte die Idee im Jahr 1987 gehabt. Der erste Entwurf wird 1988 veröffentlicht und 1991 detailliert dargestellt.

fragt, ob sie in die Liste der potentiellen Teilnehmenden eingeschrieben werden wollen). Zweitens zielt die deliberative Umfrage auf die Erstellung einer aufgeklärten Bürgermeinung und nicht auf die Entwicklung von Empfehlungen ab: Es geht hauptsächlich um die Deliberation und weniger um die Partizipation. Drittens gibt es, auch hier, prozedurale Unterschiede (keine Bezahlung der Teilnehmenden, die Kleingruppen sind dreimal so groß, die Gesamtgruppe ist mit ca. 400 Bürgerinnen auffallend groß, etc.).

Diffusion der historischen Modelle und ihre Hybridisierung

Im Hinblick auf die Art der Verbreitung der historischen Modelle lassen sich drei Diffusionsmodi identifizieren: Übertragung, Transfer und Einfluss. Der erste Modus bezeichnet einen direkten und vollständigen Import; das Modell wird dabei ohne jegliche Änderung übernommen. Dies ist zum Beispiel in Spanien der Fall, wo die Planungszelle direkt von einem Akteur des deutschen Planungszelle-Netzwerkes angewandt wird. Derselbe Prozess lässt sich aber auch in Österreich und der Schweiz beobachten. Der einzig bemerkbare Unterschied liegt hier im Namen, da die Planungszelle in Spanien *núcleos de intervención participativa* und in der Schweiz Einwohnergutachten und Bürgergutachten genannt wird.

Im zweiten Fall importieren die Akteure zwar das Modell, setzen es aber nicht exakt nach der Vorlage um. Dieser Transferprozess findet vor allem in England und in Australien statt. Das Londoner *Institute for Public Policy Research* und die Forscher der Universität Sydney treten im Laufe der 90er Jahre mit Peter Dienel und Ned Crosby in Kontakt. Es folgen gegenseitige Besuche und Einladungen, die wissenschaftliche Zusammenarbeit mündet ab 1996 in konkrete Experimente, innerhalb derer das Ursprungsmodell angepasst wird (Lenaghan 1997). Diese Art der Diffusion kombiniert persönliche und unpersönliche Kanäle: Die Forscherinnen in London und in Sydney treffen sich mit Dienel und/oder Crosby und kennen parallel dazu die Literatur über beide Modelle unabhängig von ihren Erfindern.

Im dritten Fall geschieht die Verbreitung auf indirekte Weise, bei der das deutsche und nordamerikanische Vorbild als entfernte Inspirationsquellen gelten. Die Akteure lernen das Modell durch Dritte kennen und lassen sich im Rahmen ihrer eigenen Überlegungen anregen. Frankreich stellt ein solches Beispiel dar. Die erste Anwendung einer *jury citizen* im Jahr 2006 findet ohne jegliche Bezugnahme auf die deutsche Planungszelle statt; dafür berufen sich die Organisatorinnen auf die britischen *Citizens' Juries*, die Berliner Bürgerjury, und vor allem die *conférences*

de citoyens (siehe unten). Diese Art der Diffusion läuft über unpersönliche Kanäle: Die französischen Akteure gründen ihre Projekte auf Schriften von Wissenschaftlerinnen, die wiederum ihrerseits die Praxis der Modelle nicht immer direkt kennen¹⁸.

Hybridisierungen

Die Entstehung neuer Modelle, gekoppelt mit der Diffusion der historischen Modelle führt ab Ende der 1990er Jahre zu einer Vermehrung der Formen der Minipopuli. So wird 1998 in Frankreich eine erste *conférence de citoyens* über das Thema der gen-modifizierten Pflanzen durchgeführt. Dabei handelt es sich um eine Kreuzung zwischen einer Konsensuskonferenz und einer *Citizens' Jury* welche sich als Standard der Minipopuli in Frankreich etabliert (Boy 2006; Vergne 2008). Erst 2006 und nach der öffentlichen Debatte um Ségolène Royal werden *jury citoyen* (auch *atelier citoyen* genannt), die praktische politische und planerische Fragen erarbeiten, erstmalig organisiert. Diese Experimente werden in den von den Sozialisten seit 2004 geführten Regionen realisiert und sind Teil der Wahlversprechen und Programme der neu gewählten Koalitionen. Auch in anderen Länder wird das Modell Minipopuli weiterentwickelt. Einen Meilenstein dieser Verbreitung stellt die kanadische *Citizens Assembly* von 2004 in der Provinz *British-Columbia* dar¹⁹.

Planungszelle und *jury citoyen* als geeignete Instrumente der empirischen Forschung

Die Diffusionsgeschichte hat gezeigt, dass die Minipopuli in ihrer theoretischen Konzeption sowie in ihrem praktischen Einsatz ein starkes Potential für die empirische Überprüfung der Theorie der aleatorischen Demokratie besitzen: Erstens stellen diese Modelle eine praktische Umsetzung der theoretischen Vorschläge dar: Bürgerinnen werden per Los ausgewählt, um an dem politischen Entscheidungsprozess teilzunehmen. Zweitens wurden diese Instrumente immer mehr in die theoretische Argumentation integriert, die Minipopuli befinden sich an der Schnittstelle zwischen aleatorischer Demokratietheorie und Praxis. Ein drittes Argument ist, dass diese Anwendungen im Gegensatz zu den anderen im ersten Abschnitt vorgestellten Instrumenten komplex genug sind,

¹⁸ Die hier vorgestellten Diffusionsmodi lassen sich auch in Deutschland beobachten. Die Übertragung ist zwar extrem verbreitet, es gibt allerdings Fälle des Transfers – wie in den Praktiken der ATFA – und des Einflusses wie im Fall der Berliner Bürgerjurys. Auch hier entwickelt sich die Bezeichnung des Modells, und die Planungszelle wird so teilweise zum Bürgerforum oder Bürgergutachten.

¹⁹ Über dieses Experiment siehe Warren & Pearce (2008) und auch im Kapitel 6 (, S. 532 ff.).

um die ganze Breite der theoretischen Annahmen zu testen.

Weiterhin hat die Analyse gezeigt, dass die Planungszelle und die *jury citoyen* gute Beispiele innerhalb der Minipopuli darstellen. Die Planungszelle ist nicht nur deswegen geeignet, weil sie eine zentrale historische Rolle in der Praxis des politischen Losverfahrens einnimmt, sondern auch weil sie das bisher meist angewandte Modell darstellt und zudem eine standardisierte Form der Minipopuli ist. Die *jury citoyen* dagegen stellt eine Hybridisierung aller Minipopuli dar und entstand relativ spät, sodass mit ihr diachronische Elemente in die Analyse eingebracht werden können. Außerdem ist die *jury citoyen* im Gegensatz zur Planungszelle durch ihre Entstehungsgeschichte mit der aleatorischen Theorie der Demokratie verbunden. Sie hat außerdem eine nationale politische Dimension erreicht, wie wahrscheinlich kein Minipopulus davor.

Aachen und Poitiers: Präsentation und Begründung der empirischen Forschungsfelder

Begründung der Auswahl

Basierend auf den vorangestellten Überlegungen wurden als Forschungsgegenstände das Planungszellen-Projekt „Eine neue Müllgebührensatzung für die Stadt Aachen“ und die *jury citoyen* „Evaluierung der regionalen Klimapolitik der Region Poitou-Charentes“ ausgewählt. Die Gründe dieser Auswahl lassen sich wie folgt zusammenfassen: Beide Projekte sind vergleichbar, da sie Umweltpolitik zum Thema hatten. Sie weisen dennoch wichtige methodologische (Teilnehmerinnenanzahl, Tagesablauf, Integration der Ergebnisse in die Politik, etc.), thematische (Politikformulierung versus Politikevaluierung) und kontextbezogene (lokale gegen regionale Ebene, politischer Kontext, etc.) Unterschiede auf. Es wird davon ausgegangen, dass gerade der Vergleich unterschiedlicher Fälle eine verbesserte qualitative Überprüfung der theoretischen Erwartungen ermöglicht. Darüber hinaus war ein zentrales Kriterium der Fallauswahl ihre Zugänglichkeit: Beide Projekte boten die Möglichkeit einer teilnehmenden Beobachtung.

Eine neue Müllgebührensatzung für die Stadt Aachen

Die Planungszelle in Aachen ist aus einer politischen Blockade hervorgegangen. Alle im Stadtrat vertretenen Parteien waren sich einig, dass das Müllgebührensysteem geändert werden sollte, weil es ungerecht erschien. Es konnte allerdings kein Kompromiss über einen neuen Schlüssel der Verteilung gefunden werden. Drei Alternativen waren möglich: Das bestehende Modell der Einheitsgebühr, ein Zwei-Säulen-Modell und ein Drei-Säulen-Modell. Die Einheitsgebühr ist einfach und erzeugt eine mathematische Gleichheit: Alle Bürgerinnen bezahlen derselbe Literpreis (siehe Abbildung 1, S. 39). Sie berücksichtigt auch das Verursacherinnenprinzip: Je mehr Liter man benutzt, desto mehr zahlt man. Im Aachener Kontext birgt dieses System allerdings mehrfache Ungerechtigkeiten: Erstens produzieren die Einwohnerinnen in der Peripherie der Stadt mehr Biomüll, weil sie meistens einen Garten haben. Da die Müllgebühr aber nur aufgrund der Mengen von Restmüll berechnet wird, zahlen in diesem Fall die Einwohnerinnen des Zentrums für die Einwohnerinnen der Peripherie mit. Zweitens können die Haushalte in der Peripherie ihre Müllproduktion besser optimieren: Sie verfügen über kleinere Tonnen, die sie besser füllen können und dementsprechend weniger oft abführen lassen müssen. Die Haushalte im Zentrum leben hingegen mehrheitlich in Mehrfamilienhäusern oder Wohngebäuden mit viel größeren Behältern, welche automatisch jede Woche geleert werden. Sie bezahlen also „leere Liter“ und querfinanzieren somit die Einwohnerinnen der Peripherie. Drittens sind die Einwohnerinnen der Peripherie tendenziell wohlhabender als die des Zentrums. Im Drei-Säulen-



Abbildung 84: Die Arbeit in der Planungszelle.

Modell hingegen wird der Literpreis für jede Art Müll erfasst und im Zwei-Säulen-Modell werden der Restmüll und der Biomüll getrennt berechnet (das Papier wird zusammen mit dem Restmüll berechnet), sodass die Gebühren „gerechter“ verteilt werden²⁰. Für diese Studie ist von Bedeutung, dass im Juni 2007 und nach fünf Jahren ergebnisloser Diskussion der Stadtrat (geführt von einer Koalition aus SPD und Grünen) die Universität Wuppertal mit der Durchführung von 4 Planungszellen zum Thema „eine neue Abfallgebührensatzung für Aachen“ beauftragte. Die vier Gruppen tagten von 12. bis 15. und vom 19. bis 22. November 2007 mit folgendem Mandat: „Die Bürgerinnen in den Planungszellen haben also die Aufgaben

²⁰ Für eine detaillierte Vorstellung der zwei Modelle, siehe die Abbildung 35 (Kapitel 4, Punkt 5.2.1, S. 225), in der französischen Fassung.

zu entscheiden, ob und wie Müllgebühren: Gerechter als bisher aufzuschlüsseln sind; stärker als bislang unter ökologischen Gesichtspunkten zu bemessen sind; verringert werden können.“²¹ Das aus der Arbeit der Teilnehmenden resultierenden Bürgergutachten wurde im Februar 2008 an den Oberbürgermeister offiziell übergeben.

Evaluierung der regionalen Klimapolitik der Region Poitou-Charentes

Das französische Projekt ist nicht wie in Aachen aus einer Blockade entstanden, sondern als Konkretisierung eines Wahlversprechens der sozialistischen Partei in der *Région Poitou-Charentes*. Der Wille, eine Jury zur Evaluierung einer *policy* (und nicht zum Entwerfen einer *policy*) zu organisieren, stand im Zentrum der Überlegungen. Als Thema wurde im Februar 2008 die Evaluierung der regionalen Klimapolitik ausgewählt, da es sich dabei um ein Querschnittsthema handelte. Die Beratungsfirma *Missions Publiques* wurde als Durchführungsträgerin ausgewählt und ihre Mitarbeiterinnen organisierten und moderierten die Jury an zwei Wochenenden im April und Mai 2008. Die Regionalverwaltung kümmerte sich um die Rekrutierung der 25 Teilnehmenden und die logistische Organisation²². Das *avis citoyen* (Bürgergutachten) wurde am 23. Juni an die regionale Regierung während einer Sitzung des *conseil régional* übergeben und diskutiert.

²¹ Moderationsanweisungen, Aachen (S. 5).

²² Die drei Fragen, die die Bürgerinnen beantworten sollten, waren folgendermaßen formuliert: „Dans l'action de la Région Poitou-Charentes contre le changement climatique, qu'est-ce qui vous a surpris ? Qu'est-ce qui vous semble le meilleur ? Le pire ? Est-ce que l'action de la Région Poitou-Charentes contre le changement climatique incite suffisamment les habitants, les entreprises publiques et privées, les associations, les collectivités à agir ? Avez-vous des conseils à nous donner pour améliorer l'efficacité de la lutte contre le changement climatique en Poitou-Charentes ?“ Conseil Régional Poitou-Charentes (2008).

Kapitel 5: Aachen und Poitiers: die Theorie in Aktion?

In Aachen und Poitiers, in 2007 und 2008, haben sich 125 per Zufall ausgewählte Bürgerinnen vier Tage lang mit Müllgebühren und Klimapolitik beschäftigt, haben diskutiert und evaluiert; schließlich haben sie Empfehlungen an die politischen Mandatsträgerinnen formuliert. Haben diese aleatorischen Experimente die Erwartungen der Theorie erfüllt? Um diese Frage zu beantworten, wird zuerst die angewandte Methodologie vorstellen (1). Im Anschluss werden die Erwartungen im Rahmen der Repräsentation (2), der Partizipation (4) und der breiteren gesellschaftlichen Prozesse (4) getestet.

Methode

Um die Nachvollziehbarkeit der Quellen zu gewährleisten, wurde das empirische Material eingeordnet und indexiert und jede Quelle wurde mit einem Buchstaben (A für Aachen und P für Poitiers) und zwei Nummer gekennzeichnet: die erste für die Art der Quelle (Interview, Text, teilnehmende Beobachtung, etc.) und die zweite für die Quelle selbst (drittes Interview oder viertes Dokument zum Beispiel). Das Detail der Quellen befindet sich im Anhang der französischen Fassung.

Teilnehmende Beobachtung (A1 – A2 / P1 - P2)

In beiden Fällen hat die Studie mit einer teilnehmenden Beobachtung begonnen. Im Rahmen des Aachener Projektes habe ich in Oktober 2007 die FBPUW besucht und zwei Tage lang die Vorbereitung der Planungszelle mitverfolgt sowie Kontakt zu dem Organisationsteam aufgenommen (A1-1). Im November 2007 habe ich dann die vier Planungszellen beobachten können (A1-2). In Poitiers habe ich die Vorbereitung der *jury citoyen* in März 2008 beobachtet (P1-1) und war dann in April und Mai bei der Durchführung sowie im Juni bei der Übergabe des Bürgergutachtens anwesend (P1-2).

Schriftliche Evaluierung (P2)

Am Ende der französischen Jury konnte ich eine schriftliche Evaluierung des Verfahrens anhand eines Fragebogens durchführen (P2-1 bis P2-22).

Interviews (A2 – A3 – A4 / P3 – P4 - P5)

In Aachen wurden 37 Interviews gemacht: 20 mit Teilnehmenden (A2-1 bis A2-20), 11 mit Politikerinnen und Referentinnen (A3-1 bis A3-11) und 6 mit den Organisatorinnen (A4-1 bis A4-6). In Poitiers wurden 10 Interviews mit Teilnehmenden (P3-1 à P3-10), 4 mit dem Organisationsteam und mit Referentinnen (P5-1 bis P5-4) sowie 5 mit politischen Mandatsträgerinnen (P4-1 bis P4-5) realisiert.

Dokumentanalyse (A5 / P6)

Das schriftliche Material besteht in Aachen erstens aus dem Organisationsmaterial– das heißt, die Einladungen (A5-1), die Moderationsanweisungen (A5-2), die Präsentationen der Referentinnen (A5-3) und die von den Bürgerinnen produzierten Flipcharts (A5-4) – zweitens aus dem Bürgergutachten (A5-5), drittens aus den Müllgebührensatzungen von vor (A5-7) und nach dem Projekt (A5-8), viertens aus den Diskussionen im Stadtrat (A5-9), fünftens aus den Reaktionen der Presse (A5-6) und sechstens aus den Dokumenten, die nach dem Projekt entstanden sind (A5-10). In Poitiers findet man vier Gruppen von Quellen: erstens die vor und während des Projektes produzierten Dokumente (P6-1 bis P6-7), zweitens das Bürgergutachten (P6-8) und die Antwort der Region (P6-12), drittens die Reaktionen der nationalen und regionalen Presse (P6-13) sowie der Film, der über die Jury gedreht worden ist (P6-9), viertens die Dokumente, die nach dem Projekt entstanden sind (P6-10) sowie die übrigen Dokumente (P6-11).

Nacherhebung (A6 / P7)

Um die mittel- bis langfristige Wirkung des Projektes messen zu können, habe ich im November 2010 eine Leitfaden-gestützte Nacherhebung durchgeführt, die jeweils an 25 ehemaligen Teilnehmenden verschickt wurde. In Aachen haben 10 Personen (40%, A6-1 bis A6-10 notiert) und in Frankreich 9 Personen (36%, A7-1 bis A7-9 notiert) geantwortet.

Anpassung der Erwartungen an das Forschungsfeld

Um die theoretischen Erwartungen überprüfen zu können, müssen sie in konkrete Fragen an das empirische Material übersetzt werden. So wird für jede Gruppe von Erwartungen eine Er-

wartungsmatrix präsentiert und anhand des Materials hinterfragt, um schließlich ein Ergebnis zu produzieren.

Repräsentieren durch das Los und die Deliberation

Eine Stellvertretung, die tatsächlich repräsentativer ist

Erwartungsmatrix

Die Autorinnen des Korpus erwarten, dass die Repräsentantinnen demographisch, soziologisch und symbolisch repräsentativer werden. Um dies zu überprüfen, werden die geographischen und sozialökonomischen Charakteristiken der Teilnehmenden analysiert. Für die symbolische Dimension der Stellvertretung wird die Meinung der Akteure über die empfundene Repräsentativität der ausgelosten untersucht.

Eine cross-section und kein people in miniature

Die Statistiken zeigen, dass die zwei Gruppen als repräsentativ bezeichnet werden können, wobei bestimmte leichte Diskrepanzen zu beobachten sind: so wird in Aachen die Mittelschicht überrepräsentiert, in beiden Fällen sind die älteren Bürgerinnen über- und die jüngeren unterrepräsentiert. In Poitiers sind die Einwohnerinnen von zwei *Départements* unterrepräsentiert. In Aachen sind die Einwohnerinnen vom Zentrum und von der Peripherie aufgrund einer Quote genau repräsentiert (siehe Abbildungen 85 bis 88, S. 515 ff.). Es handelt sich also um eine *cross-section* der Bevölkerung und nicht um eine genaue Abbildung dessen.

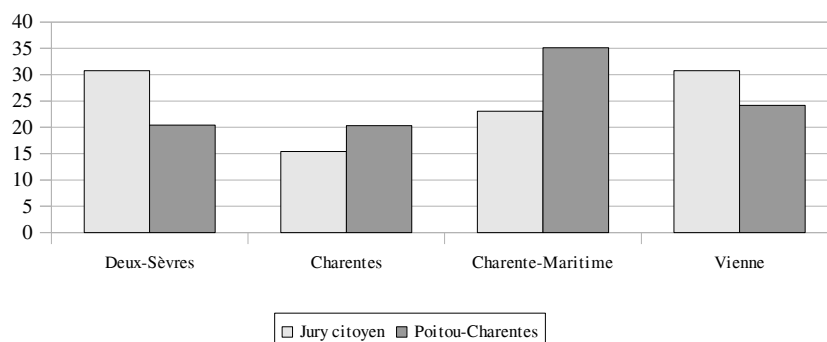


Abbildung 85: Geographische Verteilung der Teilnehmenden in Poitou-Charentes.

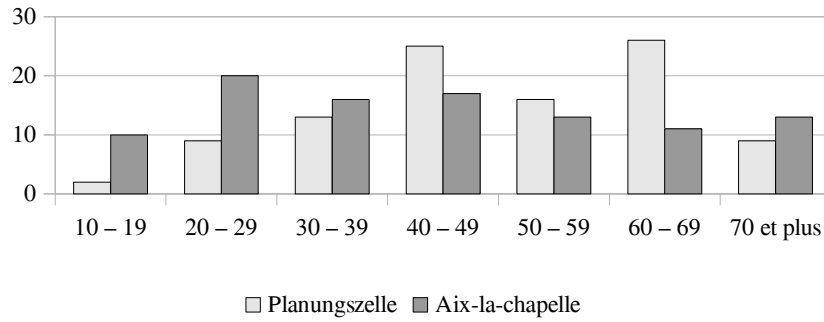


Abbildung 86: Altersstruktur der Teilnehmenden in Aachen.

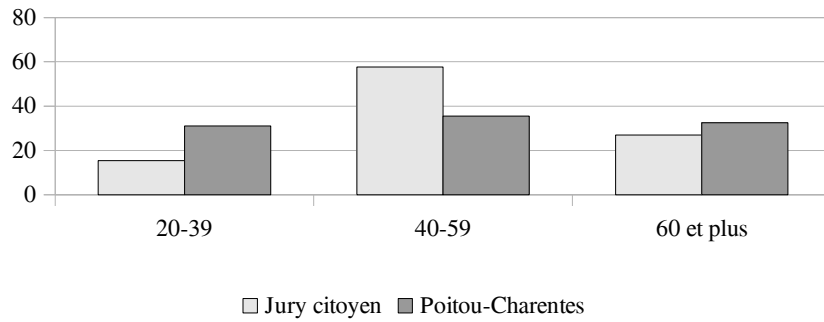


Abbildung 87: Altersstruktur der Teilnehmenden in Poitou-Charentes.

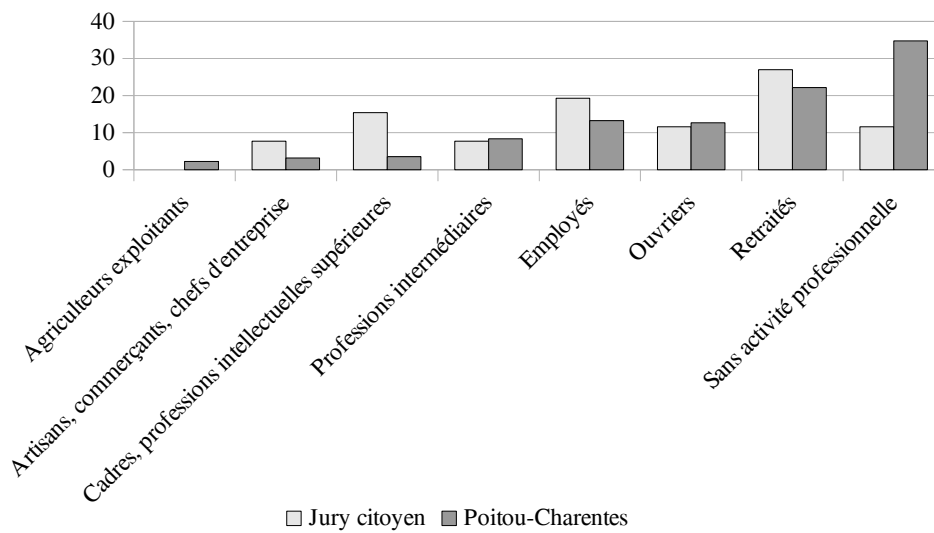


Abbildung 88: Berufssoziologisches Profil der französischen Teilnehmenden.

Die symbolische Repräsentation

„Je suis anonyme, je représente une partie de la population, je me sens utile.“ (P3-10, 23:30).

Die Bürgerinnen fühlen sich repräsentativ (siehe Abbildung 89, S.516)¹ und werden in Frankreich als solche betrachtet². Es gibt keine Hinweise auf die empfundene Repräsentativität der deutschen Teilnehmenden.

		Aachen	Poitou-Charentes	Summe
9.1 Haben Sie das Gefühl gehabt, die Bürgerinnen von Aachen / Poitou-Charentes zu repräsentieren?	Ja	6	9	15
	Nein	4	0	4
	Keine Meinung	0	0	0
9.2 Die Franzosen / Deutschen?	Ja	1	7	8
	Nein	8	2	10
	Keine Meinung	1	0	1

Abbildung 89: Gefühlte Repräsentativität der Teilnehmenden.

Ergebnis

Die Erwartung ist erfüllt, wenn man die *cross-section* als Referenz nimmt: die Ausgelosten sind geographisch und berufssoziologisch repräsentativ und fühlen sich repräsentativ.

Die Repräsentation der Interessen in den Minipopuli

Um die Frage der „Repräsentation als Aktivität“ zu beurteilen, werden zuerst die Erwartungen operationalisiert und die anwesenden Interessen in Poitiers und Aachen vorgestellt. Im Anschluss wird untersucht, welche Interessen sich durchgesetzt haben und welche Form die Repräsentation angenommen hat.

Interessen und Erwartungsmatrix

In Aachen sowie in Poitiers konnten fünf Gruppen von Akteure mit unterschiedlichen dekla-

¹ Siehe auch A2, A3, A4 (Fragen 3.B und 7.A) und A6 (Fragen 9.1 bis 9.4) sowie P3, P4, P5 (Fragen 3.B und 7.B) und P7 (Fragen 9.1 bis 9.4).

² La croix (2006, 1) : „Le jury citoyen s'avère populaire : Près de six Français sur dix (59 %) se disent favorables à l'idée des « jurys de citoyens » évoqués par Ségolène Royal, selon un sondage CSA publié hier par Le Parisien (817 personnes interrogées le 25 octobre).“

rierten oder induktiv konstruierten Interessen identifiziert werden, die hier synthetisch vorgestellt werden (siehe Abbildung 91 und 90, S.517 und 517).

Akteursgruppe		Interessen
Bürgerinnen	Vom Zentrum	Zwei- oder Drei-Säulen Modell
	Von der Peripherie	Ein-Säule Modell
	Wohnt in einem Familienhaus	Ein-Säule Modell
	Mehrfamilienhaus	Zwei- oder Drei-Säulen Modell
	Wohnensemble	Zwei- oder Drei-Säulen Modell
Stadtbetrieb		Zwei-Säulen Modell
Politikerinnen	CDU	Drei-Säulen Modell
	SPD	Drei-Säulen Modell, dann Zwei-Säulen Modell, dann Planungszelle
	Bündnis 90 – Die Grünen	Drei-Säulen Modell, dann Ein-Säule Modell, dann Planungszelle
	FDP	Drei-Säulen Modell
Organisierte Interessen	Vermieter	Ein-Säule Modell (wenn man eine Wohnung vermietet)
	Mieter	Von der Art der Wohnung abhängig
	Industrie und Handel	Solange die getrennte Gebühr existiert, ist es egal welches Modell angewandt wird.
Indirekte Interessen	Umwelt	Modell, in dem die Müllproduktion am niedrigsten ist, oder andere Interessen, die induktiv zu definieren sind.
	Müllexperte	Werden induktiv definiert

Abbildung 90: Vertretene / angenommene Interessen der Akteure in Aachen.

Art der Interessen		Akteursgruppe	Interessen
Strukturell		Alle Akteure	Klimawandel bekämpfen und „Menschheit retten“.
Konjunkturell	Politische	Vertreterinnen der regionalen Regierung und Administration	Wahlversprechungen einhalten und eine positive Evaluierung der Bürgerinnen bekommen.
		Vertreterinnen der regionalen Opposition	Die negative Seite der regionalen Politik zeigen und die eigenen Positionen stark machen.
	Finanzielle	Bürgerinnen	Das beste Kosten-Nutzen Ratio für die eigenen Steuer erreichen.
	Ökonomische	Ökonomische Akteure	Mehr Investitionen in der Öko-Branche erreichen.

Abbildung 91: Vertretene / angenommene Interessen der Akteure in Poitou-Charentes.

Die Autorinnen erwarten von der Anwendung des Loses eine bessere Interessenvertretung (durch eine statistische Repräsentation, den Prinzip der reflexiven Gegenseitigkeit oder durch eine Wiedervereinigung der Interessen der Bürgerinnen und der Politikerinnen) und eine Überwindung der Schwächen der Repräsentation in den liberalen Demokratien (Politik als Beruf, Fraktionszwang, unflexible Agendasetzung, Kurzsichtigkeit). Diese Erwartungsmatrix lässt sich anhand von vier Fragen testen: erstens, welche Interessen haben sich tatsächlich durchgesetzt und welche Form der Repräsentation entspricht es? Zweitens, waren die Bürgerinnen in einer unabhängigen Position? Drittens, welche Rolle haben die langfristigen Interes-

sen gespielt? Viertens, wie und von wem wurde die Agenda bestimmt?

Eine neue Form der Repräsentation in einem begrenzten Raum

„Waren Sie mit den Empfehlungen zufrieden?“ „Ja. [lacht]. Es war das Vernünftigste, obwohl ich für mich persönlich sehe, dass ich demnächst viel mehr bezahlen werde.“ (A2-10, 26:00).

„Il s'agissait de l'ensemble du climat et tout le monde est concerné même si tous ne le savent pas. Ce ne sont pas, pour ce sujet au moins, des intérêts particuliers.“ (P7-9, 9.4).

Die empirische Studie liefert eindeutige Ergebnisse: in Aachen und Poitiers setzen sich weder die mathematisch stärksten Interessen, noch die Interessen der schwächsten oder der anderen Akteure (politische Parteien, ökonomische Interesse, etc.) durch. Es entsteht eine neue Form der Repräsentation, die als Konstruktion des Gemeinwohls bezeichnet werden kann. In Aachen wird so das Ein-Säule-Modell empfohlen, weil es einfach und gerecht (im mathematischen und nicht geometrischen Sinne) erscheint. In Poitiers wird die Politik der Region unterstützt und es werden konkrete Empfehlungen für die Verbesserung der regionalen Umweltpolitik gemacht, die sich sehr an dem Gemeinwohl orientieren. Die Bürgerinnen wählen eine langfristige Perspektive, agieren unabhängig von jeglichen Fraktionszwängen und tendieren dazu, ihr Mandat zu überschreiten: sie agieren als Repräsentantinnen. Diese Aktivität ist allerdings in einem engen Raum begrenzt: das Mandat kommt von außen und ist imperativ, die Agendasetzung können die Bürgerinnen nicht wirklich beeinflussen, sie haben keine formelle legislative Macht und das Modell forciert die Gemeinwohlorientierung (es ging zum Beispiel in Aachen um die Formulierung einer „gerechten“ und nicht einer „kostendeckenden“ oder „billigen“ Müllgebühr).

Ergebnis

Die Erwartungen sind nicht als solches realisiert. Vielmehr entsteht eine neue Form der Repräsentation, in der eine Gruppe von „Bürgerrepräsentantinnen“ den Auftrag bekommt, Gemeinwohl orientierten Empfehlungen zu formulieren.

Eine ausreichende accountability

Erwartungsmatrix

Die Autorinnen der Theorie verteidigen eine Konzeption der *accountability*, die *ex ante* erfolgt (durch die Repräsentativität der ausgelosten) und sich auf der öffentlichen Diskussion stützt. Wie ist also in Aachen und in Poitiers die Rechenschaftspflicht erfolgt? War sie anders als in der klassischen repräsentativen Demokratie?

Die Rechenschaftspflicht in Aachen und Poitiers

„Ce qui était différent par rapport à d'autres forums où j'interviens d'habitude [...] c'était le caractère investi des membres du jury citoyen, de se sentir responsables d'une mission qu'on leur avait confiée et à laquelle ils avaient répondu présent quasiment corps et âme [...] Ils avaient une copie à rendre et ils s'en sentaient responsables. Dans d'autres forums comme les conférences académiques, il y a plus de faire valoir personnel. Là il y avait la volonté de faire aboutir un travail en commun.“ (P4-1, 14:06)

„Nous sommes dans l'idée d'être acteurs et pleinement citoyens, c'est l'impression que nous avons eu et d'être messagers aussi d'autres citoyens.“ (P6-9-1, 01:00).

Die Interviews sowie die teilnehmende Beobachtung machen klar, dass die Bürgerinnen eine eher traditionelle Sicht der Rechenschaftspflicht haben: die Teilnehmenden bekommen ein Mandat von den gewählten Repräsentantinnen, erfüllen dies, in dem sie ein Bürgergutachten produzieren und abgeben und erwarten dann die Umsetzung der Empfehlungen bzw. die Begründung der Ablehnung. Sie sind auch in Kontakt mit der Öffentlichkeit, entweder durch die Kommunikationsmedien oder durch ihre Rolle als Multiplikatorinnen.

Ergebnis

Die Erwartung ist nicht ganz erfüllt. Es entsteht keine völlig neue Form der Rechenschaftspflicht. Im Gegenteil wird eine eher klassische Konzeption von den Akteuren bevorzugt. Der Hauptunterschied liegt in der interaktiven Dimension der *accountability*: die Bürgerinnen erfüllen ihr Mandat und erwarten, dass die gewählten Repräsentantinnen es auch tun, in dem sie ihre Empfehlungen berücksichtigen.

Partizipieren durch das Los und die Deliberation

Alle, nicht jeder: „nous avons un petit bout du monde à notre table“³

Erwartungsmatrix

Die Autorinnen der theoretischen Texte erwarten von der Anwendung des Loses eine quantitative und qualitative Verbesserung der Partizipation. Außerdem würde sich die Kosten-Nutzen-Berechnung der Partizipation wieder umdrehen. Wie ist die Lage in Deutschland und Frankreich gewesen? Wer hat teilgenommen? Wer nicht? Warum? Hat man wirklich eine qualitative Verbesserung der Partizipation erlebt?

Anwesende und Abwesende

„Was hat Sie letztendlich zur Teilnahme bewegt?“ „Das Thema Müll schon, aber das Verfahren nicht wirklich. Das ist eher ein allgemeines Interesse an der Kommunalpolitik.“ (A2-10, 01:00).

„Et finalement pourquoi vous avez participé ?“ „Le sujet. Mais aussi le contexte, qu'on nous demande en tant que simples citoyens.“ (P3-10, 0:35).

Die Studie zeigt, dass die Motivation der Teilnehmenden genauso von dem Thema als auch vom Modell kommt. Beide sind allerdings nicht ausreichend, um wirklich alle Bürgerinnen zu motivieren: es gibt viele Absagen und man weiß nicht immer, aus welchem Grund (wenn man es gefragt hat, scheint nicht das Modell oder das Thema das Problem zu sein, sondern eher konjunkturelle Gründe, wie die Unmöglichkeit Urlaubstage zu nehmen, eine Krankheit oder das Alter). Die Einführung von unterstützenden Maßnahmen (Vergütung, Kinderbetreuung, etc.) spielen eine Rolle, die weit mehr als symbolisch ist. Die Absprungsquote nach einer ersten Zusage ist sehr niedrig und nicht intrinsisch motiviert (es handelt sich um Krankheiten, Beerdigung in der Familie, etc.). Ein Unterschied existiert zwischen den zwei empirischen Fälle: in Aachen spielt die kommunale Politik eine zentrale Rolle bei der Teilnahme (Skandal der MVA; lokales Referendum ein Jahr früher, der die Stadt gespalten hatte); in Frankreich spielt eher die nationale Politik eine Rolle (S. Royal als ehemalige Präsidentschaftskandidatin).

Ergebnis

³ Vorstellung der Bürgerinnen in der ersten Arbeitseinheit in Poitiers (P1-1, 14).

Die theoretischen Erwartungen sind teilweise erfüllt: das Partizipationsangebot reicht nicht aus, um die Nachfrage zu kreieren und die institutionellen Arrangements sind wichtig. Wenn aber die Bürgerinnen antworten, dann nehmen sie auch aktiv teil. Die Rücklaufquote ist viel höher als in anderen Modellen und es scheint keine grundsätzliche Abneigung der partizipativen Demokratie seitens der Bürgerinnen zu geben.

„L’avis de M. tout-le-monde?“⁴

Erwartungsmatrix

Die Anhängerinnen der Theorie der aleatorischen Demokratie betrachten die Kompetenz als relativ und mehrdimensional. Welche Art von Kompetenz wurde in Aachen und Poitiers mobilisiert: sind die Bürgerinnen Expertinnen gewesen oder haben sie sich eher als Dilettantinnen verhalten? Haben sie eine kritische Position gehabt? Wie wurde ihre Kompetenz von den Referentinnen beurteilt?

Die Bürgerinnen als Amateure

„War die alltägliche Erfahrung wichtig?“ „Ja, ich glaube schon, dass es zunächst mal ein wichtiges Argument war.“ (A2-17, 50:30).

„Man hat schon bemerkt, dass sie sich mit dem Thema beschäftigt haben und auch ihre alltägliche Erfahrung benutzt haben.“ (A3-10, 11:53).

In beiden Foren bringen die Teilnehmenden sowohl ihre alltägliche Erfahrung als auch spezielle Kompetenzen auf. Oft beginnen sie ihre Argumentation mit einem persönlichen Beispiel aus dem Alltag oder dem Beruf, bevor sie allgemeiner werden. Sie betrachten sich allerdings als nicht kompetent, sondern viel mehr als „interessiert“, „verantwortlich“ oder „aufgeklärt“. Eine Meinung, die von den Referentinnen geteilt wird. Weiterhin stehen die Bürgerinnen dem Expertenwissen kritisch gegenüber.

Ergebnis

Die Erwartungen sind erfüllt: die Bürgerinnen verhalten sich als wahre „Politik Amateure“,

⁴ (P2-22, 8): „L’avis à le mérite d’exister, d’être apolitique et est le reflet d’un jury neutre et populaire, l’avis de M. tout-le-monde.“

mobilisieren ihr eigenes Wissen, übernehmen eine kritische Stellung und erkennen die Grenzen ihrer Kompetenzen.

Die Minipopuli als Ort der Selbstbefähigung

Erwartungsmatrix

Für die meisten Anhängerinnen der Theorie der aleatorischen Demokratie würde die Teilnahme an einem Minipopulus einen doppelten Effekt auf die Teilnehmenden haben: sie würden einerseits Fachkompetenzen gewinnen und sich andererseits Handlungskompetenzen aneignen, die den Funken einer Selbstbefähigung darstellen würde. Weiterhin würde eine neue Art der Politik entstehen: das Vertrauen zwischen Repräsentantinnen und Repräsentierten würde wachsen und die „laute Masse“ sich in eine „Gemeinschaft beratender Bürgerinnen“ umwandeln⁵. Was ist in der Planungszelle und in der *jury citoyen* geschehen: Haben die Teilnehmenden Fachkompetenzen gewonnen? Haben sie ihre Meinung aufgrund der Argumente geändert? Haben sie Handlungskompetenzen erworben? Haben sie sich nach dem Forum anders verhalten? Haben sie ihre Meinung zur Politik geändert und sind sie aktiv geworden? Was bleibt mittelfristig von der Partizipation?

Der Gewinn von Fachkompetenzen

„Infolge der Modernisierung wird nach dem KAG-NRW und nach LAbfG proportional, typengenau, kostendeckend gearbeitet und der Wirklichkeits- und Wahrscheinlichkeitsmaßstab eingehalten. Soziale Staffelung, fehlende Gefäßgrößen, Mindestentleerung und die Pflicht-Bio-Tonne fallen weg.“ (A5-5, 86).

„Ich war vorher entsetzt, dass eine Stadt 250 000€ für so ein Verfahren ausgibt. Sie hat eine Verwaltung und muss in der Lage sein alle Sichtpunkten zu betrachten. Ich habe nachher die Komplexität des Themas gesehen und habe dabei bemerkt, dass die Verwaltung in gewissen Sachen befangen ist [...] Ich habe also meine Aussage revidiert.“ (A2-17, 03:45).

Das empirische Material zeigt eindeutige Indizien einer zunehmenden Fachkompetenz bei den Teilnehmenden. So sind ihre Fragen und Bemerkungen am Anfang eher konkret und persönlich und am Ende immer allgemeiner und fachlicher. Sie eignen sich sehr schnell die Fach-

⁵ Um den Ausdruck von Barber (1984, 154-155) aufzugreifen.

wörter an und benutzen die Informationen der ersten Referentinnen, um die nächsten zu befragen. Sie ändern ihre Meinung aufgrund der Informationen und der Diskussionen in den Kleingruppen. Es entstehen auch allgemeinere Diskussionen über Konzepte, wie Gerechtigkeit in Aachen oder repräsentative Demokratie in Poitiers.

Die Handlungskompetenzen: das Erlernen von soft skills und der Multiplikatoreffekt

„Ich habe gelernt, dass Lobbies einen stärkeren Einfluss auf Meinungsbildungsprozesse in der Bevölkerung haben, als ich dies zuvor gedacht hätte. Aus diesem Grund fand ich die stetig wechselnden Gruppen in der Planungszelle eine tolle Möglichkeit, das Aufkommen von „Alpha-Tieren“ und Meinungsmachern zu unterbinden. Im Rahmen meiner beruflichen Tätigkeit setze ich aus o.g. Gründen wechselnde Teamkonstellationen ein und hinterfrage allgemein politische Entscheidungen in höherem Maße im Hinblick auf die oben genannten Einflüsse.“ (A6-5, 12.1).

„Manchmal, muss ich sagen, wünsche ich mir eine Planungszelle für die Politiker mit vielleicht eine Mischung aus Politiker und Bürgern. Da würde man ein bisschen mehr Verständnis für manche Entscheidungen der Politiker haben.“ (A2-16, 01:08:30).

In Aachen und in Poitiers hat die Teilnahme kurzfristige und mittelfristige Effekte auf den Bürgerinnen gehabt. Sie haben nach dem Forum ihre Handlung geändert, haben anders agiert und sich weiter für das Thema „Müll“ oder „Klimawandel“ interessiert. Sie wurden zu Multiplikatorinnen der angesprochenen Themen in ihrem Umfeld und haben versucht, andere zum Agieren zu bringen. Manche haben darüber hinaus soziale und politische Kompetenzen erworben und weiter benutzt. Mittelfristig bleiben diese Effekte bemerkbar.

Im Gegensatz dazu stellt weder die Planungszelle noch die *jury citoyen* ein Ort der unmittelbaren Versöhnung mit der traditionellen Politik dar: die Bürgerinnen lehnen die agonistische Politik *en bloc* ab. In Aachen verlieren sie sogar noch mehr Vertrauen in die Parteienpolitik. In Poitiers wächst dagegen das Vertrauen. Letztendlich verhalten sich die Teilnehmenden tatsächlich als eine kooperative, deliberative Gemeinschaft, auch weil die Methode es erzwingt.

Ergebnis

Alle Erwartungen außer einer werden erfüllt: die Bürgerinnen betreten das Reich der Komplexität, sie eignen sich Fachkompetenzen an und entfalten Handlungskompetenzen. Die Teilnahme hat sowohl kurzfristige als auch langfristige Effekte und es findet eine Selbstbefähigung

statt. Die Teilnehmenden verhalten sich – aufgrund der angewandten Methode – sehr kooperativ und kollaborativ zueinander. Lediglich der Effekt bezüglich des Vertrauens in die Politik ist zwiespältig: die Bürgerinnen erkennen das Potential des Instrumentes Minipopulus; das Vertrauen in die gewählten Repräsentantinnen steigt in Frankreich und sinkt in Deutschland. Dieser Unterschied ist auf folgenden Kontext zurückzuführen: in Deutschland wurde das Modell in einer Krisensituation angewandt, in der die traditionelle Politik nicht weiter kam. In Poitou-Charentes wurde die *jury citoyen* pro-aktiv eingesetzt.

Die „entscheidende Wählerin“

Erwartungsmatrix

Ein Teil der Autorinnen betrachtet das Losverfahren als bestes Instrument, um die Macht der einzelnen Bürgerin zu stärken. Wie ist diese in Aachen und Poitiers gewesen? Haben die individuellen Meinungen in dem Bürgergutachten eine Rolle gespielt? Und in der endgültigen Entscheidung der Stadt bzw. der Region?

„Tout le monde a pu donner son avis“⁶

„Sind alle zur Wort gekommen?“ „Ja, auf jeden Fall“ „Wurde darauf aufgepasst, oder hat es sich ergeben?“ „Es wurde aufgepasst“ „Und hat deine Meinung gezählt?“ „Ja sicher.“ (A2-16, 32:30).

Die interviewten Teilnehmerinnen sind sich einig: alle konnten in den Kleingruppen zur Wort kommen und ihre Meinung äußern. In Aachen zählen auch dank den Zwischenabstimmungen die einzelnen Meinungen in der gesamten Gruppe. Mit dem Lauf des Forums werden allerdings die individuellen Stimmen seltener. Am vierten Tag entsteht eine gemeinsame Position und das Bürgergutachten stellt das Ergebnis der Deliberation und nicht mehr die Meinungen der Bürgerinnen dar. Die Umsetzung der Empfehlungen durch die Region und die Stadt hat letztendlich nichts mehr mit den individuellen Meinungen zu tun.

Ergebnis

Die Erwartung ist innerhalb des Forums erfüllt und außerhalb nicht. So sind die Hoffnungen

⁶ P3-4 (29:50): „Et toutes les opinions ont compté ?“ „Ah oui, tout le monde a pu donner son avis.“

der Autorinnen bestätigt, die die Deliberation als zentral betrachten.

Der Minipopulus als neue Minigesellschaft?

Die tatsächliche Macht der ausgelosten Bürgerinnen

Erwartungsmatrix

Die Autorinnen hoffen, dass die Anwendung des Losverfahrens zu einer Entpolitisierung der Gesellschaft führen wird. Die Macht soll neu verteilt werden und die Politik soll eine „Sache aller“ werden. Sie soll auch einfacher werden. Hat in Poitiers und Aachen tatsächlich „das Volk“ teilgenommen oder handelte es sich um eine neue politische Elite? Und was ist aus den Empfehlungen der Teilnehmenden geworden? Wurden sie umgesetzt? Hat eine Vereinfachung der Politik stattgefunden?

Eine neue politische Elite?

„Es muss eine stringente Überwachung ...“ „Was bedeutet stringent? Können Sie es bitte ins Deutsche übersetzen?“ „Also stringent heißt genaue Überwachung.“ (A1-1, 75).

Die Analyse des politischen Engagements der Teilnehmenden zeigt, dass sie überproportional aktiv sind (siehe Abbildung 87, S. 515). Außerdem sind in Aachen die meisten von vornherein an der Kommunalpolitik interessiert und in Poitiers sind die Unterstützerinnen der regionalen Koalition überrepräsentiert.

	Nicht aktiv	Mitglied eines Vereins	Mitglied einer Partei, eines Stadtrates oder einer Bürgerinitiative	Mehrere Mitgliedschaften
<i>Jury citoyen</i> (N=22)	50 %	32%	5%	13%
Frankreich	60 %	33%	≈ 4% (Partei) ≈ 0,3% (Stadtrat)	≈ 5 %
Planungszellen (N=89)	41 %	47%	4%	≈ 8 %
Deutschland	≈ 60 %	30 %	≈ 2,3% (Partei) ≈ 3% (Stadtrat oder Bürgerinitiative)	≈ 5 %

Abbildung 92: Engagement der Teilnehmenden⁷.

⁷ Quellen: für die Planungszellen und die *jury*, wurde der Evaluierungsbogen benutzt (P2-1 bis P2-22 und A5-5, 94-96). Für das freiwillige Engagement zahlen des INSEE und des Deutschen Institut für Wirtschaftsforschung. Die anderen Zahlen sind selbst-geschätzt mithilfe von Informationen der politischen Parteien, der Vereinsverbände und der Medien.

Die Vereinfachung der Politik findet innerhalb der Foren statt und spiegelt sich in dem Stil des Bürgergutachtens wider. Allerdings, sobald die Empfehlungen von der Auftraggeberin umgesetzt werden, werden sie wieder an die legalen Vorschriften angepasst.

Die Macht der Empfehlungen und der Bürgermeinung

„Dennoch war es letztendlich immer nur ein Ideensammeln und Meinungsaustausch und kein Beschluss.“ (A6-2, 1.2).

„La région a pris plus d'un an d'étude et a expliqué pourquoi certaines recommandations n'ont pas pu être suivies et pourquoi d'autres l'ont été.“ (P7-9, 8.3).

In Aachen wurden die Empfehlungen der Bürgerinnen in zwei Texten integriert: die Abfallwirtschaftssatzung (A5-8-1) und die Abfallgebührensatzung (A5-8-2). Wie die Abbildung unten 56 der französischen Fassung es zeigt, wurden die bevorzugten Vorschläge der Bürgerinnen mit einer Ausnahme (das Leerungsrhythmus) ganz oder teilweise umgesetzt⁸. In Poitiers wurden die Vorschläge eher betrachtet als umgesetzt, da sie von allgemeinere Natur waren. Die konkreteren Empfehlungen wurden in den meisten Fällen in verschiedene Teilaspekte der regionalen Umweltpolitik integriert. Die Bürgermeinung hat darüber hinaus eine symbolische Macht im politischen Umfeld erlangt. Die übrigen Akteure, unabhängig von ihrer Unterstützung oder Ablehnung des Experiments, mussten vor, während und nach der Durchführung Stellung nehmen. Die Bürgermeinung etabliert sich als politisches Objekt und schafft einen neuen diskursiven Zustand, an den sich die politischen und administrativen Akteure orientieren⁹ oder gar teilweise instrumentalisieren (der Stadtbetrieb in Aachen benutzt zum Beispiel die Vorschläge um seiner eigenen Position zu stärken (A6-11).

Ergebnis

Es sind nicht alle, die teilnehmen. Die Empfehlungen werden umgesetzt und die Meinung der

⁸ Die schwarzen Zellen Links stellen die jeweils bevorzugte Option der Bürgerinnen. Rechts befinden sich in schwarz die tatsächlich umgesetzte Lösung und in grau die teilweise umgesetzte Empfehlungen

⁹ Siehe zum Beispiel A3-10 (22:35) : „und wenn die Ergebnisse, die Idee der CDU unterstützt?“ „Das müssen wir akzeptieren und wir müssen uns damit abfinden.“ Oder (A3-1, 22:56): „und wenn die Ergebnisse nicht umgesetzt werden, stellt es das Verfahren infrage?“ „Ich halte es für unwahrscheinlich, dass die nicht umgesetzt werden“ „Warum?“ „Ja, weil das politische *Setting* so ist, dass jetzt irgendeine Entscheidung getroffen werden muss. Da haben sich alle Beteiligten *committed*. Sie konnten sich nicht einigen, welche Entscheidung sie treffen wollten und jetzt gibt es ein Bürgergutachten. Da kann ich mir nur schwer vorstellen, dass man ein grundsätzlich anderen Weg geht.“

Bürgerinnen wird zum zentralen diskursiven Objekt in der traditionellen Politik, obwohl sie nur beratend ist. Sowohl in der *jury citoyen* als auch in der Planungszelle findet also eine begrenzte Entpolitisierung statt: die Erwartung ist somit teilweise erfüllt.

Die Legitimität

Erwartungsmatrix

Für die Autorinnen des Korpus wird die Anwendung des Losverfahrens eine neue Legitimität hervorrufen, die auf zwei Säulen beruht: die Prozedur und die Öffentlichkeit. Ist in Aachen und Poitiers die Prozedur intern als legitim betrachtet worden und erfüllte sie Mindeststandards, die sie als legitim qualifizieren (vor allem die Konditionen der „guten Deliberation“)? Ist diese Legitimität im Kontext übertragbar? Wie beurteilen die Akteure, die nicht teilgenommen haben, die Legitimität der Minipopuli (Politikerinnen, Durchführungsträgerinnen, Referentinnen)? Welche Medienwirksamkeit haben beide Foren gehabt? Wie sieht die Beziehung zwischen Minipopulus und Maxipopulus aus?

Intrinsische Legitimität = Losverfahren + Deliberation + gute Entscheidung

„À partir du moment où on considère que tous les citoyens sont égaux (principe de la démocratie) il faut aussi admettre que n'importe lequel peut occuper n'importe quelle fonction – le tirage au sort est donc légitime.“ (P7-2, 15.2).

Sowohl der Minipopulus als auch das Los als Verfahren werden von den Teilnehmenden als legitim betrachtet, wird von den aber nicht immer als beste Möglichkeit der Auswahl von Bürgerinnen für Instrumente der partizipativen Demokratie, sondern oft als kleinstes prozedurales Übel definiert¹⁰. Während der vier Arbeitstage sind die Konditionen der guten Deliberation erfüllt: alle Bürgerinnen können ihre Meinung äußern, sie bekommen eine ausreichende Information, um eine minimale Fachkompetenz zu erreichen, deliberative und aggregative Momente folgen aufeinander, die sozialen Ungleichheiten werden so gut wie möglich kom-

¹⁰ Siehe zum Beispiel (A2-14, 08:00) : „Das Prinzip ist schon in Ordnung. Aber nur jeder Zehnte hat sich bereiterklärt und das führt das Prinzip ad absurdum, weil sich nur diejenigen gemeldet haben, die tatsächlich Interesse haben.“ Siehe im Gegensatz dazu (A2-1, 08:29): „Ich halte es für die beste Art, einen repräsentativen Schnitt zu bekommen. Man kann zwingen, aber das würde das Verfahren grundsätzlich ändern. Unter den aktuellen Bedingungen ist das die einzige Möglichkeit.“

pensiert. Für die Teilnehmenden spielt die „gute Entscheidung“ eine zentrale Rolle der Legitimität, die in der Lage ist, die fehlende elektive Legitimität zu ergänzen¹¹.

Die Legitimität im Kontext = Medienwirksamkeit + Umsetzung der Empfehlungen

„Die Berichterstattung der Idee und die Durchführung der PZ waren in den Medien präsent. Weiterhin habe ich mit einigen Beteiligten während des Verlaufs der PZ gesprochen und festgestellt, dass auch sie als Multiplikatoren tätig waren und Freunden, Bekannten und Kollegen von dieser Arbeit erzählt haben.“ (A6-5, 4.1).

„Denken Sie im Nachhinein, dass die Planungszelle ein geeignetes Instrument darstellt, um Empfehlungen aufzustellen? Wenn ja, in welchen Bereichen?“ „Ja, in jeglichen Bereichen der Kommunalpolitik, in denen extrem unterschiedliche Interessen aufeinander treffen, da Politiker vielfach einfach nicht genügend mit widerstrebenden Interessen konfrontiert werden (können)“ (A6-5, 14.7).

Die deutschen und französischen Medien haben zwar die Minipopuli verfolgt, die Berichterstattung hat allerdings keine breite öffentliche Diskussion angestoßen, obwohl alle Akteure die Anbindung an der Öffentlichkeit für zentral halten¹². Das Bürgergutachten ist auch nicht sehr umfangreich rezipiert worden. Die Teilnehmenden spielen eine wichtige Multiplikatorinnenrolle und tragen zur Transparenz des Prozesses bei, in dem sie in ihrem Umfeld darüber sprechen und sich selbständig an die Medien wenden, um ihre Erfahrung zu erzählen. Sie betonen, dass die Legitimität nur gegeben ist, wenn die



Abbildung 93: Die Übergabe des Bürgergutachtens in Poitiers. Von Links nach Rechts: Die Vize-Präsidentin für Demokratie, die Vize-Präsidentin für Umweltfragen, die Präsidentin, und zwei Teilnehmerinnen.

gewählten Repräsentantinnen ihre Empfehlungen ernst nehmen. Letztere Gruppe, die der Politikerinnen, ist gespalten: für die einen sind das Losverfahren und der Minipopolus notwendige Mittel, um die Krise der Demokratie zu

¹¹ Siehe (A6-1, 5.2): „Den Ratsmitglieder und den „sachkundigen Bürgern“ des zuständigen Ausschusses standen die vielfältigen Informationen nicht zur Verfügung.“

¹² Siehe (A2-19, 43:20): „In die Öffentlichkeit zu treten ist das einzige auf der Hand durch diese Planungszelle. Man trifft keine verbindliche Entscheidung und wenn diesen Vorschlag überhaupt nicht in den Medien geht und keiner davon erfährt, dann ist es unwichtig. Das ganze lebt davon, dass diese Kontrolle durch die Öffentlichkeit nachher da ist. Und das finde ich gut.“

überwinden, solange die Empfehlungen fakultativ bleiben. Für die anderen stellt es eine unverantwortliche Geldverschwendung dar: die Entscheidungen sollten die Repräsentantinnen treffen, die dafür gewählt und bezahlt werden¹³. Zwischen diesen zwei Positionen befinden sich Akteure, die im Laufe des Verfahrens überzeugt werden, darunter viele Referentinnen.

Ergebnis

Die empfundene Legitimität setzt sich aus einem komplexen Zusammenspiel, die eine Gleichung ähnelt: Legitimität = Losverfahren + Deliberation + fakultative Empfehlungen + Umsetzung in der traditionellen Politik + Öffentlichkeitswirksamkeit. Die simple Summe von prozeduralen Legitimität und Transparenz reicht nicht aus. Die elektive Wahl ist nicht zwangsläufig die einzige Quelle der Legitimität: die Akteure kreieren eine neue Form der Legitimität, die aus einer Interaktion zwischen der klassischen repräsentativen Instanz und einem innovativen aleatorischen Instrument heraussticht. Somit sind die Erwartungen teilweise erfüllt.

Eine neue Gesellschaft ohne „neue Menschen“

Erwartungsmatrix

Jenseits der direkten Effekte erwarten die Anhängerinnen der Theorie der aleatorischen Demokratie eine Reihe gesamtgesellschaftlicher Veränderungen als Konsequenz auf die Einführung des Losverfahrens in der Politik. Erstens würde der *Kleros* sich als soziale Institution etablieren. Zweitens würde die „Volksausbildung“ (*éducation populaire*) eine Renaissance erleben. Drittens würde sich eine neue ökonomische Branche entfalten. Viertens würde die Politik kooperativer und deliberativer werden. Fünftens würde eine aleatorische Gesellschaft entstehen können, in der das Risiko eine zentrale Rolle spielen würde. Haben Aachen und Poitiers diese Erwartungen erfüllt? Sind tatsächlich soziale Institutionen entstanden? Waren die zwei Minipopuli ein Ort des Lernens? Und welche Summen waren im Spiel? Gibt es eine Partizipationswirtschaft? Haben beiden Foren die umliegende Gesellschaft kooperativer und deliberativer gemacht? Sind die Teilnehmenden Babylonier *à la* Borges oder eher doch Nut-

¹³ Siehe (A-5-9-1, 1): „Ratsherr Pabst weist darauf hin, dass dieses Thema seit Jahren in Kommissionen und überfraktionellen Gesprächen behandelt wird und hält es für einen Offenbarungseid der Politik, dass diese keine Entscheidung herbeigeführt habe, sondern diese Verantwortung jetzt dem Bürger überlassen wolle, der zudem auch noch die Kosten für das aufwändige Verfahren zu zahlen habe.“

zen-maximierende Individuen?

Die Entstehung neuer sozialen Institutionen

„J’y vois le rôle d’une deuxième chambre (sénat) composée pour partie d’élus et de tirés au sort ayant, en s’entourant d’experts, le rôle d’éclairer la première chambre sur les questions techniques, les impacts sociaux et économiques des projets de Lois et les effets de long terme de certains choix.“ (P7-2, 5.3).

„Man könnte sagen: alle Vorschläge, die über fünf Millionen sind, werden nicht mehr über die Fraktionen, sondern über eine Planungszelle entschieden.“ (A3-2, 18:00).

Die Akteure entwickeln einen Diskurs über das Losverfahren an sich. Sie gewinnen alle – Moderatorinnen und Referentinnen inklusive – an Fachkompetenzen, wie oben erwähnt. In beiden Ländern werden erhebliche Summen mobilisiert, die für die Durchführungsträgerinnen ein Einkommen darstellen. Diese Effekte bleiben allerdings sehr begrenzt in Zeit und Raum und es können keine makrosozialen Auswirkungen entdeckt werden.

Eine Ausnahmesituation

„Ich war sehr erstaunt. Ich fand die Politiker zum Teil sehr informiert. Sie hätten doch die Entscheidung treffen können.“ (A2-10 (17:57)).

„Die Kleingruppen waren unterschiedlich. Das hing davon ab, wer in der Gruppe war. Das konnte manchmal sehr kontrovers sein und manchmal ging das schnell zum Konsens. Am letzten Tag war unsere Gruppe sehr zielstrebig und das war ein großer Job, den wir machen mussten. Wenn wir da diskutiert hätten oder uns gestritten hätten, wären wir nicht zum Schluss gekommen.“ (A2-14, 19:33).

Während der vier Tage verhalten sich die Bürgerinnen sehr konsensorientiert und lassen ihre Unterschiede im Hintergrund, um den gemeinsamen Nenner zu finden. Agonistische Momente sind selten. Sobald das Experiment vorbei ist, kehren sie an ihren normalen Leben zurück und das empirische Material liefert keine Indizien, ob das Verhalten der Ausnahmesituation vorhanden bleibt. Weiterhin sind die Teilnehmenden weder Anarchisten *à la* Burnheim noch Babylonier. Die meisten finden, dass die Politik ein Beruf bleiben sollte, der bestimmte Kompetenzen und Tugenden erfordert. Die Bürgermeinung sollte nicht allein herrschen.

Ergebnis

Die Erwartungen sind auf der Ebene der zwei empirischen Beispiele erfüllt: es entsteht ein Raum der kollaborativen Politik in dem das Losverfahren eine zentrale Rolle spielt und ohne, dass es „neue Menschen“ benötigt. Auf der Makroebene sind die Erwartungen nicht erfüllt: die zwei Erfahrungen geschehen in einem eng definierten Raum- und Zeithorizont. Es handelt sich also um embryonale Entwicklungen einer potentiellen breiteren Erneuerung der Politik. Diese soll den Akteuren nach aber auch begrenzt sein. Das Losverfahren ist kein Alleinheilmittel, sondern ein zusätzliches Instrument der Demokratie.

Fazit

Die empirische Studie hat gezeigt, dass die meisten Erwartungen der Autorinnen der Theorie der aleatorischen Demokratie in Aachen und Poitiers erfüllt worden sind. Sind aber diese Ergebnisse verallgemeinerbar? Und warum sind manche Erwartungen nicht erfüllt worden? Wo befinden sich die Schwächen der Modelle und der Theorie? Diesen Fragen werden jetzt im sechsten und letzten Kapitel der Doktorarbeit angesprochen.

Kapitel 6: Umriss einer aleatorischen Politik

Die theoretische und empirische Analyse der vorherigen Kapitel kann nun in einen breiteren Kontext eingegliedert werden. Vier Aspekte sollen in der Folge untersucht werden: (1) das Potential der Minipopuli als Instrument der Politik, (2) die Möglichkeiten einer Verbesserung des Modells, (3) das Potential des Losverfahrens in der Politik und (4) die Forschungsagenda der Theorie der aleatorischen Demokratie.

Von Hagen bis Sydney, von Vancouver bis Wenling: das Potential der Minipopuli

Methode

Um die Ergebnisse von Aachen und Poitiers kontextualisieren zu können, werden 23 empirische Studien über Minipopuli ausgewählt und anhand des Analyserasters des vorherigen Kapitels untersucht. Die Auswahl der Fälle soll die Vielfältigkeit der politischen und zeitlichen Kontexte, sowie diejenige der im vierten Kapitel vorgestellten Modelle repräsentieren (siehe Abbildung 94, S. 533).

Modell	Thema und Land	Jahr	N ¹	Quelle
Planungszelle	Stadtplanung - Deutschland	1976	129	Garbe (1980)
Planungszelle	Stadtplanung - Deutschland	1978	150	Dienel & al. (1984)
Planungszelle	Energiepolitik - Deutschland	1982	482	Renn & al. (1985)
<i>Consensus Conference</i>	Biotechnologie - Dänemark	1995	15	Mayer & al. (1995)
Planungszelle	Technikfolgeabschätzung - Deutschland	1996	220	Wienhöfer & al. (1996)
Planungszelle	Gen-modifizierte Pflanzen - Deutschland	1996	194	
Planungszelle	Raumplanung - Deutschland	1993	198	Carius & al. (1996)
<i>Citizens' Jury</i>	Umwelt – Großbritannien	1997	16	Aldred & Jacobs (2000)
<i>Conférence de citoyens</i>	Gen-modifizierte Pflanzen - Frankreich	1998	14	Joly & al. (2000)
<i>Conférence de consensus</i>	Gen-modifizierte Pflanzen - Australien	1999	14	Hendriks (2004) Crombie & Ducker (2000)
Hybrid: <i>Citizens' Jury</i> (CJ) und <i>Televote</i> (T)	Umwelt (Mehrwegflaschen) - Australien	2001	400 (T) 11 (CJ)	White (2001) Carson (2001)
Planungszelle	Verbraucherschutz - Deutschland	2002	423	Hendriks (2004)

¹ Zahl der Teilnehmenden.

Modell	Thema und Land	Jahr	N	Quelle
Planungszelle	Familienpolitik – Österreich	2004	73	Hrach (2005)
<i>Citizens' Jury</i>	Umwelt (Verkehr und Luftverschmutzung) – Italien	2006	63	Carson (2006) Bobbio & al. (2006)
<i>Deliberative Poll</i>	Europäische Politik – Dänemark	2000	364	Andersen & Hansen (2007)
Hybrid	Raumplanung – Europäische Union	2007	340	Guihéneuf (2009)
<i>Deliberative Poll</i>	Europäische Politik – Europäische Union	2007	362	Luskin & al. (2008)
Hybrid	Europäische Politik – Europäische Union	2007	1800	Goldschmidt & al. (2008)
<i>Citizens' Jury</i>	Gen-modifizierte Pflanzen – Indien	2001	19	Kurunganti & al. (2008)
<i>Mini-publics</i>	Allgemein über die Minipopuli	-	-	Wakeford & al. (2008)
<i>Citizens' Assembly</i>	Wahlgesetz - Kanada	2004	160	Warren & Pearse (2008) Lang (2008)
<i>Jury citoyen</i>	Umwelt (Müllpolitik) - Frankreich	2004	12	Barbier & al. (2009)
<i>Citizens' Assembly</i>	Allgemein über die Minipopuli	-	-	Smith (2009)
<i>Mini-public</i>	Energiepolitik (Atomkraft) - Schweden	2006	135	Grönlund & al. (2010)
<i>Deliberative Poll</i>	Stadtplanung - China	2005	257	Fishkin & al. (2010)

Abbildung 94: Korpus der Fälle und Studien für die Kontextualisierung.

Ergebnisse

Der Vergleich zeigt, dass Aachen und Poitiers keine Sonderfälle sind. In den meisten Fällen kann eine gleichartige Dynamik festgestellt werden. Die Stellvertretung ist repräsentativ im Sinne einer *cross-section* und die Teilnehmenden fühlen sich repräsentativ². Es gibt wenig Befunde über die Meinung der Außenstehenden über die symbolische Repräsentativität der Teilnehmenden³. Hingegen wird die Repräsentation genau dokumentiert: die Ausgelosten agieren als Bürgerrepräsentanten und formulieren das Allgemeinwohl in einer Langzeitperspektive. Sie tendieren dazu, ihr Mandat zu überschreiten und verhalten sich kooperativ miteinander⁴. Gleichwohl werden überall gemeinsame Schwächen und Grenzen klar: Das Mandat kommt von außen, die Bürgerinnen können die Agenda nicht kontrollieren, die Durchführungsträgerinnen haben die Möglichkeit der Manipulation und die Zeit der Deliberation ist sehr knapp gehalten⁵. Der Vergleich macht auch klar, dass die Neigung des Verfahrens zum Konsens und Allgemeinwohl die Verteidigung der Interessen mancher Randgruppen benachteiligen kann und die Gefahr birgt, nur

² Hrach (2005, 79), Luskin & al. (2008, 3), Warren & Pearse (2008, 10).

³ Cutler & al. (2008), Dienel & al. (1984, 175), Andersen & Hansen (2007, 550).

⁴ Carius & al. (1996, 99), Warren & Pearse (2008, 80-81), Fishkin & al. (2010, 6-7), Kurunganti & al. (2008, 19), Barbier & al. (2009, 198), Wienhöfer & al. (1996, 67), Aldred & Jacobs (2000, 228).

⁵ Smith (2009, 89), Dienel & al. (1984, 94-99), Fishkin & al. (2010, 5).

leere Empfehlungen zu produzieren⁶.

Die Partizipation in den meisten Minipopuli erfolgt aufgrund des Interesses am Modell, außerdem spielen das Thema und die Aufwandsentschädigung eine zentrale Rolle⁷. So wie in Aachen und Poitiers sind bereits im Vorfeld politisch aktive Bürgerinnen leicht überrepräsentiert⁸. Die Teilnahmequote scheint mit der Zeit zu sinken, wobei in diesem Bereich noch mehr Recherchen nötig wären⁹. Die Abbruchquote ist dagegen sehr niedrig¹⁰. Die Analyse der Kompetenz der Teilnehmenden bestätigt in den meisten Fällen die Beobachtungen von Aachen und Poitiers. Die Bürgerinnen sind Politikamateure, die ihre alltägliche und professionelle Erfahrung mobilisieren und diese mit den in den Foren gewonnenen technischen Kenntnissen kombinieren. Dennoch betrachten sie ihre Kompetenz als begrenzt, vor allem wenn die Themen breiter werden oder wenn es sich um eine Evaluierung handelt¹¹. In allen analysierten Fällen gewinnen die Teilnehmenden Fach- und Handlungskompetenzen, die kurzfristig aber auch langfristige Effekte haben¹².

In allen Minipopuli sind die Bedingungen für eine „gute Deliberation“ erfüllt, wobei manche Mikroprozeduren bei der Erreichung dieses Ziels effektiver sind als andere. Die territoriale Ebene der Experimente scheint kein Hindernis darzustellen und eine qualitativ gute transnationale Deliberation ist möglich¹³. Die Analyse der 23 Studien zeigt aber auch, dass der Effekt der Empfehlungen in der traditionellen Politik dann größer ist, wenn das Thema konkreter ist und die geographische Ebene kleiner ausfällt¹⁴. In allen Fällen scheint die Bürgermeinung eine eigene Dynamik zu entwickeln, welche die Akteure dazu verpflichtet, Stellung zu beziehen und eine öffentliche Diskussion anstoßen kann¹⁵. Sie hat sogar manchmal eine bindende

⁶ Wienhöfer & al. (1996, 70), Hrach (2005, 101), Hendriks (2004, 232).

⁷ Hrach (2005, 83), Garbe (1980, 240).

⁸ Mayer & al. (1995, 113), Hrach (2005, 81), Warren & Pearse (2008, 10), Barbier & al. (2009, 198).

⁹ Das Team um Dienel erreichte Anfang der 1980er Jahre Quoten über 25% (Garbe 1980, 200 ; Dienel & al. 1984, 58). Der heutige Durchschnitt ist eher 2 bis 5% (Wienhöfer 1996, 78 ; Hrach 2005, 77). China stellt eine Ausnahme dar (Fishkin & al. 2010, 4). Das konkrete Rekrutierungsverfahren spielt eine Rolle (Andersen & Hansen 2007, 535), scheint aber nicht die einzige erklärende Variable zu sein.

¹⁰ Warren & Pearse (2008, 10). Für eine Ausnahme, siehe Barbier & al. (2009, 198).

¹¹ Hendriks (2004, 209), Garbe (1980, 217), (Price 2000). Diese gefühlte fehlende Kompetenz bei Evaluierungen spiegelt die Ergebnisse der Beobachtung in Frankreich. Siehe Kapitel 5, , S. 521.

¹² Joly & al. (2000, VI), Fishkin & al. (2010, 7), Dienel & al. (1984, 151), Psotta (1981, 132-145), Modrow-Thiel (1988, 168-170).

¹³ Andersen & Hansen (2007, 540), Renn & al. (1995), Wienhöfer & al. (1996), Hendriks (2004, 160-164), Luskin & al. (2008), Goldschmidt & al. (2008).

¹⁴ Garbe (1980, 220), Fishkin & al. (2010, 11), Guihéneuf & al. (2009, 219), Joly & al. (2000, VII).

¹⁵ Garbe (1980, 219), Joly & al. (2000, VII), Fishkin & al. (2010, 11), Hendriks (2004, 86-87).

Macht, die sie in Aachen und Poitiers nicht hatte¹⁶. Die Möglichkeit einer Manipulation des Verfahrens durch die Moderation wird überall erkannt und die prozedurale Qualität sowie die Transparenz als beste Mittel dagegen hervorgehoben¹⁷. Die Möglichkeiten einer Manipulation durch die Auftraggeberin wird wenig untersucht, daher konnte diesbezüglich keine Tendenz festgestellt werden¹⁸.

Die meisten Studien stellen fest, dass die Minipopuli ein Ort der Entstehung einer neuen Mini-Gesellschaft sind. Die Teilnehmenden agieren in Sinne des Allgemeinwohls, sind konsensorientiert, erfahren die Komplexität der Gesetzgebung und gewinnen Vertrauen in der traditionellen Politik¹⁹. Die organisierten Interessen werden auch von der Teilnahme beeinflusst und es entsteht tatsächlich eine kleine „Wirtschaft der Partizipation“²⁰. Die Teilnehmenden betrachten das Instrument Minipopolus und das Losverfahren als berechtigtes und gutes Verfahren, unabhängig vom geographischen, kulturellen und zeitlichen Kontext²¹.

Die betrachteten Studien bestätigen die Beobachtungen von Aachen und Poitiers über die Frage der Legitimität. Diese wird überall als komplexes Zusammenspiel zwischen einer internen prozeduralen Qualität (Auslösung der Teilnehmenden und gute Deliberation), die Erreichung einer „guten Entscheidung“ (von Seiten der Teilnehmenden), einer Umsetzung der Ergebnisse in der traditionellen Politik (alle Akteure), einer beratenden Funktion (für die Mandatsträgerinnen) und einer starken öffentlichen Wirksamkeit begriffen²². Die empirischen Befunde machen auch klar, dass diese Legitimität zerbrechlich ist: die Medienwirksamkeit ist oft begrenzt, das Modell wird von einem Teil der Politikerinnen und organisierten Interessen kritisiert, weil es über keine Errichtungslegitimität verfüge, oder, weil es die eigentlichen Bedürfnisse der Bürgerinnen nicht erfülle²³.

¹⁶ Smith (2009, 75), Warren & Pearse (2008).

¹⁷ Wienhöfer & al. (1996, 68), Guihéneuf (2008, 120-126), Lang (2008, 92), Goldschmidt & al. (2008, 27).

¹⁸ Für ein Fall der Instrumentalisierung, siehe Wakeford & al. (2008). Für ein Fall mit ähnlichen Motivationen wie in Frankreich (Demokratisierung der Demokratie und Wahlversprechen), siehe Hendriks (2004). Für ein Fall mit wissenschaftlichen Motivationen, siehe (Grönlund & al. 2010). Aachen scheint in diesem Sinne eine Ausnahme zu sein. Es wurden keine weitere Fälle gefunden, in der die zentrale Motivation der Anwendung eine politische Blockade des traditionellen Parteiensystems war.

¹⁹ Grönlund & al. (2010, 108), Wienhöfer & al. (1996, 60), Barbier & al. (2009, 202). Somit müssen die Ergebnisse von Aachen relativiert werden.

²⁰ So können Moderatorinnen von der Organisation und Durchführung von Minipopuli leben. Siehe Hendriks (2004, 116-117), Guihéneuf (2008), Wakeford & al. (2008, 6).

²¹ Diemel & al. (1984), Goldschmidt 2008, 49-50), Fishkin (2010, 11), Hrach (2005, 104).

²² Garbe (1980, 218), Warren & Pearse (2008, 81), Barbier & al. (2009, 193), Goldschmidt & al. (2008, 56), Andersen & Hansen (2007, 537), Diemel & al. (1984, 148).

²³ Smith (2009, 100), Joly & al. (2000, 136), Smith (2009, 102-105), Goldschmidt & al. (2008, 58), Guihéneuf (2009, 189), Renn & al. (1994, 203), Hendriks (2004, 150), Andersen & Hansen (2007, 547).

Die Kontextualisierung hat also übereinstimmende Ergebnisse gezeigt: Aachen und Poitiers sind keine Ausnahmen. Die Minipopuli scheinen in der Lage zu sein, die meisten Erwartungen der Theorie zu erfüllen, solange man den internen Prozess und den unmittelbaren Kontext betrachtet. Die meisten Schwachstellen scheinen in der Artikulation zwischen den internen Prozess und den allgemeineren Kontext aufzutreten. Die Theorie legt den Prüfstand der Praxis also im Labor ab. Die Herausforderung eines institutionellen Designs liegt daher sowohl in der Verbesserung der Instrumente als auch in der Artikulation zwischen dem Minipopulus und dem Maxipopulus.

Welches institutionelle Design für die Minipopuli?

Schwächen und *best practices*

Die Ergebnisse der empirischen und der vergleichenden Studien machen deutlich, dass die Minipopuli vier zentrale Schwäche aufweisen. Erstens sind es in fast allen Fällen *top-down* Prozesse: Das Thema und seine Grenzen werden von außen bestimmt und die Bürgerinnen haben keine Macht in der Agendasetzung. Man wird über die Standortsuche für ein Endlager für radioaktiven Müll diskutieren können, nicht aber über den Atomausstieg. Zweitens sind die Bürgerinnen – im Widerspruch mit der theoretischen Erwartung – wenig „partizipationwillig“; Im besten Fall erklären sich ein Viertel der Ausgelosten bereit, teilzunehmen: das Partizipationsangebot allein reicht nicht aus. Drittens – und als Konsequenz – sind die zusammengesetzte Bürgerinnengruppen nicht wirklich repräsentativ sondern Mittelschichtlastig. Viertens verkörpern die Minipopuli eine projektorientierte Demokratiekonzeption, die entpolitisiert ist. Die agonistischen und emanzipatorischen Dimensionen der politischen Aktivität werden durch eine institutionalisierte, abgeschwächte Form der Partizipation ersetzt, die Akzeptanz schaffen soll, aber keine neuen politischen Themen in die Arena bringen kann.

Diese Schwächen scheinen allerdings nicht zwangsläufig relevant zu sein und die Praxis erweist zahlreiche *best practices*, die helfen können, die Minipopuli zu verbessern. Es gibt *bottom-up Citizen's Juries* bei denen die Agendasetzung in den Händen der Bürgerinnen bleibt. In anderen Foren werden kontroverse Themen bearbeitet, die Ergebnisse der *Citizen Assembly* sind bindend, in Japan nehmen mehr als 50% der Eingeladenen teil, in Europa ist dies der

Fall, wenn die Mittel für eine qualitativ hochwertige Rekrutierung da sind, die *Cross-section* kann durch Quoten, oder durch die Vermehrung der parallel arbeitenden Foren fast repräsentativ werden. Und dies sind nur einige Beispiele.

Hin zu erneuerten Qualitätsstandards

Die vergleichende Analyse, die Vorstellung der Schwächen des Modells und der *best practices*, sowie die Einbeziehung der internationalen Literatur²⁴ ermöglichen es jetzt, erneuerte Qualitätskriterien für die Organisation und Durchführung von Minipopuli zu präsentieren. Es wurden 20 Kriterien identifiziert, die sich 4 Gruppen zuordnen lassen. Für die meisten Kriterien lässt sich zwischen drei Dimensionen unterscheiden: minimale, übliche und wünschenswerte Qualität. Manche Kriterien werden noch diskutiert. In der folgenden Zusammenfassung werden die Kriterien tabellarisch vorgestellt (siehe Abbildung 94, S. 533 ff.).

²⁴ Siehe vor allem Fiorino (1989), Renn & al. (1995), Carson (2006), Smith (2009), Sturm (2011).

Definition		Dimensionen der Qualität			
		Minimum	Üblich	Wünschenswert	Diskussion
(I) Einbeziehung		Bedeutet, dass das Verfahren für alle zugänglich gemacht wird und dass alle mitsprechen dürfen. Im Fall der Planungszelle muss dieses Kriterium angepasst werden, da formal nicht alle teilnehmen können. Einbeziehung bedeutet also hier Repräsentativität und Rollenangebot.			
Repräsentativität	(1) Zufallsauswahl	Die Teilnehmenden werden per Losverfahren ausgewählt.	Zufallsauswahl auf der Grundlage von Telefonlisten und mit Quoten. Eine Gruppe von ungefähr 25.	Auswahl aus EinwohnerInnenlisten ohne Quoten. Mehrere Gruppen und circa 300 Teilnehmenden.	
	(2) Einladung	Die unterschiedlichen <i>Stakeholder</i> und die gewählten VertreterInnen werden einbezogen.	Sowohl die <i>Stakeholder</i> als auch die gewählten VertreterInnen der Mehrheit werden bei der Vorbereitung einbezogen und dürfen Vorschläge machen.	Die gewählten VertreterInnen der Opposition werden auch einbezogen.	Sollte man die extremistischen Parteien einladen? Und die VertreterInnen von Minderheiten?
Interessantes Rollenangebot	(3) Einladung und Mandat	Es gibt institutionelle Arrangement, die die Teilnahme attraktiv für alle Bürgerinnen macht.	Die Einladung wird offiziell gemacht, es gibt eine ausreichende Aufwandsentschädigung. Ein Kinderbetreuung ist organisiert.	Die Bezahlung ist so hoch, dass keine ablehnen kann und eine Anerkennung als Weiterbildungsmaßnahme ist möglich.	Sollte die Teilnahme obligatorisch sein?
	(4) Aufwandsentschädigung				
	(5) Befreiung von Verpflichtungen				
(II) Deliberation		Die Legitimität und Qualität der PZ beruht stark auf dem Ideal einer guten Deliberation à la Habermas. Vier Kriterien fallen unter diesem Aspekt: Debatte, Diskussion, Ergebnisproduktion und Einsatz von Methoden durch die Moderation.			
(6) Debatte	Positionen und Argumente werden vorgestellt und vertreten aber nicht abgewogen.	Es gibt eine Vielfaltigkeit von Informationen.		Wünschenswert sind kontradiktorische Informationen.	Wie lange soll die PZ dauern, um informierte Ergebnisse zu bekommen: Zwei Tage? Vier? Ein Monat in mehreren Sitzungen? Ein Jahr?
(7) Diskussion	Gemeinsame Positionen werden entwickelt.	Bedeutet a Minima, dass es eine Abwechslung zwischen Kleingruppenarbeit und moderierten Plena gibt. Argumente können ausgetauscht werden und die Schwellen der Partizipation abgebaut werden.			
(8) Ergebnisproduktion	Ein Minipopulus soll Ergebnisse produzieren, um sein Mandat zu erfüllen.	Es gibt Momente der Prioritätensetzung und der Aggregation der Meinungen. Am Ende werden gemeinsame Empfehlungen produziert.			
(9) Die Methoden der Deliberation	Damit die Debatte, die Diskussion und die Ergebnisergebnisgewinnung ideal ablaufen, werden Moderationstechniken angewandt.	Diese sollten die Kreativität fördern, eine positive Atmosphäre schaffen und die Schwelle der persönlichen Partizipation abbauen. Viele Techniken sind denkbar (<i>open space</i> , Rollenspiel, Planspiel, Theater, Foto, Ortsbesuch, etc.).			
(III) Relevanz		Der Minipopulus muss im Kontext relevant sein. Es bringt nichts, wenn es inklusiv und deliberativ ist, seine Ergebnisse aber keinen Einfluss haben. Drei Kriterien sind hier zentral: die Wirksamkeit (das Modell hat einen Effekt), die Integration (das Modell soll sich im existierenden politischen System integrieren) und die Effizienz (der Minipopulus ist Kosten-Nutzen effektiv).			

Definition		Dimensionen der Qualität			
		Minimum	Üblich	Wünschenswert	Diskussion
Wirk-samkeit	(10) Materielle	Die Ergebnisse haben Folgen in der traditionellen Politik.	Es gibt ein Bürgergutachten, das Mindeststandards erfüllt. Das BG ist veröffentlicht und wird feierlich abgegeben. Der AuftraggeberIn nimmt Position über die Empfehlungen.	Ein Jahr nach dem Projekt leitet der oder die AuftraggeberIn einen <i>Follow-up</i> ein.	Sollte die PZ auch eine Möglichkeit der Selbstbefähigung der Beteiligten darstellen? Dafür spricht, dass es die Demokratie stärkt. Dagegen spricht, dass die Bürgerinnen ausgelost wurden, und zwar genau aus dem Grund, dass so etwas nicht intentioniert ist.
	(11) Ideelle	Das Verfahren hat Folgen in der öffentlichen Debatte und ist medial wirksam.	Die Medien werden zur Eröffnung und zur Abgabe des Bürgergutachtens eingeladen.	Für jedes Projekt gibt es eine spezielle Stelle für Öffentlichkeitsarbeit.	
Integra-tion	(12) Mandat	Der Minipopulus bekommt ein Mandat, um konkrete Empfehlungen machen zu können.	Die zu beantwortende Frage ist geklärt und die Grenzen der De-liberation sind den Teilnehmenden klar.	Es gibt Minipopuli, die mit dem Mandat betreut werden, ein Mandat für andere Minipopuli vorzubereiten (Agendasetzung).	Soll es <i>bottom-up</i> Minipopuli geben? Dafür spricht, dass es eine informierte und prozedural legitime Gegenöffent-lichkeit schafft. Dagegen, dass das po-litische System diese Minipopuli als il-legitim bezeichnen würde (die Über-parteilichkeit des Prozesses wird dabei infrage gestellt).
	(13) Einbettung	Der Minipopulus ist in den Pla-nungsprozess integriert.	Die Empfehlungen werden vom AuftraggeberIn bearbeitet und umgesetzt oder abgelehnt.	Es werden Partizipationsketten ge-schaffen, in denen der Minipopulus ein Glied ist.	
	(14) <i>Meta-matching</i>	Es muss vor der Anwendung klar werden, ob einen Minipopulus das geeignetste Verfahren ist.	Mit dem <i>Meta-matching</i> können die Minipopuli ihre Stärke aus-nutzen (Deliberation, Ergebnisgewinnung, etc.) und ihre Schwä-chen mindern (wenig Teilnehmende, keine Rechtskraft).		
(15) Effizienz	Der Minipopulus ist nicht billig sondern preiswert.	Es wird bei der Rekrutierung nicht gespart (Zufallsauswahl und Aufwandsentschädigung).	Es werden mehrere Minipo-puli parallel durchgeführt.	Neue Informationstechnologien wer-den eingesetzt.	
(IV) Fairness		Die Einhaltung dieser Kriterien sichert, dass der Minipopulus nicht einfach zu manipulieren ist.			
(16) Professionelle Beglei-tung	Der Prozess wird von einer DurchführungsträgerIn organisiert und moderiert.	Die Begleitung (DurchführungsträgerIn) ist von Auftraggeberin und organisierten Interessen unabhängig und mit der Methodolo-gie der Minipopuli vertraut.			
(17) Transparenz	Außenstehende können das Ver-fahren verfolgen.	Das Bürgergutachten wird veröffentlicht und beinhaltet folgende Elemente: das Mandat, eine Auflistung der ReferentInnen und DurchführungsträgerInnen, das Arbeitsprogramm, die Empfeh-lungen und Statistiken über die Teilnehmenden.	Es gibt eine wissenschaftliche Evalua-tion.	Sollten die Teilnehmenden ihre Arbeit vor nicht teilnehmenden Bürgerinnen während des Verfahrens präsentieren und diskutieren können?	
(18) Finanzierung	Eine ausreichende, uneigennützige Finanzierung ist sichergestellt.	Ein Verfahren PZ kostet 1000 € / TeilnehmerIn. Es wird von öf-fentlichen Gelder finanziert.		Sollen nur öffentlichen Geldgeber in Frage kommen? (wieder Frage des <i>bottom-up vs top-down</i>).	

Definition		Dimensionen der Qualität			
		Minimum	Üblich	Wünschenswert	Diskussion
(19) Reflexivität	Der Prozess ist offen für Kritiken und Verbesserungen.	Das Verfahren wird von den Teilnehmenden evaluiert.		Die Teilnehmenden haben Einflussmöglichkeiten auf die Agenda.	Soll es deontologische Standards geben? Sollten Minipopuli über die Planung eines AKWs organisiert werden? Ist es antidemokratisch bzw. anti-ökologisch oder, ist es im Gegenteil das einzige Mittel, um Demokratie in diesem Feld einzuführen?
(20) Nachhaltigkeit	Der Minipopulus erfüllt nachhaltige soziale, ökonomische und ökologische Standards.	Die Frage wird erst seit kurzem diskutiert.			Sollte die PZ sich an dem Leitbild der Nachhaltigkeit orientieren? Wenn ja, wie? Soll es sich auf materielle Aspekte beschränken?

Abbildung 95: Zusammenfassung der Qualitätskriterien für die Minipopuli.

Offene Fragen

Die empirische Forschung und die vergleichende Analyse, sowie die Vorstellung der Schwächen, *best practices* und Qualitätskriterien haben neue Fragen aufgeworfen. Manche könnten durch weitere empirische Forschungen eine Antwort finden. Dabei scheinen drei Bereiche besonders fruchtbar. Erstens die Frage der Rekrutierung: Was würde passieren, wenn das Losverfahren obligatorisch wäre? Und wenn nur das Auswahlverfahren sich ändern würde, also eine Reihe Minipopuli mit demselben Programm (Thema, Referentinnen, Moderation, etc.) aber einmal per Losverfahren (mit Quoten und ohne Quoten), einmal mit einem *Psephos*, einmal mit einer Auktion und einmal durch eine Aufnahmeprüfung rekrutiert würden? Man könnte auch unterschiedliche Aufwandsentschädigungen anbieten. Zweitens, die Frage der genauen Macht der Moderatorinnen: Was würde passieren, wenn in einem Minipopolus eine Moderatorin bewusst eingesetzt wäre, um die Bürgerinnen zu manipulieren? Würde sie es schaffen? Drittens die Frage der symbolischen Dimension der Repräsentation: Was denken wirklich die nicht Teilnehmenden Bürgerinnen über die Bürgerrepräsentantinnen? Viertens die Frage der ausschlaggebenden Variablen der Selbstbefähigung (ist es das Thema? die Länge des Verfahrens? der Kontext?).

Realisierungsbedingungen der aleatorischen Politik

Die Überprüfung der theoretischen Erwartungen wurde bisher auf dem Gebiet der Sortition von beratenden Posten begrenzt. Was geschieht in anderen Rahmen? Erfüllen die judikativen Jurys oder die Lotterien die Hoffnungen in einer vergleichbaren Weise? Sind auf der gesamtgesellschaftlichen Ebene die Realisierungsbedingungen der Theorie erfüllt? Mit anderen Worten: Ist der Wandel wünschenswert? Ist er erwünscht?

Ist der Wandel wünschenswert?

Die erste Bedingung der Realisierung betrifft ihre Relevanz. Hat das Losverfahren ein Potential über die Minipopuli hinaus? Was zeigen interprozedurale Vergleiche? Die Analyse des Beispiels der judikativen Jury anhand von vier Monographien, die dieses Instrument unter dem Aspekt der Demokratietheorie untersucht haben, zeigt, dass in diesem Beispiel auch die

Erwartungen der Theorie teilweise erfüllt sind²⁵: die Stellvertretung ist repräsentativ, die Schöffinnen agieren als Bürgerrepräsentantinnen und die Legitimität der Jury ist hoch. Gleichzeitig, setzen sich manchmal die Interessen der statistischen Mehrheit durch, die Deliberation ist nicht so qualitativ wie in den Minipopuli und das Mandat noch begrenzter. Vergleichbare Ergebnisse können aus der Analyse des Beispiels der Lotterie für die Verteilung von Studienplätzen gewonnen werden²⁶. Das Losverfahren hat in diesem Fall das Potential, die soziale und ökonomischen Ungleichheiten zu mindern, und wird von den Eltern, Schülerinnen und Studierenden als positiv bewertet. Wenn man noch breitere Vergleiche zwischen Prozeduren analysiert²⁷, wird das Potential des Losverfahrens klar: es kann tatsächlich billiger, effizienter, gerechter oder unabhängiger sein als andere Verfahren. Dies bedeutet, dass das Verfahren in manchen Fällen als wünschenswert eingestuft werden kann. Trotz dieses Potentials wird es kaum angewandt: lediglich in 8% der Prozesse in den USA wird eine Jury eingesetzt, 99,99% der Universitätsplätzen werden nach einer Prüfung verteilt und die Minipopuli sind nach wie vor Randerscheinungen in der alltäglichen Politik. Dies deutet darauf hin, dass die zweite Realisierungsbedingung der Theorie nicht erfüllt ist: Kann es sein, dass das Losverfahren wünschenswert aber nicht erwünscht ist?

Ist der Wandel erwünscht?

„Tausende von Planungszellen“

„Ich denke an morgen, wenn Tausende von Planungszellen stattfinden werden und Millionen von Menschen daran teilnehmen werden.“ Peter Dienel (Vergne 2005, 2).

Die Problematik der ausbleibenden Diffusion der Planungszelle kann erste Antworten auf der Frage liefern. Warum sind die tausenden von Planungszellen nie zustande gekommen? Es scheint zwei Hauptgründe zu geben. Erstens hat die Netzwerkstruktur der Verbreitung teilweise geholfen, sie aber hauptsächlich verhindert (Vergne 2010a). Zweitens hat die Verbreitung sich auf das Angebot gestützt: die Promotorinnen haben versucht ihr Modell zu verkaufen, ohne dass es dafür eine Nachfrage gab. Bevor das Auto sich als monopolistisches Verkehrs-

²⁵ Siehe Vidmar & Hans (2000 und 2007), Abramson (2003) und Gastil & al. (2010).

²⁶ Hofstee (1983), Stasz & Stolk (2007, 9-10), Stone (2008, 267), Boyle (2010).

²⁷ Kornhauser & Sager (1998) machen zum Beispiel den Vergleich zwischen Markt und Los. Boyle (2010) den Vergleich zwischen Los und Prüfung.

mittel durchsetzen konnte, mussten geteerte Straßen, Verkehrsampeln, und ein Netz an Tankstellen geschaffen werden. Diese „gesellschaftlichen Anwendungsstrukturen“, so der Ausdruck von Dienel als er 1985 über die nicht-Verbreitung seines Modells reflektierte, sind im Fall der Minipopuli nicht vorhanden (Dienel & Mehlich 1985, 75-90).

Zwischen Unkenntnis und Ablehnung: die Abwesenheit einer aleatorischen Gesellschaft

Wenn man eine breitere Perspektive einnimmt, wird auch deutlich, dass die Verbreitung des Losverfahrens nicht nur an Anwendungsstrukturen mangelt; die Idee wird auch schlicht ignoriert oder gar aktiv abgelehnt. Die erste Haltung scheint die am weitesten verbreitet zu sein: Das Losverfahren wird kaum diskutiert, es gibt keine theoretische Kontroverse. Die Ablehnung kommt primär aus elitären Kreisen, seitens der Politik, welche sich durch das Losverfahren direkt angegriffen fühlt (Sintomer 2007), seitens der ökonomischen Interessenvertreterinnen (Hendriks 2004, 84-85) oder sogar durch manche Anführerinnen von sozialen Bewegungen²⁸. Die Ablehnung der aleatorischen Demokratie ist allerdings viel verbreiteter. Es wurde im fünften Kapitel deutlich, dass die Teilnehmenden das Losverfahren an sich gut finden, seine flächendeckende Anwendung aber nicht empfehlen würden. Für sie soll die Politik weiter ein Beruf bleiben, welcher bestimmte Kompetenzen und Tugenden erfordert. Die Analyse des ersten Kapitels hat gezeigt, dass das Rezeptionsmuster ein zentrales Element jeglicher Auswahlverfahren darstellt, und ihre Akzeptanz bedingt. Und es scheint so, als ob die Werte der liberalen Gesellschaft ein negatives Bild des Loses zufolge hätten. Viele Theoretikerinnen der aleatorischen Demokratie unterstreichen, dass die liberale Konzepte der Kompetenz, des Verdienstes und der Rationalität, inkompatibel mit der Idee des Losverfahrens sind: „machen wir uns aber keine Illusionen: um der Lotterie in modernen Demokratien mehr Raum geben zu können, bedarf es eines gesellschaftlichen Mentalitätswechsels bezüglich der Akzeptanz des ‚Zufälligen‘“²⁹.

²⁸ Carson & Martin (1999, 116): „It’s worth mentioning one additional source of resistance: many prominent figures in social movements and dissident political groupings. In terms of their own principles, many of these individuals are committed to promoting increased citizen participation. However, they occupy positions in which they have status and power within an organization and perhaps wider visibility as spokespeople for a cause. To promote random selection might undermine their own status.“

²⁹ Buchstein (2009, 457). Siehe auch Carson & Martin (1999, 118) oder Elster (1987, 173), basierend auf Thomas (1971): „Thomas argues that one cause of the decline of magic in the late seventeenth century was the increased “ability to tolerate ignorance, which has been defined as an essential characteristic of the scientific attitude.“ (790) It follows that explicit lotteries should be more frequently used, with no attempt to dress them up as an expression

Die Realisierungsbedingungen der Theorie scheinen also nicht alle erfüllt zu sein. Die Anwendung des Losverfahrens kann in bestimmten Fällen als wünschenswert bezeichnet werden. Sie ist allerdings nicht immer erwünscht. Wie kann dieses Paradox gelöst werden? Wie sollte eine Agenda für die Theorie der aleatorischen Demokratie aussehen?

Welche Agenda für die Theorie der aleatorischen Demokratie?

Szenarien des Wandels

„Random selection in politics seems to have a lot of potential. It fosters participation, undermines the entrenched position of politicians and bureaucrats and is widely perceived to be fair. But being a good idea isn't enough. To be introduced, there needs to be a strategy for promoting [it].“ (Carson & Martin 1999, 115).

Die Befürworterinnen des Losverfahrens haben sich Gedanken über die Szenarien des Wandels gemacht und in diesem Zusammenhang können drei Strategien identifiziert werden: machen, schreiben und kämpfen. Die erste Taktik wird hauptsächlich von den Autorinnen verfolgt, die die Minipopuli erfunden haben. Dienel, Crosby, Fishkin u.a. sind der Meinung, dass der Wandel durch die Verbreitung von konkreten Experimenten erfolgen wird. Diese Idee hat den Vorteil, dass sie sehr pragmatisch ist und das Losverfahren als Mittel zum Zweck betrachtet und daher nicht frontal gegen das herrschende Wertesystem auftritt. Sie hat zwei Nachteile: Erstens ist sie auf eine Anwendung limitiert (sie kann kein globaler Wandel beanspruchen) und zweitens läuft sie die Gefahr, manipuliert zu werden da der Diskurs um das Verfahren nicht klar ist (Minipopuli können und werden in Diktaturen – China z.B. – organisiert).

Die zweite Strategie wird von den meisten Autorinnen der Theorie der aleatorischen Demokratie verfolgt, und artikuliert sich um die Produktion von Rechtfertigungsmustern für das Losverfahren: Es geht darum zu zeigen, wie und warum das Losverfahren in bestimmten Fällen das beste Verfahren darstellt. Durch *Framing* soll gezeigt werden, dass der *Kleros* leis-

of fate or God's will. But Thomas also suggests that people in contemporary societies are just as averse to the recognition of uncertainty, ignorance, and indeterminacy. "The investment programmes of modern industrial firms [...] require decisions to be taken about future policies at times when it is often impossible to form a rational view of their outcome. It is not surprising that industrialists sometimes use barely relevant statistical projects to justify what is essentially a leap in the dark.""

tungsfähiger und legitimer als andere Verfahren sein kann. Die Gefahr dieser Strategie ist, eine trockene, realitätsferne und rein intellektuelle Übung zu bleiben.

Im Gegenteil zu dieser Strategie will eine dritte Gruppe auf die politische Bühne treten und eine *parti clériste* (kleristische Partei) oder eine *Movement for Random Selection in Politics* (Bewegung für das Losverfahren in der Politik) gründen³⁰. Diese Taktik hat zwei Vorteile. Erstens integriert sie sich in dem politischen Kampf und kann somit eine breite öffentliche Debatte anstoßen. Zweitens folgt sie dem erfolgreichen Modell der vergangenen Kämpfe für mehr Demokratie (sei es die *Popolani* im mittelalterlichen Florenz, die für das Losverfahren auf die Straße gingen, die Bewegung der *progressive era* in den USA, die für die semi-direkte Demokratie kämpfte oder die Parteien die für das Allgemeine Wahlrecht eintraten). Diese Strategie bringt allerdings viele Fragen mit sich. Erstens, die des politischen Lagers: Soll sich die kleristische Bewegung auf eine sozialistische Plattform stützen? Oder auf eine liberalen? Eine anarchistische? Und wenn nicht, was sind die Chancen, eine wichtige Rolle zu spielen? Zweitens scheint die Idee einer politischen Partei oder Bewegung paradox zu sein für eine Theorie, die genau solche Institutionen ablehnt. Drittens birgt die Positionierung auf dem politischen Feld die Gefahr der Fraktionslogik. In Frankreich wurde die partizipative Demokratie in der sozialistischen Plattform integriert was dazu führte, dass sie vom konservativen Lager *en bloc* abgelehnt wurde. In Deutschland verlief der Prozess anders: alle Parteien haben mal Planungszellen oder anderen partizipativen Verfahren in Auftrag gegeben. Dafür ist die Verbreitung der Instrumente geringer geblieben als in Frankreich.

Neue theoretische und empirische Forschungsfragen

Die Ergebnisse der theoretischen und empirischen Forschung haben neue Forschungsfragen aufgeworfen, die für eine Weiterentwicklung der Theorie der aleatorischen Demokratie von großem Interesse sind. Im Bereich der Theoriebildung scheinen die Verdichtung der diskursiven Plattform und die „Neurahmung“ (*reframing*) der Diskussion zwei zentrale Aufgaben zu sein: Wann und wie wurde genau das Losverfahren angewandt³¹? Welche Rechtfertigungsmuster wurden und werden benutzt? Kann das Losverfahren eine vergleichbare intrinsische Legitimität wie die elektive Wahl erlangen? Welche materielle Operationen lassen sich mit

³⁰ Siehe Amanrich (2006), Grabzinsky (2007) und Carson & Martin (1999, 126).

³¹ Diese Forschungen haben begonnen, es fehlen aber zahlreiche spezifische historische und vergleichende Studien.

welchem Diskurs untermauern? Im Bereich der empirischen Forschungen stellen die Untersuchung von konkreten historischen und gegenwärtigen Lotterien und beratenden Losverfahren ein großes Potential dar, da sie bisher wenig Interesse auf sich gezogen haben. Vielversprechend sind auch die interprozeduralen Vergleiche: Was sind die Ergebnisse der *Green Card* Politik im Vergleich mit einer Migrationspolitik welche auf Kompetenzprüfung basiert? Wie würde eine *joblottery* aussehen; hätte sie vergleichbare Effekte wie eine staatlich unterstützte Arbeitspolitik? An der Schnittstelle zwischen Empirie und Theorie scheinen die Untersuchungen der Realisierungsbedingungen eine sehr wichtige Aufgabe zu sein: Was genau denken die Bürgerinnen über das Losverfahren? Wie wurde in der Vergangenheit der Sprung zu einer allgemeinen männlichen und dann weiblichen Wahlrecht geschafft? Welche *Framing*-Prozesse sind erfolgreich gewesen?

Fazit

Die Ergebnisse der vorliegenden theoretischen und empirischen Studie lassen sich vier Bereichen zuordnen. Zunächst zeigte sich die typologische Arbeit als relevant. Die im ersten Kapitel formulierten Prototypen des Losverfahrens ermöglichen es, die Auswahlprozeduren in einem dynamischen Kontext zu verstehen. Zudem erklären sie Entstehung und Verschwinden von Praktiken des Losverfahrens, weil sie die intellektuelle Dimension des Verfahrens (warum wird ausgelost und wie wird das zugrundeliegende Zufallsprinzip interpretiert) genauso so berücksichtigen wie ihre materielle Dimension (wie wird konkret ausgelost). So konnte zum Beispiel die Hypothese formuliert werden, dass die Idee und Praxis des Losverfahrens sich in den repräsentativen Demokratien deshalb nicht verbreitet, weil sie deren Grundwerte verletzt und teilweise mit negativen Interpretation (risikobehaftetes und irrationales Verfahren, Spiel) verknüpft wird. Die dynamische und modulare Herangehensweise half weiterhin, verschiedene Prototypen von Auswahlverfahren (cf. Abbildung 96, S. 549) und Losverfahren zu identifizieren (cf. Kap. 1, Abbildung 68, S. 464). Ferner kann die Typologie als Grundlage für weitere Forschungen über Auswahlverfahren dienen.

	Los	Entscheidung	Posten
Losverfahren (Kleros)	Lotterie	Auslosung	Sortition
Abstimmung (Psephos)	Verteilung	Abstimmung	Wahl
Prüfung (Dokimasia)	Allokation	Deliberation	Vorstellungsgespräch
Markt (Agora)	Handel	Verhandlung	Käuflichkeit

Abbildung 96: Prototypen von Auswahlverfahren.

Die quantitative Analyse des zweiten und die qualitative Untersuchung des dritten Kapitels bestätigten die Hypothese der Entstehung einer Theorie der aleatorischen Demokratie. Die Szientometrie stellte dabei ihr großes Potential im Bereich der politischen Philosophie und Ideengeschichte unter Beweis: Sie ermöglicht die Erfassung und Markierung eines Forschungsfeldes (Trends, Netzwerke, Hauptthemen), um anschließend eine gezielte qualitative Analyse durchführen zu können. Diese hat im dritten Kapitel gezeigt, dass es tatsächlich eine Gruppe von Autorinnen gibt, deren Texte ein gemeinsames argumentatives Muster kennzeichnet: Die Kritik am bestehenden politischen System und seinen entsprechenden ideologischen Grundlagen (die objektive, unidimensionale Kompetenz und der Verdienst) münden in der

Formulierung einer Alternative, die auf dem Losverfahren basiert. Die Autorinnen entwickeln dabei eine Reihe von Erwartungen an die Praxis in den Bereichen der Repräsentation (Stellvertretung und Interessenvertretung), der Partizipation, der Legitimität und der gesamtgesellschaftlichen Prozesse. Die Veröffentlichung weiterer Texte, die für das Losverfahren eintreten, seit der Niederschrift der Kapitel 2 und 3 bestätigt die Ergebnisse der Analyse: Szientometrisch integrieren sich diese in den Korpus, und sie wenden ebenfalls das Argumentationsmuster der Theorie der aleatorischen Demokratie an¹⁰.

Das vierte Kapitel erbrachte zentrale Erkenntnisse über die Entstehungs- und Verbreitungsgeschichte der Minipopuli. So zeigte eine Diffusionsanalyse, dass das Modell zuerst in Deutschland von Peter Dienel und unabhängig davon kurz danach in den USA von Ned Crosby erfunden worden ist. Peter Dienel war der erste, der eine Gruppe ausgeloster Bürgerinnen versammelte, damit sie nach einem Prozess der Information und Deliberation Empfehlungen an die Politik formulierten. Wider Erwarten scheint dabei die judikative Jury weder für die Planungszelle noch für die *Citizens Jury*, damals noch *Citizens Committee* genannt, eine Inspirationsquelle gewesen zu sein. Vielmehr war der Ausgangspunkt beider Wissenschaftler die Problematik der Planung in der atomisierten pluralen Gesellschaft. Für Dienel waren auch Soziologie und Theologie, für Crosby Gruppenpsychologie und Ethik wichtige Grundlagen der Vorschläge. Beide haben das Losverfahren aus pragmatischen Gründen gewählt. Die Rekonstruktion der progressiven Diffusion und Hybridisierung der Planungszelle und der *Citizens Jury* zeigte, dass die meisten Modelle von Minipopuli sich von diesen beiden ableiten lassen. Dabei lassen sich drei Modi unterscheiden: Die Umsetzung (direkte Übertragung), der Transfer (Anpassung an den Kontext) und die Inspiration (das Modell diene als Anregung).

In den Kapiteln 5 und 6 konnte nachgewiesen werden, dass die meisten Erwartungen der Theorie in den praktischen Minipopuli erfüllt werden: Die Theorie der aleatorischen Demokratie ist also in diesem Rahmen umsetzbar. Ausgeloste Bürgerinnen, die in eine deliberative Situation gebracht werden, sind formell, symbolisch und substantiell repräsentativ für die Bevölkerung. Sie nehmen ihre Rolle als Bürgerrepräsentantinnen wahr und arbeiten auf die Definition und Umsetzung des Allgemeinwohls hin. Die Teilnehmenden werden von ihren Erfahrungen dauerhaft geprägt, und es findet eine mittelfristig wirksame Selbstbefähigung statt. Das Losverfahren und das Modell Minipopulus werden von den teilnehmenden Bürgerinnen, den

¹⁰ Siehe zum Beispiel Stone (2011) oder Pluchino & al. (2011).

Organisatorinnen und Teilen der Öffentlichkeit als legitim angesehen. Ferner konnten Ansätze der Entstehung von neuen pädagogischen, sozialen und ökonomischen Institutionen beobachtet werden. Die dank der komparativen Untersuchung mögliche Kontextualisierung bestätigte die Ergebnisse von Aachen und Poitiers. Auf der Grundlage einer Analyse der Stärken und Schwächen des Modells konnte eine Aktualisierung der Qualitätskriterien der Minipopuli vorgeschlagen werden. Dabei wurden vier maßgebliche Kriterien identifiziert: Die Inklusion (die Bürgerinnen und organisierten Interessenvertreterinnen sind anwesend und können mitreden), die Deliberation (die Bedingungen einer ausgewogenen Debatte und Diskussion sind erfüllt), die Relevanz (der Minipopulus ist effektiv und effizient: Er hat materielle und ideelle Wirkung, ist in den politischen Entscheidungsmechanismus integriert und preiswert) und die Fairness (der Prozess ist schwer zu manipulieren, da er transparent und reflexiv ist und professionell begleitet wird).

Das Aachener Projekt hat darüber hinaus gezeigt, dass die Anwendung des Modells in einer politischen Blockadesituation sehr effektiv sein kann. Dieses Ergebnis sollte jedoch in anderen vergleichbaren Projekten überprüft werden. Die parallel arbeitenden Planungszellen haben sich auch als nützliches Werkzeug der Aggregation der Endergebnisse erwiesen, die die Legitimität des gesamten Verfahrens erhöht. Die Analyse der französischen Jury hat ihrerseits ergeben, dass die Redaktion des Bürgergutachtens direkt durch die Teilnehmenden die Gefahr birgt, dass soziale Hierarchien wieder verstärkt zum Tragen kommen. Sie hat auch die Relevanz der Deliberation in mehreren Sitzungen hervorgehoben, die einen größeren Einfluss der Teilnehmenden auf das Verfahren ermöglicht. Sie hat letztlich bewiesen, dass Minipopuli zum Zweck der Evaluierung möglich sind, solange das Thema entsprechend begrenzt wird.

Die vorliegende Doktorarbeit stößt an mancher Stelle an ihre Grenzen und regt so zu weiteren Forschungen an. Zunächst ist festzustellen, dass die hier vorgenommene Typologie experimenteller Natur ist. Sie ist weder vollständig noch können die bisher vorgeschlagenen Prototypen als unhinterfragbare Ergebnisse gelten. Außerdem kann sie kritisiert werden, weil sie eine komplexe und künstliche Dekonstruktion des Losverfahrens vornimmt, obwohl dieses eigentlich durch einen einfachen und einzigen Charakter definiert werden kann, wie den *blind break* von Dowlen (2009) oder den *sanitizing effect* von Stone (2011) zum Beispiel. Die Typologie

muss also im Verlaufe weiterer Recherchen diskutiert, vervollständigt, bestätigt und eventuell auch korrigiert werden.

Die szientometrische Analyse hat zwar gezeigt, dass das Interesse am Losverfahren wächst. Sie macht auch deutlich, wie relativ dieses Interesse ist: Die Existenz von weniger als 400 Texten in mehr als 40 Jahren bei exponentiell wachsender Zahl der Veröffentlichungen in den Sozialwissenschaften insgesamt ist kein Anzeichen, dass ein „Zeitalter des Losverfahrens“¹¹ auf uns zukommt.

Die Reichweite der qualitativen Analyse ist dreifach begrenzt: Erstens wurden die zahlreichen Texte über Lotterien und Entscheidungen nicht aufgenommen, sodass manche Prognosen und Argumente von Verfechterinnen des Losverfahrens nicht berücksichtigt werden konnten. Zweitens wurde im sechsten Kapitel festgestellt, dass die aleatorische Demokratie nicht unumstritten ist: Könnte es also sein, dass die Autorinnen der Theorie der aleatorischen Demokratie sich irren, dass ihre Diagnose demokratischer Defizite sowie ihre Lösungsvorschläge angreifbar sind? In diesem Rahmen könnten die dem Losverfahren kritisch stehenden Texte verstärkt untersucht werden und eine Art „Gegentest“ geführt werden. Drittens kann man die Meinung der Autorinnen, dass die aleatorische Demokratie keinen „neuen Mensch“ brauche, durchaus infrage stellen. Tatsächlich scheint der „aleatorische Mensch“ weit von seinem liberalen Gegenpart entfernt zu sein: Er ist kein moderner Prometheus, der alle auftretenden Probleme durch seine Rationalität und seine technische Macht lösen will, sondern jemand, der weiß, dass die Welt intrinsisch kontingent ist.

Zudem weist die empirische Studie zwei Schwachstellen auf. Erstens wirkte sich die Methode der teilnehmenden Beobachtung durch die Interaktion mit den Teilnehmenden und den Organisatorinnen auf den Prozess selbst und damit möglicherweise auf die Ergebnisse der Studie aus. Zweitens stießen die Untersuchungen in Aachen und Poitiers an den Grenzen jeglicher qualitativen Arbeit: Eine statistische Repräsentativität der Fälle wurde nicht erreicht, und die Erhebung ist zwar plausibel, aber nicht systematisch. In Aachen konnte ich lediglich mit 27 Teilnehmenden sprechen (25% der Gruppe), in beiden Fällen wurden die Nicht-Teilnehmenden ignoriert, sowie die Beamtinnen, die die Empfehlungen umsetzen sollten. Weiterhin konnten keine Beobachtungen über den tatsächlichen Einfluss der Moderatorinnen durchgeführt werden, für den sich in den Interviews einige Hinweise finden. Eine solche Untersu-

¹¹ Cf. die Meinung von Leiman (1978, 8) : „Clearly, the age of random selection is upon us.“

chung wäre insofern sehr fruchtbar.

Die Überprüfung der Theorie hat zudem gezeigt, dass nicht alle Erwartungen in der Praxis tatsächlich erfüllt sind: Die individuelle Macht der Bürgerinnen lässt schnell nach, die statistische Willensrepräsentation ebenso. Es entsteht keine neue Form der *accountability*, und das Partizipationsangebot reicht nicht aus, um eine entsprechende Nachfrage zu produzieren. Es findet kein eindeutiger Vertrauenszuwachs in die traditionelle Politik statt, ebenso wenig wie der erhoffte Wechsel hin zu einer prozeduralen Legitimität: Die Bürgerinnen versuchen im Gegenteil ihre Legitimität im Wesentlichen durch die Suche nach der „guten Entscheidung“ und die Wechselwirkung mit der traditionellen repräsentativen Sphäre substantiell zu begründen. Diese nicht erfüllten Erwartungen resultieren teilweise aus dem Kontext sowie dem Modell und bilden ein fruchtbares Terrain für weitere empirische Recherchen. Die Kontextualisierung des sechsten Kapitels unterstrich darüber hinaus, dass die Hauptschwäche der Minipoli ihre fehlende breite Wirksamkeit ist. Die größte Herausforderung scheint also die Schaffung einer effektiven Schnittstelle zwischen der aleatorischen „Minipolitik“ und der liberalen „Maxipolitik“ zu sein, damit erstere nicht eine erzwungene, von oben kontrollierte Randscheinung bleibt. Die Befürworterinnen der aleatorischen Demokratie entwickeln verschiedenen Strategien, um einen entsprechenden Wechsel voranzutreiben: Die ersten propagieren die praktische Umsetzung, eine zweite Gruppe setzt eher auf die Entwicklung eines kohärenten Diskurses und eine dritte Gruppe will zunächst auf der politischen Bühne aktiv werden.

Die einst breit verbreitete und dann in Vergessenheit geratene Technik des Losverfahrens ist zurück. Sie wurde durch die mathematischen Erkenntnisse des 20. Jahrhunderts verbessert. Das aleatorische Prinzip spielt eine zentrale Rolle in der medizinischen Forschung, strukturiert die Finanzmärkte, ist grundlegend für Versicherungswesen, Physik, Biologie und digitale Sicherheit. Dieser „Quantensprung“ (Becker 1991) ist seit 40 Jahren auch in die Politik und die Politikwissenschaft eingegangen. Dank der Imagination und des Durchhaltevermögens von Pionieren wie Peter Dienel oder Ned Crosby und der Experimentierfreudigkeit politischer Mandatsträgerinnen wurden neue Formen der Entscheidungsfindung ausprobiert.

Nach einer Zeit des Experimentierens sollte es nun darum gehen, einen *changement d'échelle* (Wechsel des Maßstabes und der Ebene) von der „Minipolitik“ hin zur „Maxipolitik“ voranzutreiben. Die politische Aktualität scheint dabei ein *window of opportunity* darzustellen. In

Deutschland haben die Proteste um Stuttgart 21 gezeigt, dass die traditionellen Planungsprozesse und Partizipationsinstrumente die Bürgerinnen nicht zufrieden stellen. In Frankreich ist die partizipative Demokratie in lokalen und regionalen Praktiken verankert und erscheint zeitweise auch in nationalen politischen Debatten. Außerhalb von Europa hat der Staat Oregon die *Citizens Juries* als Bestandteil von Volksabstimmungen institutionalisiert. Selbst China experimentiert mit Minipopuli. Der arabische Frühling hat gezeigt, dass der Wunsch nach mehr Demokratie nicht aufzuhalten ist. Auf der globalen Ebene stellen sich zudem Fragen, die den Spielraum der klassischen repräsentativen Demokratie übertreffen, seien es der Klimawandel, die internationalen Migrationen oder die Frage unendlichen Wachstums in einer endlichen Welt.

Das Losverfahren ist kein Alleinheilmittel, und seine Anwendung wird wahrscheinlich mit Desillusionen verbunden sein, so, wie einst die Einführung des allgemeinen Wahlrechts nicht ausreichte, um eine perfekte Demokratie zu erreichen. Die Theorie und Praxis der aleatorischen Demokratie haben allerdings das Potential, in diesen kommenden Evolutionen und Umbrüchen eine zentrale Rolle zu spielen.